П63
214

УНИВ. БИБЛИОТЕКА
Р. И. Бр. 11376

RÉFLEXIONS

SUR

LA GUERRE.

EN RÉPONSE AUX

RÉFLEXIONS SUR LA PAIX,

ADRESSÉES À Mr. PITT ET AUX FRANÇAIS.

PAR M. D'IVERNOIS.

D'abord on mépriſait trop les Armes Françaiſes : maintenant on les redoute au-delà même de leurs Forces.

RÉFLEXIONS SUR LA PAIX, p. 3.

ГОСУДАРСТВЕННАЯ ПУБЛИЧНАЯ БИБЛИОТЕКА

LONDRES:

Se vend chez P. ELMSLEY, Strand; J. DEBRETT, Piccadilly; J. EDWARDS, Pall-Mall; J. DE BOFFE, Gerard-ſtreet, Soho; J. SEWELL, Cornhill; & VERNOR & HOOD, No. 10, Birchin-lane.

MAI 1795.

TABLE
DES
CHAPITRES.

A l'Auteur des Réflexions ſur la Paix. Page 1

CHAPITRE I.

La Guerre actuelle a-t-elle été plus déſaſtreuſe pour les Puiſſances Coaliſées que n'aurait pu l'être leur Neutralité ? Doivent-elles acquieſcer à aucune Paix qui laiſſerait aux Français la moindre de leurs Conquêtes ? Les chances de cette reſtitution & celles de la guerre ne ſont-elles pas en faveur de celui des combattans qui aura le plus de reſſources pour prolonger la lutte ? 8

CHAPITRE II.

Des Reſſources financières de la République Francaiſe, dont toute la puiſſance même militaire conſiſte excluſivement aujourd'hui dans les Aſſignats. Marche rapide du diſcrédit progreſſif de ceux-ci. Terme prochain & inévitable de leur complette annihilation. 30

CHAPITRE III.

Des Reſſources financières de l'Angleterre ; de ſon Revenu, de ſon Commerce, de ſes Impôts, de ſa Dette, & de ſon Crédit. 63



CHAPITRE IV. Page

Obſtacles inſurmontables qui s'oppoſent à ce que la France reſte République. Combien il lui importe de ſe préſerver d'un Chef élective, & de reporter excluſivement tous ſes regards vers la Monarchie héréditaire & tempérée. 90

CHAPITRE V.

De quelques Préjugés des Français ſur la Conſtitution Anglaiſe. 121

Concluſion. 144

A l'Auteur des " Réflexions ſur la Paix."

M.....

ON vient de réimprimer ici un écrit anonyme, où tous les gens de goût reconnaiſſent votre plume, & que perſonne ne peut lire ſans en aimer l'auteur. Il eſt ſi conſolant de voir tous les ſentimens doux ſe conſerver en dépôt dans le cœur de l'un des deux ſexes, tandis que toutes les penſées de l'autre ſemblent ſe tourner vers la deſtruction ; que pour ceux même à qui les conſeils que vous donnez, & les ſacrifices que vous prêchez, paraiſſent dangereux ; le principe de vos erreurs paraît en même temps trop reſpectable, pour qu'il ſoit permis de les relever, ſans rendre au moins juſtice à vos motifs.

Je puis d'autant moins me diſpenſer de vous offrir ce genre de tribut, que peut-être aurais-je ſigné moi-même, il y a une année, vos exhortations à propoſer la paix, lorſqu'il y avait tant de déſaſtres à éviter.

Si j'ai en quelque manière changé d'opinion avec les événemens, & par cela même qu'ils ont été déſaſtreux, & qu'ils ont amené des conquêtes ; je prouverai bientôt que cette eſpèce de contradiction n'eſt qu'apparente : mais il en eſt une autre plus réelle, & dont j'ai plus de peine à me défendre.

Juſqu'ici je ne m'étais permis de paraître dans l'arène littéraire que pour défendre les intérêts de ma première patrie. Les maux que lui ont cauſés les Français en intervenant dans ſes démêlés, m'avaient donné cette leçon, quoique leur exemple aurait pu ſuffiſamment me diſpenſer de la ſuivre envers eux. Mais à la lecture d'un écrit remarquable, par l'impreſſion qu'il produit ; d'un écrit que la voix publique attribue à un individu que Genève a droit de réclamer ; à cette lecture, dis-je, je me ſuis ſenti preſſé pour la première fois,* & pour ainſi dire, autoriſé par

---

* Si cet écrit pénètre en France, comme je le déſirerais ; il n'eſt peut-être pas indifférent pour le but qui m'anime, de citer ici aux lecteurs Français, les ſeules lignes que je me ſoie permis de publier juſqu'à ce jour ſur leur Révolution : ce fut en dédiant aux Genevois le *Tableau Hiſtorique & Politique* de nos diſſentions, *afin qu'il leur apprît à les haïr & à en prévenir le retour. Voilà*, leur -dis-je, *les Français agités par les mêmes paſſions qui vous tourmentèrent. Si quelques-uns d'entr'eux daignent jeter les yeux ſur ce tableau, puiſſent-ils en tirer d'avance la grande leçon que vous recûtes à l'école du malheur ! C'eſt que, ſi la liberté eſt le plus grand des biens, elle eſt en même temps le plus fragile ; & que, pour être digne de la poſſéder, il faut l'aimer ſans enthouſiaſme, ne point la confondre avec l'autorité, en jouir avec modération, la ſurveiller ſans ceſſe, & la défendre ſans excès.....*

votre propre exemple, à aborder les grandes queſtions que vous élevez ; enfin, je me ſuis ſenti le double courage d'y entrer après vous, & contre vous; c'eſt-à-dire contre une perſonne que je conſidère, & qui, appartenant encore toute entière à ſon ſexe par les ſéductions du ſentiment, ſemble n'appartenir pas moins au nôtre, par la hardieſſe de quelques-uns de ſes apperçus politiques.

A la vue de cette double armure, & à la ſeule penſée de ſe jeter entre vous & la paix, bien des gens ſeraient tentés de reculer. Il y va cependant de trop grands intérêts pour les laiſſer ſacrifier aux impatiences d'une ſenſibilité exceſſive, dont le triomphe anticipé

Les amis du peuple y apprendront de plus en plus, que le ſecret de ſes forces conſiſte à n'en point uſer, tandis que le plus grand ſecret de ſes ennemis conſiſte au contraire à l'enivrer, afin de pouvoir argumenter enſuite de ſon ivreſſe pour l'en punir. Enfin, ces mêmes ennemis y apprendront par votre réſurrection, que, comme il ne peut y avoir de proſpérité que ſous les CONSTITUTIONS TEMPE'RE'ES, *& de bonheur que ſous les Gouvernemens de confiance, il n'y a non plus pour les Etats libres d'autres moyens de terminer leurs agitations que de* SAGES TEMPE'RAMENS ; *que de partis à partis les avantages arrachés ne ſont que des trèves ; que les vengeances n'appellent que les vengeances, & que les triomphes ſont quelquefois pires que les défaites. Puiſſent-ils ſe convaincre ici, que, bien qu'il y ait des momens où l'on peut impoſer une Conſtitution à un peuple éclairé, la ſceller par des proſcriptions, & l'environner de gardes & d'échafauds ; ſi elle a contre elle le vœu national, ſa durée n'eſt que celle d'un rève, le ſommeil eſt celui de la fièvre, & le réveil eſt auſſi ſûr que terrible.*

ne préparerait à l'Europe que des regrets amers. D'ailleurs j'oſe me flatter que vous ne vous tromperez point à mes motifs, & que vous découvrirez bientôt que notre but eſt le même ; que, ſi je parais propoſer la prolongation du ſanglant ſacrifice auquel vous conjurez de mettre immédiatement un terme, c'eſt pour le rendre vraiment expiatoire, & pour qu'il tourne au profit de l'humanité ; qu'enfin c'eſt par amour pour elle que je viens repouſſer le planton d'olivier que vous voudriez placer ſur ſon autel, avant qu'il pût y prendre racine.

Comme mon intention eſt de ne porter mes regards que ſur le préſent & ſur l'avenir, je n'entreprendrai

---

Oh ! ſi j'avais pu mettre en action ces grandes moralités politiques ! Si, par le récit détaillé de vos naufrages, j'avais pu préſerver les Français d'un ſeul des écueils où vous échouâtes ! Si le tableau de vos écarts devait être utile au procès de la Liberté, ne vous féliciteriez-vous pas d'être entrés pour quelque choſe dans la déciſion de ce grand procès, & dans les impénétrables décrets de la Providence ?

C'était au mois de Mai 1789 que je me haſardais à donner ces conſeils aux Français. S'ils y trouvent aujourd'hui une eſpèce de prophétie complette de tout ce qui leur eſt arrivé depuis, pour les avoir négligés ; qu'ils méditent du moins avec attention ſur les nouvelles convulſions que je leur prédis encore, s'ils ne ſe hâtent point d'offrir eux-mêmes la reſtitution de toutes leurs conquêtes, & s'ils ne s'empreſſent pas de recourir à l'ombre tutélaire d'un Chef Suprême héréditaire, & d'une CONSTITUTION TEMPÉRÉE.

point de relever le tableau que vous faites des fautes de la Coalition. Je ne veux rien y répliquer, ſi ce n'eſt que ce qu'il peut avoir d'inſtructif, eſt plutôt un garant qu'on les évitera, qu'une raiſon de craindre qu'elles ne ſe répètent.

" Je me plais à le croire," direz-vous; " mais en " ſuppoſant que les revers paſſés ne mènent pas iné- " vitablement à de nouveaux revers; ſi l'on veut " nous intéreſſer aux ſuccès des Alliés, qu'avant tout, " on nous diſe préciſément l'uſage qu'ils ſe propoſe- " raient d'en faire. Sera-t-il encore queſtion de dé- " membrer la France, d'attenter à ſon intégrité, de " lui impoſer l'ancien régime, ou d'exiger le châti- " ment de ceux qui l'ont renverſé? Se propoſe-t-on " de ramener à leur place les émigrés en triomphe à " Paris, avec leur cortége de vengeances, de privi- " léges excluſifs, de féodalité & de gabelle? "..... Que nous ſommes loin de toutes ces queſtions aujourdhui, M . . . ! Et combien les événemens les ont déjà emportées loin de nous! Depuis longtemps il ne s'agit plus de morceler la République Françaiſe; mais de ſauver l'Allemagne d'un démembrement complet: il s'agit de faire rentrer dans ſon lit, ce torrent dont l'irruption a été ſi funeſte: il s'agit de lui arracher, pendant qu'on eſt en armes, des conquêtes plus vaſtes que toutes les guerres de ce ſiècle enſemble n'en auraient procuré aux plus heureux conquérans de l'Europe. Enfin, comme il y va peut-être de la paix de tout le ſiècle prochain, il eſt affreux

d'avoir à le dire, & cependant il faut le conſeiller : ſi l'on ne peut point vaincre les Français, il faut du moins les repouſſer dans leur enceinte, en les forçant à l'épuiſement de leurs finances.

Vous paraiſſez croire qu'une *reconnaiſſance formelle* de leur République applanirait toutes les difficultés, diſſiperait toutes leurs craintes, amènerait toutes leurs reſtitutions ; & vous inſinuez que l'Angleterre envoie des milliers de ſoldats à la mort uniquement pour ſauver aux Rois de l'Europe, l'humiliation d'un pareil *meſſage diplomatique*. Vous ignorez donc, que très-ſouvent dans leurs débats les Miniſtres Anglais ont anticipé ce meſſage, en appelant la France du nom de *République* qu'elle ſe donne ; & que Mr. Pitt lui-même a propoſé & fait décréter, il y a trois mois, par la Chambre des Communes, " Qu'en invitant Sa Majeſté " à pourſuivre la guerre avec énergie, ſes peuples ſe " repoſent toujours avec confiance ſur le deſir qu'Elle " n'a ceſſé de leur manifeſter, celui d'embraſſer " toute occaſion de leur procurer une paix honorable " & ſolide, dès que (ſans s'arrêter au régime politi- " que de la France) le Gouvernement avec lequel il " s'agirait de traiter, Lui paraîtra environné d'une " autorité ſuffiſante pour obſerver & faire obſerver " des relations de paix & les engagemens qu'il con- " tracterait à cet effet*."

---

* 26 Janvier, 1795.

Tel a été, tel eſt encore le langage de Mr. Pitt. Quoique vous ayez conſtamment pris ce Miniſtre à partie dans votre écrit, j'en parlerai fort peu dans le mien. Outre qu'il a moins beſoin que perſonne de défenſeurs officieux, je ne ſaurais voir aucun avantage à perſonaliſer ainſi la queſtion la plus générale qui fût jamais, & à mettre encore les amours-propres en jeu, là où il n'y a déjà que trop d'autres paſſions en mouvement.



CHAPITRE I.

La Guerre actuelle a-t-elle été plus déſaſtreuſe pour les Puiſſances Coaliſées que n'aurait pu l'être leur Neutralité? Doivent-elles acquieſcer à aucune Paix qui laiſſerait aux Français la moindre de leurs Conquêtes? Les chances de cette reſtitution & celles de la guerre ne ſont-elles pas en faveur de celui des combattans qui aura le plus de reſſources pour prolonger la lutte?

AVANT d'arriver à la diſcuſſion principale, je crois important de la débarraſſer de quelques queſtions qui pourraient l'obſcurcir.

Je ne prétends point, non plus que M....., *remonter à l'origine de cette guerre*; & je m'abſtiendrai de rechercher juſqu'à quel point elle a pu être juſte de la part des deux premières Puiſſances Coaliſées. Ce qui ne me paraît que trop probable, c'eſt qu'elle a contribué à conduire à l'échafaud le Monarque qu'on voulait raffermir ſur ſon trône, & qu'elle a placé ſur ce trône, le crime même qu'on voulait conduire à l'échafaud.

Ce qui eſt bien plus certain, c'eſt que non-ſeulement ce crime triomphait en France, mais qu'il cherchait ouvertement à ſe propager au-dehors, lorſque l'Angleterre eſt entrée dans la Ligue pour défendre ſes Alliés attaqués. Or, pour être juſte

envers le Gouvernement Anglais, il ne faut ni oublier cette circonſtance, ni juger ſa politique par l'*iſſue des efforts* ſur le théâtre de la guerre : il faut, au contraire, ſe replacer au grand événement qui allait entraîner l'Europe, lorſque la Révolution Françaiſe ſe préſenta à ſes peuples ſous l'apparence d'un ſyſtême divin, & les menaçait cependant d'un fléau cent fois pire que celui qui les afflige en ce moment. Il faut, dis-je, ſe replacer à l'époque, ſi récente encore, où ils étaient déjà tout prêts à paſſer de l'admiration des théories Françaiſes à l'impatience de les mettre eux-mêmes en pratique. S'il ſe trouva alors des hommes d'Etat qui, jugeant ces théories dans le calme des paſſions, pensèrent, que pour ſauver les peuples de cette contagion, il fallait les armer, ne fût-ce que pour détourner leur attention, & pour leur donner le temps de ſe déſenchanter ; peut-être ces hommes d'Etat, en ayant eu le courage d'eſprit de conduire leurs compatriotes au-devant d'un mal ordinaire & réparable, pour leur éviter le fléau extraordinaire & irréparable d'une Révolution,—peut-être, dis-je, ſe ſont-ils acquis des titres d'autant plus durables à la reconnaiſſance des générations futures, qu'ils ſe ſont élevés au-deſſus du cri paſſager de la génération préſente.

Il eſt vrai que l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix* leur reproche avec amertume de n'avoir ſu ſe préſerver d'un pareil fléau que par celui de la guerre, au lieu de s'être contentés de *plier les voiles pendant l'orage*. Mais avant qu'il prononce s'ils ont eu tort ou raiſon d'armer tout l'équipage pendant que paſſait

la tempête, je l'invite à ſe reporter au temps où elle éclata, à cette époque qu'il appelle lui-même une *nouvelle ère*, où l'on venait de proclamer une religion juſqu'alors inconnue ; dont le langage philoſophique enivrait même tant de ſages, & où il était ſi important pour l'Europe de donner le change à l'efferveſcence de ſes peuples déjà ébranlés par le grand mouvement ſectaire que leur imprimait cette nouvelle religion. Si la guerre étrangère, dont les Français ont fourni tant de légitimes prétextes, a retenu leurs voiſins ſous le frein des loix ; ſi elle a diſtrait & arraché ceux-ci à eux-mêmes, en leur donnant de l'occupation ; ſi elle a renforcé les adminiſtrateurs établis, en faiſant conſpirer à leur défenſe tant de courages ardens qui n'auraient peut-être aſpiré qu'à les renverſer ; ſi, flattée de ſe voir confier la défenſe de l'ordre ſocial, une jeuneſſe ardente & fougueuſe, qui héſitait encore à embraſſer ceux de la Révolution Françaiſe, n'héſita plus à verſer ſon ſang pour cimenter l'un, & pour repouſſer l'autre ; ſi le ſang précieux de cette jeuneſſe ne ſe verſa du moins que ſur les frontières ; ſi elle forma un cordon ſuffiſant contre la propagation de la peſte politique ; enfin, ſi cette peſte a déjà coûté dix fois plus de vies à la France qu'il n'en a coûté à toute l'Europe pour s'en préſerver par la guerre ; mais, ſur toutes choſes, ſi la Conſtitution Anglaiſe a triomphé au dedans, & ſi elle paſſe intacte aux générations futures ; je l'avouerai, je ſuis fort tenté de croire, qu'elles n'enviſageront que comme des *bienfaits ſignalés* les ſacrifices paſſagers & indiſpenſables qui paraiſſent aujourd'hui ſi ſanglans, & qui l'ont été bien

moins que ne l'aurait été le *bienfait empoiſonné* de la Révolution que les François offraient au monde.

En vain me dirait-on, que les Etats qui n'ont point été au-devant de ces ſanglans ſacrifices n'ont éprouvé ni les revers de cette guerre, ni les atteintes de la Révolution Françaiſe.....Je demanderai d'abord, s'ils n'en ont point été préſervés par ces mêmes Puiſſances qu'on blâme d'avoir eu le courage de ſe dévouer pour cette cauſe ſociale en courant aux poſtes avancés ? Je demanderai enſuite, où ſont les voiſins immédiats de la France qui aient pu maintenir la ligne de neutralité qu'on reproche à toute la Coalition d'avoir volontairement outrepaſſée ? Je demanderai enfin, ſi la Hollande, le Palatinat, & la Savoie, ont pu trouver une ſauve-garde dans leur Neutralité, & ſi elles n'ont pas aujourd'hui à ſe reprocher uniquement de n'avoir point devancé l'aggreſſion des Français ? Enfin, je demanderai ſur-tout, quel a donc été le ſort, ſi excluſivement *heureux*, de ces Etats neutres & inattaqués dont on exalte la *ſageſſe* & le *bonheur*, & que l'auteur des *Réflexions ſur la Paix* préſente aux Puiſſances belligérantes comme l'exemple de la conduite unique qu'elles auraient dû imiter, & de la profonde ſécurité qu'elles auraient pu atteindre.

Le premier Etat qu'il nomme après le Dannemarc eſt la *Suède*, qui, à l'entendre, *doit* SA TRANQUILLITÉ *au Syſtême de Neutralité adopté par la ſageſſe du Régent*. Cela ſe peut ; mais au ſein de cette Neutralité, ſi *tranquille*, ce Régent lui-même n'a-t-il pas vu éclore

une *conſpiration* qu'il repréſente comme *atroce*, comme ayant mis en danger éminent l'*indépendance & le repos de la Suède ?* A-t-on oublié qu'en réclamant de la Cour de Naples l'homme qu'on accuſait d'avoir *tramé* cette conſpiration, le Regént de Suède lui repréſentait en Décembre 1793, que, *dans cette époque malheureuſe où l'Europe ſe voit agiteé preſque d'un bout à l'autre, toutes les Cours devraient veiller à leurs communs intérêts plus religieuſement encore que jamais ?* Il eſt aſſez bizarre que le Régent de Suède qu'on loue de ne s'être point coaliſé avec l'Europe, *pour veiller religieuſement aux intérêts de toutes les Cours*, ait préciſément adreſſé ce langage à celle de Naples qui faiſait de grands ſacrifices pour cet *intérêt commun*. Ce qui eſt encore plus bizarre, c'eſt que le Régent, qui lui rappela en même temps, comme une *forte vérité, que quiconque protège les traîtres, s'expoſe à périr ſoi-même victime de leurs attentats*,* tenait les rênes de l'Etat de l'Europe qui a le plus fourni, ſi non de ſecours, du moins de reſſources aux Français pour les aider à prolonger leur trahiſon envers la Famille des Bourbon. Mais ce qui ajoute à cette bizarrerie, c'eſt que la Suède qui tenait ce langage, & qui ouvrit ſes ports aux Régicides, venoit de voir périr ſon Roi lâchement aſſaſſiné ſeulement peu de mois avant que les Français euſſent traîné le leur à l'échafaud. Enfin, ce qui eſt plus étrange que tout le reſte, c'eſt que le principal Etat dont M.... vante la *tranquille Neutralité*,

* *Pièces authentiques relatives à la détention du Baron d'Armfeld.*

ſoit préciſément le ſeul Royaume de l'Europe qui a vu, pendant le cours rapide de cette Neutralité, *aſſaſſiner* ſon Roi, & *trâmer* contre ſon Succeſſeur une *atroce conſpiration.*

Voilà du moins, pourſuit M....., les Américains, qui s'enrichiſſent des pertes de l'ancien monde. J'en conviens encore; & je ſuis bien éloigné de les en blâmer. Mais quel riſque n'ont-ils pas couru d'être déchirés par ſon anarchie! Malgré l'immenſité des mers, la doctrine Françaiſe n'y-a-t-elle pas pénétré? La Convention n'y avait-elle pas envoyé ſes émiſſaires pour proclamer leurs principes déſorganiſateurs? & ces malheureux n'étaient-ils pas chargés d'ébranler ſur ſa chaiſe curule le Patriarche du nouveau monde? S'ils n'ont pas conſommé cette œuvre infernale, n'ont-ils pas réuſſi à allumer la guerre civile dans ſon heureuſe famille? Ne l'ont-ils pas forcé à tirer contre ſes propres enfans l'épée? avec laquelle.....l'épée que les Puiſſances Belligérantes de l'ancien monde n'ont eu du moins à tourner que contre des ennemis étrangers? Quoi! pour étouffer la guerre civile, il a fallu peut-être que Waſhington exiſtât encore, afin de réunir & d'armer au tocſin des loix, cette foule de propriétaires Américains qui ont eu la douleur, mais la vertu, de marcher au loin, ſous ſes ordres, contre leurs frères égarés; il a fallu, non-ſeulement des vertus, des tréſors, & du ſang, mais il a fallu ſur-tout atteindre & abattre l'étendart de l'anarchie des Français, ces arbres de la liberté qu'ils avaient fait élever juſques dans les forêts les plus reculées de la Penſylvanie; & l'on nous dit froidement, que les *pays*

neutres ſont tous éloignés d'imiter leur exemple ; c'eſt-à-dire, qu'on nous affirme, que lorſque le drapeau de la Révolution Françaiſe avait traverſé l'Atlantique, les peuples qui n'en étaient ſéparés que par le Détroit de Calais ont eu tort de s'armer pour s'en préſerver. Certes, lorſqu'on a vu les Français, pour prix de la neutralité ſincère, mais déſarmeé, du nouveau monde, dévouer ſa liberté au ſuicide, on peut juger du ſort qu'ils préparaient aux Gouvernemens de l'ancien, & que ces derniers auroient infailliblement ſubi, s'ils fuſſent reſtés déſarmés. Etrange injuſtice! Il a fallu au pacifique Waſhington une levée ſubite de 18000 ſoldats citoyens, pour repouſſer des principes que Mr. Pitt a diſſipés en Angleterre par la ſimple menace de livrer leurs ſectateurs aux tribunaux; & l'on reproche à ce dernier *d'avoir perſuadé aux propriétaires Anglois que la guerre ſeule pouvait défendre ſa nation de la contagion des principes Français!*

Mais la *Suiſſe*, ajoute l'auteur des *Réflexions ſur la Paix*, la Suiſſe, placée aux portes de la Révolution Françaiſe, n'a-t-elle pas échappé à ſon irruption, ainſi qu'elle a échappé à la guerre, par ſa ſage neutralité? .....La Suiſſe!.....Je nie l'un & l'autre. Ne ſais-je pas mieux que perſonne qu'elle n'a dû juſqu'ici ſa préſervation qu'à deux miracles de bonheur, & au plus affreux des malheurs; celui-là même auquel on la félicite d'avoir échappé? 1°, A ce que, lorſque la République Françaiſe ordonna au Général Monteſquiou d'envahir la Suiſſe, la petite Genève eut l'énergie de ſe préparer à la réſiſtance, & de faire barrière

entre

entre l'armée des Alpes & le Corps Helvétique, juſqu'à ce que ce dernier eût eu le temps de s'armer. 2°, A ce que le Général Français, chargé de cette aggreſſion, eut la rare vertu de ſuſpendre l'exécution des ordres hoſtiles qu'il avait recus. Il réuſſit, je l'avoue, à les faire rétracter, mais ce ne fut qu'en conſentant à ſe perdre plutôt que de ne pas repréſenter à ſes commettans la *grande injuſtice & les dangers d'allumer cette nouvelle guerre.** 3°, A ce que Genève ſe ſoumît à ſervir de victime expiatoire à la Révolution Françaiſe; c'eſt-à-dire, à en préſerver le reſte de la Suiſſe en s'y dévouant. L'Europe & l'Amérique connaiſſent aujourd'hui ſuffiſammnent le ſort déplorable de l'intéreſſante Genève. On ſe rappelle cette horrible ſentence que prononça alors contre elle la Convention : *Il y aura une révolution à Genève, ou la nôtre doit rétrograder*; on ſait que la Suiſſe, alors en armes, ne put échapper à la guerre qu'en retirant ſes troupes de Genève ou de ſes environs, & en la livrant à cette infernale ſentence; on ſe rappelle enfin, que le prétendu crime qui la motiva contre elle fut celui de s'être fait *comprendre dans la neutralité Helvétique*, qui

---

* *Empêchez*, leur écrivit Monteſquiou, *empêchez que la France ne ſoit déshonorée par l'exécrable abus de la puiſſance. Souffrirez-vous que le berceau d'une République, qui fixe les yeux de l'univers, ſoit ſouillé de tous les vices qui infectoient les Cours? ſouffrirez-vous cette repréſentation ſcandaleuſe de la fable du loup & de l'agneau? En ſerons-nous plus honorés, plus puiſſans, quand nous aurons écraſé le plus foible de nos voiſins, commis une grande injuſtice, & allumé une nouvelle guerre? &c. &c. &c.*

n'était, dit Briſſot, *qu'une acceſſion mal déguiſée à la Cealition couronnée.**

Et c'eſt aux portes de cette ville malheureuſe, que les Français, fidèles à leur ſentence, ont couvert de tous les crimes de leur Révolution, c'eſt aux portes de cette ville dont la *Neutralité* fut le crime, qu'un écrivain philoſophe s'élève pour reprocher aux autres peuples de n'avoir pas ſu ſe confier dans une *Neutralité* ſemblable!

Je ſuis bien convaincu cependant, que ce ſont les maux préſens de la guerre, qui ont fait perdre de vue à cet écrivain les maux bien plus graves dont cette guerre a vraiſemblablement préſervé l'Europe. Tout ravi qu'il eſt de la tournure modérée que prend tout-à-coup la Révolution Françaiſe, il ne voit pas que c'eſt peut-être la guerre qui a fait atteindre ſi promptement l'époque où les principes révolutionnaires ont perdu, aux yeux des Français, leurs premiers attraits; & celle où, pour en faire horreur au monde, ils en proclament les déſaſtreuſes conſéquences avec autant de candeur qu'ils avaient mis ci-devant de zèle à les prêcher aux peuples étrangers comme une doctrine régénératrice qui devait rajeunir le monde.

Oui, la ſaiſon de l'infection eſt déjà paſſée: je n'héſite point à le dire; & je n'en veux d'autres preuves que les épouvantables mais ſalutaires aveux que publient aujourd'hui, ſur cette peſte politique, ceux-là

---

* Rapport fait le 21 Novembre, 1792, à la Convention, au nom du Comité Diplomatique, par Briſſot.

ceux-là même qui conjuraient l'Europe, il y a quatre ans, de ſe la laiſſer inoculer. Je n'en veux d'autres preuves que le Dialogue ſuivant, qui a eu lieu dans le ſein de leur Convention.

Iſnard. *La France a été baignée de ſang, & inondée de larmes.—La ſouveraineté nationale a été uſurpée. On a vu des bandes de victimes traînées à l'échafaud. Malheureux,* (ajouta cet orateur, en s'adreſſant à une partie de ſes collègues), *regardez vos habits; ils ſont encore tachés de ſang. Rendez graces à la généroſité qui me retient de dérouler ici l'immenſité de vos crimes.**

---

* Ce Membre de la Convention a publié un pamphlet, où, tout en croyant ne s'élever que contre le parti dont le ſien avait été la victime, il fait plus éloquemment que perſonne le procès à la Révolution à laquelle il avait tant contribué. Que les étrangers jugent cette Révolution par le tableau ſuivant, tracé par l'homme qui en a été tout à la fois auteur, victime, & témoin oculaire.

" La guerre civile allumée; Robeſpierre élevé au trône dicta-
" torial; la Convention mutilée, impuiſſante, ſubjuguée; le règne
" de la terreur établi; le proconſulat introduit; tous les ſentimens
" de la nature étouffés; la liberté des actions, des paroles, de la
" preſſe, enchaînée; la probité, la vertu, la philoſophie, proſcrites;
" le commerce, les ſciences, & les arts anéantis; le Vandaliſme &
" le brigandage couronnés; la calomnie & la délation récom-
" penſées; le Maratiſme déifié; la fortune publique dilapidée;
" le ſyſtême agraire profeſſé; la morale humaine corrompue; la foi
" nationale violée; les propriétés envahies; de nombreux tribu-
" naux de ſang inſtitués; le droit de vie & de mort délégué aux
" êtres les plus féroces; des milliers d'échafauds dreſſés; cinquante
" mille Baſtilles encombrées de prétendus priſonniers d'Etat; la
" peſte ravageant les priſons de l'Oueſt; la Vendée entretenue;
" cent mille victimes ſuppliciées, foudroyées ou ſubmergées; trois

 " cents

Le Gendre, le 24 Mars. *La France a été couverte de ruines & de décombres. Je porte mes regards du Nord au Midi, de l'Oueſt à l'Eſt ; qu'y vois-je ? Des ruines & des cadavres. Je vois au Midi le Rhône porter à la Méditerranée ſes eaux enſanglantées. Les places publiques de Paris ont été couvertes de cadavres. Au Midi les villes ont été embraſées. Le Nord a été*

" cents mille défenſeurs de l'unité conventionnelle mis *hors la loi*
" d'un trait de plume ; ſix cents mille vrais républicains forcés d'é-
" migrer ; des millions de familles, de veuves, d'orphelins noyés
" dans les pleurs ; des départemens entiers paſſés au tranchant de
" l'épée & conſumés par les flammes ; de vaſtes contrées n'offrant
" pour moiſſons que des oſſemens & des ronces ; la vieilleſſe maſſa-
" crée & brûlée ſur ſon lit de douleur ; l'enfance égorgée dans le
" ventre maternel ; la virginité violée juſques dans les bras de la
" mort ; les monſtres de l'Océan engraiſſés de chair humaine ; la
" Loire roulant plus de cadavres que de cailloux ; le Rhône & la
" Saône changés en fleuves de ſang ; Vaucluſe en fontaine de larmes,
" Nantes en tombeau ; Paris, Arras, Bordeaux, Straſbourg, en
" boucheries ; Lyon en ruines ; le Midi en déſert, & la France en-
" tière en un vaſte théâtre d'horreurs, de pillages, & de meur-
" tres."

Certes il faut un pinceau bien rapide pour peindre tant de crimes en une demi-page ; mais il faut auſſi toute la légèreté & tout l'eſprit de parti d'un écrivain Français, pour oublier d'en tracer la cauſe. Le lecteur qui déſirera la connaître, pourra la trouver dans le troiſième livre de Thucydide, dont le paſſage ci-deſſus n'eſt qu'un extrait. On y verra que cet ancien hiſtorien, en faiſant l'affreux tableau de tous les fléaux que la Démocratie illimitée répandit ſur la Grèce, annonce ſans balancer à l'eſpèce humaine le retour éternel de ces fléaux, toutes les fois qu'elle voudra établir la Démocratie pure dans une grande ſociété, toutes les fois qu'il s'y préſentera des orateurs qui lui propoſeront la *magnifique entrepriſe d'une Démocratie de 25 millions d'hommes.*

dévaſté & décimé *par un homme féroce. La République était devenue une vaſte Baſtille. La tyrannie ſiégeait dans cette enceinte.*

Bailleul, le 24 Février. *La terreur domptait tous les eſprits, comprimait tous les cœurs. Elle était la force du Gouvernement ; & ce Gouvernement était tel, que les nombreux habitans d'un vaſte territoire ſemblaient avoir perdu les qualités qui diſtinguent l'homme de l'animal domeſtique. Ils ſemblaient même n'avoir de vie que ce que le Gouvernement voulait bien leur en accorder. Le* Moi *humain n'exiſtait plus ; chaque individu n'était qu'une machine allant, venant, penſant, ou ne penſant pas, ſelon que la tyrannie le pouſſait ou l'animait.*

Rovère, le 30 Janvier. *La France, ſous le deſpotiſme des Rois, n'offrait que des courtiſans & des eſclaves ; on n'a vu, ſous la tyrannie de Robeſpierre, que des bourreaux & des victimes.*

L'Abbé Sieyes, le 4 Mars. *L'hiſtoire de la Convention actuelle doit être diviſée en deux époques : pendant la première, elle a été conſtamment aſſervie par le peuple ; depuis la ſeconde, elle l'a été par Robeſpiere, ſes complices, & les différentes factions qui ſe ſont ſuccédées.*

Collot d' Herbois, le 24 Mars. *C'eſt en vain qu'on veut rayer votre préſence de l'hiſtoire de la Révolution. Le peuple nous a tous ſecondés.*

Saladin, le 26 Mars. *Il y a eu tyrannie exrcée ſur le peuple. La terreur a été l'ame du Gouvernement ; des priſons & des échafauds ont couvert le ſol de la France ; le ſang innocent a par-tout coulé.*

Barrère, le 26 Mars. *Qui a commandé ces meſures terribles ?.....La* Revolution. *Par l'organe de qui ? .....Par l'organe des envoyés du peuple. Qui les a fait exécuter ?.....Les Comités Révolutionnaires. Qui les a approuvées ?.....La Convention. Qui les a ſurveillées ? .....Le Comité de Sureté Générale. La* Liberte', *comme la victoire, fait auſſi pleurer ſur les maux qu'elle eſt obligée de faire.*

C'eſt dans les débats même de la Convention Françaiſe que j'ai puiſé les épouvantables aveux qu'on vient de lire. On voit que les hommes qui les font & les publient avec tant de candeur ſe réuniſſent tous à l'envi pour convenir que la France eſt devenue un enfer. Ils ne diffèrent entr'eux que ſur le nom du démon qu'il faut accuſer de cette œuvre. Rovère le nomme la *terreur*. Le Gendre en accuſe *Robeſpierre*; Collot, ainſi que l'Abbé Sieyes, *la Convention & le Peuple*. Vient enſuite Barrère, qui en accuſe ouvertement la Liberté & la Révolution.

Ah ! je le répète, cette Révolution n'eſt plus à craindre. Si l'on me répliquait que c'eſt par cela même que la guerre a rempli ſon but ; que plus les aveux que je viens de citer prouvent qu'il s'établit en France un Gouvernement régulier, & plus il eſt inſtant de ſonger à faire la paix pour donner aux nouveaux Chefs des Français l'aſſiette néceſſaire à leur régénération, & à l'Europe le repos pour lequel elle a combattu, & après lequel elle ſoupire ; je repondrais, qu'avant tout, il s'agit de ſavoir ſi ces nouveaux Chefs déſirent ſincèrement une paix générale, & même s'ils ne la redoutent pas pour leur autorité. Or, outre

qu'ils n'en ont point encore émis le vœu, je ne croirai à la ſincérité d'un pareil vœu, que lorſqu'ils en offriront pour gage la reſtitution de leurs conquêtes.

Cette queſtion en amène une autre non moins importante : ſavoir, ſi dans ce cas-là même on pourrait ſe fier aux engagemens que contracterait à cet effet le parti Girondiſte, qui reprend le timon des affaires. Hélas ! à qui ſerait-il plus permis de s'appeſantir ſur la juſte défiance qu'on doit avoir dans les engagemens de ce parti, & ſur l'infidélité de la République Françaiſe, qu'au malheureux Genevois qui fit & ſigna avec elle le premier Traité qu'elle a contracté, & que ces mêmes Girondiſtes violèrent & firent annuller avec une perfidie ſans exemple dans l'hiſtoire des nations ? N'eſt-ce pas leur parti, qui, après avoir donné des pleins pouvoirs pour négocier ce traité avec les Genevois, attendit que ceux-ci l'euſſent ratifié, afin de leur déclarer froidement qu'ils auraient dû comprendre qu'il ne leur *accorderait d'autres traités que la communication des principes ? Il nous reſtera à examiner*, ajouta ſon rapporteur Briſſot, *ſi un peuple libre peut & doit ſe lier par des traités ; s'ils ne ſont pas inutiles avec les Républiques, que la communauté des principes doit toujours gouverner ; s'ils ne ſont pas indécens avec tout Gouvernement qui ne tient pas ſes pouvoirs du peuple ; car c'eſt peut-être là qu'eſt le* SECRET *de votre Révolution, & de celles qui ſe* PREPARENT.*

---

* La marche de la République Françaiſe pour *préparer* une Révolution à Genève, n'eſt plus un *ſecret* aujourd'hui : elle

Quand c'eſt à la faveur d'une pareille doctrine que le parti Girondiſte, qui triomphait alors, déchira, viola ou annulla le premier traité qu'eut ſigné la République Françaiſe ; *il reſtera* peut-être auſſi *à examiner* s'il conviendroit de placer une confiance implicite dans les nouveaux traités que ce parti ſerait diſpoſé à contracter aujourd'hui, avec tous Gouvernemens qui ne lui paroîtraient pas *tenir leurs pouvoirs du peuple*. Néanmoins, vû le changement des circonſtances, & pour ne point me jeter ici dans les inférences ſi ſouvent trompeuſes du petit au grand, je me borne

---

offre la ſérie des faits ſuivans, ſur leſquels il convient de méditer avant d'affirmer qu'on peut traiter avec elle en pleine ſureté.

1°, La Convention actuelle, après avoir fait avec Genève un traité ſigné par un Plénipotentiaire revêtu de ſes pleins pouvoirs, & approuvé par ſes Miniſtres, s'eſt abſtenue de l'exécuter en le déclarant ſimplement nul & non-avenu.

2°, Elle a prétendu colorer ſuffiſamment ce coup d'autorité, en décrétant d'arreſtations ſon Plénipotentiaire Monteſquiou, que les Miniſtres déclaraient cependant n'avoir agi que d'après leurs ordres.

3°, Pour frapper ce double coup d'autorité, dont je ne connais aucun autre exemple, la Convention attendit ſoigneuſement que les Genevois euſſent de leur côté non-ſeulement ratifié, mais preſque entièrement exécuté leur traité ; & que, par la retraite des troupes Suiſſes qui venaient à leur ſecours, ils ſe trouvaſſent complettement iſolés, & dénués de tous moyens de négocier de nouveau.

4°, La République Françaiſe n'avait fait ſuccéder vis-à-vis des Genevois aux attentats de la force, les illuſions d'une négociation, que pour les tromper, & pour déſarmer leurs Alliés, c'eſt-à-dire, pour les mettre hors d'état de s'oppoſer aux meſures qu'elle méditait dans l'intérieur de Genève, dont elle voulait à tout prix déſorganiſer le petit ſyſtême ſocial.

à répéter & à poſer en fait, qu'on peut croire aujourd'hui à la ſincérité de la République Françaiſe ; mais qu'on ne pourra ſe repoſer ſur la ſolidité d'une paix quelconque avec elle, qu'autant qu'elle offrira pour garant la reſtitution de toutes ſes conquêtes ; & j'ajoute qu'il n'y a que cette reſtitution qui puiſſe rétablir l'équilibre de l'Europe.

Quoi que puiſſent en dire les nouveaux Précepteurs de l'Europe, cet équilibre eſt ſon ſauveur ; il eſt préciſément à ſa tranquillité ce que l'équilibre de la Conſtitution des Anglais eſt à leur liberté : c'eſt lui qui préſerve le plus faible de ſes membres de l'aggreſſion

---

5°, Elle ne réuſſit à préparer ces meſures qu'à la faveur de traités ſolemnels ; elle ne fit contracter en ſon nom ceux-ci que dans l'intention évidente de les violer ; & elle ne les a violés en effet, qu'afin d'accomplir à Genève une révolution intérieure, pire pour cet Etat que n'auraient pu l'être les ſuites les plus déſaſtreuſes de la guerre à laquelle il crut échapper.

6°, Si pour un auſſi petit objet que celui de renverſer la Démocratie tempérée de Genève, la République Françaiſe encore dans ſon berceau, & avant ſes triomphes, n'a pas craint de ſe deshonorer en violant ouvertement le premier de ſes traités vis-à-vis du plus faible de ſes voiſins ; peut-être reſte-t-il au plus redoutable de tous, à celui dont elle a, dit-elle, un intérêt ſi immenſe à renverſer à tout prix l'édifice politique & ſocial, & qu'on preſſe cependant de ſe déſarmer le plus tôt poſſible ſur la foi des négociations qu'il devrait entamer ; peut-être, dis-je, quelque incommenſurables que ſoient ici les quantités, reſte-t-il à ce grand Etat à demander à ceux qui l'en preſſent, où ſont ici les aſſurances que la République Françaiſe mettrait plus de loyauté dans ſa négociation, & plus de volonté à reconnaître ou à reſpecter les traités qui en réſulteraient.

Non, je ne vois qu'une ſeule choſe à laquelle on puiſſe ſe fier de ſa part ; ce ſerait l'offre de la reſtitution immédiate de toutes ſes conquêtes.

des plus puiſſans, en préparant d'avance, dans la coalition de tous les autres, des protecteurs aſſurés contre tout abus de la force. Cet admirable balancement des forces de l'Europe a été depuis deux ſiècles le palladium de ſa civiliſation. C'eſt à lui, c'eſt à ſon maintien, que cette vaſte & riche République a dû de n'avoir plus été inondée par des irruptions dévaſtatrices; & c'eſt ſeulement depuis qu'elle l'a découvert, qu'elle a pu, ainſi que la Grèce, durant la pondération de ſes forces, ſe livrer avec quelque ſécurité & avec de ſi brillans ſuccès aux jouiſſances de la paix; aux arts qu'elle fait naître, & aux ſciences qu'elle protège. C'eſt depuis cette grande découverte, accompagnée & favoriſée ~~de celle de~~ par la Réformation, que l'Europe a ceſſé d'être barbare. Enfin, c'eſt à la faveur de cet équilibre que les peuples Chrétiens prenaient chaque jour un élan plus rapide vers le bonheur, les lumières & la liberté, (*) lorſque la nouvelle ſecte des Français eſt venue leur apprendre qu'ils

---

* Quelque méritée que ſoit la juſtice que je rends ici aux améliorations de tout genre vers leſquelles tendaient uniformément & depuis long-temps la plupart des adminiſtrateurs de l'Europe, on ne peut s'empêcher de leur reprocher néanmoins de n'avoir pas ſuffiſamment veillé au bonheur de la claſſe pauvre, & de n'avoir point encore adopté les ſages meſures qui étaient à leur portée pour faire augmenter ſes ſalaires dans une juſte proportion avec l'exhauſſement du prix des choſes néceſſaires à la vie. En queſtionnant cette claſſe ſur ſon état paſſé, ſes réponſes font craindre quelquefois que ſon bonheur n'ait reculé, loin d'avancer, & que ce n'ait été au bénéfice de la claſſe aiſée dont les jouiſſances ſe multiplient aſſez rapidement par le progrès des arts. Ce mal, ſi je ne me trompe, eſt plus effrayant qu'on ne le ſoupçonne; & l'une de ſes conſéquences

étaient malheureux, ignorans, ſuperſtitieux, & eſclaves. C'eſt cependant cet équilibre, & cet équilibre ſeul, qui avait donné à l'Europe cette ſupériorité décidée ſur les deux autres parties de l'ancien

---

conſéquences eſt de multiplier les guerres continentales, en facilitant la levée & l'entretien d'armées beaucoup plus nombreuſes qu'il n'en ſerait beſoin pour le maintien de l'ordre ſocial.

C'eſt vers l'augmentation des ſalaires du pauvre, que les écrivains philoſophes devraient porter leurs méditations, & diriger leurs écrits : mais c'eſt ſur-tout les hommes d'Etat auxquels il faut s'adreſſer ; car je ne me diſſimule point que, vû le croiſement d'intérêts des Etats manufacturiers de l'Europe, il leur faudrait une eſpèce d'accord pour y travailler. Je ne ſais ſi l'idée d'une pareille coalition eſt abſolument chimérique; mais je ſais bien que ſi jamais elle ſe réaliſe, elle ſera le vrai Congrès de paix dont parlait le bon Abbé de Saint Pierre; car l'un des premiers réſultats de l'accroiſſement des ſalaires du pauvre, ſerait l'obligation preſque immédiate où ſe trouverait chaque Etat de réduire proportionnellement ſon armée, & par cela même l'économie que feraient les riches des impôts auxquels les appellent les guerres périodiques.

Il eſt fâcheux d'avoir à le dire, mais ce reproche s'adreſſe à l'Angleterre preſque autant qu'aux Etats Continentaux. Tel eſt, il eſt vrai, l'aſcendant de la Liberté ſur un Gouvernemet qui n'eſt guères autre choſe que le Miniſtre de cette Liberté, que la négligence dont je parle y a été en quelque manière réparée par un fond annuel auquel on a pourvu en faveur des pauvres, & qui, quoique très-faible dans ſon origine ſous le règne d'Eliſabeth, a plus que triplé pendant ce ſiècle : il s'élève aujourd'hui chaque année à près de trois millions ſterling, qui ſont religieuſement diſtribués aux pauvres par les officiers municipaux. L'étonnante rapidité avec laquelle cette contribution s'accroît depuis peu d'années donne lieu de croire que ces trois millions ſeraient encore mieux appliqués en portant ſur l'augmentation des ſalaires qu'en ſe diſtribuant en aumones.

monde, leſquelles, quoique bien plus favoriſées par la nature, ne ſortiront jamais de leur abaiſſement, de leur ignorance, & de leur ſervitude, juſqu'à ce qu'il s'y ſoit établi quelque diviſion de pouvoir, quelque ſyſtême fédératif qui leur ſoit propre, qui les mette à l'abri de toute conquête durable, & garantiſſe l'indépendance des membres les plus faibles contre la violence des plus forts.

Qu'on calcule, s'il eſt poſſible, toute la proſpérité dont la Société Européenne eſt redevable à cet équilibre depuis le traité de Weſtphalie, & qu'on porte enſuite les regards ſur la grande époque de ſes malheurs, ſur cette guerre qui la ravagea toute entière au commencement de ce ſiècle. Eſt-il un homme ſenſé qui puiſſe douter que cette guerre n'aurait jamais eu lieu, ſi en 1667, à la première invaſion de Louis XIV, tous les ſignataires de la Confédération de Weſtpha- avaient été déjà aſſez éclairés ſur leurs vrais intérêts, pour ſentir que c'était le moment de ſe réunir contre le nouveau Conquérant? Comment ne virent-ils pas que les ſacrifices néceſſaires pour l'arrêter dans ſa première courſe vagabonde, & pour le repouſſer juſques dans ſon enceinte, n'euſſent alors rien été, en comparaiſon de ceux qu'ils ſeraient appelés à faire enſuite pour l'empêcher d'outrepaſſer encore la nouvelle ligne de démarcation qu'il s'aviſait de tracer pour ſes Etats?

Eh ! qui pourrait ſe diſſimuler que le Louis XIV de la fin du 18me ſiècle ne ſoit la République Françaiſe? Qui pourrait ne pas frémir à la ſeule idée du ſang qui coulera encore par torrens au commencement du 19me, ſi, en cédant à cette nouvelle République

militaire aucune de ſes immenſes conquêtes, on l'enivre de l'eſpoir d'en faire un jour de nouvelles; ou ſi même on avait l'immoralité de ne les lui céder aujourd'hui que dans l'intention ſecrette de l'endormir, afin de s'armer de nouveau dans peu d'années pour les lui conteſter avec plus de ſuccès?

La reſtitution de ſes conquêtes, & de toutes ſes conquêtes ſans exception, voilà l'unique garantie d'une paix ſolide; & puiſque l'orage de la Révolution Françaiſe a tant perdu de ſes premières fureurs, le dernier but de la guerre, le but unique vers lequel l'Europe & l'Angleterre doivent la diriger avec perſévérance aujourd'hui, c'eſt à préſerver intacte la Confédération de Weſtphalie. Auſſi n'héſite-je point à dire, que ſi la plupart de ſes membres dépouillés avaient la lâcheté de trahir leur propre cauſe, & d'acheter le reſte de leurs provinces par l'abandon de celles qui viennent de leur être enlevées; alors les engagemens ſacrés de la Grande-Bretagne, ſa dignité, ſes intérêts, lui preſcrivent impérieuſement d'employer toute ſa prépondérance pour forcer ſes Alliés à défendre leur propre cauſe, ou pour la défendre pour eux s'ils étaient tentés de la déſerter.

" Mais," diront peut-être ces Alliés fatigués, " ſi " la République Françaiſe s'obſtine à refuſer la reſti- " tution de ſes premières conquêtes, voudrait-on ne " nous laiſſer d'autre alternative que celle de lui en " préparer encore de nouvelles, en prolongeant une " guerre qui a déjà mis tant de provinces entre ſes " mains, & qui a ajouté ainſi à l'immenſité de ſes " reſſources pour la pourſuivre?"

C'eſt préciſément ces reſſources dont je nie la durée & même l'exiſtence actuelle. C'eſt ſur leur épuiſement prochain & abſolu que l'Europe doit fixer tous ſes regards, & fonder les plus fermes eſpérances d'une reſtitution auſſi complette qu'inévitable. Qu'on ne s'y trompe pas; cette guerre ne ſort des règles ordinaires; relativement aux Puiſſances Germaniques, qu'en ce qu'elles ſe diſent épuiſées avant d'avoir fait la troiſième partie des pertes qu'elles ſoutinrent avec tant de conſtance pendant la guerre de ſept ans; relativement aux Français, qu'en ce qu'ils ont outré leurs reſſources pour les mettre toutes ainſi que leur impétuoſité dans le premier choc, lequel s'eſt trouvé irréſiſtible; enfin, relativement aux vainqueurs & aux vaincus, qu'en ce que les premiers ſe trouvent ſans comparaiſon plus épuiſés que les derniers.

S'il eſt une vérité politique que l'hiſtoire de l'Europe moderne ait miſe au-deſſus de toute controverſe; c'eſt que chaque guerre, qui s'élève entre quelqu'un de ſes membres, n'eſt plus en quelque manière qu'une guerre de finances, & qu'elle ſe termine infailliblement au plus grand déſavantage de celui des Athlètes qui ayant le moins ménagé ſes reſſources & calculé leur durée, tombe dans l'épuiſement, tandis que ſon adverſaire eſt encore en état de revenir à la charge. Frédéric, qui reçut de ſon père cette grande leçon de prévoyance, ne la perdit jamais de vue, & lui dut tous ſes triomphes. Qu'on liſe ſes ouvrages, & l'on verra que ce ne fut que par l'admirable économie de ſes reſſources, & par la conſtance de ſes ſoins à en tenir toujours de nouvelles en réſerve, qu'il

réuſſit à prolonger pendant ſept ans, & à terminer glorieuſement, cette lutte déſaſtreuſe pendant laquelle ſes nombreux ennemis parcoururent ſucceſſivement tout ſon royaume. S'il réuſſit à les en chaſſer, s'il les força à lui reſtituer définitivement toutes les provinces dont ils s'étaient emparés, c'eſt qu'ils éprouvèrent les premiers l'effet de la laſſitude & de l'épuiſement, tandis qu'auſſi grand financier que militaire, Frédéric, qui avait tout prévu, n'avait pas moins tourné les forces de ſon génie à recruter ſes tréſors que ſon armée.

Il eſt vrai, que ci-devant toutes les guerres avaient un terme aſſuré, qu'on pouvait plus aiſément calculer d'avance, d'après la connaiſſance du tréſor accumulé qu'on y deſtinait, & que cela eſt moins facile aujourd'hui que, depuis la triſte invention des dettes nationales, la génération préſente fait la guerre en empruntant ſur les générations futures. Cependant, puiſque le calcul des reſſources ~~préſentes~~ effectives, combinées ~~à~~ avec celles ~~du~~ que donne crédit, n'en offre pas moins un bon thermomètre pour meſurer avec probabilité l'iſſue d'une guerre; avant de ſonger à la terminer par des ſacrifices qui la feraient bientôt renaître, chaque combattant, & ſur-tout le combattant dépouillé, ne doit point ſe livrer au découragement avant d'avoir examiné ſi ſon ennemi n'eſt pas plus près que lui de l'épuiſement de ſon tréſor, ou du terme de ſon crédit; ſi cet ennemi ne trouvera pas en lui-même une défaite plus fatale encore que celle qu'il aurait pu rencontrer ſur le champ de bataille; enfin, ſi, quelque étendu que

ſoit le territoire qu'il a envahi, il n'eſt point dans le cas de dire avec Pyrrhus, " Encore une conquête, & " je n'en pourrais conſerver aucune."

Il eſt temps maintenant de comparer ici les reſſources militaires, c'eſt-à-dire les reſſources financières de la France & de la Grande Bretagne ; car, ce n'eſt qu'après cette comparaiſon qu'on pourra prononcer s'il eſt permis à cette dernière de céder aux Français quelqu'une des conquêtes qu'ils ont faites.

CHAPITRE II.

Des Reſſources financières de la République Françaiſe, dont toute la puiſſance même militaire conſiſte excluſivement aujourd'hui dans les Aſſignats. Marche rapide du diſcrédit progreſſif de ceux-ci. Terme prochain & inévitable de leur complette annihilation.

L'AUTEUR des *Réflexions ſur la Paix* débute hardiment par l'aſſertion ſuivante, dans l'application de laquelle il triomphe enſuite à ſon gré.

Toute la puiſſance de la Révolution Françaiſe conſiſte dans l'art de fanatiſer l'opinion pour des intérêts politiques. Page 1, ligne 1.

Je nie ſans balancer cette propoſition fondamentale ; ou plutôt je diſtingue les deux époques où elle était vraie, & où elle a ceſſé de l'être ; & je dis : Le

fanatiſme de la liberté a bien été le levier avec lequel on a renverſé la Monarchie Françaiſe, & repouſſé les étrangers qui voulaient la rétablir ; mais pour fonder la République, ou pour la ſoutenir juſqu'ici, il a fallu un mobile plus fort encore que ce fanatiſme, moins merveilleux dans ſa durée, ~~mais~~ comme plus général dans ſes effets ; en un mot, il a fallu l'invention des aſſignats ; & c'eſt dans ces aſſignats, excluſivement, que *conſiſte aujourd'hui toute la puiſſance de la Révolution Françaiſe.*

Ce ſont ces aſſignats qui ont réuſſi à mettre tous les intérêts individuels à ſa ſolde ; c'eſt en ſalariant un million de fonctionnaires civils, c'eſt-à-dire un million de Prêtres à cette nouvelle Religion, qu'on l'a étendue par toute la France. Il en eſt de même de ſes conquêtes au dehors ; elles ne ſont dues qu'à ce que les aſſignats ont ſoudoyé & approviſionné juſqu'ici douze cents mille ſoldats, qui, par leur nombre extraordinaire, ont dû faire des choſes extraordinaires. Si donc la République a fait trois fois plus de conquêtes que Louis XIV, c'eſt que les aſſignats l'ont miſe à même d'entretenir des armées trois fois plus nombreuſes *. Reſte à ſavoir maintenant ſi elle ne

---

* Si quelqu'un pouvait encore révoquer en doute cette vérité, je n'en appellerai qu'aux aveux ſuivans prononcés dans le ſein de la Convention.

Cambon, le 8 Février, 1795. *Graces ſoient rendues à l'Aſſemblée Conſtituante, qui a créé les aſſignats ! Cette monnaie territoriale a rendu de grands ſervices à la Révolution, en mettant en circulation la valeur des domaines nationaux, en nous fourniſſant les moyens de*

fanatiſme de la liberté a bien été le levier avec lequel on a renverſé la Monarchie Françaiſe, & repouſſé les étrangers qui voulaient la rétablir ; mais pour fonder la République, ou pour la ſoutenir juſqu'ici, il a fallu un mobile plus fort encore que ce fanatiſme, moins merveilleux dans ſa durée, comme ~~mais~~ plus général dans ſes effets ; en un mot, il a fallu l'invention des aſſignats ; & c'eſt dans ces aſſignats, excluſivement, que *conſiſte aujourd'hui toute la puiſſance de la Révolution Françaiſe.*

Ce ſont ces aſſignats qui ont réuſſi à mettre tous les intérêts individuels à ſa ſolde ; c'eſt en ſalariant un million de fonctionnaires civils, c'eſt-à-dire un million de Prêtres à cette nouvelle Religion, qu'on l'a étendue par toute la France. Il en eſt de même de ſes conquêtes au dehors ; elles ne ſont dues qu'à ce que les aſſignats ont ſoudoyé & approviſionné juſqu'ici douze cents mille ſoldats, qui, par leur nombre extraordinaire, ont dû faire des choſes extraordinaires. Si donc la République a fait trois fois plus de conquêtes que Louis XIV, c'eſt que les aſſignats l'ont miſe à même d'entretenir des armées trois fois plus nombreuſes *. Reſte à ſavoir maintenant ſi elle ne

---

* Si quelqu'un pouvait encore révoquer en doute cette vérité, je n'en appellerai qu'aux aveux ſuivans prononcés dans le ſein de la Convention.

Cambon, le 8 Février, 1795. *Graces ſoient rendues à l'Aſſemblée Conſtituante, qui a créé les aſſignats ! Cette monnaie territoriale a rendu de grands ſervices à la Révolution, en mettant en circulation la valeur des domaines nationaux, en nous fourniſſant les moyens de*

s'eſt pas épuiſeé infiniment plus vîte, & ſi elle n'eſt pas à la veille d'une cataſtrophe ſans comparaiſon plus convulſive que celle qu'éprouva la France au commencement de ce ſiècle ; reſte enfin à calculer juſqu'à quand elle pourra reculer cette cataſtrophe, en retardant l'anéantiſſement de ſes aſſignats.

Tant que ces aſſignats ne furent émis que dans une eſpèce de proportion avec les terres confiſquées qui leur ſervaient de gage, ils méritèrent la confiance, & eurent un grand ſuccès ; mais dès que la Convention, enivrée de cette découverte & de l'immenſité des moyens qu'elle mettait dans ſes mains, ne s'occupa qu'à chercher de nouveaux théâtres de guerre, afin de les y mettre en action ; dès qu'elle commença à exploiter cette riche mine comme ſi elle eût été inépuiſable, tous les ſpectateurs ſenſés annoncèrent le diſcrédit rapide & complet de ce nouveau métal. Ils affirmèrent que rien ne pouvait en prolonger la valeur au-delà

---

nourrir, d'équipper, & d'entretenir des armées de 1,200,000 *hommes, de créer des flottes, de cultiver les terres pour en extraire le ſalpêtre, de fabriquer des armes,* &c. &c.

Ce même Cambon, qui a obſervé, *qu'un cinquième de la population active de la France était occupée pour la défenſe commune,* s'était écrié le 23 Novembre, 1794, dans cette même Convention : *Quelques-uns de mes Collègues ont dit qu'il fallait décréter le régime de Louis XIV ; que lorſque celui-ci ſoutenait la guerre contre les Puiſſances coaliſées, il n'avait dépenſé que* 219 *millions par année, tandis que les dépenſes de celle-ci montent à deux milliards. Ainſi l'on veut faire croire que la Convention eſt la dilapidatrice des fonds publics.*

au-delà de deux ou trois années : ils ſe trompèrent ; mais pourquoi ? C'eſt qu'ils ne pouvaient pas prévoir les moyens vraiment extraordinaires qu'on mettrait en œuvre pour la ſoutenir, & que Robeſpierre viendrait au ſecours des aſſignats chancelans avec deux nouvelles inventions, le ſyſtême du dépouillement, & celui de la terreur.

Sa marche eſt connue. D'abord il décréta que tout numéraire quelconque ſerait ſaiſi contre les aſſignats ; enſuite il impoſa la loi du *maximum*, & celle des *réquiſitions*, qui devaient en effet, pendant leur durée, conſerver aux aſſignats, ſinon leur valeur, du moins leur empire. Enfin, comme, pour faire marcher ces deux loix, il fallut en ſolder les innombrables Miniſtres,* il ſongea à donner une nouvelle hypothèque aux nouvelles émiſſions.

Ainſi ſe développa & s'accrut le ſyſtême de la terreur que Robeſpierre n'enviſagea ſans doute que comme une opération de finances, & qui réuſſit au point que pluſieurs propriétés ſont rentrées trois fois de ſuite dans le tréſor de la République. Chaque

---

* Si l'on eſt curieux de ſavoir ce que coûtait à Robeſpierre ſes innombrables miniſtres de terreur, & leurs Tribunaux Révolutionnaires, voici ce qu'en dit Cambon, le 4 Novembre :

" On avoit organiſé un Gouvernement, qui, en ſimple ſurveil-
" lance, coûtait 591 millions par année. Auſſitôt tous les hommes
" accoutumés au travail de la terre, & à celui des atteliers, aban-
" donnèrent leurs occupations ordinaires, occupations qui les ren-
" daient utiles à leurs concitoyens, pour ſe placer dans les Comités
" Révolutionnaires, où ils n'avaient rien à faire, & où ils jouiſſaient
" d'une certaine autorité en recevant 5 liv. par jour."

assignat émis, n'était alors autre chose qu'une lettre de change tirée sur les Tribunaux Révolutionnaires, & acquittée par la Guillotine. On a même imputé à Robespierre d'avoir appelé cet instrument de mort une *machine avec laquelle il battait monnaie.*

Ce qui est évident, c'est que la Guillotine, dépouillant aujourd'hui le spoliateur de la veille, la République trouvait le lendemain dans ses dépouilles le nouveau gage dont elle avait besoin pour de nouvelles émissions. Ces émissions ensanglantées rempliſſaient leur objet auprès de la foule stupide, qui se figurait que la valeur de l'assignat resterait intacte dans l'intérieur de la République, tant qu'il y resterait des chefs à enrichir d'abord, pour dépouiller après. C'est ainsi qu'à l'aide de cet épouvantable cercle de confiscations, de supplices, & d'émissions, l'empire des assignats se prolongea encore pendant plus d'un an ; c'est ainsi que la République Française approvisionna ses quatorze armées à meilleur marché avec du papier-monnaie, que les Puissances coalisées n'approvisionnaient les leurs avec des espèces. Pour y réussir, il n'en coûta à Robespierre que de dire : " La moitié des propriétés de la France passera violemment de mains en mains."

Cependant les nouveaux acquéreurs, ne trouvant pas plus de sécurité que les anciens propriétaires, devaient infailliblement s'associer à eux pour renverser l'oppresseur commun. Il a fallu près d'une année aux Français pour cette association ; mais enfin elle a eu lieu, & il a été traîné à son tour à l'échafaud.

Ici s'ouvre une époque toute nouvelle dans l'hiſtoire des aſſignats. Comme Robeſpierre avait été juſques-là le ſeul chef de parti qu'il n'eut pas été poſſible d'ébranler en propoſant des meſures plus atroces que les ſiennes, ceux qui lui ont ſuccédé n'ont pu y réuſſir qu'en en promettant de plus douces, & ſur-tout en débutant par abolir la loi du maximum, & par mettre en déſuétude la Guillotine qui la ſoutenait.

Quoiqu'ils viſſent bien ſans doute, qu'en ſupprimant le *maximum* & ſon cortége, ils portaient un coup mortel aux aſſignats, il ne leur entra pas même dans la penſée, de propoſer une paix générale, qui, en les diſpenſant d'en émettre de nouveaux, aurait pu arrêter du moins le diſcrédit des anciens. Ils s'obſtinèrent donc à pourſuivre la guerre, non plus avec des aſſignats forcés, mais avec des aſſignats libres.

Dès cette époque la valeur relative de ces aſſignats a déchu, & doit continuer à décheoir, en raiſon compoſée de la perte qu'éprouvaient déjà les anciens, & de la nouvelle maſſe ajoutée à la maſſe déjà trop forte de la circulation. Ce n'eſt pas tout encore : bientôt leur diſcrédit a pris de jour en jour une marche plus accélérée, & cela par une raiſon bien ſimple : plus les aſſignats déjà émis ſe déprécient dans le cours d'un mois, & plus la République eſt obligée d'en émettre le mois ſuivant, pour pourvoir à une dépenſe ſemblable ; c'eſt-à-dire qu'elle ne peut faire face au diſcrédit exiſtant & croiſſant, qu'en ajoutant encore à l'impulſion de ce diſcrédit ; ou, en d'autres termes, que plus elle émet d'aſſignats pour ſe ſoutenir aujourd'hui,

plus elle ſe condamne à en émettre demain. J'en appelle au dernier mois dont nous connaiſſons la dépenſe, le mois *Nivoſe*, qui n'a point été un mois de campagne générale, & qui a cependant coûté 428 millions, c'eſt-à-dire à-peu-près le double du mois précédent.* J'en appelle encore au ſoin qu'ont eu les membres de la Convention de doubler leurs ſalaires dès le 13 Janvier. Le principe de ce doublement eſt juſte ; & même comme l'obſerva alors Cambon, ce même principe aurait preſqu'exigé qu'on les quadruplât, puiſque les aſſignats ne répreſentaient alors que le 27$\frac{o}{o}$ de leur valeur primitive. Il n'eſt donc point étonnant que, dix jours après, la Convention ſe ſoit vue forcée de décréter la même indemnité en faveur des autres fonctionnaires civils ; il eſt plutôt ſurprenant qu'on ſe ſoit abſtenu juſqu'ici de doubler également la paie des 14 armées ; & il ſerait bien plus ſurprenant encore qu'on pût ſe diſpenſer d'élever périodiquement tous ces ſalaires dans la proportion de la baiſſe du papier.

Veut-on connaître le tableau qu'a préſenté la France depuis que la Convention eut été forcée de ſéparer les aſſignats de leur unique ſauve-garde (de cette loi du *maximum* qui, en prolongeant un peu leur artificielle exiſtence, devait accélérer, pour ainſi dire, leur violente agonie) ? Tous les voyageurs s'accordent à dire qu'à peine le peuple ~~eut-il~~ commença à entrevoir cette agonie ; un eſprit effréné d'agiotage ſur toute denrée, & en général ſur toute

* J'apprends par les papiers publics Anglais, que le mois ſuivant a encore coûté un tiers en ſus du mois *Nivoſe*.

choſe ſuſceptible d'être échangée contre ce papier-monnaie, s'introduiſit par toute la France, & agita juſqu'aux dernières claſſes de la ſociété.* La choſe paſſe de mains en mains, chaque jour, preſque chaque heure, & eſt toujours repréſentée par une plus grande ſomme d'aſſignats, parce que celui qui voulait garder une choſe qui lui avait coûté 100 liv. ne peut réſiſter à 150 liv. qu'on lui offre le mois ſuivant ; & qu'à peine ces 150 liv. ſont-elles entrées dans ſon porte-feuille, qu'elles diminuent de valeur relative, & qu'il les échange de nouveau contre une choſe qui, au contraire de l'aſſignat, augmentera de valeur en la gardant, ſur-tout ſi elle eſt de première néceſſité.

Il eſt vrai que dans les villes neutres frontières de la France le diſcrédit de ces aſſignats n'a point été auſſi rapide, parce que leur échange contre l'eſpèce y avait toujours été indépendant de la loi du maximum, comme de la guillotine, & ſoumis aux variations de l'opinion par-tout où le commerce eſt libre. Cependant, comme le taux des aſſignats dans ces villes frontières eſt le ſeul thermomètre qu'on puiſſe ſe procurer de leur valeur paſſée & de leur diſcrédit futur, pour eſtimer l'une, & prévoir l'autre, il ſuffit de ſavoir que les aſſignats qui, le 24 Janvier 1795, valaient encore

---

* Boiſſy d'Anglas s'en eſt plaint avec force le 3 Mars. *Dans le temps où les objets de commerce manquent,* a-t-il dit à la Convention, *lorſque les réquiſitions, les préemptions, les taxations arbitraires des prix, & la legiſlation inſenſée du maximum, ont découragé les exploitations rurales, les citoyens ſont entraînés d'une manière irréſiſtible dans l'agiotage. Cet agiotage eſt une cupidité ſans meſure. Ce n'eſt point un commerce, mais un jeu,* &c. &c.

20% en Suiſſe, y ſont tombés graduellement à 10% le 24 Mars; c'eſt-à-dire, que dans le court eſpace de deux mois ils ſont tombés de 50%, puiſqu'il eſt évident qu'il faut aujourd'hui 200 liv. en papier pour acheter les 20 liv. en eſpèces qu'on ſe procurait il y a deux mois avec un aſſignat de 100 liv.

La conſéquence de cette dépréciation rapide & progreſſive ne peut échapper à perſonne; il eſt hors de doute que ſi les aſſignats continuent à tomber de 50%, tous les deux mois, ils ne vaudront pas même, à la fin de Juillet, les dépenſes de leur coût, les ſalaires de leurs vérificateurs, les fraix de leur tranſport, & l'embarras de les négocier. Renvoyons néanmoins juſqu'à la fin de l'année cette grande époque. Une fois arrivée, je le demande, quelle reſſource reſtera-t-il à la République pour ~~pré~~conſerver ſes conquêtes étrangères; c'eſt-à-dire, pour ſoudoyer les nombreux ſoldats qui les couvrent, & qui, quoi qu'on en diſe, ne ſont plus des *fanatiques*, mais tout ſimplement des mercenaires armés & diſciplinés? Il ne lui en reſtera qu'une ſeule; celle de diſſoudre ſes armées, avant qu'elles ſe ſoulèvent; d'abandonner ſes conquêtes, avant qu'elles les évacuent; & de propoſer la paix, avant d'être forcée à la recevoir comme une faveur. La reſtitution des conquêtes, c'eſt-à-dire le bienfait d'une paix ſolide, voilà donc les réſultats inévitables & rapides de la dépréciation rapide & inévitable des aſſignats, ſi l'Europe a la conſtance d'attendre ces réſultats les armes à la main.

Je dis, *ſi l'Europe a la conſtance d'attendre ces réſultats les armes à la main*; car il eſt évident que la chûte

progreſſive des aſſignats tient principalement à l'obligation d'en émettre de nouveaux. Or, comme cette obligation eſt indiſpenſable tant que durera la guerre, & que je ne diſconviens point que les Français n'aient différens moyens d'aſſurer aux aſſignats émis une valeur quelconque dès qu'ils pourront ſe diſpenſer d'en émettre de nouveaux, c'eſt-à-dire, à la paix générale ; il eſt également évident que c'eſt à la perſiſtance des Alliés dans la guerre, que tient le prompt anéantiſſement de la dernière reſſource des Français pour prolonger cette guerre, & en conſerver les fruits : en ſorte que chaque Allié qui ſe retirera de la confédération retardera le terme de la banqueroute totale, en proportion des fraix qu'il économiſera à la République Françaiſe, c'eſt-à-dire en proportion des nouvelles émiſſions dont il la diſpenſera.

Je ſais qu'on va répliquer à ces calculs, que, quelque fondés qu'ils paraiſſent, ils ne ſont point nouveaux, & que néanmoins ils ont été conſtamment démentis juſqu'ici par la plus funeſte expérience, puiſque la France, loin d'avoir été appeleé à ralentir ſes efforts, s'eſt trouvée de jour en jour en état de les redoubler, & par cela même ſes triomphes. Mais qu'on ne le perde point de vue, c'eſt préciſément cet inconcevable redoublement d'efforts qui en a accéleré le terme prochain. Si les premiers calculateurs ſe ſont trompés, il y a quatre ans, ſur ce terme en l'anticipant, c'eſt qu'il ne leur avait point été poſſible de faire entrer en ligne de compte les meſures déſeſpérées qu'adopterait Robeſpierre, non point pour éviter la cataſtrophe qu'ils lui annonçaient, mais ſeulement

pour la rendre plus complette, en la différant. Comment pouvaient-ils ſoupçonner que la Convention aurait recours à la loi du MAXIMUM, qui, de ſon propre aveu, a *tué le commerce, & anéanti l'agriculture* *? à cette loi qui a *ruiné l'induſtrie, qui a trompé la probité fidelle aux loix, & enrichi la criminelle avidité qui les brave ?*† Enfin, *à cette légiſlation inſenſée qui a mis la terreur à l'ordre du jour, & enfanté l'agiotage : à cette légiſlation à l'aide de laquelle*, obſerve BOISSY d'ANGLAS‡, *le Gouvernement devint le ſeul commerçant, le ſeul agriculteur, le ſeul manufacturier ; à l'aide de laquelle il exerça une tyrannie abſolument inconnue à la terre, & à laquelle s'adaptait l'anéantiſſement de toutes par l'aſſaſſinat de tous les hommes riches.*

Qui eſt-ce qui aurait pu penſer que le glaive de la Guillotine pourrait appeler cette loi violente, qui ſoutenait les aſſignats, & la maintenir en fauchant ſans diſtinction les nouveaux propriétaires & les anciens ? Qui eſt-ce qui aurait pu calculer avec *Danton*, que pour prolonger d'un peu ſon affreuſe exiſtence, *le monſtre de la Révolution en viendrait à dévorer ſes propres enfans* ; qu'un cercle inconnu de ſpoliations aurait pour force centrale le *ſyſtême de la terreur* ; c'eſt-à-dire, l'aſſerviſſement complet & ſubit d'une nation belliqueuſe, & qu'au moment même où elle ſe vanterait *d'avoir briſé ſes fers*, elle ſe laiſſerait *menacer toute entière de l'échafaud ?* §

---

* Bréard, 23 Décembre, 1794.

† Echaſſeriaux, le 20 Décembre, 1794.

‡ 8 Janvier, 1795.

§ *Réflexions ſur la Paix*, p. 40.

Me dira-t-on que les calamités de la guerre pourront renouveler cette réaction d'oppreſſion, & reſſuſciter le ſyſtême de terreur ? Je le nie, ſans balancer. Ce prodige infernal de la Révolution Françaiſe ne ſe répétera jamais ; & bien que le Néron de la France, à l'aide de tous ſes bourreaux, n'ait pas pu le pourſuivre au-delà de quatorze mois, je ne crains pas d'affirmer qu'il lui eût été mille fois plus facile de le prolonger encore une année, qu'il ne le ſerait à ſes ſucceſſeurs de le faire renaître un ſeul jour après l'avoir anéanti.

M'alléguera-t-on que ce Robeſpierre leur a laiſſé derrière lui pour patrimoine d'immenſes propriétés encore invendues, quoique déjà confiſquées, & qui préſentent un gage ſuffiſant à de nouvelles émiſſions d'aſſignats ? Je ſais qu'ils ont imaginé de s'en vanter, & qu'ils ont eu l'impudence d'atteſter au commencement de cette année, qu'il leur reſtait alors une hypothèque ſuffiſante pour émettre encore ſix ou huit milliards de leur papier-monnaie ; mais je ſais auſſi que la France y a ajouté ſi peu de foi, que c'eſt préciſément depuis cette atteſtation ſolemnelle que s'eſt accélerée la chûte des aſſignats ; enfin, je ſais que ce gage immenſe, en ſuppoſant qu'il exiſtât (& je prouverai bientôt le contraire) pourrait d'autant moins retarder, leur chûte qu'une année de dépenſes comme celle des deux derniers mois ſuffirait pour le faire diſparoître.

D'ailleurs, après avoir tracé ici l'hiſtoire des trois premiers actes des aſſignats ; ſavoir, 1°, leur crédit par la confiance ; 2°, leur empire par le maximum & la terreur ; & 3°, leur diſcrédit depuis la révocation du maximum ; il eſt temps d'introduire ici le quatrième

Acte, & le plus important ſans doute, puiſqu'il eſt l'avant-dernière Scène de la Banqueroute.

J'ai déjà dit que Robeſpierre n'ayant pu ſe ſoutenir une année que par les derniers excès de la plus violente injuſtice, ſes ſucceſſeurs ne pouvaient ſe ſoutenir qu'en embraſſant des meſures abſolument oppoſées aux ſiennes. De toutes ces meſures, pour eux la plus ſure était celle de ſe coaliſer avec les *fédéraliſtes*, qui, bien qu'écraſés & mis en fuite par Robeſpierre, n'en avaient pas moins encore un parti nombreux & puiſſant. En tactique de parti, rien de plus ſage que cette coalition ; mais il faut en convenir auſſi, rien de plus deſtructif pour les aſſignats ; car il était évidemment hors des poſſibles, que la Convention pût appeler à ſon ſecours les fédéraliſtes, ſans leur offrir la reſtitution des vaſtes propriétés dont Robeſpierre les avait dépouillés.

Le Décret de cette reſtitution n'a point paſſé ſans exciter les plus violens débats ; & ces débats ſe ſont même prolongés pluſieurs jours. *Duhem* s'eſt écrié, que cette première reſtitution *aſſaſſinerait la patrie, & décréterait la Contre-Révolution.** D'autres ont annoncé que les aſſignats allaient perdre toute leur dernière & faible valeur, & que *reſtituer la totalité des biens aux familles qui avaient été dépouillées, ce ſerait atténuer la richeſſe publique.—La richeſſe publique*, leur a répondu Boiſſy d'Anglas, *bâtie ſur la pauvreté des particuliers, eſt un ſophiſme barbare créé dans l'antre féroce des Jacobins. Ils ont offert à vos créan-*

* 20 Mars, 1795.

ciers pour garantie, des propriétés qu'ils ſentaient bien que vous n'aviez pas le droit d'hypothéquer. Enfin, lorſque l'un des Députés alarmés lui a demandé avec quoi l'on payerait les fraix de la guerre, *Il ne s'agit point de ſavoir qui doit payer les fraix de la guerre,* s'eſt écrié Charrier, *il s'agit de rendre juſtice; il s'agit de prouver aux peuples, qu'il n'eſt pas vrai, comme leurs Gouvernemens† ont voulu le leur faire croire, que la Convention ait égorgé ces victimes pour avoir leurs biens.*

Entraînée par ce beau langage, & par les principes même de juſtice qu'elle foulait depuis ſi long-temps aux pieds, la Convention a enfin décrété ſolemnellement le 20 Mars, la *ſuſpenſion de la vente*; ou, en d'autres termes, la reſtitution des biens de tous les individus condamnés par les Tribunaux Révolutionnaires de Robeſpierre.

Qu'on ne s'y trompe point, ce décret, tout étrange qu'il paraiſſe, était encore, s'il eſt poſſible, moins juſte en lui-même, qu'il n'était néceſſité par la force impérieuſe d'une multitude de circonſtances, leſquelles, plus tôt ou plus tard, améneront également la reſtitution des biens des émigrés‡, ou tout au moins d'une partie d'entr'eux : auſſi, quoiqu'il n'y ait guères

---

† On verra dans la page ſuivante que Boiſſy d'Anglas alla plus loin, & qu'il eut la juſtice de défendre les *Gouvernemens* étrangers de l'étrange *impoſture* dont Charrier les accuſait.

‡ Si cette foule de femmes & de filles infortunées, victimes ſi innocentes de la Révolution Françaiſe, qui traînent aujourd'hui dans l'étranger leur déplorable misère, & y étalent avec elle l'un des plus grands opprobres de la Convention ; ſi, dis-je, elles pou-

que ſix ſemaines que ce premier décret de reſtitution a été rendu,* on aſſure qu'il s'eſt déjà étendu (parti-

---

vaient, ainſi que les fédéraliſtes, ſe préſenter dans cette Aſſemblée, & lui dire que la timidité de leur ſexe leur avait fait deviner comme par inſtinct les crimes du *Jacobiniſme* ; que, lorſque cette Aſſemblée ſe glorifie d'avoir puni ſes forfaits, elle ne peut ni continuer à leur imputer à crime de les avoir mieux prévus qu'elle, & d'y avoir échappé par la fuite, ni conſerver la fortune dont elle les a dépouillées, & dont les Députés de la Convention tirent une partie de leurs ſalaires ; à l'ouie d'un pareil langage, & au ſpectacle déchirant que leur affreuſe misère préſenterait à l'Aſſemblée, j'ai beaucoup de peine à croire que *Boiſſy d'Anglas* ne s'en ſentît pas ému, & qu'il ne prononçât point de nouveau en leur faveur la belle tirade qu'il déclama le 20 Mars, en faveur des fédéraliſtes.

Nous ſavons tous que les confiſcations qui ont été la ſuite des jugemens monſtrueux de nos derniers tyrans ſont des VOLS, *& que ces* VOLS *ont plongé dans la misère cent mille familles innocentes.—Leurs mânes planent dans cette enceinte ; ils nous demandent de rendre à leurs veuves, à leurs frères, à leurs enfans, le bien qui leur appartient.— On oſe dire que ces biens ſont néceſſaires au peuple. Peuple Français ! lève-toi tout entier avec indignation ; repouſſe avec horreur ces dépouilles ſanglantes ; rejette ce honteux tribut : il eſt indigne de toi ; il doit te faire frémir ; il te rendrait le complice des monſtres que tu pourſuis, des voleurs dont tu as ordonné le ſupplice.*

Je le demande, n'eſt-ce pas dire au peuple Français, *Repouſſe avec horreur les aſſignats ?* Il y a déjà bien long-temps en effet qu'il devrait en avoir *horreur*. Au reſte, ce repouſſement ne ſera point l'effet d'un ſentiment d'horreur ; ce ſera celui de l'intérêt particulier. Les aſſignats ont fait naître la guerre : la guerre fera périr les aſſignats.

* Il ne faut pas oublier que déjà, dès le 9 Novembre, la Convention avait décrété la levée du ſéqueſtre des biens des ſujets des Puiſſances avec leſquelles la France eſt en guerre. Ce dépôt s'élevait, dit-on, à près de 25 millions en eſpèces. Beaucoup de gens l'avaient enviſagé juſques-là comme l'un des gages des aſſignats ; & pourquoi non ?

culièrement à Lyon) ſur une foule de familles dépouillées qui n'étaient point fédéraliſtes. Et en effet, comment reſſuſciterait-on le commerce en France, ſans y rappeler les commerçans ? & comment y raménerait-on les commerçans & les manufacturiers, ſans leur rendre leurs capitaux & leurs atteliers ?

Qu'on ne croie point que ce fameux décret ait été arraché par ſurpriſe à la Convention, & qu'elle puiſſe être tentée de le révoquer lorſqu'on attribuera à ſes effets la chûte totale des aſſignats. Elle les connoiſſait très bien, d'avance ces effets; & ils lui avaient été prédits avec force par Le Cointre, dès le 10 Decembre, 1794. *Je vous le demande dès aujourd'hui*, dit-il à ſes collègues, *ſi vous faiſiez un ſeul pas rétrograde ſur la matière des biens acquis par jugement, confiſqués & vendus au profit de la République, que deviendrait la foi de la fortune publique ? Que deviendraient les finances ? Dans quelle poſition vous trouveriez-vous ? La confiance ſerait totalement ébranlée. Qui déſormais pourrait acheter ? Si ſur les biens vous regardez une fois en arrière.....je m'arrête.....je vous livre à vos réflexions.*

Certes c'était lorſqu'on portait les *regards en avant* ſur les biens à confiſquer que Le Cointre aurait dû réveiller ſon collègue Robeſpierre, & *le livrer à ſes Réflexions*. Ce n'eſt point le décret du 20 Mars qui a tué les aſſignats émis, en reſtituant des biens qu'on *n'avait pas le droit d'hypothéquer*, & qu'il était impoſſible de conſerver; c'eſt Robeſpierre, en *volant* ces biens afin de pouvoir émettre de nouveaux aſſignats, & en prodiguant ces nouveaux aſſignats afin d'étendre les conquêtes de la République. En un mot, c'eſt Robeſpierre qui a *décrété la Contre-*

révolution, & qui a aſſaſſiné la République ; car je ne crains pas d'affirmer aujourd'hui qu'elle périra préciſément comme avait péri la Monarchie—PAR LES FINANCES.

En vain la plupart des ſucceſſeurs de Robeſpierre s'obſtinent-ils encore à tromper leurs compatriotes & l'Europe ; en vain nous parlent-ils toujours de 10 à 12 milliards que produiront les biens des émigrés, & qui, à les entendre, formeront une hypothèque ſuffiſante pour retirer les aſſignats émis, & pour en émettre encore autant au beſoin : ils ſavent bien eux-mêmes que rien n'eſt plus faux ; puiſque, d'après leurs propres calculs, il me ſerait aiſé de leur prouver que toutes les confiſcations invendues qui leur reſtent ne valent pas en réalité plus de deux à trois milliards.*

---

* Dans ſon fameux Rapport du 22 Décembre, 1794, ſur les finances, *Johannot*, que j'enviſage comme l'homme le plus honnête, & peut-être le ſeul honnête, entre tous ceux qui ont manié les finances révolutionnaires, affirme que les aſſignats, *quelle que ſoit leur maſſe, repoſent pourtant ſur une hypothèque ſupérieure.....Des calculs certains,* ajoute-t-il, *atteſtent que leur hypothèque excède 15 milliards. Le revenu d'une année des biens nationaux invendus eſt d'environ 300 millions, qui, calculés au denier 40, prix auquel ſe vendent communément les domaines nationaux, préſentent une valeur réelle de 12 milliards ; ce qui, avec des fonds non loués, ou objets qui ne ſont point en valeur, & qu'on eſtime au plus bas à 2 milliards, & 1 milliard pour ce qui reviendra à la nation dans les héritages des émigrés, forme une valeur effective de 15 milliards. Jamais papier-monnaie a-t-il porté ſur une baſe auſſi ſolide !*

Lorſque j'entreprends de meſurer cette *baſe*, on me permettra bien, je ſuppoſe, de laiſſer de côté le milliard qu'on eſpère ſur les *héritages* des émigrés, & les deux milliards *des fonds non loués, ou objets qui ne ſont point en valeur :* enfin, l'on me permettra bien, je

Auſſi *Le Sage, Boiſſy d'Anglas, Cambacères, La Reveilliere, & Thibault,* commencent-ils dès-à-preſent à ſou-

---

penſe, de raiſonner uniquement ſur l'aſſertion que vient de faire Johannot, qu'au 22 Décembre la maſſe du revenu des propriétés confiſquées & invendues s'élevait *à environ* 300 *millions.* Or cette eſtimation, en l'adoptant comme vraie, fournit une échelle à-peu-près ſure pour eſtimer en même temps le capital de ces 300 millions, non point en aſſignats dans leſquels ils ſe perçoivent, & qui bientôt n'exiſteront plus, mais en eſpèces.

Tout le monde ſait que les propriétés foncières ſe vendaient en France au denier 27 ou 28; & perſonne ne diſconviendra que, tant qu'il y en aura une telle maſſe à vendre, il ſera difficile qu'elles trouvent de meilleurs acheteurs qu'au denier 25. Or, il eſt impoſſible qu'elles les trouvent; 1°, parce qu'une grande partie de ces propriétés conſiſte en maiſons qui ſe détériorent avec une effrayante rapidité; 2°, parce que Cambon eſt convenu ingénument, le 28 Février, que les fonds qui reſtent entre les mains de la République y *dépériſſent,* & que quant à ceux qu'elle vend, *des intrigans s'en rendent adjudicataires à tout prix: Devenus propriétaires,* ajoute-t-il, *ils en vendent en détail les arbres & les matériaux; au ſecond paiement la Nation eſt obligée de revendre à la folle enchère, en ſupportant la perte que les détériorations occaſionnent.*

On voit déjà, d'après ces aveux récens, que ce n'eſt qu'à la faveur de *ces adjudications à tout prix,* & cependant ſi ruineuſes, que la Convention ſe vante de temps à autre des ſommes énormes qu'elle retire des biens dont elle annonce l'adjudication d'une manière ſi pompeuſe, mais dont elle ſe garde bien de publier enſuite la rentrée, & la *revente à la folle enchère.*

Je crois donc que perſonne ne me conteſtera que ſi par impoſſible la République ſe conſolide, & que tous les biens confiſqués reſtent à ſa diſpoſition, elle ne les vendra jamais en eſpèces à plus du denier 20 de la rente qu'elle perçoit aujourd'hui en aſſignats. Or, ſi elle y réuſſiſſait, leur totalité ne lui procurerait que ſix milliards.

Maintenant, ſur ces ſix milliards de capital auxquels je conſens à eſtimer les 300 millions de revenus, il faut déduire, d'abord les immenſes reſtitutions à faire aux fédéraliſtes & autres, conformé-

lever le voile qui cache encore l'abyme des finances. *Le gage de vos assignats*, a dit le premier, *c'est la loyauté*

---

ment au Décret de 20 Mars, 1795 ; & quoique, pour obtenir ce décret, ceux qui le proposèrent, affectèrent d'affirmer au hasard que ces restitutions ne monteraient pas au-delà d'un milliard, je crois pouvoir sans exagération élever toutes les confiscations du règne de Robespierre au tiers des propriétés encore invendues ; ce qui, en appelant la République à une restitution de deux milliards, réduirait à 4 milliards le capital des domaines invendus.

Sur ces 4 milliards restans, il y a ensuite à liquider les dettes immenses des émigrés ; dettes que la Convention a décrétées le 1 Janvier, 1795, *à la charge de l'Etat*. Or, comme Cambon a déclaré ce jour-là que les Emigrés n'avaient pas moins *d'un million de créanciers environ*, si on les évalue à 2000 liv. chacun, cette liquidation préalable prendra encore deux milliards, & réduira ainsi à deux milliards l'hypothèque du papier-monnaie de la République Française.

Avec ces deux milliards, elle aurait encore,

1°, A retirer tous les assignats en circulation actuelle, lesquels, à en croire ce qu'en disait Combon le 4 Novembre 1794, s'élevaient déjà alors à 6 milliards 400 millions ; somme qui, malgré quelques rentrées postérieures, doit très-certainement être portée aujourd'hui à 8 milliards.

2°, A retirer les nouveaux assignats nécessaires pour continuer la guerre. Or, qui sait combien durera cette guerre ? & qui peut prévoir l'émission qu'exigera le mois de Décembre prochain, si les Français retardent jusqu'à cette époque l'évacuation de leurs conquêtes ? Si la progression des dépenses & du discrédit est toujours la même que celle des trois derniers mois, la masse des nouvelles émissions peut être déjà incalculable à cette époque ; mais pour mettre tout au plus bas, je ne calculerai la dépense de chaque mois qu'à raison du mois dernier, ce qui ajouterait, à la fin de cette année, une autre masse d'environ 5 milliards.

Voila donc 13 milliards de papier-monnaie qu'il faudra racheter avec une hypothèque de 2 milliards en biens réels, en écartant

les

Françaiſe, c'eſt la probité de la Nation. Le ſecond, qui ſix ſemaines auparavant venait d'affirmer que les *aſſignats étaient ſans doute un effet d'une inconteſtable ſolidité, une dette de la Nation hypothéquée ſur des propriétés infaillibles*, a tout-à-coup changé de langage avec la Convention. *Vos aſſignats*, lui a-t-il dit le 20 Mars, *ſont des billets dont la garantie eſt votre loyauté; ils*

---

les chances perpétuelles d'une Contre-Révolution, qui, en renverſant la République, renverſerait ſa fortune.

D'ailleurs, avant d'appliquer le capital de ces deux milliards au rachat du papier-monnaie, on aura beſoin de tous leurs revenus pour acquitter la dette viagère, qui s'élève à environ cent millions par année. En ſuppoſant qu'on l'écarte d'un trait de plume, il ſera difficile d'écarter auſſi facilement les brillantes récompenſes qu'on a promiſes au million de ſoldats qu'il s'agira de rappeler en faiſant la paix ; & qui, à raiſon de 2000 liv. chacun, conſommeraient ces deux milliards. Enfin, ce n'eſt pas tout encore ; car le plus preſſant de tous les beſoins ſera d'employer ces 2 milliards à verſer des *ſoins réparateurs* ſur toutes les contrées qu'Echaſſeriaux a repréſenteés comme n'offrant *que des ruines en agriculture*, & comme réclamant d'immenſes *avances*. Que dis-je ! la France, avant d'y pourvoir, a un ſoin bien plus preſſant encore ; elle aura à aſſurer la marche de ſon gouvernement, & à faire de grandes dépenſes, en attendant qu'elle réuſſiſſe à lever les contributions, que ſes peuples ſe ſont ſi complettement déshabitués de payer. Je doute que ce qu'ils paient aujourd'hui en aſſignats correſponde à 15 millions en numéraire ; & très-certainement le gouvernement ne pourra marcher, agir, & ſe ſoutenir, avec un revenu de moins de 100 millions : or, une contribution de 100 millions épuiſera les peuples aujourd'hui bien plus encore que ne les épuiſaient les 600 millions qu'ils payaient ſous l'adminiſtration de M. Necker.

Que le lecteur médite ſérieuſement ſur ce compte rendu de la fortune actuelle de la France, & de ſes beſoins ; & je doute qu'il s'écrie enſuite avec Johannot : *Jamais papier-monnaie a-t-il porté ſur une baſe auſſi ſolide ?*

repoſent ſur le CRÉDIT *que nous avons droit d'obtenir, bien plus que ſur toute autre baſe.* Dix jours après, le troiſième avoue franchement que, ſi la Convention ſe diſſolvait, elle allait *laiſſer les* FINANCES ÉPUISÉES. *Il faut*, s'eſt écrié le quatrième,* *il faut remédier ſur-le-champ par des moyens ſimples, juſtes, & d'une prompte exécution au déſordre des finances. Si elles périſſent, nous périſſons, & nous abîmons l'Etat avec nous.* Enfin, pour couronner tant d'aveux alarmans, Thibault a annoncé le 1 Avril à la Convention, *qu'il y avait trois choſes dont on ne devrait jamais parler en public : ce ſont*, dit-il, *les* FINANCES, *les ſubſiſtances, & la Religion.* Il ne m'appartient point de parler ici des deux dernières; mais à Dieu ne plaiſe qu'elles ſoient auſſi ruinées que les *Finances* de la France; car en pareil cas, ſes infortunés habitans ne pourraient plus ſe relever du coup affreux que leur aurait porté la Révolution.

Que leur République éphémère continue, ſi elle le veut, à mettre ſur ſes nouveaux aſſignats les mots pompeux de DOMAINES NATIONAUX, tout homme clairvoyant ne pourra pas moins s'empêcher d'y lire ces mots effrayans: LOYAUTÉ FRANÇAISE—FINANCES ÉPUISÉES—HYPOTHÈQUE OUTREPASSÉE—RESTITUTIONS COMMENCÉES—EMISSIONS NOUVELLES—DÉPRÉCIATION CONTINUE.

Je n'ai plus beſoin d'inſiſter, je penſe, ſur ce que, dans le cours rapide de cette dépréciation, dans cette réaction violente du diſcrédit ſur le diſcrédit, chaque cauſe devient effet à ſon tour, & augmente, dans une rapidité prodigieuſe, celle de ce diſcrédit, ſans qu'il y

* 6 Mars.

ait enfin, pour l'arrêter, aucun autre expédient que la paix. Je veux croire les chefs actuels plus honnêtes gens que leurs prédéceſſeurs ; mais comme je ne peux les croire plus habiles, je les défie de continuer leur carrière guerrière autrement qu'avec de nouvelles émiſſions d'aſſignats dépréciés ; je les défie de rendre ou d'aſſurer, avant la paix générale, une valeur quelconque à la maſſe des aſſignats ; enfin, je les défie de retarder long-temps l'époque où le cri du peuple malheureux qu'ils ont à ſauver, les forcera à acheter cette paix par le ſacrifice abſolu de leurs conquêtes ; du moins ſi l'Angleterre perſiſte honorablement à repouſſer toute négociation dont cette reſtitution complette ne ſerait pas la baſe.

Comme il n'eſt point impoſſible que, pour l'en détourner, ou pour l'ébranler, quelques perſonnes ébranlées elle-mêmes par la charlatanerie du Comité des Finances de France, allèguent ici quelques-uns des projets illuſoires dont il ſe nourrit, ou du moins dont il nourrit ſes commettans, *pour opérer la rentrée des aſſignats par de moyens libres & purement volontaires* ; quelque faſtidieux que puiſſe être l'examen de ces projets, je conſens à my jeter.

Et d'abord, ſi l'on débutait par me citer ce que diſait Johannot, le 22 Décembre, ſavoir, que la valeur des biens hypothéqués *augmente à meſure qu'on multiplie les aſſignats, & que c'eſt à cette progreſſion ſuivie & correſpondante entre le cours de la monnaie républicaine & le prix des propriétés nationales que les Français doivent* & devront *ces reſſources inépuiſables, qui ont étonné l'Europe & préparé les triomphes de*

14 *armées*; je débuterai à mon tour par nier cette prétendue progreſſion *ſuivie & correſpondante* entre la baiſſe des aſſignats & l'élévation du prix des propriétés nationales. Si cette progreſſion avait exiſté à l'époque où l'annonçait Johannot; comme à cette même époque les aſſignats perdaient environ 75% contre l'eſpèce, c'eſt-à-dire les trois quarts de leur valeur, il aurait fallu que les acheteurs euſſent conſenti à donner quatre fois plus d'aſſignats pour un domaine quelconque, & que tel domaine, affermé à 50 liv. de rentes, & qui au denier 30 aurait valu 1,500 liv. avant la Révolution, ſe fût vendu au denier 120, c'eſt-à-dire que l'acheteur en eût payé 6000 liv. en aſſignats. Or, Johannot avoue dans le même diſcours que les domaines nationaux ſe *vendent communément au denier* 40, c'eſt-à-dire qu'il avoue en d'autres termes que le prix des domaines n'a augmenté que d'un quart, pendant que les aſſignats ont baiſſé des trois quarts.

Peut-être quelques perſonnes attribueront-elles cette étonnante chûte des aſſignats, non à leur défaut de valeur réelle, mais uniquement *à la multiplicité de ce ſigne, qui a rompu toutes les proportions entre les objets qu'il repréſente*;* en ſorte, ajouteront-elles, qu'en diminuant la maſſe de ce ſigne repréſentatif, & en dégageant la circulation de la moitié des aſſignats qui exiſtent, on rendrait à ceux qui reſteraient tout leur premier crédit.

Il y a déjà près de cinq mois que le Comité des Finances s'occupe de cette diminution, & qu'il l'annonce comme indiſpenſable: mais depuis qu'il a pré-

* Diſcours d'Echaſſeriaux le 20 Décembre.

ſenté à ce ſujet, rapports ſur rapports, & projets ſur projets, il n'a guères réuſſi qu'à ajouter à l'effrayante maſſe qu'il voulait réduire, preſqu'autant de nouveaux aſſignats qu'il aurait voulu retirer des anciens. Il a bien indiqué les moyens ſuivans pour parvenir à ce dernier but; & l'on va voir s'ils ſont auſſi faciles à adopter qu'à indiquer.

Le premier ſerait un *impôt*, ſoit *emprunt extraordinaire*, ſoit même quelque *taxe révolutionnaire*;* mais Cambon, en conſidérant ce premier moyen, a obſervé que la loi du *maximum* avait occaſionné des pertes trop conſidérables pour y penſer; & quant aux *taxes révolutionnaires* auxquelles on aurait pu être tenté d'avoir recours, il a avoué ingénument le 3 Février, que l'emprunt forcé d'un milliard décrété en Août 1793, n'avait pu produire *que* 180 *à* 200 *millions*. Etrange décompte au milieu du règne de la terreur!

Le ſecond ſerait une loterie de 4 milliards, pour engager les porteurs d'aſſignats à les échanger contre des effets quelconques qui n'auraient plus cours forcé de monnaie; mais alors, obſerve encore Cambon, *il faudra leur offrir quelque avantage*. Or il calculait que ſi on leur donnait 10%, il en coûterait 390 millions à la nation, & un intérêt annuel de 131 millions. Certes ce ſerait là un étrange moyen de ſoulager les

---

* Quant aux *dons civiques & volontaires*, Cambon n'en eſtime les reliquats conſtatés qu'à 20 millions. " Perſonne n'ignore," dit-il, le 24 Novembre, " comment en général ce que l'on ap- " pelait *dons volontaires* a été obtenu. On ne peut ſe diſſimuler " que la plupart des dons prétendus libres étaient le produit de " la terreur & de la contrainte."

finances. D'ailleurs cette *loterie*, ſoit *tontine*, eſt impoſſible ; car, ou elle ſerait volontaire, & pour cet effet il faudrait lui trouver le gage qui n'exiſte plus ; ou cette repriſe ſerait violente, & loin de rendre le crédit aux nouvelles émiſſions, elle ne ferait que mettre en évidence le ſort qui les attendrait à leur tour.

Auſſi le troiſième des moyens de Cambon était-il la *démonétiſation forcée :* mais ajoute-t-il avec candeur, en attaquant le ſigne monétaire, quelle confiance pourrait-on avoir dans de nouvelles émiſſions ? Ce ſerait nous mettre *dans l'impoſſibilité de continuer la guerre.*

Il ne ſera point néceſſaire d'employer la *force* pour cette *démonétiſation.* Elle s'opère ſuffiſamment d'elle-même : la *banqueroute* eſt déjà commencée ; elle achevera de s'accomplir ſans qu'on la décrète jamais ; & l'on n'en prononcera le mot que lorſque la Convention ne trouvera plus perſonne qui ſe ſoucie de recevoir ſes nouveaux aſſignats : or ce moment s'approche.

Pour en revenir maintenant à l'*impoſſibilité* où elle ſe trouvera alors, comme l'obſerve Cambon, de *continuer la guerre,* quelques perſonnes ſe figureraient-elles que la Convention, qui doit prévoir depuis long-temps la chûte totale de ſon papier, ſera à même d'y faire face, à l'aide de l'immenſe numéraire que lui a procuré le pillage des égliſes, & qu'elle tient ſoigneuſement en réſerve ? Mais elle ne diſſimule plus elle-même qu'elle l'a dilapidé avec la même imprévoyance que ſon papier-monnaie ; & Cambon a avoué le 2 Novembre, que la totalité de l'argenterie des égliſes, dont toute l'Europe s'était tant exagéré le rapport, *ne produirait*

*que 25 à 30 millions.** Admettons que le fruit de ce ſacrilége reſte encore aujourd'hui dans ſes coffres ; cette ſomme ne repréſente pas même la dépenſe de 2 jours du dernier mois : néanmoins, comme elle eſt en numéraire, ſuppoſons qu'elle puiſſe fournir aux mêmes fraix que fait l'Angleterre, c'eſt-à-dire à environ 15 jours de campagne, l'abîme à combler reparaît encore ; & je le demande de nouveau, arrivée à ce terme, à quoi la République Françaiſe aura-t-elle recours, pour prolonger la guerre & défendre ſes conquêtes ? A ſes antiques & brillantes reſſources ?.....Examinons ce qu'elles ſont devenues entre les mains de la Convention. Quelles étaient-elles ces reſſources ? Son COMMERCE.....Ecoutons ſes aveux. *Il a été frappé de mort*, dit Boiſſy d'Anglas.† *Oui*, ajoute Colombel, *nous ſommes tous d'accord qu'on a tout fait pour tuer le commerce, & qu'on n'y a que trop réuſſi.*‡.....Ses MANUFACTURES....Elles ſont *anéanties*, leurs *ateliers ſont déſerts, les bras qui les fécondaient ſont expatriés.*‖ Son AGRICULTURE.....Ecoutons ce qu'en diſait Pellet le 30 Mars. *L'arbre de la réproduction a été coupé par le pied.* Son CRÉDIT.....Mais ſur quels revenus tenterait-elle aujourd'hui d'emprunter ? D'après les demi-aveux de Cambon, je doute fort que les contributions annuelles que paient maintenant les Français s'élèvent à 150 millions en aſſignats. Il n'y

---

* *La chaſſe de Genevieve*, ajouta-t-il, *dont on a tant vanté les richeſſes, n'a produit que* 21,000 *liv.*

† 7 Nivoſe. ‡ 29 Décembre, 1794.

‖ Echaſſeriaux, le 20 Décembre.

a aſſurément pas là de quoi préſenter un ſurplus pour trouver de nouvelles dupes. D'ailleurs, où les chercher ?.....En Hollande ?.....Tous les propriétaires ont mis leurs fonds à l'abri. A Gênes ou en Suiſſe ?... Mais il y a près de cinq ans que les capitaliſtes de ces pays ont toutes leurs fortunes englouties dans le gouffre de la *Loyauté Françaiſe :* graces à elle, il ne leur reſterait plus à lui prêter aujourd'hui que les aſſignats qu'ils en reçoivent.

Enfin, & pour devancer ici à la fois toutes les hypothèſes qu'on enfantera, peut-être pour ſuppoſer aux Français les moyens de continuer la guerre auſſi long-temps que les Puiſſances ; imaginera-t-on quelque acte d'autorité de la Convention qui démonétiſe les aſſignats ; ou bien, que par un accord univerſel, tous ceux qui les poſsèdent les raſſembleront pour en céder les trois quarts ou la moitié, afin de rendre au reſte ſa première valeur ? Cette meſure pourrait être aſſez bien entendue, & offrir quelque reſſource ; mais ce ne ſera jamais qu'en l'aſſociant à une paix générale, parce qu'elle ſeule pourra diſpenſer abſolument de toutes nouvelles émiſſions. La propoſer aux Français pour continuer la guerre, ce ſerait leur offrir de rentrer dans le cercle dont ils demandent qu'on les ſorte : ce ſerait les inviter à venir brûler la moitié de leurs fortunes ſur l'autel de la Convention, & cela dans l'unique eſpoir de cimenter ſon règne : enfin, ce ſerait leur propoſer de prolonger toutes leurs privations, afin de la mettre à même de prolonger la guerre, & de prolonger le fléau de cette guerre, afin de conſerver encore quelques mois de plus la Savoie

& les Pays-bas, ou de retarder d'un peu plus longtemps le retour du Stadhouder en Hollande.

Non, je le ſoutiens, & je crois l'avoir prouvé, la France ne peut plus faire face à une guerre de conquêtes combinée avec le diſcrédit de ſes aſſignats, ni au diſcrédit de ces aſſignats, combiné avec le ſyſtême de modération qui interdit de piller à meſure qu'on a beſoin d'en émettre. C'eſt à l'anéantiſſement total de ces derniers, & il s'approche, que s'évanouira le dernier charme de la Révolution pour ceux même qu'elle avait enrichis, ou qu'elle fait combattre & qu'elle ſoudoie. Ici ſe prépare une convulſion politique incalculable, parce que cette banqueroute frappera à la fois, & par le côté le plus ſenſible, tous les Français pauvres, & ſur-tout les armées, qui, vû leur abſence, n'auront pas pu ſaiſir le moment propre à placer leurs aſſignats, en achetant des terres à vil prix, & qui ne retrouveront plus à leur retour celles qui leur avaient été promiſes en récompenſe. Elles deviendront furieuſes, en apprenant que la fortune qu'elles croyaient avoir en porte-feuille eſt auſſi nulle pour les ſpoliateurs que pour les poſſeſſeurs légitimes; peut-être exigeront-elles qu'on annulle les ventes de toutes les terres que ſe ſeront fait adjuger les Jacobins de l'intérieur, pendant qu'elles s'immolaient ſur les frontières; & une pareille meſure, très-juſte en elle-même, pourrait offrir quelques indemnités, tant pour elles que pour les anciens poſſeſſeurs : mais, comme elle ne produira rien pour ſoutenir la guerre, alors, mais alors ſeulement, toutes les illuſions ſeront détruites : la

Révolution ne laiſſera plus appercevoir à la France que les malheureux qu'elle aura faits, les décombres dont elle l'aura couverte, & la démence avec laquelle ſes chefs auront épuiſé une reſſource immenſe, laquelle, s'ils en avaient uſé avec quelque meſure, eût pu ſuffire aux fraix d'une Révolution, aſſurer ſa marche, & fonder ſa durée. On leur imputera, avec raiſon, comme un crime, d'avoir ſacrifié cette reſſource à la chimère des conquêtes étrangères. Le mal paſſé ſera ſans remède, ſans doute ; mais l'unique remède du préſent ſera la *paix*, comme celui de l'avenir ſera *l'économie*. Ces deux mots remplaceront bientôt dans la bouche de tous les Français les mots de *conquêtes* & de *Démocratie*. Comme ils auront, à leurs dépens, acquis la preuve que cette Démocratie, par la multiplicité de ſes agens, & par la jalouſie qui empêche de les tirer de la claſſe inſtruite & aiſée, eſt le plus dilapidateur comme le plus ignorant des gouvernemens*, tous leurs vœux ſe tourneront vers celui qui, en leur offrant le plus de ſécurité, ſera en même temps le moins coûteux, le plus protectif, & le plus ſimple. Ils ſe précipiteront dans les bras d'un Chef ſuprême.

Je ne diſconviens point que ce dernier acte de la Révolution Françaiſe ne puiſſe être plus ou moins retardé par l'adoption de telles ou telles meſures, & ſur-tout par celle de la paix ; mais l'unique point que

---

* Ils commencent déjà non-ſeulement à s'en appercevoir, mais à ſe l'avouer entr'eux *En général*, dit Boiſſy d'Anglas le 7 Nivoſe, *peu d'hommes inſtruits & bien payés offrent plus de travail que la multitude ignorante & orgueilleuſe*. Voilà aſſurément un premier retour aux principes d'ordre.

je me ſuis propoſé d'examiner, était de ſavoir, d'abord, s'il en eſt aucune qui, en prolongeant la guerre, puiſſe retarder long-temps l'annihilation des aſſignats, qui ſeuls la ſoudoient ; enſuite, ſi l'Angleterre doit perdre de vue cette dernière cataſtrophe.

Ici j'entrevois qu'à la perſpective de cette cataſtrophe que je préſente aux Anglais, quelques-uns d'entr'eux tenteront d'oppoſer l'expérience récente & abſolument contraire de la prolongation de leur guerre avec l'Amérique.

" Tous vos calculs, ſur la nullité des aſſignats, " peuvent être vrais, diront-ils ; mais duſſent-ils ſe " réaliſer plus promptement encore que vous ne l'in- " diquez, chacune des conſéquences que nous en tirez " peut néanmoins être abſolument fauſſe & illuſoire. " N'eſt-ce pas cette même illuſion qui prolongea " notre guerre avec l'Amérique, en nous laiſſant " entrevoir avec certitude la chûte complette de " ſon papier-monnaie ? Nous atteignîmes avec per- " ſévérance, mais à grand fraix, l'époque où ce papier " fut encore plus déprécié que ne le ſera peut-être " jamais celui des Français ; & cependant, à cette " même époque, les forces du Congrès augmentèrent " au lieu de diminuer. En vain opposâmes-nous à " ſes finances artificielles nos finances réelles : les " 140 millions ſterling que nous dépensâmes ne nous " aidèrent qu'à pourſuivre une guerre qu'ils conti- " nuèrent toujours avec de nouveaux ſuccès. Ils " traversèrent tous les obſtacles, triomphèrent à la " paix ; & voyez que depuis douze ans ſeulement " qu'ils en jouiſſent, leur crédit a repris toute ſa

" vigueur, leurs revenus offrent un ſurplus prodigieux, " & leur proſpérité future paraît incalculable."

Ce tableau eſt vrai ; mais il n'eſt vrai que pour l'Amérique. Quel rapport, je le demande, peut-on établir ici entre elle & la France ?.....Entre l'Amérique appelée à une guerre peu diſpendieuſe, dans laquelle elle avait toute l'Europe pour Alliés ; & la France s'opiniâtrant à une guerre ruineuſe, dans laquelle ſes finances ont à lutter contre les finances de toute l'Europe ?.....Entre le Congrès ayant pour auxiliaires gratuits les armées & les flottes de la France, de l'Eſpagne, & de la Hollande, qui enviſagaient ſa cauſe comme la leur ; & la Convention Françaiſe, qui, loin d'avoir un ſeul Allié, ſe trouve appelée aujourd'hui à ſoudoyer à grand prix l'inaction même de la plupart des Gouvernemens qu'elle n'a pas armés contre elle ?..... Avait-il beſoin d'emprunts pour faire face à la décadence de ſon papier-monnaie ? Le Congrès trouvait à l'inſtant pour garans le Gouvernement de Hollande, ou celui de France ; & il offrait pour gage aux prêteurs des forêts immenſes, & ſans propriétaires ; des forêts qui, quoique ſans culture, augmentaient rapidement de valeur, & qui, avec de nouveaux impôts, & les anciens, auxquels les Révolutionnaires Américains ne s'étaient jamais ſouſtraits, ont ſuffi pour fonder leur dette, & rendre toute ſa valeur au papier fédératif qu'il avait émis. Qu'on me cite les Gouvernemens ou les peuples dont la République Francaiſe peut eſpérer aujourd'hui le moindre ſubſide pécuniaire ; ou du moins qu'on m'indique le nouveau gage qu'elle aurait à leur

offrir. Obſervons encore que l'Amérique, pour arracher ſon indépendance à l'Angleterre, ne dépenſait que la douzième partie de ce que prodigua celle-ci pour la lui conteſter; tandis que la France, au contraire, dépenſe maintenant à elle ſeule huit ou dix fois plus que toute la Coalition enſemble. Enfin, quel rapport peut-on établir entre deux quantités ſi incommenſurables.... entre les reſſources toujours renaiſſantes de l'Américain dirigé par les mêmes chefs, combattant dans ſes propres foyers, pour ſa ſeule conſervation; & les beſoins toujours renaiſſans du Français ne combattant plus que pour des conquêtes éloignées, plus diſpendieuſes encore à conſerver que difficiles à acquérir... entre les Français, qui, à chaque pas qu'ils ont fait, ont eu quelques nouveaux crimes à ſe reprocher; les Français, chez leſquels chacun de leurs ſuccès ſemble jeter un nouveau germe de guerre civile; & les Américains, dont l'union croiſſait par les revers même d'une cauſe qu'ils eurent ſoin de ne déshonorer par aucun excès?....

Ainſi le rapprochement de ces deux peuples, de leurs circonſtances, & de leurs reſſources, ne ſert qu'à prouver qu'elles n'ont rien eu de commun, non plus que leur Révolution: ou plutôt, s'il prouve quelque choſe, c'eſt l'impoſſibilité de conquérir des peuples qui veulent ſe défendre. C'eſt enſuite la chûte inévitable du papier-monnaie des Français, & l'incapacité abſolue où ils ſe trouveront d'y ſuppléer par aucun des expédiens qui ſauvèrent celui des Américains.

Je ne ſaurais trop le répéter, c'eſt cette chûte qui peut ſeule forcer les Français à la reſtitution de toutes les Provinces conquiſes. Qu'on prononce maintenant ſi, afin d'atteindre cette époque, il n'eſt pas indiſpenſable pour l'Europe de prolonger ſans découragement la guerre, qui, en l'accélérant, aſſure cette reſtitution, & avec elle le bienfait d'une paix équitable & ſolide.

Tel eſt à mes yeux le prix ineſtimable d'une pareille paix ; telle eſt l'aſſurance de l'obtenir, que, lorſqu'on aurait d'avance la triſte certitude qu'à la fin de la campagne qui s'ouvre, les deux Athlètes ſe trouveraient préciſément au même point de la carrière militaire d'où ils s'élancent en ce moment, on ne devrait pas balancer à faire de nouveaux ſacrifices pour préparer encore une nouvelle campagne ; parce qu'il n'en eſt aucun qui doive paraître coûteux pour repouſſer dans leurs foyers ces nouveaux Gaulois, qui menaçaient d'inonder les pays voiſins du leur ; parce qu'enfin ils les inonderont tôt ou tard, ſi on les laiſſe une fois ſe ſaiſir des reſſources des peuples conquis, pour en conquérir d'autres ; ou ſi, par le plus lâche des abandons, on achète d'eux une paix trompeuſe, en les laiſſant tranquilles poſſeſſeurs du plus petit village étranger où ils ont mis le pied.

CHAPITRE III.

Des Reſſources financières de l'Angleterre; de ſon Revenu, de ſon Commerce, de ſes Impôts, de ſa Dette, & de ſon Crédit.

LORSQU'ON entreprend d'aſſujettir preſque uniquement l'iſſue d'une guerre à un calcul comparatif des reſſources des deux Puiſſances qui ſont aux priſes; il ne ſuffit pas, ſans doute, d'établir que l'une des deux eſt à la veille de l'épuiſement; il faut encore porter le même examen rigoureux ſur toutes les reſſources de ſon adverſaire, ſur leur nature & ſur leur durée.

Pour qu'on ne m'accuſe point ici d'illuſions, je conſens d'entrée à faire abſtraction totale des reſſources pécuniaires des Alliés de l'Angleterre; à n'enviſager ceux-ci que ſous le rapport des hommes qu'ils pourront fournir tant qu'elle pourra les ſoudoyer, & à ſuppoſer en conſéquence que chaque année de la guerre qu'elle pourſuit lui occaſionnerait une dépenſe extraordinaire d'environ 25 millions ſterling.

Sans m'arrêter ici à obſerver que cette dépenſe annuelle, toute énorme qu'elle paraît, n'eſt guères que celle d'un mois de la France, & qu'il n'y a cependant encore que deux ans que l'Angleterre la ſoutient, je vais commencer par poſer une ſuite de faits avérés: 1°, Les regîtres de la dernière année de paix qui a précédé cette guerre, préſentent le tableau ſuivant des revenus de l'Angleterre, de ſon commerce, & de ſa dette.

Pendant l'année 1792 ſes importations s'étaient élevées à 19,659,358 liv. ſterling, & ſes exportations à 24,905,200 liv. ſterl. ; ce qui préſentait, en faveur de ſon commerce une balance de 5,245,842 liv. ſterl.

Ses revenus s'élevèrent à 16,912,193 liv. ſterl. * & ſes dépenſes à 15,811,000 liv. ſterl., y compriſe la ſomme qui acquittait les intérêts de ſa dette.

Dans ce que je viens d'appeler ici les *dépenſes*, il faut comprendre l'application d'un million ſterling, que Mr. Pitt avait établi en 1786,† & avec lequel, au 1^er^ Février 1791, il avait déjà racheté, de la dette, 6,772,350 liv. ſterl. ; ſomme, dont l'intérêt correſpondant était de 203,170 liv. ſterl.

Ce fond d'amortiſſement s'augmentant chaque année de tous les intérêts du capital qu'il rachetait, on calculait

---

* On dira peut-être que cette ſomme ne repréſente point la totalité des contributions du peuple Anglais, & qu'il faudrait y ajouter les dixmes, la taxe des pauvres, & quelques taxes provinciales & municipales qui n'entrent point dans le tréſor du Gouvernement. Mais on comprendra bientôt que je ne cherche à comparer ici que les contributions évaluées du peuple Anglais, avec les contributions du peuple Français, que M. Necker évaluait à 24½ millions de louis, ſans y comprendre non plus la dixme, les corvées, & *le grand nombre d'impoſitions levées pour le compte particulier des Etats, des Villes, des Communautés, des Hôpitaux, des Chambres de Commerce, du Clergé, des Princes, &c.* Voyez Adm. des Fin. Vol. 1, p. 2.

† M. Pitt propoſa alors de nouveaux impôts pour produire ce million ; & l'Acte du Parlement qui établit ce nouveau fond, & qui en détermina rigoureuſement l'emploi, lia la nation à ſe ſoumettre à de nouvelles taxes, ſi celles qui devaient produire ce million annuel n'y ſuffiſaient pas : mais leur produit y a été conſtamment ſupérieur. Tel a été même l'accroiſſement graduel de ce fond d'amortiſſement, ſoit par un autre fond de 200,000 liv. ſterl. que Mr. Pitt y ajouta en 1791, ſoit par l'accumulation des intérêts que ces fonds rachetaient, qu'en 1793 ils préſentaient déjà près de 2 millions ſterl. à appliquer annuellement à la réduction du capital de la dette.

calculait qu'avant le milieu du ſiècle prochain, la dette ſe trouverait éteinte, & qu'à cette époque on pourrait ſupprimer tous les impôts qui avaient ſervi à en acquitter les intérêts.

2°, Bien que la guerre actuelle ait neceſſité une nouvelle dette, on n'en a pas moins continué régulièrement la liquidation de l'ancienne; c'eſt-à-dire, que, quoiqu'on ait emprunté 35,500,000 liv. ſterl. l'ancien ſurplus a été fidèlement approprié à la réduction projetée.

Il eſt bon d'obſerver que les Miniſtres, en levant 2,785,000 liv. ſterling de nouveaux impôts pour fonder les intérêts de la nouvelle dette, ſe ſont engagés à y trouver un nouveau ſurplus de revenus, ſuffiſant pour éteindre le capital de cette nouvelle dette dans la même progreſſion, ou même dans une progreſſion encore plus rapide que l'ancien ſurplus n'éteint l'ancienne dette; puiſque la nouvelle doit être liquidée dans 46 ans.

3°, Quoique la guerre, en même temps qu'elle exige de nouveaux ſacrifices des peuples, tariſſe ordinairement la ſource où ils pourraient les puiſer, le tableau ſuivant des regîtres de la première année de guerre, qu'on pourra rapprocher de ceux de la dernière année de paix, fera juger ſi le commerce, les manufactures, & les revenus de l'Angleterre, ont ſouffert ſenſiblement.

La balance en faveur de ſon commerce, pendant l'année 1793, n'a été que de 203,576 liv. ſterling inférieure à celle de l'année 1792.*

* On n'a pas encore le regître public des importations & des exportations de l'année 1794: mais il n'y a aucun doute que ces

Il faut obſerver que bien que ſon commerce ait juſqu'ici ſi peu ſouffert, la guerre en a cependant détourné une telle quantité d'hommes, que ſon armée eſt de plus de 80,000 ſoldats plus forte qu'elle ne le fût en aucun temps : il n'eſt pas beſoin ſans doute de parler du nombre de ſes matelots ; on en peut juger par les ſuccès de ſes flottes.

4°, Enfin, malgré l'accroiſſement de la dette, l'addition des impôts, les dépenſes de la guerre, & ſes revers,* les fonds publics s'y ſoutiennent mieux, qu'ils ne ſe ſoutenaient à la troiſième année de la dernière guerre avec la France : en ſorte que Mr. Pitt a emprunté les derniers millions qu'il vient d'ajouter à la nouvelle dette à des conditions moins onéreuſes, & même à 1 pour cent d'intérêts de moins que Milord

---

dernières ne ſoient encore plus conſidérables que celles de l'année précédente.

* On comprendra, je penſe, qu'en parlant des *revers* de la guerre je ne parle que des revers des alliés ſur le continent, puiſque non-ſeulement l'Angleterre n'a rien perdu au dehors, mais qu'elle a pris à la République Françaiſe l'île ſi importante de la Martinique, celle de Tobago, partie de Saint Domingue, & toutes ſes poſſeſſions dans les Indes Occidentales, à l'exception des îles de France & de Bourbon.— Je ne ſais ſi je dois ranger la perte de la Corſe dans la liſte de ſes dépouilles ; car depuis la conquête violente, & encore ſi récente, de cette île indépendante, je ne ſache pas qu'aucun ami de la juſtice & de la liberté ait jamais pû ſe permettre d'enviſager les Corſes comme un appanage de la Couronne de France. Il eſt plus naturel de les enviſager aujourd'hui comme une peuplade émancipée, & certes il en était temps.

North n'avait réuſſi à le faire lorſque la dette était moindre de pluſieurs millions.

Il n'eſt pas indifférent d'obſerver ici que le numéraire eſt tellement abondant,† que les prêteurs du dernier emprunt viennent d'en payer 8 millions ſterling dans 8 jours de temps, & qu'ils ont demandé à les débourſer quatre fois plus vîte qu'ils ne s'y étaient engagés.

Ce tableau raccourci des reſſources actuelles de la Grande-Bretagne eſt fondé ſur des faits & des regîtres publics; & il ſuffit, je penſe, pour faire juger ſi elle touche au terme de ſes reſſources millitantes.

" Qu'importe ce tableau ?" me dira-t-on, peut-être, " Ne voyez-vous pas *combien tous les reſſorts ſont* " *tendus ?* ‡ Ils roulent tous ſur la baſe mouvante " du crédit; & ce crédit n'eſt lui-même qu'un inſtru- " ment de ruine. Il creuſe le gouffre affreux de la " dette nationale, gouffre qui ſe rouvre ſans ceſſe au " lieu de ſe combler, & où ſe précipite de plus en " plus cette nation vaine qui ſe croit la plus riche de " l'Europe, en devant à elle ſeule plus que l'Europe " entière ne poſsède de numéraire."

---

† Je ne ſais s'il eſt néceſſaire d'obſerver pour les étrangers, que le papier de banque d'Angleterre n'a jamais rien perdu ſur le numéraire; & que, depuis la guerre, comme pendant la paix, le paiement des intérêts de la dette n'a jamais été retardé d'un ſeul jour; ce qui prouve déjà ſuffiſamment combien la levée des contributions y eſt régulière & facile.

‡ *Réflexions ſur la Paix*, p. 30.

Tel fut, du moins à-peu-près, le langage que tenait déjà le bon Docteur Price, dès la 3e année de la dernière guerre, & qui s'eſt trouvé ſi complettement démenti par l'expérience. A ces anciennes déclamations ſur la dette Anglaiſe, je répondrai ſimplement: Qu'importe une dette dont le capital n'eſt point exigible, tant qu'on a en réſerve les moyens aſſurés de ſatisfaire aux intérêts, & d'éteindre graduellement le capital? Lorſqu'on veut comparer la fortune de deux particuliers, on ne ſe borne point à demander ſi l'un doit ſur ſes terres, & ſi l'autre n'a point de dettes: au contraire, on ne s'occupe des dettes du premier, qu'afin de diſtraire de ſes revenus ce qu'il en a engagé pour y faire face; & ſi, cette déduction faite, il lui reſte plus de revenus qu'à celui qui eſt ſans dettes, on n'héſite point à prononcer quel eſt le plus riche.

" Mais," ajoutera-t-on, " ſi les impôts Anglais, " dont juſqu'ici le produit fait face aux intérêts de " cette immenſe dette, vont toujours en s'augmentant, " comme elle va en s'accumulant; ſi, quoiqu'ils con- " fondent déjà l'imagination, on les multiplie d'années " en années, & s'ils deviennent ſans proportion plus " onéreux & plus inſupportables que ceux contre " leſquels les autres nations ſe ſoulèvent de temps en " temps; peut-on ſe flatter que le peuple Anglais les " acquittera long-temps avec réſignation? En un mot, " ſi cette prétendue richeſſe publique n'eſt compoſée " que des privations & de la patience des particuliers, " elle ne préſente qu'un renverſement d'idées."

Ou je ſuis bien trompé, ou il n'y a ici de renverſement d'idées que dans le langage que je viens d'expoſer. Pour le réduire à ſa juſte valeur, je me bornerai à faire obſerver, que le poids des impôts pour toute famille, ou pour toute nation, ne doit point ſe calculer en raiſon de la ſomme numérique à laquelle elle eſt taxée, mais uniquement en raiſon de la proportion que porte cette ſomme avec ſa fortune & ſon induſtrie, & ſur toutes choſes en raiſon de ce qui lui reſte après l'avoir débourſée.

Qu'on applique ce compas proportionnel aux impôts du peuple Anglais, afin d'en comparer le fardeau à celui que ſupportent les autres peuples; & quoique l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix* affirme, p. 29, que ſes impôts *ſont portés à l'excès*, je ne crains pas d'affirmer à mon tour, que, quoique le peuple Anglais ſoit bien en apparence celui qui paie le plus; il n'en eſt pas moins en réalité celui qui eſt le moins taxé:* 1°, Parce que c'eſt celui de tous, où le contribuable qui a peu paie le moins; 2°, parce que c'eſt le ſeul où les claſſes qui ont & qui peuvent payer, ſont taxées dans une ſage proportion avec leur degré d'opulence; 3°, parce que les claſſes ſur leſquelles portent ces taxes, éprouvent moins que par-tout ailleurs la difficulté d'y pourvoir, ſont appelées à moins de privations pour les raſſembler, & reſtent avec plus de moyens de jouiſſance après les avoir

* J'en excepte les Suiſſes, qui ne paient rien, ou à-peu-près rien, & dont la plupart des Gouvernemens ont des fonds de terres.

acquittées.* Si ces trois règles ne ſont pas les ſeules bonnes, il en réſulterait que le peuple Savoyard,

---

* Si l'on m'oppoſait ici l'exemple de tels grands propriétaires de l'Allemagne, ou de l'Italie, qui à égalité de fortune paient infiniment moins chez eux qu'un propriétaire ſemblable ne paie en Angleterre ; cela prouverait ſeulement qu'on ne m'a point compris ; car je ſerais certes bien fâché pour la Grande Bretagne d'être appelé à nier que ſes riches paient plus au Gouvernement que par-tout ailleurs : je ſoutiens, au contraire, que la puiſſance de cette Nation tient en grande partie à l'heureuſe répartition de ſes taxes. Tel eſt le principe d'équité ſur lequel elles ſont graduées, qu'on a les meilleures raiſons de croire qu'un individu qui gagne 30 liv. ſt. dans l'année contribue d'environ 3 ou 4 pour cent ; que celui qui gagne 100 liv. en paie environ 5 ou 6 pour cent ; & que cette progreſſion augmente enſuite à tel point qu'un grand propiétaire de terres, dont le rapport s'élève annuellement à 50,000 liv. ſterl. en verſe environ 50 pour cent dans le tréſor public s'il dépenſe tous ſes revenus. Bien entendu, qu'il ne faut pas en conclure, que s'il n'y avait aucune taxe quelconque, ce propriétaire percevrait ces 50,000 liv. ni même tant s'en faut. Tel eſt, au contraire, l'admirable combinaiſon d'un bon ſyſtème d'impôts, que, lorſque les taxes ſont habilement réparties, elles ne portent en quelque maniere ſur perſonne, ou plutôt qu'elles reſluent ſur tout le monde : c'eſt-à-dire, que le nouveau cercle de circulation qu'elles tracent augmente les revenus de chaque contribuable dans une proportion preſqu'égale à la ſomme pour laquelle il contribue.

Cette hypothèſe, je le ſens, pourra être plus ou moins conteſtée, & entraînerait une diſcuſſion de pure économie politique. Auſſi, pour rentrer excluſivement dans l'examen des reſſources de l'Angleterre, ce qui me reſte à rechercher, c'eſt ſi les claſſes opulentes ou aiſées ſur leſquelles portent les trois quarts de ſes contributions, ne pourraient pas ſupporter de nouvelles taxes, & ſi elles n'y ſont pas même très-diſpoſées au beſoin. Or j'en appelle ici à ce qu'elles ont élevé moins de réclamations que jamais contre les nouveaux

qui, malgré l'extrême médiocrité de ſes taxes, était peut-être, vû ſa pauvreté, le peuple le plus grevé

---

impôts de 1,645,000 liv. ſterling, que vient de propoſer Mr. Pitt, & qui tombent, preſque en totalité ſur elles : j'en appelle à cette innombrable quantité de ſouſcriptions volontaires, & d'établiſſemens de bienfaiſance qu'on rencontre à chaque pas dans cette île : j'en appelle ſur-tout à un fait récent, aux ſecours multipliés & généreux que les claſſes riches & aiſées viennent de verſer ſur la claſſe pauvre pendant cet hiver rigoureux. Telle en a été l'abondance, que bien des gens croient que le pauvre a été mieux ſoigné, & a moins ſouffert de privations pendant les froids qui l'ont empêché de travailler, qu'il n'en éprouve dans les hivers ordinaires où il peut pourvoir à ſa ſubſiſtance par ſon propre travail.

Mais pour en revenir de nouveau à la queſtion dont je parais m'écarter, ſavoir, ſi la Nation Anglaiſe eſt plus ou moins taxée que les autres, il y a encore deux manières d'en juger.

La première, de comparer les revenus annuels de ce peuple avec la quotité qu'il en paie à ſon Gouvernement. Or, pluſieurs de ſes calculateurs politiques eſtiment que les réproductions annuelles de la Grande-Bretagne (c'eſt-à-dire le rapport de toutes les fortunes territoriales induſtrieuſes ou pécuniaires) s'élèvent au double des réproductions annuelles de la France. Ils s'appuient ſur ce que l'Angleterre & l'Ecoſſe (ſans y comprendre l'Irlande), après avoir ſuffi à leur conſommation, exportent des produits qui leur reſtent, environ deux fois plus que la France, puiſque M. Necker eſtime les exportations de celle-ci à environ 300 millions, ſoit un peu plus de 12 millions liv. ſterl. tandis que celles de la Grande-Bretagne s'élèvent à plus de 25 millions ſterling. Cependant, pour ne m'expoſer ici à aucune contradiction, je conſens à mettre les réproductions de ces deux Etats ſur la même ligne. Dès-lors, en eſtimant celles de la France (n'importe la ſomme) à 100 millions de louis ; comme les contributions des peuples s'y élevaient à $24\frac{1}{2}$ millions de louis, il eſt clair que le peuple Francais payait $24\frac{1}{2}$ centièmes de ſes revenus totaux ; tandis qu'au contraire, en n'eſtimant les réproductions du peuple Anglais qu'à la même ſomme,

de l'Europe, aurait été cependant douze fois moins taxé que les Anglais, parce qu'à proportion gardée les contributions de chaque individu étaient douze fois moins productives.

J'inſiſte ſur ce point. L'unique manière de calculer ce que les contributions d'un peuple ont de peſant pour lui, & ce qu'on pourra encore ajouter à leur poids dans les momens de beſoin, c'eſt d'abord d'établir le degré actuel de ſon opulence, & enſuite d'aller

---

c'eſt-à-dire à 100 millions ſterl. il eſt évident qu'en 1792, où les contributions s'élevèrent à 16,912,193, liv. ſterl. il ne paya qu'environ 17 centièmes de la totalité de ſes revenus.

Si cette méthode paraît incertaine, il en eſt une autre plus ſure, & qui conduit à un réſultat encore plus favorable aux Anglais; c'eſt de rapprocher les contributions qu'un peuple paie à ſon Gouvernement, de la ſomme pour laquelle il met les autres peuples à contribution par la balance de ſon commerce. Ainſi, ſi en 1792 le peuple Anglais accrut, je ne dis pas ſon numéraire, ce qui eſt une idée abſurde, mais ſon capital, de 5,245,842 liv. ſterling, par la balance de ſon commerce avec l'étranger, il n'eut pour ainſi dire qu'à y ajouter deux fois cette ſomme pour acquitter ſes 16,912,193 liv. ſterl. de taxes; encore faut-il obſerver, que cette augmentation annuelle de 5,245,842 liv. ſt. de richeſſes publiques que le Gouvernement reverſe chaque année ſur la maſſe des contribuables qui les lui fourniſſent, augmente d'autant leur capital, & par cela même leurs moyens de fournir aux contributions de l'année ſuivante.

La France était, après l'Angleterre, l'état de l'Europe dont la balance du commerce étranger ſe trouvait la plus avantageuſe; & M. Necker ſuppoſe qu'elle augmentait ſon capital chaque année de 70 millions tournois: il fallait donc que les Français y ajoutaſſent au-delà de ſept fois cette ſomme pour acquitter leurs contributions, qui s'élevaient à 585 millions tournois.

Que les autres Nations de l'Europe qui plaignent la Nation Anglaiſe comme la plus taxée, mettent leurs taxes & les ſiennes à cette épreuve.

d'aller à la recherche des cauſes de cette opulence, pour s'aſſurer ſi elle doit s'accroître : que ſi, à la ſuite d'un pareil examen, on ſe croyait en droit d'en conclure que l'opulence de l'Angleterre, c'eſt-à-dire, ſes productions annuelles auront doublé de nouveau dans un ſiècle ; j'affirme qu'on devrait en conclure auſſi, qu'à cette époque elle pourrait, ſans aucun ſujet d'alarme, voir ſa dette doublée, parce qu'à cette même époque les contributions de ſes habitans pourraient être encore doublées, ſans qu'elles ſe trouvaſſent plus peſantes qu'elles ne le ſont aujourd'hui. C'eſt bien de cette dette qu'on peut dire que l'horiſon s'éloigne à meſure qu'on avance, pourvû qu'en faiſant chemin on ne perde jamais la route de la proſpérité.

Ce qui importe donc ſur-tout à l'Angleterre, ce n'eſt pas tant de craindre d'étendre les engagemens & les ſacrifices que peut permettre ſa proſpérité, comme de ne jamais en laiſſer tarir ou détourner la ſource. Cette ſource, c'eſt au dedans ; ſa Conſtitution, ſon agriculture, & ſes manufactures : au dehors ; ſon commerce, & par conſéquent l'équilibre de l'Europe, qui en eſt la ſauvegarde. Son commerce, voilà la poule aux œufs d'or qu'il faut nourrir avec ſoin & protéger à tout prix & contre toute attaque.

Or, comme le principal marché de ce commerce eſt l'Europe, & que la conſervation de ce marché, & la richeſſe des acheteurs, tiennent eſſentiellement au repos préſent & futur de l'Europe ; c'eſt-à-dire au ſage balancement des forces qui juſqu'ici a mis ſes membres les plus faibles à l'abri de l'envahiſſement des

plus puiſſans ; toutes les reſſources de l'Angleterre ſont menacées, ſi elle ſouffre que le membre le plus redoutable de la Confédération Européenne ſe livre à la paſſion des conquêtes, & qu'on lui faſſe de cette paſſion un beſoin perpétuel, en lui abandonnant par une coupable laſſitude la moindre des provinces dont il ſe ſerait emparé. Je ſoutiens que rien ne doit coûter à l'Angleterre pour prévenir un événement auſſi alarmant ; & que pour y réuſſir, elle ne doit héſiter, ni à combattre, ni à augmenter ſa dette, ni à ajouter à ſes impôts.

A Dieu ne plaiſe que je miſſe jamais en avant une pareille doctrine pour d'autres guerres que des guerres de conſervation ! Je ſuis plus pénétré que perſonne, que les guerres juſtes & défenſives, même en les ſuppoſant heureuſes, loin d'augmenter jamais la proſpérité des vainqueurs, l'arrêtent, & lui impriment un mouvement rétrograde.* Elles conſomment, à la deſ-

---

* Un ouvrage bien précieux, & qui, s'il était bien fait, devrait ſervir de manuel aux peuples & aux Rois, ſerait le *tableau politique & militaire* de ce que les guerres d'envahiſſement avaient déjà coûté à l'Europe depuis le commencement de ce ſiècle, lorſque la République Françaiſe s'eſt livrée à l'eſprit de conquêtes. Si l'on calculait les pertes & les avantages qu'en ont tiré définitivement les aggreſſeurs ; on trouverait peut-être, que le ſeul d'entre eux qui ait rempli ſon but, a été Frédéric en s'emparant de la Siléſie : encore, en calculant ce que cette poſſeſſion rapporte à ſes ſucceſſeurs, faudrait-il mettre en ligne de compte, outre les guerres auxquelles cette conquête pourra les expoſer, les guerres ſubſéquentes auxquelles elle força Frédéric ; entre autres l'affreuſe guerre de ſept ans, qui le mit à deux doigts de ſa ruine, & lui coûta à lui ſeul plus de ſoldats que la guerre actuelle n'en coûte juſqu'à

truction de l'homme & de ſes jouiſſances, les moyens qu'on aurait pu employer avec le plus d'avantages à leur

---

préſent à toute l'Allemagne. Il eſt même douteux que la Pruſſe eût pu conſerver juſqu'ici la Siléſie, ſi la Confédération Germanique n'avait pas un intérêt tout particulier à perpétuer cette conquête, qui a affaibli ſon membre le plus redoutable, pour renforcer, à ſes dépens, le ſeul de tous les autres qui ſoit à même de protéger contre lui les membres les plus faibles ; & il faut avouer que le Grand Frédéric a commencé à acquitter cette dette, & à conſolider ſa conquête ; en empêchant efficacement le démembrement, ou même l'échange de la Bavière.

Mais les Français, qui viennent de prouver à l'Europe qu'à eux ſeuls, ils peuvent lui faire face, & même l'entamer ; ſe figurent-ils que ſi, en faiſant la paix cette année, ils conſervaient une partie du territoire qu'ils viennent d'envahir, & qu'ils ſe trouvaſſent en priſe l'année prochaine à l'épuiſement inévitable que l'excès des forces amène toujours après une fièvre chaude comme la leur ; imaginent-ils, dis-je, que toute l'Europe ne ſe liguerait pas de nouveau pour les repouſſer dans leur ancienne enceinte ? Comment ne voient-ils pas que l'engagement qu'ils renouvellent de temps en temps de ne ſigner d'autre paix, que celle qui leur livrera une partie de leurs conquêtes, n'eſt autre choſe qu'un engagement de leur part à n'avoir que des trèves ; & que la perſiſtance de l'Angleterre à les leur faire reſtituer dès-à-préſent, eſt un garant qu'elle veut pour l'Europe, & avec la France, non une ſimple trève, mais une paix ſincère & durable ?

Quels hommes d'Etat que les nouveaux chefs des Français qui les invitent à faire une paix partielle avec les Alliés de l'Angleterre, afin de pourſuivre la guerre contre celle-ci ; & qui affichent ouvertement cette nouvelle doctrine, comme la plus conſolante pour les Français, & comme la plus utile aux triomphes de leur République !

Ne voient-ils pas que tant qu'ils n'auront pas fait la paix avec l'Angleterre, ils auront toujours à combattre l'Athlète le plus

reproduction ; elles couvrent la terre de larmes & de ſang; elles ne préparent à celui qui triomphe, comme

---

formidable de la Ligue, & qu'ils ſeront encore appelés à faire chaque campagne la même dépenſe que lui, c'eſt-à-dire 25 millions ſterling en numéraire, ou 250 millions ſterling en papier, en ſuppoſant même qu'il pût ſe ſoutenir à 10 pour cent de primitive valeur?

Ne voient-ils pas que la pourſuite de cette guerre détruit, & ferme de plus en plus le commerce dont leurs infortunés commettans ont le plus beſoin, celui des ſubſiſtances ?

Ne voient-ils pas que ce ſerait uniquement de leur part renoncer à la guerre de terre à laquelle ils ſe ſont montrés propres, & où ils ont eu la ſupériorité ; pour ſe borner à celle de mer, où ils ont été conſtamment battus & dépouillés ? Ne voient-ils pas qu'ici les réquiſitions ſont inutiles, & que le nombre de leurs matelots ne ſupplée point à leur inexpérience ?

Ne voient-ils pas qu'en faiſant tous leurs efforts pour enlever à l'Angleterre ſes alliances continentales, ils travaillent à la délivrer efficacement de la plus grande, de la ſeule épine qu'elle ait eu dans cette guerre ?

Ne voient-ils pas que lors même qu'ils termineraient leur guerre continentale en conſervant leurs conquêtes, ils n'y gagneraient que des conquêtes précaires, que l'Europe leur conteſtera & leur arrachera tôt ou tard?

Ne voient-ils pas qu'une fois délivrée, par la défection de ſes alliés, de la ſollicitude d'avoir à compenſer la reſtitution des provinces qu'ils ont perdues par la reſtitution des conquêtes qu'elle a faites, l'Angleterre achevera infailliblement de s'emparer des Iles Françaiſes ; & que ces îles une fois conquiſes, il ne leur reſtera plus d'eſpoir de les reprendre ? 1°, parce que cette conquête anéantira leur marine marchande, qui ſeule peut leur fournir des forces navales ; 2°, parce que ces poſſeſſions lointaines n'influant preſqu'en aucune manière ſur l'équilibre de l'Europe, celle-ci n'aura jamais d'intérêt à faire de grands efforts pour en procurer la reſtitution à la France.

à celui qui ſuccombe, que des regrets & des repentirs. Certes il ne s'agit point de ſavoir ſi la guerre eſt

---

Ne voient-ils pas que les provinces qu'ils ont épuiſées en même temps que conquiſes, & qu'ils s'obſtinent à s'approprier, ſeront bien loin de leur offrir jamais le quart des revenus effectifs & immenſes qu'ils tiraient de leurs colonies? Ont-ils oublié que, dans ſon fameux Rapport du 22 Décembre, Johannot a avoué que ces revenus étaient *ſuſpendus*, & que cependant, en 1788, ils s'étaient élevés à 235 millions?

Enfin ne voient-ils pas que le moment s'approche où tous les vrais Français ouvriront les yeux ſur les périls inévitables que va courir la *magnifique propriété* de leurs Colonies; & que de toutes parts ils s'écrieront avec M. Necker: QUE SERAIT-CE, *ſi en négligeant des poſſeſſions ſi précieuſes, ou ſi en les perdant jamais, la France ſe trouvait privée de la balance de commerce qu'elle acquiert annuellement, par l'exportation des denrées de ſes colonies?* QUE SERAIT-CE, *ſi elle avait encore à acheter des étrangers même, la partie de ces denrées qui eſt néceſſaire aujourd'hui à ſa propre conſommation? Une pareille Révolution ſuffirait pour faire ſortir de France annuellement beaucoup plus d'argent qu'il n'y en entre aujourd'hui?*.....De l'Adm. des Fin. de la Fr. tom. 2. ch. 3.

Mais c'eſt bien moins encore de la démence des Chefs des Français dont je dois m'étonner, que de l'injuſtice avec laquelle l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix* reproche à Mr. Pitt, de *n'être pas effrayé des richeſſes même de l'Angleterre, qui ne ſont accrues*, lui dit-il, *que par la ruine de ſes alliés*. p. 30.

Certes, s'il y eût jamais une guerre dans laquelle l'Angleterre ait donné des preuves de ſa rectitude morale & de ſon déſintéreſſement, c'eſt aſſurément celle-ci. J'en appelle aux efforts ſincères qu'elle vient de faire, & aux ſoldats & aux tréſors qu'elle a dépenſés, pour préſerver la Hollande de la ruine à laquelle les Français l'avaient dévouée. Cette ruine eſt conſommée; mais quoiqu'elle ait fait entonner aux Français des chants de triomphe, ils ne tarderont pas à s'appercevoir qu'ils ont rendu au commerce

funeſte à l'Angleterre : qui eſt-ce qui pourrait en douter ? Encore moins s'agit-il de ſavoir ſi la paix eſt déſirable au monde, où eſt l'impie qui le nierait ? Ce qu'il s'agit de calculer ici, ce ſont les ſacrifices qu'il faut faire, & qu'on peut faire afin de rendre cette paix ſolide. Or, pour arriver à ce calcul, les quatre points que j'avais à examiner étaient de ſavoir, 1°, Si l'intime conſervation des reſſources de l'Angleterre ne tient pas eſſentiellement à l'équilibre de l'Europe & à ſon repos ? 2°, Si cet équilibre ne ſerait pas abſolument renverſé, & le repos de l'Europe continuellement menacé, du moment où on laiſſerait à la France la moindre de ſes conquêtes ? 3°, Si l'épuiſement abſolu des reſſources de celle-ci n'offre pas la meilleure chance de lui arracher ces conquêtes, en prolongeant la guerre ? 4°, Si les reſſources de l'Angleterre ne ſont pas pleinement ſuffiſantes pour pourſuivre ſans découragement cette guerre ſociale ; & ſi la néceſſité d'augmenter ſa dette doit être pour elle un épouvantail, ou pour les Français un attrait qui les invite à différer plus long-temps la reſtitution de toutes leurs conquêtes ?

Anglais le ſervice le plus ſignalé qu'ils puſſent jamais lui rendre ; & qu'en attaquant le territoire des Provinces-unies, & même en s'en s'emparant, ils ont fourni à l'Angleterre la double occaſion de s'honorer en le défendant ſincèrement quoique ſans ſuccès, & de s'enrichir bien plus ſolidement par le droit légitime qu'ils lui ont donné de détourner proviſoirement les canaux du commerce Hollandais, que les Français n'ont pu gagner momentanément par le pillage qu'ils ont fait ſous le nom de *Réquiſitions*.

Je ſais que beaucoup de gens qui ne connaiſſent de la Grande-Bretagne que les débats parlementaires, prennent à la lettre les ſiniſtres prédictions de l'Oppoſition, & tous les détails fâcheux ſur leſquels elle s'appeſantit chaque fois qu'elle préſente les effets déſaſtreux d'une guerre qu'elle blâme, & le beſoin urgent d'une paix qu'elle recommande. Frappé, ſans doute, de l'éloquence avec laquelle Mr. Fox meſure la profondeur de l'abîme, où l'obſtination des Miniſtres riſque de précipiter l'Angleterre, s'ils prolongent cette guerre déſeſpérée; l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix* invoque ſon témoignage en preuve de *l'évidence des dangers* de tout genre dont cette paix ſeule peut ſauver l'Angleterre, ſoit au dehors, ſoit au dedans.

Je rends tellement hommage à l'autorité de Mr. Fox, que je m'en rapporterais ſans héſiter à ſon témoignage ſur la fidélité du tableau que je viens de préſenter des reſſources actuelles de l'Angleterre. Je vais plus loin. Si Mr. Fox était appelé au timon des affaires, & qu'il lui fût prouvé, que les Français ſe propoſent de conſerver une partie de leurs conquêtes; que les Chefs de la Convention ne veulent point de paix générale, ou qu'ils ne deſirent y arriver *que par des paix partielles*; que s'ils ne s'obſtinent plus à ne vouloir la ſigner que *ſur les ruines de la nouvelle Carthage*, ils perſiſtent du moins à annoncer aux Français que pour eux *la véritable garantie de la paix univerſelle eſt de tracer d'une main ſure les limites de leur République*;* ou ſi les Chefs de la Convention

* Voyez le diſcours de Cambacares, le 3 Mars 1795.

perſiſtaient à lui ſoutenir que *la Nature a décrété pour la France la poſſeſſion de la Méditerranée* †— je doute fort, que Mr. Fox conſentît à reconnaître une pareille charte, ou ſe ſouciât de la ſigner avec eux. Je ſoutiens, au contraire, qu'il n'héſiterait point à affirmer, à ſon tour, que la Grande-Bretagne doit, peut & pourrait continuer encore pendant pluſieurs années, la même dépenſe qu'elle fait aujourd'hui; qu'il ne faut plus calculer les ſacrifices paſſés, mais ſonger à ceux qui reſtent encore à faire, afin d'en éviter de bien plus grands encore, & bien plus ſurs, quoique moins prochains. Je ſoutiens enfin que, loin de penſer que des *revers multipliés* pourraient *uſer l'Europe & l'Angleterre avant une année*,§ Mr. Fox ne déployerait tout ſon génie que pour prévenir ces revers par un redoublement de vigueur militaire, & ne conſentirait à remettre l'épée dans le fourreau qu'après en avoir *tracé d'une main ſure* les limites de la République Françaiſe, c'eſt-à-dire, après lui avoir arraché toutes ſes conquêtes, & avoir ſouſtrait la Hollande à ſon influence. J'en appelle aux applaudiſſemens qu'il donna à Mr. Pitt en 1787 pour avoir pris ſur lui de dépenſer une ſomme conſidérable à ſoumettre, de concert avec la Pruſſe, les patriotes Hollandais. Non-ſeulement il n'héſita pas à appeler ceux-ci des *uſurpateurs*;* il ajouta qu'il ne s'agiſſait point préciſément

† Voyez celui de Barrère du 20 Août, 1794.

§ *Réflexions ſur la Paix*, p. 23.

préciſément de rechercher quel était en Hollande le parti qui avait le plus à alléguer en ſa faveur, mais oui bien d'examiner quel était celui des deux qui était le mieux diſpoſé en faveur de l'Angleterre, & le plus

---

* Au riſque de paraître préſomptueux, je ne diſſimulerai point que la politique du Miniſtère Anglais dans cette occaſion m'a toujours paru celle où il a le moins déployé ſa ſageſſe & ſa rare prévoyance.

Ce n'eſt point d'être intervenu dans la Révolution de Hollande que je m'aviſerai de le blâmer : il y était ſuffiſamment autoriſé par la néceſſité de déjouer les folles intrigues du Comte de *Vergennes*, de cet imbécille Miniſtre, qui ne mettait pas moins d'activité à allumer la Démocratie extrême en Hollande qu'il en avait mis à écraſer la Démocratie tempérée des Genevois. Mais l'Angleterre, après avoir réuſſi à détruire l'influence Françaiſe en Hollande, profita-t-elle ſuffiſamment de ſes moyens de force & de l'aſcendant de ſes lumières pour amener les Provinces-Unies au régime politique, qui aurait le mieux convenu aux intérêts des deux Nations ? C'eſt-là ce dont j'ai douté bien long-temps avant l'événement qui vient de changer mes doutes en certitude ; & ſi je me haſarde à les développer aujourd'hui, c'eſt qu'il eſt aſſez probable que les mêmes circonſtances renaîtront avant peu.

La plupart des patriotes Hollandais étaient de fort honnêtes gens. Ce qu'ils cherchaient ſur-tout à *uſurper* était la liberté, & ils étaient entrés de très-bonne foi dans une carrière qu'ils connaiſſaient peu. Ils ſe plaignaient de l'autorité du Stadthouder comme d'un *joug* ; & ils ne ſavaient pas voir que ſi ſon autorité était un joug, c'était préciſément parce qu'elle n'était pas aſſez puiſſante, parce qu'il avait certains pouvoirs qui ne conviennent pas à un Chef Suprême, & dont il peut être tenté d'abuſer, tandis qu'on lui avait refuſé d'autres prérogatives bien plus eſſentielles, mais dont il n'aurait pu faire qu'un bon uſage. Leur grand cri de haine & de ralliement contre l'Angleterre accuſait celle-ci de vouloir faire de la Maiſon d'Orange ce qu'était chez elle la Maiſon d'Hanovre,

enclin à renouveler ou à maintenir l'alliance naturelle entre les deux nations. Il rappela dans cette occaſion les alarmes qu'il n'avait jamais ceſſé de donner ſur les vues d'aggrandiſſement des Français, ſur la per-

---

& l'eſprit de parti les empêchait de voir que le ſervice le plus ſignalé qu'aurait jamais pu leur rendre la Grande-Bretage eût préciſément été de mériter cette accuſation en engageant le Stadthouder à échanger tous ſes pouvoirs politiques contre les attributions bien autrement importantes des Rois d'Angleterre.

Voilà l'uſage précieux que le Miniſtère Anglais aurait pu tenter de faire de l'immenſe influence qu'il eut dans la Révolution de 1787. Cette révolution, comme on le ſait, ne ſe termina que par l'écraſement momentané d'un parti nombreux, tandis qu'elle aurait pu ſe conclure en améliorant ſolidement la condition de la Maiſon d'Orange & celle du peuple, en ſatisfaiſant preſqu'également les deux partis, & en conſolidant les liens intimes de la Hollande & de l'Angleterre.

Une ſi noble entrepriſe aurait rencontré de grandes difficultés ſans doute ; mais il n'aurait peut-être pas été impoſſible de les ſurmonter à force de ménagemens, & à la faveur des circonſtances. Le parti triomphant était tellement ſous la main de l'Angleterre & de la Pruſſe, qu'il n'aurait point pu réſiſter lors même qu'il aurait été aſſez peu éclairé ſur ſes vrais intérêts pour le tenter. Quant aux patriotes, qui ne cherchaient déjà plus qu'à échapper à leur défaite ; je me trompe fort s'ils n'auraient pas embraſſé avec tranſport l'étendart de la Conſtitution Anglaiſe ; & je me trompe bien plus encore, ſi un pareil étendart eût fait place à l'arbre de la Liberté Françaiſe.

Au ſurplus, l'occaſion eſt loin d'être perdue : lorſqu'aux abus que les Hollandais ont reproché ci-devant à l'Ariſtocratie Stadthoudérienne, ils auront vu ſuccéder & paſſer les excès de la Démocratie de 1795 ; ce ſera pour eux plus que jamais le moment de ſe rallier autour d'une Conſtitution raiſonnable, & de porter tous leurs regards ſur celle de l'Angleterre.

fidie de leur politique, ſur leur adroite perſévéranceà influer dans le gouvernement de leurs voiſins ; enfin, ſur l'extrême péril de ſe fier à leurs profeſſions de foi.

« L'Adreſſe que propoſe Mr. Pitt, a mon approbation « d'autant plus entière," dit cet homme d'Etat, « qu'elle contient une reconnaiſſance ſolemnelle de « cette ſage & ſolide maxime qui nous impoſe de ne « point perdre de vue ce qui ſe paſſe ſur le continent, « & de ne jamais négliger les meſures néceſſaires « pour y préſerver intact l'équilibre de l'Europe. « Qu'on appelle, ſi l'on veut, du nom de chimères cet « équilibre & cette balance : la pourſuite & la con- « ſervation de ces prétendues chimères ont été l'objet « uniforme de toute ma conduite politique ; & tou- « jours plus convaincu de leur réalité, je déclare « qu'elles ne ceſſeront jamais de l'être : j'en offre en « gage le tribut d'éloges que je préſente ici publique- « ment à Mr. Pitt pour avoir eu le courage de venir « dire aujourd'hui aux Anglais de toutes les claſſes, « & même à la plus pauvre : Quelques exorbitantes « que vous paraiſſent déjà vos taxes, il n'eſt pas « queſtion d'héſiter un moment à en ſupporter de « nouvelles. Il y va de tout pour vous ; il y va du « *ſalut de l'équilibre de l'Europe* ; en un mot, il y va « de vous oppoſer à l'aggrandiſſement de la France. « Quant à moi, ajouta-t-il, toujours plus pénétré que « perſonne des dangers de l'aggrandiſſement de cette « Puiſſance, je ne m'enviſage ici que comme le Re- « préſentant du Peuple Anglais ; ſes intérêts ſont mon « guide ; je m'y rallierai toujours ; & notre devoir

" eſt de les défendre, en quelque pays, & à quelque " diſtance que la France les mette en péril."*

Les Français ſe flatteraient-ils que l'homme d'Etat qui tenait alors un pareil langage *s'iſolerait* aujourd'hui en leur faveur *comme Miniſtre, comme Anglais même ?*† Certes, ſi l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix* lui adreſſait les mêmes exhortations qu'à Mr. Pitt, pour accélérer cette paix par de nobles ſacrifices, s'il le conjurait *de ne point s'épuiſer dans une lutte rétrograde,*‡ mais de céder aux Français, ainſi *qu'à l'un de ces fléaux de la nature* auxquels *on ſe ſoumet comme à la néceſſité,*§ je ſuis fort tenté de croire que Mr. Fox ne lui répondrait que par ſes propres mots : *L'Angleterre doit conſidérer les dangers de l'Europe comme ſa propre cauſe, & perdre l'eſpoir inſenſé de reſter debout ſur les ruines de l'ordre ſocial.*‖

Non, je ne me perſuaderai jamais que Mr. Fox, chargé des deſtinées de l'Angleterre, appelé à comparer ſes propres ſuccès dans les deux Indes aux revers de ſes Alliés ſur le Continent, pût croire de ſon honneur & de ſa politique d'abandonner ces derniers, ou de leur refuſer tous les moyens qui lui reſtent, & qui leur manquent, pour rentrer dans leurs Etats conquis. Non, un pareil abandon lui paraîtrait une lâcheté, auſſi long-temps du moins qu'il ne ſerait pas impé-

---

* Regîtres parlementaires du 27 Novembre 1787.

† Réflexions ſur la Paix, p. vi.

‡ Idem, p. 9.

§ Idem, p. 9.

‖ Idem, p. 29.

rieuſement dicté par celle de ſes Alliés, s'il était poſſible qu'ils fuſſent tentés de déſerter leur propre cauſe avant que l'Angleterre elle-même s'en détachât.

Que ſi l'avocat de la paix s'aviſait enſuite de lui parler de la *contagion des principes Français* en Angleterre, & de ces *mécontens qui ſont dans tous les pays les alliés de la Révolution*,* Mr. Fox, qui doit ſavoir que les Français ne provoquèrent la guerre que parce qu'ils prirent les cris de l'Oppoſition Anglaiſe pour des cris de révolution, rirait de pitié à l'idée que cette même illuſion les pouſſerait encore à la prolonger. Il ſait, & il l'a dit lui-même avec triomphe, que jamais la Conſtitution de l'Angleterre n'a mieux eu le ſentiment de ſes forces, & le préſage de ſa durée, qu'à la ſecouſſe que la Révolution Françaiſe a donnée à toute l'Europe; puiſque, tandis que par-tout ailleurs les anciennes idées ſemblaient renverſées ou ébranlées, la ſeule qui ait dominé la grande maſſe des Anglais, a été la vénération pour l'ancienne Conſtitution de leurs pères; puiſqu'ils ſe ſont plus que jamais preſſés & ralliés autour d'elle pour la défendre, comme un Sanctuaire. Et Mr. Fox le ſait mieux qu'un autre, lui qui n'a ceſſé de blâmer ce ralliement extraordinaire, en affirmant qu'il n'y avait pas même l'ombre du danger, & que c'était riſquer de perdre ſes forces que de les déployer ſans cauſe; lui, qui en même temps, a eu le patriotiſme de ſuſpendre momentanément les réformes qu'il pourſuivait, convaincu qu'il ſuffiſait que quelques-uns des habitans du *Temple*

* Réflexions ſur la Paix, p. 8.

ſoupçonnaſſent que la ſappe menaçait les fondemens, pour qu'il ne fût plus permis de s'occuper des diſtributions ou des ornemens de l'intérieur.

Ici l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix* inſinue qu'il eſt dans la guerre d'autres chances, d'autres événemens, qui peuvent expoſer les défenſeurs de ce Temple *à le renverſer de leurs propres mains*, en préférant, à la ſage précaution de déſarmer, par un traité de paix, les étrangers qui l'attaquent, *la gloire de s'enſevelir ſous ſes ruines.**

Mais quels ſont donc ces dangers éminens que pourra courir l'Angleterre dans la prolongation de cette lutte ? Quels ſont ces événemens que l'eſprit humain ne ſaurait prévoir, & que les Français néanmoins pourraient atteindre ? Qu'on s'explique..... Serait-ce celui de l'invaſion de cette île, ſur laquelle on tentera peut-être enfin de jeter *cet eſſaim de Français dont on ne ménage point la vie*,† que la Convention y vomira *dans l'intention de les faire tuer*,‡ & à qui elle promettra la foule immenſe de partiſans qu'on l'aſſure qu'elle a en Angleterre ?.....

Oh ! pour le danger d'une pareille deſcente, à laquelle perſonne ne croit ici, quoique les Miniſtres s'y préparent à tout événement, parce que c'eſt leur devoir ; ſi jamais par démence les François la tentent, & ſi par impoſſible ils parvenaient à l'effectuer, je leur annonce d'avance qu'ils ne trou-

---

* Réflexions ſur la Paix, p. 31.

† Idem, p. 21.

‡ Idem, p. 37.

veront point ſur ces bords une nation caduque & déſunie, comme le peuple Hollandais; qu'ils la verront s'élever toute entière par la même impulſion qui les pouſſa eux-mêmes au-devant des étrangers ſur les plaines de Châlons; & que les bataillons de Républicains ſur leſquels ils comptent, ne ſeront pas plus nombreux, que ces cohortes Royaliſtes qui n'attendaient, diſait-on, que l'arrivée du Duc de Brunſwick pour accourir ſous ſes drapeaux. Je leur annonce que la nouvelle de leur débarquement, tout en jetant une grande alarme, ſera un coup d'électricité qui coaliſera tous les partis, ranimera tous les courages, éteindra toutes les petites rivalités, réunira tous les dévouemens, & ſe terminera par la glorieuſe extirpation du dernier des Français qui aura abordé. Je vais bien plus loin; je ſoutiens qu'une pareille entrepriſe eſt plus à déſirer qu'à craindre pour l'Angleterre; qu'à peine l'orage aura paſſé, (or il paſſera fort vîte), & les Anglais n'attendront pas même que ſes premières traces enſanglantées ſoient effacées, non-ſeulement pour remercier la Providence de les avoir ſouſtraits à ce fléau paſſager, mais encore pour la bénir de les avoir appelés à le repouſſer; parce que tous les peuples, & ſur-tout les peuples inſulaires, ont beſoin de temps en temps de ces avertiſſemens terribles, mais ſalutaires, qui remontent le reſſort de leur caractère national, & les empêchent de changer jamais en léthargie le ſommeil dangereux auquel les invite la ſauvegarde de leur ſituation locale.

Non, il n'eſt aucun danger, ni aucun ſacrifice, dont la crainte doive déterminer l'Angleterre triomphante, unie, armée & opulente, à abandonner ſes Alliés

pauvres, déſarmés, diviſés & dépouillés. Si, pendant qu'ils ont perdu leurs poſſeſſions, celles de l'Angleterre ſont reſtées intactes, ſi elle les a même étendues ainſi que ſes reſſources; ſi ces reſſources ſont ſuffiſamment abondantes pour prolonger cette lutte juſqu'au terme d'une paix honorable & ſolide; ſi elle eſt convaincue *qu'elle ne peut reſter debout ni ſur les ruines du ſyſtême ſocial*, ni en acquieſçant au démembrement de la République Chrétienne; c'eſt-à-dire au renverſement de l'équilibre de l'Europe; elle ſe doit à elle-même, elle doit à l'Europe; le dirai-je? elle doit au repos des générations qui ſuccéderont en France, de forcer la génération préſente à renoncer à toutes ſes conquêtes; elle doit à l'amour de la paix de ne la déſirer qu'autant qu'elle pourra être ſincère & ſolide.... Or je le répète, & je crois l'avoir prouvé, cette paix ſincere & ſolide ne peut ſe négocier & ſe ſigner que ſur l'extrême frontière de l'ancienne France.

Que ſi les armées alliées une ſeconde fois rentrées ſur leurs propres frontières, enivrées d'un pareil ſuccès, tentaient de les dépaſſer encore pour envahir à leur tour, ou pour dicter des loix aux Français?...s'il reparaiſſait des écrivains politiques qui propoſaſſent de nouveau *une guerre à outrance*, & qui invitaſſent à pourſuivre *le Monſtre de l'Anarchie* juſques dans ſa tanière; alors il faudra ſe réunir pour leur répondre, que l'affreux édifice de cette Anarchie ne ſera jamais mieux détruit que par la main de ſes propres architectes; & que livrer les Français à eux-mêmes, c'eſt les livrer au plus mortel ennemi de leur Révolution: alors ſans doute, le moment ſera venu, de rappeler les

leçons de *l'expérience, qu'on voudrait faire recommencer toute entière*; alors j'inviterai l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix*, à faire ſonner ce qu'il appelle *l'heure des temps*, & à s'armer de toute ſon éloquence pour faire entendre le cri des peuples, & triompher celui de l'humanité. C'eſt alors qu'il pourra compter ſur l'appui des hommes ſages & vraiment pacifiques de tous les pays: mais juſqu'alors, je les adjure tous de ſe réunir à moi pour élever leurs voix contre la ſienne, & pour oppoſer celle de la raiſon aux ſuggeſtions dangereuſes de l'impatience. Il n'eſt pas un vrai citoyen du monde civiliſé, qui, dans ce moment critique, ne dût venir ſe jeter au-devant de ſa Majeſté Britannique pour lui repréſenter que ce qu'on lui propoſe comme *prudence* ſerait la plus flétriſſante des lâchetés; que *la paix* qu'on la ſollicite d'acheter des Français, en leur abandonnant quelqu'une de leurs conquêtes, ne préparerait que de nouvelles guerres à l'Europe, de nouvelles invaſions à l'Allemagne, & à ſes peuples de nouveaux impôts; enfin, qu'une pareille paix coûterait vingt fois plus de tréſors, & de ſang aux générations ſuivantes, que celle-ci n'eſt appelée à en verſer encore pour terminer utilement cette guerre déſaſtreuſe.

CHAPITRE IV.

Obſtacles inſurmontables qui s'oppoſent à ce que la France reſte République. Combien il lui importe de ſe préſerver d'un Chef électif, & de rétrograder vers la Monarchie héréditaire & tempérée.

LA République une, indiviſible, & démocratique, ſe conſolidera-t-elle en France ? Ce grand Corps politique ſe démembrera-t-il, pour former quelque confédération, comme la Suiſſe ? Adoptera-t-il un Chef électif, comme les Etats-Unis de l'Amérique ? Les Français ne rétrograderont-ils point vers leur Conſtitution de 1791 ? N'invoqueront-ils point le deſpotiſme dans leur détreſſe ? ou prendront-ils pour modèle la Monarchie héréditaire & tempérée de l'Angleterre ?

Je n'aborderai guères que la première de ces queſtions ; & ſi j'oſe me haſarder dans le champ périlleux de la conjecture, lorſque tant de ſpéculateurs plus habiles ſemblent y avoir renoncé ; c'eſt que je ſuis perſuadé que l'an 3^e^ de la République Françaiſe a enfin fourni des données à-peu-près sures pour affirmer que la toile eſt prête à ſe baiſſer ſur ce Drame Républicain.

Et qu'on ne diſe point que le mot de République y eſt encore dans toutes les bouches ; car lorſqu'il

eſt queſtion du Peuple Français, qu'importe l'opinion du jour, en comparaiſon des événemens qui doivent la changer demain ? D'ailleurs, ou je ſuis bien trompé, ou ce mot n'eſt déjà plus que ſur les lèvres, & l'on trouverait aujourd'hui, même dans Paris, bien plus de Royaliſtes ſous le maſque républicain, qu'on n'aurait pu y découvrir de républicains il y a quatre ans ſous le maſque du Royaliſme. Il n'y a pas juſqu'aux Chefs actuels de la Convention, que je ne ſoupçonne depuis long-temps de mentir aux autres ou à eux-mêmes, en continuant tout à la fois à ſe dire Républicains, & à chercher l'aggrandiſſement de la France. S'ils avaient eu vraiment le déſir de la républicaniſer, jamais ils n'auraient ſongé à étendre ſes frontières, puiſqu'ils ne pouvaient point ſe diſſimuler que la vaſte étendue de cet Empire était déjà pour leur ſyſtême une eſpèce de difficulté peut-être inſurmontable.

S'il eſt poſſible que les chefs aient pourſuivi ce ſyſtême avec quelque ſincérité, ce ne peut avoir été qu'à l'entrée même de leur carrière ; mais les craintes & les dangers perſonnels de ceux qui ſurvivent doivent les avoir déſenchantés, bien avant que l'univerſalité du malheur public eut achevé de déſabuſer la multitude. J'en appelle maintenant aux honnêtes Français qui n'étaient devenus démocrates que parce qu'ils ſe faiſaient une opinion exagérée des vertus de leurs ſemblables. Croient-ils toujours que des individus probes & éclairés qu'on raſſemble en maſſe, ne préſentent collectivement qu'une maſſe de probités & de lumières ? J'en appelle à la conſcience de cet

orateur Français qui les ſollicitait encore il y a trois mois de hâter *la magnifique entrepriſe d'une Démocratie de 24 millions d'hommes*; ou plutôt, j'en appelle au portrait fidèle qu'il en a tracé lui-même dans ſon beau diſcours ſur la *terreur*. J'en appelle enfin à l'hiſtoire éternelle de toutes les grandes Républiques, où les vertus ſouffrent & ſe taiſent, tandis que les paſſions ſeules ſe déploient & triomphent.

S'il eſt une vérité que les Français doivent avoir appriſe à la terrible école de l'adverſité où ils ſe trouvent, c'eſt qu'ils n'ont rien du caractère moral qui ſeul peut faire ſupporter le régime républicain. Pour qu'un peuple y ſoit propre, il lui faut une éducation & des habitudes que les Français n'ont jamais eues, & qu'on n'acquiert que par un long uſage de la liberté, ſouvent même par ſes abus. En effet, il lui faut le diſcernement qui ſait diſtinguer les agitateurs du peuple de ſes vrais défenſeurs; il lui faut la modeſtie néceſſaire pour rendre hommage à l'expérience de l'âge, & pour céder conſtamment à la ſupériorité des vrais talens. La Conſtitution Républicaine veut que les liens de famille ſoient extrêmement ſerrés; elle exige que l'autorité paternelle & conjugale, ainſi que les vertus domeſtiques ſervent de ſuppiémens à la force publique; elle demande cette chaleur modérée qui anime chacune de ſes diſcuſſions, & la ſage circonſpection qui les empêche d'outrepaſſer les bornes du débat. Pour qu'elle puiſſe ſe ſoutenir, il faut qu'elle n'ait à commander qu'à un peuple qui ſache nourrir des partis ſans riſquer de les voir dégénérer en factions. Il faut à ce peuple de l'auſtérité dans les

mœurs, de la gravité dans le caractère, de la retenue dans les opinions : en un mot, il lui faut ou le phlegme Hollandais, ou la lenteur Helvétique, ou la ſagacité Génoiſe, ou la prudence Vénitienne, ou les lumières que l'Américain avait puiſées à l'école de la Liberté Anglaiſe. Certes ſi jamais les Français atteignent à tant de diſpoſitions ſi éloignées de leur naturel, la métamorphoſe ſera grande ; & ſi elle s'opère, ce ne ſera qu'autant qu'ils auront paſſé à travers la Monarchie libre : mais qu'ils aient le bonheur d'entrer dans cette rade ; & j'oſe bien garantir qu'ils n'en ſortiraient que pour y rentrer immédiatement, comme le firent les Anglais, afin d'y jeter l'ancre.

Combien ils déploreront alors d'avoir eu pour premier guide en liberté l'Auteur Républicain du Contrat Social, celui de tous les écrivains politiques qui a le moins étudié & le plus mal connu la Monarchie mixte & les Gouvernemens Repréſentatifs ! A l'en croire, ces derniers viennent *de l'inique & abſurde gouvernement féodal.** *La ſouveraineté* du Peuple *ne peut être repréſentée ; il n'eſt libre que durant l'élection* de ſes Repréſentans ; *ſi tôt qu'ils ſont élus, il eſt eſclave, il n'eſt rien.*

Voilà déjà la liberté confondue avec l'autorité : & cela n'eſt guères étonnant de la part de l'homme qui regardait cette liberté & la tranquillité comme des choſes contradictoires. Nous verrons bientôt que, s'il

---

* Cela eſt poſſible ; mais qu'eſt-ce que cela prouverait, ſi ce n'eſt qu'on a réuſſi à trouver un remède dans un poiſon ?

place excluſivement la liberté dans la République, c'eſt que preſque toujours il confond de même le pur Deſpotiſme avec la Monarchie mixte.

Qu'après avoir débuté, dans ſon Contrat Social, par donner la préférence aux petits Etats ſur les grands, Rouſſeau ſe fût contenté de conſeiller aux premiers la forme républicaine comme la meilleure poſſible; il n'y aurait rien eu là que de très-conſéquent.* Mais lorſqu'enſuite, toujours préoccupé de Sparte & de Genève, il met dans tous les cas le *Gouvernement Monarchique au-deſſous du Républicain*, lorſqu'il ne s'adreſſe aux Grands Empires que pour leur inſpirer toutes les triſtes défiances qui ſont la ſauvegarde des petits; lorſqu'il cherche à les épouvanter de l'ombre même d'un Chef ſuprême & héréditaire; alors il fauſſe toutes ſes applications, & il ſe ſent lui-même hors de ſa ſphère; car il reſte ſans ceſſe à côté de la queſtion.

Les Rois, dit-il, *veulent être abſolus*. Cela peut être: mais les Sénats, les Aſſemblées Nationales, & tous les corps populaires, ne veulent-ils pas le devenir auſſi? & quand ils y réuſſiſſent, leur domination eſt-elle moins oppreſſive que celle du Monarque abſolu?

Un pareil lieu commun aurait dû, ce ſemble, appeler Rouſſeau à examiner ſérieuſement à qui, d'un

---

* La ſeule manière dont les partiſans du Contract Social puiſſent juſtifier ſon auteur, c'eſt en répétant ce qu'il a dit, qu'il ne voulait *que des petits Etats*. Mais en ce cas, pourquoi n'a-t-il pas intitulé ſon Contrat Social *Catéchiſme des petits Etats*? Perſonne ne s'y ſerait trompé, & la France n'aurait pas vu ſes diſciples lui propoſer *la magnifique entrepriſe d'une Démocratie de 24 millions d'hommes*.

Roi, d'un Sénat, ou d'un Peuple, on peut accorder tels ou tels pouvoirs avec le plus de moyens de l'empêcher d'en abuſer ; & ſur-tout, ſi le meilleur moyen d'empêcher l'abus de ces pouvoirs ne ſerait point de les diviſer avec une ſorte d'égalité. Mais cet examen aurait jeté Rouſſeau dans la queſtion des monarchies libres,* qu'il ſemble preſque n'avoir pas même ſoupçonnées.

Chacun ſait ce qui arrive, ajoute-t-il, *quand le Roi ſe donne des ſubſtituts*. Ce que je ſais encore mieux, c'eſt que les Rois ne peuvent jamais s'en diſpenſer ; & tant pis pour leurs ſujets lorſqu'ils l'eſſaient. Mais qu'elle eſt l'eſpèce d'autorité politique à laquelle il n'en faut pas? Le Peuple Français, ce peuple Roi, ne *ſe donne*-t-il pas auſſi *des ſubſtituts?* Sont-ils moins nombreux, plus éclairés, moins coûteux, ou plus modérés que ne l'étaient ceux de l'infortuné Louis XVI?

Il faudra donc, pourſuit-il, *des ordres intermédiaires, des Princes, des Grands, & de la Nobleſſe, pour les remplir*. Le grand malheur! tant qu'ils formeront un *invincible équilibre entre le peuple & le Roi*† ; tant

---

* Voyez le Ch. viii. du Contrat Social, où il oppoſe ſans ceſſe *les Etats libres* aux Etats *Monarchiques* ; & où enſuite il fait rentrer tous ces derniers ſans diſtinction dans la claſſe du *Deſpotiſme*.

† Ce ſont les propres expreſſions de Rouſſeau, en parlant des Pairs d'Angleterre ; & cela ferait penſer qu'il en avait étudié ou deviné la Conſtitution. Malheureuſement, c'eſt dans un roman qu'il la défend ainſi, après l'avoir attaquée dans ſes ouvrages politiques. Voici ce qu'il fait dire à un Pair Anglais dans la LXII^e^ Lettre de la Nouvelle Héloïſe, vol. I :—

Nous

qu'ils ſeront conſtitués de manière à ne pouvoir être que protecteurs, & jamais oppreſſeurs; enfin, tant que l'entrée de ces Ordres privilégiés étant ouverte à toutes les autres claſſes ſans exception, ils y exciteront bien plus l'émulation des talens, qu'ils ne bleſſeront les amours-propres.

Un homme d'un vrai mérite, continue Rouſſeau, *eſt preſqu'auſſi rare dans le miniſtère, qu'un ſot à la tête d'un gouvernement républicain.* Je ne me ſoucie pas d'examiner ici juſqu'à quel point cela peut être vrai relativement aux Monarchies abſolues: mais ſi Rouſſeau avait voulu jeter les yeux ſur la Monarchie Britannique, il aurait vu que l'homme d'une naiſſance

---

Nous ne ſommes point, il eſt vrai, les eſclaves du Prince, mais ſes amis; ni les tyrans du Peuple, mais ſes chefs. Gardiens de la liberté, ſoutiens de la patrie, & appuis du trône, nous formons un invincible équilibre entre le peuple & le Roi. Notre premier devoir eſt envers la nation; le ſecond, envers celui qui la gouverne. Ce n'eſt pas ſa volonté, mais ſon droit que nous conſultons. Miniſtres ſuprêmes des loix dans la Chambre des Pairs, QUELQUEFOIS MEME LEGISLATEURS, *nous rendons également juſtice au Peuple & au Roi; & nous ne ſouffrons point que perſonne diſe* DIEU & MON EPÉE; *mais ſeulement,* DIEU & MON DROIT.

Voilà une tirade pleine de grandes vérités; & cependant, au premier apperçu, on y découvre une erreur groſſière; qui prouve combien peu Rouſſeau avait étudié les fonctions de cette Nobleſſe Anglaiſe, dont il ſe faiſait cependant avec raiſon une idée ſi relevée. Il eſt aſſez rare que la Chambre des Pairs ~~s'érige en Tribunal~~ exerce la fonction de juge: & ſes fonctions habituelles ſont celles de Légiſlature; en ſorte que Rouſſeau aurait dû dire:—Légiſlateurs dans la Chambre des Pairs, *quelquefois même Miniſtres ſuprêmes des loix, &c. &c.*

En

naiſſance obſcure, d'un mérite éminent & bien reconnu, eſt preſqu'auſſi ſûr d'arriver à la première place, qu'il ſerait certain d'en être exclu dans la plupart des Républiques modernes; tandis qu'au contraire, l'homme inepte, quel que ſoit ſon rang, ne peut jamais y parvenir. N'y voit-on pas conſtamment au timon des affaires, ſi non l'homme du premier talent, tout au moins celui que l'opinion publique met à-peu-près ſur la même ligne? Encore eſt-ce plutôt un bonheur que cet émule reſte en dehors, puiſqu'il n'en eſt pas moins appelé ſur le tillac, occupé conſtamment à lever les longitudes, ou à obſerver la marche du pilote, aſſuré qu'il eſt d'obtenir ſa place, s'il peut le ſurprendre en négligence ou en faute.

Les Couronnes héréditaires, pourſuit toujours Rouſſeau, *expoſent à avoir des monſtres, des imbécilles pour Chefs.* Un pareil événement n'eſt pas hors des poſſibles; & il eſt affligeant je l'avoue: mais la ſageſſe humaine appelée à atténuer un pareil inconvénient ne pouvait rien imaginer de plus propre à y parer que la Monarchie tempérée; puiſque ſon grand objet eſt de faire en ſorte que ce Chef ne ſoit en quelque manière qu'oſtenſible; puiſqu'elle fait abſtraction des vertus de ce Chef comme de ſes vices, & qu'elle ſe repoſe preſque excluſivement ſur les lumières des hommes d'Etat auxquels elle l'appelle à déléguer ſon autorité? D'ailleurs, ſans parler ici des orages des interrègnes pour les Couronnes électives; ſi elles appellent rarement des ſots ſur le trône, ceux qui y parviennent n'y ſont-ils pas conſtamment portés par l'intrigue? Cette intrigue n'y élève-t-elle pas preſque toujours des ambi-

tieux, & le plus ſouvent des monſtres qui déchirent le ſein de leur patrie, & invoquent ſes ennemis même pour qu'ils l'aident à la dominer?

Ou les Princes, pourſuit encore Rouſſeau, *arrivent au trône bornés ou méchans, ou le trône les rendra tels.* Je viens de répondre à cette nouvelle objection, en faiſant obſerver que la Monarchie tempérée ſuppoſe ces deux cas. Certes, elle prépare un réfuge tellement aſſuré contre l'immoralité du Chef ſuprême, que je ſerais preſque tenté de craindre davantage pour elle les vertus trop éclatantes de ce Chef que ſes vices. A l'aide d'une pareille Conſtitution; que ce ſoit un homme, un enfant, ou une femme, qui porte la couronne, n'importe, pourvu que cette couronne ſoit placée ſur une tête quelconque & fixée d'avance. Dans le fait, ſi c'eſt le Monarque qui tient le ſceptre, ce n'eſt point préciſément lui qui gouverne: ce ſont ſes Miniſtres qui le font en ſon nom, mais à leurs périls & riſques; & il arrive même de temps en temps que ces Miniſtres ne ſont pas abſolument de ſon choix, & qu'il ne les nomme que par l'obligation de déférer à leurs talens & à l'opinion publique.

Il faudra donc en venir, ajoute Rouſſeau, à déclarer que *le Prince ne peut point faire de mal.* Qu'aurait donc de ſi alarmant cette fiction ſalutaire? Mais pourquoi l'appellerai-je du nom de *fiction*, ſi l'on a commencé par prendre toutes les précautions ſuffiſantes pour l'empêcher de faire aucun mal; & ſi ſes ſujets ſont encore plus en poſture de défenſe vis-à-vis de lui, qu'il n'eſt en état d'attaque contre eux; enfin, ſi d'un côté ſes Miniſtres ſont reſponſables de tout acte ad-

miniſtratif ; & que de l'autre, il ne puiſſe en faire aucun par lui-même ſans leur concours exprès ?

" S'il en eſt donc ainſi, me répliqueront les partiſans du Contrat Social, à quoi bon toute cette pompe du trône, & cet énorme fardeau d'une liſte civile ?".... Je leur répondrai en peu de mots. A éviter la guerre civile, à concilier ce que Rouſſeau regardait comme inconciliable, la *liberté & la paix* ; à empêcher aux ambitions de naître ; à ſauver le peuple des affreux déchiremens auxquels l'expoſe tout grand Etat qui laiſſe la première place vacante ; enfin à prévenir l'uſurpation conſtante & violente des Scylla, des Cromwell, des Robeſpierre *.

---

* Voici comment s'exprime à ce ſujet l'ouvrage Anglais le plus anti-miniſtériel qui ait paru dans ce pays-ci depuis la guerre, & qu'on y a même appelé un écrit républicain.

Je ne crains point qu'on calomnie ici mes principes ; car mes lettres même prouvent aſſez que, loin d'être ennemi de la Royauté, je la regarde comme une inſtitution très-propre à donner une grande conſiſtance à un ancien Gouvernement par l'intérêt prodigieux qu'a le Monarque à y conſerver ſa place, & parce qu'en occupant d'avance le grand poſte de l'ambition il ferme toutes les chances pour y aſpirer. Quant à la dépenſe néceſſaire pour ſoutenir la majeſté du trône ; je l'enviſage comme abſolument nulle pour un grand Etat, ſur-tout s'il maintient à ce prix ſa tranquillité. Calm Observer, p. 38, edition the ſecond.

Cet auteur a tellement raiſon d'appeler cette dépenſe *abſolument nulle*, du moins pour l'Angleterre, qu'une partie de cette fameuſe *liſte civile* que les étrangers enviſagent comme la caſſette excluſive du Roi, eſt employée à une foule de ſalaires qu'il faudrait également payer lors même que la Royauté n'exiſterait pas, tels que ceux des Ambaſſadeurs, des Juges, &c. Mais ſuppoſons que cette ſomme ſoit excluſivement appliquée à la Royauté proprement dite, c'eſt-à-dire à la Famille régnante, à ſon ſoutien, à ſa Cour, & a ſa

Mais ſans m'arrêter plus long-temps ici aux objections du trop éloquent Rouſſeau ; je me bornerai à renvoyer ſes ſectateurs à l'ouvrage de notre commun compatriote Mr. De Lolme ; ouvrage ineſtimable, qui contiendrait tout ce qu'on peut écrire de plus profond ſur les avantages de la Monarchie tempérée, ſi l'éclatante proſpérité de l'Angleterre, & la liberté prolongée de ſes habitans, n'en diſaient pas bien plus encore.

Il eſt un livre preſque non moins précieux d'un autre Genevois, & qui eſt particulièrement adapté aux Français ; mais qui ne leur eſt malheureuſement parvenu qu'à une époque où ils n'étaient déjà plus en état de le comprendre ; c'eſt celui de Mr. Necker, intitulé *du Pouvoir Exécutif dans les Grands Etats.*

Enfin, il exiſte un autre ouvrage encore plus complet, & mieux calculé, s'il eſt poſſible, pour le méridien actuel de la France, où il ne s'agit plus de conſerver, mais de tout recréer : c'eſt la *défenſe des Conſtitutions Américaines* par le célèbre Mr. *Adams*, Vice-Préſident du Congrès actuel des Etats-Unis. Je ne

---

pompe ; ſuppoſons même que cette liſte civile s'élève à un million ſterling : qu'on rapproche maintenant ce million de la totalité des réproductions de l'Angleterre ; & l'on pourra ſe convaincre, que ce que les détracteurs de la Royauté appellent un *énorme fardeau* ne coûterait annuellement ici qu'un pour cent des revenus totaux, du peuple que cette même Royauté protège d'une manière ſi glorieuſe & ſi ſignalée. Combien cette proportion ne ſera-t-elle pas plus faible encore, ſi les réproductions annuelles de l'Angleterre s'élèvent non-ſeulement à 100 millions ſterl. mais à 200, ou même à 300 millions ?

ſais ſi cet ouvrage a été traduit; mais ce ſerait rendre aux Français un vrai ſervice que de le mettre à leur portée; puiſqu'il leur démontrera que la liberté ne peut exiſter que là où les pouvoirs Exécutifs, Légiſlatifs, & Judiciaires, ſont totalement ſéparés; qu'à tout prix il faut empêcher leur monſtrueuſe adunation; & que la Conſtitution Anglaiſe eſt juſqu'ici la ſeule qui y ait réuſſi.

Mr. Adams ne diſſimule point que ſa doctrine y eſt puiſée tout entière;* mais il ne ſe borne pas à l'appuyer ſur les triomphes de cette Conſtitution en Angleterre; il donne en abrégé l'hiſtoire de tous les peuples anciens & modernes qui ſe ſont crus libres; & il fait toucher au doigt que ſi leur liberté a péri, & ſi leurs Etats ſe ſont diſſous; c'eſt parce qu'ils n'avaient ſu, ni aſſocier l'Ariſtocratie à la Démocratie, ni les placer l'une & l'autre ſous l'ombre tutélaire d'un Chef ſuprême unique, mais dépendant.

---

* Voici ce qu'il a écrit ſur cette Conſtitution. " Tout " ce que je puis en dire, c'eſt que, ſoit par l'engrenage de ſes " roues, ſoit par la correſpondance & l'admirable balancement " de toutes ſes parties, c'eſt le mouvement politique le plus ma- " jeſtueux que le génie de l'homme ait encore produit; & je ne penſe " pas que l'invention des langues, ou l'art étonnant de la naviga- " gation, l'aient honoré davantage que cette ſublime découverte. " Certes les Américains ne méritent que des applaudiſſemens pour " avoir imité ce ſyſtême autant qu'ils l'ont fait: s'ils s'en ſont " écartés en refuſant de donner au pouvoir exécutif le *veto* abſolu " ſur leurs légiſlatures; je l'avouerai avec douleur, le balance- " ment de nos Conſtitutions m'en paraît d'autant plus imparfait à " cet égard; & je regrette par la même raiſon, que quelques- " unes d'entr'elles aient donné au peuple l'élection de ſes officiers " de milice," &c. &c. Vol. I. *p.* 71 & 72, &c.



Je n'ai pas beſoin de dire que Mr. Adams n'entend par un pareil Chef, ni ce ſimulacre de Roi de la Conſtitution Françaiſe de 1791, qui n'était autre choſe qu'un grand penſionnaire inutile; ni le Stadthouderat des Hollandais, auquel leurs légiſlateurs, par un des travers les plus étranges de l'eſprit humain, ne conférèrent en quelque manière d'autres pouvoirs que ceux que le peuple eſt le plus intéreſſé à ſe réſerver pour lui-même, parce qu'il eſt le mieux à portée de les exercer ſans inconvéniens. En abandonnant au Stadthouder le droit d'élire ou de deſtituer les Magiſtrats municipaux des villes, n'imaginèrent-ils pas de le priver des attributions ſuprêmes pour leſquelles ſeules il aurait convenu de l'inſtituer; telles que celles de déclarer la guerre, de faire la paix, de nommer les Ambaſſadeurs, les Généraux, les Juges; d'appliquer ſon *veto* aux nouvelles loix; & de les faire exécuter après les avoir ſanctionnées? C'eſt uniquement d'un Chef décoré de toutes ces attributions royales, que parle Mr. Adams. Que ce Chef porte le titre modeſte de *Préſident* ou de *Stadthouder*, ou qu'il ſoit décoré de celui de *Roi*, ou même de *Protecteur*, (peut-être préférerai-je ce dernier, parce qu'il embraſſe mieux les idées que je me fais de ſa place), mais ſon nom n'y fait rien; ce qui importe bien plus, c'eſt qu'il ſoit revêtu de toutes les prérogatives du premier Magiſtrat de la Grande-Bretagne. Et qui ſait ſi la Hollande eût été conquiſe, ou même attaquée, ſi elle avait eu pour la défendre un Chef inveſti d'une pareille autorité?

Quoi! s'écrieront ici quelques Français avec l'air de triomphe anticipé que je leur connais.—L'inſtitution

abſurde & outrageante d'un Chef unique & ſuprême eſt donc réduite à trouver ſes meilleurs défenſeurs parmi trois Républicains *apoſtats!* Ce rapprochement eſt bizarre, & le fond de l'idée peut être vrai, j'en conviens ; mais tant pis pour les Républiques proprement dites, ſi ce que l'épithète a d'injurieux retombait excluſivement ſur elles ; car *l'apoſtaſie* réelle ou prétendue de ces trois auteurs pourrait bien ne prouver autre choſe, ſi ce n'eſt qu'ils auraient fait en action ce que l'Abbé Sieyes ſe vantait, dit-on, d'avoir accompli par la ſimple force de ſes méditations, c'eſt-à-dire, qu'ils auraient *traverſé les Républiques ſans y trouver la liberté*, ou du moins ſans y trouver les loix aſſiſes à l'ombre de la paix. Si du dehors de cette fortereſſe politique, l'Abbé Sieyes en connaiſſait déjà ſi bien le faible, il y a quatre ans ; qu'en doit-il penſer aujourd'hui, qu'il eſt entré dans l'intérieur de la place, & qu'on vient de lui en confier le commandement, comme celui d'une place imprenable ?

Quoique cette petite digreſſion paraiſſe entièrement favorable à la Conſtitution fédérative d'Amérique ; il n'en eſt pas moins vrai que ce qui m'y a jeté eſt une ligne de l'auteur des *Réflexions ſur la Paix*, qui enviſage cette Conſtitution comme *véritablement applicable aux Français* *, & qui la leur indique évidemment comme telle.

---

* *Si au contraire le parti des modérés triomphe ; s'il eſt poſſible qu'on trouve dans la Conſtitution de l'Amérique une forme de République véritablement applicable ; les principes de juſtice univerſelle, les vertus plus auſtères d'une République s'établiront en France, &c. &c.* p. 26. Réflexions ſur la Paix, imprimées à Londres, chez Debrett.

Je ne ſache pas un conſeil plus propre à les replonger dans des malheurs infiniment plus durables que ceux dont ils ſont prêts à ſortir. Je conviens bien que, ſi la Monarchie Anglaiſe n'eſt pas une République déguiſée, la République Américaine devrait être conſidérée comme une Monarchie voilée: mais encore une fois, le nom ne fait rien ici à la choſe ; car outre que cette Monarchie voilée eſt élective; les nombreuſes fonctions qu'elle donne au peuple Américain ſont ſi peu *applicables* au peuple Français d'aujourd'hui, que je ne le crois pas mûr, tant s'en faut, pour adopter la Conſtitution Anglaiſe toute entière. Peut-être en ſera-t-il digne une fois ; mais ce ne ſera certainement pas l'ouvrage d'un jour ; & pour ſe rendre tel, il faudra qu'il y arrive, comme les Anglais, à travers une monarchie plus vigoureuſe dans ſa naiſſance, où les individus aient d'abord moins de droits*, & le pouvoir exécutif moins de liens.

---

* Quel eſt l'ami éclairé de la liberté qui voulût permettre aujourd'hui au peuple Français d'aſſiſter comme le peuple Anglais aux débats de ſes ~~commettans~~ représentans? En Angleterre les aſſiſtans ſavent s'impoſer le ſilence le plus inviolable comme le plus reſpectueux ; & leur préſence n'empêche point les orateurs de leur dire quelquefois des vérités aſſez dures. Mais s'il était poſſible que des Français raſſemblés puſſent jamais ſe taire & retenir leurs applaudiſſemens ou leurs murmures ; il ſuffirait de leur ſeule préſence pour enivrer la moitié de leur ſénat, & pour faire dégénérer ſes diſcuſſions en purs verbiages académiques.

Se figure-t-on, par exemple, que la liberté de la preſſe doive avoir la même latitude en France qu'en Angleterre ? Qu'on juge, par ce qui s'y paſſe encore aujourd'hui, de l'uſage qu'en a fait Marat ; & qu'on prononce ſi ce qui eſt maintenant un aliment

Comment s'eſt-il pu faire qu'un écrivain ſenſé ait enviſagé l'inſtitution d'un Chef Suprême élective comme *applicable* aux Français ?.....Les Américains s'en trouvent ſi bien... .Oui; mais leur expérience ne date que d'hier, & cette expérience ne pourra qu'être heureuſe tant qu'ils auront des Waſhington : or des hommes tels que lui, ſont un phénomène que la nature ne répète pas plus en faveur des Républiques, qu'elle n'a répété celui des Titus en faveur des trônes abſolus. Au ſurplus, je me garderai de rien préjuger ſur la poſſibilité qu'auront les Américains à élire tranquillement un bon Chef, tant qu'ils reſteront peuple froid, pauvre, * occupé, & ſans voiſins dangereux ou influens : je fais même des vœux bien ardens pour qu'ils préſentent long-temps le beau ſpectacle d'un Roi républicain comme Waſhington, & d'élections

---

ſain pour l'un des deux peuples, ne ſera pas pendant long-temps encore un poiſon pour l'autre. La liberté eſt dans ce moment pour les Français, ce qu'eſt le premier verre d'eau-de-vie ſur lequel un jeune ſauvage porte les lèvres. Avec quel ſoin ſes parens épouvantés ne détournent-ils pas le reſte de la boiſſon enivrante ? Combien ne lui faudra-t-il pas de temps pour apprendre la juſte méſure dans laquelle elle ajoute aux forces, bien loin de les détruire !

* Mr. Adams lui-même, tout en approuvant preſqu'également l'hérédité du Chef Suprême pour l'Angleterre, & l'élection périodique de ce Chef pour l'Amérique, ne diſſimule point qu'il conviendra peut-être un jour aux Amér.cains de le rendre héréditaire. " Dans les ſiècles futurs," dit-il, " lorſque nos . rovinces actuelles " préſenteront une population nombreuſe, riche, puiſſante, & déjà " attachée aux jouiſſances du luxe ; ſans doute que le ſentiment " de ſes convenances, & ſon jugement froid, lui dicteront ce que

auſſi paiſibles & auſſi unanimes que la ſienne. Ce ſera ſans doute une expérience nouvelle, & l'une des plus brillantes de l'hiſtoire humaine. Mais toutes les forces de ma raiſon ſe ſoulèvent, quand je l'entends propoſer aux Français ; à ce peuple, qui fournira encore bien des génies comme Voltaire, avant qu'on voie naître, s'élever au milieu de lui, ou s'en faire diſtinguer, un homme qu'on puiſſe jamais comparer à Waſhington par l'eſprit de conduite, par la modeſtie des talens, la prévoyance de l'avenir, la circonſpection dans les meſures, & la modération dans le pouvoir. Certes, ſi la France pouvait produire un pareil phénomène, il y paſſerait, ſans que ſes habitans l'euſſent ſeulement ſoupçonné. Ah ! qu'ils ſe défient ſur toutes choſes des Chefs électifs ! Qu'ils imitent tout, s'ils le veulent, de la Conſtitution Américaine, excepté l'élection périodique de ſon Chef. Chacune de ces élections les replongerait dans toutes les convulſions dont ils vont ſortir ; & cette ſeule imitation les dévouerait infailliblement, d'abord aux déchiremens, puis à l'horrible agonie des infortunés Polonais.

Y penſe-t-on ? Propoſer un chef électif aux Français....à cette nation vaine, inconſtante, inquiète & fougueuſe, où tous les amours-propres ſont conſtam-

---

" nous lui aurons laiſſé à faire. Rien ne lui ſera plus aiſé que d'avoir " recours alors à une nouvelle Convention, & d'arriver à une " imitation plus parfaite de la Conſtitution Anglaiſe, ſans expoſer " au moindre orage la tranquilité de l'Etat. Mais cette nouvelle " tranſition ne deviendra *néceſſaire* que *lorſque de grandes propriétés " ſe trouveront accumulées dans un petit nombre de mains.*" Vol. 1, p. 71.

ment en chair vive, où chacun *éprouve un beſoin de faire effet*,* & où quiconque n'occupe pas dans chaque petit cercle la première place, ſe croit réduit à la dernière, & s'en déſole ou s'en irrite. S'il eſt dans le monde un peuple incapable de reconnaître la ſuperiorité des talens, (je ne dis pas pour leur rendre l'hommage éclatant du moment, mais pour leur continuer cet hommage), je ſoutiens que c'eſt le peuple Français.

Ah! je connais ce peuple! On le change en un jour.
Il prodigue aiſément ſa haine & ſon amour.

Toujours emporté dans ſes haines comme dans ſes adorations; également inconſtant dans toutes deux; ſans meſure dans ſes applaudiſſemens, ſans retenue dans ſes malédictions; pendant tout le cours de ſa nouvelle carrière républicaine, quelle eſpèce de fidélité a-t-il montré aux Chefs qu'il s'était choiſis? L'hiſtoire de ſon caractère n'eſt-elle pas plus ouverte que jamais dans celle de ſa Révolution? Le ſeul ſymptôme qui ait duré, n'a-t-il pas été ſa jalouſie contre tous ſes hommes ſupérieurs, & ſon ardeur à embraſſer tous les nouveaux Chefs qui lui offraient de renverſer l'idole de la veille? A peine s'était-il proſterné devant la nouvelle, qu'il ne ſe relevait que pour l'abattre à ſon tour, & la charger d'outrages. J'en appelle à ce Mr. Necker, auquel le premier, les Français prodiguèrent leur idolatrie; ce miniſtre dont les malheurs, & même les fautes, n'effaceront jamais les vertus; cet homme intègre & pur

* Réflexions ſur la Paix, p. 7.

qu'ils ſacrifièrent à un Marat, & dont ils perſiſtent, dit-on, à retenir la fortune. J'en appelle encore à cet élève de Waſhington qu'ils n'appercevaient jamais ſans le couvrir d'applaudiſſemens comme un demi-dieu ; ne l'ont-ils pas réduit à préférer l'injuſtice du ſort cruel qu'il éprouve, au ſort bien plus cruel encore que lui réſervaient ſes perfides adorateurs ? J'en appelle enfin à tous les Démagogues qui ſe ſont enſuite ſuccédés ſi rapidement, & dont Paris même ne pourrait déjà plus réciter tous les noms. J'en appelle ſur-tout aux tranſports de joie avec laquelle la foule de leurs apôtres s'eſt ſi conſtamment preſſée autour de l'échafaud où on lui donnait leur ſupplice en ſpectacle. Il en eſt un cependant qui eſt mort dans les bras de la popularité, & à qui la Nation Françaiſe a voté par acclamation les immortels honneurs de ſon Panthéon : c'eſt *Marat*, digne *ami* du *peuple* de Paris. Le ſeul après lui qui en ait reçu quelque preuve de fidélité ; le ſeul qui ait pu parcourir une année entière d'idolatrie ; le ſeul enfin que ſes compatriotes aient été tentés de défendre & de protéger dans ſa chûte, je le demande, n'eſt-ce pas celui qui *décimait* les Français, & qui trouva le ſecret de s'environner tout à la fois de leur amour & de leurs bourreaux ?

Et c'eſt à un ſemblable peuple qu'on propoſerait l'élection périodique & libre d'un Chef ſuprême ! à ce peuple dont le plus grand des ſupplices ſera toujours l'obligation de reconnaître des ſupérieurs parmi des égaux, & de leur avouer ſon infériorité ? L'Auteur des *Réflexions* l'exprime ſi bien, *cet aveu n'eſt pas Français*, dit-il. Par quelle inconcevable

contradiction croit-il donc les Français capables de le répéter tranquillement tous les quatre ans, & de *s'appliquer* pour cet effet la Conſtitution Américaine, dont le Préſident eſt élective? Non, jamais un pareil *aveu* ne leur ſerait arraché que par l'épée du plus heureux candidat, ou avec l'or des Puiſſances étrangères qui auraient tant d'intérêt à influer ſur un pareil choix. Ce qu'il faut avoir le courage de dire aux Français dès à préſent, ſans déguiſement, c'eſt qu'ils ne ſe ſouſtrairont à des protégés de l'Angleterre, ou de la Maiſon d'Autriche, & qu'ils n'aſſureront leur indépendance au dehors, comme leur tranquillité au dedans, qu'en revenant à l'auguſte Famille de leurs Rois, & en la replaçant ſur ſon trône héréditaire, avec des précautions qui limitent ſon autorité ſans l'affaiblir.

Alors, mais alors ſeulement, cette foule d'émulations qu'a fait naître la Révolution ſe trouverait, ſi non en repos, du moins en équilibre; parce qu'elles chercheront leur place, non plus ſur le trône, mais autour du trône. Alors le peuple reprendra toutes ſes anciennes habitudes d'obéiſſance, pour ainſi dire, de lui-même, & avec la facilité d'un fleuve qui rentre dans ſon premier lit après un long débordement. Le premier courant de ſes affections n'aura été que détourné: celles-ci ſe rattacheront ſans peine, & même avec ardeur, à un nom qui depuis des ſiècles commande le reſpect des Français, comme celui de l'Europe; & qui flatte leur vanité, par tant de ſouvenirs glorieux qu'au milieu même de l'ivreſſe de la Convention, ce nom commence déjà à lui arracher de

temps en temps des élans d'admiration & d'amour.* Il n'y aura pas juſqu'à leur trahiſon envers le malheureux Louis XVI qui ne ſe tourne en fidélité pour ſes deſcendans : jamais ſous ceux-ci les peuples ne jouiraient de la liberté ſans ſe rappeler le Roi *citoyen* qui deſira ſincèrement d'en être le *reſtaurateur*, & qui n'en fut que le *martyr*. Non, jamais l'amour-propre des Français ne ceſſera de s'identifier aux vertus d'un Henri IV ; & ſi cet amour-propre eſt devenu de plus en plus irritable, depuis qu'ils ont tâté de l'égalité républicaine ; cet amour-propre ſe conſolera d'autant mieux de n'avoir à céder qu'à ce qu'ils appelleront un *accident de naiſſance*, un *coup du haſard*. Il n'y aurait pas juſqu'à la médiocrité des talens d'une dynaſtie régnante qui ne ſe tournât en un genre de conſolation pour des Français. Monteſquieu, qu'ils méconnaiſſent tant aujourd'hui, mais qui les connaiſſait ſi bien, ne ſemble-t-il pas les avoir en vue quand il obſerve que *le ſort eſt une façon d'élire qui* N'AFFLIGE *perſonne ?*

S'il eſt une Nation qu'on puiſſe comparer aux Français par ſon impetuoſité, ſon inconſtance, ſes inconſéquences, ſon eſprit de faction, & ſon courage militaire, c'eſt le peuple Polonais. Qu'a-t-il réſulté pour lui

---

* Voyez ce qui vient d'échapper à Rhull, le 25 Avril. *Comme Français, je me fais honneur de citer la conduite mémorable du Roi Jean I.—Je demande qu'on en faſſe une mention honorable.—Aurions-nous prétendu renoncer à la ſucceſſion immenſe de gloire attachée à la Monarchie? Ne pourrions-nous plus prononcer avec reſpect les noms de Louis XII & d'Henri IV?*

du droit d'élire les Chefs de ſa République royale ?..... une lutte perpétuelle & ſanglante des grandes familles, dans le cours de laquelle, malgré le zèle du peuple à s'enrôler ſous leurs drapeaux, ſes intérêts ont été conſtamment négligés. Lutte déplorable, qui a ſervi tour à tour toutes les ambitions, en ravageant ſans ceſſe l'Etat ; lutte qui, après avoir amené la domination voilée des Ruſſes ſous le nom d'auxiliaires ou de protecteurs, a fini par leur livrer ce grand Etat.

Quel étrange contraſte préſentera cette année aux réflexions de l'hiſtorien qui en tracera les funeſtes cataſtrophes ! " L'année 1794," dira-t-il, " vient de " ſe terminer par deux événemens épouvantables ; " également imprévus, oppoſés, & effrayans pour la " liberté. A l'eſt de l'Europe, les Polonais éclairés, " mais trop tard, par une longue ſuite de déchire- " mens intérieurs auxquels ils s'étaient condamnés " eux-mêmes, en ſe réſervant la funeſte prérogative " d'élire leurs Rois, firent un noble effort pour re- " noncer au titre de Républicains, dont ils n'avaient " ceſſé juſques-là de ſe glorifier. Loin de ſe laiſſer " ſéduire par les rêveries politiques de Rouſſeau (qui " leur laiſſa en mourant le conſeil de s'attacher de " plus en plus à la République, de ne point ſe dé- " partir du droit d'élire leur Chef ſuprême, & de le " réduire peu à peu à n'être que le ſimulacre d'un " Roi*), ils s'élevèrent enfin aux véritables idées de

---

* " Une choſe dans vos uſages m'a paru bien choquante, dit-il " aux Polonais, & bien contraire à l'eſprit de votre conſtitution : " c'eſt de la voir preſque renverſée & anéantie à la mort du Roi,

" liberté, & cherchèrent à prendre leur eſſor poli-
" tique vers quelque conſtitution ſemblable à celle de
" l'Angleterre. A peine ce brillant étendart eut-il
" été déployé à leurs yeux, qu'on les vit oublier
" pour la première fois toutes leurs ſcandaleuſes
" rivalités ; & accourir de toutes parts ſous le dra-
" peau du grand Koſciuſko. Si quelque choſe
" ſemblait leur garantir qu'ils réuſſiraient enfin à
" faire ſuccéder une conſtitution raiſonnable à leur
" Ariſtocratie turbulente, & à leur Monarchie élec-
" tive, c'était ſans doute les lumières & l'intrépide
" modération de ce généreux chef. Il a ſuccombé
" dans cette noble & tardive entrepriſe ; il n'a trouvé
" lui-même que des fers, en cherchant à donner la
" liberté à ſa patrie, & celle-ci ne lui ſurvécut pas
" d'un ſeul jour. La Pologne n'eſt plus ; mais la
" dernière page de ſes annales en eſt la plus hono-
" rable ; car jamais ce peuple ne s'eſt montré plus
" digne

" juſqu'à ſuſpendre & fermer tous les Tribunaux ; comme ſi cette
" Conſtitution tenait tellement à ce Prince, que la mort de l'un
" fût la deſtruction de l'autre. *Eh ! mon Dieu ! ce devrait être*
" *exactement le contraire : Le Roi mort, tout devrait aller comme s'il*
" *vivait encore ; on devrait s'appercevoir à peine qu'il manque une*
" *pièce à la machine, tant cette pièce était peu eſſentielle à ſa ſoli-*
" *dité.*" Gouvernement de Pologne, Chap. xvi.

Quel cercle complet d'abſurdités contient ce peu de lignes ! Voilà donc la *Royauté*, aux yeux de Rouſſeau, la pièce la moins *eſſentielle*, même à une grande *machine* politique ! N'avait-il donc conſeillé aux Polonais de conſerver leurs Rois, qu'afin de leur apprendre à s'en paſſer, ou à en avoir peur ?

En

« digne d'être une nation, qu'au moment où il a « ceſſé d'exiſter. Au reſte, ce qu'on doit regretter « pour lui, ce n'eſt pas ce qu'il fut, mais ce qu'il « voulait devenir. Qui ſait même ſi la maſſe de ce « peuple ne ſera pas moins malheureuſe ſous la verge « du deſpotiſme, qui commence à s'appeſantir ſur « elle, qu'elle ne l'avait été ſous celle de l'anarchique « Ariſtocratie de ſes chefs ?

« Dans ce noble effort vers la liberté, les Polo- « nais n'ont trouvé qu'un ſeul Allié oſtenſible. Le « croira-t-on ? Ce fut le peuple Français ; ce même « peuple qui, à la même époque, ne profita de la

---

En relevant dans l'ouvrage ſur la Pologne cette monſtrueuſe mépriſe de Rouſſeau, j'aurais trop à me reprocher envers ce grand homme, ſi je ne rendais pas en même temps preſque à tout le reſte de cet ouvrage l'éclatant hommage qu'il mérite. Je l'enviſage, pour ainſi dire, comme le meilleur antidote de ſon Contrat Social. Dans celui-ci, Rouſſeau s'était égaré dans le monde idéal ; mais combien ſa tête politique s'était mûrie depuis, & combien de connaiſſances poſitives il avait acquiſes ! Voyez avec quel ſoin il y laiſſa derrière lui tous ſes principes abſtraits, ou du moins avec quelle rare ſageſſe il trouva le ſecret de les modifier pour les rendre propres aux Polonais, en les leur appliquant. Conſervez tout, leur criait-il : ne renverſez rien ; ne corrigez d'abord que ce qui en a eſſentiellement beſoin, & ce qui vous mettra à portée de pouvoir peu à peu corriger tout le reſte. Que les Français méditent ce bel ouvrage ; & qu'ils ſe demandent enſuite quel eût été le texte de celui que leur aurait adreſſé Rouſſeau, s'il avait été appelé à leur laiſſer, comme aux Polonais, des cahiers pour leur nouvelle Conſtitution.

Quel dommage que cet écrivain politique, qui par ſon éloquence a eu une ſi grande influence ſur ſon ſiècle, n'ait pas vécu ſuffiſamment en Angleterre pour en voir marcher la Conſtitution ! Combien il aurait pu contribuer aux progrès de la liberté du Continent !

" prospérité & des lumières qu'il avait acquises sous " une glorieuse Monarchie de plusieurs siècles, que " pour chercher à la renverser, & qui met encore " autant d'acharnement à atteindre l'anarchie répu- " blicaine de ses alliés les Polonais, que ces derniers " n'avaient mis de dévouement à s'en délivrer.

" Ceux-ci voulaient maintenir leur noblesse, & éta- " blir l'hérédité du trône : le peuple Français renversa " son trône héréditaire, & détruisit la noblesse qui le " soutenait. Les Polonais aspiraient à se donner une " constitution limitée, semblable à celle de l'Angle- " terre : le peuple Français, qui aurait pu si aisé- " ment se l'approprier par degrés, n'en parla jamais " qu'avec le mépris de l'ignorance, & il la repousse " encore avec horreur."

Que ce rapprochement est instructif! Quoi! il est sous les yeux des Français ; ils n'en rougissent pas, ou il leur échappe ! Pourquoi chaque écrivain, ami de l'ordre, ne se fait-il pas un devoir de le leur présenter, au lieu de leur parler de chefs électifs ? Pourquoi ne pas s'appuyer de cet exemple, pour leur dire avec force que la liberté ne consiste point dans l'autorité du peuple sur ses chefs, ou sur ses loix ; mais dans l'autorité des loix sur le peuple, & sur ses chefs ; qu'enfin la Monarchie tempérée & héréditaire est pour un peuple nombreux l'unique moyen d'allier la liberté & l'autorité ? Pourquoi ne leur répète-t-on pas ce dont les Polonais s'étaient enfin si profondément pénétrés, & ce qu'aurait dû leur dire le dévouement de ce Kosciusko qu'ils admirèrent & qu'ils plaignent ? C'est que dans un grand empire la vacance

de la première place eſt un foyer toujours allumé de diſcordes, de contentions, & de guerres civiles.

Après avoir réfuté l'opinion de Rouſſeau en faveur des Monarchies électives, je ne puis m'empêcher d'obſerver que, quelque attaché qu'il fût à l'inſtitution républicaine ; s'il exiſtait un peuple auquel il l'eût déconſeillée avec autant de force qu'il la recommandait à la Pologne, c'eût été ſans doute aux Français ; lui qui connaiſſait ſi bien leur capricieuſe frivolité ; lui qui n'a ceſſé de dire que l'inſtitution républicaine ne pouvait ſe ſoutenir que par les mœurs les plus auſtères, & qu'elle ne lui paraiſſait vraiment auguſte, que parce que, ſuppoſant déjà les vertus les plus rigides, elle appelait toutes les autres pour auxiliaires.

Que n'a-t-il pu prévoir que ce ſeraient des Français qui prétendraient s'éclairer les premiers à ſon flambeau !....qu'ils oſeraient s'appliquer l'inſtitution républicaine, qu'il appelait un *joug dur* ; que dans l'eſpoir de réaliſer ſes rêveries politiques, ils ſe ſaiſiraient tout à coup de cette inſtitution comme d'un hochet, tant ils étaient loin de ſoupçonner que c'était un noble fardeau, ſous le poids duquel ils ſeraient accablés. Que ne peut-il voir enfin ce qu'eſt devenue dans l'eſpace de quatre ans cette Nation qui oſe lui élever des autels !

Combien, en entendant le peuple de Paris s'appeler ſes diſciples, ſe réveillerait ici le mépris qu'il eut toujours pour lui ! " Voyez-le," s'écrierait-il avec indignation, " voyez-le, ce peuple enfant, cette

" populace de prétendus philoſophes, ce ſéminaire de " mutins ! Dès qu'il lui a été permis de ſe livrer à " l'eſprit de faction, il l'a décoré du ſaint nom " d'eſprit de liberté. Ses repréſentans ne ſont que " des *ligueurs*, & ils s'appellent *Sénat*, comme ils dé- " corent du nom de *loix* leurs innombrables liſtes " de proſcriptions. Les inſenſés ! *Ils voudraient* " *être libres, & ils ne ſavent pas même être juſtes !** A " peine ont-ils vu tomber la tête de leur bienfaiteur " Louis XVI qu'ils ſe ſont écriés dans leur délire ; " Grâces au Ciel, nous voilà Républicains ! Il en " était temps....Républicains !...Oui, à-peu-près com- " me, après avoir imaginé de ſe voler eux-mêmes, " ils ſont devenus, diſent-ils auſſi, la plus riche " nation de l'univers. Lorſque l'inconduite & la " misère les ont forcés enſuite à ſe réduire aux mets " les plus groſſiers, n'ont-ils pas oſé ſe comparer " à mon peuple favori, à la plus auguſte Répu- " blique de l'Antiquité ? C'était *ſa ſauce noire*, ſe " ſont-ils écriés, & nous ſommes de vrais Spartiates ! " Des Spartiates, eux !.... Ah ! je les attends au " lendemain du jour où ils retomberont ſous la " verge d'un Lieutenant de Police. Avec quels " tranſports ils s'écrieront : Nous reſpirons ; nous " voilà redevenus Français !"

---

* Ces mots ſont de l'Abbé Sieyes : il les appliqua à l'Aſſemblée Conſtituente, lorſqu'elle s'empara des terres du Clergé, dont il était membre. Voilà l'homme qui préſide aujourd'hui la nouvelle Convention, celle qui a retranché au Clergé les ſalaires que l'autre lui avait du moins laiſſés, & qui a complettement dépouillé non-ſeulement la Famille des Bourbon, mais encore 3 à 400,000 familles !

Je ſuis bien loin, je l'avoue, de me joindre à la plupart de ceux qui répètent aujourd'hui cette dernière ſentence: je penſe, au contraire, que les Français ne ſont plus Français. En ſeront-ils un jour meilleurs ou pires?... Je l'ignore: mais je ſuis bien convaincu qu'il ſera auſſi difficile de les rattacher au char de l'ancien régime, d'une manière durable, qu'il leur ſera impoſſible à eux-mêmes de s'aſſujettir à la République. Si je les voyais s'endormir demain dans les bras du deſpotiſme, je n'en annoncerais pas moins leur réveil comme inévitable & terrible. Qu'on ne ne ſe faſſe point illuſion; le germe de la Liberté y eſt planté dans toutes les têtes penſantes; on en pourra retarder le développement, mais on ne l'étouffera jamais. Peut-être n'en verra-t-on ſortir d'abord que l'arbriſſeau de la Liberté ſauvage; mais lorſqu'on l'aura anté ſur l'arbre des Loix, il s'acclimatera, & produira le véritable fruit de la Liberté? D'ailleurs, plus la génération naiſſante verra s'effacer la trace ſanglante du crime de ſes Pères, plus elle acquerra la preuve qu'ils s'étaient égarés dans leur route; & plus auſſi, pour découvrir la véritable route, elle ſera tentée de faire des efforts qu'elle croira moins infructueux.

Plus tôt ou plus tard les Français arriveront à la Liberté: je ne m'aviſerai point cependant d'en fixer l'époque; mais ils vont ſi vîte en toutes choſes. Leurs paſſions, leurs enjouemens, leurs dégoûts, leurs retours, tout eſt ſi rapide avec eux, qu'avant même d'avoir pu ſe préparer à méditer ſur ce qu'ils vont faire, on apprend qu'ils l'ont déjà fait. Qui aurait oſé prédire qu'ils feraient jurer à Louis XVI une Conſtitution qui n'était point encore faite? Que

les marches de l'autel de la Confédération ſur lequel il la jura ſeraient pour lui les marches de l'échafaud; & que ſes Juges, qui l'accuſeraient de l'avoir froiſſée, la fouleraient eux-mêmes ſous leurs pieds aux acclamations de tout ce peuple qui s'en diſait enthouſiaſte? A l'époque du triomphe de Robeſpierre ſur le parti appelé *Fédéraliſtes*, dont il crut avoir fauché tous les Chefs, qui eſt-ce qui aurait penſé que ce fédéraliſme releverait ſa tête dans cette même Convention qui l'avait proſcrite, & qu'il y ceindrait la couronne civique? Qui eſt-ce qui aurait prévu que l'intrépide Charette paraîtrait un jour ſous les drapeaux des Régicides, & que la République le proclamerait Lieutenant-Général de la Vendée? Tous ces événemens ne ſont cependant que d'hier; & ſi l'on ne peut plus douter aujourd'hui que la grande maſſe des Français ne deſire un nouveau changement quelconque, & qu'il n'en eſt aucun, quel qu'il ſoit, qui ne doive lui paraître un changement en bien; qui eſt-ce qui oſerait affirmer qu'avant la fin de cette année le mot de *Républicain* ne ſera point en plus grande exécration dans toute la France que ne l'eſt aujourd'hui celui de *Jacobin*?

Parmi les autres conjectures auxquelles on peut ſe livrer plus raiſonnablement, il en eſt une que je me plais toujours à nourrir, ſi non comme la plus vraiſemblable, du moins comme la plus favorable aux Français: c'eſt que, laſſés bientôt de la Convention actuelle, indignés de ſes ſcènes ſcandaleuſes, & effrayés de l'abyme de misère où elle plonge de plus en plus leur patrie, ils lui ordonneront de ſe diſperſer, pour faire place à tout ce qui ſurvit encore de l'an-

cienne Aſſemblée Conſtituente, & qu'ils remplaceront les hommes qui n'ont commis que des crimes, par ceux qui n'avaient commis que des erreurs. Ah ! ſi le reſte de ces hommes diſperſés peut ſe réunir de nouveau, & ſe rapprocher ſincèrement ; ſi jamais des Français peuvent ſe pardonner tant & de ſi grands torts réciproques ; ſi MM. Malouet, Cazalès, La Fayette, Beaumetz, Mounier, Lally, Monteſquiou, D'André, ſe trouvaient raſſemblés aujourd'hui après la terrible leçon du malheur, qui ſeule pouvait joindre aux vaines théories qu'ils avaient puiſées dans les livres, la connaiſſance des hommes & la prévoyance des événemens qui leur manquaient ; quel différent langage ils y tiendraient au peuple ! Ils n'étaient guères que des Rhéteurs ; ils pourraient être aujourd'hui des Légiſlateurs. Sans doute, ils commenceraient par déchirer leur folle Conſtitution de 1791, qui n'avait pas fait aſſez pour la Royauté, ou qui avait fait trop peu pour la République : ſans doute qu'ils regarderaient comme leur premier devoir envers la Liberté, de fonder l'autorité ſur une baſe inébranlable. Ils avaient commencé leur carrière politique en déclarant que la France ne voulait plus de conquêtes : leur premier ſoin, en y rentrant, ſerait d'offrir la reſtitution de celles qu'elle a faites pendant leur proſcription. Les Puiſſances coaliſées ne pourraient point douter de leur ſincérité ; & l'œuvre de la paix remiſe entre leurs mains, en ſerait par cela même également facile & ſure. Une fois cette grande œuvre accomplie, ils s'occuperaient de la grande reſtauration que les Chefs actuels voudraient pouvoir entreprendre eux-mêmes avec quelque ſécurité ; de la reſtauration que ces derniers ne peuvent plus ni faire ni pré-

venir; & qu'ils ſe flattent de retarder encore en mentant à leurs conſciences, & en s'écriant ſans ceſſe qu'elle eſt impoſſible. Mais plus la Convention répète qu'elle ne craint point le premier cri du Royaliſme, & plus il eſt évident qu'elle en voit les progrès. *

C'eſt pour l'heureuſe époque où ce premier cri commencera à ſe prolonger d'une extrémité de la France à l'autre, que les vrais Français devraient préparer dès aujourd'hui une coalition entre tous les amis de la royauté, quelque petites ou grandes qu'aient été les nuances qui les différencièrent. Mais ſur toutes choſes, qu'ils aient ſoin de renforcer cette ſainte coalition de tous les républicains convertis qui haiſſent maintenant la démocratie de tout l'amour qu'ils lui avaient voué avant de la connaître.

Et puiſque les écrits ont eu juſqu'ici un ſi grand aſcendant ſur les opinions toujours flottantes du peuple Français : tous les auteurs qui, comme celui des *Réflexions ſur la Paix*, tiennent encore à la France par des ſouvenirs attachans ou par les liens de l'intérêt & de l'amour, n'ont pas un moment à perdre pour raſſembler tout le profit de leurs lumières, pour préparer toutes les forces de leur talent & réunir toutes les leçons de l'expérience, afin d'être alors tout prêts à ramener les Français à la première diſcuſſion qu'ils ont déclamée, & non débattue; celle d'un Pouvoir exécutif ſuprême & héréditaire balançant une Légiſlature diviſée en deux Chambres.

---

* Voyez ſon dernier Décret, où elle ordonne à ſes Comités de lui rendre compte, chaque mois, de l'état de l'eſprit public en France. Que de ſecrets à découvrir dans un pareil Décret ?

Ou je me trompe fort, ou l'un des plus ſurs moyens d'accélérer cette grande époque, doit être de travailler à rectifier quelques erreurs groſſières des Français ſur la Conſtitution Anglaiſe, qu'ils n'auraient jamais dû perdre de vue. Si leurs Chefs actuels cherchent à enraciner ces erreurs, c'eſt qu'ils croient ſans doute avec raiſon que leur empire étant fondé ſur la guerre & ſur l'oppreſſion, rien n'eſt plus propre à le prolonger, que de préſenter tout à la fois les Anglais comme *tyrans ſur les mers & eſclaves dans leur île.* Qu'il me ſerait doux d'accélérer la liberté de l'une des deux Nations, en rendant juſtice à la liberté de l'autre !

CHAPITRE V.

De quelques Préjugés des Français ſur la Conſtitution Anglaiſe.

PARMI les hommes éclairés que l'on trouvait en France, (& aſſurément le nombre en était grand), rien de plus rare que d'en rencontrer qui euſſent des idées, ſeulement à-peu-près juſtes, ſur la Conſtitution Britannique ; & il faut convenir que la plupart des Anglais qui voyageaient chez eux, ne prenaient pas grand peine à les détromper : ſoit que l'Anglais incline trop à croire que peu d'étrangers ſont capables d'étudier ou d'embraſſer les élémens ſi compliqués de ſon ſyſ-

tême politique; ſoit que, pour achever l'oppoſition des deux caractères nationaux, il ait une inſouciance naturelle ſur l'opinion des nations étrangères; ou qu'enfin, par un ſentiment d'humanité, il cherche à retenir, lorſqu'il eſt chez elles, une vérité dont il eſt profondément pénétré; c'eſt qu'elles ne ſont pas libres, & que la ſienne eſt la ſeule de l'Europe qui le ſoit.

Auſſi, avant la publication de l'ouvrage de M. De Lolme ſur la Conſtitution Anglaiſe, celle-ci ne trouvait-elle, parmi les beaux-eſprits Français, que des enthouſiaſtes extravagans, ou des cenſeurs abſurdes.

Les premiers ne ſavaient l'enviſager que comme un ſyſtême vraiment divin; parce qu'il avait réuſſi à jeter en arrière toutes les paſſions: tandis qu'au contraire, ce ſyſtême eſt tellement calculé pour les imperfections de l'homme, qu'on pourrait l'appeler avec raiſon un ſyſtême complet de *correction humaine*. Ses auteurs ſemblent être deſcendus dans chaque claſſe de la ſociété, afin d'en analyſer les paſſions; mais ce n'a point été pour en faire abſtraction; c'était au contraire pour chercher à les dominer, c'eſt-à-dire, pour s'en ſervir à les dominer les unes par les autres. Vanité des grands, envie des petits, fougues du peuple, écarts de l'autorité, il n'y a rien qu'ils n'aient fait entrer dans leurs calculs: il n'y a pas juſqu'à la vénalité proprement dite, à laquelle on ne ſoit quelquefois tenté de croire qu'ils avaient ſongé à donner une eſpèce de jeu dans leur rouage politique, de peur qu'elle ne le briſât en venant à s'y introduire à l'improviſte: du moins eſt-il évident qu'elle s'y eſt gliſſée, & que cependant elle s'y trouve parfaitement ſoumiſe

au grand régulateur politique qui maîtriſe toutes les autres paſſions.

Enſuite, venaient les cenſeurs, qui la jugeaient, tantôt par de mauvais livres, tantôt par les débats parlementaires ; & qui répétaient bonnement comme des axiomes, ce qui ne ſe prend en Angleterre que pour des métaphores.

Ils vous diſaient d'abord gravement *que le Roi y eſt conſtamment en guerre cachée avec la Conſtitution.* Ce qui ne ſignifie guères autre choſe, ſi ce n'eſt que cette dernière a réuſſi à prévenir conſtamment des hoſtilités ouvertes.

Ils vous diſaient enſuite que *la Nobleſſe n'eſt évidemment placée en ſentinelle, dans la Chambre Haute, que pour y être l'eſpion du Trône ; qu'elle en eſt évidemment le ſatellite, & qu'elle ne ſert qu'à le fortifier contre la Nation.* Or, perſonne ne leur diſpute que la Nobleſſe ne ſoit deſtinée à garantir le Trône, ni qu'elle lui ſerve d'avant-garde. Avant d'en venir aux épigrammes, il eût été peut-être plus ſage d'examiner, 1° ſi cette Nobleſſe eſt diſpoſée à opprimer le peuple ? 2°, ſi en le voulant, elle pourrait y parvenir ? 3°, ſi elle n'eſt point intéreſſée à le protéger, bien plus encore qu'à l'aſſervir ?

N'importe, ajouteront les Français d'aujourd'hui, *une Nobleſſe héréditaire n'eſt autre choſe qu'une grande impoſture des ſociétés humaines ; c'eſt un attentat à l'égalité des droits de l'homme.* Cela ſe peut : mais à la place de cette impoſture, ne s'en gliſſerait-il pas d'autres non moins inévitables, & bien plus dangereuſes encore ? Les talens éminens ne ſont-ils point

auſſi un attentat de la nature ſur cette parfaite égalité des droits de l'homme, qu'on voudrait qu'il conſervât dans la ſociété ? Enfin la nature, cette mère commune, n'a-t-elle pas auſſi ſes fils aînés ? & les Français n'en ſont-ils pas déjà venus à ſe plaindre même de l'*ariſtocratie des talens ?* * Conçoit-on, d'ailleurs, une ſociété quelconque qui puiſſe échapper à l'ariſtocratie des richeſſes ? Celle-ci ne s'accroît-elle pas en proportion qu'un Etat eſt mieux gouverné ? Eſt-elle moins avide ou plus éclairée qu'une Nobleſſe héréditaire ? Et cette dernière ariſtocratie n'eſt-elle point l'unique & le meilleur contre-poids qu'on puiſſe oppoſer à la première ? Enfin, l'arrogance des parvenus eſt-elle moins bleſſante pour le peuple dont ils ſortent, & qu'ils cherchent ſans ceſſe à humilier, même en s'en rapprochant, que l'orgueilleuſe diſtance dont on accuſe les Nobles ?

Oui, ſans doute, il y a en Angleterre une Nobleſſe, ou plutôt, une Pairie héréditaire ; j'ajouterai même que le ſeul privilége qu'elle poſsède, eſt, par ſa nature, bien ſupérieur à cette foule de petits priviléges de tout genre dont jouiſſent les autres Nobleſſes de l'Europe : mais que les Français me citent, s'ils le peuvent, une ſeule branche du privilége de la Nobleſſe Anglaiſe qui pèſe ſur le peuple, ou qui le bleſſe.

---

* Cette ariſtocratie fut une des premières qui les bleſſa, lorſqu'ils ſe crurent débarraſſés de toutes les autres. Je ne ſais dans quel débat de cette Convention-ci, quelqu'un s'éleva pour demander que Louvet *ne l'écrasât point de tout le poids de l'ariſtocratie de ſon talent.*

Que les mêmes Français ne s'y trompent point ; il ne ſuffit pas, en Angleterre, de devenir riche pour atteindre la Nobleſſe : bien moins encore, en achetant cette Nobleſſe à force de richeſſes, réuſſirait-on, par-là, à ſe ſouſtraire, comme ailleurs, à certaines taxes que paie le pauvre. La Pairie Anglaiſe n'a, pour ainſi dire, qu'un ſeul privilége excluſif*, & ſans doute il eſt immenſe ; c'eſt que les fils aînés de la branche aînée ont droit, de générations en générations, à ſiéger dans la Chambre Haute. Ce privilége eſt immenſe, je le répète ; mais avant de ſe permettre de blâmer l'hérédité de cette Magiſtrature, j'invite à examiner ſi cette hérédité même n'était pas indiſpenſable pour conſerver comme en dépôt, dans l'une des deux Chambres, certaines maximes d'Etat, que la fréquence

---

* A titre de membres de l'une des deux Chambres du Parlement, les Pairs ne peuvent point être arrêtés pour dettes ; mais leurs biens peuvent être ſaiſis, même ceux des fils du Monarque.

Les Membres de la Chambre Haute ont auſſi le privilége de n'être jugés que par leurs Pairs, en matières criminelles ; mais ils n'en ſont pas moins ſoumis aux mêmes loix que le reſte du peuple, & à la même eſpèce de châtiment, s'ils les violent. On ſe rappelle que Henri V, lorſqu'il n'était encore que Prince de Galles, fut envoyé en priſon par le Chev. Gaſcoyne, pour le punir de lui avoir manqué comme Juge. Si ce trait paraît déjà trop reculé à quelques lecteurs étrangers, je leur dirai qu'au moment où j'écris ceci, la priſon du King's-Bench renferme l'un des principaux Seigneurs d'Angleterre. Il y a été condamné pour être ſorti de ſon privilége, en publiant, dans les papiers publics, un diſcours qu'il avait prononcé dans la Chambre Haute, & où il maltraitait un Procureur. Celui-ci lui a intenté un procès, non pour ſon diſcours, mais pour l'avoir publié ; & il a obtenu juſtice.

des élections de l'autre Chambre riſquerait de lui faire perdre de vue dans quelques grands mouvemens populaires. Or, perſonne n'ignore que toutes les aſſemblées amovibles ſont plus ou moins ſujettes à s'y livrer.

Il ne faut point oublier que cette Nobleſſe eſt peu nombreuſe,* & que, par cela même, le peuple en eſt moins offuſqué; que, comme les terres paſſent preſque toujours aux aînés de famille, ils ont dans leurs fortunes, de grands moyens d'éducation; enfin que, comme leur privilége ſe borne à avoir part à l'adminiſtration des affaires publiques; ce n'eſt que par l'inſtruction qu'ils peuvent ſe rendre propres à exercer ce privilége, & à en tirer parti. On conçoit déjà, par cela ſeul, combien il ſerait difficile que la Nobleſſe Anglaiſe préſentât jamais, comme ailleurs, le ſpectacle de l'ignorance, de l'orgueil, & de la misère réunies. Ajoutons que, par cela même, la plupart des familles qui en jouiſſent, ont plus de règle dans leurs

---

* La Chambre des Pairs conſiſte aujourd'hui en 248 membres, y compris 16 Pairs d'Ecoſſe, élus pour 7 ans, à la pluralité des voix des 89 Pairs Ecoſſais; & ceux de ces derniers qui ne ſont pas élus, ſe trouvent réduits aux ſimples priviléges d'étiquette. Il eſt étrange que la Nobleſſe Faançaiſe ait été aſſez aveuglée ſur ſes propres intérêts, pour ne pas demander elle-même à créer quelque Chambre Haute, moitié héréditaire, moitié élective, ou même toute entière élective, & nommée de la même manière que la Nobleſſe Ecoſſaiſſe nomme ſes ſeize Repréſentans: bien entendu qu'il ſerait eſſentiel que de pareils Repréſentans fuſſent élus pour longues années, & qu'ils ne fuſſent point renouvelés tous en même temps.

affaires, que n'en a la Nobleſſe des autres pays ; comme elles ont auſſi plus de retenue dans leurs mœurs, parce qu'elles ſont tout autant ſous l'œil du public, que les Repréſentans du peuple.

Ce n'eſt pas tout encore ; car, par cela ſeul que toutes les branches cadettes paſſent en naiſſant dans la claſſe générale, elles ſervent de liens précieux & durables entre le peuple où elles rentrent, & la claſſe privilégiée dont elles ſortent. Or, je le demande, eſt-il vraiſemblable que les aînés ſeront tentés de mépriſer leurs frères & leurs neveux, ou que ces derniers courront le riſque d'en être opprimés ?

Voilà l'eſpèce de Nobleſſe qu'il aurait fallu préſenter en exemple à l'Aſſemblée Conſtituente, lorſque, dans ſon premier délire, elle agita le fatal Décret qui ſupprima toute la Nobleſſe Françaiſe ; décret qui prononça en même temps la deſtruction des Nobles, puiſqu'il entraîna l'érection de tous ces Tribunaux de ſang, qui les livrèrent à la perſécution & à la mort.

Mais ce que, dans cette grande criſe, il aurait fallu avant toutes choſes dire au Tiers Etat, pour négocier avec ſa vanité ; c'eſt que, quoique les loix aient conſacré en Angleterre le mot de *Nobleſſe*, on n'y connaît point celui de *roture*, & bien moins encore celui de *méſalliance* ; c'eſt que les individus que leurs talens diſtingués introduiſent dans la Chambre des Pairs, loin d'y être traités en *hommes nouveaux*, y jouent toujours le premier rôle : c'eſt qu'à cette même époque où l'Aſſemblée Conſtituente déclamait contre l'orgueilleuſe

Chambre des Pairs de la Grande-Bretagne, les deux hommes qui ~~présidaient~~ (étaient à la tête de) celle-ci, & qui y ſiégaient immédiatement après la Famille Royale, étaient nés, l'un & l'autre, dans la claſſe la plus obſcure du peuple.* Enfin, ce qu'on eſt peut-être encore à temps de préſenter au Tiers Etat de la France, c'eſt l'obſervation ſuivante, qui ne ceſſe de me frapper d'étonnement en Angleterre : Je ſoutiens que ce pays-ci, celui de l'Europe où la nobleſſe eſt ſans contredit la plus précieuſe comme la plus honorable à atteindre, eſt préciſément le ſeul où l'on rencontre un certain nombre de familles riches & diſtinguées qui ne ſentent ni le beſoin, ni même le déſir d'y être aſſociées ; & qu'il en eſt même qui refuſeraient peut-être cette aſſociation, ſi on la leur offrait. Admirable effet d'une Conſtitution qui rend tous les rangs reſpectables, & qui a trouvé le ſecret d'accorder des faveurs, ſans humilier ceux qui n'y participent pas !

Il eſt vrai que c'eſt plus particulièrement ſur la Chambre des Communes, qu'en France les cenſeurs de la Conſtitution Anglaiſe portent leurs détractions. " Celle-ci," diſent-ils, " a les cordons de la bourſe ; " & ſi elle crie de temps à autre, ce n'eſt que pour " qu'on lui mette un baillon doré. Graces aux ré- " partitions de la liſte civile, liſte qu'elle a grand ſoin

---

* L'un d'entr'eux, le Chancelier, appelé lors de ſon admiſſion à donner, ſuivant l'uſage, ſon arbre généalogique, ne preſenta que le nom de ſon père & celui de ſa mère. Il n'en a pas moins eu pendant long-temps plus d'influence ſur ſon Corps qu'aucun autre membre.

" ſoin d'accroître de temps en temps, elle met les " Miniſtres en état de l'acheter, & d'en obtenir tout " ce qu'ils lui propoſent. D'ailleurs, ſi ce n'eſt pas " de l'or qu'ils lui offrent, ce ſont des places : une " fois le marché conclu, ils peuvent braver avec " ſuccès, comme avec impunité, l'opinion pu- " blique."

Il y a dans ce langage un léger fond de vérité, qui ne conduit cependant qu'à une profonde erreur, & qui exige quelques éclairciſſemens pour démêler l'une de l'autre.

Sans doute il exiſte une influence miniſtérielle ; & cette influence, qui s'exerce en donnant des places ou des eſpérances, eſt même très-étendue. Mais avant de la blâmer, ou de chercher à la détruire, il faut examiner trois choſes. 1°, Si le nombre des Députés influencés eſt le plus grand ? 2°, Si cette influence eſt plus pernicieuſe qu'utile ? 3°, Si elle peut s'étendre ſur des objets qui compromettraient la liberté de la nation ?

Pour conduire à la ſolution de ces queſtions, je diviſerai en quelque manière la Chambre des Communes en trois claſſes : La première, celle des hommes qui gouvernent ; & ſans doute que parmi les Députés que s'attache le Miniſtère en leur donnant des places, il y en a toujours un certain nombre qui lui eſt en quelque manière dévoué. La ſeconde, celle de l'Oppoſition, qui aſpire à tenir le gouvernail. La troiſième, celle des hommes qui ne ſe ſoucient point de gouverner, & qui n'ont d'autre ambition que

de veiller par eux-mêmes à ce que les affaires de la nation ſoient bien dirigées. Cette dernière claſſe, qu'on appelle celle des *Indépendans*, n'eſt peut-être pas la plus nombreuſe ; mais elle l'eſt aſſez pour former une eſpèce de camp volant, qui eſt ſûr de décider conſtamment la victoire, c'eſt-à-dire la *majorité* en faveur du parti vers lequel il ſe range. Je n'entends point par-là cette majorité ordinaire qui cède toujours au Miniſtre dans les petites meſures d'adminiſtration ; mais cette majorité extraordinaire à laquelle le Miniſtre eſt inévitablement forcé de céder dans toutes les meſures capitales.

Les individus qui compoſent cette dernière claſſe entrent dans leur carrière politique avec un principe qui va bien révolter le Français révolutionnaire. Convaincus qu'ils ſont, qu'une adminiſtration quelconque ne peut travailler efficacement au bonheur des adminiſtrés, qu'autant qu'elle n'eſt point entravée dans ſa marche journalière, ils enviſagent comme leur premier devoir celui de la ſoutenir ; & il arrive même quelquefois qu'ils l'appuient dans pluſieurs détails ſur leſquels leur opinion n'eſt pas entièrement d'accord avec la ſienne.*

---

* Cela eſt ſi vrai de la claſſe des indépendans, que cela eſt même vrai de celle de l'Oppoſition. Comme celle-ci aſpire ſur-tout à arriver au Gouvernement, elle eſt fort intéreſſée à ne point le détraquer ; & elle s'abſtient avec le plus grand ſcrupule de l'entraver dans des meſures d'adminiſtration proprement dite ; en ſorte que, ſi ſon premier but eſt de trouver les adminiſtrateurs en faute, ſa première maxime eſt qu'il faut néanmoins que l'Adminiſtration marche.

C'eſt ici que ſe trompent les étrangers : ils croient que toute cette *majorité* ſoutient les adminiſtrateurs : ce n'eſt point eux, c'eſt principalement l'Adminiſtration qu'elle ſoutient. Que ce ſoit Mr. Pitt ou Mr. Fox qui ſe trouve à la tête des affaires, ce n'eſt point là ce qui l'intéreſſe le plus : ce qui lui importe par-deſſus tout, c'eſt que les intérêts de ſes conſtituens ne ſoient pas en ſouffrance, & que leurs droits ne ſoient jamais mis en péril. Auſſi cette claſſe étudie-t-elle ſoigneuſement l'opinion publique ; & quoiqu'elle tente quelquefois d'en ralentir le courant, elle finit toujours par y céder, & par amener les Miniſtres, ſoit à renoncer à une meſure décidément impopulaire, ſoit à renoncer à leur place, s'ils s'opiniâtrent à vouloir remonter le courant décidé de l'opinion publique.

Pour que la première diſpoſition dont je viens de parler lui méritât le titre de *pluralité corrompue* qu'on lui donne, il faudrait que cette pluralité acquieſçât aux grandes meſures que lui propoſe un Miniſtre puiſſant avec la même eſpèce de confiance qu'elle acquieſce aux petites : or, ce n'eſt point le cas ; & pour ne pas remonter ici à des temps plus éloignés qu'au miniſtère de Mr. Pitt, ſi ſon nom, ſa place, & ſes talens, ſont enviſagés dans l'étranger comme trois taliſmans qui entraînent irréſiſtiblement la majorité parlementaire, c'eſt qu'on n'a donc guères obſervé qu'il s'eſt trouvé à diverſes fois dans la minorité ; & que, dans pluſieurs cas où il a propoſé certaines meſures auxquelles il attachait une grande importance, mais qui avaient une grande maſſe d'opinions contre elles, ceux même des membres qui paſſaient pour lui être le plus

attachés l'ont fortement invité à y renoncer; que le plus ſouvent, il a retiré ces meſures avant qu'elles fuſſent décidément repouſſées;* & qu'enfin, lorſqu'il a perſiſté, il s'eſt trouvé réduit à une minorité décidée. Or, on pourrait citer plus d'une occaſion où ce qu'on appelle la force irréſiſtible du Miniſtère (& l'on ne peut guères douter qu'il ne l'ait déployée) n'a point pu lutter contre l'indépendance parlementaire, & où Mr. Pitt, réduit à la minorité,† s'eſt immédiatement ſou-

---

* C'eſt ainſi qu'il ceſſa en 1791 les préparatifs de guerre qu'il faiſait contre la Ruſſie, & qu'il a propoſé de lui-même le rappel de la taxe ſur les boutiques, &c. &c. &c.

Si l'on m'oppoſait ici l'exemple de la guerre d'Amérique & ſa prolongation contre le vœu du peuple; je répondrai d'abord que, dans ſon origine, elle fut très-populaire, & qu'elle le fut encore plus lorſque la France y prit part. Je répondrai enſuite, que lorſqu'elle devint décidément impopulaire, la majorité du Parlement ſe tourna enfin contre Milord North, & le força à demander ſa démiſſion: en ſorte que cet exemple confirme le principe, loin de le contredire.

La paix qui termina cette guerre l'appuie encore d'une manière non moins frappante. Milord Shelburne, qui négocia cette paix, rendit à ſon pays un ſervice auſſi ſignalé qu'aucun Miniſtre Anglais en eût jamais rendu; & quoiqu'on en convienne généralement aujourd'hui, il ne s'en éleva pas moins alors un cri aſſez général contre ſon traité de paix. Quel en fut le réſultat? C'eſt que la majorité de la Chambre des Communes ſacrifia encore à l'opinion publique les Miniſtres pacificateurs, comme elle venait de lui ſacrifier le Miniſtre guerrier.

† On pourrait en citer pluſieurs exemples; entr'autres, le grand projet des nouvelles fortifications; projet qui, quoique très-utile en lui-même, fut rejeté par la crainte qu'il n'ajoutât à l'influence

mis au vœu de la majorité des repréſentans du peuple; comme, de leur côté, ceux-ci ſe ſoumettaient au vœu bien prononcé de leurs commettans: bien entendu cependant que cette majorité parlementaire ne ſouſcrit au vœu de ces derniers qu'après lui avoir donné le temps de s'éclairer.

Voilà, ce me ſemble, l'idée la plus juſte qu'on puiſſe ſe faire de ce qu'on appelle la dépendance de la Chambre des Communes: On l'accuſe de repréſenter inégalement la maſſe du peuple, & ſans doute on en a le droit.‡ Mais ce dont il s'agit ſur-tout ici, c'eſt de ſavoir, ſi ce Sénat ne repréſente pas l'opinion du peuple avec autant de dignité & de fidélité qu'on pourrait en obtenir par la repréſentation la plus par-

---

miniſtérielle, & qu'il ne conduisît à augmenter l'armée de terre aux dépens de la flotte, que les Anglais appellent avec tant de raiſou *les murailles de bois* de leur île.

‡ Il eſt bien plus aiſé de convenir de l'abus que d'en trouver le remède. Cet abus en eſt un ſans doute, mais il eſt bien moins ſenſible dans la pratique que dans la théorie. De Lolme n'en parle point; & voici tout ce qu'en dit Mr. Adams. *Si la maſſe des Anglais n'eſt pas également repréſentée dans la Chambre des Communes, c'eſt qu'ici on s'eſt écarté de la théorie dans la pratique. Tout ce que je prétends prouver, c'eſt que la Conſtitution Anglaiſe eſt le mouvement politique le plus étonnant que le génie de l'homme ait inventé, ſoit pour la découverte du balancier, ſoit par celles des moyens adoptés pour en régler les vibrations.*

Je n'héſite point, ſans doute, à reconnaître avec Mr. Adams que la Repréſentation du peuple Anglais dans la Chambre des Communes n'eſt pas conforme à la théorie des repréſentations: mais c'eſt ici où je m'arrête; car ſi l'on ſe donne la peine d'obſerver,

faite. Ce dont il s'agit ſur-tout ici, c'eſt de ſavoir ſi ce Sénat, par le nombre de ſes membres, par leur fortunes prodigieuſes, par leur éducation, & par leur immenſe influence, ſoit dans les provinces, ſoit auprès de l'Adminiſtration, n'offre pas tout à la fois en réſultat le Corps le plus éclairé & le plus indépendant de l'univers.

" Mais, s'il en était ainſi," diront encore quelques Français, " comment ſerait-il poſſible que l'influence " de la couronne eût tellement augmenté par degrés, " qu'on nous aſſure, qu'il ne lui reſtera bientôt plus " rien à déſirer, comme au peuple plus rien à dé- " fendre ? Comment arriverait-il que la liberté parle- " mentaire aux abois, ne ſe fît déjà plus entendre que " comme les derniers chants du cigne, c'eſt-à-dire en " ſe laiſſant arracher de temps en temps l'aveu ſo-

---

on voit bientôt que l'abus dont il eſt queſtion, reçoit dans la pratique pluſieurs modifications utiles ; & l'on eſt tout étonné de découvrir dans celle-ci des contrepoids inapperçus qu'aucun livre ne peut indiquer. Je ſuis très-tenté de croire, par exemple, que ſi le dernier projet de réforme parlementaire eût été adopté, il aurait fait paſſer par la main du peuple, les élections preſqu'excluſivement dans les familles anciennes & opulentes. Ce n'aurait pas été un mal, peut-être ; mais il n'en eſt pas moins vrai que les Bourgs qu'on appelle *pourris*, & dont on déſirerait ſupprimer les élections, jettent dans le Parlement un certain nombre d'hommes de fortunes médiocres ou de talens inconnus, qui ſans cette reſſource n'en auraient preſqu'aucune autre pour y pénétrer, & faire percer leur capacité. Croirait-on que c'eſt par cette voie que MM. Pitt & Fox ont réuſſi à entrer ſi jeunes dans la carrière parlementaire, où ils ont déjà rendu tant de ſervices ?

« lemnel, que *l'influence de la couronne a augmenté,*
« *qu'elle augmente, & qu'il eſt indiſpenſable d'y mettre*
« *des bornes.*"

Cette déclaration eſt en effet dépoſée dans les regîtres de la Chambre des Communes ; mais lorſque la majorité de ſes membres y adhéra en 1780, on obſerva avec aſſez de raiſon que ſon adhéſion même contrediſait déjà ſuffiſamment l'eſpèce d'aveu qu'elle prétendait faire de ſa dépendance. D'ailleurs, pour apprécier ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces prétendus aveux, pour ainſi dire périodiques, de la Chambre des Communes ; il faut obſerver d'abord, que ce cri eſt dû à la piqûre du moment ; que ces eſpèces d'exploſion d'eſprit de parti, ou d'eſprit public, ſont toujours les précurſeurs du remède qu'on applique infailliblement à la bleſſure qu'on vient de ſentir ; & que quand cette bleſſure eſt guérie, on n'en conſerve pas moins avec le remède, le cri de ralliement dont on s'était ſervi pour réclamer ce remède. Enfin, il faut avant tout qu'un étranger devine ce qu'on ne lui dira guères, même ici ; c'eſt qu'il en eſt des prédicateurs de la liberté à peu-près comme des paſteurs zélés de la morale religieuſe. On ſait que ces derniers portent bien moins les regards de leur troupeau ſur les vertus qu'il aquiert, ou ſur les vices de ſes pères, dont ils ont réuſſi à l'affranchir, que ſur les paſſions qui le dominent encore. Bien que ces paſſions ſoient peut-être plus douces, & mieux réglées que celles auxquelles elles ont ſuccédé ; ils n'en cherchent pas moins à lui en faire peur ; & dans l'eſpoir de le régénérer encore

davantage, ces bons paſteurs lui répètent ſouvent qu'il a dégénéré des vertus de ſes pères.

Lorſqu'enſuite on veut juger par des faits juſqu'à quel point l'influence de la Couronne d'Angleterre a augmenté; voici la liſte de quelques Actes Parlementaires qu'on recueille pendant le préſent règne; actes auxquels Sa Majeſté George III n'a point tenté d'oppoſer ſon *veto*, quoique chacun d'eux ait impoſé de nouvelles reſtrictions à ſa prérogative.

1°, Celui qui, en 1760, a achevé de ſouſtraire à la dépendance de la Couronne les Juges, qui, ſous certains rapports, y reſtaient encore. Ce fut le Roi lui-même qui en offrit la ceſſion en arrivant au trône.

2°, L'Acte appelé *nullum tempus*, qui, en 1769, fit enfin participer aux avantages de la preſcription ordinaire, établie par les loix en faveur de la généralité des propriétaires, tous ceux de ces derniers qui tenaient des terres de la Couronne. On ſe plaignit de ce que lors même que celle-ci n'en demandait point les titres perdus ou incomplets, elle n'en tenait pas moins une eſpèce de glaive ſuſpendu ſur les propriétés d'un certain nombre de familles, & l'on en délivra ces dernières. On peut aiſément juger de l'importance d'une conquête pareille dans une Conſtitution où tout, pour ainſi dire, ſe fait par la propriété, & pour la propriété.

3°, L'Acte non moins fameux, qui, en 1770, a abſolument ſouſtrait à toute eſpèce d'influence miniſtérielle le jugement de chaque élection parlementaire conteſtée. Ce jugement, qui auparavant était aſſez arbitraire,

bitraire, eſt maintenant prononcé par des Comités des Communes élus au ſort, & aſſermentés. Il eſt preſque impoſſible à des étrangers de ſe figurer combien cet acte ſeul a dû ajouter à l'indépendance de cette Chambre, & combien elle y met de prix.

4°. L'Acte qui, en 1782, a interdit aux Membres des Communes toutes eſpèces de contrats d'approviſionnemens. Il n'eſt pas beſoin, ſans doute, d'en indiquer ici le but & les effets.

5°. Celui qui ſupprima définitivement, en 1782, un certain nombre d'anciennes places, inutiles quoique très-lucratives, & qui ſe conféraient preſque toujours à des Membres du Parlement. Ce même Acte a fixé d'une manière invariable les penſions que peut accorder l'Adminiſtration ; & celle-ci ne peut point ontrepaſſer ces limites, ſans l'approbation des Communes.

6°. Celui qui, en 1782, étendit l'excluſion du droit de voter pour les élections parlementaires, ſur une claſſe beaucoup plus nombreuſe d'officiers du Roi qu'auparavant.

8°. Enfin, l'Acte paſſé il y a trois ans, qui vient de fortifier de plus en plus la liberté de la preſſe, en ſoumettant dans les accuſations de libelles, l'opinion des Juges à celle des Jurés ; de manière qu'on a aſſuré à ces derniers le droit, qu'on leur conteſtait, de prononcer, non-ſeulement ſi l'accuſé a vraiment écrit ce qu'on lui impute comme libelle, mais encore ſi cet écrit eſt ou n'eſt pas un libelle *.

---

* Il n'eſt pas à douter, que ſi j'étais plus inſtruit, je ne fuſſe à portée de citer d'autres loix, moins importantes peut-être, quoique

Si, à la vue de ce tableau, bien vivant ſans doute, puiſqu'il appartient tout entier au règne actuel, quelques étrangers paſſant tout-à-coup d'un extrême à l'autre, s'écriaient avec effroi: " S'il en eſt ainſi, " l'ancienne balance n'exiſte plus; la prérogative " Royale court des riſques éminens: aux pertes " qu'elle vient de faire en ſi peu d'années, il n'eſt " que trop à craindre que le torrent populaire ou " parlementaire ne la mine par degrés & ne l'emporte " tôt ou tard."—Je leur répondrais, que cette nouvelle eſpèce d'alarme eſt encore moins fondée que la première; que ſi les adminiſtrateurs ont perdu un peu de terrein par ces nouvelles loix, ils l'ont amplement regagné en confiance de la part du peuple; car plus celui-ci eſt tranquille ſur ſa liberté, moins la défiance veille autour des Miniſtres pour gêner l'exercice de leur autorité; & c'eſt ainſi que le ſentiment univerſel de la force du peuple ajoute à celle du Miniſtère, en empêchant le gros de la nation d'être toujours ſur le *qui-vive*. Auſſi la maſſe des Anglais met-elle bien moins d'intérêt qu'on ne penſe, à ce que ce ſoient tels ou tels individus qui gouvernent; mais elle met un grand intêret à ce que leur Gouvernment ſoit fort; & ſi elle déſire par-deſſus tout qu'il reſte conſtamment ſoumis au contrôle

---

tendant plus ou moins au même but: & il faudrait un Chapitre à part pour indiquer la foule des ſimples actes adminiſtratifs qui ont corrigé divers abus, ou amélioré ſenſiblement la condition du peuple.

des Communes, c'eſt qu'elle ſait fort bien que la grande majorité de leurs membres eſt une majorité intègre & indépendante. Ni cette majorité, ni la nation qu'elle repréſente, ne s'endorment comme on les en accuſe ; elles ne font que ſe repoſer. Or la Nation le peut avec d'autant plus de ſécurité, qu'elle voit que l'Oppoſition eſt toujours en védette pour lui dénoncer toute meſure dangereuſe ; & qu'au premier cri d'alarme qui ſerait répété par le corps du peuple, la majorité de ſes Repréſentans ne tarderait pas à déployer toute l'indépendance qu'on les accuſe d'avoir perdue pendant ces intervalles de repos & d'acquieſcement.

Chacun des actes qu'on vient de voir en eſt un nouveau garant, & leur réunion eſt un préſage certain de la durée de la Conſtitution Anglaiſe. D'où peuvent procéder en effet tant d'améliorations importantes, & ſi rapidement ſuivies ? Il faut bien qu'elles partent de quelque principe de vie non moins régénérateur que conſervateur : il faut bien que ce Parlement, ſi défectueuſement élu, ne ſoit ni ſi corrompu ni ſi corrupteur qu'on le dit : il faut bien que ce principe de vie, en mettant la Conſtitution Anglaiſe à l'abri des convulſions de ce qu'on appelle en France *Réformes*, lui imprime un mouvement lent, mais ſûr & continu, vers tous les genres d'amélioration dont l'expérience lui découvre le beſoin. Enfin, il faut bien que cette Conſtitution réaliſe ce que D'Argenſon appelait le meilleur des Gouvernemens, une *innovation perpétuelle*.

Cette chaîne d'heureuſes innovations prouve ſuffiſamment, je penſe, que le Parlement Britannique renferme un principe de perfectionnemens qui ſe développe ſelon les circonſtances : mais ce qu'il faut remarquer avec ſoin, c'eſt que tous ces changemens ſe ſont faits ſans ſecouſſe, ſans émotions populaires, ſans aucun tumulte démocratique; quoique chacune de ces loix n'ait été admiſe qu'après avoir paſſé par l'étamine de pluſieurs examens ſucceſſifs, pendant leſquels l'opinion publique pût ſe manifeſter de mille manières.

En France, l'Abbé *Sieyes* eſt celui qui a fait triompher le ſyſtême Américain des *Conventions*. Dans ſon diſcours au ſujet du *Veto*, il paraît regarder en pitié l'Angleterre, pour avoir ignoré ce ſecret important, ce remède infaillible en politique. Ce qui fait, au contraire, la ſauvegarde de la Conſtitution Britanique, c'eſt préciſément de n'avoir pas beſoin d'un pareil remède; c'eſt d'avoir bien formé & bien pondéré ſon Corps Légiſlatif, & enſuite de lui avoir laiſſé l'uſage le plus illimité de ſes pouvoirs. Des *Conventions*, ſoit occaſionnelles, ſoit périodiques, ne ſont propres qu'à marquer aux ambitieux l'époque où ils peuvent compter ſur une grande fermentation publique, & à les mettre à même d'arranger leurs moyens pour ſemer le trouble & la diſcorde : elles ne ſont propres qu'à affaiblir la confiance des peuples dans l'Aſſemblée Légiſlative ordinaire ; qu'à retarder le cours des affaires par des queſtions perpétuelles de compétence ; qu'à renvoyer l'organiſation d'une loi conſtitutionnelle dont le Corps

Légiſlatif ſent le beſoin, à une autre Aſſemblée Conventionelle, qui n'a point la même expérience, & qui ne peut pas juger de la convenance & du beſoin.—De plus, tous les changemens ſe font alors avec une commotion ſentie. Tout eſt en révolution. Qui ne voit que pour l'honneur même d'une Convention, & ſur-tout d'une Convention Françaiſe, celle-ci ne voudrait pas ſe ſéparer ſans avoir rien fait? On innoverait donc uniquement pour éviter la honte de n'avoir pas innové....Aucun de ces inconvéniens n'exiſte dans le Parlement Britannique: il préſente la réunion impoſante de toute la puiſſance légiſlative dans ſa plénitude. On ne lui conteſte rien: on ne voit point derrière lui un autre Corps Politique pour arrêter, modifier, ou renverſer ſes opinions. Il a toujours la faculté de changer toutes les loix à meſure qu'il en ſent le beſoin.

Il eſt étonnant que l'expérience n'ait pas déjà ramené les Français ſur ce point. Dans le plan du travail de l'organiſation que Cambaceres vient de préſenter, on voit qu'ils tiennent encore à cette abſurde idée de limiter la puiſſance du Corps Légiſlatif, de ne point lui permettre de toucher aux loix conſtitutionnelles, & quils perſiſtent à vouloir des *Conventions*, ſoit extraordinaires, ſoit périodiques. On peut leur prédire à coup ſûr une longue ſuite de Révolutions pendant qu'ils s'attacheront à ce dangereux ſyſtême.

Ce que je viens de leur préſenter ici de la Conſtitution Anglaiſe, eſt bien incomplet ſans doute; mais lors même que je me ferais aſſez illuſion ſur mes

ſorces pour eſſayer d'approfondir ce vaſte ſujet, ce ne ſerait aſſurément pas dans une brochure fugitive auſſi rapidement écrite qu'il ſerait permis de le tenter. Les Français comprendront que mon unique but, dans ce Chapitre, a été de fixer leurs yeux ſur l'abſurdité des principales déclamations, à l'aide deſquelles on égara leur opinion, il y a cinq ans, pour les détourner de la Conſtitution Anglaiſe, & pour leur faire croire qu'elle était auſſi vicieuſe dans la pratique, qu'elle paraiſſait parfaite dans la théorie. Tout ce que je deſire, c'eſt d'avoir rectifié quelques-unes des erreurs les plus communes qu'ils ſe faiſaient ſur ſa marche, & de les ramener par-là à la lecture des livres qui développent les élémens de cette Conſtitution, & qui font reſſortir toute la belle harmonie de leur enſemble. Or, l'ouvrage de Mr. De Lolme contient ſans doute tout ce qui a été écrit (même dans ce pays-ci) de plus complet ſur le concert & l'harmonie de ce magnifique ſyſtême politique, & entr'autres ſur le balancement des pouvoirs & ſur la liberté individuelle.

Je ne ſais guères que deux écrivains en France qui aient jugé les proportions, & apprécié toutes les beautés de l'édifice politique de l'Angleterre. * Celui des

* On voit manifeſtement que Monteſquieu en était l'admirateur ; mais, ou il n'avait pas tout vu, ou il n'oſa point écrire en France tout ce qu'il avoit vu dans ce pays-ci.

On a entendu, depuis, dans l'Aſſemblée Conſtituente, quelques Orateurs diſtingués, tels que MM. Malouet, Mounier, & Lally, prêcher la Conſtitution Anglaiſe, & en propoſer l'adoption ; mais la promptitude avec laquelle on étouffa leurs voix, prouve aſſez combien peu les Français étaient préparés à une Révolution politique.

deux qui, ſans contredit, les a mieux meſurées, eſt Mr. Necker ; encore celui-ci pouvait-il dire avec Mr. De Lolme : Né dans un petit Etat libre, non-ſeulement j'y ai puiſé l'inſtinct de la liberté, mais j'y avais entendu agiter toutes ſes queſtions. Les principes de la vie ne ſont-ils pas les mêmes dans le ciron & dans l'éléphant ? & pour avoir long-temps étudié la république des abeilles, en deviendrait-on moins capable d'étudier celle des caſtors ?

Vient enſuite Mr. de Calonne, que ſon ſéjour en Angleterre avait mis à portée d'en voir jouer la Conſtitution, & qui la propoſa à ſes compatriotes, ſans prévoir qu'ils lui répondraient fièrement que *le génie invente, & n'imite pas* ; & que le Peuple Français, en s'élançant dans la carrière de la liberté, n'était pas fait pour s'y traîner ſervilement ſur les traces des Anglais.

Voici cependant un rapprochement aſſez curieux, & qui mérite d'être obſervé ; c'eſt que les deux premiers écrivains qui ont entrepris de prêcher aux Français la Conſtitution Anglaiſe, ſont préciſément MM. Necker & de Calonne, ces deux Adminiſtrateurs célèbres qui ont rempli la France & l'Europe de leurs longues controverſes. Quel beau phénomène du triomphe de la raiſon ſur les paſſions ! Quoi ! diviſés en tout, & ſur tout, ces deux Adminiſtrateurs ſe ſont trouvés réunis, pour ainſi dire ſans s'en douter, par leur admiration pour la Conſtitution Anglaiſe, & par l'opinion qu'on pouvait la rendre propre, par degrés, au Peuple Français !

L'une des fautes les plus déſaſtreuſes de l'Aſſemblée Conſtituente eſt préciſément celle qu'on lui a

peut-être le moins reproché : ce fut d'avoir voté la Monarchie par acclamation, préciſément comme ſes ſucceſſeurs votèrent la République. Si cette Aſſemblée avait entamé avec calme & ſolemnité, l'importante queſtion des Monarchies tempérées, cette diſcuſſion approfondie aurait déployé, aux yeux de tout le Peuple Français, une grande chaîne de vérités précieuſes, qu'il était encore alors en état d'écouter, & qui euſſent pu faire ſur lui une impreſſion profonde & durable. Au reſte, le moment n'eſt ſans doute que différé ; & ſi les premiers navigateurs reprennent jamais le gouvernail, qu'ils ſe rappellent, ſur toutes choſes, la faute immenſe qu'ils commirent au moment même où ils déployèrent leurs voiles.

CONCLUSION.

LA Paix ! la Paix ! tel eſt le vœu bien prononcé de l'Europe entière : mais pourquoi ce cri n'eſt-il pas celui de tous les Français qui voient enfin l'abîme où l'obſtination de la Convention actuelle précipite leur patrie ? Serait-il poſſible qu'ils ſe fiſſent encore illuſion ? Croiraient-ils que ce ſera au milieu du tumulte des armes & des dangers de la guerre, qu'ils pourront travailler à leur régénération ? Non, jamais, jamais ils n'arriveront à la paix au dedans, avant d'avoir négocié la paix au dehors : jamais

ils n'entreverront l'aurore de celle-ci, avant d'avoir offert, non-ſeulement l'abandon de toutes leurs conquêtes, mais la reſtitution de tout ce que le droit ordinaire de la guerre ne leur permettait point d'enlever des provinces qu'ils ont parcourues.

Qu'ont-ils à eſpérer par la prolongation de cette ſanglante lutte ?... De nouvelles conquêtes... celles qu'ils ont déjà faites leur ſont plus coûteuſes que des pertes. Qu'eſt-ce donc qui peut les retenir ? l'humiliation d'être les premiers à ſolliciter la paix.... Mais quelle humiliation peut-il y avoir à demander la paix aux Puiſſances continentales, ſur leſquelles ils ont eu la ſupériorité ? & qui peut douter que l'offre des reſtitutions qui ſont dues à celles-ci, n'entraînerât preſque immédiatement la paixavec la Grande-Bretagne ? Craindraient-ils que la Coalition ne profitât de ces reſtitutions pour attaquer de nouveau leur frontière ?... Mais la force impénétrable de cette ancienne frontière, que leurs ennemis même appellent aujourd'hui *frontière de fer*, ne leur eſt-elle pas un garant qu'on renoncera à toute entrepriſe pareille ? L'Europe n'a-t-elle pas acquis plus que jamais le ſentiment de toute la force de réſiſtance des Français ? Enfin, quels que ſoient les maux que ceux-ci ont fait eux-mêmes à leur patrie, & quelque grand que ſoit l'épuiſement auquel ils l'ont condamnée, ne lui reſtera-t-il pas encore tout ce qu'ils n'ont pu lui ravir, ſon beau climat, ſon ſol abondant en toutes productions, l'étonnante activité de ſes habitans, &, ſur-tout, leur eſprit belliqueux ?

Quoi ! il y a déjà plus de cinq mois que ce malheureux Peuple *a faim de la tranquillité inté-*

rieure, & du bonheur qu'elle procure ! * c'eſt dans la Convention même qu'on l'avoue ; & celle-ci, toujours ſi active dans l'intérieur, n'a rien fait encore pour préparer la paix avec la Grande-Bretagne, & pour l'obtenir à des conditions honorables ! Elle voit, que dis-je, elle publie l'affreux dénuement dans lequel elle eſt prête à tomber ; & loin de devancer cette perſpective pour hâter la paix au dehors, elle s'obſtine toujours à répreſenter *la guerre maritime contre l'Angleterre* comme une guerre *néceſſaire* à continuer.† Eſt-ce donc atrocité ou pure démence ? Quoi ! les déclamateurs de cette Aſſemblée s'opiniâtrent à parler de guerre, & ils avouent en même temps avec la dernière imprudence qu'ils ſont hors d'état de la pourſuivre ! Ils accuſent ſans ceſſe leurs prédéceſſeurs d'avoir anéanti les immenſes moyens qu'ils avaient eu pour la commencer, & eux-mêmes ils ſe font un mérite de la prolonger de plus en plus, & de l'enviſager comme *néceſſaire !* L'épuiſement total de leur première & dernière reſſource n'eſt plus un ſecret ; ils conviennent même qu'il ne leur reſte pas un ſeul moyen humain

---

* *Porchez*, le 2 Décembre, au nom du Comité de Légiſlation.

† Dans ſon tableau de la ſituation intérieure & extérieure de la France, voici ce que Pelet vient de dire le 8 Avril dernier ſur les vues des Comités relativement à la Grande-Bretagne. *On ſe* FLATTAIT *de n'avoir plus à ſoutenir qu'une guerre unique mais* NÉCESSAIRE, *qu'une guerre maritime contre l'Angleterre, dont toutes nos forces réunies ſuffiront pour* ECRASER *la puiſſance & l'orgueil.* Eſt-ce en tenant un pareil langage que les Chefs de la Convention déſarmeront l'Angleterre & ſes Alliés ?

pour ſuppléer au déficit de leurs finances; & aujourd'hui qu'ils ont multiplié ſous mille formes ces aveux ſi imprudens, aujourd'hui que leurs premières forfanteries ſur l'immenſité de leurs reſſources financières ſe ſont changées tout-à-coup en lamentations & en doléances, ils n'en conſervent pas moins cependant toute la forfanterie de leurs premières menaces guerrières; ils ne s'en écrient pas moins avec l'air de la ſurpriſe, que le Miniſtère Anglais *feint de croire la France épuiſée.** Comme ſi ce Miniſtère pouvait, à moins d'être aveugle, ne pas en avoir l'intime conviction; comme s'il pouvait ſe refuſer à les en croire eux-mêmes; comme s'il ne ſuivait pas d'un œil attentif l'accompliſſement graduel, mais rapide, de la terrible prédiction que le député La Reveillère prononça, il y a deux mois, dans la Convention! *Les Révolutions ſuccèdent aux Révolutions; & après avoir parcouru le cercle entier, on revient au point d'où l'on était parti, le* DESPOTISME.

Si cette prédiction vient à s'accomplir dans toute ſon étendue, je le répète, ce ſera ſur-tout par les finances. Le déficit s'accroît avec une rapidité infiniment plus accélérée que je ne l'avais annoncé dans le Chapitre II. de cet écrit. Chaque ſéance de la Convention, chacun de ſes débats qui arrive ici, annoncent la décadence de ſes aſſignats, & les craquemens de ſa République, d'une manière bien plus effrayante encore qui je ne les avais annoncé moi-même.† Tantôt, ce

---

* Dubois-Crancé, 6 Mars.

† Chaque Moniteur qui arrive de Paris me fournit quelque nouvelle preuve, que, loin d'être tombé dans aucune exagération,

ſont les conquérans de la Baſtille qui viennent annoncer à la Convention qu'ils ſont prêts à *regretter leurs ſacrifices pour la Révolution.* Là, c'eſt une Section qui vient lui crier *du pain*, du *pain !* tandis que la Section des *quinze-vingt* lui ordonne de ſe hâter de rendre aux aſſignats leur premier crédit. Ici c'eſt la Section de *Bonnes-nouvelles* qui ſe borne à exiger d'elle ce qui

---

je ſuis reſté fort en arrière dans la plupart des inductions que j'ai tirées dans mon Chap. II. ſur la marche rapide de la dépréciation des aſſignats, ou ce qui revient au même, ſur l'accroiſſement des nouvelles émiſſions. On en pourra juger par le déficit des deux derniers mois.

Celui de Pluvioſe était de 443 millions.

Celui de Germinal s'eſt élevé à 638.

Voilà donc au-delà d'un milliard d'aſſignats émis dans les deux derniers mois !...Selon toute apparence, le déficit du mois ſuivant s'élevera à un milliard ; & alors, bien loin d'avoir retiré de la circulation 4 milliards d'anciens aſſignats, ce que la Convention avait reconnu indiſpenſable en Décembre paſſé, elle aura trouvé le ſecret d'en émettre pour 4 millions de nouveaux. Que ſera-ce donc à la fin de cette année, ſi cette progreſſion ne s'arrête pas ? Et tout prouve, au contraire, qu'elle avance avec la rapidité la plus accélérée.

Si l'on ajoute à ce tableau l'inſécurité également croiſſante des acquéreurs des biens nationaux, qui commencent à être enviſagés comme des impies, à ce qu'a dit Chenier, le 1er Mai, on doit croire que l'époque eſt très-prochaine où la Convention ne trouvera plus de dupes qui veuillent ni acheter ſes terres, ni recevoir ſon papier timbré, ſoit en paiement, ſoit même pour des ſalaires. Quel ſera alors le ſort de ſes aſſignats ? Le même que celui du papier-monnaie de la plupart des différens Etats-Unis de l'Amérique ; papier que les propriétaires jetèrent au vent, lorſqu'ils ne trouvèrent plus perſonne qui fût tenté de donner un dollar en eſpèces contre cent dollars en papier.

n'eſt pas moins impoſſible à obtenir ; qu'elle *éclaire le Dédale inextricable des Finances.* Ainſi ce malheureux peuple ouvre enfin les yeux, & reconnaît que la Révolution & la République l'ont placé entre la faim & la misère.....

Que doit-on penſer maintenant du ſilence qu'a gardé l'auteur que je réfute, ſur le déſordre des finances de la Convention, & ſur l'impoſſibilité où elle va ſe trouver

---

Qui pourra s'étonner maintenant du dernier aveu que le député *Dupuis* a fait, le 7 Avril, dans la Conveution ? Il eſt trop récent, & il confirme d'une manière trop démonſtrative toute la doctrine développée dans le II Chap. pour que je ne le cite pas ici mot à mot.

On trouva la planche des aſſignats infiniment plus commode que le rôle des contributions ; &, dès-lors, ne calculant plus les dépenſes, l'Aſſemblée Conſtituante tranſmit cette planche féconde à l'Aſſemblée Légiſlative, qui nous l'a fait paſſer : en même temps, ces Aſſemblées nous ont tranſmis le fardeau de la dette publique, infiniment plus peſant qu'elles ne l'avaient reçu, & elles nous ont légué la guerre avec toutes ſes dépenſes, & la reſponſabilité de leur erreur. En créant une nouvelle monnaie, nos prédéceſſeurs n'ont penſé qu'aux moyens de commencer la Révolution, & NON PAS A CEUX DE LA FINIR.

Reſte donc à ſavoir aujourd'hui quels moyens les ſucceſſeurs trouveront pour *finir la Révolution,* & pour terminer la guerre avec l'Angleterre que leur ont *léguée,* diſent-ils, les Aſſemblées précédentes.

Toutes les perſonnes qui reviennent de France s'accordent à dire que c'eſt ſur-tout dans la vente des biens nationaux que l'opinion générale ſe déclare le plus ouvertement contre la durée de la République. Les biens des moines, dit-on, s'achètent encore avec empreſſement & avec confiance : enſuite viennent ceux du Clergé. Quant aux domaines de la Couronne, ils ne trouvent que très-difficilement des acheteurs ; & pour ceux des émigrés, très-peu

de continuer la guerre, pour la ceſſation de laquelle il prêche à l'Europe de ſi grands ſacrifices ? Après avoir parlé de l'Angleterre comme *d'une terre cultivée qui tremble ſous les pas* de Mr. Pitt ; pourquoi n'a-t-il point développé les moyens que la Convention pouvait avoir en réſerve pour continuer cette même guerre, qui, à l'entendre, rendra les ſacrifices de l'Europe de plus en plus multipliés & inévitables ? Il n'en a dit que deux

---

de gens s'en ſoucient ; encore mettent-ils une différence marquée entre les biens confiſqués ſous l'Aſſemblée Conſtituente, & les confiſcations poſtérieures. Ces nuances d'opinion ne peuvent procéder que de celle où l'on eſt que le dernier ſoupir de la Convention approche, & que toute ſon œuvre s'écroulera avec elle & ſa République éphémère. Pour écarter ce ſymptôme de diſſolution, la Convention a imaginé de vendre par loterie les maiſons & les bâtimens provenant des émigrés, afin de pouvoir s'en défaire en maſſe, & d'éviter les diſtinctions que l'opinion publique y mettait. Je doute fort que cette loterie ſe rempliſſe ; mais ſi ces biens paſſent, & reſtent jamais aux acquéreurs des billets, ils pourront vraiment les appeler des *lots à la loterie*.

Au ſurplus, ce n'eſt pas ſeulement ſur le degré de ſolidité des biens confiſqués que l'intérêt particulier fait des calculs qui mettent en évidence l'opinion générale. Croirait-on que cette opinion ſe prononce déjà décidément en faveur des aſſignats Royaux ſur les aſſignats Républicains ? *La Croix* vient de ſe plaindre avec amertume, le 6 May, " de ce qu'un aſſignat royal de 5 liv. ſe vendait & s'achetait publiquement contre un aſſignat républicain de 10 liv." Ce qui revient à dire que ſur la bourſe même de Paris les propriétaires d'aſſignats parient double contre ſimple en faveur du rétabliſſement de la Royauté. A la lecture d'un pareil aveu, qui pourra s'étonner que, trois jours après, *Le Sage* ſe ſoit écrié dans la Convention :—" Nous avons eu notre Cromwell ; prenons " garde de ne pas avoir auſſi notre Charles II ?"

mots, p. 7; & ç'a été pour affirmer d'un trait de plume que *les tréſors de la Convention, c'eſt la fortune de tous les particuliers, & ſes approviſionnemens les productions du ſol de la France*, &c. &c. On peut apprécier, par les aveux de Cambon, rapportés p. 53, ſur la nullité des *dons volontaires*, & ſur l'exiguité du produit des *Taxes Révolutionnaires*, ce qu'il y a de vrai dans cette belle figure de rhétorique: mais ce qui ſera bien plus propre encore à en faire juger, c'eſt que Pelet, dans ſon brillant diſcours du 8 Avril, en citant mot à mot quelques paragraphes des *Réflexions ſur la Paix*, & entre autres le paſſage qu'on vient de lire ſur les immenſes reſſources qu'aſſure à la fortune publique le généreux dévouement des *particuliers*, n'en a pas moins ajouté ce qui ſuit avec une inconſidération vraiment Françaiſe. *Les noms pompeux de bien public, d'amour de la patrie, ſont dans toutes les bouches. Bien peu d'hommes ſe font honneur de la pauvreté & de la vertu: tous veulent être riches. Le plus dangereux de nos ennemis, c'eſt le* FROID ET BARBARE ÉGOÏSME..... *Le ſurhauſſement du prix des denrées effraie le calcul & l'imagination. Un mois, un jour, une heure, préſentent des augmentations qui accuſent à la fois & de la manière la plus effrayante, l'immorale avidité, la diſette réelle, le défaut de confiance publique, l'inquiétude du préſent, & la crainte de l'avenir.* Où S'ARRÊTERA CETTE PROGRESSION ALARMANTE?.....Je vais le lui dire. A la paix, mais à une paix générale, & ſur-tout à la paix avec l'Angleterre, que cet Orateur propoſait encore *d'écraſer*, dans ce même diſcours qu'il ſerait bien fâché ſans doute qu'on ne lût pas à Londres.

Qu'il me ſerait doux de n'avoir à reprocher à l'auteur des *Réflexions*, que je réfute, que des erreurs de légéreté, ou même des réticences volontaires ! Mais comment puis-je me contenir à la vue des injuſtices où l'a entraîné ſa paſſion de faire effet ſur le continent ? Quoi ! n'a-t-il pas élevé, p. 31 & 32, le *ſoupçon* que le Parlement Britannique ne repouſſe encore la paix que parce qu'il eſt *peut-être difficile que Mr. Pitt ſoit chargé de la conclure*.....& parce que celui-ci *doit remettre en d'autres mains le ſoin de cette bienfaiſante négociation ? La paix*, dit-il, *rappellerait Mr. Fox dans le Miniſtère.* A l'entendre, *c'eſt cette alternative ſeule qui épouvante Mr. Pitt. Eſt-ce à la Nation à penſer comme lui ?* s'écrie-t-il avec indignation. *N'eſt-il plus d'Angleterre, ſi Mr. Pitt n'en eſt pas le Miniſtre ?*

Qu'il ſe tranquilliſe : ce ne ſera ni l'exiſtence de Mr. Pitt, ni celle de ſon rival Mr. Fox, qui décideront les deſtinées de l'Angleterre. Se figure-t-on que ſi elle avait le malheur de les perdre, elle ne trouverait point hommes capables de les remplacer ? Imagine-t-on qu'à moins d'aſſocier les talens brillans de ces deux grands hommes, au jugement ſain qui diſtingue la plupart de leurs compatriotes, la maſſe de ces derniers qu'on accuſe *de ſoutenir à préſent la guerre pour Mr. Pitt ſeul*,* ne ſaurait plus comprendre, que les Français ont été leurs aggreſſeurs dans cette guerre ; que ces aggreſſeurs ſont à la veille de tomber dans un épuiſement dont l'hiſtoire moderne n'aura jamais offert d'exemple ; qu'en fait de juſtice, c'eſt à ces aggreſſeurs

* *Réflexions ſur la Paix*, p. 31.

aggreſſeurs à offrir les premiers de mettre bas les armes; comme auſſi, s'il y avait des ſacrifices à faire, ce ſerait à eux ſeuls à les ſupporter; qu'enfin, la Grande-Bretagne ne doit permettre à aucun prix l'aggrandiſſement de la France; & qu'il eſt de ſon intérêt, comme de ſon honneur, de ne négliger aucun ſacrifice poſſible pour conſerver intact l'équilibre de l'Europe?

Croit-on, que pour s'élever par la penſée à des vérités ſi ſimples que M..... appelle avec mépris les *vieux calculs d'une ancienne politique*, croit-on, dis-je, qu'il faille abſolument que le Parlement Britannique, qui en fait depuis ſi long-temps la règle invariable de ſa conduite, ſoit ſi profondément égaré ou corrompu? Perſiſtera-t-on à affirmer qu'il ne *ſoutient* Mr. Pitt dans cette guerre ſociale que pour entrer en jeu dans de petites rivalités miniſtérielles? Faudra-t-il enfin, que pour expliquer cette ferme adhéſion aux Miniſtres actuels, M..... ravale la dignité du premier Sénat de l'Univers, à ces boudoirs de Verſailles où ſe décidait autrefois par une intrigue, ſoit la chûte d'un Miniſtre éphémère, ſoit ſon remplacement, ſoit même l'eſpèce de guerre qu'il convenait le mieux de faire naître pour prolonger l'exiſtence miniſtérielle du favori?

Et c'eſt du pied des Alpes de la Suiſſe, qu'on avance, qu'on publie même de ſi étranges aſſertions! C'eſt à cette diſtance qu'on ſe permet de trancher ſi légérement ſur les diſpoſitions de la Nation Anglaiſe, ſur les prétendues intrigues ſecrettes qui dirigent ſon

Parlement, & ſur les motifs perſonnels qui animent ſes adminiſtrateurs ! Que dis-je ! Non content d'avoir eu recours à de pareilles aſſertions, leur auteur ne s'eſt-il pas permis d'évoquer des *ombres*, p. 32, & de faire *apparaître* celle de *Milord Chatham du fond de ſa tombe*, pour le conjurer de *redemander à ſon fils ſon nom* ; ce *nom* ſur lequel Mr. Pitt a déjà jeté non moins d'éclat peut-être que ne lui en avait tranſmis ſon Père ? Loin de moi d'imiter cet exemple, & de me haſarder à prêter ma voix au premier Orateur de l'Angleterre, qui expira en la conjurant de s'oppoſer avec énergie à l'aggrandiſſement de la France. Il me ſuffit, ſans doute, de répéter ſes dernières paroles. La génération préſente, qui eſt déjà pour lui la poſtérité, l'a ſurnommé *le grand Chatham*, pour avoir ſu ſacrifier les faveurs de la Cour à l'intérêt du peuple. Peut-être l'époque n'eſt-elle pas éloignée où cette même génération dira : " Son fils fut plus grand encore, s'il eſt poſſible. Il n'héſita point à ſacrifier juſqu'à ſa popularité même, pour le ſalut du peuple qu'il fut appelé à ſauver."

Au lieu de ſe permettre de ſemblables ſuggeſtions, qui, adreſſées comme elles le ſont aux Français, ne peuvent être propres qu'à perpétuer chez eux le cri de la haine dont on les nourrit contre Mr. Pitt, & à entretenir leurs alarmes ſur les vues deſtructives que lui prêtent leurs Chefs ; combien il aurait été plus digne d'un écrivain philoſophe de travailler à guérir les Français des funeſtes illuſions, qui prolongent leur guerre avec l'Angleterre ! Pourquoi s'être abſtenu de leur préſenter la Conſti-

tution libre que Sa Majeſté Britannique a offerte à la Corſe conquiſe, & qui prouve, ce me ſemble, d'une manière ſuffiſamment éclatante, que jamais on ne conçut ici la penſée d'aſſervir un peuple qui déſirait la liberté ? Mais ce qu'on cache aux Français, & ce que je me ſens ſur-tout preſſé de leur dire ; c'eſt qu'il n'eſt point d'Anglais ſenſé qui ne déplore ſincèrement la guerre, qui ne ſoit pénétré du beſoin d'une paix ſolide, & qui n'en profeſſe hautement le deſir ; qu'enfin ils ſe réuniſſent tous à penſer, que ce qui les intéreſſe le plus relativement à la Nation Françaiſe, c'eſt qu'elle ſoit chez elle heureuſe & tranquille ; & qu'elle ne puiſſe ni troubler le repos de ſes voiſins, ni étendre ſes frontières à leurs dépens.

Ce n'eſt pas, je le ſais, aux Comités de la Convention qu'il eſt beſoin d'atteſter ces faits : il y a longtemps qu'ils les connaiſſent ; & s'ils les diſſimulent avec tant de ſoin ; au malheureux peuple qu'ils égarent, ce n'eſt que pour avoir un moyen de plus de prolonger la guerre. Or, comme il eſt évident qu'ils ne prolongent celle-ci que dans l'eſpoir de retarder le retour de leurs armées, & de différer par-là le redoutable compte qu'ils auront à leur rendre, ſoit du ſang qu'elles ont ſi courageuſement verſé au dehors, ſoit de celui que la Convention a ſi lâchement verſé ou laiſſé verſer au dedans ; ce ſont ſur-tout ces armées qu'on doit inviter à accélérer la paix de l'Europe, & à rendre la liberté à leur patrie.

Soldats Français ! que tardez-vous encore a déconcerter les eſpérances meurtrières de vos chefs ! Ne voyez-vous pas que ces hommes pervers ne

s'obſtinent à porter vos regards ſur des contrées étrangères que pour vous empêcher de les reporter jamais ſur les décombres dont ils ont couvert la vôtre ? Que pouvez-vous eſpérer de bon, de glorieux, & de libre, de votre Convention actuelle, de *cette Machine à Décrets*, comme le lui a dit un de ſes Membres ? Ceux-ci ne ſont-ils pas preſque tous les complices du monſtre ſur lequel il leur eſt ſi commode aujourd'hui de reverſer tous leurs crimes ? Penſez-vous qu'ils puiſſent régénerer cette France, dont ils ont fait un vaſte tombeau ? & le ſentiment de tout ce que vous avez déjà ſouffert pour elle, ne vous crie-t-il pas que c'eſt à vous ſeuls qu'eſt réſervée la gloire touchante d'en devenir les ſauveurs ? Aſſez de conquêtes atteſtent votre aveugle courage ;* & cependant, lorſque vous vous voyez à la veille de perdre ces vaſtes conquêtes par la ruine de la fortune publique que vos Chefs ont dilapidée, vous ne ſongez pas même à reconquérir votre patrie, & à y rétablir quelque gouvernement libre, qui ait la puiſſance néceſſaire pour

---

* Il n'eſt pas inutile que les guerriers Français fixent leurs regards ſur ce que penſent de leur courage ceux des étrangers qui en ont parlé avec le plus d'admiration. Voici le tableau qu'en préſente l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix*, p. 33. *Tous ces eſclaves de la mort, repouſſant les ennemis pour obéir à leur tyran, bravant les étrangers pour échapper aux bourreaux, intrépides par déſeſpoir, calmes par abattement, n'inſpiraient que de l'horreur pour la Nation, & pour la liberté, dont l'étendart, ſouillé de ſang, ne pouvait plus ſe reconnaître.*

faire reſpecter les loix ſans avoir la force de les attaquer. Que tardez-vous donc à ſommer vos oppreſſeurs de travailler dès-à-préſent à la paix que vous avez ſi bien méritée ? Dîtes-leur que la France a beſoin de bonheur, & non pas d'aggrandiſſement ; & que, ſi vous exigez qu'ils renoncent au frivole & dangereux honneur d'étendre ſes frontières, vous n'en conſerverez pas moins celui de les avoir défendues.

Ce ne ſera qu'à votre retour ſur ces frontières que vous apprendrez à juger les adverſaires que votre Convention vous repréſente encore comme des ennemis acharnés. Ce n'eſt que ſur ces anciennes frontières que vous pourrez élever enſemble un temple à la paix, & d'un commun accord y ſuſpendre vos armes enſanglantées. C'eſt là ſeulement que, détrompés les uns ſur les autres, & fatigués de carnage, vos prétendus ennemis briſeront avec tranſport la trompette de la guerre. C'eſt là enfin que vous pourrez faire ſuccéder à vos hymnes ſanglantes, le cantique ſublime de cette belle Religion dont vos Chefs actuels avaient cru, dans leur délire impie, pouvoir priver l'eſpèce humaine : *Paix ſur la terre, & bienveillance entre tous les hommes.*

FIN.

ERRATA.

Page 17, *Ligne* 3, le dialogue ſuivant qui a eu lieu—*liſez* ce qu'ils ont dit eux-mêmes, &c. &c.

— 24, — 14, favoriſée de celle de la Réformation—*liſez* favoriſée par la Réformation.

— 25, — 31, diſtribuées—*liſez* diſtribués.

— 29, — 19, reſſources préſentes combinées à celles du crédit—*liſez* reſſources effectives combinées avec celles que donne le crédit.

— 30, — 3, je n'en pourrais—*liſez* je n'en pourrai.

— 31, — 6, mais plus général—*liſez* comme plus général.

— 35, — 12, un paix—*liſez* une paix.

— 36, — 27, eut-il commencé—*liſez* commença.

— 37, — 2, s'introduiſit par toute la France & agita—*liſez* s'eſt introduit par toute la France & a agité.

— 38, — 16, préſerver—*liſez* conſerver.

— 40, — 14, *de toutes par l'aſſaſſinat*—liſez *de toutes les fortunes par l'aſſaſſinat.*

— 48, — 1, qui cache encore—*liſez* qui cachait encore.

— 24, aſſignats néceſſaires pour—*liſez* aſſignats qu'il faudra émettre pour.

— 49, — 11, on aura beſoin de tous leurs revenus pour acquitter la dette viagère—*liſez* on en aura beſoin pour acquitter celui de la dette viagère.

— 50, — 8, abymons—*liſez* abîmons.

— 51, — 21, *par de moyens libres*—liſez *par des moyens ſimples, juſtes, libres.*

— 52, — 10, affirme—*liſez* affirmé.

— 57, — *dernière*, eulement—*liſez* ſeulement.

— 64, — 8, ces dépenſes—*liſez* ſes dépenſes.

— 18, la taxe des pauvres—*liſez* la taxe pour les pauvres.

— 71, — 29, 24 millions ſterling—*liſez* 25 millions ſterling.

— 76, — 6, de primitive valeur—*liſez* de ſa valeur primitive ?

— 78, — 27, bien fois plus ſolidement—*liſez* bien plus ſolidement.

— 81, — 13, qu'il en avait mis—*liſez* qu'il n'en avait mis.

— 96, — 28, s'érige en Tribunal & ſes—*liſez* exerce les fonctions de Juge : ſes.

— 97, — 10, que cet émule—*liſez* que ſon émule.

— 99, — 20, la monarque—*liſez* le monarque.

— 100, — 3, notre commun compatriote—*liſez* ſon compatriote & le mien.

— 104, — 21, ſes commettans—*liſez* ſes repréſentans.

— 107, — 22, tous nouveaux Chefs—*liſez* tous les nouveaux Chefs.



Page 108, *Ligne* 14, dans le bras—*lisez* dans les bras.
— 109, — 9, à préſent ſans déguiſement—*liſez* à préſent & ſans déguiſement.
— 114, — 5, que ces derniers n'avaient ~~mis~~—*liſez* que ces derniers avaient mis.
— 117, — 27, enjouemens—*liſez* engouemens.
— 119, — 30, œuvre accomplis—*liſez* œuvre accomplie.
— 124, — 6, conçot-on—*liſez* conçoit-on.
— 128, — 2, qui préſidaient celle-ci—*liſez* qui étaient à la tête de celle-ci.
— 132, — 18, Milord—*liſez* My Lord.
21, Milord—*liſez* My Lord.
— 135, — 13, piqûre—*liſez* piquûre.
— 138, — 9, parlementaire la mine par degrés & l'emportera—*liſez* ne la mine par degrés & ne l'emporte.
— 145, — 15, n'entraînerat—*liſez* n'entraînât.
— 147, — 2, multipliés—*liſez* multiplié.
— 3, premiers forfanteries—*liſez* premières forfanteries.
— 28, annoncé—*liſez* annoncés.
— 29, Dubois Crance—*liſez* Dubois Crancé.
— 148, — 13, 343 millions—*liſez* 443 millions.
— 14, 660 millions—*liſez* 638 millions.
— 15, voilà donc au-delà—*liſez* voilà donc près.
— 20, 4 millions—*liſez* 4 milliards.
— 150, — 9, difference marqué—*liſez* différence marquée.
— 151, — 14, dévouement *des particuliers*—*liſez* dévouement *de tous les particuliers*.
— 152, — 9, celui-ce—*liſez* celui-ci.
— 20, point hommes—*liſez* point d'hommes.
— 153, — 6, aucuns ſacrifices poſſibles—*liſez* aucun ſacrifice poſſible.
— 154, — 5, Milord—*liſez* My Lord.
— 155, — 18, tant de ſoins—*liſez* tant de ſoin.

Eléonore - Fn - Elie
Comte de Mousnier

DE L'INTÉRÊT

DE LA

MONARCHIE PRUSSIENNE



DE L'INTÉRÊT

DE LA

MONARCHIE PRUSSIENNE

DANS

LES CONJONCTURES ACTUELLES,

EN JANVIER 1796.

AVEC

L'EXAMEN

Des Intérêts politiques de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Allemagne et des Etats du Nord;

De la Constitution Monarchique de la France;

De la Possibilité et de l'Utilité de la changer;

Des Moyens de corriger l'ancien Régime.

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti: si non, his utere mecum. Horat.

Si vous avez des vues meilleures,
Suivez-les de bonne foi: si non, adoptez celles-ci.

EN ALLEMAGNE
FEVRIER 1796.

BIBLIOTHEQUE ROYALE DE BELGIQUE

NOTE DE L'EDITEUR.

L'auteur de cet ouvrage n'avoit point eu, en le composant à la fin de Décembre et au commencement de Janvier dernier, l'intention de le faire imprimer, et depuis que des circonstances particulières l'y ont déterminé, des difficultés locales, purement typographiques, en ont retardé de plus de deux mois la publication. Nous osons espérer qu'elle ne déplaira à aucuns cabinets. Dans tous les tems et dans tous les pays les publicistes ont eu la liberté d'écrire sur les intérêts politiques des Puissances, et aucun jusqu'a présent ne l'a fait avec plus de sagesse, de mesure et de ménagement que l'auteur de ces mémoires. Si on nous demandoit pourquoi nous voulons occuper le public des réflexions d'un particulier sur les grands intérêts de l'Europe nous répondrions par un passage des oeuvres du grand FRÉDÉRIC, Roi de Prusse, souvent cité dans cet écrit. *

»Il y a dans tous les Etats un nombre »de citoyens qui loin du tumulte des affaires

* Tom IV, page 194.



«des envisagent sans passion et en jugent par »là-même sainement, tandis que ceux qui »tiennent en main le gouvernail, ne voyent »les objets qu'avec des yeux fascinés, ne rai»sonnent que sur des fantômes que leur ima»gination leur présente, et souvent sont entraî»nés par les suites d'une fausse mesure, dans »un enchainement de conséquences qu'ils »n'ont pu prévoir.«

PLAN DE CET OUVRAGE.

Avant-propos. Pages.

Sujet de l'ouvrage, apperçu de la situation de la Prusse et de l'Europe, . 1

De la France relativement à la Prusse, . 8

Dans le rapport de l'intérêt général de l'Europe 10

Systême conquérant de la république Françoise 11

Systême subversif de tous les Gouvernemens 15

Ses moyens, son exemple et sa propagande 18

Ses dangers pour la tranquillité, . . 22

— la police intérieure, . . . 31

— le commerce, . . . 33

— les finances, . . . 37

— la population de l'Europe, . 43

— pour tous les individus en particulier, 52

— pour les etrangers creanciers de la France 58

comme Etat séparé et indépendant . 64

La république Françoise n'aura jamais

La volonté, . . . 65

L'intérêt, . . . 66

ni les moyens de servir la Prusse . . 67

Du Portugal . . . 69

De l'Espagne . . . 69

Sa situation . . . 70

Inconvéniens de la cession de St. Domingue . 71

Dangers pour elle de la paix qu'elle a conclue . 72

De l'Italie . . . 74

Des deux-Siciles . . 74

Pages.

De Rome . . . 75
De Venise 75
De la Toscane 76
De la Sardaigne 77
Du Milanois 78
De Gênes 79

Des cantons Suisses . . . 84
De la Turquie . . . 86
De la Pologne . . . 88
De la Suede . . . 89
Du Danemarck . . . 91
De l'Empire d'Allemagne . . 94
De la Russie 102
De la maison d'Autriche . . 110
De l'Angleterre . . . 115
Des Pays-bas . . . 123
De la Hollande . . . 131
Engagemens de la Prusse avec la Hollande . 133
Nécessité de les remplir . 136
La Prusse a temporisé jusqu'à ce jour . 139
Elle doit agir aujourd'hui . 140
Les raisons de l'en détourner ne sont pas fondées 141
Son traité avec la France ne s'y oppose pas . 146

De la Prusse considérée en elle-même . 150
Réflexions générales sur son existence . 150
Ses intérêts politiques en général . 153
Alliances nécessaires à la Prusse . 155
— L'Angleterre . . . 155
— La France-Monarchique . . 155
— La maison d'Autriche . 156

Pages.

— La Russie . . 157
— La Suède et le Danemarck . . 157
Nécessité de renoncer à l'alliance de la république Françoise . . . 158
Motifs de reprendre les armes . . 160
Inconvéniens de la paix qu'elle a conclue . 162
— Elle isole la Prusse . . 162
— Elle expose la Westphalie et la basse-Saxe . 163
— Elle n'est garantie que par la bonne foi des républicains . . . 165
— Ils en ont manqué en toutes circonstances . 166
— Elle privera la Prusse de l'occasion et des moyens d'influer sur la pacification générale 170
Avantage de la guerre pour s'assurer des alliés . 171
— pour s'agrandir et s'arrondir . . 171
— pour influer sur le rétablissement de la France 172
— et sur le système général de l'Europe . 173
— pour faire garantir la forme actuelle de tous les Gouvernemens . . 174

PREMIERE OBJECTION.

PEUT-ON ROMPRE LA PAIX DE BALE ? . 176
Les républicains y ont donné lieu . 177
Les engagemens antérieurs du Roi l'exigent . 178
La raison d'Etat le prescrit . . 179

DEUXIEME OBJECTION.

EST-IL PRUDENT D'ATTAQUER LES FRANÇOIS ? . 180
Causes de leurs succès . . 181
Leur situation intérieure . 184

Pages.
Leurs négociations . . . 187
Moyens d'en triompher . . . 191

TROISIEME OBJECTION.

La Prusse peut-elle faire la guerre? . 192

QUATRIEME OBJECTION.

L'Angleterre donneroit-elle des subsides a la Prusse? . . 193
Elle y auroit intérêt . . 193
Nécessité pour elle de faire la guerre . 194
— de la bien faire . . 197
— de dégager la Hollande et les Pays-bas . 198
pour la sûreté de l'Electorat d'Hannovre . 201
Elle en aura la volonté . . . 205

CINQUIEME OBJECTION.

De la constitution Françoise et de la prétendue nécessité d'en donner une nouvelle à la France 207
La France a une constitution . . 212
Elle est écrite et consignée dans des monumens publics . . 215
Constitution de la Monarchie Françoise . 216
Démontrée la meilleure possible pour la nation Françoise . . 219
Distinction entre la Constitution et le Régime . 222
La loi-salique existe . . . 223
Prouvée par son exécution constante . 225

Pages.
— par tous les monumens de l'histoire . 226
Son ethymologie 227
Ses heureux effets 229
Le Roi doit-il etre legislateur? . . 230
Le Roi a le droit de faire arrêter . 234
Il est fondé sur l'obligation de veiller sur chacun pour la sûreté de tous . . 235
Nécessité et moyens d'en prévenir les abus . 236
On les a exagérés 237
Comparés avec ceux qui ont eu lieu sous le régime républicain . . 238
Des impositions . . . 240
Le Roi ne peut pas en établir sur les propriétés 241
Il en peut ordonner sur les consommations . 242
Abus; nécessité de les extirper . . 243
Précautions à prendre à ce sujet . . 244
Comparaison de l'administration des finances sous la Monarchie et sous la république . 245
Doit-on abolir les ordres de l'Etat . 248
— le clergé . . . 251
— la noblesse, . . . 253
— les parlemens, ... 254
— les privilèges, ... 255
— l'ancien régime . . . 257
La France peut-elle désirer de conserver quelque chose de la révolution . . . 258
Une constitution nouvelle est nécessaire comme moyen de retourner à l'ancienne Monarchie 262
Quelles personnes proposent cette transition . 263
Ses inconvéniens pour la tranquillité publique . 264
De l'opinion du peuple . . . 265
Le parti des constitutionnaires n'existe pas en France 268

Pages.

L'opinion générale de la nation est contre la constitution . . . 269
Impossibilité de rétablir celle de 1791 . 271
Impossibilité d'en faire une autre . 274
Il faut renoncer aux nouveaux essais . 277

Le Roi veut maintenir l'ancienne constitution . 278
Nécessité pour le Roi de se soumettre aux loix fondamentales de la Monarchie . 279
Importance et utilité de l'engagement qu'il a pris à ce sujet . . 280
Il n'empêchera pas S. M. d'opérer tous les changemens nécessaires dans le régime, l'administration et le Gouvernement . 282
Exhortation aux royalistes . . 283
Portrait de Louis XVIII . . 284
Exhortation aux républicains . . 285

Interet des puissances rélativement à la forme du Gouvernement François . . 288

SIXIEME ET DERNIERE OBJECTION.

Comment triompher de la revolution? . 296
Erreurs du système suivi jusqu'à ce jour . 299
Rapport sur les dispositions de l'armée républicaine . . . 305
Systême à adopter pour l'avenir . . 320

Resume general . . . 324

Notes . . . 331

AVANT-PROPOS.

Non hic mihi primus erga populum Romanum fidei et constantiae dies. Amicos inimicosque ex vestris utilitatibus dilegi: neque odio patriae, (quippe proditores, etiam iis quos anteponunt, invisi sunt) verùm quia Romanis Germanisque idem conducere: neque ob proemium, sed ut me perfidiâ exsolvam: simul genti Germanorum idoneus conciliator, si poenitentiam quàm perniciem maluerit.

Tac. ann. lib. I. pag. 21.

Ce n'est pas ici la première preuve que j'ai donnée de ma fidélité et de ma constance au service du peuple Romain. L'intérêt de l'Empire a été la régle de mes actions, non pas que je trahisse ma patrie, car les traîtres sont odieux à tout le monde, mais parceque l'intérêt de ma patrie étoit celui de l'Empire Romain. Je ne suis pas esclave de la fortune et des récompenses, mais j'ai voulu vous donner des preuves de mon zèle, et reconcilier l'Allemagne à l'Empire pour la sauver de son entiere ruine.

Annales de Tacite, livre I, Traduction de d'Ablancourt, page 36, *édition de* 1665.

Si j'avois la main pleine de vérités, disoit Fontenelle, j'y penserois plus d'une fois avant de l'ouvrir. Cette circonspection peut être nécessaire pour les vérités dangereuses dans certaines circonstances,

dans certains tems et dans certains lieux, pour celles qui peuvent troubler le repos des peuples, la paix des familles, qui seroient offensantes sans être instructives, ni nécessaires, et dont la publication auroit des inconvéniens sans avoir d'utilité. Mais les vérités qui intéressent le salut de la patrie, celui de l'humanité entière, qui pourroit hésiter de les révéler? C'est calomnier les Souverains et les gens en place que de craindre de les leur montrer; ils veulent être éclairés, ils le désirent et l'on est toujours sur de leur plaire et d'être écouté, lorsqu'animé de l'amour pur du bien public, on s'y livre sans mélange d'aucune autre passion, et que les erreurs même qu'on pourroit commettre sont celles de la bonne foi. En général ce n'est pas la verité qui blesse, c'est la manière de la dire.

Dans la crise où se trouve l'Europe chacun est obligé de payer à la cause commune le tribut de ses réflexions. Je n'ai pas laissé échapper une seule occasion depuis le commencement des troubles de la France de soumettre avec le respect et les ménagemens convenables mes observations aux Souverains et aux Ministres à qui il appartenoit de les juger. Je les ia averti des dangers, j'ai prévu les mal-

heurs, j'ai annoncé long-tems d'avance les fautes qui ont été faites, les erreurs qui ont été commises, les événemens qui sont arrivés: je serois en état d'en donner des preuves aussi étonnantes qu'incontestables. Inspiré par le même zèle je viens encore m'affliger du passé, examiner le présent et m'effrayer de l'avenir.

Accoutumé à prévoir avec exactitude depuis sept ans de grands malheurs, j'en annonce de plus grands encore pour que l'on songe enfin sérieusement à les prévenir. Puissé-je ne pas ressembler à Cassandre qui prédit inutilement pendant dix ans la ruine de Troye.... Troye est aujourd'hui l'Europe entière, avec cette différence que ce sont les Agamemnon, les Ulisse, les Achille qui sont actuellement poursuivis par de braves armées, il est vrai, mais trompées, égarées et surtout sacrifiées et dominées despotiquement par des mirmidons, des scribes, des valets ingrats, des voleurs impunis, des assassins et des Athées. Ce ne sont plus, comme autrefois, des Géans qui lancent des montagnes contre les Cieux; ce sont des pygmées qu'on laisse détrôner Jupiter.

La situation générale des affaires n'offre dans ce moment qu'une seule question à proposer à tous les cabinets. L'Europe veut-elle être perdue, veut-elle être sauvée? Pour moi qui ne parlerai de guerre dans cet ouvrage que par amour de la paix, et comme du seul moyen de l'obtenir; qui ne m'attacherai qu'au bien de l'humanité; qui ne serai aveuglé sur l'intérêt général par aucun intérêt particulier; qui n'aspirerai jamais à rien qu'au repos pour moi et au bonheur pour les autres; j'ose m'élever jusqu'au grand FRÉDÉRIC pour répéter avec lui: * „je „voudrois que l'Europe fut EN PAIX et „que tout le monde FUT CONTENT. Je crois „que j'ai hérité ces sentimens de feu „l'Abbé de St. Pierre, et il pourra m'ar„river comme à lui, de demeurer le seul „de ma secte.„

*) Oeuvres posthumes du grand Frédéric, Roi de Prusse, tom. 10, pag. 50, édition de Berlin.

DE L'INTÉRÊT

DE LA

MONARCHIE PRUSSIENNE

DANS

LES CONJONCTURES ACTUELLES,

EN JANVIER 1796.

„ Si mes raisonnemens se trouvent justes, on en pour-
„ ra profiter, *et voilà tout ce que je demande;* s'ils se
„ trouvent peu conséquens et faux, on n'a qu'à les
„ rejeter; du moins me serai-je amusé en les
„ faisant.„

Considérations sur le corps politique de l'Europe; oeuvres posthumes du grand Frédéric; tom. I, pag. 5, édition de Berlin.

La Prusse, sans doute par des raisons impérieuses, a cru devoir mettre une fin à la guerre et conclure sa paix avec la France. Il seroit superflu de rechercher et de discuter les motifs qui ont pu l'y déterminer. Quels qu'ils soient, leur

PRZMYSŁOWA

examen est étranger à l'objet de ces mémoires; ce n'est pas de ce que la Prusse s'est vue forcée de souscrire, c'est de ce qu'elle doit faire aujourd'hui pour sa gloire, pour son intérêt, pour son existence même, que nous allons nous occuper. Si, contre notre intention, il nous échappe, en rempliſſant cette tâche, quelques vérités pénibles, elles ſeront ſans doute indispenſables à rappeler, et par ce motif on est ſupplié de ne pas s'en offenſer: l'intention de l'auteur est pure, et ſon zéle pour la Monarchie Prussienne, pour le Monarque et pour ſes ſujèts ne peut être ſuspect, parcequ'il ſe concilie parfaitement avec tous ſes devoirs, ſans exception, avec ſon vœu pour la tranquillité de l'Europe et avec ſon amour du bien général de l'humanité.

La Prusse a fait ſa paix d'un côté; elle a acquis de l'autre en Pologne des possessions considérables. Sa paisible politique, heureuſement (ou malheureuſement) ſervie par les passions de ſes voisins, par l'ambition des uns, par la foiblesse des autres et par le concours d'une infinité de circonstances inouies, a plus ajoûté à ſon territoire que les guerres ſanglantes et glorieuſes du grand FREDERIC. Elle a vu quelques instans la plus grande partie du corps Germanique ſe ranger ſous ſa protection, implorer, ou accepter ſa médiation, et le chef ſuprême de l'Empire forcé lui-même à ne pas l'éluder. Cette considération au dehors ſembloit lui assurer au dedans les

moyens de restaurer ſes finances, de fondre et d'amalgamer dans un tout gouverné uniformément ſes antiques domaines, ſes premières et ſes nouvelles acquisitions, de fortifier ſon armée, et de préparer par le bonheur et la gloire du regne actuel, l'éclat et la ſécurité des regnes futurs; mais cet état flatteur n'eſt peut-être pas aussi ſolide qu'il est brillant. Pour les nations, comme pour les individus, l'apparence du bonheur eſt ſouvent mensongère. Louis XIV, imprimant ſon nom et ſa gloire à ſon ſiècle, paſſoit pour le plus puiſſant et le plus heureux ſouverain de l'univers, et tout d'un coup il ſe trouva ſur le bord d'un abyme, et, prêt à déserter sa capitale, il fut réduit un moment à s'occuper des moyens de s'enſévelir avec honneur sous les débris de sa Monarchie. L'infortuné Louis XVI, le mieux intentionné des Rois qui ayent jamais gouverné la France, venoit d'être proclamé protecteur de l'Amérique, libérateur des mers et pacificateur du monde, lorsqu' au milieu des acclamations d'amour et de respect de ses sujèts il a senti subitement son trône s'ébranler et s'écrouler sous lui. La prospérité qui dort appele le malheur qui veille. Examinons avec impartialité si rien dans la situation actuelle ne menace la Monarchie Prussienne, si elle est à l'abri de tous les dangers et de tous les orages, et s'il ne reste rien à faire à sa prévoyance pour justifier sa sécurité.

La Pruſſe eſt en paix, et l'Europe eſt en guerre ; la Pruſſe a déſarmé, et tous ſes voiſins ſont en armes ; la Pruſſe laiſſe repoſer ſa diplomatie, et tous les cabinets ſont dans la plus grande activité ; la Pruſſe n'a pas d'ennemis déclarés, du moins on n'en voit pas dans ce moment, mais la Pruſſe n'a point d'amis ; on ne lui voit point d'alliés ; elle eſt comme iſolée au milieu de l'Europe ; les mains qui ſe ſont étendues pour l'enrichir, peuvent s'étendre *plus loin encore* pour la dépouiller ; une triple alliance formidable entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Londre l'enveloppe, et par conſéquent la menace de toutes parts ; elle l'eſt auſſi, et même davantage, par les opinions nouvelles qui ébranlent tous les trônes et toutes les Monarchies, opinions qu'elle-même a fortifiées et accréditées ſans le vouloir par ſa reconnoiſſance, au moins très-précipitée, de la république Françoiſe ; les victoires des Autrichiens rendent cette reconnoiſſance encore plus fâcheuſe ; il ſeroit poſſible que les membres du corps Germanique qui ſe ſont le plus approché des vues de la cour de Berlin ſe diſpoſaſſent à s'en éloigner, & la Monarchie Pruſſienne, naguère prépondérante en Allemagne, impoſante en Europe, eſt peut-être aujourd'hui ſur le bord d'un abyme, et plus expoſée dans ce calme apparent qu'elle ne l'a été dans les circonſtances les plus orageuſes de la guerre de ſept ans. Pour conſtater ſa vérita-

ble ſituation à cet égard, et pour raffermir ou alarmer ſa confiance en connoiſſance de cauſe, il faut examiner ſucceſſivement ſes rapports politiques actuels avec les principaux Etats de l'Europe, ce qu'elle peut avoir à en craindre pour l'avenir, et ce qu'elle aura à en eſpérer; et enſuite, en ramenant l'examen ſur elle-même, on verra quels ſont ſes intérêts, ſes moyens, ſes reſſources et ſon devoir; car en politique, comme à la guerre et en phiſique, toute puiſſance eſt relative, et l'on doit avant tout calculer les forces et la preſſion des corps environnans pour déterminer la réſiſtance et la durée du corps environné.

D'ailleurs tout ſe tient en politique; le ſort de la Pruſſe eſt lié au ſort de l'Europe entière, et l'Europe, qui ne peut plus ſe faire d'illuſion ſur les funeſtes effets de la révolution Françoiſe, ſur les dangers et la contagion de ſes principes, et ſur la fureur conquérante et dévaſtatrice des révolutionnaires, n'a pas un moment à perdre pour s'efforcer de s'y ſouſtraire. Les plus grandes montagnes, les plus grands fleuves n'ont pas oppoſé jusqu'à-préſent de barrières ſuffiſantes à ce débordement; la contrée la plus opulente du monde et la plus hériſſée de fortereſſes, la plus facile à défendre par ſes poſitions, ſes canaux, ſes inondations, n'a pû faire aucune réſiſtance. Avec des aſſignats et à l'aide de la diviſion des alliés, les révolutionnaires François ont obtenu presque auſſi rapidement que la penſée des ſuc-

cès inouis dans les faſtes de tous les peuples. A la vérité, M. le Maréchal de Clerfayt a tout-à-coup arrêté leurs progrès, et donné le tems à l'Allemagne de ſe reconnoître et de reſpirer. Mais l'ennemi, maître encore de la Mozelle & du bas Rhin, menace toujours l'Empire. Il a conclu des trèves pour reprendre haleine et prévenir la défaite totale & irréparable dont il étoit menacé. Il s'eſt prêté à des paix partielles pour concentrer ſes forces & diminuer celles qu'il avoit à combattre, & pour donner à la fois un hochet à la politique incertaine des cabinets, & à la laſſitude des habitans exténués de la France, il a parlé de paix générale; mais la guerre ſeule eſt dans ſon cœur & dans ſa volonté, & tout annonce qu'il en fait avec activité les plus formidables préparatifs. Les puiſſances qui en ſont témoins favoriſeront-elles encore ſes projèts par leurs diſſenſions, par l'oppoſition de leurs intérêts & par le contraſte de leurs vues particulières? L'Europe dans une ſtupeur criminelle & barbare ſe laiſſera-t-elle dévorer ſucceſſivement province par province & ville par ville? Laiſſera-t-elle effacer de deſſus la carte politique du monde des nations entières & les plus belles contrées, ſans ſortir de ſon apathie, ſans renoncer à ſes malheureuſes préventions, & ſans ſe guérir de cette horrible déſunion qui la livre, presque ſans défenſe, à un ennemi ſans foi, ſans loi, ſans humanité.

Pour prévenir ces malheurs, oſons le dire avec une courageuſe vérité, ce n'eſt pas de la fureur des républicains François qu'il faut ſauver l'Europe, c'eſt de ſon propre aveuglement, de ſa propre diviſion, c'eſt du choc ſecrèt & ténébreux des paſſions & des intérêts mal-entendus des différens cabinets. Tirons donc le rideau qui couvre de ſon ombre ces myſtères politiques, & amenons au grand jour les vues ſecrètes des puiſſances prépondérantes, pour les concilier entre elles, pour faire de l'ambition & de la ſûreté de chacune d'elles un intérêt commun, pour confondre dans cet intérêt commun tous leurs intérêts particuliers reſpectifs, & pour faire naître du déſordre général actuel un nouvel équilibre qui rajeuniſſe la vieille Europe, en perpétue la proſpérité, & faſſe rentrer dans le néant, pendant qu'il en eſt tems encore, cette affreuſe révolution qui diſpute l'Univers aux arts, à la juſtice, à la gloire & à l'humanité.

Mais en jetant un coup d'œil rapide ſur l'Europe en général, & ſur les principales puiſſances en particulier, nous ramenerons ſans ceſſe nos réflexions ſur la Pruſſe dont l'intérêt eſt l'objet principal de cet ouvrage.

DE LA FRANCE

RELATIVEMENT

À LA PRUSSE

La France eſt de toutes les puiſſances celle dont l'exiſtence & la politique intéreſſent davantage l'exiſtence et la politique de la Pruſſe. C'eſt la France qui, voulant oppoſer un rival à la maiſon d'Autriche, a donné la prémière les mains à l'agrandiſſement de la maiſon de Brandebourg. Elle a jeté par la paix de Weſtphalie les fondemens de ſa grandeur, & elle n'a pas laiſſé échapper une occaſion depuis de la cimenter. La conquête, la ceſſion & la garantie de la Silèzie, & la tranquillité du partage de la Pologne en ſont des preuves. En vain des intrigues & des tracaſſeries de miniſtres, des réfroidiſſemens de circonſtances, & même une guerre célébre par ſa durée & par les alternatives de ſuccès & de revers de toutes les parties belligérantes, ont paru diviſer les cabinets de Verſailles & de Berlin; la nature & la force des choſes, bien ſupérieures à la volonté des hommes, les ont toujours rapprochés. La paix de Teſchen, la clôture de l'Eſcaut & la répreſſion des tentatives de l'Empereur Joſeph contre la Hollande le prouvent évidemment. Le traité même de Verſailles, qui a uni les mai-

ſons de Bourbon & d'Autriche, n'a pu faire oublier à la France les intérêts de la maiſon de Brandebourg, ni empêcher Louis XVI de déſirer pluſieurs fois de s'en rapprocher. La raiſon, la ſaine politique & ſurtout la tranquillité de l'Europe exigent donc que la France & la Pruſſe ſoient unies. Mais les intérêts pour la Pruſſe, qui dérivent de cette union, peuvent dans les circonſtances actuelles être enviſagés ſous différens points de vue. Par exemple, la queſtion la plus eſſentielle qui ſe préſente à traiter aujourd'hui, c'eſt d'examiner s'il importe à la Pruſſe que la France ſoit une *République* ou une *Monarchie*; car évidemment de la réſolution de ce problême doit dépendre le plan de conduite de la cour de Berlin.

Cette queſtion peut être diſcutée relativement à l'intérêt de l'Europe en général, & à l'intérêt de la Pruſſe en particulier.

En effet la Pruſſe dans ſes rapports avec la France en révolution a évidemment deux intérêts diſtincts: *l'intérêt général de l'Europe*, dont elle fait partie & dont elle a à partager les maux & les biens, & ſon *intérêt privé*, comme Etat ſéparé & indépendant qui, par des circonſtances particulières & locales, peut avoir à gagner quand l'Europe perd, ou à perdre quand l'Europe gagne. Il faut examiner ſous ces deux points de vue différens les effets de la révolution Françoiſe relativement à la Monarchie Pruſſienne.

DE LA FRANCE

RELATIVEMENT

À LA PRUSSE

DANS

LE RAPPORT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

DE L'EUROPE.

Tout le monde ſait combien la tranquillité générale de l'Europe importe au bonheur et à la ſûreté de chacune des puiſſances; et l'hiſtoire nous apprend avec quelle facilité des querelles particulières ont amené des guerres presque univerſelles, et comment une ſeule étincelle peut occaſionner le plus grand embrâſement. Depuis la guerre de ſept ans on a vu le grand FREDERIC, conſtamment occupé à prévenir la guerre en Europe, faire tous les ſacrifices possibles à la tranquillité générale. S'il avoit cueilli des lauriers il ſavoit mieux que perſonne combien ils avoient coûté à ſes ſujèts. Il ſentoit le beſoin d'un long repos pour ſa Monarchie, et il prévoyoit avec raiſon que ſi l'Europe venoit à prendre de nouveau les armes, ſes Etats pourroient en ſouffrir plus que d'autres, parceque leur ſituation géo-

graphique rendant leur invasion plus facile, leur défenſe plus embarrassante, leurs longues frontières ayant plus de voisins, et par conſéquent plus d'ennemis, l'héroisme et la valeur héréditaires dans ſa maiſon et dans ſon armée ne ſuffiroient peut-être pas toujours pour conſerver à ſes neveux l'intégrité de ſon héritage, et en grand homme il ne pouvoit pas calculer pour eux ſur ces hazards heureux, ſur ces miracles des destinées qui l'avoient ſauvé lui-même plusieurs fois dans le cours de ſa guerre mémorable, en l'empêchant de ſuccomber ſous le fardeau de ſes propres victoires. Le grand FREDERIC s'attachoit donc fortement à la tranquillité générale de l'Europe, et par les mêmes raiſons il est impossible que ce ne ſoit pas la ſage politique de ſon digne ſucceſſeur.

Mais la tranquillité de l'Europe est-elle compatible avec l'établissement de la république Françoiſe? Nous ne craignons pas de répondre affirmativement, non; et cela est aiſé à démontrer.

La république Françoiſe veut avoir pour limites la Méditerrannée, l'Océan, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin. Elle l'a annoncé, et elle l'exécutera tôt-ou-tard, ou elle ſera anéantie. L'esprit de la révolution est de ne pas rétrograder. L'intérêt des révolutionnaires, c'est-à-dire des chefs de la révolution, car il ne faut pas confondre le petit nombre des oppreſſeurs avec le

grand nombre des opprimés, eſt de prolonger les mouvemens violens pour perpétuer leur puiſſance, pour ſauver leurs têtes & mettre le comble à leur fortune. Vaincre, ou mourir eſt la deviſe que dans leur ſyſtême la néceſſité & les circonſtances leur impoſent. Auſſi dans leurs plus grands revers ils n'ont ſongé qu'à leurs futures victoires. Quand les Pruſſiens étoient aux portes de Châlons, & les Impériaux aux portes de St. Quentin, les révolutionnaires étoient conſternés & non ſoumis, & dans leur terreur ils ne penſoient qu'à faire la guerre, & non la paix. Ils ſe livroient même alors à des rodomontades qui paroiſſoient le délire du ridicule, & qui depuis ſe ſont trouvées des prophéties exactes. Ce n'eſt que ſur les bords du Rhin que les républicains ſe ſont montrés diſpoſés à la paix: mais quelque beſoin qu'ils en euſſent, quelque fut la laſſitude de leurs armées, les murmures de la plus grande partie des François, l'épuiſement de leurs moyens de finance, au milieu des horreurs d'une famine ſans exemple, on les a vu s'opiniâtrer à vouloir reſter maîtres de la rive gauche du Rhin, au risque de continuer la guerre, & au hazard de la faire malheureuſe. Et même dans ce moment, malgré les victoires de M. de Clerfayt & la priſe de Manheim, qui ont ſéparé Jourdan & Pichegru, jeté le découragement dans leurs armées, & la conſternation parmi les républicains, leur *Directoire*, plus occupé de con-

ſerver le Rhin pour limite que du ſalut de la république, ſe prépare, comme on aura dans la ſuite de cet ouvrage occaſion de le prouver, à recevoir les ouvertures de paix de l'Angleterre avec une hauteur repouſſante, ainſi que la convention avoit reçu précédemment les inſinuations pacifiques qui lui avoient été faites pour l'Empire par la médiation du Danemark. Chaque jour fournit une nouvelle preuve des intentions ambitieuſes du directoire, & dans l'inſtant même où nous écrivons ceci, on lit dans le journal de Francfort du 17 Décembre que le rédacteur du *journal des loix*, l'un des papiers de Paris le plus initié dans les ſecrèts de la république, affirme „avoir „entendu dans une converſation particulière un „membre *eſtimable* du directoire traiter de *factieux* „quiconque auroit l'opinion que la France doit „*s'en tenir à ſes limites primitives* & renoncer à tou„te conquête extérieure.„

Mais ce qui compléte la démonſtration des intentions de la république Françoiſe & de ſes vues de ſciſſion du corps Germanique, de démembrement de l'Empire & d'envahiſſement de ſes Provinces les plus riches, les plus peuplées et les plus conſidérables, c'eſt la proclamation de Merlin de Thionville aux habitans de la rive gauche du Rhin, que S. M. l'Empereur a fait connoître à la diéte de Ratisbonne par ſon reſcrit du 21 Décembre 1795.

Ainſi en ſuppoſant qu'à la paix générale qui terminera la guerre actuelle, la république Françoiſe ſubſiſte encore, ou elle n'aura pas pu obtenir le Rhin pour limite, ou elle y ſera parvenue.

Dans le prémier cas, elle aura une tendance continuelle à y arriver; ce ſera l'objet unique de ſa politique et elle tiendra continuellement l'Allemagne dans un état violent d'inquiétude et d'armement de précaution, très-voiſin de la guerre; et la guerre ſera toujours prête à s'allumer à la moindre occaſion.

Dans le cas où la fatalité des événemens forceroit lors de la paix à étendre le territoire de la république Françoiſe jusqu'au bord du Rhin, l'Empire d'Allemagne ainſi morcelé ſeroit bientôt détruit. Son union jusqu'à préſent a fait ſa force, et ſon déchirement feroit ſa perte. Les paſſions et l'ambition de ce qui reſteroit de ſouverains en deça du Rhin, facilement miſes en mouvement et ſecondées par les François, ameneroient inceſſamment l'extinction totale du corps Germanique. Les grandes puiſſances prévaudroient ſur celles qui ſeroient ou plus foibles, ou plus mal ſituées; les grandes alliances, les fédérations nombreuſes et formidables, l'emporteroient ſur les Princes iſolés dont la politique imprévoyante auroit négligé de ſe faire des amis; et dans cet apperçu il eſt difficile de ne pas prévoir que le ſort qui attendroit la Monarchie Pruſſienne ſeroit extrêmement fâcheux. Obligée

par les circonſtances les plus imperieuſes de laiſſer dépouiller ſes voiſins et peut-être d'y contribuer, de donner des garanties et des acceſſions contraires à ſes plus chers intérêts, on la verroit aider à creuſer pour d'autres l'abyme dans le quel on l'engloutiroit elle-même. Le partage de la Pologne et l'état actuel de la Hollande préparent à tout, et rendent tout poſſible contre les ſouverains qui ne prendroient pas leurs précautions d'avance.

Mais dans tous les cas ſi la république Françoiſe ſubſiſte, quelles que ſoient ſes limites, ſi ſon ſyſtême n'eſt pas *conquérant*, il ſera au moins *ſubverſif* de tous les Etats de l'Europe.

La révolution Françoiſe eſt par ſa nature contagieuſe, et ſon gouvernement eſſentiellement propagandiſte. Si la paix générale enchaîne les armes, et ſuſpend la manie des conquêtes des François, il eſt évident qu'elle donnera une activité prodigieuſe au débordement de leurs principes en matière de Religion et de Gouvernement. Les opinions qui tendent à ſoulever la multitude contre le petit nombre, les pauvres contre les riches, les roturiers contre les nobles, les ſalariés contre les ſalarians, ſont ſi favorables aux paſſions qui dominent le plus les hommes, elles ont tant d'amis par tout, qu'il eſt impoſſible de ne pas prévoir qu'elles feront ſourdement les plus grands progrès, et qu'avant dix ans le ſyſtême républicain bouleverſera toute l'Europe. Il s'agite

en Angleterre, il attaque déjà les préjugés religieux en Eſpagne, il cabale dans les deux Siciles, il perce dans toute l'Italie, il a fait une exploſion en Sardaigne, il a contribué à perdre la Pologne, où il eſt comprimé peut-être ſans être éteint, il s'eſt développé dans les Pays-bas et en Hollande avec une activité dévorante, les excès commis par les François ſur les bords du Rhin n'en ont pas dégoûté tous les habitans de ces contrées, et dans l'intérieur de l'Allemagne, ſi on veut ſcruter avec ſoin la diſpoſition des eſprits, on en ſera effrayé; on verra que dans les pays les plus heureux, les plus ſagement gouvernés, en idolâtrant le ſouverain, beaucoup de gens peut-être ſupportent avec peine la ſouveraineté. Louis XVI n'eſt plus; le Roi de Suéde a été aſſaſſiné; le Roi de Pologne a été maîtriſé dans ſon palais par des révolutionnaires; l'Electeur de Bavière a été obligé de céder à Munich à la volonté du peuple; et à Londre un Monarque, juſtement adoré par la plus ſaine partie de la nation, s'eſt trouvé aſſailli *) par une multitude de plus de cent mille ames, et en butte à des outrages perſonnels qui ſe rapportent évidemment aux principes, aux moyens et à l'objet de la révolution Françoiſe, car ces outrages précéderont et prépareront par tout la ſubverſion des Gouvernemens.

*) Le 29 Octobre 1795, en allant faire l'ouverture du Parlement.

Lorsque les troubles inteſtins d'un pays ne font qu'embaraſſer le Souverain ſans compromettre la ſouveraineté, les puiſſances voiſines peuvent pour en profiter leur laiſſer un libre cours; c'eſt l'inſtinct ſouvent trompeur de la rivalité. Ainſi l'Europe a vu tranquillement en France les querelles de Religion, de la ligue et de la fronde; en Angleterre les luttes des maiſons d'Yorck et de Lancaſtre, et les animoſités des Wight et des Torris; en Allemagne et en Italie les guerres des Guelphes et des Gibelins. Elle a vu de même les grands feudataires de l'Allemagne élever leur puiſſance ſur la ruine de la puiſſance impériale, et les Rois de France fonder la leur ſur la deſtruction de celle de leurs grands vaſſaux. Mais quand les troubles inteſtins vont jusqu'à la rébellion envers le ſouverain, jusqu'à compromettre ſa vie et *à détruire la ſouveraineté*, quand ce n'eſt point ſur-tout par un mouvement brusque et inopiné, mais par un ſyſtême bien calculé, par des principes contagieux qui menacent également tous les Etats, qu'une révolution s'opère, tous les ſouverains doivent ſe réunir pour étouffer, dans le pays où elle a pris naiſſance, cette révolte dangereuſe: c'eſt l'inſtinct infaillible de leur propre conſervation; c'eſt le conſeil de la prudence; c'eſt l'ordre impérieux de la néceſſité.

La révolution d'un petit Etat a toujours le danger de l'exemple, et il eſt incalculable. Ce-

pendant quand c'eſt un point, comme la Hollande et Genêve, ou un pays lointain, comme l'Amérique, il peut ſe perdre dans la maſſe des événemens, ou dans l'immenſité de l'eſpace.

Mais la révolution d'un empire auſſi vaſte, auſſi peuplé et d'un auſſi grand poids que la France, qui entraîne le bouleverſement des idées et des principes ſur les quels repoſent le bonheur des peuples et la ſolidité de tous les Gouvernemens, qui découvre à la multitude, toujours groſſière, ignorante et féroce, toutes les reſſources du crime, qui lui apprend le ſecrèt, funeſte à elle-même, de ſa propre force, qui étouffe ſes remords et la conduit, en irritant et en flattant toutes ſes paſſions, à renverſer l'ordre politique, moral et ſocial; une telle révolution doit occaſionner une commotion générale, non ſeulement dans l'Europe, mais dans l'univers entier.

L'exemple du paſſé ne peut ni nous éclairer ſur le préſent, ni nous raſſurer ſur l'avenir. Ce qui a lieu aujourd'hui en France ne peut ſe comparer avec rien de ce qui a jamais exiſté.

Autrefois les révolutions n'étoient pas dangereuſes pour l'Europe, et ce qui ſe paſſoit dans un pays étoit indifférent à un autre. Les révolutions de Ruſſie, de Suède, de Dannemark et d'Angletere en ſont des exemples. Ces déplacemens d'autorité, conduits au hazard par la multitude, ou dirigés à leur profit par quelques chefs ambitieux, ne troubloient pas les

autres Etats, et ne tenoient qu'à des circonſtances locales. On n'avoit pas encore imaginé la *ſouveraineté du peuple*, ſous la quelle tout le monde commande et perſonne n'obéit, qui parle ſans ceſſe de *droits* et jamais de *devoirs*, qui ſoumèt une nation entière à l'action violente et deſpotique de la populace, et la populace elle-même aux paſſions des intriguans qui la dominent l'un après l'autre, et qu'elle égorge tour à tour. On n'avoit jamais encore invoqué *l'égalité*, ce hochet de la Vanité imbécille et trompée, ce mot cruellement magique qui a été en France le plus grand moyen des factieux pour détruire la Religion, renverſer le trône et envahir les propriétés.

En un mot les anciennes révolutions étoient l'effet d'une cauſe accidentelle, d'un mécontentement particulier, de l'inquiétude des eſprits, miſe à profit par l'ambition et par l'intrigue; mais la révolution Françoiſe a été provoquée dans d'autres vues et exécutée par d'autres reſſorts. Elle eſt évidemment l'ouvrage d'une ſecte, et le réſultat d'un ſyſtême appuyé ſur des principes favorables à tous les genres de cupidité.

Un *déficit*, facile à combler pour tout autre que M. Necker, le déſir de ce miniſtre déloyal, de ce charlatan célébre, d'occuper de lui le monde et la poſtérité, de ſe venger d'une prémière disgrace, et l'eſpoir de ſe conſtituer le miniſtre de la nation plus que du Roi, et peut être contre le Roi

lui-même, ont fourni l'occaſion et le prétexte qu'une horde de conjurés, ſoi-diſant philoſophes, attendoit dans le ſilence et dans les ténébres pour détruire la Religion et la Monarchie. Ils n'ont dabord parlé que de liberté, puis d'égalité, et enfin leurs projèts s'étendant à meſure qu'ils faiſoient croître l'ivreſſe publique, ils ont fondé la révolution ſur la ſouveraineté du peuple et l'indifférence religieuſe: amorces puiſſantes qui ont été avidement ſaiſies par l'orgueil, l'avarice, l'eſprit d'indépendance, la ſoif de venger des intérêts particuliers, le charme de la nouveauté, la vanité puérile de l'éloquence et du *parlage*, enfin par l'amour du déſordre et de la licence, et par toutes les paſſions ſoulevées à la fois.

Or, ces moyens de séduction et d'enivrement ne ſont pas excluſivement analogues aux mœurs et au caractère François. Ils le ſont au penchant de tous les hommes. Comme les paſſions ſont par-tout les mêmes, il faut que les mêmes cauſes agiſſent par-tout ſur élles de la même manière et produiſent les mêmes effets: Par-tout en conſéquence ce qu'on appele improprement le peuple (puisqu' *un peuple* * eſt une nation entière qui comprend ſous une même dénomination, et le ſouverain qui commande, et tous les ordres de ſujèts qui obéiſſent) par-tout le peuple des villes, la populace en un mot, ſera diſpoſée

* Voyez la note première â la fin de l'ouvrage.

à ſe croire le Souverain, à chercher l'indépendance, à prendre la licence pour la liberté, à effacer les diſtinctions et les rangs, et à déplacer toutes les propriétés dans l'espoir de s'en emparer.

Auſſi à l'avenir, dans tous les pays, les plus légers troubles meneront à des révolutions ſérieuſes. *Les droits de l'homme*, le cadre des municipalités, les aſſemblées primaires, les conventions, la conſtitution décrétée en France ſeront des *moules à révolution* qu'on adoptera partout. * Ce code, qu'on appliquera à chaque pays que l'on voudra ſouſtraire à ſon Souverain légitime, ſera, s'il eſt permis de s'expliquer ainſi, une ſerre-chaude portative qu'on poſera ſur tous les terreins pour y faire développer rapidement en apparence, les germes de la liberté et de l'égalité, et en réalité pour y produire l'anarchie, le pillage et le meurtre. Qui oſeroit dire que ſi ces loix anti-ſociales avoient été connues en Allemagne, lors de la guerre des payſans, et que les révoltés euſſent eu alors la reſſource des *aſſignats* et des *gardes nationales*, que cette guerre eut été terminée comme elle l'a été au pro-

* Voyez ce qui s'eſt paſſé en Pologne, en Savoye, dans les Pays-bas et ce qui ſe fait maintenant en Hollande, où les ſans-culottes ont forcé de convoquer une *Convention*, c'eſt-à-dire une aſſemblée générale des Jacobins de la république, pour en détruire la conſtitution.

ſit des Souverains et des propriétaires? Qui oſeroit dire encore qu'elle ne ſe renouvellera jamais? Quel progrès l'eſprit de révolte et d'inſurrection ne pourra-t-il pas faire dans toute l'Europe lorsque par le triſte exemple de la France, de ſes Princes, de ſon clergé et de ſa nobleſſe émigrée il ſera démontré à tous les peuples qu'en ſe révoltant contre leurs maîtres ils auront la certitude que les Princes voiſins, loin de s'armer contre eux, s'empreſſeront de reconnoître leur uſurpation, de méconnoître leur Souverain légitime, et de proſcrire ceux d'entre les ſujèts fidèles qui, par attachement pour leur Roi, par conviction de leur devoir préféreront l'émigration à la perte de leur fortune, à la honte de vivre ſous un Gouvernement uſurpateur, et à l'odieux d'en être les complices.

D'ailleurs la république Françoiſe ne ſe croira jamais en ſûreté tant qu'il exiſtera autour d'elle des Monarchies: ſes chefs épouvantés par leurs remords, par la crainte que les François, détrompés par le ſpectacle du bonheur des Etats voiſins, ne faſſent des efforts continuels pour opérer la contre-révolution, ſes chefs, dis-je, auront toujours le plus grand intérêt de pourſuivre tous les Souverains. Tantôt, ils leur feront la guerre à force ouverte; tantôt, profitant de leurs jalouſies, de leurs rivalités, ils les exciteront les uns contre les autres, ils les aideront au beſoin à s'entre-détruire, ils les exténueront

ſucceſſivement; et abuſant de l'inquiétude des peuples, de leurs malheurs, de leur pauvreté, il ne leur faudra qu'une diſette, une guerre déſaſtreuſe, une circonſtance imprévue pour plonger dans la révolution et dans le crime les nations les plus heureuſes et les plus tranquilles. Leurs armées ſeront travaillées et ſéduites. Les officiers et les ſoldats François, voyageant par-tout ſous l'autorité des alliances que leur Gouvernement aura contractées, iront ſouffler parmi les militaires de tous les [pays] le dégout, l'inſubordination, le déſir d'un avancement immodéré et le beſoin *de raiſonner et de délibérer*. Il leur ſuffira pour corrompre en tous lieux la fidélité des toupes de raconter leur propre hiſtoire, et les Gouvernemens nepourront pas s'offenſer de ce qu'on oſera dire à leurs ſujèts ce qui ſe paſſe chez *leurs alliés*. Les moindres précautions qui ſeront priſes dans les Etats bien policés contre les abus des propagandiſtes François ſeront regardées comme des violations du droit des gens, comme des injures pour la nation Françoiſe; elle s'en plaindra avec la morgue républicaine et l'inſolence de la proſpérité, et, à chaque inſtant, il faudra, ou tolérer les choſes les plus révoltantes, ou s'humilier pas des réparations, ou recommencer la guerre.

Ces craintes ne ſont pas exagérées. On ſe rappele que la convention avoit porté le délire du crime jusqu'à ſe conſtituer le *pouvoir révo-*

lutionnaire * de toutes les nations, et à décréter la levée d'une légion de régicides pour aſſaſſiner tous les Souverains de la terre. Ce dernier décret fut à la vérité retiré quelques jours après; on en donna pour motif qu'il étoit des choſes qu'on devoit faire *par voie d'adminiſtration*, ſans les ordonner par des loix. Dans un autre tems on a entendu en frémiſſant un membre de la convention ſe plaindre à la tribune de ce que les dépenſes ſecrètes montoient à des ſommes immenſes, ſans qu'on eut produit *une ſeule colique en Europe.* Dans toutes leurs conſtitutions, car ils en changent chaque année, les révolutionnaires ont conſtamment établi comme une *loi conſtitutionelle* de favoriſer et de ſoutenir par-tout les inſurrections. Il eſt vrai qu'ils ont ajoûté en dernier lieu, pour correctif, que ce ſeroient les inſurrections faites par la majorité du peuple; mais comme ils s'établiront les juges de cette majorité, toute inſurrection leur paroîtra toujours générale et légitime. Enfin on a vu à Naples un miniſtre de la révolution Françoiſe braver le Gouvernement, et enſuite une flotte, armée uniquement à cet effet, venir en pleine paix faire la loi à S. M. Sicilienne dans ſon palais, et fomenter la révolte dans ſes Etats. On verra de même que les Ambaſſadeurs de la république

* Voyez le courier du Bas-Rhin No. 103 de l'année 1793.

Françoiſe ieront tous à l'avenir des propagandistes accrédités des principes de la révolution, et des miſſionnaires du crime et de la révolte. Leur caractère public, en leur aſſurant l'impunité, leur donnera plus de force, et après avoir excité le trouble, comme en Pologne, ils finiront par faire la loi, comme en Hollande. S'il pouvoit exiſter un ſeul être incrédule qui ne fut pas frappé de ces vérités, il ſuffiroit pour le convaincre de fixer ſon attention ſur ce qui vient de ſe paſſer à Stockholm. L'ambaſſadeur de la république, et dans ce moment-là ſur-tout l'organe de ſes intentions, a adreſſé au Roi de Suède lors de ſa prémière audience, * un discours plein d'arrogance et d'Audace. Il y a révélé en ces termes le ſecrèt de ſes inſtructions.

Puisque vous aimez les hommes, a-t-il dit au ſucceſſeur des Guſtaves et de Charle XII, au petit neveu du grand FRÉDERIC, *vous regnerez par l'amour et la reconnoiſſance, ſeuls liens qui déſormais ſubſiſteront entre la* SOUMISSION et le POUVOIR. On frémit ſans doute en liſant ces expreſſions du miniſtre des bourreaux de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Madame Eliſabeth et de Louis XVII, et chaque mot porte dans l'eſprit une lumière funèbre qui décèle les vues de la république, et les conditions aux quelles elle per-

* *Mercure univerſel* de Francfort du 3 Décembre 1795, article de Stockholm du 10. Novembre.

met au jeune Roi de Suède de regner encore. L'ambaſſadeur républicain convertit les devoirs ſacrés des Rois et de leurs ſujèts en ſimples liens d'amour et de reconnoiſſance qui peuvent ſe briſer à volonté, et pour avertir tous les Souverains du ſort qui les attend, il ajoûte cette terrible menace; *peut-être la révolution Françoiſe prépare-t-elle aux Souverains des devoirs plus pénibles!*

Or en quoi la révolution peut-elle influer ſur les devoirs des Souverains ſi elle ne tend pas à bouleverſer leurs pays ? Et quel eſt le devoir plus pénible qu'elle doit leur impoſer, ſi ce n'eſt celui de l'abdication, ou de la ſoumiſſion aux volontés de leurs ſujèts révoltés, ou l'humiliante néceſſité d'entendre un étranger, un républicain inſulter impunément en face la majeſté d'un Souverain, au milieu de ſa cour, et ſur ſon trône.

A la vérité les miniſtres François n'ont pas tenu le même langage dans d'autres cours. Ils ont commencé par celle qu'ils préſumoient devoir tolérer plus facilement leur impudence et leurs principes; mais dès-que la république Françoiſe aura été affermie à la paix par une reconnoiſſance générale, on verra ſe déployer dans toutes les cours et les principes, et les intrigues, et les reſſorts des révolutionnaires, et ſur-tout la haine qu'ils ont jurée à tous les Rois.

Alors, on le demande à tout homme impartial et juſte, qui aime ſa patrie et l'humanité,

comment la tranquillité générale de l'Europe pourra-t-elle ſe concilier avec le ſyſtême républicain ſi favorable aux paſſions de la multitude, ſi ennemi des Rois *, lorsqu'il ſera ſoutenu par le crédit, les intrigues, l'argent et les armes de cette république, qui dès ſon berceau a fait trembler tous ſes voiſins, et qui n'a beſoin que de *reprendre haleine*, de ſe repoſer un moment, pour les corrompre, ou les ſubjuguer.

Et des malheurs dont la république Françoiſe menace tous les Etats, on prévoit aiſément, ſans qu'il ſoit beſoin de les détailler ici, la part qui en ſeroit réſervée à une Monarchie auſſi étendue que celle de la Pruſſe, et qui ſe trouve appuyée à ſes deux extrémités à deux foyers d'inſurrection, la Pologne et la Hollande.

Si on objectoit à ces raiſonnemens que le Gouvernement François renoncera à ſon ſyſtême propagandiſte et ſubverſif, je répondrois que cela eſt impoſſible, parceque l'eſprit de la révolution

* Pendant l'impreſſion de cet ouvrage on apprend que le corps législatif et le Gouvernement républicain qui venoient à-peine de ſigner des *traités d'amitié* avec le Roi d'Eſpagne et le Roi de Pruſſe, et de faire des proteſtations *d'amitié* au Roi de Dannemark et au Roi de Suède, avoient juré avec la plus grande ſolemnité à Paris *haine à la Royauté et haine à tous les Rois*. Et puis que l'on ſe fie à l'amitié des républicains François et à leurs traités!

et l'intérêt des révolutionnaires tendront ſans ceſſe à en outrer les principes et les moyens: j'en donnerois pour preuve inconteſtable que depuis le commencement de la révolution chaque aſſemblée a renchéri en dépravation ſur la précédente, et que, quelques crimes que les députés de chaque législature ayent commis, leurs ſucceſſeurs, encore plus criminels et plus immoraux, les ont toujours fait regrèter.

Enfin la balance de l'Europe, ce chef-d'œuvre de la ſageſſe des derniers ſiècles, qui a arrêté ſeule l'ambition de CharleV et celle de Louis XIV, dont la ligue Achéenne chez les Grecs n'étoit qu'une foible eſquiſſe, cette balance ſera abſolument détruite par l'établiſſement de la république Ftançoiſe. Toute république en général eſt étrangère aux grands intérêts et aux grands calculs de la politique. Veniſe, en ceſſant d'être ambitieuſe, a ceſſé d'influer en Europe. Les villes anſéatiques ne ſe ſont plus occupées que de leur commerce depuis qu'elles ont été forcées de renoncer à entraîner l'Allemagne à leur aſſociation et à leur indépendance. Les Provinces-unies, à-peine libres, n'ont pu être miſes en mouvement que par le génie actif de quelques individus et par de grands dangers. Et récemment leur impaſſibilité et leur engourdiſſement, qui ont occaſionné leur perte, ont démontré que *l'égoiſme du moment*, qui eſt l'intérêt prédominant des républiques, les rend toujours inutiles à leurs

voiſins, et à charge à leurs alliés. La république Françoiſe portera cet inconvénient à un plus haut dégré parcequ'il ſera en raiſon de ſa puiſſance et de ſon étendue. Elle aura ſa politique, et cette politique ſera deſtructive de celle des autres Etats. A l'exemple de l'ancienne Rome, ſes alliés ne ſeront que des eſclaves et des tributaires, comme la Hollande l'eſt dans ce moment. Elle ne ſe mêlera des affaires des autres pays que pour ſouffler la diſcorde parmi les peuples; et les paſſions des cabinets, l'gnorance, l'aveuglement, la corruption, et cette tendance que tous les corps politiques et phiſiques ont vers leur fin, acheveront le reſte.

Au lieu que la *France-Monarchie* aura plus d'intérêt que jamais de maintenir l'équilibre de l'Europe pour aſſurer à ſes voiſins, et à elle-même, un repos dont elle aura beſoin pendant plus d'un ſiècle pour ſortir des décombres ſous les quels elle eſt enſévelie.

La France Monarchique a fixé le ſort de l'Allemagne et fondé ſon droit public actuel par le traité de Weſtphalie. Elle n'a pas laiſſé échapper dans la ſuite, comme on l'a déjà dit, une occaſion de conſolider ſon ouvrage, ſur-tout en affermiſſant la puiſſance rivale qu'elle avoit oppoſée à la maiſon d'Autriche. Elle a entrepris ſouvent des guerres dispendieuſes, desintéreſſées pour ſon propre compte, mais utiles au grand œuvre de la balance des Etats. Les

ſoins qu'elle s'eſt donnée à la paix de Teſchen *, les millions qu'elle a prodigués pour aſſoupir la querelle que l'ouverture de l'Eſcaut avoit élevée entre l'Empereur et la Hollande, prouvent, comme on ne ſauroit trop le répéter, que ni ſon intérêt perſonnel, ni ſon union avec la maiſon d'Autriche, ni aucunes affections de famille, ne l'ont jamais détournée de ſon objet principal, la tranquillité univerſelle. Or ce qu'elle a fait dans des temps plus heureux pour elle, où ſa puiſſance pouvoit égarer ſa ſageſſe, combien n'auroit-elle pas d'intérêt de le faire à l'avenir pour avoir le tems de réparer une foible partie de ſes pertes, puisqu'elle a reçu des bleſſures mortelles, & que ce qu'elle a été, elle ne le ſera jamais.

* M. le Baron de Breteuil ambaſſadeur au congrès de Teſchen, quoique très-dévoué perſonnellement à l'Auguſte et infortunée MARIE-ANTOINETTE, y ſtipula avec beaucoup de fermeté, d'habileté et de ſuccès les véritables intérêts de la France et de l'Empire, ceux de la politique et de la juſtice; et il prouva, par la loyauté et l'équité qu'il mit dans cette importante négociation, qu'il étoit facile au Roi de France d'être tout à la fois, comme ſon intérêt l'y obligeoit, l'ami ſincére et zélé de la maiſon d'Autriche, l'allié fidèle et à toute épreuve de la maiſon de Brandebourg, et le bon voiſin, l'appui conſtant du corps Germanique. Il n'eſt pas de préventions qui ne duſſent céder à un fait auſſi authentique.

Il paroit donc démontré que l'exiſtence de la Monarchie Françoiſe importe eſſentiellement à toutes les puiſſances, & que la république Françoiſe eſt une ennemie irréconciliable de la tranquillité de l'Europe.

Mais indépendamment de cette tranquillité générale, l'Europe eſt encore intéreſſée de bien des manières à rétablir la Monarchie Françoiſe, & à opérer la contre-révolution. Elle y eſt intéreſſée pour ſa *police* intérieure, pour ſon *commerce*, pour ſes *finances*, pour ſa *population*. On va plus loin: il n'y a pas *un individu en Europe* qui puiſſe avec probité avoir le moindre intérêt au maintien de la révolution Françoiſe, & qui n'ait au contraire à redouter ſon extenſion & ſes ravages. Ces vérités ne ſont peut-être pas aſſez généralement ſenties pour n'avoir pas beſoin d'être développées, au moins très-rapidement.

POLICE INTERIEURE.

Tant que la révolution Françoiſe ſubſiſtera elle entretiendra les projèts des ambitieux, elle échauffera les eſprits, elle rendra l'obéiſſance pénible aux uns & inſupportable aux autres: les peuples ſeront indociles & les Gouvernemens foibles. La Religion ſur-tout en ſera fortement ébranlée, & cette législation de la conſcience, que la politique auroit du inventer ſi le Ciel ne

nous l'avoit pas donnée, une fois détruite, la législation humaine deviendra bientôt insuffisante & les suites en seront funestes. L'immortel FREDERIC a toujours vu d'avance les grands événemens que devoient produire un jour les petites causes dont il étoit témoin. Lorsqu'il apprit *que les cours de Versailles, de Vienne et de Madrid demandoient au Pape la suppression des Jésuites et d'un grand nombre de couvens*, il s'écria: QUELLE REVOLUTION! * *à quoi ne doit pas s'attendre le siècle qui suivra le notre? la cognée est mise à la racine de l'arbre.* Que ne diroit donc pas aujourd'hui ce vaste génie en voyant la cognée de la révolution abattre tous les trônes après avoir renversé tous les Autels. Avec quelle force de raisonnement ne tonneroit-il pas en ce moment dans toute l'Europe pour la soutenir encore sur le penchant de l'abyme, & pour empêcher la destruction de la société & la dégradation de l'espéce humaine; car la Religion perdue, les mœurs se détérioreront par dégrés, l'honneur, la vertu, l'humanité ne seront plus que des mots, l'athéisme, l'égoisme & l'insubordination marcheront de concert, s'insinueront dans toutes les classes, feront des progrès cachés, mais rapides, à l'aide de la liberté de la presse, & il ne faudra qu'une étincelle pour occasionner un embrâsement général, & un prétexte pour faire éclater

* œuvres Posthumes, tom. X. pag. 27.

par-tout la révolte, la démocratie & le regne du crime.

COMMERCE.

La république Françoiſe ne voudra pas tout conquérir, ce qui eſt impoſſible; mais elle voudra tout détruire, ce qui eſt plus aiſé. Et c'eſt ſur-tout dans les colonies que ſon action ſera le plus nuiſible, et que ſes principes feront le plus de mal. (2) L'ambition de l'Angleterre, ſi elle a le malheur d'être ſatisfaite, en s'appropriant toutes les colonies, y contribuera beaucoup, comme nous aurons occaſion de le prouver dans la ſuite de cet ouvrage, à l'article de la grande Bretagne. Tout a ſes bornes; une nation ne peut pas envahir le commerce du monde, ni conquérir plus de colonies qu'elle n'en peut exploiter par l'étendue de ſon territoire, par ſa population et par les produits de ſa culture et de ſon induſtrie. Les loix qui aſſujétiſſent les colonies à la mère patrie paroiſſent communément, au moins en apparence, monopolaires, inégales et par cette raiſon les colonies ont une tendance continuelle à en ſecouer le joug. Plus elles s'enrichiſſent, plus elles ſe concentrent, plus elles ſe réuniſſent ſoit à un même intérêt, ſoit à un même lien, plus elles ſont voiſines de leur indépendance. L'exemple de l'Amérique ſeptentrionale eſt une grande leçon pour l'Europe. La réunion de

St. Domingue dans une ſeule main en ſera une ſeconde. Si la révolution Françoiſe ſubſiſte, l'Amérique et la France feront certainement perdre à l'Europe tous ſes établiſſemens dans les deux Indes. Il n'y a pas de force humaine qui puiſſe dans ce cas empêcher un jour ce déchirement entre l'ancien et le nouveau-monde. Danois, Portugais, Eſpagnols, Anglois, aucune puiſſance ne pourra ſe ſouſtraire à cette calamité; toutes perdront inévitablement leurs colonies.

L'Amérique adoptera généralement, on ne peut pas en douter, le ſyſtême républicain qui la conſtituera la rivale et l'ennemie de l'Europe, et comme elle réunit dans ſon immenſe continent et dans ſes îles tous les climats et un ſol propre à toutes les productions, elle pourra inceſſamment ſe ſuffire à elle-même; elle recueillera tous nos arts perſécutés et fugitifs, et bientôt elle n'aura plus beſoin de nos marchandiſes. Les Européens cependant qui conſommeront toujours des denrées coloniales, devenues pour eux de prémière néceſſité, n'ayant plus de matières d'échange à donner pour les acquérir, les payeront de leur numéraire et s'appauvriront beaucoup plus promtement que la conquête du nouveau-monde ne les avoit enrichis. Il n'eſt pas du plan de cet ouvrage d'approfondir toutes ces vérités, mais il ſuffit de les indiquer pour que les hommes d'Etat et les miniſtres habiles les ſentent vivement.

Et que l'on ne croye pas que les nations méditerrannées, même les plus éloignées de la Mer, et les plus étrangères en apparence aux profits et aux ſpéculations du commerce maritime, ſoient ſans intérêt à la conſervation des colonies. Il n'y a pas un pied quarré de terre dans notre ancien continent, il n'y a pas un ſeul genre d'induſtrie, de fabrique et de culture qui n'ait à gagner à ce que l'Europe conſerve ſes propriétés coloniales, comme il n'y a pas un ſeul individu Ruſſe, Hongrois, Suiſſe, ou Allemand qui n'en payât la perte par une augmentation de ſa dépenſe journalière, ou par une diminution de ſes jouiſſances et de ſon bien-être habituel.

La perte des colonies entraîne celle de la pêche de la morue parceque la pêche ſédentaire de l'île de Terre-neuve eſt la plus précieuſe, et que cet établiſſement une fois enlevé à l'Europe, les Européens ne pourront pas ſoutenir, à 1800 lieues de chez eux, la concurrence des Américains dans la pêche errante.

La pêche de la baleine dans le Groenland et celle du hareng dans la mer du Nord et du côté des Orcades nous reſteront encore; mais leurs produits diminueront avec la conſommation, et la conſommation ſera réduite à peu de choſe par l'anéantiſſement du commerce maritime.

Plus de colonies, plus de pêche, par conſéquent plus de marine marchande, et encore moins de marine militaire; car l'une fournit les

matelots de l'autre, et par conſéquent elle en eſt la baſe indiſpénſable. D'ailleurs la marine n'ayant ni colonies à défendre, ni commerce à protéger, deviendroit une ſurcharge inutile, et elle ſeroit par cette raiſon inceſſamment abandonnée. Dès-lors plus de commerce avec l'Inde et la Chine, où les Américains commencent déjà à pénétrer. Dès-lors les Américains, continentaux et inſulaires, voudront nous apporter eux-mêmes leur ſucre, leur Cacao, leur caffé, leur coton, leur indigo, leurs bois de teinture, leurs pelleteries, leurs blés &c. &c. Dès-lors l'Europe ſera réduite à ſon cabotage, et ce cabotage ſe réduira lui-même inſenſiblement à rien; en ſorte que les nations, aujourd'hui les plus floriſſantes et les plus commerçantes, ſe trouveront quarante ans après la perte des colonies, et peut-être plûtôt, revenues à l'état médiocre et précaire où elles étoient, pour le commerce, il y a trois cens ans.

Les mâtures, les bois de conſtruction, le chanvre, le bray, le goudron, la réſine, le fer, le cuivre que les nations occidentales et méridionnales de l'Europe achetoient ſi cher des nations du Nord, et qui faiſoient circuler l'argent dans les pays qui manquent le plus de numéraire, reſteront perdus pour le commerce ſous les neiges qui les voyent naître. Les toiles de la Silèsie et de la haute et de la baſſe-Saxe, de la Hollande, de la Flandre et de l'Irlande perdront

plus de moitié de leur valeur, quand l'Amérique ſeptentrionale pourra en fabriquer, et elle en fabriquera dès-qu'elle aura la certitude de les vendre dans les Antilles, au Pérou, au Chili et au Bréſil. Les vins et les eaux-de-vie de la Louiſianne et de la Virginie feront tomber un jour les vins et les eaux-de-vie d'Europe. Les ſoies de la Virginie et de la Caroline feront oublier celles du Piémont. Lyon, Basle, Zurich, Mancheſter ſe transporteront à Charleſtown, à New-Yorck et à Philadelphie. En un mot toutes les fabriques de l'Europe périclîteront, ſon induſtrie s'évanouira, ſa culture diminuera, mais ſes beſoins lui reſteront avec l'impuiſſance de les ſatisfaire, et ſur-tout ſes paſſions qui l'auront précipitée dans l'abyme et qui s'oppoſeront encore à ce qu'elle en ſorte jamais. Elle ſentira alors vivement, parce qu'elle l'aura perdu ſans retour, que LE TRIDENT DE NEPTUNE EST LE SCEPTRE DU MONDE.

FINANCES.

Les finances ſont aujourd'hui la ſeule baſe de la proſpérité des Etats, et c'eſt par les finances, ou à leur occaſion, que tous les Etats ſont menacés de périr.

Sans l'ordre dans les finances on ne peut pas faire la guerre, car on n'en a pas les moyens; on ne peut pas faire la paix, car les rivaux ſont intéreſſés à ne pas s'y prêter; on ne peut pas en-

richir ſon pays, car toute amélioration de la fortune publique exige de grandes avances; on ne peut pas même toujours gouverner avec juſtice et modération, parceque le beſoin eſt ſouvent tenté de s'éloigner de l'une et de l'autre, et que ſous le joug des circonſtances, des traitans et des uſuriers, ſoit pour le ſupporter, ſoit pour s'y ſouſtraire, les adminiſtrateurs les plus ſages ſont entraînés malgré eux à des meſures de fiscalité, d'extenſion et d'oppreſſion, qui n'augmentent momentanément les revenus publics qu'en tariſſant leur ſource.

La proſpérité des finances des Etats ſe compoſe de tout ce qui augmente les ſources de la recette et de tout ce qui diminue la ſomme des dépenſes publiques. Ainſi rien ne peut leur être plus favorable que le commerce et rien ne peut leur être plus funeſte que la guerre. Par conſéquent tout ce qui peut détruire le commerce de l'Europe et multiplier les occaſions de guerre ne peut que lui être fatal. Or il eſt démontré que la révolution Françoiſe, ſi elle ſubſiſte, produira ce double effet.

On vient de voir qu'elle fera perdre à l'Europe ſes colonies, ſon commerce maritime et par conſéquent la plus grande partie de ſon opulence, on a vu auſſi qu'elle lui ſuſcitera des guerres continuelles en diviſant les ſouverains entre eux, en excitant des troubles dans leurs

Etats, et en multipliant les moyens d'agrandiſſement de la république Françoiſe.

Il y a deux eſpéces de guerre ; les guerres d'ambition, et les gnerres de néceſſité. Malheureuſement les premières étoient depuis deux ſiècles les plus fréquentes. Il n'y a peut-être eu dans celui-ci que deux guerres de pure néceſſité ; la guerre de la ſucceſſion, que des intérêts particuliers ont encore dénaturée et rendue ambitieuſe, et la guerre de la Bavière dans la quelle le grand FREDERIC s'eſt montré ſupérieur à lui-même par ſon désintéreſſement et ſon vœu unique, fortement prononcé, pour le maintien de l'équilibre du corps Germanique.

Autrefois un Prince ſage pouvoit éviter les guerres d'ambition et reſter tranquille au milieu des orages, comme Victor-Amédée pendant la guerre de ſept ans. Mais à l'avenir la république Françoiſe, ſi elle pouvoit ſurvivre à ſes excès, jurant la deſtruction des Rois et le malheur des peuples, feroit et exciteroit des guerres de néceſſité que les Souverains les plus modérés ſeroient forcés de ſoutenir, lors même qu'ils n'en auroient pas les moyens. En effet quand le commerce de l'Europe baiſſeroit tous les jours, que ſa richeſſe diminueroit, que ſon numéraire s'écouleroit en Amérique, comment les puiſſances pourroient-elles réſiſter à un ennemi qui comptant pour rien l'eſpéce humaine, la moralité, la propriété, et même le bonheur de ſon propre

pays, fait la guerre avec le produit de ſes exactions et de ſes requiſitions, preſſure les villes *, dépouille les campagnes et exprime par la guillotine et par des emprunts forcés le dernier écu, la dernière goutte de ſueur et la dernière goutte de ſang de ſes infortunés habitans, et qui convertit en déſerts les pays qui ont la criminelle foibleſſe de l'appeler, ou le malheur d'être vaincus par lui ? Il n'y a pas de proportion entre la juſtice ſtricte et l'injuſtice exceſſive, entre la loi et la violence, entre la perception des tributs dus aux Souverains légitimes et la ſpoliation générale exercée en France, et par les François partout où ils pénétrent. Si la république Françoiſe exiſte et qu'elle reçoive aujourd'hui, avec la paix, la vie, des puiſſances les plus intéreſſées à la détruire, elle voudra certainement au prémier jour les en punir les unes après les autres. Quel ſera alors l'Etat qui pourra lui réſiſter, avec ſon papier, ſa guillotine, ſes requiſitions, et la diſpoſition que ſes principes lui donnent des biens des Souverains, du clergé, de la nobleſſe et des gens riches de tous les pays qu'elle envahira ? Les tributs ordinaires ſeroient inſuffiſans, et même en les augmentant, quoique les circonſtances exigeaſſent plûtôt de les diminuer, aucuns Souverains ne trouveroient dans leurs revenus, de quoi ſubvenir aux frais de la guerre. Auroient-

* Voyés à la fin de l'ouvrage la Note 3.

ils recours aux emprunts? mais tous les Princes n'ont pas la malheureuſe poſſibilité d'uſer de cette reſſource funeſte. Si quelque choſe a pu ſauver la Pruſſe de la guerre mémorable de ſept ans, ſi glorieuſe pour le Roi et pour l'armée, et ſi déplorable pour la Monarchie, d'après le tableau déchirant que le grand FREDERIC en fait lui même *, c'eſt qu'il avoit été dans l'heureuſe impuiſſance d'emprunter, c'eſt qu'il avoit fait un effort continuel de génie pour fournir au beſoin de chaque jour ſans gréver l'avenir, & qu'à la fin de la guerre il s'eſt trouvé non ſeulement libéré de la dépenſe qu'elle exigeoit, mais encore en état de ſoulager ſes ſujèts, de ranimer le commerce, et de faire ſortir de leurs ruines les villes & les villages qui avoient été détruits. Tandis que les autres puiſſances belligérantes, accablées ſous le poids de leurs dettes, ont été forcées de prolonger pour leurs ſujèts, long-tems encore pendant la paix, le terrible fardeau des charges de la guerre.

L'Eſpagne qui a emprunté la première en Europe au commencement du dix-ſeptième ſiécle a vu décliner ſa puiſſance à meſure que ſa dette accroiſſoit, et tous les tréſors du nouveau monde

* Voyes l'hiſtoire de la guerre de ſept ans, œuvres poſthumes du grand FREDERIC.

n'ont pu remédier aux mauvais calculs des miniſtres de l'ancien.

La France a commencé à abuſer de ce fatal expédient ſous Louis XIV. Pendant la minorité de Louis XV, la banqueroute de Law, moyen encore plus déplorable et plus immoral, en avoit élagué les effets, & la ſage économie du Cardinal de Fleuri avoit en grande partie remedié au reſte; mais la guerre de ſept ans a fait rouvrir ce gouffre, & les emprunts immodérés de M. Necker ont achevé d'y engloutir la France pour la ſacrifier à l'Amérique.

La Grande-Bretagne, qui couvre la mer de ſes vaiſſeaux & l'Europe de ſes ſubſides, eſt aujourd'hui la ſeule puiſſance qui ait un grand crédit. Elle en eſt juſtement orgueilleuſe parce qu'il eſt fondé ſur un commerce immenſe, ſur une proſpérité nationale ſans exemple & ſur les habiles meſures que M. Pitt a priſes pour amortir la dette publique, autant que les circonſtances pouvoient le permettre. Mais la peine qui attend tôt-ou-tard les Etats qui empruntent continuellement n'en menace pas moins l'opulente Angleterre, & l'on ne peut oublier les ſages & profondes réflexions que les miniſtres de la Reine Anne publièrent au commencement de ce ſiècle par l'organe d'un grand homme d'Etat, le Lord Bolingbroke, ſur le danger des emprunts. Il eſt tel que ſi la révolution Françoiſe ſubſiſte, ſi

elle étend ſes ravages dans les colonies, ſi la guerre actuelle ne ſe termine pas d'une manière très-avantageuſe, on croit pouvoir affirmer qu'elle ſera la dernière que la Grande-Bretagne pourra ſoutenir avec autant d'efforts & autant d'éclat, & que les hypothéques, aujourd'hui ſi ſolides, de ſa dette nationale s'évanouiroient promtement dans le nouvel ordre de choſes qui s'établiroit. Mais ſi l'exiſtence de la REPUBLIQUE Françoiſe expoſe à l'avenir la nation Angloiſe à ne pouvoir ſoutenir des guerres diſpendieuſes, ſi elle dérange ſes finances, que ſera-ce donc pour le reſte de l'Europe? où ſeront les reſſources des autres Etats, leur numéraire, & par conſéquent leur puiſſance & leur ſûreté?

POPULATION.

La population des Etats eſt une des cauſes principales de leur richeſſe & de leur puiſſance. La population eſt toujours en raiſon de la facilité des ſubſiſtances, et cette facilité en raiſon de la fécondité du territoire, de l'étendue du commerce, de l'activité, de l'induſtrie & ſur-tout de la tranquillité du pays; car le travail & la paix peuvent ſeuls peupler la terre. Par conſéquent la révolution Françoiſe, en opérant la deſtruction du commerce de l'Europe, de ſon agriculture, de ſa marine, de ſes finances, influera encore ſur ſa population. L'Amérique qui recueil-

lera nos arts & notre commerce, en nous détachant de nos colonies ; qui profitera de toutes nos fautes & de tous nos malheurs, pompera encore une partie de notre population ; on émigrera un jour de l'Europe comme nous avons vu émigrer de la France, des Pays-bas, de la Hollande, des Electorats de Cologne, de Tréves & de Mayence, de Francfort, du Palatinat, des Deux-Ponts, de la Savoye, du Comté de Nice, du Milanois, de la Pologne &c. &c. Peut-être beaucoup de gens, qui ſeront éloignés du péril, blâmeront encore cette meſure & auront l'injuſtice de dédaigner les émigrés de tous les pays ; *quoiqu'il faille reſpecter les infortunés, et qu'il n'y ait que des ames perverſes qui les accablent*, diſoit le grand FREDERIC * ; mais à proportion que la révolution étendra ſes ravages, les critiques de l'émigration émigreront eux-mêmes. C'eſt en effet la ſeule reſſource que le fléau de la révolution laiſſe à tous les propriétaires pour ſauver leur vie. Sans l'émigration, dont M. le Comte d'Artois (actuellement MONSIEUR) *en s'abandonnant à un heureux conſeil*, a donné l'exemple ſalutaire, il eſt certain qu'il y auroit eu un maſſacre général, fait au même moment dans toute la France, des Princes, du clergé, de la nobleſſe & des gens riches de toutes les conditions ; que la préſence de la nobleſſe eut été un prétexte con-

* œuvres poſthumes tom. X. pag. 20.

tinuel d'agitation & de troubles, dont l'extinction de la famille royale auroit été l'objet, & que ceux-mêmes qui déſaprouvent aujourd'hui l'émigration auroient alors trouvé mauvais que les royaliſtes les plus marquans ne ſe fuſſent pas éloignés pour aſſurer les jours du Roi. Certes il a fallu un motif bien preſſant, un dévouement bien noble & bien généreux à la cauſe de la Religion & de l'honneur, pour déterminer plus de trois-cent-mille perſonnes de tous les rangs, toutes opulentes, riches ou au moins aiſées, à abandonner leur fortune, leur état, leurs jouiſſances habituelles, leurs amis, leurs parens, leur patrie, au risque de ne jamais les revoir! Il n'y a que les ames fortes, capables d'un élan auſſi ſublime de courage, qui ſoient en état de l'apprécier. Au ſurplus s'il avoit beſoin d'apologie il ſuffiroit de jeter les yeux ſur les Pays-bas. Par l'inſtinct de ſa propre conſervation qui ne peut jamais égarer, on a vu les prêtres, les nobles, les magiſtrats, les banquiers, les négocians, les gros propriétaires, une foule *de ſimples laboureurs*, s'enfuir de leurs foyers, à l'approche des François, & quelques uns y retourner ſur la foi de promeſſes trompeuſes, & en être bientôt punis. On a vu de même en Hollande tout ce qu'il y avoit de riches & d'amis de la paix ſe ſauver à l'arrivée des républicains; & tous les jours l'Allemagne retentit des gémiſſemens des infortunés que trop de confiance, ou des circons-

tances particulières & impérieuſes, ont retenu dans le Brabant, à Aix-la-chapelle, à Cologne, à Tréves & dans tous les pays envahis par les révolutionnaires.

Quel eſt donc cette terrible, cette épouvantable révolution qui pouſſe devant elle & balaye au loin des nations entières, qui convertit en déſerts les plus belles contrées, qui porte la famine au milieu des moiſſons les plus abondantes, qui couvre la terre de ſang, qui ne veut que des bourreaux & des victimes, qui a déja fait périr ou qui tient également exilés, & tous ceux qui ont eu le malheur de contribuer à la faire, & tous ceux qui ont eu le courage de la combattre; qui médite ſans ceſſe des ravages nouveaux, & qui ſemble avoir pour objet de forcer tous les habitans de l'Europe à ſe réfugier aux extrémités de l'Univers?

Et quelle eſt la politique de l'Europe elle-même qui paroit voir ce mouvement ſans effroi, & qui ne ſonge, ni à l'arrêter, ni même à en tirer parti? Comme les ſiècles ſont différens! Il y a cent ans, des ſujèts, malheureux ſans doute, injuſtement perſécutés après la révocation de l'édit de Nantes, mais enfin déſobéiſſans à leur Souverain légitime, s'exilèrent volontairement de la France, qui fit alors des efforts oppreſſifs & mal-adroits pour les retenir, & qui les a depuis pleurés ſi amèrement, & tous les Princes s'empreſſèrent de recueillir & de proté-

ger ces émigrés, d'en accroître la population de leurs Etats, & de profiter de leur induſtrie pour enrichir leur pays. Des villes entières & floriſſantes, où les mœurs, les loix, la langue Françoiſe ont été conſervées, ſont encore en Allemagne des monumens, précieux à l'humanité, de la généroſité, de la ſageſſe & de la ſaine politique des Gouvernemens d'alors. Aujourd'hui les François émigrent en foule par attachement pour leur Religion & pour leur Roi, et pour éviter chez eux une mort certaine et ignominieuſe. La juſtice et la politique exigeoient également que ce grand exemple de fidélité fut honoré partout avec éclat par les Souverains, pour donner une grande leçon à leurs ſujèts. Ils pouvoient en même tems fixer dans leurs Etats les manufactures de Lyon, de Sédan, d'Amiens, de Rouen, de Cambray, dont les propriétaires et les principaux ouvriers ont été forcés par le fléau de la révolution à ſe réfugier en Allemagne. Ils pouvoient faire défricher des terres incultes par ces milliers de bons fermiers, d'honnêtes laboureurs, qui en ſortant de la France diſoient comme ceux de Virgile, et nous auſſi nous fuyons notre patrie, nous abandonnons le doux ſéjour de nos campagnes *. Mais les grandes puiſſances qui pouvoient ſeules s'occuper de cet objet, diſtraites

* *Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva.* Virg. Eglog.

ſans doute par d'autres ſoins, ne paroiſſent pas en avoir eu la penſée.

Cependant le grand FREDERIC n'avoit jamais refuſé l'hoſpitalité dans ſes Etats aux infortunés de quelque pays qu'ils fuſſent. LES EMIGRANS, écrivoit-il *, „peuvent établir leur ſéjour „dans le lieu de mes Etats qui leur conviendra „le mieux . . . . . s'ils viennent „à Clèves ils ſeront bien reçus; le Baron de „Werder, préſident de la chambre, a déja été „prévenu de les favoriſer pour leur établiſſement, „ils y trouveront SURETE, FAVEUR ET PROTEC„TION. Nous avons ici, „ diſoit dans une autre circonſtance ce Monarque, „des fugitifs Polonois „qui redoutant les déprédations, les pillages et „les CRUAUTES de leurs compatriotes, ont cher„ché un aſile ſur mes terres; plus de ſix-vingt „familles nobles ſe ſont expatriées, pour atten„dre des tems plus tranquilles qui leur permet„tent le retour chez elles. Leur unique reſſour„ce eſt dans de BONNES AMES qui les recueillent „et les conſolent dans leurs adverſités.„

Le Roi régnant s'eſt montré auſſi grand et auſſi généreux par l'aſile que les infortunés frères de Louis XVI ont trouvé à Hamm, par les ſecours qu'il leur a fait parvenir, et par l'intérêt touchant qu'il a daigné témoigner perſonnellement aux émigrés en tant d'occaſions, et dont

* œuvres poſthumes tom. X. pages 7, 19 et 73.

rien ne pourra jamais affoiblir la reſpectueuſe reconnoiſſance dans le cœur des bons François. D'autres Souverains encore que nous n'oſons pas nommer, dans la crainte de faire ſans le vouloir des omiſſions injuſtes, mais dont CERTAINEMENT l'hiſtoire et l'humanité béniront et conſacreront à jamais les noms et les vertus hoſpitalières, ont à la vérité accueilli avec une bonté extrême les émigrés François et verſé ſur eux des bienfaits très-déſintéreſſés; mais en général on a paru les repouſſer de toute l'Allemagne. La déſobéiſſance fut un titre pour intéreſſer dans le ſiècle dernier: la fidélité ſemble presque un crime aujourd'hui, et beaucoup de cours n'ont rien négligé pour en dégoûter leurs ſujèts par le traitement qu' elles faiſoient éprouver aux émigrés, comme ſi elles avoient voulu conſpirer elles-mêmes à leur propre perte, et préparer les eſprits à abandonner un jour la cauſe de la ſouveraineté.

En un mot ceux des membres de la prémière aſſemblée, qui avoient provoqué à Paris les décrèts injuſtes, impolitiques et inhumains contre les émigrés, ont été forcés d'émigrer à leur tour, et de chercher un réfuge dans des cavernes profondes, ou en pays étranger, pour ſe ſouſtraire à l'horrible inſtrument de mort qu'ils avoient fabriqué eux-mêmes. Et tous les individus qui dans les Pays-bas, en Hollande, à Bonn et ſur les bords du Rhin, avoient ſurpris

aux Souverains, aux miniſtres, aux magiſtrats, des ordonnances, au moins ſévères, contre les émigrés n'ont trouvé également leur ſalut qu'en abandonnant leurs foyers, comme ſi la Providence avoit voulu faire éprouver tout ce que l'émigration a de pénible et de douloureux, à ceux qui n'avoient pas été capables de ſentir ce qu'elle a de touchant et de reſpectable.

Mais l'émigration n'eſt pas le ſeul danger qui menace la population de l'Europe. Louis XIV fit ſans doute beaucoup de mal à l'humanité en introduiſant le ſyſtême des nombreuſes armées. La conquête de la Silèſie força le grand FREDERIC, pour en aſſurer la conſervation, à tomber dans le même inconvénient; et la rivalité de la Pruſſe, la crainte qu'elle inſpiroit, décidérent la maiſon d'Autriche, après la guerre de ſept ans, à augmenter ſon armée au lieu de la diminuer. Toutes ces meſures ont été fâcheuſes pour la population de nos contrées, mais mille fois moins, il faut en convenir, que l'exécrable ſyſtême des REQUISITIONS et des levées EN MASSE.

Dans des tems plus généreux de ſimples chevaliers décidoient entre eux, corps à corps, les querelles des Rois et les intérêts des peuples. La manie des conquêtes fit lever enſuite des troupes, les rendit permanentes, & des armées de troupes réglées avoient fait ſeules jusqu' à préſent la guerre. Mais aujourd'hui par l'effort

d'une barbarie ſans exemple, & par un ſyſtême dont l'atrocité n'a jamais rien eu d'égal, c'eſt une puiſſante nation que ſes tyrans forcent de s'armer en totalité pour faire la guerre en maſſe à ſes voiſins, & pour impoſer à tous les peuples policés le joug odieux de ſa barbare anarchie. La néceſſité obligeant à la guerre d'employer des armes égales, ſi la république Françoiſe ſubſiſte, les autres Etats ne pourront lui réſiſter qu'en la combattant également en maſſe. Ainſi on aura le ſpectacle affreux, et ſans exemple depuis la création du monde, de voir des nations entières ſe lever, s'attaquer, ſe heurter, s'accabler de toute leur maſſe & s'entre-détruire. L'Europe alors ſera l'image de Saturne qui dévoroit ſes enfans.

La révolution Françoiſe a coûté, en cinq ans, deux millions d'hommes à la France & un million aux alliés; ſi elle ſe perpétue qu'on juge de ce qu'elle détruira encore, qu'on calcule ce que les guerres abſorberont d'hommes à l'avenir, qu'on enviſage, ſi on le peut ſans frémir, les victimes innombrables que les principes révolutionnaires feront dans tous les pays, & l'eſprit s'épouvantera de la dépopulation dont l'Europe eſt menacée, & l'humanité elle-même regretera qu'on ait héſité d'employer des moyens vigoureux pour tarir dans ſon principe la ſource de tant de calamités.

DE TOUS LES INDIVIDUS EN PARTICULIER.

Si la révolution doit avoir un jour l'influence la plus funeſte ſur la tranquillité de l'Europe, ſes loix, ſon commerce, ſes finances & ſa population, elle ne ſera pas moins menaçante pour la vie, la ſûreté, & la fortune de tous les particuliers, de quelque pays et de quelque condition qu'ils puiſſent être.

En effet quel eſt l'homme qui en dernière analyſe pourra ſe flatter d'avoir profité réellement en France à la révolution, et quel eſt l'individu en Europe qui auroit à gagner à ce que les principes révolutionnaires pénétraſſent dans ſa patrie?

Les Souverains ſeroient dépouillés, proſcrits et errans comme Louis XVIII et ſon auguſte famille, comme les trois Electeurs eccléſiaſtiques, le Duc des Deux-ponts, les Princes-Evêques de Liége, de Spire, de Basle, le Prince d'Orange etc. Leurs miniſtres auroient le même ſort, et aucun d'eux ne devroit jamais perdre de vue cette effrayante perſpective.

Les prêtres de toutes les Religions, également odieux à ces athées politiques, à ces fanatiques de la révolution qui dans leur délire cherchent et déifient la raiſon dans des femmes perdues et leur proſtituent des temples, oui les prêtres de toutes les Religions ſeroient, ou immolés comme en France, empriſonnés, perſécutés, ou au moins dépouillés comme dans la Belgique.

Les grands ſeigneurs, les nobles de toutes les claſſes perdroient leur rang, leur état, leurs fiefs, leurs biens et peut-être la vie; car le mot de ralliement des révolutionnaires ſera par-tout, comme il l'a été en France, *guerre aux châteaux, et mort aux nobles*: paroles terribles qui devroient ſans-ceſſe être préſentes à la nobleſſe Allemande, et écrites en gros caractères dans le cabinet des Rois pour l'inſtruction de leurs miniſtres et le ſalut de leurs ſujèts.

Les bourgeois riches, les propriétaires, les capitaliſtes ne ſeroient point affranchis de la ſpoliation générale. La révolution Françoiſe a pour objet de déplacer les propriétés, d'enrichir les ſans-culottes *, et par conſéquent de dépouiller

* Les prémiers mouvemens de la révolution ont été exécutés, ou ſecondés à Paris par une troupe de miſérables, de vagabonds de tous les pays, de mendians évidemment ſoudoyés par les factieux. Ces malheureux avoient l'air ſi pauvres, ſi déguenillés qu'on les appela des *ſans-culottes* parce qu'en effet ils étoient à moitié nus. Les révolutionnaires qui ont fait tourner à leur profit jusqu' aux traits qu'on a lancé contre eux ſe ſont emparés du mot *ſans-culotte* et lui ont même conſacré une fête dans leur calendrier, les *ſans-culotides*, pour armer et réunir ſous l'étendart de la révolte tous les gens ſans aveu, ſans propriété, ſans talens, ou ſans émulation, et qui ont abandonné le travail pour les inſurrections, le pillage et les maſſacres. Cette dénomination s'eſt perpétuée, et il eſt difficile de parler

les poſſeſſeurs légitimes. Elle a même enlevé à ceux qu'elle avoit enrichis le fruit de leurs crimes, ou de leur induſtrie; elle n'a pas plus pardonné aux fortunes qu'elle a fait faire qu'aux anciennes fortunes qu'elle avoit pour objet de détruire. Or dans un tel ordre de choſes, quiconque eſt riche eſt criminel. Tallien ſe vantoit à la convention d'avoir fait périr le maire de Bordeaux, quoique bon patriote, de ſon propre aveu, parceque ſa mort valoit deux millions à la république. Voilà pour tous les pays qui entreront en révolution la ſentence de mort de toutes les perſonnes opulentes, ou qui paſſeront pour l'être.

Les banquiers, les négocians, les manufacturiers, qui ſe font peut-être la plûpart une grande illuſion ſur les effets de la révolution, en ſeront bientôt victimes eux-mêmes, comme l'ont été les négocians et les banquiers les plus célébres de Paris, de Bordeaux, de Lyon, de Marſeille et de toute la France. Tous les manufacturiers de drap de Sédan ont été guillotinés le même jour. Dans toutes les fabriques, le fabriquant a été dénoncé et ſupplanté par ſes commis et ſes chefs d'atteliers; ceux-ci par les ouvriers, et les ouvriers à leur tour mis en re-

aujourd'hui de cette eſpéce de gens, même dans un ouvrage sérieux, ſans les déſigner par le nom que l'uſage général leur a donné, et qui les caractèriſe le mieux.

quiſition pour les armées, ou manquant d'ouvrage, ont péri de miſère et de faim, ou ſur un échafaud quand ils oſoient murmurer contre leurs tyrans.

Les ſavans, les gens de lettres, les amis des beaux arts, faits pour éclairer le monde et pour l'honorer, ſeroient-ils acceſſibles aux amorces trompeuſes que la révolution paroît offrir à leur amour-propre? Eſt-ce aux talens à mettre leur fortune aux loteries de l'intrigue, et à la vertu à courir la carrière du crime? Qu'ils contemplent la France; ils y verront que tout ce qui étoit diſtingué par l'eſprit et les talens a été inhumainement immolé, ou entaſſé dans les priſons et perſécuté; qu'il n'y a pas dans ce moment un ſeul homme de lettres, pas un ſavant, pas un artiſte qui ſoit parvenu aux honneurs de la république et aux places d'adminiſtration qu'elle diſtribue, tandis qu'au contraire le célébre Bailli, qui l'avoit fondée, a péri avec ignominie; que Condorcet, ſon plus fougueux appui, a été réduit dans un cachot à ſe tuer lui-même; que Lavoiſier, chimiſte infatigable et phiſicien habile, a été égorgé au milieu des découvertes importantes qu'il faiſoit pour la république; et que mille autres enfin ont eu la même deſtinée *.

* Toute l'Europe connoit, lit et admire l'abbé de Lille, l'élégant traducteur et ſouvent l'égal de Virgile, l'auteur immortel du charmant poëme des jardins.

Voilà donc le ſort qui ſeroit réſervé aux ſavans de tous les pays où la révolution pourroit étendre ſes principes meurtriers. Mais les nombreux ſucceſſeurs de Newton, de Leibnitz, de Euller, de Puffendorf, de Pope, de Métaſtaſe, de Maffei, de Haller etc. etc., les célébres profeſſeurs des univerſités qui ſont la gloire de l'Europe, ſupérieurs au plus grand nombre des hommes par

L'infortuné! Privé de la vue, comme Homère et comme Milton, il eſt réduit aujourd'hui à la plus affreuſe miſère par la révolution. Elle lui a enlevé deux-cent-mille livres de capitaux, fruit de ſes veilles et de ſon économie, qu'il avoit placés chez différens individus, tous morts ſur l'échafaud. Elle l'a privé des graces qu'il avoit obtenues de Louis XVI, car les Rois de France ſe ſont toujours plû a répandre des honneurs et des bienfaits ſur les littérateurs, les ſavans et les artiſtes. L'abbé de Lille en annonçant dans les papiers publics de Paris, de la fin de janvier 1796, qu'il n'a plus de quoi exiſter, apprend au monde littéraire que la révolution Françoiſe, qui a impitoyablement aſſaſſiné, dans toutes les claſſes, tant de jeunes perſonnes au deſſous de ſeize ans et de vieillards au deſſus de quatre-vingt, ne pardonne ni à la jeuneſſe, ni à la vieilleſſe, ni aux infirmes, leurs vertus, leurs talens, leur naiſſance et leur fortune. Hommes de lettres, hommes honnêtes de tous les pays, quel exemple pour vous! Etrangers de toutes les conditions, placés encore plus loin de la révolution par vos mœurs et par vos vertus que par l'eſpace qui vous en ſépare, ſans vous en préſerver; voyez-donc par ſes horribles effets combien elle eſt dangereuſe par ſes principes!

leurs lumières, égaux aux plus reſpectables par leurs vertus, mettront leur honneur à jouir de la paix et de la proſpérité de leur pays, et ils ſeront les prémiers par conſéquent, à donner l'exemple du reſpect pour les Souverains, de l'amour de l'ordre et de la ſoumiſſion aux loix, ſans les quels les lettres ſont ſans gloire et la patrie ſans bonheur.

Les artiſtes ſeroient également malheureux par-tout où la révolution pénétreroit puis qu'elle y perſécuteroit les arts, les talens, le goût qui les dirige et l'opulence qui les employe.

Tous les cultivateurs, les fermiers, aſſujétis comme ceux de la France, du Brabant, de la Hollande et de toute la rive gauche du Rhin aux loix anti-ſociales du *maximum*, des emprunts forcés et des requiſitions, que les révolutions de tous les pays traîneront déſormais à leur ſuite, comme leurs ſeuls moyens de ſuccès, verroient leurs enfans arrachés de leurs bras pour le ſervice des armées, leurs blés enlevés par force ainſi que leur bétail et leurs troupeaux. Les villes et les campagnes ne diſputeroient enſemble que de malheur; car le peuple toujours trompé et opprimé, changeant de tyrans chaque année, dévoué à une ſervitude abſolue au nom de la liberté, et à une diſette éternelle au nom de l'abondance, ſeroit comme à Paris tour à tour bourreau & victime, & ſans ceſſe malheureux.

Mais ſans attendre que la révolution ravage toute l'Europe par ſes principes & par ſes armes, combien déjà n'a-t-elle pas fait de victimes en Suiſſe, en Italie & dans toute l'Allemagne! Combien d'étrangers avoient placé leurs capitaux ſur la France dans des tems où la proſpérité de la Monarchie & l'honneur du Gouvernement inſpiroient une juſte confiance! Et quel eſt leur ſort aujourd'hui? Tous éprouvent que le reſpect des propriétés, ſans exception, intéreſſe les propriétaires de tous les pays, qu'il eſt impoſſible de violer la propriété dans un point ſans la bleſſer dans tous les autres & qu'y toucher c'eſt toujours la détruire. Auſſi dès-que les propriétés ont été envahies en France les riches capitaliſtes qui s'étoient imaginé ſi mal à-propos que la révolution ſe faiſoit pour eux en ont été atteints & frappés mortellement. Enſuite des confiſcations, ou des ſéqueſtres, auſſi contraires aux titres ſacrés de leurs créances * qu'ils le ſont à la juſtice, à la raiſon, à la ſaine politique, ont dépouillé deſpotiquement la plûpart des rentiers étrangers. Les autres, privés presque en totalité de leurs revenus en France par le papier fauſſe-monnoie avec le quel ils leur ſont payés, n'ont plus qu'à

* Les Rois de France ont toujours ſtipulé expreſſément dans les édits de création d'emprunts que les étrangers qui y placeroient des fonds recevroient leurs arrérages, même en tems de guerre.

ſe réſigner à la banqueroute abſolue que le déſordre de la révolution néceſſite et que le Gouvernement opère & conſomme tous les jours. Et quelle banqueroute fut jamais plus immorale & plus odieuſe? Quand la France eſt en délire pourquoi faut-il que des étrangers, des prêteurs de bonne foi en ſubiſſent la peine? Qu' y a-t-il de commun entre les querelles des nations, les intêtêts politiques des Etats & les conditions inviolables des emprunts ouverts par chacun d'eux? De quel droit peut-on s'acquitter de ce qu'on doit aux ſujèts d'un Prince voiſin en lui faiſant la guerre? La France en révolution, qui l'a déclarée la prémière, ſans y être provoquée & ſous les prétextes les plus vains & les plus frivoles, à toutes les puiſſances alliées, peut-elle actuellement punir qui que ce ſoit de ſon propre ouvrage? Les révolutionnaires ont épuiſé toutes les formules poſſibles de ſerment pour garantir la valeur intégrale & le cours forcé des aſſignats & cependant ils oſent en faire la banqueroute après en avoir rempli l'Europe; ils les démonétiſent volontairement, ils les livrent à l'opinion publique, par conſéquent au mépris & à la nullité. Et lorsque leur Gouvernement les a lui-même décrédités & avilis; lorsqu'il ne les reçoit plus dans ſes caiſſes que pour leur valeur au cours de la place, c'eſt-à-dire pour un demi pour cent tout au plus de celle de leur émiſſion; lorsqu'il paye d'après cette réduction toutes

ſes dépenſes, ſes agens, ſes ſuppôts, tous les fonctionnaires publics, peut-il inſulter, comme il le fait, à la juſtice, à la moralité publique, en payant les rentes dues aux étrangers en aſſignats ſur le pied de leur valeur nominale. Ainſi les républicains péſent leur propre papier dans une balance arbitraire, forcent les étrangers de le prendre pour toute ſa valeur primitive quand ils le donnent, & ils le réduiſent à rien lorsqu'ils le reçoivent, choſe inouie dans les banqueroutes les plus frauduleuſes. L'effet de cette meſure eſt tel que ſi un Allemand devoit mille thalers à la république & qu'il lui en fut dû à lui-même cent-cinquante mille pour des arrérages de rente, il lui ſeroit impoſſible de compenſer une ſomme par l'autre, & les cent-cinquante mille thalers qu'il auroit à recevoir ne ſuffiroieut pas pour acquitter les mille qu'il auroit à payer. Voilà le deſpotiſme dans toute ſa force parceque c'eſt l'autorité, l'injuſtice et la violence réunies; voilà la conſéquence des droits de l'homme et les effets de la révolution: voilà comme les républicains reſpectent la dette ſacrée qu'ils ont miſe ſi ſouvent, ſi ſolemnellement et ſi inutilement ſous la ſauve garde de la LOYAUTE FRANÇOISE, en profanant ce nom, comme ils en ont profané tant d'autres: voilà enfin comme ils reſpecteront toujours avec les étrangers, la foi qu'ils auront promiſe, les engagemens qu'ils auront contractés, les ſermens qu'ils auront faits; car des athées

ne craindront jamais d'être parjures. Ce monstrueux ordre de choſes, qui eſt né de la révolution et qui l'a ſoutenue, ne pourra finir qu' avec elle. Le Roi appelé au trône par la force des principes ſera dans l'impoſſibilité de s'en écarter, et jamais il n'en aura ni l'intérêt, ni le déſir. La dette envers les étrangers deviendra la dette privilégiée de l'Etat, comme c'étoit la volonté de Louis XVI, comme c'eſt celle de ſon ſucceſſeur, et comme c'eſt le vœu de tous les François fidèles. Ils y ſacrifieroient, s'il le falloit, une partie de leurs propriétés perſonnelles, parceque l'honneur eſt le prémier des biens pour eux, parcequ'ils ſe croyent avec raiſon ſolidaires des engagemens du Roi, et qu'en demandant juſtice pour eux-mêmes il eſt impoſſible qu'ils ne veuillent pas la rendre aux étrangers. Mais on ſent que le Roi ſeul pourroit en prendre l'engagement et que ſeul il pourroit le remplir en faiſant ceſſer les dépenſes immodérées, les déprédations incalculables, les calamités de tous genres de la révolution, et en juſtifiant par l'exactitude des payemens la confiance des rentiers que la république a ſi indignement trahie.

Concluons donc avec impartialité que ſi la révolution ſe prolonge la banqueroute de la France eſt faite et qu'elle ſera irréparable; cela eſt évident; mais que ſi la Monarchie ſe rétablit, ſon intérêt, ſon honneur, le ſoin de ſon crédit, la politique ſage et vigilante des puiſſances alliées,

tout lui impoſera le devoir, que rien ne pourra jamais lui faire éluder, de ſe libérer de ſes dettes légitimes: cela eſt inconteſtable.

Que les étrangers créanciers de l'Etat ſe gardent donc de faire des vœux imprudens contre eux-mêmes et d'immoler des propriétés réelles à des opinions fauſſes, à des eſpérances illuſoires; en un mot qu'ils ſoient bien perſuadés que tout eſt perdu pour eux avec la république, ou que tout eſt ſauvé avec la Monarchie.

De tout cela il réſulte que ſi la république Françoiſe pouvoit échapper à toutes les cauſes de deſtruction qui la menacent, ſi une politique aveugle pouvoit prolonger ſon exiſtence en lui donnant la paix, l'Europe non ſeulement le payeroit de ſa tranquillité, ſeroit en proie à des guerres continuelles, et ſans ceſſe agitée et déchirée par la fureur révolutionnaire; mais qu'elle perdroit encore ſa police, ſon commerce, ſes richeſſes et ſa population. Il n'y a donc pas un ſeul homme dans cette partie du monde, quelque ſoit ſa naiſſance, ſon état, ſes talens et ſa fortune, qui n'ait à redouter la république, ſes principes, ſes armes et ſa politique, et qui ne ſoit auſſi intéreſſé perſonnellement que tous les Souverains à ce que cette horrible révolution ſoit étouffée dans ſon foyer, et à ce que la Monarchie Françoiſe ſoit promtement rétablie. Il faut pour le bonheur du genre humain que toute révolu-

tion ſoit déſormais phiſiquement impoſſible dans tous les Etats policés, même aux yeux des factieux; ce n'eſt qu'en détruiſant pour eux dans le monde entier tout eſpoir de ſuccès et d'impunité que l'on empêchera leurs funeſtes projèts de jamais éclater. Il faut par conſéquent que tous les peuples qui ont vu les excès, les crimes de la révolution Françoiſe, en voyent le terme et la punition. Il faut en un mot qu' aucun Souverain ne ſoit expoſé à trouver criminel et puniſſable dans ſes Etats, ce qu'il auroit reconnu être juſte et légitime en France, afin que ſes ſujèts ne ſoient tentés dans aucun tems de lui demander de faire pour eux ce qu'il auroit trouvé bon, et approuvé ſolemnellement que les François euſſent fait pour eux-mêmes.

Les Rois plus que jamais doivent donc ſe conſidérer comme frères. Si l'intérêt de leur propre conſervation ne domine pas dans leurs conſeils, s'ils ne ſe regardent pas comme ſolidaires les uns pour les autres dans cette grande criſe, et tous leurs ſujèts comme faiſant une même famille; en un mot, ſi l'Europe n'eſt pas intimement unie, l'Europe ſera inévitablement perdue.

Voyons maintenant quels ſeroient les effets de la révolution Françoiſe relativement à la Pruſſe en particulier.

DE LA FRANCE

RELATIVEMENT

À LA PRUSSE,

COMME ETAT SÉPARÉ ET INDÉPENDANT.

Nous avons déja établi que la France étoit l'alliée naturelle de la Pruſſe ; mais cela s'entend de la France MONARCHIQUE, car la REPUBLIQUE Françoiſe n'aura jamais

ni la volonté,
ni l'intérêt,
ni les moyens

de ſervir la Monarchie Pruſſienne, et je le prouve.

Elle n'en aura pas *la volonté* puisque toute république eſt eſſentiellement ingrate ; toutes l'ont été depuis Athénes jusqu' aux Etats-unis de l'Amérique. La Hollande devoit ſa liberté à la France, et à peine libre, elle fut l'ennemie la plus acharnée de la France. Elle devoit tout à la maiſon d'Orange, et la maiſon d'Orange a été ſans ceſſe perſécutée par elle. Louis XVI, à la vérité par une grande erreur, avoit fait toutes ſortes de ſacrifices pour aſſurer l'indépendance de l'Amérique, et les Etats-unis, n'ont rien eſſayé pour l'empêcher d'être conduit à l'échafaud.

La Pruſſe a été la prémière à faire ſa paix avec la convention, et cette paix ſera promtement oubliée. Les Etats qui traiteront les derniers avec la république Françoiſe, et qui par cela même auront l'air de fonder et de conſolider plus particulièrement ſa puiſſance, tiendront le prémier rang dans ſon affection, en ſuppoſant qu'elle ſoit ſuſceptible d'un ſentiment. Mais la haine pour tous les Souverains prévaudra toujours, et ſera la ſeule paſſion des républicains. Des gens de la plus baſſe extraction, que leur intrigue portera néceſſairement aux principales places du Gouvernement, mettront leur amour-propre à contrarier, à offenſer tous les Souverains; et la réponſe ſéche et déplacée donnée en dernier lieu par le comité de ſalut public aux offres de médiation faites par le Danemarck en eſt la preuve. Ainſi la Pruſſe doit s'attendre à éprouver la plus mauvaiſe *volonté* de la part de la république Françoiſe.

Mais *l'intérêt* de cette république lui ſera bien plus contraire encore. Propoſer, je ne dis pas une guerre, mais la moindre dépenſe à la république en faveur de la Monarchie Pruſſienne paroitra un ſacrilège aux républicains. Que leur importera en effet la conſervation de cette Monarchie? Si leurs frontières ne s'étendent pas jusqu'au Rhin, ils ſeront, comme nous l'avons déjà dit, et comme il faudra ſouvent le rappeler, éternellement occupés de s'établir ſur la rive

gauche de ce fleuve ; toutes conſidérations, toute alliance, tous engagemens ſeront ſacrifiés à ce but, et ſi, pour y parvenir, ſi pour acquérir, les Pays-bas, la rive gauche du Rhin & la portion du cercle de Weſtphalie qui y eſt ſituée il falloit donner des troupes à l'Empereur & des ſubſides aux Ruſſes pour détacher la Siléſie, Mémel & Kœnigsberg de la Monarchie Pruſſienne, la république Françoiſe feroit des efforts extraordinaires pour leur en fournir.

Si au contraire elle a le Rhin pour limite, en conſervant ſa ſuprématie ſur la Hollande, la république deviendra voiſine, & par conſéquent ennemie naturelle de la Pruſſe. Elle étendra ſes vues ſur le ſurplus de la Weſtphalie & ſur le cercle de la baſſe-Saxe, & les richeſſes & la ſituation avantageuſe d'Emden, de Bremen, de Hambourg & de Lubeck, ſeront un appas pour elle, ou n'en doit pas douter, pour conquérir, ſi non à la république Françoiſe, au moins aux principes révolutionnaires, tout le pays compris entre la Baltique & le Rhin. Et quelle puiſſance alors pourroit empêcher la révolution de ravager ces contrées, & qui pourroit ſauver dans cette hypothèſe, ſi facile à réaliſer ſi importante à prévenir, l'antique patrimoine de la maiſon de Brandebourg.

Dans tous les cas, la république Françoiſe aura un intérêt prédominant, celui de bouleverſer l'Allemagne, de l'agiter, de la diviſer d'ané-

antir le corps Germanique, INSTITUTION FEODALE ET POLITIQUE, qui bleſſera doublement les principes & les intérêts des républicains, & qui ſera par conſéquent l'objet éternel de leurs jalouſies, de leurs intrigues, de leur haine & de leurs guerres; et dans cette diſlocation de l'Empire il eſt impoſſible de ne pas s'effrayer des deſtinées de la Pruſſe.

Enfin la république Françoiſe qui, par ſes intrigues, ſes principes, ſes propagandiſtes & ſes Ambaſſadeurs, aura beaucoup de moyens de faire du mal à ſes voiſins par la corruption & la révolte, n'aura certainement *aucun moyen*, d'être utile à la Pruſſe. Le dépériſſement de ſes arts, de ſes manufactures, l'écoulement de ſon numéraire à l'étranger, les impoſitions immenſes dont la France ſera grévée, les dépenſes exceſſives qu' exigera l'armée innombrable de ſes adminiſtrateurs, de ſes agens, de ſes fonctionnaires publics, de leurs délégués & de leurs commis, enfin ſa dépopulation ne lui laiſſeront aucuns moyens de ſecourir au beſoin la Pruſſe, de lui payer des ſubſides, de lui fournir des troupes, ni d'opérer des diverſions en ſa faveur. Tous ſes efforts, toutes ſes dépenſes ſe dirigeront d'abord contre l'Angleterre & du côté de la marine pour recouvrer ſes colonies & ſon commerce, l'étendre s'il eſt poſſible, & envahir l'Empire des mers, tandis qu'elle abandonnera à ſes propagandiſtes & aux jacobins de tous les pays & de

toutes les claſſes le ſoin d'attaquer à peu de frais, & de diſſoudre à la fois les puiſſances continentales, bien ſûre de pouvoir s'armer à tems pour conſommer leur ruine.

Si la Ruſſie, qui de ſa poſition menace toute l'Europe, vouloit faire une invaſion dans la Pruſſe, la France MONARCHIQUE eſſentiellement intéreſſée à ſecourir ſon alliée, viendroit à ſon ſecours de toutes les manières: négociations à Conſtantinople, à Vienne & dans toute l'Allemagne, ſubſides accordés à la Suéde & au Danemarck, forces de terre, forces de mer, tout ſeroit employé pour ſervir la maiſon de Brandebourg. La France REPUBIQUE au contraire jouira de ſa chûte & y contribuera ſi elle y voit la moindre utilité pour ſes projèts dévaſtateurs.

Il en ſeroit de même, ou a-peu-près, des guerres, que la Pruſſe pourroit avoir à ſoutenir, ſoit contre la maiſon d'Autriche, ſoit contre l'Angleterre ſi elle étoit injuſtement attaquée.

En un mot la France *monarchique* fera évidemment tout pour le maintien de la Monarchie Pruſſienne dans ſon intégrité & pour aſſurer la tranquillité de l'Europe, & la France *république* fera tout pour perdre l'une & l'autre, & pour tout bouleverſer.

Il paroit donc démontré que l'intérêt capital de la Pruſſe eſt que la France ſoit une Monarchie, et que cette Monarchie ſoit ſon alliée.

DU PORTUGAL.

Depuis Vaſco de Gama et Alphonſe d'Albukerque le Portugal n'a pas fait une grande ſenſation dans le monde. L'or du Bréſil n'a point ajoûté à ſa puiſſance, ſes vaſtes et riches établiſſemens dans l'Aſie, depuis Ormus jusqu'à Macao, ont énervé ſa population et enrichi ſes rivaux; ſa métropole de Goa, autrefois ſi fameuſe, eſt aujourd'hui peu connue dans l'Inde, et Lisbonne même, malgré la vigoureuſe adminiſtration du prémier miniſtre Pombal, ne l'eſt presque parmi nous que par le tremblement de terre qui l'a engloutie, ou bouleverſée. Ce Royaume n'eſt échappé à l'ambition de l'Eſpagne qu'en ſe réduiſant par le fait en province d'Angleterre; il n'intéreſſe eſſentiellement que la politique de Madrid et de Londres: il eſt abſolument nul pour celle du Cabinet de Berlin.

DE L'ESPAGNE.

La paix douloureuſe que le Roi catholique, le petit fils de Louis XIV, s'eſt vu dans la cruelle néceſſité de conclure avec les deſtructeurs de tous les cultes, les ennemis de tous les Rois et les

bourreaux de Louis XVI, dégoûtans encore du ſang de Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth, atteſte la deſtruction de ſon armée, le délabrement de ſes finances et l'épuiſement de tous ſes moyens. Dautres circonſtances intérieures concourent peut-être auſſi à paralyſer cette Monarchie autrefois ſi redoutable à la France, ſi inquiétante pour les deux mondes, et qui naguère encore ſous le turbulent Albéroni avoit placé dans les mains du Czar Pierre-prémier, un levier avec le quel elle menaçoit de bouleverſer toute l'Europe. Aujourd'hui malgré des poſſeſſions immenſes dans les deux hémiſphères, pour les quelles le ſoleil ne ſe couche jamais, malgré le caractère noble, fier et belliqueux des Eſpagnols, l'Eſpagne ſans influence au dehors, ſans reſſources au dedans, n' ayant ni l'argent néceſſaire pour agiter le Nord, ni forces pour opérer la plus légère diverſion dans le Midi, eſt dans ce moment par rapport à la Pruſſe comme ſi elle n'exiſtoit pas ſur la carte de l'univers.

Quant à l'Eſpagne en elle-même, la ceſſion qu'elle a été obligée de faire aux républicains François, par le traité conclu à Basle le 22 juillet 1795, de la partie de l'île de St. Domingue qui lui appartenoit, lui ſera auſſi funeſte qu'à toutes les métropoles Européennes qui ont des colonies dans l'Amérique. Les principes révolutionnaires introduits dans les Antilles par les républicains François, et ſur-tout la meſure in-

conſidérée et barbare, qu'ils ont crue eſſentielle à leur ſyſtême déſorganiſateur, d'affranchir les négres et de les ſoulever contre leurs maîtres, entraîneront inévitablement la deſtruction abſolue, et la dévaſtation irréparable de toutes les colonies, ou leur indépendance, ſi les colons ſont aſſez forts pour réſiſter au fléau de la révolution. Peut-être même les colonies finiront par être à la fois indépendantes et ruinées. La Jamaïque et Cuba ſuivront le ſort de St. Domingue. Tout le Golphe du Mexique le partagera. Le continent ne ſera pas plus heureux que les îles, et cette ſubverſion de l'Amérique-méridionale ébranlera la Monarchie Eſpagnole jusques dans ſes fondemens. Enfin ſi la ceſſion de la partie Eſpagnole ſubſiſte, et par conſéquent la révolution Françoiſe, la France et les Etats-unis émanciperont un jour toutes les autres colonies, et ameneront tôt-ou-tard, et peut-être très-prochainement, un ordre de choſes d'un danger incalculable pour toute l'Europe.

Et pendant que l'Eſpagne perdra ſes richeſſes, ſon commerce et ſes poſſeſſions du nouveau-monde que fera-t-elle dans l'ancien? Continuellement menacée et humiliée par un voiſin incompatible, par un ennemi irréconciliable au fond du cœur, jouèt de ſon caprice, ou de ſon ambition; elle ſera réduite déſormais à en recevoir la loi, et à n'exiſter, pour-ainſi-dire, que ſous ſon bon plaiſir. Les républicains François

ne pardonneront jamais à l'Eſpagne les torts qu'ils ont avec elle. Jamais ils ne mettront ſincèrement leur confiance dans l'alliance, l'amitié et les diſpoſitions pacifiques d'un Monarque qu'ils ont ſi cruellement outragé, et qui aura toujours l'auguſte chef de ſa maiſon à venger, des régicides à punir, et un droit éventuel à la couronne de France à conſerver.

On ſait ſon droit au trône, et ce droit eſt un crime.

Déjà il n'y a plus de Pyrénées pour les principes de la révolution; bientôt il n'y en aura plus pour les armes des révolutionnaires. Si, à la honte et à la ruine de l'Europe, ils obtiennent la paix, n'importe à quelles conditions, qui les empêchera d'en profiter pour aller ſoumettre l'Eſpagne, pour y chercher le numéraire qui leur manquera, les tréſors que leur cupidité aura ſoin de leur exagérer, et pour l'accabler de la totalité de cette armée, qui feroit bientôt périr les chefs de leur Gouvernement uſurpateur s'ils ne trouvoïent pas le moyen d'employer au loin ſon avidité de pillage, de butin et de triomphes. Dans ce cas, trop facile à réaliſer pour qu'il ne ſoit pas néceſſaire à prévoir, l'Eſpagne livrée à elle-même n'auroit de ſecours à attendre de perſonne. Les alliés qu'elle a été forcée d'abandonner auroient inutilement la généroſité de reprendre les armes pour elle; ils n'auroient aucun moyen d'opérer une diverſion efficace en ſa fa-

veur, et avant que les troupes de l'Empereur fuſſent arrivées du fond de la Hongrie et de la Galicie pour en faire la tentative, l'Eſpagne priſe au dépourvu, l'Eſpagne qui n'a pas pu réſiſter aux républicains quand ils étoient occupés ſur leurs frontiéres par toutes les grandes puiſſances de l'Europe, le pourroit encore moins quand elle ſeroit aſſaillie par toutes leurs forces à la fois; elle ſuccomberoit bientôt ſous le nombre: une ceſſion en néceſſiteroit une autre et dans peu de tems la Monarchie entière s'évanouiroit comme la Pologne.

Qu'en faut-il conclure? que chaque pas que l'Eſpagne fera faire à la république Françoiſe vers une paix générale en ſera un qu'elle fera elle-même vers ſa ruine. Qu'on me diſe ſi la république ſera reconnue univerſellement, et quand elle le ſera, et je dirai quand l'Eſpagne ſera ſubjuguée. Oh! Combien le cabinet de Madrid, trop éclairé pour n'avoir pas jugé la profondeur de l'abyme dans le quel la force des circonſtances l'a précipité, a du gémir, combien il a du être cruellement tourmenté de l'obligation de ſacrifier ainſi à l'inquiétude, et peut-être à la néceſſité du moment, le ſalut de l'avenir; et combien l'honneur, ſi cher aux Eſpagnols, la politique, la Religion, le ſoin impérieux de ſa propre conſervation, & enfin tous ſes intérêts réunis doivent faire déſirer ardemment au conſeil de Caſtille que ſes anciens alliés, mieux ſitués &

plus heureux, puiſſent triompher enfin de l'hydre de la révolution! Alors Louis XVIII, en rentrant dans ſes Etats s'empreſſeroit de reſtituer des ceſſions extorquées, d'oublier des malheurs communs, et S. M. n'auroit à ſe rappeler que les bons offices qu'elle a reçus de S. M. C., & la néceſſité de cimenter de plus en plus l'amitié qui doit unir à jamais les deux Monarques, pour le bonheur & l'intérêt des deux Royaumes.

DE L'ITALIE.

L'Italie eſt à peu près dans la même ſituation que l'Eſpagne relativement à la Pruſſe: étrangère à la politique du reſte de l'Europe toutes les fois qu'elle n'eſt pas la proie de ſes voiſins, ſa prévoyance & ſon activité ne peuvent guères s'étendre au delà de ſes frontières. Cette belle contrée commandoit au monde autrefois, & tout le monde lui commande aujourd'hui. Sa diviſion en pluſieurs Souverainetés fait ſa foibleſſe, & peut-être ſon bonheur, en la préſervant des maux que l'ambition d'un maître unique pourroit attirer ſur elle.

Le Roi de Naples, flottant entre la crainte d'un bombardement et ſes affections, ſes intérêts réels et de famille, eſt comdamné à une

neutralité pour-ainſi-dire éternelle; mais s'il eſt la puiſſance la moins a portée, par la ſituation topographique de ſes Royaumes, d'influer ſur la direction de la politique générale et ſur les grands événemens de la guerre actuelle, il eſt pourtant une des plus intéreſſées à ſon ſuccès, et à l'extinction de la révolution Françoiſe; car les différentes conjurations découvertes dans ſes Etats prouvent que le Véſuve et l'Etna ne ſont pas les ſeuls volcans dont les exploſions y ſoient à craindre.

Rome conquérante a vû paſſer ſes beaux jours; Rome religieuſe voit écouler les ſiens. Le Capitole, Céſar et Tacite atteſtent ce que fut l'une autrefois; la baſilique de St. Pierre, le génie et le grand caractère de Pie VI, l'eſprit et la ſagacité du peuple Romain, prouvent ce que l'autre ſeroit ſuſceptible d'être encore, ſi les nations, comme les particuliers, montées jusques au faîte, pouvoient n'en pas deſcendre. La cour de Rome jadis le foyer de la politique de l'Europe a perdu toute influence à cet égard, et ſa ſageſſe a plus de vœux à faire aujourd'hui que de précautions à prendre, pour n'avoir pas à ſouffrir et à déplorer des pertes beaucoup plus douloureuſes, ſuites funeſtes des progrès de l'eſprit révolutionnaire.

Venise a vu s'éclipſer une grande partie de ſa conſidération politique depuis que la décou-

verte de la route de l'Inde par le Cap de bonne eſpérance l'a privée de l'immenſe commerce qu'elle faiſoit avec l'Aſie par l'iſtme de Suèz. Elle eut la gloire de reconnoître la prémière Henri IV, et de rendre hommage à ſes droits, et récemment encore . . . . . mais tout le monde ſait qu'il n'y a pas de réſolutions grandes, fermes, nobles et généreuſes dont les Vénitiens ne ſoient capables; et il ſuffit à notre ſujèt de rappeler combien cet Etat eſt célébre par la ſageſſe et la vigueur de ſon Gouvernement, qui ne furent jamais plus néceſſaires.

La Toscane à éprouvé que chaque pays à ſon âge pour la gloire. Le ſien paroit paſſé avec le regne des Médicis, mais le bonheur eſt de tous les tems. Elle a été heureuſe ſous l'adminiſtration paternelle de Léopold, et elle le ſera toujours ſi les principes de la révolution Françoiſe, qui n'y ſont peut-être pas aſſez réprimés, n'y étendent jamais leurs affreux ravages. Le Grand-Duc, autoriſé ſans doute en ſecrèt par le cabinet impérial, dans la crainte que la flotte Angloiſe n'eſſuyât quelque échec, et l'armée des Autrichiens quelque défaite, a conclu avec la convention une paix de circonſtance pour préſerver ſes côtes et protéger ſon commerce: la néceſſité lui avoit commandé la guerre, la néceſſité lui a commandé la paix; et cette obligation a été ſi impérieuſe que le conſeil

du Grand-Duc a dévoré avec douceur l'affront fait au Comte de Carletti: affront dont l'Europe entière ſe ſeroit indignée s'il n'y avoit pas une ſorte de juſtice à ce que les prémiers amis et les plus zélés partiſans d'une révolution monſtrueuſe en ſoient les prémiers punis.

Le Roi de Sardaigne eſt obligé à plus de ménagemens: ſa politique a été de tous tems de maintenir l'équilibre entre la France et la maiſon d'Autriche. Il n'auroit pas pu s'arranger aujourd'hui avec la convention ſans s'expoſer à être un jour victime du reſſentiment de l'Empereur et de la paix qui finira par ſe conclure entre les grandes puiſſances. Ce vertueux Monarque a continué la guerre et ſa prudence l'exigeoit, indépendammeut de ce que ſes principes, ſon honneur, et l'intérét des deux Princeſſes ſes filles lui en impoſoient le devoir; mais uniquement deſtiné par ſa poſition à veiller ſur les Alpes et ſur la Lombardie, il ne peut nuire à la Monarchie Pruſſienne; et même en ſuppoſant que dans quelques circonſtances, il fit jamais des vœux ſecrèts pour elle, il n'auroit aucun moyen de la ſervir.

Le Milanois eſt au milieu de l'Italie une pierre d'attente pour la domination Autrichienne, et cette attente n'auroit peut-être pas été longue ſi Joſeph II eut vêcu, et qu'il fut parvenu, à faire ouvrir, comme il le déſiroit vivement, à

travers les Griſons et la Valteline, une grande route pour communiquer directement et promtement de l'Autriche avec la Lombardie. Ce tranſit amical et commercial ſeroit bientôt dégénéré en un paſſage militaire très-onéreux aux pays qu'il auroit traverſé, et probablement funeſte aux contrées vers les quelles on l'auroit dirigé.

La Republique de Genes eſt la gardienne de l'Italie du côté de la mer, comme le Roi de Sardaigne l'eſt du côté des Alpes. Egalement inquiéte de l'ambition de la France et de celle de l'Autriche, elle a eu long-tems à ſouffrir de l'une et de l'autre, mais enfin la conduite du Général Botta, toujours préſente aux Gênois, et la défenſe de Gênes par le Duc de Richelieu, avoient attaché cet Etat à la France.

Le parti qu'il devoit prendre dans la guerre actuelle étoit extrêmement important pour les alliés. L'Ariſtocratie de la république de Gênes, juſtement effrayée des convulſions démagogiques de la France, étoit ſur le point de ſe réunir aux puiſſances coaliſées pour en arrêter la contagion, mais la lenteur inſéparable des délibérations républicaines en général, et ſur-tout la circonspection avec la quelle toute république doit ſe déterminer à entrer en guerre, ayant impatienté les alliés, les Anglois et les Autrichiens, par des procédes contraires, ont décidé la république

à la neutralité. Les Anglois ont d'abord parlé, exigé, commandé presque, avec une hauteur qui a indiſpoſé les Gênois, et ils ont enſuite agi avec une molleſſe qui les a raſſurés et enhardis. Les Autrichiens au contraire, ont agi dans le principe avec une foibleſſe qui n'a pas donné une grande opinion de leurs forces et de leur confiance en eux-mêmes, et enſuite, au moment de leurs échecs et de leur retraite, ils ont parlé avec un ton d'autorité que les circonſtances ne juſtifioient pas. Tandis qu' avec des raiſons, de l'habileté, un peu de patience et des victoires on auroit facilement entraîné Gênes dans la coalition; la paix de la Toſcane ne ſe feroit jamais faite; les armées Françoiſes n'auroient pas pu ſubſiſter au delà du Var, la Provence auroit manqué abſolument de blé, on auroit été à portée de ſecourir Lyon qui a ſoutenu un ſiége ſi long contre les républicains; les malheureux habitans de cette Ville n'auroient pas vu détruire, au mépris de leur capitulation, leurs ſuperbes maiſons, leurs opulentes et ingénieuſes manufactures, et vingt cinq mille d'entre eux n'auroient pas été maſſacrés de ſang froid à coups de canon à mitraille, et avec un rafinement de barbarie qui révolte la nature et qui n'avoit jamais eu d'exemple.

Si Gênes cependant avoit encore héſité à ſe déclarer, comme depuis long-tems les fonds publics de France avoient attiré tous ſes fonds

particuliers, on auroit pu la décider à un parti vigoureux en lui prouvant que la certitude de la rentrée de ſes capitaux étoit attachée, comme cela eſt très-vrai, à la conſervation de la Monarchie Françoiſe, et que la ſûreté de ſes villes et de ſa rivière ſeroit garantie par une flotte conſidérable et par des armées victorieuſes. Mais on lui a préciſément démontré tout le contraire.

Les Gênois n'ont pas pu croire au rétabliſſement de la Monarchie Françoiſe en voyant qu'on ne la rétabliſſoit pas à Toulon, quoique les habitans n'euſſent ouvert leur ville aux anglois qu'à cette condition. Ils n'ont pas eſpéré qu'on leur aſſurât leurs créances en apprenant qu'on refuſoit au clergé et aux émigrés de les réintégrer dans leurs propriétés à Toulon et à Valencienne; et ils n'ont pas pu ſe perſuader que l'on voulut s'occuper ſérieuſement de leur ſûreté lorsque les alliés négligeoint les précautions les plus indiſpenſables pour conſerver le port de Toulon, dont ils avoient obtenu la poſſeſſion d'une manière pour ainſi dire miraculeuſe. Ce port d'un côté mettoit abſolument en ſûreté toute l'Italie, et de l'autre côté il auroit donné au jeune Roi Louis XVII, et au REGENT, ſi on avoit voulu le reconnoître et l'aider, la plus grande facilité pour ſoulever le Midi, ébranler toute la France, opérer la contre-révolution et terminer la guerre. En effet les alliés, maîtres de Toulon pendant QUATRE MOIS, pouvoient y envoyer en huit jours 6,000 Autri-

chiens de la Lombardie, en quinze jours 4,000 hommes de la garniſon de Gibraltar, en un mois 6,000 Anglois raſſemblés à Cork et prêts à s'embarquer; on auroit conſervé la clef de la France du côté du Midi, vingt-trois vaiſſeaux de ligne, beaucoup de frégates, des magazins de marine immenſes et plus de quatre mille piéces de canon etc. etc. Mais tout a été perdu parcequ' une ſeule redoute, qu'on avoit eu tcut le tems de rendre inexpugnable, a été priſe en une heure. On a livré ainſi ſans défenſe à un ramaſſis de payſans mal armés et de gardes nationales des villes, commandés par un folliculaire de Paris, une fortereſſe importante qui décidoit du ſort de la guerre et qui avoit réſiſté autrefois aux grands talens du Prince Eugène, et à une armée formidable et victorieuſe. Malheureuſement cette évacuation, qu'il eſt difficile de ne pas regarder comme très-volontaire, a ſuivi de près l'expreſſion UNANIME, SPONTANEE ET SOLEMNELLE de toutes les ſections de Toulon pour ſupplier M. le Régent (Le Roi aujourd'hui regnant) de s'y rendre, et pour le rétabliſſement de la Religion et de la Monarchie; et cette circonſtance a donné lieu à des commentaires de la malignité, que nous ſommes bien éloignés d'adopter, ſur la droiture des intentions des alliés, mais qui ont produit un effet extrêmement fâcheux dans l'intérieur de la France.

Inſtruits par ce terrible exemple, et par la fatalité inexplicable qui a voulu que les alliés qui attaquoient les Villes avec tant de courage les abandonnaſſent avec tant de facilité, (4) les Gênois n'ont pas voulu s'expoſer à ce malheur. Mécontens des alliés, peu confians dans leurs forces, incertains de leurs intentions, et ne démêlant pas dans leurs deſſeins & dans leurs démarches, s'ils faiſoient la guerre en réalité au Roi de France, ou à la république Françoiſe, ils ſe ſont décidés à obſerver entre les deux une neutralité abſolue, que les ſuccès des républicains ont enſuite fait pencher de leur côté. Delà la continuation de la guerre, les tréſors et le ſang qu'elle a coûté & qu'elle coûtera encore, les revers des alliés dans la rivière de Gênes, & les dangers qui menacent aujourd'hui le Piémont & la Lombardie.

En général l'Italie avoit autrefois trois ennemis à redouter: les Turcs, les François & les Autrichiens.

Les Turcs ne ſont plus à craindre pour perſonne; ils ont au contraire tout à appréhender pour eux-mêmes.

Les François, depuis l'acquiſition de la Lorraine, avoient abandonné franchement & ſans retour toutes prétentions & tous projèts ſur l'Italie, et même leur politique les en conſtituoit les défenſeurs à l'avenir. Mais la France-ré-

publicaine, ſi elle pouvoit l'être, auroit d'autres vues; ſes opinions ſoutenues de ſes armées, & ſes armées encouragées par l'eſpoir du butin, trouveroient dans les républiques de Gênes, de Veniſe, de Lucque & de Raguſe de grands moyens d'y établir leur ſyſtême démocratique & de l'étendre à la Toſcane, à la Lombardie, à Rome & aux deux Siciles. Les ſcènes horribles de Cagliari & les conjurations de Naples ne juſtifient que trop cette appréhenſion.

Les Autrichiens, en ſuppoſant l'ordre rétabli en France, ſeroient les ſeuls voiſins redoutables de l'Italie. Si le regne de l'Empereur Joſeph eut été plus long, il eſt probable que dans ſon impatience d'agir, de conquérir, de s'illuſtrer, ce Monarque auroit eſſayé de réaliſer les droits Chimériques, les prétentions ſurannées de l'Empire Romain ſur l'Etat-eccléſiaſtique & les Etats voiſins, ce qui auroit pu ſuſciter une guerre générale en Europe. Mais dans ce moment ce danger n'eſt plus à craindre. Indépendamment de la confiance que doivent inſpirer la ſageſſe, la juſtice & la droiture des intentions de l'Empereur regnant, garanties, ſans qu'il en ſoit beſoin, par tous les liens qui l'attachent à la cour de Naples, il ne pourroit tourner ſes forces & ſes vues contre le Midi qu' après avoir ſurmonté de grands obſtacles du côté du Nord & triomphé de ſes plus formidables voiſins. Il faut cependant convenir, & la Pruſſe, la Ruſſie, la France, l'Es-

pagne & l'Angleterre ne doivent jamais l'oublier, que ſi un jour par impoſſible la maiſon d'Autriche ſubjuguoit en partie l'Allemagne, bientôt l'Italie ſuccomberoit à ſon tour.

Sous tous les rapports le ſort de l'Italie ne ſauroit être indifférent à la Pruſſe, mais par la nature des choſes & des circonſtances, ſi jamais elle eſt dans le cas de lui donner du ſecours & de l'appui, & de faire en ſa faveur des diverſions efficaces, pour le maintien de l'équilibre général, on ſent qu' au beſoin elle n'en auroit aucunes à eſpérer pour elle-même.

DES CANTONS SUISSES.

La poſition topographique des Suiſſes, leur économie, leurs habitudes, l'intérêt de leur commerce, l'auſtérité de leurs mœurs et leur conſtitution, tout les éloignera de ſe mêler activement des affaires des puiſſances, mais ils feront toujours des vœux ſecrèts pour l'établiſſement du ſyſtême républicain en Europe. Ces peuples heureux et ſages, qui n'ont jamais abuſé de rien, pas même de la liberté après l'avoir conquiſe, ne peuvent pas croire aux excès qu'elle fait commettre ailleurs. Il faut même que leur penchant à favoriſer les nouveautés Françoiſes les ait bien dominé, pour les avoir empêché

de ſe venger, ou du moins de ſe plaindre, du maſſacre inhumain des gardes-Suiſſes dans la journée du 10 Août 1792, et du renvoi qui a eu lieu dans la ſuite de tous les régimens Suiſſes au ſervice de la France. Dans cet état la Pruſſe, comme toutes les autres puiſſances Monarchiques, aura peu à craindre, mais rien du tout à eſpérer, des diſpoſitions du corps Helvétique.

Au ſurplus aucune nation n'aura peut-être autant à ſouffrir dans ſes affaires domeſtiques de la révolution Françoiſe que les cantons, et particulièrement ceux qui confinent à la nouvelle république. On ſait combien les Suiſſes avoient obtenu de privilèges en France. Des exemptions perſonnelles pour tous les individus qui y étoient établis, le tranſit en exemption des droits de douane, à travers le Royaume par Marſeille et Lyon, de toutes les matières prémières que la Suiſſe tiroit de l'Italie et du Levant, ce qui conſtituoit une prime d'encouragement en faveur des manufactures de Zurich et de Basle au préjudice des fabriques Françoiſes, l'extraction du ſel à un prix très-modéré, un militaire nombreux ſoudoyé par la France enrichiſſoit ſon pays et lui préparoit ſans dépenſe des défenſeurs aguerris; toutes ces prérogatives et beaucoup d'autres, trop peu ſenties peut-être par les cantons, s'évanouiront avec la Monarchie Françoiſe, et la république ne pourra faire éprouver en échange à la nation Helvétique que les triſtes effets de ſon inquiétude,

de ſon agitation dévorante, de ſa démocratie effrénée, et même un jour de ſon ambition. Il étoit peut-être de l'intérêt des Suiſſes d'adopter une autre politique et de ne pas ſacrifier des avantages durables et ſans prix à l'appât d'un commerce éphémère, et au bénéfice de l'agio des aſſignats; mais les nations les plus ſages ont auſſi leurs momens d'erreur, et aucune n'eſt exempte de payer par quelque foible ſon tribut à l'humanité.

DE LA TURQUIE.

Les préjugés et l'ignorance des miniſtres de la porte Ottomanne ne permettront jamais aux Princes chrétiens de tirer un parti déciſif pour leurs intérêts particuliers des forces d'une auſſi grande puiſſance. La cour Ottomanne, comme toutes les cours orientales et aſiatiques, n'eſt frappée que dé l'éclat et du bruit. Les exploits de François-prémier et enſuite ceux de Louis XIV, qui lui avoient attiré une ambaſſade de Siam, avoient donné à la France le plus grand crédit à Conſtantinople, et les plus grands privilèges dans les Etats du Grand-Seigneur. La France pourra reprendre une partie de cette influence ſi elle devient *Monarchique*, et elle ceſſera d'en avoir, comme *république*, le jour que ſa foibleſſe ſera

connue, et que les diamans de la couronne ſeront épuiſés. Cependant la Porte eſt la ſeule puiſſance qui puiſſe faire des diverſions en faveur de la cour de Berlin contre la Ruſſie et l'Empereur réunis. Tant que la Pruſſe ſera formidable, que le bruit de ſes victoires retentira dans le ſerrail elle pourra y négocier avec ſuccès. Ce n'eſt qu'à ces circonſtances qu'elle a du dans la guerre de ſept ans ſes prémières liaiſons avec la Porte. Le jour qu'elle auroit éprouvé des revers, ou qu'elle ſeroit en danger, ou même que ſon activité militaire paroîtroit calmée, elle n'y auroit plus de crédit. A force de ſolliciter le grand Viſir et de lui démontrer combien le Grand-Seigneur eſt intéreſſé à ſuſciter des rivaux aux deux cours Impériales, quelques ſubſides et d'inutiles préparatifs de guerre ſont tout ce que la Pruſſe pourra en obtenir. Encore eſt-ce une reſſource ſur la quelle on doit compter foiblement. Si la Porte a laiſſé partager la Pologne ſans prendre les armes, elle laiſſeroit écraſer de même la Pruſſe et tout l'Empire. D'ailleurs les Turcs font ſi mal la guerre que c'eſt préparer des triomphes et des moyens d'agrandiſſement à la Ruſſie et à la maiſon d'Autriche que de l'engager à rompre la paix. Cet Empire, vieilli depuis long-tems eſt à ſa fin, à moins qu'un génie créateur comme Pierre I, un grand homme comme Catherine II, ne ſe montre tout à coup, et ne lui rende ſa jeuneſſe et ſa force, en lui ôtant ſa barbarie et

ſes préjugés, en lui faiſant perdre les vices de l'Aſie, pour lui donner ceux de l'Europe.

DE LA POLOGNE.

La Pologne étoit une barrière entre la Ruſſie et l'Allemagne, entre la Ruſſie et les Turcs; elle étoit la ſeule digue à oppoſer au débordement de l'Empire Ruſſe; elle ſervoit de prétexte pour mettre la Porte Ottomanne en action et la lier à la politique et aux intérêts de l'Allemagne. La Pologne ſous Sobieski avoit ſauvé la maiſon d'Autriche et tout l'Empire. La Pologne s'étoit liée avec la Pruſſe par le traité de Vélau (art. 9, 10 et 11) d'une manière qui paroiſſoit éternelle et indiſſoluble. La Pruſſe par le traité de Grodno du 25 Septembre 1793 s'étoit „engagée à „maintenir de la manière la plus OBLIGATOIRE „et la plus expreſſe L'INTEGRITE et la Souverai„neté de ce qui reſtoit à la Pologne,„ et la Pologne n'eſt plus . . . . . Puiſſe ce terrible exemple de l'anéantiſſement paiſible et ſubit d'un Etat conſidérable ne jamais devenir funeſte à aucune des puiſſances qui y ont participé! Puiſſent toutes les nations apprendre par cet incroyable événement combien les diſſenſſions inteſtines ſont dangereuſes, et combien les nouveautés ſubverſives des anciennes formes de Gou-

vernement ſont funeſtes à tous les Etats qui s'y livrent imprudemment! Mais en donnant au ſort de la Pologne les regrèts naturels qu'excite dans le prémier moment la deſtruction de tous les corps antiques, et la chûte de tout grand monument, qui après avoir exiſté pluſieurs ſiècles, nous avertit en périſſant que tout doit finir; il eſt impoſſible de ne pas féliciter les Polonois d'avoir échappé enfin à la tempête qui battoit leur pays depuis deux cens ans, et d'avoir retrouvé ſous le règne ferme, équitable et tranquille de leurs nouveaux Souverains, le bonheur et le repos qui ſembloient proſcrits pour jamais de leur patrie, jusqu' alors ſi infortunée. La nation Polonoiſe reſſemble à ces hommes célébres, par leurs vertus, leurs talens, ou leur génie, qui, placés dans des circonſtances orageuſes, ont été violemment agités et ſans-ceſſe tourmentés pendant leur vie, et n'ont pu trouver la paix que dans le tombeau.

DE LA SUEDE.

Il n'y a pas de pays à qui l'on puiſſe mieux appliquer qu'à la Suède ces vers ſi connus:

„La nature marâtre en ces affreux climats,
„Ne produit, au lieu d'or, que du fer, des soldats.

Auſſi tant que l'on n'a fait la guerre en Europe qu' avec du fer et des ſoldats, et que la valeur

des armées a décidé ſeule du ſort des batailles, la Suède a été un Etat très-redoutable : à l'aide de la France elle a donné la paix et la loi à l'Allemagne, par le traité de Weſtphalie; alors elle étonna tout le Nord de ſa gloire, de ſa puiſſance et de ſa fortune; et dans la ſuite elle ſeule, ſous Charle XII, mit en danger l'Empire de Ruſſie. Les tems ſont bien changés. Depuis que l'on ne fait plus la guerre qu'a force d'argent, la Suède a ceſſé de briller, et les révolutions intérieures de ſon Gouvernement, en la ſoumettant à des influences étrangères, lui ont fait perdre tout à coup ſon éclat & ſa conſidération politique. Il eſt presque impoſſible de les lui rendre puisque le dernier Roi n'a pu y réuſſir. Elle ſe montre en armes dans la Baltique, elle négocie un ſubſide à Conſtantinople, mais elle ne ſeroit un ennemi un peu inquiétant pour la Pruſſe qu' autant qu'elle ſeroit liée avec la Ruſſie, comme pendant la guerre de ſept ans, ce qui n'eſt pas à préſumer; & dans aucun cas elle ne peut-être un allié utile & actif. La deſtruction de la Hollande, ſi intéreſſée à maintenir l'équilibre des puiſſances dans la Baltique, & la révolution Françoiſe, qui tariroit tout eſpoir de ſubſides pour la Suède, acheveroient de mettre ce malheureux pays à la merci de ſes voiſins, & de le livrer au hazard des événemens. Le génie des GUSTAVES pourroit ſeul préſerver leur patrie, s'il inſpiroit le Roi regnant. Sa jeuneſſe ne met point d'obſtacle aux eſpéran-

ces qu'il eſt juſte d'en concevoir. A ſon âge Charle XII fut l'arbitre de l'Europe: à ſon âge il n'auroit pas laiſſé périr la Monarchie Françoiſe, ſon antique & fidéle alliée, & il auroit encore moins favoriſé l'établiſſement de cette république monſtrueuſe qui ſera toujours une alliée inutile & incommode pour la Suède, ſi elle n'en eſt pas l'ennemie la plus perfide.

DU DANEMARCK.

La Monarchie Danoiſe eſt le ſeul Gouvernement dans l'univers qui ſoit conſtitutionellement despotique, & qui le ſoit du conſentement de tous ſes ſujèts. Cependant le deſpotiſme n'eſt pas connu en Danemarck, du moins dans le ſens qu'on y attache ordinairement, car dans l'acception vulgaire ce mot exprime plus l'odieux abus du pouvoir, que ſa dangereuſe étendue. Une ſuite non interrompue de Rois modérés, économes, équitables, & un choix habituel de miniſtres purs, ſages et habiles, tels que Mrs. de Bernſtorff, ont fait chérir aux Danois cette révolution mémorable et ſans exemple qui concentra le 16 Octobre 1660 dans les mains de Frédéric III la Souveraineté héréditaire et ILLIMITEE.

L'Europe et ſur-tout la France ſe ſont vivement intéreſſées à la jeuneſſe du Roi regnant,

et tout ce qu'on pouvoit en eſpérer alors d'heureux, le Prince Royal promet aujourd'hui de l'accomplir. A l'âge le plus tendre et dans les circonſtances les plus délicates, appelé par la nature, par la loi, par l'intérêt de ſa patrie, à prendre les rênes du Gouvernement, il les a ſaiſies avec la fermeté d'un grand caractère, et l'énergie d'un Prince qui ſaura les conſerver avec gloire, parcequ'il voudra les tenir avec juſtice.

La politique de la cour de Danemarck a été dans ce ſiècle-ci quelquefois très-ferme, et habituellement très-meſurée et très-heureuſe; cependant les cabinets les plus habiles, comme les hommes les plus ſages, ont auſſi leurs paſſions, leurs préjugés et leurs erreurs.

Le Danemarck obligé d'entretenir des forces de mer et des forces de terre, eſt néceſſairement inférieur à d'autres Etats ſur l'un et l'autre élément. Il a paſſé de tout tems pour être jaloux de la Pruſſe, il ménage l'Empereur, il eſt aſſervi à la Ruſſie, il craint l'Angleterre. Sa politique eſt de s'en tenir à ſa neutralité ſans penſer au ſort qui l'attend un jour; et s'il s'en trouvoit une occaſion favorable, il ſeroit peut-être plus occupé, de profiter des dépouilles de la Pruſſe que de la ſecourir.

Dans la criſe actuelle de l'Europe la Suède et le Danemarck, rapprochés par un même intérêt et égarés par une même politique, ont oublié leur ancienne rivalité pour s'unir en faveur de la

république Françoiſe. Ces Etats occupés d'un profit mercantile très-momentané, n'ont pas apperçu que ſi la république Françoiſe pouvoit ſe ſoutenir, ſes principes ne trouveroient dans aucun endroit plus d'accès que dans le deſpotiſme légal du Danemarck et dans l'ariſtocratie ſouvent anarchique de la Suède, et que la France monarchique auroit autant d'intérêt à ſoutenir ces deux puiſſances et à aſſurer l'équilibre du Nord, que la république Françoiſe en auroit peu.

Le grand FREDERIC, qui a tout prévu et tout prédit, ne devinant pas que la France deviendroit une république, mais preſſentant qu'elle pourroit vouloir acquérir un jour une influence univerſelle a annoncé: * „qu'elle ſémera la diviſion parmi les Princes de l'Empire, qu'elle mettra ſon adreſſe à gagner l'amitié des Princes „dont elle aura le plus beſoin, ſon habileté à les „intimider à propos; ſa ſoupleſſe à les amuſer „de bagatelles, tandis qu'elle frappera les grands „coups. On verra en même-tems, ajoute-t-il, „la plûpart des Souverains de l'Europe auſſi inſenſés que les Grecs, qui plongés dans une „SECURITE LETHARGIQUE négligèrent de ſe réunir „avec leurs voiſins pour prévenir un malheur „certain et leur ruine infaillible.„

* Conſidérations ſur le corps politique de l'Europe, œuvres poſthumes de Frédéric II. Tom. VI. p. 37 et 38.

Voilà le ſort qui attend la Suède, le Danemarck et beaucoup d'autres Etats, ſi la révolution Françoiſe ſubſiſte, et le diſcours du miniſtre de France à Stockholm, dont nous avons déjà parlé, en eſt un indice certain.

DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

La conſtitution de l'Empire d'Allemagne eſt un chef-d'œuvre de loix fédératives en théorie; mais pour avoir eu dans la pratique le ſuccès et la durée qu'elle a obtenu, il falloit qu'elle fut donnée à des hommes tels que les Allemands, ſages, conſtans, inſtruits, peu paſſionnés, amis de la paix, quoique très-belliqueux; attachés à leur patrie commune, quoique diviſés en tant de Souverainetés différentes; et trop éclairés ſur leurs vrais intérêts pour faire prévaloir des conſidérations ſur des droits, la puiſſance ſur la juſtice, et des vues particulières ſur le bien général. Le ſoin de maintenir cette précieuſe conſtitution et de ſurveiller tout ce qui pourroit y porter atteinte appartient à la diéte de l'Empire, auſſi admirable par le calme, la dignité, l'importance et la profonde ſageſſe de ſes délibérations, et par le choix de ſes membres, que les aſſemblées dictatoriales et tyranniques de Paris ont paru odieuſes à toute l'Europe, et par le ſcandale et l'indécence dont

elles ont toujours offert le dégoûtant ſpectacle, et par les monſtres que l'enfer y a vomi pour le ſupplice des François et l'effroi de toute la terre. L'humanité fatiguée de voir la France délirant ſes loix, ſuant le crime par tous les pores, ſe déchirant les entrailles, non pour nourrir ſes enfans, mais pour les faire périr, a beſoin pour ſe conſoler de fixer ſes regards à Ratisbonne ſur ces colléges de ſages, de miniſtres vertueux, blanchis dans les affaires, éprouvés par de longs ſervices et de grands ſuccès, qui forment, ſous les yeux du digne repréſentant du chef-ſuprème, le corps vivant de l'Empire Germanique. On pourroit dire de ce prémier Aréopage de l'univers qu'il en eſt la Sorbonne * diplomatique. Mais comme la perfection n'eſt pas attachée aux choſes humaines, les inſtitutions les plus dignes d'être admirées ont auſſi leurs inconvéniens. Ceux de la dictature perpétuelle de l'Empire tiennent à la lenteur de ſes délibérations, inhérente aux formes conſervatrices des droits de chacun, et à la difficulté de réunir unanimement les ſuffrages de tous les co-Etats, inſéparable de la diverſité de tant d'intérêts, quelquefois ſi divergens.

* La Sorbonne, dont le Cardinal de Richelieu avide de tous les genres de gloire s'honoroit d'être le nouveau fondateur, étoit en France la plus célébre ſociété de Docteurs en Théologie, et l'un des corps les plus ſavans de l'Europe.

Deux grandes puiſſances qui ſemblent ſe partager la prépondérance en Allemagne, ſe meſurent des yeux, s'obſervent, s'épient et ſe balancent mutuellement; la maiſon Impériale et la maiſon de Brandebourg. Toutes les deux ſont eſſentielles à la ſûreté de l'Empire; l'une, plus particulièrement au dehors, pour en défendre l'invaſion aux François et aux Turcs; l'autre au dedans, pour garantir l'indépendance et l'équilibre de tous les Etats Germaniques; et l'une et l'autre à la fois pour réunir leurs efforts et leurs forces en faveur de la commune patrie lorsqu'elle eſt en danger.

La Pruſſe dans cette ſituation a eu le plus grand intérêt de ſe rendre utile au corps Germanique en ſe conſtituant la ſeule digue qu'il pouvoit oppoſer à l'ambition poſſible de la maiſon d'Autriche, et en liant par ce moyen ſon propre intérêt à l'intérêt de l'Empire, la Monarchie Pruſſienne a amorti dans beaucoup de cabinets la jalouſie que ſon accroiſſement presque ſubit avoit excité, et elle s'eſt préparée, en cas de beſoin pour défenſeurs, tous ceux dont elle s'eſt montrée l'appui. C'eſt ainſi que le parti Luthérien et l'union Evangélique ont fait ſa force dans l'eſpérance d'en-être protégés. Sous ce point de vue il étoit de l'intérêt de la Pruſſe de faire tout ce qui pouvoit accroître ſa conſidération dans l'Empire et par conſéquent tout ce qui pouvoit lui donner des droits à la reconnoiſſance du corps Germanique. Les

invaſions des François lui en ont fourni l'occaſion. En pouſſant leurs conquêtes jusques ſur le Rhin ils ont mis toute l'Allemagne en alarme et en danger: il n'y avoit que deux manières d'en préſerver l'Empire: la guerre ſi elle eut été heureuſe; la paix ſielle eut été honorable; ni l'une, ni l'autre n'a pu avoir lieu. La Pruſſe, cédant à des conſidérations ſans doute de néceſſité abſolue, a fait ſa paix, et malheureuſement elle n'a pu s'aſſurer en même tems des moyens de pourvoir à la ſûreté de l'Empire; ce qui eſt une négligence inexcuſable, ſi elle ne l'a pas voulu, ou un grand malheur ſi elle ne l'a pas pu. La ligne de neutralité dont les François ont ſi promtement annoncé et exécuté la violation a été une foible précaution. La Pruſſe a laiſſé à l'Autriche ſa rivale le ſoin de défendre ſeule l'Empire, et aujourd'hui la gloire de l'avoir ſauvé. Elle a offert à la vérité ſa médiation et ſes bons offices à la diète de Ratisbonne pour procurer la paix au corps Germanique; mais cet offre n'ayant pas eu pour baſe la certitude de conſerver l'intégrité du territoire Allemand, il eſt à craindre que cette démarche ne nuiſe plus par l'événement à la conſidération de la Pruſſe qu'elle ne lui ſera utile. Si la république Françoiſe avoit eu une politique ſaine et des intentions droites, et qu' occupée du ſeul objèt qu'elle auroit du avoir en vue la reconnoiſſance de ſon indépendance, elle n'eut pas ſongé à faire des conquêtes avant de penſer à exiſter

ſolidement, elle auroit attaché plus de prix & d'importance à la médiation de la cour de Berlin, elle auroit déclaré qu'elle ſe refuſeroit à écouter toute autre médiateur, elle auroit laiſſé S. M. Pruſſienne l'arbitre des conditions de la paix, & par cette modération elle auroit fortifié la Pruſſe de tout ce qu'elle auroit enlevé d'influence à la maiſon d'Autriche & toute l'Europe peut-être ſeroit aujourd'hui pacifiée, au risque de tout ce qui en réſulteroit néceſſairement de funeſte pour elle. Mais les chefs du Gouvernement républicain François, qui redoutoient pour eux-mêmes une paix qui auroit ramené les armées en France & changé l'état de la révolution; ont mis toute la mauvaiſe foi poſſible dans les négociations. Ils ont reçu les ouvertures que l'Empereur leur a fait faire par le Danemarck ſans s'appercevoir qu'elles auroient pu leur arriver par le cabinet de Berlin, & ils y ont répondu avec une ſéchereſſe, un deſpotisme de volonté, une injuſtice & une obſcurité de prétentions propres à ſoulever contre eux ceux des membres de l'Empire qui étoient les plus diſpoſés à s'en rapprocher. Les victoires de M. de Clerfayt, qui ont arraché à leur foibleſſe ce que leur prudence auroit du abandonner, ont rendu toutes les négociations de paix inutiles, & la Pruſſe ſe trouve aujourd'hui n'avoir plus aucun moyen de ſervir l'Empire. Or eſt-il bien de ſon intérêt de laiſſer l'Empereur défendre & venger ſeul l'Allemagne, & n'eſt il pas à crain-

dre que ſi S. M. Pruſſienne ne reprend pas les armes pour concourir à ſauver ſans retour la patrie Germanique, que la Pruſſe ne perde beaucoup de ſon influence en Allemagne, & que par conſéquent iſolée elle ne ſe trouve à la merci des grandes puiſſances, qui par le fait ſont liguées contre elle puisqu'elles ſont liguées ſans elle? Combien ces craintes ne ſe fortifieront-elles pas ſi les ſuccès des armées Autrichiennes continuent, & que par un de ces événemens imprévus dont les révolutions fourniſſent beaucoup d'exemples, la contre-révolution s'opère naturellement en France. En un mot, ou l'on ſe trompe beaucoup, ou il n'y a rien que la Pruſſe ne doive faire pour conſerver & étendre ſon crédit & ſon influence dans le corps Germanique, & par conſéquent pour ſe rendre utile à l'Empire.

Mais comment pourroit-elle y parvenir, ſi ce n'eſt en lui conſervant le voiſinage d'une Monarchie puiſſante qui lui a procuré par la paix de Weſtphalie ſon exiſtence politique actuelle, & qui pourroit au beſoin le défendre ſeule contre tous les ambitieux, quels qu'ils puiſſent être, qui voudroient tôt-ou-tard l'opprimer.

La France Monarchique eſt l'alliée naturelle & néceſſaire de l'Empire. Elle n'aura jamais à l'avenir ni intérêt, ni occaſion de l'attaquer. La France-république ſera dans une ſituation diffé-

rente. Elle s'occupera ſans ceſſe de détruire par tous les moyens poſſibles ce coloſſe féodal dont elle craindra toujours d'être accablée. Et comme le grand FREDERIC l'avoit prévu *elle mettra la diviſion parmi les Princes de l'Empire*, elle intimidera les uns, fera la paix avec ceux-ci, attaquera ouvertement ceux-là, & finira néceſſairement par les détruire tous les uns après les autres. L'exemple des villes libres & impériales, qui par leur conſtitution ſeront plus acceſſibles que d'autres aux principes de la révolution, l'inquiétude des peuples, l'amour de la nouveauté ſi puiſſant chez tous les hommes & ſur-tout chez ceux qui ſont les moins heureux, le fanatisme de la chimérique EGALITE, LES DROITS DE L'HOMME qui en ſeront par-tout les plus grands ennemis en l'affranchiſſant de ſes devoirs, enfin les excès, les crimes de la révolution, juſtifiés aux yeux du vulgaire par les ſuccès & ſur-tout légitimés par la reconnoiſſance & l'alliance de pluſieurs Souverains, tout encouragera les ſujèts à la révolte, tout concourera à la deſtruction de l'Empire. Mais rien ne pourra l'accélérer d'une manière plus promte & plus funeſte que la déſunion, la méſintelligence des Princes & le relâchement de tous les liens qui en uniſſent les membres entr'eux, & qui attachent le corps entier à ſon chef ſuprême.

Ainſi comme le grand FREDERIC l'a obſervé, *les Grecs plongés dans une ſécurité léthargique négligé-*

rent de ſe réunir à leurs voiſins, & furent ſubjugués par Philippe. Ainſi les Indiens diviſés entr'eux furent ſoumis par Alexandre. Ainſi les Gaulois dans leur ſauvage aveuglement, armés les uns contre les autres, aidérent les Romains à les conquérir. Ainſi Colomb et Cortez employèrent les peuplades fières, mais trop confiantes de l'Amérique, à forger les fers dont ils les chargèrent tour à tour. Ainſi, et précédemment, du tems des croiſades les diſſenſions des Princes chrétiens, leurs jalouſies, leurs paſſions perſonnelles, leurs intérêts particuliers, leurs rivalités de réputation, leurs querelles de voiſinage, l'emportant ſans ceſſe ſur l'intérêt général, l'Europe fut au moment d'être livrée par elle-même au joug des Mahométans.

Seroit-il poſſible aujourd'hui que le conſeil de tous les ſiècles et l'expérience de tous les pays fuſſent perdus pour la nation Allemande, ſi éclairée, ſi féconde en Souverains dignes de l'être, en miniſtres habiles, en grands généraux, en publiciſtes profonds, et que la fin du dix-huitième ſiècle fut le terme de l'exiſtence du corps Germanique et l'époque de la décadence de tous les Etats policés et de la civiliſation du monde? Non; ce malheur n'arrivera pas, et l'union intime de la Pruſſe avec ſes co-Etats et avec l'Empereur en préſervera certainement l'Empire.

DE LA RUSSIE.

L'Empire Ruſſe eſt né, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, du cerveau du Czar, Pierre I. Il a été enſuite porté rapidement, à force de génie, de prodiges et de bonheur, au plus haut dégré d'éclat, de gloire et de puiſſance par l'immortelle CATHERINE, qui d'un même coup d'œil anime ſes vaſtes Etats et remue l'univers.

La Ruſſie parvenue à la conſiſtance, à la prépondérance et à la force phiſique et politique dont elle jouit aujourd'hui, eſt un coloſſe qui du haut du pôle ſemble n'avoir qu'à ſe laiſſer aller pour accabler ſes voiſins. Elle menace également de ſubjuguer l'Allemagne et les Turcs; la Pologne et la Crimée, la Mer-noire et la Baltique lui en fourniront peut-être un jour les moyens. Elle viendra en Allemagne recruter ſon Empire de la population de l'Europe; elle ira ſur le Pont-euxin s'attribuer le commerce du levant et de l'Aſie.

Amis de loin, eſt une expreſſion proverbiale entre les particuliers; mais c'eſt une grande vérité politique entre les Souverains. Avant que la Ruſſie eut fait en Pologne les immenſes acquiſitions que la condeſcendance, et diſons-le auſſi, l'ambition mal-entendue de ſes alliés, lui ont procurées, la Ruſſie étoit déjà très-redou-

table à la Pruſſe *. Elle avoit exigé en toutes occaſions tous les ménagemens et tous les ſacrifices poſſibles. Dans la prémière et la ſeconde guerre de la Silèſie le grand FREDERIC étoit ſans ceſſe occupé de la Ruſſie, et s'efforçoit de précipiter les événemens avant que la cour de Pétersbourg fut tentée d'y prendre part. Dans la guerre de ſept ans les Ruſſes mirent la Pruſſe à deux doigts de ſa perte, et ſi le général Apraxin avoit eu d'autres inſtructions, ou une centième partie de l'énergie, de la confiance valeureuſe en lui-même et de la noble audace du général Suwarow **, c'en étoit fait peut-être de la Monar-

* En 1744 le Grand Frédéric diſoit: *de tous les voiſins de la Pruſſe la Ruſſie mérite le plus d'attention: il eſt puiſſant et il eſt voiſin.* Hiſtoire de mon tems tom. 2. pag. 52.

** La poſtérité parlera avec admiration de M. le Feldt-Maréchal Comte de Suwarow, de ſon habitude brusque, impétueuſe et déciſive d'attaquer ſans ceſſe ſon ennemi, de ſon ſang-froid au milieu du carnage, de ſon humanité dans la victoire, et ſur-tout de la priſe d'Iſmaïlow qui força les Turcs à la paix et de celle de Varſovie qui a terminé ſi promtement et ſi heureuſement la guerre de Pologne. Cette manière, non d'aſſiéger, mais d'emporter les villes et de violer en toute occaſion la victoire, coûte bien du monde en apparence, mais elle en conſerve en réalité beaucoup davantage en accélérant la paix, et en épargnant beaucoup de combats meurtriers et inutiles. Si on avoit attaqué de même

chie Pruſſienne. Auſſi le grand FREDERIC, occupé de procurer la paix aux Turcs, après les victoires que le prince de Gallitzin avoit remportées ſur eux, diſoit*: „que la Pruſſe avoit à crain„dre que la Ruſſie ſon alliée devenue trop puiſ„ſante ne voulut AVEC LE TEMS lui impoſer des „loix comme à la Pologne, et que CETTE PER„SPECTIVE ETOIT AUSSI DANGEREUSE QU' EF„FRAYANTE.„

Si cette préviſion du grand FREDERIC qui doit être l'oracle des Pruſſiens, étoit fondée avant le partage de la Pologne, quel poids n'a-t-elle pas aujourd'hui?

Maubeuge, Cambray, St. Quentin, le camp de Guiſe, ſi on avoit risqué à propos dix-mille hommes pour marcher en avant, culbuter l'ennemi de l'autre côté de la Somme, entrer en Picardie et percer jusqu'à Paris, au lieu de s'expoſer par une froide méthode à revenir ſur le Rhin et à faire perdre 80,000 hommes aux alliés, c'en ſeroit fait depuis long-tems de la révolution Françoiſe; l'humanité auroit économiſé un million d'hommes, la politique des milliards en argent, et l'Europe ſeroit aujourd'hui auſſi tranquille qu'elle eſt peut-être éloignée de l'être jamais.

ILLUSTRE SUWAROW, que l'hiſtoire, en béniſſant votre nom dans les ſiècles à venir, enſeigne du moins à tous les généraux à vous imiter pour abréger les malheurs de la guerre, puisqu'il eſt impoſſible d'apprendre aux hommes à éterniſer la paix!

* Mémoire de 1763 à 1765 œuvres poſthumes de Frédéric II, tom. V. pag. 39.

La Ruſſie a déſiré dans tous les tems de s'immiſcer dans les affaires de l'Empire. Elle n'a jamais laiſſé échapper une occaſion de donner ſa garantie et d'offrir ſa médiation pour ſe ménager à l'avenir des titres et des prétextes pour entrer en Allemagne *. Elle s'y trouve portée aujourd'hui naturellement par le concours inconcevable des deux puiſſances qui avoient le plus d'intérêt de l'en éloigner. Ses poſſeſſions ſont devenues limitrophes de celles de la Pruſſe: elle n'aura qu'un pas à faire pour y entrer, et comme il eſt plus facile de deſcendre que de gravir, et que depuis le commencement du monde le Nord gagne toujours ſur le Midi, ce voiſinage ſera extrêmement périlleux pour la Pruſſe. S'il ne s'agiſſoit pas d'une Monarchie auſſi puiſſante on risqueroit même de dire que c'eſt la vigne d'Achab qui confine à celle de Nabod.

A la vérité les vues ſupérieures et la haute ſageſſe de l'immortelle CATHERINE ſont une baſe de tranquillité pour la Pruſſe; mais dans les calculs de la politique, il ne faut pas conſidérer les individus qui paſſent, mais les choſes qui reſtent. L'animoſité opiniâtre du chancelier Bes-

* Pierre I avoit déſiré de même ſe mêler des affaires de Pologne, et ſous prétexte de protéger Auguſte II il y eſt parvenu, et par là il a préparé à ſes ſucceſſeurs les moyens d'envahir ce royaume.

tucheff contre la Pruſſe peut ſe reproduire dans un autre prémier miniſtre. Et comme les denrées et ſur-tout les bois du Duché de Lithuanie, n'ont de débouchés que par Mémel et Kœnigsberg ces ports peuvent être un jour un objèt de convoitiſe, c'eſt-à-dire de bienſéance, en langage diplomatique, pour le miniſtère de Pétersbourg. D'ailleurs une grande puiſſance déſire ordinairement avoir de grands fleuves pour limites. Le cours de la Viſtule qui part de l'extrémité méridionnale de la Ruſſie polonoiſe pourroit par la ſuite des tems paroître une démarcation naturelle à des Souverains moins éclairés que l'Impératrice regnante, & qui ne ſauroient pas comme elle que l'Empire de Ruſſie n'a qu'à perdre à s'étendre, & qu'il ne lui reſtera déſormais à gagner qu'en peuplant & en fertiliſant ſon immenſe territoire. L'intérêt bien entendu de la Ruſſie eſt donc aujourd'hui le ſeul préſervatif de ſes voiſins, & comme l'impératrice qui gouverne ſi glorieuſement ce vaſte Empire, eſt certainement un des Souverains les plus clairvoyans qui ayent jamais exiſté, par un heureux accord de ſa morale et de ſa politique, elle en ſera néceſſairement un des plus juſtes et des plus modérés. Il faut eſpérer que ſes ſucceſſeurs, héritiers de ſes intérêts, le ſeront auſſi de ſes principes.

Si cependant, par des circonſtances imprévues, la Ruſſie tôt-ou-tard formoit des projèts

contraires aux intérêts de la Pruſſe, quelles ſeroient les reſſources de cette Monarchie? Son armée, ſi brave, ſi bien diſciplinée, ſi célébre à tous égards, dont le grand FREDERIC étoit ſi fier lorsqu'il diſoit avec raiſon *, „que le monde „ne repoſoit pas plus ſûrement ſur les épaules „d'Atlas que la Pruſſe ſur une telle armée;„ eh! bien cette armée ſeroit ſans doute un moyen de tranquillité, mais elle ne pourroit peut-être pas ſuffire pour ſe défendre contre une puiſſance qu'il eſt impoſſible d'attaquer chez elle. D'ailleurs les côtes étendues de la Pruſſe ſeroient ſans ceſſe expoſées au ravage que pourroit y faire une flotte Ruſſe avec dix-mille hommes de débarquement. Il faudroit alors avoir recours à des alliances: la maiſon d'Autriche, la France et l'Angleterre également intéreſſées au maintien de l'équilibre de l'Europe devroient naturellement ſecourir la Pruſſe.

Le grand FREDERIC nous apprend que dans une circonſtance à-peu-près ſemblable **, „la „Cour de Vienne fut trop éclairée ſur ſes intérêts „pour ne pas avoir les mêmes appréhenſions „que la Pruſſe.„ Ce danger commun, dit ce Monarque hiſtorien, „fit oublier pour un tems „les animoſités paſſées. Quoique les ſuccès „étonnans des Ruſſes donnaſſent de l'ombrage à

* Tom. II. pag. 215.

** Tom. V. pages 39, 40 et 41.

„toute l'Europe, les impreſſions en étoient bien „plus fortes ſur les puiſſances qui ſe trouvoient „dans le voiſinage. Le péril rapprocha donc la „cour de Vienne de celle de Berlin. Un pas „en amena ſucceſſivement un autre . . . . . „. . . . . L'Empereur répondit au Roi „qu'il n'y avoit plus de Siléſie pour l'Autriche.„

Ce qui ſe fit alors ſeroit donc le garant de ce qui pourroit ſe faire aujourd'hui; mais l'abandon que la cour de Berlin a été forcée de faire des intérêts de la coalition a obligé la cour de Vienne à s'unir intimement avec la Ruſſie; il vient d'être conclu un traité d'alliance dont la France eſt l'objet prochain et peut-être la Pruſſe l'objet éloigné.

L'Angleterre qui croit avoir eu également à ſe plaindre de la défection de la Pruſſe a contracté les mêmes engagemens avec la Ruſſie, et la Pruſſe ſe voit aujourd'hui entourée d'une triple alliance formidable, et au moins très-inquiétante pour elle.

La France ſeule auroit intérêt de ſecourir la Pruſſe, de ſoulever en ſa faveur la porte Ottomanne, et de faire une diverſion puiſſante dans les Pays-bas et en Allemagne. La paix de Weſtphalie dont elle eſt garante lui en impoſeroit l'obligation et ſa politique lui en feroit une loi pour conſerver la puiſſance rivale qu'elle peut ſeule oppoſer à la Maiſon d'Autriche et même à la Ruſſie. Mais on ſent que c'eſt la

France-Monarchique qui ſeroit capable de ces vues, de ces calculs et de ces efforts, car la France-république n'auroit qu'à gagner à voir l'Empire d'Allemagne s'écrouler et toutes les puiſſances ſe dévorer les unes les autres, afin de pouvoir ſur leurs débris, et en profitant des calamités que la guerre attireroit ſur les peuples, propager avec ſuccès ce funeſte ſyſtême de république qui ſeul dans ſon opinion peut opérer ſa ſûreté et qui fera ſeul l'objet de ſa politique.

Dans cet état que reſte-t-il à faire à la Pruſſe? à reprendre les armes, à ſe lier intimement avec la Ruſſie, à entrer dans ſes vues pour qu'elles ne lui ſoient pas nuiſibles, et à accéder à l'alliance des trois grandes puiſſances pour éclairer leurs plans et ne pas s'expoſer à être leur ennemie.

Quant à la France, il ſeroit poſſible de démontrer jusqu' au plus haut dégré de l'évidence qu'aucune puiſſance n'eſt plus intéreſſée au rétabliſſement de la Monarchie Françoiſe que la Ruſſie ſous le rapport de ſa marine, de ſon commerce, de ſes relations avec l'Allemagne, de ſon voiſinage des Etats Autrichiens et de ſes projèts quelsqu'ils ſoient ſur la Turquie; mais ce développement, étranger à l'intérêt de la Pruſſe, l'eſt auſſi au plan de cet ouvrage. On ne peut cependant ſe diſpenſer d'obſerver que ſi la Ruſſie a inceſſamment des démêlés avec les Turcs, comme ſemblent l'annoncer les mouvemens du mi-

niſtère Ottoman et le départ d'Aubert du Bayet pour Conſtantinople avec une légion d'ingénieurs et de militaires, c'eſt aux intrigues ſeules des révolutionnaires François qu'elle devra les imputer. Or dans toutes les circonſtances le moyen le plus ſûr de détruire l'effet eſt d'attaquer la cauſe. Dix-mille Ruſſes, ſoudoyés par l'Angleterre, réunis à tous les émigrés que MONSIEUR pourroit raſſembler auprès de lui, termineroient plus promtement en Poitou, en Bretagne, ou en Normandie, au nom d'un Dieu de paix et d'un Roi qui pardonne et qui peut récompenſer, la criſe actuelle de l'Europe, les convulſions de la France et ſur-tout la guerre des Ruſſes et des Turcs, ſi elle a lieu; que les armées les plus formidables qui ſeroient employées loin du foyer du mal, fuſſent-elles commandées par des Bronsvic, des Condé, des Suwarow, ou tout autre grand général.

DE LA MAISON D'AUTRICHE.

La ſageſſe, le caractère et les heureuſes diſpoſitions de l'Empereur regnant, qui ſemblent tenir un juſte milieu entre la politique de Léopold et l'impétuoſité de Joſeph, ſont ſans doute propres à raſſurer l'Europe ſur l'uſage que ce Prince pourra faire de ſes forces; mais ſes forces ſont gran-

des; elles ſurpaſſent celles de Charles V qui fut ſi redoutable à l'Empire, et ſi la morale nous enſeigne à ne pas croire les hommes les plus vertueux exempts de paſſions, la politique et l'hiſtoire nous apprennent que les Monarques les plus modérés ne ſont pas ſans quelque ambition. *Chaque Prince a la ſienne*, a dit quelque part le grand FREDERIC. D'après ce principe examinons quels pourroient être dans ce moment les différens objets poſſibles de l'ambition de la maiſon d'Autriche. On en apperçoit cinq principaux.

I. Rendre la couronne impériale héréditaire, et peut-être à la ſuite des tems, et à l'aide des circonſtances et DES OCCASIONS, abſorber les Etats de l'Empire comme les Rois de France ont réuni ſucceſſivement les grands fiefs qui ne tenoient à leur couronne que par le foible lien de la foi et hommage. Mais cette chimère ſe réaliſera difficilement et il eſt à préſumer qu'elle n'occupera jamais ſérieuſement le cabinet de Vienne, à moins que LES PROGRES DE LA REPUBLIQUE Françoiſe, le DECHIREMENT de l'Empire et LA DIVISION des Princes et Etats qui le compoſent, ne donnent un jour aux deux cours Impériales et à la France le moyen d'en diſpoſer comme on a diſpoſé de la Pologne. Mais alors la maiſon d'Autriche ſeroit bientôt elle-même victime de ſon ambition irréfléchie, et par cette raiſon on ne doit pas craindre qu'elle s'y livre.

2. S'approprier la Bavière par réunion, échange, ceſſion, conquête ou autrement, et il faut avouer que cette acquiſition eſt d'une ſi grande convenance à la maiſon d'Autriche pour lier tous ſes Etats et en former une maſſe formidable, qu'il eſt difficile d'eſpérer que ſa politique lente, mais perſévérante et éclairée, puiſſe jamais y renoncer. La ſurveillance de la Pruſſe à cet égard eſt auſſi néceſſaire que légitime.

3. Rentrer dans les provinces cédées à la France dans des circonſtances malheureuſes. Ce retour à l'ancien ordre de choſes ne paroît pas prochain. Néanmoins la guerre actuelle en conſolidant la république Françoiſe, ou en la détruiſant, peut occaſionner à la paix des ceſſions qui ne peuvent être indifférentes à la Pruſſe, et ſi la Pruſſe reſte ETRANGERE à la guerre elle le ſera aux négociations qui la termineront un jour; elle n'aura aucun moyen de veiller à ſes intérêts: que pourra-t-elle faire alors?

4. Récupérer les places et le territoire que les Turcs lui ont arrachés à différentes époques: ceci ſouffrira le plus de difficultés parcequ'il faudroit conſentir en même tems à des accroiſſemens du territoire de la Ruſſie qui le rapprocheroient de la Hongrie, et l'on ſe rappele combien la maiſon d'Autriche s'eſt montrée oppoſée en toute occaſion à ce voiſinage. FREDERIC n'a pu concilier à cet égard les deux cours Impériales qu'en leur montrant la Pologne à morceler.

5. Reconquerir LA SILESIE. A ce mot tous les yeux Autrichiens s'ouvrent, et toutes les oreilles Pruſſiennes doivent être attentives. Si jamais la Pruſſe étoit engagée dans une guerre difficile avec deux grandes puiſſances, qui pourroit lui conſerver la Silèſie? La puiſſance qui l'a aidée à la conquérir et à la garder, qui la lui a garantie depuis, LA FRANCE: non la France REPUBLIQUE, qui, en ſuppoſant qu'elle put ſe ſoutenir, ſeroit pendant 50 ans ſans population, ſans armées de terre, ſans crédit et ſans argent, et qui en tout cas ne feroit jamais d'efforts que contre l'Angleterre; non la France REPUBLIQUE qui auroit tant de motifs de bouleverſer toute l'Europe par ſes intrigues, et de détruire la féodalité du corps Germanique; mais la France MONARCHIQUE, qui auroit un ſi grand intérêt à maintenir, ſous peine de ſa propre ruine, l'équilibre des puiſſances, à s'oppoſer aux progrès de la maiſon d'Autriche et à lui oppoſer un rival redoutable dans la Monarchie Pruſſienne.

Voilà à-peu-près tout ce que l'on peut ſuppoſer que le miniſtère de Vienne ſe permettroit de projeter dans les conjonctures les plus favorables. Voyons ce qu'il fait maintenant. Le cabinet de Vienne ſe lie étroitement avec les cours de St. Pétersbourg et de St. james, il gagne la confiance du corps Germanique, il fait la guerre à la république Françoiſe, et ſi à la paix la Monarchie ſe rétablit il acquèrera les plus

grands droits à la reconnoiſſance du Monarque; ſi la république Françoiſe ſubſiſte, c'eſt qu'il voudra bien la laiſſer ſubſiſter, et alors il lui dictera la loi, et il aura auſſi les plus grands droits ſur elle. A la vérité il ſeroit bientôt victime de la force qu'il lui auroit donnée, mais toute l'Allemagne le ſeroit de même ſans exception. Dans tous les cas la Pruſſe, ISOLEE dans ce moment, paroît en quelque ſorte à la merci des événemens, et ſe trouve hors d'état de les diriger et d'en profiter.

Le ſeul moyen de conſerver ſon influence eſt donc de ſe rapprocher de l'Empereur, de ſe réunir intimement avec lui contre un ennemi commun, de reprendre le même eſprit qui avoit dicté la convention ſecrète ſignée entre M. le Prince de Kaunitz et M. le Baron de Biſchopwerder, celle de Pilnitz, le traité de Pavie, et d'oublier les rivalités du cabinet pour ne s'occuper que des intérêts de la SOUVERAINETE, puisqu'elle eſt par-tout dans le plus imminent danger.

Au ſurplus la maiſon d'Autriche n'eſt pas moins intéreſſée que la Pruſſe au rétabliſſement de la Monarchie Françoiſe, et ſi l'objèt principal & le plan de cet ouvrage le comportoient, il ſeroit facile de convaincre les plus incrédules, par des démonſtrations irréſiſtibles, que ſi la république Françoiſe ſubſiſte la Monarchie Autrichienne & la Monarchie Pruſſienne ſeront ſes prémières victimes, & qu'avant dix ans, à compter

du jour de ſa reconnoiſſance & de la paix générale, ces deux grandes puiſſances expieroient cruellement le tort irréparable qu'elles auroient eu de ne pas ſe liguer étroitement pour étouffer dans ſon principe cette fureur révolutionnaire, qui dès ſa prémière exploſion à ébranlé l'Empire, & qui à la ſeconde le détruiroit inévitablement.

DE L'ANGLETERRE.

Depuis l'avénement de la maiſon de Bronsvic au trône d'Angleterre jusqu'à la guerre de ſept ans, le cabinet de St. james n'a jamais été diſpoſé à favoriſer la Pruſſe. Le voiſinage de l'Electorat d'Hanovre, & peut-être une ancienne jalouſie que l'Electeur d'Hanovre avoit conçue de l'agrandiſſement de celui de Brandebourg ont donné des préventions au Roi d'Angleterre contre le Roi de Pruſſe, & ces deux Souverains n'avoient jamais été ſincèrement amis. On ſe rappele la conduite du miniſtère Anglois pendant les deux guerres de la Silèſie, ſes inſinuations ſecrètes dans des cours étrangères pour empêcher, ou éloigner la garantie de cette province, ſon penchant immémorial pour la maiſon d'Autriche. On ſait même que l'alliance des cours de Londres & de Berlin pendant la guerre de ſept ans a été occaſionnée par les circonſtances, & que

la paix s'eſt conclue ſans concert & ſans une grande intimité entre ces deux puiſſances.

Cependant en cas de guerre conſidérable en Allemagne, la Pruſſe a abſolument beſoin des ſubſides & de l'alliance, ou de la France, ou de l'Angleterre. Sa politique ſeroit donc de les ménager à la fois pour être au beſoin recherchée par toutes deux; & préciſément elle indiſpoſe dans ce moment l'une & l'autre.

La Pruſſe ne pouvant ſervir la France REPUBLIQUE contre l'Angleterre, la république Françoiſe n'ayant plus à craindre la Pruſſe depuis ſa paix, n'aura plus à la ménager. La France MONARCHIQUE ne pourra que ſavoir mauvais gré à la Pruſſe d'avoir renoncé à la coalition formée contre les républicains qui l'opprimoient, & ſi elle n'en conſerve pas un reſſentiment actif, au moins ne ſera-t-elle pas auſſi empreſſée de la ſecourir dans un moment de danger, ſi elle ne change pas ſa politique actuelle. D'un autre côté l'Angleterre, dont la paix de la Pruſſe a reſſerré ſi étroitement les liaiſons avec les cours de Vienne & de Pétersbourg, ne ſera pas tentée de ſe brouiller avec les alliés qui lui ſont reſtés fidéles pour ſoutenir les intérêts d'un allié qui l'a abandonnée.

L'Angleterre a pu craindre autrefois l'ambition politique de la France, mais aujourd'hui elle ſent, ou elle doit ſentir, qu'elle auroit bien plus à redouter l'ambition commerciale de la ré-

publique Françoiſe, & la contagion de ſes opinions: rien n'eſt plus facile à démontrer.

Si la France reſte MONARCHIQUE, elle aura à s'occuper pendant un ſiècle entier à ramener l'ordre dans ſon intérieur, à prévenir le retour du fléau qui l'aura dévorée, à réparer la perte immenſe que ſa population aura ſoufferte, à maintenir la tranquillité générale, & à éloigner la guerre, même entre ſes voiſins, parceque toute guerre en Europe lui ſeroit directement, ou indirectement funeſte. Elle s'appliquera ſur-tout à régler ſes finances, à liquider ſes dettes; car il lui ſera également impoſſible de faire banqueroute, ni de pouvoir jamais rembourſer en totalité les capitaux conſtitués qu'elle doit, & ſous le poids des quels elle gémira éternellement. La France MONARCHIQUE renonçant à la gloire pour le bonheur, à l'agitation pour le repos, livrée excluſivement chaque année, ſous peine de ſa propre ruine, au ſoin impérieux d'acquitter les arrérages de ſa dette et les ſommes exigibles, abandonnera néceſſairement à l'Angleterre l'Empire des Mers & une grande influence ſur les affaires du continent. Par la même raiſon elle ſera obligée de négliger totalement la marine & de réduire ſes forces de terre à ce qui ſera rigoureuſement néceſſaire pour la conſervation de l'équilibre des puiſſances. Par conſéquent elle procurera dans cet état de choſes à la Grande-Bretagne une proſpérité à la quelle cette nation ne

pourroit jamais parvenir dans toute autre hypothèse.

Si la France reste MONARCHIQUE elle continuera indubitablement par son étendue, par ses goûts, ses mœurs, ses habitudes, parcequ'il subsistera encore de fortunes particulières, à être le plus grand consommateur des productions des manufactures de l'Angleterre, des retours de son commerce, & sur-tout des superfluités de l'Inde & de la Chine, devenues si nécessaires à l'Europe, & désormais elle les achetera de la rivale avec la quelle elle les partageoit autrefois. Sous ce point de vue la conservation de la Monarchie Françoise est aussi nécessaire au commerce Anglois que l'opulence de Londres est utile aux villes de Bath, de Newcastle, de Birmengham & de Manchester.

Si au contraire la France pouvoit exister dans son état actuel de REPUBLIQUE, ce qui répugneroit à tous les principes de sociabilité, comme à tous les intérêts bien entendus de l'Angleterre, il est évident qu'elle laisseroit, au moins provisoirement à ses propagandistes, à ses agens diplomatiques le soin d'agiter & de bouleverser l'Europe. Elle tourneroit toutes ses vues sur le commerce, & tous ses efforts contre la Grande-Bretagne. Son luxe changeroit de nature & d'objèt; elle perdroit promtement le goût et l'habitude des marchandises Angloises, que ses loix prohibitives repousseroient d'ailleurs sans cesse;

elle n'en vendroit pas moins aux Anglois les produits de ſa culture et de ſon induſtrie, devenus de prémière néceſſité pour eux, tels que ſes vins, ſes huiles, ſes fruits ſecs, ſes batiſtes etc. etc., et peut-être même ſes modes. Une banqueroute générale, qui eſt déjà presque conſommée, et une réforme ſévère dans l'emploi de ſes revenus produiroient d'abord une criſe violente, mais lui prépareroient pour l'avenir de puiſſantes reſſources de finance, et par conſéquent de grands moyens de dominer ſes voiſins, de les corrompre et de les ſubjuguer. Sa marine, l'objèt presqu' unique de ſes dépenſes et de ſes ſoins, deviendroit inceſſamment formidable. La guerre ſeroit prochaine et inévitable, et à l'aide de ſes principes révolutionnaires et de l'immoralité du choix de ſes moyens, en armant comme elle l'a déjà fait les négres contre leurs maîtres, les pauvres contre les riches, les ſujèts contre leurs Souverains, elle n'acquéreroit pas peut-être pour elle-même, mais elle feroit certainement perdre à l'Angleterre toutes ſes colonies, ſources précieuſes de ſa grandeur et de ſon opulence, et ſes pêcheries aliment néceſſaire de ſa marine. Ces revers ne s'arrêteroient pas au delà du Tropique; ils paſſeroient la ligne. La Grande-Bretagne verroit échapper de ſes mains ſes immenſes poſſeſſions de la côte de Coromandel et du Bengale, où ſon empire eſt trop deſpotique, trop étendu, trop uſurpé, trop environné d'ennemis pour ſe

flatter qu'il puiſſe réſiſter aux ſecouſſes et à l'ébranlement que la révolution Françoiſe y propageroit inévitablement en ravageant l'Europe. Ainſi avec le tems l'Angleterre réduite à ſes trois royaumes, comme un grand arbre dont le tronc ſeroit dépouillé de ſes branches, ne conſerveroit que le ſouvenir de ſa ſplendeur paſſée, et le regrèt inutile d'avoir vu périr ſon commerce et ſa domination maritime, ſans avoir rien tenté d'efficace pour en retarder la décadence.

Mais indépendamment de ces conſidérations politiques et commerciales dont on oſe croire que la vérité ſera frappante pour tous les bons eſprits, qui voudront bien les juger ſans partialité, l'Angleterre n'eſt pas moins intéreſſée pour le maintien de ſa conſtitution et de la forme de ſon Gouvernement actuel au rétabliſſement de la Monarchie Françoiſe. En effet ſi la révolution de la France pouvoit ſubſiſter, ſi elle étoit en quelque ſorte légitimée par la reconnoiſſance de l'Europe, ſes principes et ſon déſordre, comme l'a démontré M. Windham dans le parlement, *

* M. Windham dans les débats qui ont eu lieu dans la chambre des communes à l'occaſion du meſſage du Roi relatif à la paix, s'exprime ainſi: „Si l'on obtient „la paix quelle ſeroit notre ſituation? Elle ſeroit ſi „horrible que je ne puis y penſer ſans frémir. D'a„bord le commerce ſeroit ouvert entre les deux Royau„mes, et pour lors les émiſſaires de la France arrive„roient en foule et *les Anglois* ſeroient bientôt infectés

auroient bientôt franchi le pas de Calais, ſes efforts tôt-ou-tard feroient ſuccomber la Grande-Bretagne; ſon audace et ſon bonheur par une deſcente imprévue, ou par des mouvemens intérieurs, finiroient par en triompher (5). Les embarras extraordinaires du miniſtère de St. james dans ce moment, le bill ſur les aſſemblées ſéditieuſes, celui qui concerne la ſûreté de la perſonne du Roi, l'étrange aſſertion de M. Fox, qui n'a pas craint de dire dans la chambre des communes et de ſoutenir avec énergie que ſi ces bills paſſoient „la

„du virus démagogique et de tous les poiſons de la „morale républicaine. Chaque maiſon de citoyen de„viendroit un club jacobin ou notre conſtitution, notre „Roi, notre Religion, nos coutumes ſeroient criti„quées, avilies et bientôt après détruites. Auſſitôt „que les barrières de l'Angleterre ſeront ouvertes, „n'en doutons pas, tous les vices de la France abor„deront dans ce Royaume, ils ſe répandront parmi „les pauvres, parmi nos laboureurs, nos artiſans. „Les hommes ſont par-tout les mêmes; l'appétit du „bien être trouble les imaginations, le charme des il„luſions a un grand pouvoir ſur les hommes qui n'ont „pas tâté du bonheur, et on s'élance volontiers dans „la carrière quand on eſt bercé de l'eſpérance de quit„ter un bien pour trouver un mieux.„

Ces réflexions de M. Windham s'appliquent parfaitement à tous les Etats, et il n'y a que les perſonnes incapables de gouverner les affaires publiques, ou décidées à bouleverſer leur pays, qui puiſſent réſiſter à leur évidence.

„ réſiſtance ne ſeroit plus une queſtion de morale „ et de DEVOIR, mais une queſtion de PRUDENCE, „ dépendante UNIQUEMENT des forces du peuple *, ce qui eſt répéter en d'autres termes la phraſe de M. de la Fayette qui a été le ſignal du bouleverſement général de la France; *L'inſurrection eſt le plus ſaint des devoirs;* tout cela nous démontre combien le Gouvernement Britannique doit être juſtement alarmé de l'influence et des efforts du ſyſtême républicain François. Par conſéquent l'Angleterre menacée par la révolution Françoiſe dans ſon commerce, dans ſes colonies, dans ſes poſſeſſions des grandes Indes, dans une conſtitution qui lui eſt ſi chère, ne doit, ni ne peut jamais tolérer l'exiſtence de la révolution Françoiſe. Par conſéquent elle ne peut jamais oublier les ſecours qui lui ſeront accordés par quelque puiſſance que ce ſoit; par conſéquent elle pourra oublier encore moins qu'elle a été abandonnée dans la coalition par la Pruſſe, & à moins que la Pruſſe, cédant à de nouvelles circonſtances, ne reprenne les armes pour domter l'ennemi commun de tous les Souverains, il eſt à craindre que la Pruſſe ne ſoit obligée de renoncer peut-être pour jamais à l'alliance & aux ſubſides de l'Angleterre. Ce qui ſeroit très-aiſé à faire aujourd'hui pour réunir ces deux cours, ſera peut-être très-dif-

* Séance du 23 Novembre 1795: voyez les papiers anglois du 24.

ficile inceſſamment, & dans la ſuite abſolument impoſſible.

Jamais la Pruſſe ne ſe trouvera donc dans une circonſtance plus importante que celle-ci pour ſa politique, & plus critique pour ſa conſidération actuelle & pour ſon exiſtence future.

DES PAYS-BAS.

Quoique les Pays-bas faſſent partie des Etats héréditaires de l'Empereur, & qu'ils ſoient par conſéquent compris implicitement dans ce que l'on a dit de la maiſon d'Autriche, on croit devoir en faire une mention ſéparée parcequ'ils figurent en quelque ſorte ſur la carte politique de notre hémiſphère comme un Etat particulier, & que le Gouverneur général qui les adminiſtre eſt le ſeul Gouverneur ou vice-Roi dans le monde auprès du quel des cours conſidérables entretiennent habituellement des miniſtres accrédités. On a vu en effet à Bruxelles des miniſtres de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, de Pruſſe, de l'Electeur Palatin, un nonce du Pape &c.

L'intérêt des Pays-bas a toujours été un des principaux objets de la politique de l'Europe, indépendamment des intérêts perſonnels, ou de famille de leurs Souverains. Les liaiſons politiques entre les nations étant uniquement fondées

ſur les convenances, & presque toujours ſur leurs ſituations topographiques, et ces rapports étant reſtés presque les mêmes depuis pluſieurs ſiècles pour les Pays-bas, leurs relations politiques ont toujours eu à-peu-près les mêmes baſes depuis un tems immémorial. La maiſon de Bourgogne jeta les fondemens de la liaiſon étroite des Pays-bas avec l'Angleterre. Maximilien d'Autriche, qui épouſa en 1477 Marie de Bourgogne fille et unique héritière de Charles-le-hardi, ſuivit les mêmes principes par intérêt et par néceſſité. Ce ne fut qu'à cette époque que les Pays-bas ceſſèrent d'être étrangers à la politique de l'Empire. Ils en ſont devenus un des objets principaux ſous Charles V et ſous Louis XIV, par des motifs oppoſés. Charles V, dont ils étoient le patrimoine, y puiſa des reſſources qui furent le fondement de ſa grandeur, et qui auroient pu devenir dangereuſes au corps Germanique, ſi ce Prince avoit ſu profiter de la célébre victoire de Muhlberg. Sous Philippe II les Pays-bas ſecouèrent le joug de l'Eſpagne, mais les ſept provinces Bataves formèrent ſeules un Etat indépendant; les provinces Belgiques reſtèrent ſous la domination Eſpagnole. Toute l'Europe vit avec un plaiſir ſecrèt le ſoulevement des Pays-bas contre la maiſon d'Autriche, tant l'impreſſion de crainte que l'ambition de Charles V avoit laiſſée dans les eſprits étoit grande. Mais quand Louis XIV en 1667 éléva des prétentions, à raiſon des droits de la

Reine ſon épouſe, ſur les Pays-bas, toute l'Europe en fut vivement alarmée et elle ſentit la néceſſité pour la tranquillité générale de ſouſtraire ces provinces à la France et de les conſerver à l'Eſpagne. Elle ſe ligua à cet effet en 1668 et la paix d'Aix-la-Chapelle en fut la ſuite. Une ſeconde tentative de Louis XIV en 1672 ne fut pas plus heureuſe. L'Electeur de Brandebourg et d'autres Princes de l'Empire ſe réunirent aux deux branches de la maiſon d'Autriche et ſauvèrent les Pays-bas. Peu-à-près l'Empereur Léopold et le Roi Guillaume armèrent tous les Souverains pour garantir à jamais les provinces Belgiques du joug de la France, et, à la ſuite de la guerre de la ſucceſſion, l'Europe entière trouva moins de danger pour elle à raffermir ſur la tête du petit fils de Louis XIV la couronne d'Eſpagne et des Indes, et à donner à ſes enfans des établiſſemens conſidérables en Italie, que de laiſſer la France gagner un pouce de terrein du côté des Pays-bas.

Louis XIV lui-même avoit appris précédemment à toute l'Europe combien il attachoit de prix à la poſſeſſion des provinces Belgiques pour s'agrandir en Allemagne et ſubjuguer l'Empire. On ſe rappele que lorsqu'il ſe réunit en ſecrèt avec l'Empereur Léopold pour ſigner du vivant de Charle II, Roi d'Eſpagne, le fameux traité de partage de ſa ſucceſſion, il n'héſita pas d'abandonner l'Eſpagne et l'Italie à l'Empereur

pour s'assurer les Pays-bas. L'histoire atteste que Léopold promtement éclairé sur le désavantage pour lui de cet arrangement l'avoit à-peine signé qu'il en eut le plus grand regrèt. Il sentit que la France, accrue par les Pays-bas, auroit trop de moyens de dominer Vienne, Madrid, la Hollande et tous ses voisins.

Or le grand intérêt que l'Europe a eu dans tous les tems, par cette raison, de s'opposer à la réunion des Pays-bas à la France est aujourd'hui plus pressant et plus impérieux que jamais. En effet le corps Germanique est perdu et toute l'Allemagne menacée d'une subversion générale si la république Françoise soumet les Pays-bas à sa domination. Celle de Louis XIV auroit été moins dangereuse parcequ'il n'auroit eu que la force des armes pour s'étendre plus loin, et que l'effroi que son ambition inspiroit auroit également soulevé contre lui les Souverains et les peuples. Mais la république Françoise, précédée de ses principes, trouvant des amis et des secours par-tout, n'auroit pas les mêmes difficultés à surmonter, et l'extrême facilité avec la quelle on l'a vue conquérir en peu de jours des Villes et des Provinces qui avoient résisté à plus de 30 ans d'efforts et de victoires de Louis XIV, doit convaincre toute l'Allemagne de la nécessité où elle est aujourd'hui de conserver précieusement la barrière que les Pays-bas élévent entre elle et la France. C'est le boulevard de l'Em-

pire de ce côté-là, comme la Hongrie l'a été autrefois du côté des Turcs. La poſſeſſion de la Belgique n'eſt donc pas ſeulement une propriété qu'il importe à la juſtice de toute l'Allemagne de conſerver à la maiſon d'Autriche, mais une charge que la politique du corps Germanique doit impoſer à l'Empereur.

La Pruſſe y eſt eſſentiellement intéreſſée pour la conſervation de ſes Etats et de ſon antique patrimoine. Elle doit ſur-tout le déſirer pour ménager à la France ſon alliée naturelle les moyens de faire au beſoin en ſa faveur des diverſions désintéreſſées, qui loin d'inquiéter l'Europe puiſſent contribuer à en aſſurer la tranquillité générale. Jamais le grand FREDERIC n'auroit pu conquérir et conſerver la Silèſie, ſi Louis XV n'avoit pas fait une invaſion dans les Pays-bas. D'ailleurs ſi la France étoit maîtreſſe de ces belles provinces elle poſſéderoit également la Hollande, ſoit de droit, ſoit de fait, par ſon influence et les forces qu'elle y entretiendroit ſous prétexte de la protéger. Dès-lors l'équilibre ſeroit évanoui et il n'y auroit plus d'eſpoir de ſalut, ni pour la Pruſſe qui en ſeroit la prémière victime, ni pour l'Allemagne qui ne tarderoit pas à l'être, ni même pour l'Europe entière.

L'Angleterre y feroit une perte irréparable pour ſon commerce. Elle a toujours défendu les Pays-bas avec ſes troupes et ſon argent et avec autant de zèle qu'elle défendroit une de ſes

propres provinces ; d'abord pour ne pas y perdre le trafic immenſe qu'elle y faiſoit et pour conſerver ſes liaiſons et ſon influence continentales, et puis pour ne pas accroître démeſurément la puiſſance de ſa rivale. L'immortel Chatham en ſe plaçant au timon des affaires, après la défaite de l'amiral Bing et la perte de l'île de Minorque, annonça d'avance qu'il ſauveroit l'Angleterre menacée d'une deſcente de la part des François, et ſes colonies expoſées à être envahies. Il tint parole et dans la ſuite il eut la gloire de dire dans le parlement qu'il avoit préſervé la grande Bretagne et conquis l'Amérique en Allemagne, et cela étoit vrai. Aujourd'hui quelques ſoient les projèts de l'Angleterre pour ſa propre conſervation et ſon agrandiſſement, c'eſt dans les Pays-bas qu'elle doit les exécuter, c'eſt eſſentiellement en Hollande, dans le Brabant, en France même, que M. Pitt à l'exemple de ſon illuſtre père doit chercher à raffermir la conſtitution Britannique, à acquérir des colonies aux Antilles, à s'approprier le commerce presque excluſif des Indes, l'Empire des mers. et à porter ſon pays au plus haut dégré de gloire et de proſpérité qu'aucune nation ait jamais pu atteindre.

Mais l'Angleterre ſeroit loin de remplir cet objet, et la Pruſſe bien plus éloignée encore de pourvoir à ſa propre ſûreté, ſi on ſe contentoit de ſouſtraire dans le prémier moment les Pays-

bas à la république Françoiſe, pour en faire une république indépendante, ou une Souveraineté particulière. Dans les deux cas la république Belgique, ou le Souverain des Pays-bas, ſeroient dans l'impoſſibilité de réſiſter à la France. Tous les petits Etats qui confinent aux grands leur ſont néceſſairement ſoumis et ſubordonnés. A un Royaume puiſſant comme la France il faut pour l'intérêt de l'Europe donner un voiſin formidable comme l'Autriche. Toute autre diſpoſition ſeroit fatale à la tranquillité générale, à la liberté des Provinces-unies, à l'exiſtence du corps Germanique et ſur-tout au repos de la Pruſſe. A la vérité la Pruſſe intéreſſée à conſerver les Pays-bas à l'Empereur l'eſt également à ce qu'il n'y faſſe pas d'acquiſitions ſans compenſation équivalente pour la Monarchie Pruſſienne. Toutes les puiſſances le ſont auſſi à ce qu'on étouffe dans les Pays-bas tout germe de trouble, de révolte et de guerre civile, dans la juſte crainte des conſéquences fâcheuſes qui en réſulteroient pour leurs voiſins; car il ne faut pas perdre de vue que les inſurrections ſeront à l'avenir épidémiques, et que toute révolution populaire, dans un pays quelconque, menacera éminemment la tranquillité de tous les autres.

L'Empereur regnant a heureuſement et glorieuſement renoncé aux innovations ſubverſives de la conſtitution des Pays-bas que l'Empereur Joſeph dans ſon déſir impatient de célébrité,

et dans ſon ardeur pour les nouveautés qu'il croyoit utiles, s'étoit laiſſé aller à y faire introduire contre ſes propres engagemens et contre ſes intérêts bien entendus. François II a juré ſolemnellement, & tous ceux qui en ont été témoins peuvent ajoûter qu'il a juré du fond du cœur & avec toute la franchiſe de ſon âge et la loyauté de ſon rang ſuprême, de maintenir les droits & la conſtitution de ſes ſujèts de la Belgique. La parole des Rois eſt irréfragable & rien ne peut faire craindre qu'un ſerment auſſi ſaint puiſſe être jamais violé. D'un autre côté ceux des Belges qui par une ſuite de l'inquiétude & de l'indocilité qui ſemblent héréditaires parmi quelques uns d'eux, ſe ſont montrés jaloux, ou ennemis de l'autorité Souveraine, qui ont eu le malheur de déſirer intérieurement l'arrivée et le triomphe de l'ennemi en ont été ſi cruellement punis, par l'ennemi lui-même, que l'on doit être perſuadé que le retour des Pays-bas ſous la domination Autrichienne & ſous le Gouvernement du héros d'Altenhoven *, que ſes vertus civiles en rendent ſi dignes, ſera l'époque de la réunion de tous les partis, de tous les eſprits & de tous les cœurs; que l'autorité Souveraine, continuant à ſe reſtreindre elle-même dans ſes limites légitimes, s'exercera à l'avenir ſans contradiction & ſans entraves, que le ſalut public ſera la loi de tous, que les

* Mr. l'Archiduc Charles.

puiſſances étrangères & ſur-tout la Pruſſe n'auront plus lieu d'être alarmées, ou occupées des diſſenſſions qui ont jusqu'ici agité les Belges; & qu' enfin on rendra pour jamais le bonheur & la tranquillité à ce peuple opulent & induſtrieux, célébre autrefois par ſon commerce & ſes beaux arts, ami de la Religion & des mœurs, également incapable de ſupporter la privation abſolue de la liberté, ou une liberté illimitée *, & à qui dans le pays de la terre le plus fertile, ſous le gouvernement le plus modéré, il n'a jamais manqué, pour être heureux, que de vouloir l'être.

DE LA HOLLANDE **.

Quoique les Provinces-unies fuſſent bien déchues de la conſidération & de la ſplendeur qu'elles avoient acquiſes dans les prémiers momens de leur indépendance, par leur énergie par les talens

* *Qui nec totam ſervitutem pati poſſunt, nec totam libertatem. Tac. ann.*

** L'uſage a prévalu d'appeler du nom particulier de Hollande la République des Provinces-unies. On ſe ſervira indifféremment dans le cours de cet ouvrage de l'une, ou de l'autre expreſſion, et l'on prévient en conſéquence que toutes les fois qu'il ſera queſtion de la *Hollande*, ou de la République de *Hollande*, ou des

militaires des Princes d'Orange, par les victoires de leurs amiraux & ſur-tout par la politique de Guillaume III, elles ſe trouvoient encore de nos jours, malgré l'incurie & la foibleſſe de leur Gouvernement, un point de réunion & un centre d'intérêt très-important dans la balance de l'Europe. Elles étoient du côté de la France & des Pays-bas le boulevard de la Weſtphalie et du cercle de la baſſe-Saxe. Elles ſurveilloient également l'ambition de l'Empereur et de la France. Elles pouvoient être utiles à la Pruſſe et par leurs négociations, et par leurs forces de terre et de mer et par les reſſources et le crédit que la Pruſſe protectrice auroit trouvés à Amſterdam. Leur conquête par les républicains François a mis l'Allemagne en danger et expoſé toute l'Europe. Si la Pruſſe en faiſant ſa paix avoit pu faire celle de la Hollande à des conditions également utiles à la république et profitables au Stathouder, S. M. Pruſſienne en auroit acquis plus de conſidération dans l'Empire.

L'acte de vigueur qu'elle fit au commencement de ſon regne, en faiſant reſtituer au Stathoudérat les privilèges qu'on vouloit lui enlever, et les traités ſolemnels conclus enſuite entre elle,

Hollandois en général, il faudra entendre les Provinces-unies et leurs habitans. Si on avoit à parler de l'Etat particulier de la Hollande, on diroit la *Province de Hollande*.

les Etats-généraux et l'Angleterre pour garantir à perpétuité la forme du Gouvernement des Provinces-unies, telle qu'elle exiſtoit en 1788, avoient produit le meilleur effet en Europe et inſpiré du reſpect aux ennemis de la Pruſſe et de la confiance à ſes alliés. Mais aujourd'hui quelle confiance pourroit-il leur reſter en voyant la ſœur et la fille d'un grand Monarque fugitives, leurs biens envahis et vendus, et un Etat ami ſubjugué par les François, ſans que la Pruſſe ait pu veiller à leurs intérêts, ſans qu'elle ait paru même tenter de s'occuper un ſeul inſtant de faire valoir en faveur de la maiſon d'Orange et des Etats-généraux la garantie qu'elle avoit jurée ſi authentiquement en 1788, ſans même qu'elle ait pourvu par un article public et ſolemnel de ſa paix à la ſûreté de ſes propres poſſeſſions au delà du Rhin, preſſurées aujourd'hui par les requiſitions, l'emprunt forcé et les ſpoliations de tout genre qu'y exercent les révolutionnaires. Lors donc que la Pruſſe n'a rien fait pour la ſœur et la fille du Roi, de ce qu'elle devoit à ſa propre dignité, au droit du ſang et à la ſainteté de ſes engagemens publics, et qu'elle n'a également rien ſtipulé pour le Duché de Clèves, de ce qu'exigeoit ſon intérêt et de ce que preſcrivoit le ſoin de ſa conſidération, quel Prince peut eſpérer qu'elle agira plus efficacement en ſa faveur? Quel fonds l'Empire pourroit-il faire ſur ſa médiation? Quels engagemens plus obligatoires pour la Pruſſe pour-

ra-t-on jamais invoquer que ceux qu'elle avoit pris en 1788 et qu'elle a totalement oubliés en 1795? Que deviennent alors ſa prépondérance et ſon influence dans le corps Germanique attachées uniquement aux ſervices qu'il en peut eſpérer? Mais ſi le mal eſt grand il n'eſt pas ſans reméde. La cour de Berlin peut reſtituer, il en eſt tems encore, les Provinces-unies à la politique de l'Europe, à une ſage liberté qui ne puiſſe plus être convulſive pour elles-mêmes, ni dangereuſe pour la tranquillité de leurs voiſins, et à l'adminiſtration tutélaire de la maiſon d'Orange en établiſſant ſur des baſes immuables, et auſſi durables que peuvent l'être les choſes de ce monde, les droits et les devoirs reſpectifs du Prince et des Etats. Il faut ſauver la Hollande de la fureur d'un parti et de l'apathie de l'autre, et la forcer d'être heureuſe en l'obligeant de ſe ſoumettre à un Gouvernement *juſte*, *régulier et permanent*. Il eſt tems de combattre les révolutionnaires à armes égales; et puisqu'ils veulent étendre par-tout leur républicanisme anarchique et deſtructeur; il faut dans tous les pays qu'ils auront bouleverſés par leurs principes et par leurs armes, établir un Gouvernement modéré, analogue au génie, aux uſages, aux mœurs de chaque peuple, mais heureux et par conſéquent ſtable, ferme et invariable.

S. M. Pruſſienne eſt intéreſſée et même obligée à prendre cette meſure dans les Provinces-

unies en vertu du traité de 1788 dont elle ne peut, ni ne doit abandonner l'exécution.

Celui conclu à Berlin le 15 Août 1788, entre la Pruſſe et les Etats-généraux, s'exprime ainſi article IX:

„S. M. Pruſſienne garantit de la manière „*la plus efficace* le Stathoudérat héréditaire, ainſi „que la charge de Gouverneur héréditaire de cha- „que province dans la Séréniſſime maiſon d'Oran- „ge avec toutes ſes prérogatives, *comme faiſant „partie eſſentielle de la conſtitution des Provinces-unies,* „ſuivant les réſolutions et les diplômes des an- „nées 1747 et 1748 en vertu des quels le Stat- „houder actuel eſt entré dans la poſſeſſion de ſes „charges et a été réintégré en icelles en 1787, „S'ENGAGEANT A MAINTENIR CETTE FORME DE „GOUVERNEMENT contre toute attaque et ENTRE- „PRISE directe, ou indirecte, de quelque nature „qu'elle puiſſe être.„

Signé pour S. M. Pruſſienne par MM. de Finkenſtein et de Hertzberg.

Indépendamment de ce traité, le 13 Juin 1788 il en fut conclu un ſecond d'alliance défenſive entre le Roi de Pruſſe et le Roi d'Angleterre, qui rappéle le traité de Weſtmenſter du 16 Novembre 1742, et qui porte:

Article II.

„Les hautes parties contractantes s'enga- „gent PARTICULIEREMENT et promettent d'agir „EN TOUT TEMS, de concert et en mutuelle con-

„fiance dans la vue de maintenir la ſûreté, l'in-
„dépendance et le GOUVERNEMENT des Provin-
„ces-unies conformément aux engagemens qu'el-
„les viennent de contracter avec la dite républi-
„que, c'eſt-à-dire S. M. Pruſſienne par un trai-
„té conclu à Berlin le 15 Avril 1788, et S. M.
„Britannique par un traité conclu le même jour
„à la Haye, que les parties ſe ſont communi-
„qués l'une à l'autre.„

Pour conſtater à quoi dans la rigueur des principes, et dans le ſyſtême d'une politique bien raiſonnée ces deux traités obligent la cour de Berlin il ſuffit de réſoudre ce dilême:

Ou les traités entre les Souverains ſont des actes illuſoires et inutiles, ou ils ſont obligatoires et ſacrés.

S'ils ſont illuſoires et vains, s'ils n'obligent qu'à la volonté de l'une des parties, et au gré des circonſtances, la Pruſſe peut ſans doute ſe dégager des obligations qu'elle a contractées envers l'Angleterre, la Hollande et la maiſon d'Orange, et ſon inaction aujourd'hui, quoiqu'on ſe trouve dans le cas prévu par les traités, *in caſu fœderis*, ne doit étonner perſonne. Mais auſſi, dans cette hypothéſe qui détruiroit toute eſpéce de droit des gens pour y ſubſtituer un égoisme ſauvage, un arbitraire mal entendu et un machiavélisme intolérable, on frapperoit d'une nullité radicale tous les traités qui ont enrichi la maiſon de Brandebourg depuis la paix de Weſtphalie

jusqu'au dernier partage de la Pologne, depuis le grand Electeur jusqu'au Roi regnant, et les garanties de différentes cours, qui ont été jusqu'à préſent le *palladium* des ceſſions faites à la Pruſſe, ſeroient inſignifiantes et comme non avenues. En effet ſi la maiſon d'Autriche par exemple vouloit rentrer dans la Silèſie, la Suède dans la Poméranie Pruſſienne, et la Ruſſie s'étendre au delà de la Viſtule, quels titres, quels traités la Pruſſe pourroit-elle invoquer en ſa faveur plus reſpectables que les engagemens qu'elle avoit pris en 1788 avec l'Angleterre et la Hollande, et qu'elle se croiroit diſpenſée d'exécuter en 1796? Quelle eſt la puiſſance qui n'auroit pas à alléguer pour ſe refuſer à l'exécution de ſa garantie les mêmes raiſons de convenance et de circonſtances qui empêchent aujourd'hui la Pruſſe d'exécuter ce qu'elle a promis à l'Angleterre et aux Provinces-unies? Les principes de la juſtice ſont abſolus et s'accordent parfaitement avec ceux de la politique; il ne faut pas écarter aujourd'hui la loi que l'on pourra être dans le cas de réclamer demain.

Si au contraire, pour pourſuivre le dilême, les traités contractés par les Souverains ſont obligatoires, ſi la parole des Rois eſt ſacrée, comme leur perſonne auguſte, on oſe le prédire avec confiance, ſans craindre d'être démenti par l'événement, S. M. Pruſſienne ſe croira ſûrement

obligée d'exécuter à la lettre les engagemens qu'elle a pris en 1788.

Elle le fera pour la maiſon d'Orange et pour les Provinces-unies parceque la conſervation de ſes anciens alliés ne ſauroit lui être indifférente.

Elle le fera pour ſon auguſte ſœur & ſon auguſte fille, parceque la voix du ſang eſt bien forte quand elle eſt d'accord avec celle de la politique.

Elle le fera pour l'Angleterre parcequ'elle ſera bien aiſe que l'Angleterre au beſoin exécute de même ſans héſiter les traités qui la lient à la Pruſſe et ſur-tout les garanties qu'elle lui a données.

Elle le fera pour l'Europe entière dont le repos eſt fondé ſur le reſpect des engagemens et la foi des traités.

Elle le fera pour ſes fidèles ſujets, afin de leur éviter les malheurs incalculables et les frais immenſes des guerres que l'indifférence de la Pruſſe pour la foi des traités lui attireroit néceſſairement tôt-ou-tard.

Enfin S. M. le fera pour ſa gloire & ſa politique, parceque ſes ſentimens perſonnels l'y porteront, & que les grands Princes ont toujours placé leur véritable gloire & leur ſaine politique dans l'inviolabilité de leurs engagemens, dans leur fidélité envers leurs alliés, et dans l'opinion que l'univers ſe forme de leur exactitude & de leur loyauté.

On oſe même affirmer que la conduite de la Pruſſe jusqu'à préſent n'a eu rien de contraire à cette eſpérance de notre part.

Il eſt évident que le cabinet de Berlin dans le déſir de procurer la paix à l'Allemagne n'a pas voulu s'occuper d'abord & de préférence des objets qui le touchoient de plus près & l'intéreſſoient immédiatement, dans la crainte de retarder & d'embaraſſer la pacification générale. C'eſt par ce motif ſans doute que l'article V de ſon traité avec la république Françoiſe a renvoyé à cette époque à ſtatuer ſur le ſort des Etats-Pruſſiens ſitués ſur la rive gauche du Rhin. Il eſt probable que c'eſt auſſi à la même époque que la cour de Berlin devoit faire valoir ſa garantie de la conſtitution des Provinces-unies & de l'hérédité du Stathoudérat. Tout ce qui s'eſt fait en 1795 en Hollande paroiſſoit proviſoire, accidentel, & indifférent à la république Francoiſe; par conſéquent on pouvoit ſe flatter que l'efferveſcence intérieure ſe calmeroit, que les Provinces-unies, ſuivant leur uſage conſtant depuis l'établiſſement de leur république, apprenant du malheur à être juſtes avec la maiſon d'Orange, reviendroient à elle naturellement & qu'en tout cas il ſeroit toujours tems que la Pruſſe interpoſât l'autorité de ſa garantie pour ramener les eſprits à leurs vrais intétêts, autant qu'à leur devoir, & les choſes à leur prémier état.

Ainſi jusqu'à ce jour la conduite temporiſante de la Pruſſe a peut-être été un acte de ſageſſe & tout au plus une erreur; mais très-probablement cette erreur, ſi c'en eſt une, tenoit au déſir d'épargner le ſang et de rendre les meſures rigoureuſes inutiles en donnant au repentir de ceux des Bataves qui ſont égarés le tems de les prévenir. Les choſes dans ce moment ont bien changé de face. Les Provinces délibèrent par l'effet de la violence à *la pluralité des ſuffrages* ſur des objets de conſtitution qui exigeroient *l'unanimité*. Les diſpoſitions proviſionelles qui auroient été révoquées vont devenir définitives, et les torts en grande partie irréparables, au moyen de la prétendue convention du peuple Batave; enfin les républicains François, qui s'étoient contentés de fomenter ſourdement les mouvemens des factieux contre le Gouvernement légitime, ſoulevant maintenant le voile dont ils s'étoient enveloppés, preſſant vivement les Etats-généraux de convoquer une convention, l'ordonnant, le preſcrivant même impérieuſement *, comprimant ſans ménagement la volonté de la majorité de la nation, et appuyant de toute leur influence et de leurs forces les coupables efforts de quelques individus pour déchirer leur pays et en détruire la conſtitution, la Pruſſe qui l'a ga-

* Voyez dans tous les papiers publics les notes officielles du Miniſtre républicain Noël.

rantié cette conſtitution d'une manière auſſi ſolemnelle que d'autres puiſſances lui ont garanti la Silèſie, ne peut plus reſter ni dans le ſilence, ni dans l'inaction. Sa prudence peut juſtifier ſa conduite de 1795, mais ſa prudence, ſon intérêt, ſon devoir envers l'Europe et elle-même, tout lui preſcrit d'en changer en 1796; tout l'oblige d'exiger des François d'évacuer la Hollande et d'y entrer elle-même avec des forces aſſez conſidérables pour arracher ces malheureuſes provinces au ſort qui les accable, et pour leur rendre avec le Stathoudérat, avec les Etats-généraux et avec leur ancienne conſtitutoin, le bonheur, la ſûreté, la tranquillité, dont elles ont joui ſi long-tems, et dont elles ſont ſi cruellement privées aujourd'hui.

Trois raiſons cependant pourroient aux yeux de quelques perſonnes empêcher la Pruſſe de remplir exactement ſes engagemens de 1788, et par ce motif il faut les diſcuter.

La prémière eſt la raiſon d'Etat, l'intérêt de ſa propre conſervation. Mais on a déjà démontré qu'elle milite en faveur de l'exécution des traités de 1788, et que tous les intérêts réunis de la Pruſſe doivent lui faire déſirer de conſerver l'exiſtence politique de la Hollande, d'éloigner du bas-Rhin les principes et les armes des démagogues François, de conſerver la barrière que les Provinces-unies élévent entre la France et la Monarchie Pruſſienne, et enfin de ne pas reſter

étrangère à la guerre actuelle pour ne pas l'être aux événemens et aux conditions de la paix générale.

La ſeconde raiſon ſeroit l'impoſſibilité phiſique d'exécuter les traités de 1788; mais cette impoſſibilité n'exiſte pas. La Hollande dépourvue de tout, principalement de troupes, de munitions et de ſubſiſtances, ne pouvant pas être ſecourue par les François qui peut-être ne ſuffiront pas à ſe défendre eux-mêmes au printems de M. le Maréchal de Clerfayt s'il veut les attaquer la grande majorité du peuple Batave ſoupirant dans l'oppreſſion pour le retour de ſon ancien Gouvernement, les Provinces-unies ne pourront oppoſer aucune réſiſtance à une armée compoſée de 40,000 Pruſſiens, fortifiée au beſoin de 20,000 de leurs alliés; et quoique ſans danger, comme ſans inconvénient, cette expédition ne ſeroit pas ſans gloire; car elle contribueroit à mettre le Nord de l'Allemagne en ſûreté et à préſerver les Etats Pruſſiens des malheurs de plus d'une eſpéce dont ils ſont menacés.

La troiſième raiſon ſeroit tirée du traité de paix conclu avec la république Françoiſe à Bâle le 5 Avril 1795. Mais ce traité, dont on croit devoir mettre en entier les diſpoſitions ſous les yeux du lecteur *, ne s'oppoſe en aucune manié-

* Voyez à la ſuite de cet ouvrage les pièces juſtificatives.

re à l'exercice des droits de la Pruſſe et de ſes devoirs relativement aux Provinces-unies. Il annonce dans le préambule *le déſir de mettre fin à la guerre* et dans l'article VII l'intention *d'en éloigner le théatre du Nord de l'Allemagne*. Mais ni le préambule, ni le texte des articles ne font mention des Provinces-unies. Dès-lors les deux parties contractantes demeurent reſpectivement dans le même état où elles étoient relativement aux Provinces-unies avant la guerre. Les traités entre les puiſſances ſont comme tout le monde le ſait, limitatifs du droit naturel. Par conſéquent tout ce que les puiſſances ne s'interdiſent pas formellement en traitant entre elles, reſte libre et de droit pour chacune d'elles; et comme la guerre eſt un état violent, et fait exception à l'ordre naturel, tout traité de paix entre deux nations les reporte l'une et l'autre au même état où elles étoient avant la guerre, excepté en ce qui peut être formellement dérogé par les conditions et les ſtipulations de la pacification. D'après ces principes, qui ſont inconteſtables, ſi par la convention de Bâle du 5 Avril, S. M. Pruſſienne avoit renoncé à la garantie qu'elle a ſouſcrite en 1788, de la forme du Gouvernement des Provinces-unies, il n'eſt pas douteux qu'elle n'auroit plus droit de s'en mêler aujourd'hui ſans contrevenir à cette convention. Elle ne le pourroit pas encore ſi elle avoit renoncé à Bâle à ſes liaiſons politiques, à ſes engagemens avec les

pays déjà conquis par les François, ou qui pourroient l'être par la ſuite. Mais la convention de Bâle étant abſolument étrangère à la république de Hollande qui n'y eſt ni nommée, ni déſignée explicitement, ni implicitement, cette convention conſerve à la Pruſſe et à la France le droit naturel de ſe conduire, chacune de leur côté, avec les Provinces-unies ainſi qu'il leur conviendra. Il faut donc écarter abſolument la convention de Bâle et la conſidérer comme non avenue pour examiner ce que la Pruſſe peut et doit faire aujourd'hui pour réaliſer ſes engagemens envers la Grande-Bretagne et les Provinces-unies.

Il y a plus: la France en négociant avec la Pruſſe n'ignoroit pas ſon traité de 1788 avec la Hollande parceque ce traité étoit de notoriété publique en Europe. Si la France eut voulu en empêcher l'exécution, elle l'auroit formellement demandé dans les conférences de Bâle, mais elle n'y a pas même penſé: donc elle a reconnu le droit de la Pruſſe à cet égard; donc le ſilence de la convention de Bâle fortifie encore s'il eſt poſſible l'obligation contractée par la Pruſſe en 1788, de maintenir la conſtitution Batave, telle qu'elle exiſtoit alors.

Ce ſilence eſt encore interprété dans ce ſens par l'article VII qui porte littéralement que les deux puiſſances prendront des meſures pour éloigner le théatre de la guerre du Nord de l'Allemagne. Cet article ne ſtipulant pas ſuivant l'uſage

que ces meſures ſeroient priſes DE CONCERT, chacune des deux parties eſt donc libre de prendre à cet égard les meſures qu'elle croira propres à remplir le vœu du traité, c'eſt-à-dire à éloigner la guerre du Nord de l'Allemagne. Or quelles meſures plus néceſſaires, plus efficaces eſt-il au pouvoir de la Pruſſe de prendre pour produire l'effet déſiré, ſi ce n'eſt d'empêcher la guerre civile d'éclater dans les Provinces-unies & ſur-tout dans l'Over-yſſel, & d'uſer du droit qui lui appartient, diſons mieux, du devoir rigoureux qu'elle s'eſt impoſée antérieurement, d'employer ſes forces & ſes moyens pour maintenir l'indépendance reſpective des Provinces-unies & l'ancienne conſtitution Batave.

Le droit de la guerre n'eſt pas même contraire au droit poſitif à cet égard. Si les François ſont entrés dans les Provinces-unies pour les conquérir & ſe les approprier, le traité de Bâle qui ne leur en donne pas le droit ne prive point S. M. Pruſſienne de celui de ſecourir un ancien allié opprimé & envahi. Si les François veulent, comme ils le diſent, conſerver à la nation Batave ſon exiſtence politique & ſon indépendance, alors les anciens traités de cette nation avec ſes voiſins ſubſiſtent dans toute leur force, & celui de 1788, oblige également & les Pruſſiens & les Hollandois. Alors auſſi les démarches que la Pruſſe feroit en exécution de ce traité ſeroient une affaire entre elle & les Provinces-

unies, & la république Françoiſe, n'auroit ni droit, ni qualité, ni intérêt raiſonnable de s'en mêler.

Concluons donc que lorsque la Pruſſe ſe mettra en état de remplir un engagement auſſi ſacré pour elle, auſſi intéreſſant pour le repos de l'Europe, que l'eſt la garantie qu'elle a donnée en 1788, non ſeulement on ne pourra pas lui oppoſer la convention de Bâle pour l'en détourner, mais encore que l'eſprit de cette convention & la lettre de l'article VII, étant une reconnoiſſance implicite de la part de la France des obligations de la Pruſſe, ſeront un motif de plus pour elle, quoique ſurabondant & ſuperflu, de les remplir dans leur plénitude.

Vainement on objecteroit que la république Françoiſe a auſſi des engagemens avec les Provinces-unies; on répondroit:

1. Que ces engagemens étant par rapport à la Pruſſe *res inter alios acta*, ne peuvent lui préjudicier, ni lui être oppoſés.

2. Que le traité d'alliance conclu entre la France & la Hollande le 16 Mai 1795, poſtérieurement au traité de Bâle du 5 Avril précédent, n'a pu dépouiller un tiers, une puiſſance amie, telle que la Pruſſe, des droits anciens qui lui étoient dévolus par le traité de 1788, de veiller au maintien de la conſtitution Batave, droits qui ont été reconnus & reſpectés par la convention de Bâle puisqu' elle n'y a pas porté atteinte.

3. Que de nouveaux engagemens de la Hollande avec la France, ne peuvent pas être deſtructifs des engagemens plus anciens qu'elle avoit contractés avec la Pruſſe, ſur-tout quand il n'y a pas été expreſſément dérogé, ni par le traité de Bâle, ni même par celui de la Haye du 16 Mai, où on n'a pas oſé rappeler, & encore moins annuller, l'alliance qui ſubſiſtoit entre la Pruſſe & les Provinces-unies; alliance qui d'ailleurs ne pouvoit être détruite que de la même manière dont elle avoit été formée, par la volonté de ſa Majeſté Pruſſienne & par celle de leurs Hautes-puiſſances.

4. Que la Pruſſe & la France ſans être en guerre enſemble, mais appelées à la fois par différens partis dans les Provinces-unies, en vertu de leurs alliances réciproques avec les Etats-généraux, & y entrant en force, doivent ſe communiquer leurs traités reſpectifs, & que le plus récent doit céder au plus ancien, comme de deux hypothéques ſur le même débiteur la prémière en date doit avoir la préférence.

5. Qu'il eſt impoſſible de mettre en paralléle un traité LIBREMENT conſenti, comme celui de 1788, par un Gouvernement légitime avec le prétendu traité du 16 Mai 1795 que les François, les armes à la main, ont impoſé à la république de Hollande, après avoir diſperſé & détruit ſon Gouvernement & ſon armée, et dans un moment où la moindre difficulté eut été certaine-

ment le ſignal d'un pillage général et d'une ſubverſion totale. L'ouvrage de la violence ne peut jamais faire un titre.

Tout oblige donc et rien n'empêche la Pruſſe d'entrer dans les Provinces-unies pour y faire rétablir l'ancienne forme de Gouvernement, actuellement ſi ouvertement ATTAQUEE, Le cas prévu par le traité de 1788 eſt arrivé, et par conſéquent la garantie promiſe ne peut plus être ſuspendue.

Si la république Françoiſe eſt de bonne foi, ſi elle veut ſincérement la paix, ſi elle a intention de témoigner les moindres égards à S. M. Pruſſienne, elle rendra hommage à ſon droit, elle ne s'oppoſera pas à l'exercice qu'elle en pourra faire; ſatisfaite d'avoir conclu ſa paix avec les Provinces-unies, de s'être affermie par leur alliance, elle n'exigera pas que cette alliance ſoit EXCLUSIVE, et qu'elle le ſoit d'une manière rétroactive en abrogeant des alliances antérieures, ſur-tout avec des puiſſances aujourd'hui en paix avec la France; elle ne ſe mêlera pas de la conſtitution et des affaires intérieures du pays, et pour l'intérêt commun de toutes les parties elle engagera les inſurgens Hollandois à rentrer ſous leur ancien Gouvernement, à épargner leur propre ſang et celui de leurs compatriotes, et à ne pas oppoſer à la médiation & aux bons offices de la Pruſſe une réſiſtance également injuſte et inutile,

criminelle aux yeux de la patrie, et barbare aux yeux de l'humanité.

Si au contraire la république Françoiſe met obſtacle à cette démarche de S. M. Pruſſienne, à cet acte devenu indiſpenſable de ſon devoir politique et de ſa puiſſance, de ſa juſtice ſuprême et de ſa dignité, c'eſt elle ſeule qui enfreindra la paix de Bâle, qu'elle a déjà violée de tant de manières; c'eſt elle qui rompra la trève et qui remettra les armes à la main d'un Monarque qu'elle a ſi peu ménagé, et qui ne les reprendra ni par amour d'une fauſſe gloire, ni pour s'agrandir, mais pour aſſurer la liberté et l'indépendance des Provinces-unies, et pour préparer la paix générale de l'Europe et l'affermir ſur des baſes juſtes, ſolides et auſſi durables qu'il ſoit poſſible de l'eſpérer. Alors toute l'Allemagne ſera bien convaincue de la mauvaiſe foi du Gouvernement de la république Françoiſe, et elle aura la démonſtration la plus compléte du plan profondément combiné de cette république de détruire tous les Gouvernemens de ſes voiſins, les uns après les autres, et s'il lui eſt poſſible LES UNS PAR LES AUTRES, et de ſoumettre le monde entier au ſyſtême de ſa funeſte démagogie et à l'action de ſon ambition démeſurée.

Ainſi, en ne conſidérant que la Hollande, c'eſt-à-dire les Provinces-unies iſolément, et en écartant pour un moment tous les autres grands intérêts de la Pruſſe, qui lui preſcrivent impérieu-

ſement de continuer la guerre, pour ne voir que les traités de 1788 et celui de Bâle de 1795, il eſt évident que la Pruſſe eſt obligée de marcher le plutôt poſſible et en forces dans les Provinces-unies, afin d'y exécuter ſes engagemens, d'y rétablir les Etats-généraux, la liberté et l'indépendance de toutes les Provinces de l'union, le Stathoudérat héréditaire, d'y faire reſpecter les propriétés publiques et particulières, et enfin par l'oubli ſincère du paſſé, le pardon général de tous les coupables, l'excuſe de toutes les erreurs et la réunion de tous les partis, d'y ramener le commerce et l'opulence, le bonheur et la paix qui en ſont exilés depuis ſi long-tems.

DE LA PRUSSE

CONSIDÉRÉE EN ELLE-MÊME.

La Monarchie Pruſſienne, qu' une ſucceſſion rapide, et ſans exemple depuis pluſieurs ſiècles, d'événemens heureux a placé en ſi peu d'années au prémier rang des puiſſances de l'Europe, ſatisfaite de ſon agrandiſſement, ſemble n'avoir plus d'efforts à faire que pour ſa conſervation.

Le monde eſt gouverné par des loix générales, et les inſtitutions même des hommes, les ouvrages de leur caprice qui paroiſſent le plus

s'éloigner des vues de la nature y rentrent insenſiblement, et ſans qu'on s'en apperçoive ſont ſoumiſes à ſes régles.

Tout ce qui exiſte commence, s'accroit et finit. Dans l'hiſtoire de la nature comme dans celle des ſociétés des hommes, le principe de la formation des corps et de leur accroiſſement eſt auſſi celui de leur deſtruction, et par une ſuite de cette vérité le tems de leur accroiſſement détermine presque toujours la meſure de leur durée; toutes les ſociétés politiques en ſont la preuve. Tous les Empires de l'Aſie qui ſe ſont écroulés les uns ſur les autres, formés rapidement ont péri de même. L'Empire de Conſtantin, L'Empire de Charlemagne et celui de Charles-quint ont eu le même ſort. L'Empire Ottoman aura une ſemblable deſtinée. Tous ont péri, et l'Empire Romain lui-même quoique mieux conſtitué, parcequ'aucun n'a ſu limiter ſes conquêtes, s'arrêter dans de juſtes bornes et ne pas prolonger jusqu'à leur deſtruction le génie conquérant qui les avoit formé. Si quelque choſe a fait ſubſiſter jusqu'à ce jour la puiſſance Ottomanne, c'eſt que depuis long-tems elle a renoncé aux conquêtes, et que la politique même de ſes voiſins a contribué à ſa conſervation. Tout à ſa meſure, et celle de l'étendue des Etats eſt déterminée par leur ſituation géographique, et par de telles convenances locales et phiſiques qu'il ne leur eſt pas permis de les franchir ſous peine de

leur ruine. L'art de chaque Gouvernement eſt de connoître les bornes que la nature a aſſignées à ſon territoire pour y renfermer ſon ambition, et la ſcience de chaque cabinet eſt de ſuſpendre pour ſon pays, d'arrêter autant qu'il eſt poſſible ce mouvement général de l'univers qui précipite tout ce qui exiſte vers ſa fin. La France l'a éprouvé plus qu' aucune autre puiſſance. Bornée par l'Océan et la Méditérannée, par les Pyrénées, les Alpes, le Jura, les montagnes de la Franche-Comté et les Vosges, elle n'a jamais pu ſe donner le bas-Rhin pour limite, et le génie de Louis XIV a circonſcrit lui-même ſa Monarchie, au milieu de ſes conquêtes, par la chaîne de fortereſſes qu'il avoit fait conſtruire depuis Huningue jusqu'à Dunkerque. Auſſi toutes les fois que les François ont voulu paſſer le Rhin et les Alpes, l'Allemagne et l'Italie ont été leur tombeau. Excepté la Pruſſe et la Ruſſie, depuis deux ſiécles on ne connoit point de nation qui ait véritablement gagné à faire des conquêtes *.

* La puiſſance des Etats eſt en raiſon compoſée de l'étendue de leur territoire et de ſa fertilité, du nombre de leurs habitans et de leur induſtrie. La Pruſſe a non ſeulement conſidérablement étendu ſes limites, mais accru ſa population dans une proportion ſans exemple chez toutes les autres nations. A l'avénement de Frédéric II au trône le nombre de tous ſes ſujets ne montoit qu'à 2,240,000: à ſa mort il en comptoit 6,000,000, et aujourd'hui les dénombremens qui pa-

La poſſeſſion du nouveau-monde a ſenſiblement énervé l'Eſpagne, l'acquiſition du Canada, de l'Acadie, de Terre-neuve a déjà fait perdre l'Amérique à l'Angleterre, et la conquête qu'elle a faite du cap de Bonne-eſpérance, celle qu'elle projète de Ceylan, de Batavia, des Moluques, lui coûtera probablement un jour ſa riche propriété du Bengale et la plupart de ſes établiſſemens dans l'Inde. On perd ſouvent en ſolidité ce que l'on gagne en ſuperficie; c'eſt une des loix générales de la nature à la quelle tout nous ramène ſans ceſſe en politique.

En partant des ces réflexions générales pour examiner quels ſont les intérêts de la Monarchie Pruſſienne dans les conjonctures actuelles on reconnoîtra peut-être que bornée par la mer, par l'Oder, le Bug, la Viſtule, les Montagnes de la Moravie, de la Bohême, de la Saxe, de la Heſſe & par le Rhin, elle a déjà acquis à-peu-près toute l'étendue dont elle eſt ſuſceptible, & que la rapidité de ſon accroiſſement pouvant influer un jour ſur la rapidité de ſa décadence, elle n'en eſt que plus intéreſſée à veiller attentivement à ſa conſervation, & par conſéquent à renoncer à cet eſprit d'agrandiſſement qui lui a procuré ſa conſiſtance actuelle, mais qui finiroit, ſi elle continuoit à s'y livrer ſans meſure, par en-

roiſſent les plus exacts portent la population de tous les Etats Pruſſiens à 7,700,000 ames.

traîner ſa chûte. C'eſt donc à ſa prudence à déterminer l'uſage de ſa force, & à ſa politique à conſerver ce que ſes armes lui ont acquis.

En effet à quel Etat la Pruſſe pourroit-elle faire utilement la guerre aujourd'hui? ce ne ſeroit point à la Ruſſie qui lui préſente une profondeur de territoire impénétrable & qui l'accableroit tôt-ou-tard de ſa maſſe. Ce ne ſeroit point à l'Autriche, car la Moravie et la Bohême ont toujours été funeſtes aux Pruſſiens, et les victoires qui les y ont couverts de gloire ont toujours préparé leurs revers, ou néceſſité leur retraite. Ce ſeroit encore moins à la Saxe, ou à d'autres Princes voiſins, parceque tout l'Empire s'armeroit pour eux, parceque les deux cours impériales voleroient à leur défenſe, et que la Pruſſe attaquée de toutes parts ſuccomberoit ſous le nombre de ſes ennemis. Et tandis qu'elle auroit ſi peu de moyens d'agreſſion contre ſes voiſins il eſt évident, ſur-tout depuis le nouveau partage de la Pologne, qu'elle ſeroit acceſſible à leurs attaques par tous les points de ſa circonférence.

La Ruſſie qui ſe trouve aujourd'hui la confiner, pourroit marcher par la Pruſſe à Berlin, l'Autriche par Cracovie pourroit entrer en Silèſie et par la Luſace dans le Brandebourg. Les Etats Pruſſiens de la Weſtphalie qui ſeront dominés par la France, ſi elle étend ſes frontières jusqu'au Rhin, ſont dans tous les cas ouverts

à l'Electeur d'Hanovre et à tous les Princes de l'Empire. D'un côté la deſtruction de la Hollande qui veilloit ſur le bas-Rhin, de l'autre côté la triple alliance des cours de Pétersbourg, de Vienne et de Londres, iſole la Pruſſe de ſes amis et ne l'entoure que de voiſins menaçans, d'alliés qu'elle a abandonnés, et qui peuvent devenir, d'un moment à l'autre, des ennemis bien dangereux.

Dans cet état l'intérêt évident de la Pruſſe eſt d'aſſurer ſa conſervation en veillant à la tranquillité de l'Europe, à la ſûreté du corps Germanique et au maintien de l'équilibre général des puiſſances. Placée presque au centre des cabinets les plus actifs, la cour de Berlin en établiſſant ſans aucune équivoque le déſintereſſement de ſes vues, la loyauté et la droiture de ſa politique, en montrant des finances en bon état et une armée toujours formidable, peut ſe donner le rôle brillant de conciliateur et de modérateur de ſes voiſins, et presque d'arbitre de l'Europe. Mais c'eſt ſur-tout par les négociations qu'elle doit y parvenir.

La Pruſſe a des côtes trop étendues et trop expoſées aux inſultes des Danois, des Suédois et des Ruſſes pour ne pas ſe lier avec la Hollande et l'Angleterre. Elle a abſolument beſoin de cette dernière pour l'oppoſer à la France ſi la France, comme dans la guerre de 7 ans, portoit la guerre en Weſtphalie. Elle en auroit beſoin,

et ſur-tout de ſes ſubſides, dans le cas où les deux cours impériales ſe réuniroient pour l'attaquer injuſtement, ou pour attenter à la ſûreté du corps Germanique.

La Pruſſe a intérêt également de ſe lier avec la France pour l'oppoſer à l'Angleterre et à la maiſon d'Autriche à la fois, dans le cas où ces deux puiſſances ſe ligueroient contre elle et voudroient l'envahir; mais on a déjà démontré que la France *Monarchique* ſeroit ſeule ſuſceptible de cet intérêt, et que celui de la France *république* ſeroit de voir s'écrouler toutes les MONARCHIES, et tous les Monarques s'entre-détruire, et qu'en tout cas elle n'auroit aucun moyen de ſecourir la Monarchie Pruſſienne.

La Pruſſe auroit auſſi intérêt de ſe lier avec la maiſon d'Autriche pour s'oppoſer au beſoin à la Ruſſie, comme le grand FREDERIC et l'Empereur Joſeph s'en étoient occupés dans leur entrevue, et ce ſeroit infailliblement le moyen de faire répéter avec vérité par l'Empereur regnant et ſes ſucceſſeurs, le mot de Joſeph II, *il n'y a plus de Silèſie pour l'Autriche*. L'alliance avec la maiſon d'Autriche ſeroit auſſi de la plus grande importance pour préſerver l'Allemagne des malheurs de la guerre toutes les fois que la France et l'Angleterre ceſſeroient d'être en paix. Ce ſeroit le cas d'abjurer d'anciennes animoſités, et le cabinet de Vienne, qui ne peut pas être tranquille à perpétuité ſur les progrès que les Ruſſes pour-

ront faire du côté de la Turquie, auroit de fortes raiſons d'oublier le paſſé et de s'unir pour l'avenir.

L'alliance de la Ruſſie ne ſeroit pas moins néceſſaire à la Pruſſe, ni moins utile à l'Empire Ruſſe. L'ambition de la cour de Pétersbourg, devant ſe diriger naturellement du côté où elle aura le moins de réſiſtance à craindre, et le plus de ſuccès à eſpérer, doit ſe porter vers la Turquie, et dans ce cas l'amitié de la Pruſſe et ſon influence à Vienne, et au beſoin ſes ſubſides et ſes ſecours en troupes, ne pourront lui être indifférens: les traités de Frédéric II avec l'Impératrice regnante et en dernier lieu les arrangemens pris par la Ruſſie, pour aſſurer à la Pruſſe les hauteurs qui commandent Cracovie et qui couvrent la Silèſie ſont la preuve de ce qu'on avance.

Les cours de Stockholm et de Copenhague appercevant dans la politique de la Pruſſe un contrepoids redoutable à l'ambition de la Ruſſie auroient auſſi un puiſſant motif de s'attacher à la cour de Berlin, et l'Empire, qui n'en auroit rien à craindre et beaucoup à eſpérer, lui donneroit toute ſa confiance, et la ſoutiendroit en toute occaſion pour en être ſoutenu.

Aucune puiſſance conſidérable ne pourroit former un grand projet ſans l'aveu, en quelque ſorte, de la Pruſſe, et elle ſeroit habituellement recherchée et ménagée par la France et l'Angleterre, par l'Autriche et la Ruſſie, par la Suède et le Danemarck. Le cabinet de Berlin, égale-

ment lié à toutes ces puiſſances par ſa politique, n'auroit dans les occaſions délicates qu'à n'écouter que ſa juſtice pour ne déplaire à aucune et ſe concilier l'amitié de toutes. Et pendant que la Pruſſe balanceroit ainſi l'Europe, la maintiendroit en paix par ſon active diplomatie, ſes armées ſe repoſeroient et s'exerceroient, ſa population s'accroitroit, ſon commerce proſpèreroit et ſes finances devenues floriſſantes en lui donnant des moyens TOUJOURS PRETS de faire la guerre, lui en donneroient par conſéquent de prolonger la paix. Ainſi le bien naîtroit du bien, comme le mal naît toujours du mal.

D'après ces réflexions, la cour de Berlin eſt donc eſſentiellement intéreſſée à ſe rapprocher de celles de Pétersbourg, de Vienne et de Londres, et elle le doit ſur-tout pour s'aſſurer que la triple alliance que ces cours ont contractée entre elles ne puiſſe jamais lui être nuiſible. Le moyen le plus ſûr d'éclairer ce qui ſe paſſe dans le cabinet de ſes voiſins et de les ſurveiller, c'eſt d'y entrer comme amis, mais en accédant aux alliances de ces trois cours il faudroit ſans doute renoncer à celle de la république Françoiſe, car on ne peut pas être à la fois l'allié de toutes ces grandes puiſſances et celui de l'ennemi déclaré de toutes les Religions, de tous les Souverains, de toutes les diſtinctions parmi les hommes et de toutes les propriétés. En morale l'alliance de la Monarchie Pruſſienne avec la république Françoiſe

ne pourroit pas s'excuſer. En politique elle ne peut pas ſubſiſter, car elle ne peut être d'aucune utilité à la Pruſſe ſous aucun rapport, et elle pourroit lui être extrêmement préjudiciable, lui ſusciter un jour beaucoup d'ennemis, lui faire perdre tous ſes alliés et la livrer ſans aucun avantage, ni préſent, ni même éventuel, aux plus grands dangers et à des malheurs incalculables. Que ſeroit-ce en effet qu'un allié UNIQUE, EXCLUSIF, EXIGEANT et qu'on ne pourroit pas contre-balancer par d'autres alliances? Voudroit-il la guerre il y entraîneroit la Pruſſe, la lui feroit ou la lui feroit faire? S'allier au Gouvernement François tel qu'il exiſte quand on connoit ſa haine pour tous les Rois, ſon mépris pour tout ce qui n'eſt pas démocrate effréné, ce ſeroit ſe mettre dans ſa dépendance, prendre pour ſoi-même toutes les charges et lui laiſſer tous les avantages, ce ſeroit lui ſacrifier honneur, dignité, gloire, ſûreté; car il eſt évident, même à en juger par la conduite qu'elle a tenue depuis la convention de Bâle, que la république Françoiſe garderoit pour elle le profit, l'agrandiſſement, la domination et ne laiſſeroit à la Pruſſe que l'épuiſement, la déconſidération et la ſervitude.

Renoncer à l'alliance de la république Françoiſe c'eſt reprendre les armes et continuer la guerre; et ce parti eſt encore preſcrit impérieuſement par les circonſtances, et par tous les intérêts réunis de la cour de Berlin.

La paix conclue par la force de la néceſſité, ſans gloire et ſans une utilité durable pour la Pruſſe, ſans avantage pour ſes voiſins et ſans profiter au corps Germanique, eſt un traité de circonſtance, l'ouvrage de la force majeure et du moment, et qui par conſéquent ne doit pas plus durer que la cauſe qui l'a fait naître.

La Pruſſe alarmée peut-être des vues d'agrandiſſement de l'Empereur, mais certainement des progrès des François, de l'évacuation, à la vérité inexplicable, des Pays-bas et des manœuvres qui en forçant les Autrichiens d'abandonner l'Alſace et la Moſelle ont obligé l'armée Pruſſienne de ſe retirer également, et ont ouvert à l'ennemi l'intérieur de l'Allemagne, la Pruſſe a cru ſauver l'Empire en faiſant une paix qui prépareroit celle du corps Germanique. Elle a cédé en un mot à la néceſſité et à la violence; mais la convention l'a bien trompée ! Elle s'eſt jouée des eſpérances qu'elle lui avoit fait concevoir; elle a exigé le démembrement de l'Empire, condition intolérable d'une paix devenue par là impoſſible, et dès-lors, comme puiſſance prépondérante de l'Empire qui ne peut pas conſentir à ſon déchirement, elle renonce à la paix, ou plutôt à la TREVE qu'elle avoit faite, car ne pouvant ſéparer ſes intérêts de ceux du corps Germanique, ni abandonner l'exécution du traité de Weſtphalie devenu une partie eſſentielle du droit public d'Allemagne, elle n'a véritablement

conclu qu'un armiſtice, et la ligne de neutralité qui en avoit été la ſuite ayant été violée par la France, la France ayant ſur le territoire de l'Empire des vues ambitieuſes, dont la Pruſſe dans aucun cas ne doit paroître complice, ni par ſes armes, ni par ſa neutralité, la Pruſſe ſe trouve dégagée des conventions ſignées à Bâle, & la guerre ne recommence pas, elle ſe continue.

Si cette paix proviſoire pouvoit devenir définitive, la Pruſſe ſembleroit vouloir abandonner la défenſe et la conſervation de l'Empire, ce qui ſeroit on oſe le dire contraire à ſon devoir; & elle mettroit dans les mains de l'Empereur SEUL le ſoin, la gloire & l'utilité d'avoir ſauvé le corps Germanique, ce qui ſeroit contraire à ſon intérêt politique. Il ne ſeroit pas poſſible d'agir à la fois plus mal pour ſoi même & plus utilement pour ſon rival.

Si cette paix ſubſiſtoit, la Pruſſe ſans doute eſpéreroit en recueillir le fruit, & la paix eſt le plus grand bienfait dont un Souverain puiſſe faire jouir ſes ſujèts; mais c'eſt une paix avantageuſe, ſolide & honorable qui remplit cet objet. Une paix précipitée, une paix qui éloigne les alliés, qui multiplie les ennemis, qui dégrade la politique d'un Etat & atténue l'opinion que l'on a de ſes forces, une pareille paix mène promtement à la guerre & à la guerre la plus malheureuſe. La paix précipitée & mal digérée d'Aix-la-Chapelle a occaſionné la guerre de

ſept ans & ſes longs malheurs. Celle qui termina, trop brusquement peut-être, la première guerre de la Silèſie obligea le grand FREDERIC à reprendre les armes. Lui-même dans un mémoire qu'il a conſervé dans *l'hiſtoire de ſon tems*, en donna des raiſons très-fortes à ſes miniſtres, & ces raiſons ont une juſte application aux circonſtances actuelles.

Si cette paix ſubſiſtoit la Pruſſe étrangère aux intérêts qui lieroient tous ſes voiſins, en ſeroit abandonnée; réduite à ſes propres forces, les Etats environnants ligués ſans elle ſe trouveroient inſenſiblement ligués contre elle, parce-qu'un pas en fait bien-tôt faire un autre. Et comme il faut toujours *ſuppoſer*, diſoit le grand Frédéric en 1744 *, que *ce qui eſt poſſible peut arriver*, que feroit alors la Pruſſe ſi la politique & l'activité des grandes puiſſances alliées finiſſoient par ſe tourner contre elle.

Si la paix proviſoire de la Pruſſe ſe prolonge indéfiniment, ou l'Empereur & l'Empire continueront la guerre, ou la paix ſera générale.

Dans le premier cas, ſi la guerre ſe continue, ſoit que les armées impériales, perſévéramment heureuſes, puiſſent pénétrer en Alſace & dans les Pays-bas, ſoit que victimes de quelques erreurs & du ſort des armes toujours ſi incertain, elles ſoient forcées de ſe retirer ſur le

* Hiſtoire de mon tems tom. II, chap. IX.

Rhin, ce qui les obligeroit de former une ligne de défenſe qui s'étendroit tout au plus de Bâle jusqu'à Erenbrenſtein, dans ces deux alternatives de ſuccès & de revers, les républicains, maîtres de Duſſeldorff & du cours de l'Yſſel, pourroient avec un corps de 25 à 30,000 hommes envahir & ravager la Weſtphalie & la baſſe-Saxe, depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe. La paix de la Heſſe, qui prouve plus le relâchement des liens du corps Germanique qu'une politique prévoyante, ne la garantiroit peut-être pas. La neutralité conditionelle & par conſéquent vaine & illuſoire de l'Electorat d'Hanovre, ne le préſerveroit point d'une invaſion, & l'habitude de violer les conventions, autant que le beſoin impérieux de pillage, de ſubſiſtance & de numéraire, conduiroient certainement les François jusqu' aux portes de Magdebourg. L'Empereur qui a éprouvé dans tant d'occaſions l'inconvénient des cordons de défenſe, n'auroit ni forces ſuffiſantes, ni intérêt, ni volonté, pour défendre à la fois le haut & le bas-Rhin, & le nombre des troupes du cercle de la baſſe-Saxe qui ſe trouveroient en état de le protéger ſeroient peut-être dans l'impuiſſance de remplir cet objet. La Pruſſe dans cette circonſtance verroit-elle ſans inquiétude une telle incurſion, ſeroit-elle préparée à venger & à repouſſer les inſultes qui pourroient en être la ſuite pour ſes propres frontières & pour ſes Etats, et n'eſt-il pas de ſa dignité, de ſa pru-

dence et de ſon intérêt le plus preſſant de prévenir le mal au lieu d'attendre à y remédier? N'y auroit-il pas, ſous ce rapport, une néceſſité évidente d'être au moins en forces conſidérables ſur les bords du Rhin, de l'Yſſel et de l'Ems, pour faire reſpecter ſans tergiverſation et ſans ſubterfuge la neutralité de la Weſtphalie et de la baſſe-Saxe.

Dans le ſecond cas au contraire, c'eſt-à-dire ſi la paix générale ſe conclut et que la république Françoiſe reconnue par l'Europe ait le tems de ſe remettre de ſa laſſitude, de réparer une partie de ſes pertes, de conſommer la banqueroute de ſes aſſignats et de ſon grand-livre *, et de repomper quelque portion de ſon numéraire, ou caché chez elle, ou écoulé chez ſes voiſins, n'eſt-il pas évident que cette paix ne pourra être de longue durée. L'armée Françoiſe en ren-

* C'eſt un livre ſur le quel on a inſcrit toutes les dettes de la France en détruiſant les titres que l'on a obligé les créanciers de produire, en ſorte qu'il ne faudroit que bruler ce livre, comme Danton et d'autres l'ont ſouvent propoſé, pour acquitter la république de tout ce qu'elle doit. Le féroce Roberspierre dont la langue Françoiſe n'a point d'expreſſion aſſez forte pour caractériſer la monſtrueuſe et profonde ſcélérateſſe prenoit une autre route pour arriver au même but, il faiſoit guillotiner les créanciers de la république, et c'étoit ce que ſon digne ami *Barrère* appeloit *battre monnoie*.

trant dans l'intérieur de la France, y portera néceſſairement le trouble, elle jugera à ſon tour ces législateurs qui l'ont ſacrifiée ſi long-tems à leurs intérêts particuliers, et elle voudra les punir ſur-tout de l'injuſtice et de la lâche ingratitude avec les quelles ils ont écarté Pichegru et Jourdan de toutes les places du Gouvernement où ils avoient droit d'arriver. Le directoire de ſon côté, plus attentif à ſon ſalut perſonnel qu'à l'intérêt public ſera probablement forcé de ſe hâter d'occuper au dehors cette multitude armée qui voudra faire la loi au dedans. On ne pourra continuer d'opprimer la nation Françoiſe qu'en la jetant dans une nouvelle criſe. Tous les députés qui arriveront à la législature choiſis par l'intrigue, ſeront la plûpart des intriguans. Nouveaux Eroſtrates ils bruleront de ſignaler leur influence par le ravage d'un pays, l'inſurrection d'un autre, et par des efforts continuels pour le malheur de tous.

Quand l'Empereur, l'Empire et l'Angleterre ſeront désarmés, que leurs troupes auront été chercher des quartiers à plus de deux ou trois cens lieues de la France, quand les matelots Anglois ſeront employés par le commerce dans les deux Indes, enfin lorsqu'à la paix toutes les puiſſances aujourd'hui belligérantes ſeront tombées dans le repos léthargique qui ſuit ordinairement les fatigues d'une longue guerre, comme la ſtupeur ſuccède aux grandes convulſions, quel

ſera le garant de la tranquillité générale? LA BONNE FOI des républicains François et uniquement leur bonne foi. Or, on le demande aux obſervateurs ſages et impartiaux de tous les pays, quelle confiance peut-on placer dans cette fragile garantie? où en ſera réduite l'Europe quand ſa ſûreté ne dépendra que de la fidélité des républicains à remplir leurs engagemens, eux qui les ont violés dans toutes les occaſions; eux qui parjures aux ſermens les plus ſacrés ont répandu le ſang de leur ROI, de leur REINE, de Madame ELISABETH, et d'un MILLION de François dont le maſſacre, ſans exemple dans l'hiſtoire, étoit inutile à leurs affreux projèts; eux qui en quatre ans ont fait, juré, et violé ſucceſſivement, en pillant, en ravageant, en maſſacrant au nom de chacune d'elles tour à tour, trois conſtitutions différentes qu'ils s'étoient impoſées l'une après l'autre; eux qui avoient placé *ſous la ſauvegarde de la loyauté Françoiſe* et leur dette nationale et leurs aſſignats, et qui en font aujourd'hui la banqueroute; eux qui ont envahi à l'improviſte les Pays-bas et l'Electorat de Mayence, et déclaré la guerre ſans motifs à l'Empereur, à l'Empire, à l'Angleterre et à la Hollande; qui ont fait la guerre de la manière la plus féroce *

* Voici un des traits caractériſtiques de la manière dont les républicains François font la guerre. On le cite par préférence à beaucoup d'autres parcequ'il eſt

et la plus contraire au droit des gens, au droit de la guerre et aux uſages reçus, qui ont été à Voltri ſur le territoire neutre de la république de Gênes voler à main armée des ſubſiſtances et des magazins; eux qui ont enlevé et empriſonné MM. de Linange qui vivoient paiſiblement dans leur château, et qui ont fait l'impoſſible pour enlever de même, en *pleine paix* et ſans déclaration de guerre, feu M. le Duc des Deux-ponts; eux qui ſont convenus avec la Pruſſe d'une ligne de neutralité, et qui l'ont enfreinte ſans pudeur dès qu'ils y ont trouvé quelqu' avantage; eux qui avoient juré une paix ſolemnelle et ſincère aux chefs de la Vendée et des Chouans, qui leur avoient promis par un traité ſacré * de remettre

le plus récent, et qu'on ne peut pas l'attribuer à Roberspierre qui n'exiſte plus depuis long-tems, mais à tous les Roberspierre vivans qui gouvernent aujourd'hui la France:

Finale le 14 *Décembre*. „Les François qui „étoient ici commis à la garde des priſonniers ont eu „la barbarie d'enſévelir 40 priſonniers Autrichiens „qui étoient malades, et de les jeter *ſemi-vivi*, demi „vivans, dans une foſſe où ils ont été ſuffoqués.„

Gazettes d'Italie extraites dans le Mercure univerſel de Francfort.

* L'exiſtence de ce traité, que quelques perſonnes révoquoient en doute en Allemagne a été démontrée par l'inſtruction du procès du Baron de *Cormartin* (voyez les papiers de Paris) qui l'a allégué pour ſa dé-

dans leurs mains leur jeune Roi, Louis XVII, et qui n'ont rempli leurs engagemens qu'en empoiſonnant (comme cela eſt démontré) ce Monarque-enfant, et en faiſant arrêter les chefs de la Vendée et des Chouans qui avoient eu la crédule et téméraire loyauté de ſe fier à leur bonne foi et à la perfidie de leurs ſermens; eux enfin qui dans la cruelle affaire de Quiberon, pour fair ceſſer le feu des chaloupes Angloiſes qui les foudroyoient, avoient capitulé avec le valeureux et intéreſſant Sombreuil, non pour lui, il l'avoit dédaigné, mais pour ſes braves compagnons,

fenſe. Il a demandé, comme la loi d'après la quelle on prétendoit le juger lui en donnoit le droit, à être confronté avec les membres du ſoi-diſant comité de ſalut public qui avoient ſigné ce traité, mais ils n'ont pas oſé venir le déſavouer en face d'un contradicteur imperturbable qui les auroit confondus. Le Baron de Cormartin étoit l'un des principaux chefs des Chouans qui avoient ſigné le traité et qui furent ſi inſidieuſement arrêtés et deſtinés avec une perfidie atroce à être aſſaſſinés juridiquement. Sans deſcendre à aucune expreſſion foible, ni à aucuns moyens indignes d'un martyr de l'honneur, il eſt parvenu à ſouſtraire lui et ſes braves compagnons au ſupplice qui leur étoit réſervé, par l'intrépidité de ſa défenſe, par l'héroisme de ſa conduite, par la fierté de ſon dévouement au ſort qui le menaçoit et par la force et l'évidence des vérités dont il a accablé ſes accuſateurs et étonné ſes juges.

Puiſſe-t-il un jour lire cet hommage d'un homme qui ne l'a jamais connu!

et qui les ont tous fait périr impitoyablement après leur avoir promis la vie.

D'après ces funeſtes exemples, quel homme en Europe oſeroit garantir à ſon pays qu'une guerre brusque et prochaine ne ſuivra pas la paix générale, et qu'il ne ſe trouvera en France pour la ſuſciter et la commencer, ni un forcené comme Cuſtine, ni un ambitieux ardent et adroit comme le général Dumouriez, ni un audacieux comme ce Victor-Hugues qui a ravagé, incendié, défendu et conquis pluſieurs îles des Antilles, ni des monſtres comme Roberspierre, comme Danton, comme Briſſot et comme tant d'autres? Et alors qui pourroit indiquer comment les puiſſances de l'Europe fatiguées, déſunies, ſans argent, ſans préparatifs préalables, ſans armées raſſemblées réſiſteroient aux efforts et à l'impétuoſité inattendue des républicains lorsqu'elles ont bien de la peine à n'y pas ſuccomber aujourd'hui que ces républicains ſont haraſſés, épuiſés et que de grands Etats ſont armés et ligués contre eux.

Au ſurplus que ce garant d'une longue paix ſe montre s'il exiſte dans l'univers, ce qui eſt douteux, qu'il offre ſon honneur et ſa tête pour gage de ſes promeſſes et de la pureté de ſon zèle, et que le monde puiſſe du moins reconnoître un jour en lui, ou ſon bienfaiteur, ou ſon ennemi, ou un inſenſé qu'il faudra livrer à ſes remords, ou un ſage qu'il faudra récompenſer.

Mais en attendant, qu'on ſe rappéle ce qu'un grand penſionnaire de Hollande diſoit à Mr. de Torci : *Nous ne ſavons pas ce que veut Louis XIV, mais nous voyons* ce qu'il *peut* & cela nous ſuffit pour nous prémunir contre lui. N'éxaminons donc pas ce que la république Françoiſe *voudra* un jour, parcequ'il eſt impoſſible de le prédire d'après la mobilité de ſon Gouvernement & le hazard qui préſidera au choix de ſes chefs ; mais voyons attentivement ce qu'elle POURRA, & mettons nous en garde d'avance contre ſes projèts dévaſtateurs ; car s'ils ſont poſſibles, ils ſeront exécutés.

Enfin ſi la paix de la Pruſſe ſubſiſte, cette Monarchie ſera étrangère aux malheurs de la guerre, mais auſſi elle le ſera aux négociations qui la termineront. Elle n'auroit aucun moyen de s'oppoſer aux projèts d'agrandiſſement des cours belligérantes, elle ſeroit forcée de tolérer en ſilence les arrangemens dont elles conviendroient entre elles, & ces arrangemens pourroient être funeſtes à la maiſon de Brandebourg. En un mot la paix iſole & paralyſe la Pruſſe, éloigne ſes alliés, multiplie ſes ennemis, affoiblit ſa conſidération, émouſſera peut-être l'ardeur de ſon militaire, & l'entourera de voiſins qui ne la craindront plus, & qui dès-lors ſeront eux-mêmes très-à craindre.

Si la Pruſſe continue la guerre elle n'aura pas à redouter d'avoir pour ennemis les puiſſan-

ces dont elle ſe fera l'alliée. FREDERIC diſoit à ſes miniſtres, que jamais le Roi d'Angleterre ne ſongeroit à réunir à ſon Electorat d'Hanovre, le Mecklenbourg, Paderborn, Oſnabruck & l'Evêché d'Hildesheim tant que l'Angleterre & la Pruſſe ſeroient étroitement unies.

On pourroit dire la même choſe de la Silèſie pour l'Autriche, & de Mémel & de Kœnisberg pour la Ruſſie.

Si la guerre continue, la Pruſſe qui en partagera le fardeau influera ſur les négociations qui la termineront & les dirigera en quelque ſorte; & ou la paix générale ne procurera pas d'avantages aux cours de Pétersbourg, de Vienne et de Londres qui puiſſent déranger l'équilibre de l'Europe et nuire à la Pruſſe, ou la cour de Berlin y gagnera auſſi des équivalens qui contribueront à ſa gloire et à ſa ſûreté.

Sans ſe livrer alors à une ambition alarmante pour ſes voiſins, la partie du Duché de Berg qui eſt ſituée ſur la rive droite du Rhin, la ville de Duſſeldorff et l'Over-yſſel, d'autres domaines enclavés dans ſes Etats donneroient à S. M. Pruſſienne des moyens d'échange, de réunion et de compenſation qui balanceroient au profit de l'équilibre de l'Europe et de ſa tranquillité, les acquiſitions que ſes alliés pourroient faire. Sans ſortir de ſes grandes limites naturelles elle arrondiroit, elle fortifieroit ſa Monarchie. En un mot

elle preſcriroit ſon déſintéreſſement à ſes alliés, ou elle profiteroit de leur ambition.

La paix générale qui terminera la guerre fixera le ſort de la France. Si elle redevient Monarchie, comme tout l'exige, la ſûreté de l'Europe et l'intérêt de la Pruſſe, S. M. Pruſſienne, ſi elle eſt partie contractante dans le traité de paix, interpoſera ſes bons offices auprès de S. M. très-chrétienne pour que ſa clémence laiſſe le moins à faire qu'il ſera poſſible à ſa juſtice: elle obtiendra un pardon général pour une nation égarée, pour des ſujèts que leur foibleſſe et la fatalité des circonſtances ont rendu criminels. Elle procurera à tous ceux qui voudront s'éloigner de la France la ſûreté de leurs perſonnes et la libre diſpoſition de leurs propriétés. Si au contraire, la république ſubſiſte, ce qui eſt IMPOSSIBLE, ce qui ſeroit funeſte à tous les Etats Monarchiques et Ariſtocratiques, et ſur-tout à la Pruſſe, S. M. Pruſſienne par humanité, par juſtice, par politique ſur-tout, donnera un encouragement à la fidélité des ſujèts de tous les Pays, en prenant ſous ſa protection les émigrés et leurs propriétés, comme la Ruſſie en avoit uſé pour les diſſidens en Pologne; elle veillera ſur-tout à ce que l'auguſte famille de l'infortuné Louis XVI, conſerve en pays étranger l'équivalent de ſes propriétés domaniales et une exiſtence digne des petits-fils de Louis XIV, l'auteur de la paix de Weſtphalie et par conſéquent le bienfaiteur de l'Allemagne;

et un grand Roi ne ſouffrira pas qu'un Monarque tel que le Roi de France, quoique malheureux, ſoit humilié, et qu'à la honte de notre ſiècle il ſoit errant en Europe et ſans un établiſſement digne, convenable et indépendant. En un mot dans tous les cas poſſibles, le ſang ne coulera plus en France, de quelque parti que ce ſoit, et la politique et l'humanité auront également à en remercier l'immortel ſucceſſeur de FREDERIC.

Enfin le traité de paix de Weſtphalie le plus célèbre qui ſe ſoit jamais conclu avoit changé et fixé l'état politique de l'Europe. Les traités ſubſéquens n'y ont fait que de légères modifications, mais tout annonce que la paix générale qui terminera la guerre actuelle y opérera de grands changemens et donnera un autre ſyſtême à la politique Européenne. Dès-lors la Pruſſe peut-elle s'expoſer à n'y prendre aucune part, et à recevoir la loi de trois grandes Puiſſances quand elle peut ſe réunir à elles pour la faire au reſte du monde.

Et cette loi qu'elle pourroit impoſer au monde doit encore tourner au profit de l'humanité, de la juſtice, de la raiſon & ſur-tout de la tranquillité générale. Quand l'Europe avoit à craindre d'être la proie de Princes ambitieux, tels que Charles-quint, Guſtave-Adolphe et Louis XIV, et de voir s'élever au milieu d'elle des conquérans rapides, des Bajazet, des Tamerlan et des Scha-Nadir, plus inſtruite que l'Aſie, elle leur

oppoſoit ce ſyſtême admirable d'équilibre, de contrepoids & de garanties. Mais aujourd'hui de nouveaux dangers exigent de nouvelles précautions, Il ne s'agit pas ſeulement de la part des puiſſances éclairées de ſe balancer les unes les autres, et de ſe garantir réciproquement leurs territoires. Le péril le plus imminent les oblige déſormais à ſe garantir auſſi la forme de leurs Gouvernemens reſpectifs. Ce n'eſt plus contre les conquérans, c'eſt contre les novateurs de tous les pays, préſens ou futurs, qu'elles doivent ſe liguer pour préſerver leurs peuples du fléau des révolutions, et elles-mêmes de leur chûte inévitable. Il faudroit être aveugle pour n'être pas frappé du danger dont l'eſprit révolutionnaire menace tous les Gouvernemens, et il faudroit être bien apathique pour ne pas s'efforcer de le prévenir. C'eſt ici l'intérêt commun de tous les Souverains: celui qui ſe croiroit le plus en ſûreté ſeroit par cela même le plus expoſé; toute fauſſe ſécurité à cet égard ſeroit funeſte à toute l'Europe, car le mal eſt contagieux et il exige que dans chaque Etat on veille également ſur ſoi-même et ſur ſes voiſins. Quel rôle plus noble, plus reſpectable, plus digne de lui à tous égards, le Roi de Pruſſe pourroit-il adopter que celui d'être le moteur, l'ame et le régulateur de cette ligue univerſelle dont le traité deviendroit la BULLE D'OR du genre-humain, ſur la quelle repoſeroient à l'avenir la tranquillité des ſiècles et le bonheur des nations!

Mais au lieu de ſe préparer une deſtinée auſſi brillante, quelle eſt la ſituation de la Pruſſe dans ce moment? celle dans la quelle l'abbé de Mably * nous peint une puiſſance qui *a conclu à la hâte et par laſſitude un traité de paix vicieux*, ce ſont ſes expreſſions. „On agit, dit-il, avec „une extrême circonſpection, on n'oſe pas entre„tenir de relations avec ſes alliés, et on paroit „quelquefois donner ſa principale confiance à „l'ennemi avec le quel on vient de ſe reconcilier. „Toutes les ambaſſades ne ſont que de décora„tion, on ſe fait de part et d'autre des proteſta„tions inutiles d'attachement, et *en craignant „d'ouvrir les yeux ſur les défauts de la paix que l'on „a conclue*, on croit avoir une grande fineſſe quand „on choiſit des Ambaſſadeurs qui ſe ruinent pour „perſuader que leur maître eſt encore riche.„

L'apparence de cette manière d'être ne pouvant convenir ni à la réalité de la ſituation de la Pruſſe, ni à ſa dignité, ni au ſucceſſeur du grand FREDERIC, à ſes ſentimens magnanimes, à ſa probité et à ſa loyauté perſonnelles, la Pruſſe ne peut, ni ne doit conſerver cette attitude. Le ſentiment de ce qu' exige ſa gloire et de ce que lui preſcrivent tous ſes intérêts réunis lui fera donc renoncer à une paix momentannée qui finiroit par lui devenir humiliante et funeſte, ſi elle ſe prolongeoit au delà des circonſtances impé-

* Principes ſur les négociations chap. XIII.

rieuſes qui lui en avoient fait une néceſſité. Elle renouera ſes liaiſons avec les cours impériales et la cour de Londres; elle s'identifiera plus que jamais avec le corps Germanique; elle ſe liguera avec toutes les puiſſances en faveur de l'humanite entière contre leur ennemi commun, *la fureur révolutionnaire*, elle s'aſſociera au préſent, pour ſe ménager le moyen de gouverner l'avenir, et ſi FREDERIC fut le plus grand guerrier de ſon tems, il reſtera à ſon ſucceſſeur la gloire immortelle d'en être un des plus grands politiques.

Pluſieurs objections cependant ſe préſentent à l'eſprit et méritent d'être réfutées : ce ſera le complément de la tâche que nous nous ſommes impoſée.

PRÉMIERE OBJECTION.

PEUT-ON ROMPRE LA PAIX DE BÂLE?

La Pruſſe peut-elle décemment et convenablement rompre la paix qu'elle vient de conclure avec la république Françoiſe? Oui, ſans doute, parceque cette paix n'étoit qu'une ſuſpenſion d'armes, un moyen préparatoire de faciliter celle de l'Empire, et que cet objet n'ayant pas pu être rempli par la mauvaiſe foi du Gouvernement ré-

publicain François, par le peu d'égards qu'il a eu pour la médiation de S. M. Pruſſienne, par les prétentions injuſtes qu'il a élevées, par le démembrement qu'il exigeoit du territoire de l'Empire, la Pruſſe qui eſt inſéparable du corps Germanique, qui eſt liée avec lui par des traités antérieurs et ſacrés, et ſur-tout par le traité indiſſoluble de Weſtphalie, doit renoncer néceſſairement à une trève momentanée, qui ne peut pas remplir les vues qu'elle ſe propoſoit. La convention de Bâle, que la France a enfreinte auſſitôt qu'elle a été ſignée en faiſant violer au préjudice de l'Empire la ligne de neutralité qui en avoit été la ſuite, ne peut pas être plus respectable pour la Pruſſe que le traité de Weſtphalie ſur le quel repoſe ſa propre exiſtence, que les traités qui lui ont garanti la Silèſie, que celui de Pilnitz que la cour de Berlin a provoqué elle-même, que le traité de Pavie dont les conditions ſecrètes ont eu un effet trop complet en Pologne pour qu'on ne dut pas en exécuter avec plaiſir les diſpoſitions connues relatives à la France, et enfin que les aſſurances ſolemnelles d'amitié, d'intérêt et de ſecours que S. M. Pruſſienne a données ſi ſouvent de ſa propre bouche aux infortunés frères de Louis XVI, et à toute la nobleſſe Françoiſe que ſon devoir a attaché à leur deſtinée, et qui eſt ſur-tout accourue ſur le Rhin de toutes les parties de la France à la voix généreuſe de FREDERIC-GUILLAUME.

La Pruſſe n'avoit-elle pas d'abord pris des engagemens avec les Liègeois qu'elle a révoqué depuis?

N'avoit-elle pas conclu à Grodno, le 25 Septembre 1793, avec le Roi et la république de Pologne un traité ſolemnel qui s'exprimoit ainſi?

Art. I.

„Il y aura une amitié et une union ſincère et conſ-„tante entre Sa Majeſté le Roi de Pruſſe d'une part, et „S. M. le Roi de Pologne auſſi bien que la république „de Pologne de l'autre part.

Art. II.

„Afin d'établir cet heureux ſyſtême d'union et „d'amitié ſur une baſe d'autant plus ſolide, il a été ju-„gé convenable et néceſſaire de fixer et de déterminer „les limites qui ſépareront *à jamais* les Etats de S. M. „le Roi de Pruſſe et ceux du Royaume de Pologne.

(Suivent les ceſſions faites à S. M. Pruſſienne.)

Art. III.

„En réciprocité des ceſſions que S. M. le Roi de „Pologne et la république de Pologne viennent de faire „par le préſent traité, S. M. le Roi de Pruſſe renonce „très-expreſſément pour elle et pour ſes héritiers et „ſucceſſeurs à toutes prétentions qu'elle peut à préſent, „ou qu'elle *pourra à l'avenir former*, *ſous quelques titres*, „*dénominations*, *prétextes de ſtipulations de circonſtance* „ou d'événemens que cela puiſſe être, ſur aucune pro-„vince, ou la moindre partie du territoire que com-„prend actuellement la Pologne, s'engageant en outre „de maintenir la Pologne dans l'état actuel et de lui ga-„rantir, comme elle lui garantit en effet par le préſent „article, de la manière la plus *expreſſe* et la plus *ob-„ligatoire* l'intégrité et la Souveraineté de ſes poſſeſ-„ſions actuelles.„

Ce traité paroiſſoit éternel, & cependant des circonſtances ſurvenues l'ont fait abroger, ont remis deux ans après les armes à la main du Roi, & ont entraîné l'extinction de la Pologne, dont l'intégrité & la Souveraineté venoient d'être ſi ſolemnellement garanties. Certes le traité de Bâle eſt bien loin de porter le caractère ſacré d'obligation indiſpenſable que l'on avoit imprimé à celui de Grodno, & ſi l'intérêt de la Pruſſe lui a fait promtement abroger celui-ci, qui pourroit l'empêcher de renoncer au prémier encore plus promtement, lorsque l'Europe l'en ſollicite, que ſon ſalut pour l'avenir l'exige et que le cœur magnanime du Monarque y eſt diſpoſé?

Si elle a pu également abandonner la Hollande ſon alliée & les intérêts de la ſœur et de la fille de ſon Roi, malgré la garantie qu'elle avoit ſouſcrite de l'hérédité du Stathoudérat dans la maiſon d'Orange & de la forme du Gouvernement des Provinces-unies, pourroit-elle à plus forte raiſon héſiter de renoncer à l'alliancé d'une république d'anarchiſtes dont l'événement des négociations de Bâle atteſte l'ambition, & qui voulant détruire toutes les Religions, tous les trônes & tous les Etats policés, n'a certainement pas intention d'en excepter la Pruſſe.

Enfin la raiſon d'Etat, la plus forte de toutes celles qui ont décidé le grand FREDERIC dans les ſituations les plus critiques, ne permet pas au cabinet de Berlin de mettre en balance une con-

vention proviſoire & précaire, qui n'a été qu'un inſtant néceſſaire, avec tout ce que ſes anciens traités ont de plus ſacré, tout ce que ſon honneur à de plus cher et tout ce que ſon intérêt a de plus précieux.

DEUXIÈME OBJECTION.

EST-IL PRUDENT D'ATTAQUER LES FRANÇOIS?

Les républicains François ne ſont-ils pas trop redoutables pour que les Pruſſiens risquent encore de ſe meſurer avec eux? Non aſſurément. Les revers des dernières campagnes ont des cauſes trop connues pour être attribués à la ſupériorité de l'ennemi. L'amalgame des troupes de différentes nations, presque incompatibles, & les vues politiques des cabinets, ſecrètement oppoſées entre elles, ont fait échouer jusqu' ici les armées alliées.

En 1794 les Autrichiens jaloux peut-être des ſubſides accordés au Roi de Pruſſe, lorsqu'ils croyoient ſupporter eux-ſeuls la plus grande partie du poids de la guerre, ont probablement voulu ſe retirer ſur la Meuſe pour expoſer en apparence la Hollande, laiſſer à l'armée Angloiſe l'embarras de la défendre, inquiéter par là l'Angleterre, & en obtenir des ſecours pécuniaires qu'il étoit de la plus grande juſtice de leur donner pour

l'année ſuivante. Tout leur a réuſſi, malheureuſement beaucoup au delà de leurs ſouhaits, & comme cela arrive toujours quand on n'eſt pas ſur de maîtriſer les événemens, les Autrichiens ont été entraînés au delà de leur but. L'armée Angloiſe extrêmement affoiblie par les maladies, ne voulant pas compromettre ſes troupes dans des garniſons, n'a pu défendre Bois-le-Duc, Nimègue, ni ſauver Grave; l'hyver eſt ſurvenu, et les glaces ainſi que la diviſion, l'eſprit de parti, ce cruel fléau de l'Europe, ce puiſſant allié des républicains François, leur ont livré la Hollande. Une poignée d'hommes s'en eſt emparée parceque les alliés plus foibles encore et découragés ne pouvoient pas la préſerver. Elle n'avoit rien voulu faire pour ſa défenſe, et elle a prodigué tous ſes tréſors à ſes nouveaux alliés.

Cependant les Autrichiens eſpéroient ſe maintenir ſur la Meuſe et l'Ourte; mais un gros corps de leurs troupes ayant paſſé à leur droite, qui n'avoit rien à craindre puisqu' elle étoit appuyée à Maſtreick, la gauche affoiblie a été à l'inſtant attaquée & tournée; l'armée entière a été forcée de rétrograder par un mouvement impoſſible à arrêter, & qu'on auroit du prévoir dans le Haynaut, avant de ſe déterminer à la retraite, & bientôt elle s'eſt trouvée de l'autre côté du Rhin.

Dans cet état l'Empereur a reçu à titre d'emprunt un ſubſide de ſix-mille livres Sterling

de l'Angleterre pour la campagne de 1795. La Pruſſe, qui peut en avoir été jalouſe à ſon tour, pour fixer l'attention de l'Angleterre ſur elle, a paru s'occuper de faire ſa paix particulière, et elle a entamé une négociation, ſans ſe perſuader peut-être intérieurement qu'elle finiroit par un traité. Mais ſoit néceſſité, ſoit que la dignité de la cour de Berlin fut bleſſée de ce qu'on ſembloit la négliger, ſoit qu'elle craignit de contribuer à grands frais à l'agrandiſſement de l'Empereur, dont le projet n'avoit pas été aſſez diſſimulé, ſoit enfin toute autre cauſe qui a échappé aux conjectures du public, les négociations ſe ſont inſenſiblement avancées. On pouvoit à la vérité gagner beaucoup à ne pas en preſſer la concluſion; mais on n'a pas pu, ou on n'a pas voulu attendre. Toute l'Europe a obſervé l'accélération de cette marche. L'Angleterre qui pouvoit ſeule l'arrêter, qui y avoit le plus grand intérêt, a été la dernière à s'en appercevoir, & le traité étoit conclu lorsque ſes offres tardives, qui y auroient mis, un mois plûtôt, un obſtacle inſurmontable, ſont arrivées à Berlin. C'eſt du moins l'opinion la plus générale, ſur la quelle le tems ſeul pourra faire connoître la vérité. Cette paix faite au mois d'avril, la campagne des alliés a été finie, et il a fallu que le beſoin de ménager un nouveau ſubſide pour l'Empereur en 1796 mit les armées en mouvement au mois de Novembre ſuivant. Alors M. le Maréchal de

Clerfayt a exécuté avec gloire ce qu'il auroit pu faire avec la même facilité, avec le même ſuccès, mais avec une utilité cent fois plus grande, s'il avoit été autoriſé à l'entreprendre, lorsque Luxembourg ſe défendoit encore et que Duſſeldorff n'étoit pas au pouvoir des François.

Voilà, ſi non le ſecrèt de la campagne énigmatique de 1794, et de la campagne un ſeul moment brillante de 1795, au moins celui des victoires ſi ſurprenantes des républicains. Leurs triomphes, réduits ainſi à leur juſte valeur et aux cauſes accidentelles qui les leur ont procurés, n'ont pas de quoi effrayer les puiſſances, ſi elles voulcient les combattre ſérieuſement, avec accord dans leurs vues, concert dans leurs plans et enſemble dans leurs opérations.

Cependant, tout faciles qu'ils ont été, les ſuccès des François leur ont coûté une population immenſe, par la fatigue, la rigueur de l'hyver dernier, la mauvaiſe qualité des ſubſiſtances, la diſette, la miſère, le déſordre exceſſif des mœurs, les maladies qui en ont été la ſuite, et le dénuement abſolu de vêtemens et de toutes les choſes de prémière néceſſité.

D'un autre coté leurs finances ſont anéanties. Ils ont épuiſé ſucceſſivement tout le numéraire de la France, enſuite tout le mobilier de la couronne et des particuliers qu'ils ont vendu en pays étranger, toutes les marchandiſes de leurs magazins, et toutes les matières prémières

qui alimentoient leurs manufactures. La guillotine elle-même ne pouvant donner de cours à leurs affignats il a fallu les abandonner à l'opinion publique, et dès-lors leur chûte graduelle et journalière en a amené néceſſairement la banqueroute. Ces affignats, créés ſous la ſauve-garde de la loyauté Françoiſe ſi indignement profanée, ſont légalement anéantis. Ils vont être remplacés, et par un papier qui n'ayant ni une origine plus légitime, ni un hypothéque plus aſſuré, ni un garant plus ſacré, ſera frappé en naiſſant de la nullité des affignats et de la ruine conſtatée de la nation, et par un emprunt forcé de ſix-cens millions, dernière convulſion du monſtre de l'anarchie, par une ſpoliation abſolue et générale de la France, une exaction univerſelle, qui tarira tout d'un coup ſes reſſources et fournira à-peine pour deux mois à ſes déprédations; tandis qu'elle a beſoin de dix huit-cens millions en numéraire, comme Dubois de Crancé l'a démontré, pour les dépenſes inévitables de la campagne qui va s'ouvrir, que tous les domaines prétendus nationaux ſont de l'aveu du directoire invendables et invendus, que le numéraire reſtant en circulation en France aujourd'hui n'excède pas trois-cens millions, ce que le Couteux de Canteleu a affirmé à la tribune, et ce qu'il ſait mieux que les perſonnes dont le zèle exagère au loin les richeſſes de la France, tandis qu'enfin tous les efforts du Gouvernement

républicain en tournant ſur lui-même ſe réduiſent à changer la dénomination des aſſignats ſans changer leur nature, et à employer tous les excès du terrorisme pour reproduire et accréditer ce papier-fauſſe-monnoie ſous le nom de cédules, de rescriptions et de mandats. Mais ces moyens très-foibles dans l'intérieur y ſeront bientôt nuls, ainſi qu'en pays étranger, et la république Françoiſe ſans commerce, ſans colonies, ſans manufactures, dont l'agriculture eſt ruinée par ſa dépopulation, ſera abſolument ſans reſſources pour continuer la guerre, (ſi on ne lui demande pas la paix) pour habiller ſes troupes, pour les nourrir et pour les payer. La famine reparoîtra en France au printems avec plus de forces que jamais, parce qu'on y aura encore moins de poſſibilité que l'année dernière d'y remédier. Les requiſitions de toute eſpèce ſeront ſans effet, le recrutement de l'armée ſera impoſſible, le remplacement des chariots de tranſport et de bagages, des chevaux d'artillerie etc. le ſera encore plus, et le gouvernement nouveau obligé de renoncer aux moyens violens et révolutionnaires qu'il ſeroit phiſiquement impoſſible de faire revivre, et dont en tout cas il ſeroit la prémière victime, perdra toute ſa force et n'aura aucuns remèdes pour tant de maux. Le mécontentement intérieur ſera univerſel, et les tentatives de la majorité de la nation pour triompher de la minorité qui l'opprime finiront par réuſſir à Paris,

à Lyon, dans la Vendée, en Bretagne et dans toute la France *.

* La gazette nationale de Paris, qui n'eſt certainement pas ſuſpecte déxagération en faveur du Royalisme, du 31 Décembre (voyez le Mercure Univerſel de Francfort) après avoir rendu compte des progrès très-effrayans des Vendéens et des Chouans, *qui embrassent*, dit-elle, *aujourd'hui des Provinces qui ne s'étoient pas montrées et qui se font remarquer par des actes très-vigoureux* ajoute: „cette „guerre eſt ſuſceptible de s'étendre à tous les départe„mens, et ſi les puiſſances oppoſent des forces redou„tables à nos armées pendant la campagne prochaine, la „contre-révolution peut s'opérer dans l'intérieur pat „la guerre fanatique des chouans et par le mécontente„ment général.„

Un autre papier-public de Paris très-révolutionnaire, appelé *la Védette républicaine*, qui n'a aucun intérêt d'exagérer la détreſſe de la république, et qui eſt plus à portée d'obſerver ſa véritable ſituation que ces écrivains qui loin de la France la peignent comme il leur convient de la voir, *la Védette* s'exprime ainſi:

„Il a fallu faire des efforts prodigieux pour ſoute„nir une guerre épouvantable, il a fallu chercher des „moyens dans le patriotisme des citoyens; mais le pa„triotisme étoit nul chez des hommes qui voyoient les „choſes prendre une direction contraire à leurs voeux. „Alors il a fallu arracher de force les ſacrifices qu'on ne „pouvoit obtenir de gré. Delà le régime de la terreur, „delà les prodigalités en faveur de la claſſe deſtinée à „ſoutenir ce régime; delà les gaſpillages des agens, „l'anéantiſſement des tréſors de l'Etat et des fortunes „des particuliers. Le Gouvernement par une telle con„duite pouvoit-il eſpérer d'obtenir la confiance et l'a„mour des gouvernés? pouvoit-il eſpérer de leur part „les ſacrifices et le dévouement dont il ne pouvoit plus „ſe paſſer? Non, il ne pouvoit rencontrer que des „envieux parmi les jacobins, des ennemis parmi les „royaliſtes, des détracteurs de ſes opérations, et la

En attendant les Autrichiens ſeuls ſans ſecours, ſans alliés, paſſent le Rhin, dégagent Mayence, prennent Manheim, battent, diſperſent les républicains; Pichegru n'eſt pas ſur de tenir dans les lignes de la Queiche et Jourdan ſur les bords de la Moſelle. Encore une Victoire et les républicains ſeront forcés de rentrer dans leurs anciennes frontières. Si tout cela eſt poſſible aux Autrichiens SEULS que ne pourroit pas une armée Pruſſienne renforcée d'Hanovriens, de Bronſvikois, de Heſſois qui traverſeroit la Hollande en y rétabliſſant un Gouvernement modéré et ſtable, et qui ſe porteroit rapidement en Flandre en remontant l'Eſcaut.

Le grand FREDERIC, qui ne pouvoit pas prévoir la révolution Françoiſe telle qu'elle eſt, mais qui démêloit, il y a plus de 40 ans dans les événemens de l'avenir, que la France pourroit vouloir faire un jour la loi à l'Europe, et que des cabinets pourroient avoir la foibleſſe de s'en effrayer, a peint dès-lors en ces termes

„ généralité des citoyens intéreſſée à ruiner ſes eſpéran-
„ ces et à lui ravir les moyens de prolonger ſon pouvoir.
„ Delà le diſcrédit des aſſignats, delà l'éloigement des
„ acquéreurs des biens nationaux, delà la défaveur ſur
„ tous les projèts de finances, delà les réſiſtances à tou-
„ tes les réſolutions, delà la foule innombrable de maux
„ qui accablent le Gouvernement. Car il ne peut pas
„ ſe trouver plus embaraſſé *qu'il ne l'est aujourd'hui*. Sa
„ dette eſt accrue, ſes moyens ſont diminués et ſes dé-
„ penſes néceſſaires ſont énormes.„

l'état exact des républicains François tels qu'ils ſont dans ce moment *. „Autrefois les Fran-„çois étoient obligés de combattre contre toute „l'Europe liguée et conjurée contre eux, et c'étoit „à leur valeur ſeule qu'ils devoient leurs conquê-„tes. Actuellement ils doivent leurs plus beaux „ſuccès à leurs NEGOCIATIONS, et c'eſt moins à „leur force qu'à LA FOIBLESSE DE LEURS ENNE-„MIS, qu'on peut attribuer le cours triomphant „de leurs proſpérités.„

En effet dans cette guerre-ci la frayeur et les négociations ont fait tous les ſuccès des républicains; on s'eſt exagéré ſans ceſſe leurs forces et leurs moyens, et on les a quadruplés en leur abandonnant ſans réſiſtance les Pays-bas, la Hollande et les bords du Rhin. Ils ont négocié pendant la campagne de Champagne avec le cabinet de Berlin pour détacher la Pruſſe de l'Autriche; ils ont négocié dans les Pays-bas avec M. le Prince de Cobourg qui a perdu pendant ces négociations, pour proclamer le général Dumouriez un homme vertueux et un bon citoyen, les momens les plus précieux pour ſa gloire et pour le ſuccès de la guerre; ils ont négocié à Gênes pour s'aſſurer une neutralité qui pouvoit ſeule les aider à ravager l'Italie; ils ont négocié en Hollande pour envahir, gouverner et preſſurer les Provinces-unies ſous le nom

* Oeuvres de Frédéric II. tom. V. pag. 33 et 34.

d'alliés; ils ont négocié avec les miniſtres de l'Electeur Palatin pour s'emparer de Manheim et y avoir un point d'appui capable de leur faciliter la conquête du Palatinat, de la Bavière et de toute l'Allemagne; ils ont négocié avec la Suède & le Danemarck pour en obtenir une neutralité qui les mette dans le cas un jour de tenir ces deux Royaumes dans une dépendance ſervile, et de détruire en attendant la Hollande, la ſeule puiſſance qui avoit aſſuré juſqu'à préſent la liberté de la Baltique & maintenu ſcrupuleuſement dans le Nord l'équilibre des puiſſances maritimes; ils ont négocié avec l'Eſpagne, pour s'aſſurer l'impunité du meurtre de Louis XVI et la liberté de conſommer la ruine de la maiſon de Bourbon; ils ont négocié à Conſtantinople pour déterminer le plus abſolu des deſpotes à protéger et à ſoutenir une république purement démocratique qui a juré une haîne éternelle aux Souverains, et qui les déſigne ſans ceſſe et ſans exception au fer des aſſaſſins; ils ont négocié avec la Pruſſe, puiſſance prépondérante en Empire, ſi intéreſſée à la conſervation du corps Germanique, pour en obtenir la faculté de ſubjuguer en paix la Hollande et de déchirer plus aiſément l'Allemagne. Enfin, et M. le Maréchal de Clerfayt lui-même, s'arrachant des bras de la victoire pour ouvrir les ſiens au général Jourdan & prêter l'oreille à ſes négociations, vient de conclure une trève qui donnera le tems aux républicains, ſuivant leur uſage

conſtant, de reſpirer, de ſe renforcer et de ſe fortifier, comme on le dit toujours, *d'une manière inexpugnable*, de tenter au printems de nouvelles conquêtes & peut-être de réuſſir. Mais alors ſi par hazard ils triomphent encore, ce ne ſera pas du moins pour avoir bien combattu, mais pour avoir négocié continuellement. (6)

Ainſi les républicains François, ſouvent vaincus dans les combats ſont toujours vainqueurs par les reſſources que leur donnent les négociations, comme le grand FREDERIC l'avoit annoncé. Il ſembleroit que ce ſoient des êtres privilègiés: on mépriſe leurs principes, on déteſte leur conduite, on craint peu leurs forces, & cependant on paroît presque leur obéir en les combattant. Ils avoient refuſé un armiſtice au mois de Novembre 1792 à M. le Duc de Saxe-Teſchen lorsqu' accablé par un ennemi ſupérieur il fut obligé d'évacuer le Brabant. Ils en avoient refuſé un l'année dernière à l'armée Anglo-Hollandoiſe malgré la rigueur extrême de l'hyver qui le rendoit néceſſaire aux deux partis; & eux, dès qu'ils en propoſent un, dès qu'il leur importe de l'obtenir, on le leur accorde ſans difficulté au milieu de l'hyver le plus doux que nous ayons eu depuis bien des années. Auſſi dans l'ivreſſe de leur joie d'un événement ſi ſalutaire et ſi peu eſpéré, ils l'ont annoncé et fêté avec éclat ſur les bords du Rhin, en Hollande, dans les Pays-bas, à Bâle & ſur-tout à Paris, tandis qu'un

morne ſilence regnoit dans le camp Autrichien & que le général & l'armée déploroient peut-être également au fond de leurs cœurs de voir ſuſpendre ſi malheureuſement le cours rapide de leurs mémorables victoires. Voilà donc l'effet qu' avoit prédit le grand FREDERIC de la politique des républicains François, voilà leur art, le ſecrèt de leurs forces et la cauſe de leurs ſuccès.

Mais puisque cela eſt connu, puisqu'il eſt vrai, comme l'expérience l'a prouvé par-tout dans cette déplorable guerre, que les François ne doivent leurs proſpérités qu'à leurs négociations et à la foibleſſe de leurs ennemis, pourquoi la Pruſſe craindroit-elle de joindre ſes forces aux forces Autrichiennes qui les ont déjà battus, de s'unir avec les autres grandes puiſſances pour oppoſer négociations à négociations, et de faire enfin triompher par les efforts d'une ligue générale la cauſe de toutes les Religions, de tous les Rois, de tous les honnêtes-gens, et de tous les peuples.

TROISIÉME OBJECTION.

LA PRUSSE PEUT-ELLE FAIRE LA GUERRE?

La poſſibilité étant la prémière régle à conſulter dans chaque entrepriſe il faut examiner ſi la

Pruſſe a les moyens de recommencer la guerre, et elle les a certainement.

Quand on penſe à tout ce que le grand FREDERIC a fait dans la guerre de ſept ans, avec ſes revenus et les modiques ſubſides de l'Angleterre, il eſt impoſſible de croire que les frais extraordinaires d'une armée de 40,000 hommes à envoyer en Hollande ſoient au deſſus des forces de la Monarchie Pruſſienne, et quand on réfléchit ſur-tout à l'avantage infini qu'elle en retireroit on ſent qu'il n'y a pas de tentatives qu'elle ne doive faire pour y parvenir. La dépenſe d'une armée de 40,000 hommes qui ſeroient employés à préſent d'une manière également utile et glorieuſe pour la Pruſſe, et ſur-tout avantageuſe pour *aſſurer la paix de l'avenir*, n'eſt-elle pas préferable aux dépenſes énormes qu'il faudroit faire, peut-être avant quatre ans, pour ſoutenir une guerre déſaſtreuſe ſi facile à prévoir, ſi néceſſaire à prévenir. Mais ce qui leve toute difficulté c'eſt que l'Angleterre, qui recueille ſeule dans ce moment les fruits de la guerre en s'appropriant le commerce de la France et de la Hollande, doit plus que toute autre puiſſance en ſupporter les charges, et qu'il ſeroit juſte que l'Angleterre payât à la Pruſſe un ſubſide qui la ſoulageat abſolument des ſacrifices indispenſables que cette guerre lui occaſionneroit. Pour faciliter tout arangement à cet égard, il s'agiroit de propoſer de la part du cabinet de Berlin une con-

vention de ſubſides ſi préciſe, ſi bien libellée qu'on ne put jamais y manquer, que le cabinet de St. James put être tranquilliſé pleinement ſur l'utilité & l'exactitude de l'emploi de ce ſubſide, & que la Pruſſe ne ſe réſervât aucuns moyens d'éluder les conditions aux quelles il auroit été accordé. L'Angleterre a fourni de même des ſubſides au grand FREDERIC & dans des circonſtances moins urgentes pour elle; avant la guerre de ſept ans les deux cours de Berlin & de Londres s'unirent étroitement au grand avantage de l'une & de l'autre. Des motifs plus puiſſans encore font déſirer pour le bien de l'humanité & de l'Europe entière que ces deux grandes puiſſances ſe lient également aujourd'hui & ſe prêtent un ſecours mutuel.

QUATRIÈME OBJECTION.

L'ANGLETERRE DONNEROIT-ELLE DES SUBSIDES À LA PRUSSE?

L'Angleterre accorderoit-elle à la Pruſſe les ſubſides dont elle auroit beſoin? Oui, ſans doute; elle y auroit intérêt, elle en auroit les moyens, donc elle en auroit la volonté. A la vérité M. Pitt a fait retentir le mot de paix dans les deux chambres du Parlement & dans la cité de Lon-

dres. Entraîné par les circonſtances comme le meilleur pilote l'eſt quelquefois ſur les reſcifs par les courans, il a cru devoir prévenir une motion que M. Grey avoit annoncée, & dont la diſcuſſion auroit pu induire en erreur quelques eſprits. Il a voulu raffermir l'opinion publique que l'on cherchoit à ébranler ſur la néceſſité de continuer la guerre en annonçant que le Gouvernement s'empreſſeroit de conclure la paix auſſitôt qu'elle ſeroit poſſible, & il lui importoit ſurtout de le faire à la veille de l'ouverture du budget, lorsqu'il avoit à juſtifier les dépenſes immenſes d'une campagne malheureuſe, & à propoſer de voter des ſubſides conſidérables pour une campagne nouvelle, dont rien encore ne pouvoit garantir le ſuccès.

Mais en prononçant le mot de paix il n'a point oublié qu'il étoit le miniſtre d'un grand Roi, & qu'il parloit à une grande nation, jalouſe de ſon honneur, éclairée ſur ſes intérêts, fière de ce qu'elle peut, mais incapable de vouloir tout ce qu'elle peut dès-que ſa délicateſſe s'y oppoſe. Il a ajoûté qu'il n'étoit queſtion que d'une paix SOLIDE, GENERALE, & également HONORABLE pour l'Angleterre & ſes ALLIES; c'étoit dire en d'autres termes qu'il falloit continuer la guerre. L'oppoſition étonnée et déſarmée l'a ſenti. Le Comte de Fitz-William a démontré à la chambre-haute d'une manière éloquente & ſublime que la paix étoit impoſſible dans ce moment & que

l'objet de la guerre étoit eſſentiellement lié avec l'honneur, de la Grande-Bretagne et le ſalut de l'Europe, comme les miniſtres l'avoient toujours profeſſé. Puis interpellant le lord Grenville, miniſtre des affaires étrangères, il a ajoûté cette phraſe qui fit une profonde impreſſion ſur tous les Pairs: „ce no„ble Lord qui nous parla d'une manière ſi vigou„reuſe & ſi pathétique ſur le meurtre de Louis XVI, „voudroit-il aujourd'hui *unir ſa main avec celle des „aſſaſſins de ce Monarque* lorsqu'ils ont aggravé „leur crime, en trempant leur mains dans le „ſang de ſa compagne infortunée & de ſa ver„tueuſe ſœur.„

M. Schéridan lui-même eſt convenu dans la chambre des communes que le changement de décoration dans le gouvernement de la France *ne prouvoit point le changement de ſes principes*. M. Windham l'un des hommes les plus inſtruits & les plus éloquens, du pays de la terre où il y en a peut-être davantage, dans le cours des débats du parlement ſur le meſſage du Roi relatif à la paix, après avoir peint l'eſprit révolutionnaire & les prétentions ambitieuſes du gouvernement de la république Françoiſe, s'eſt exprimé ainſi: „*faire la paix* avec un tel gouvernement „ſeroit S'HUMILIER, SE DEGRADER même. Il „n'y a aucun traité à faire avec un ennemi fou „dans ſa miſère, inſolent dans le bonheur, mais „en tout tems enivré de toutes les eſpéces d'im„moralités. Le mal moral eſt trop grand en

„France pour qu'on puiſſe ſonger à la paix. Il „eſt plus ſage de laiſſer expirer ces frénétiques „à qui il ne reſte qu'un ſouffle & qu'une goutte „de ſang, tandis que l'Angleterre jouit de tout ſon „embonpoint, tandis que ſes bleſſures ne paſſent „pas l'épiderme.„

Peu de jours auparavant dans la ſéance du 1^er^ Décembre *, M. Pitt avoit dit les mêmes choſes avec ſon éloquence irréſiſtible, ſon énergie & ſa dialectique ordinaires. „Nous avons été „provoqués à la guerre, a-t-il dit, & la tranquil- „lité intérieure des Etats, les principes fonda- „mentaux de tout Gouvernement & l'exiſtence „même de toutes les nations de l'Europe nous „ont mis dans la néceſſité de la ſoutenir avec „fermeté. Aucun homme impartial ne pour- „roit nier que la guerre n'ait été inévitable, non „ſeulement à raiſon de ce que nous avons été at- „taqués, mais encore par la néceſſité de défen- „dre nos loix, notre liberté, notre conſtitution.„

Ainſi en parlant de paix l'opinion publique s'eſt maintenue pour la guerre. Les paſſions ſe ſont exprimées différemment; mais tous les partis ont été d'accord au fond de leur penſée. Le Gouvernement actuel de la France inſtruit de cet événement par les papiers publics Anglois s'eſt hâté de faire connoître à Paris ſes intentions ſur

* Voyez les papiers Anglois du 2 et le courier de Londres du 4 Décembre 1795.

les ouvertures de paix qui pourroient lui être faites de la part de l'Angleterre. Il les a consignées dans le papier miniſtériel (7) qui eſt habituellement ſon organe, & il l'a fait en termes injurieux à la dignité de la Grande-Bretagne, offenſans pour tout Anglois qui aime ſon pays & ſa conſtitution, alarmans pour toute l'Europe & qui prouvent ſur-tout ſa volonté de prolonger indéfiniment la guerre. Ainſi le miniſtère de St. James, fort de l'intérêt général de la nation Britannique, de la foibleſſe de l'oppoſition, de ſes aveux, de ſes erreurs & de ſes ſophismes, & qui le ſera encore plus de l'éloignement bien démontré du directoire pour une paix générale & admiſſible, ſe trouvera dans l'obligation indiſpenſable de continuer la guerre. Mais quand tout l'y oblige, tout lui impoſe en même tems le devoir & la néceſſité abſolue de la bien faire, & de ne négliger aucun des moyens que l'amour et la confiance ſans bornes de la nation et les immenſes reſſources de ſon crédit mettent à la diſpoſition du Roi.

On a fait ſans doute de grandes fautes pendant l'année 1795. Luxembourg, ſi glorieuſement défendu par le brave Feld-Maréchal de Bender, pouvoit être ſecouru en dégageant plûtôt Mayence. On pouvoit garantir les Provinces-unies et les préſerver de devenir la proie des François. L'expédition de Quiberon pouvoit être mieux conçue, mieux exécutée et en tout cas avoir un

ſuccès auſſi heureux qu'elle a été déſaſtreuſe (8). Mais il eſt probable qu'inſtruite par le paſſé, l'Angleterre s'occupera cette année de diriger la guerre contre ſon véritable objet LA REVOLUTION, d'achever la ſoumiſſion des colonies Françoiſes et d'opérer une diverſion puiſſante dans l'intérieur de la France en exécutant à propos, avec célérité et des forces ſuffiſantes, une deſcente bien méditée ſur un point quelconque des côtes de la Manche, ou de l'Océan. Mais il ne ſera pas moins néceſſaire qu'elle faſſe les plus grands efforts pour dégager la Hollande, où les républicains puiſeront ſans ceſſe de nouveaux ſecours pour continuer la guerre. Tant qu'ils ſeront maîtres des Provinces-unies il ſera impoſſible de leur faire la loi. On ne peut eſpérer, ni une paix raiſonnable, ni une guerre même médiocrement heureuſe, s'ils peuvent s'y maintenir. En ſuppoſant que M. de Wurmſer obtienne du côté de l'Alſace de ces avantages éblouiſſans qu'une triſte expérience a appris que l'on peut perdre aiſément, M. de Clerfayt ſera peut-être au printems, quelques renforts qu'il reçoive, hors d'état de pénétrer dans les Pays-bas tant qu'il ſera expoſé à être tourné du côté des Provinces-unies par ſon flanc droit et ſes derrières. Il ouvrira la campagne par le paſſage de la Moſelle; il rejetera l'ennemi de l'autre côté de la Meuſe, il bloquera, il aſſiègera, il prendra ſi l'on veut Maſtreick; il remportera des victoires,

il tuera et il perdra du monde ; il fera chanter beaucoup de *te deum*, mais ſes forces diminueront en raiſon du nombre de ſes triomphes, plus il s'avancera, plus il s'étendra, plus il s'affoiblira ; plus l'ennemi ſe repliera, plus il ſe concentrera, plus il ſe fortifiera ; les François ſe rapprocheront de leurs recrues, de leurs magaſins, de leurs ſecours ; les Autrichiens s'éloigneront des leurs ; tout l'avantage de cette poſition ſera pour les républicains, tout le déſavantage pour les Impériaux ; Luxembourg qu'on va approviſionner à force pendant la durée de l'armiſtice ſe défendra, les places de la Hollande ſeront miſes hors d'inſulte, et à moins que l'armée Françoiſe ne ſe diſſolve d'elle-même par la famine et par quelque autre cauſe que ce ſoit, ou que les républicains ſoient mis dans une déroute ſemblable à celle de Hocſtet, et que pour la prémière fois dans cette guerre ils ſoient pourſuivis par les Autrichiens avec vigueur, impétuoſité et PERSEVERANCE (9), il ne faudra qu'un échec pour réduire M. de Clerfayt à terminer une campagne glorieuſe par une retraite forcée ſur la Moſelle et peut-être ſur le Rhin. Il faut donc, ou que l'Angleterre ſe réſigne à faire une guerre illimitée, à ce que la campagne prochaine puiſſe être nulle, à ce que les Pays-bas ſoient encore long-tems une grande reſſource pour les François, ou à faire attaquer la Hollande en même-tems que M. de Clerfayt pénétrera dans le Limbourg et le

Brabant. L'hiſtoire qui eſt un conſeiller incorruptible qui n'égare jamais quand on ſait la lire, nous apprend que les armées de tous les partis n'ont jamais pu ſe ſoutenir dans les Pays-bas ſans avoir vaincu les Hollandois, ou ſans être leur ami. Louis XIV l'a conſtamment éprouvé dans toutes ſes guerres. La cour de Verſailles étoit ſi perſuadée de la difficulté de faire une guerre avantageuſe dans le Brabant, ſans le concours des Provinces-unies, qu'elle accepta avec empreſſement en 1733 la propoſition que lui firént les Etats-généraux, de convenir de la neutralité des Provinces Belgiques Autrichiennes. Après les brillantes campagnes du Maréchal de Saxe dans la Flandre et le Brabant ce général ne crut ſes conquêtes en ſûreté qu'autant qu'il entreroit en Hollande et qu'il y occuperoit des places fortes pour aſſurer ſa gauche et ſes derrières. Ce fut le motif d'une eſpéce de déclaration de guerre que Louis XV fit faire à la Haye par ſon miniſtre le 17 Avril 1747. Ce Monarque y exprima „le „déſir de ne pas rompre avec les Etats-Géné„raux, mais l'intention d'empêcher leurs ſujèts de „continuer à fournir aux ennemis de ſa couron„ne les ſecours de toute eſpéce qui étoient une „des principales cauſes de la continuation de la „guerre.„ Dans cette guerre-ci le Général Dumouriez en envahiſſant les Pays-bas exigeoit, pour s'y maintenir, qu'on lui permit d'entrer en Hollande, et on ne parvint à le chaſſer ſi facile-

ment que parce qu'il n'avoit pas eu le tems de s'emparer des places de la Meuſe. Inſtruit par cet exemple Pichegru a voulu ſoumettre à tout prix la Hollande pour s'aſſurer des Pays-bas, et par les mêmes raiſons pour reconquérir aujourd'hui les Pays-bas, il faut abſolument et à tout prix attaquer en même-tems les Provinces-unies.

Concluons donc que le retour des Pays-bas à l'Empereur et que l'indépendance des Provinces-unies du joug de la France, intéreſſent eſſentiellement le ſalut de l'Allemagne, la paix de l'Europe, le but de la guerre et ſur-tout l'exiſtence de la Grande-Bretagne. Sans cela elle ne pourroit conſerver ni ſon commerce du Nord, ni ſa ſuprématie maritime, ni ſon influence ſur le continent: la tranquillité de Londres pourroit même en être troublée. La rivalité de la France, qui n'a été qu'un heureux ſtimulant pour l'Angleterre jusqu'à ce jour, lui ſeroit à l'avenir extrêmement dangereuſe et même funeſte, ſi la domination de la république Françoiſe s'étendoit jusqu'au Rhin. L'Empereur eſt moins intéreſſé à rentrer dans le Haynaut, la Flandre et le Brabant, et le Prince d'Orange à la Haye, que l'Angleterre ne l'eſt elle-même à leur en donner les moyens; ſa gloire, ſon commerce, ſa conſidération, ſa politique, tout lui en impoſe la loi.

La ſûreté de l'Electorat d'Hanovre, de la Weſtphalie et de tout le cercle de la baſſe-Saxe

exige également que la Hollande ſoit affranchie de la tyrannie qui l'opprime aujourd'hui.

Lorsqu'en 1742 le Roi d'Angleterre envoya M. de Hardenberg à Verſailles, comme ſon miniſtre électoral, pour offrir, ou ſolliciter la neutralité de l'Electorat d'Hanovre avec la France, le Cardinal de Fleuri demanda au grand FREDERIC ce qu'il penſoit de cette négociation. Ce Monarque répondit * „qu'il étoit dangereux d'of-„fenſer à demi et que quiconque menace doit „frapper.„

Il y a toute apparence que les chefs de la république Françoiſe prendront aujourd'hui ce conſeil pour eux-mêmes; ils refuſeront la neutralité de l'Electorat d'Hanovre, ou s'ils l'accordent ce ſera probablement d'une manière conditionelle, vague, illuſoire, évaſive, et certainemet ils ſe réſerveront toujours, au moins mentalement, la liberté, ſi leur intérêt l'exige, ſi les circonſtances le leur permettent, de venir faire ſur le Weſer une diverſion aux coups qui leur ſeroient portés ſur la Moſelle et la Meuſe. Si on n'eſt pas préparé à les recevoir comment pourra-t-on les repouſſer?

Ce n'eſt donc point une vaine neutralité qui peut mettre en ſûreté le pays d'Hanovre, toute la baſſe-Saxe, et le Brandebourg lui-même, c'eſt la guerre, c'eſt la liberté de la Hollande et

* Hiſtoire de mon tems, Tom. I. page 209.

ſon retour à ſon ancien Gouvernement. Si cependant on répugnoit abſolument à prendre des meſures vigoureuſes et offenſives, s'il falloit compoſer entre le bien et le mal, entre l'activité et l'apathie, au moins faudroit-il que la neutralité fut défendue et protégée par une force impoſante, et que 25 à 30,000 Pruſſiens, avec tout ce qu'il ſeroit poſſible d'y réunir des troupes des deux cercles qui y ſont immédiatement intéreſſés fuſſent répartis depuis Duſſeldorf jusqu'à l'Ems pour aſſurer dans cette partie l'inviolabilité du territoire de l'Empire. Mais on doit convenir que ce *Mezzo-termine* ne ſeroit qu'un palliatif & dans la grande criſe où ſe trouve l'Allemagne il faut aller à la racine du mal, l'attaquer avec fermeté & le pourſuivre avec perſévérance. Ou l'on ſe trompera étrangement, ou l'on doit compter que les républicains tenteront, ſans être arrêtés par aucuns de leurs engagemens, par aucune conſidération morale, par aucun principe d'honneur, tout ce qu'ils pourront eſpérer d'exécuter avec profit & avec impunité. Leur intérêt ſera leur ſeul mobile; & leur foibleſſe, ainſi que la force de leurs ennemis, ſeront la ſeule régle de leur conduite, les ſeuls garans de leur fidélité, & le ſeul frein de leur audace.

Ainſi la conquête de la Hollande doit être le prémier, le grand & le principal objet de l'Angleterre à l'ouverture de la campagne, quelques ſoient ſes vues ultérieures ſur les Antilles, ſur

Pondicheri, ſur le cap de Bonne-eſpérance & les autres poſſeſſions lointaines des Provinces-unies, & même ſoit qu'en dernière analyſe elle ait dans ſon arrière penſée le projet qui lui ſeroit funeſte à elle-même de reconnoître la république, ou celui que lui preſcrit ſon intérêt de rétablir la Monarchie Françoiſe. Mais comme l'Empereur eſt dans l'impoſſibilité phiſique, malgré tous ſes efforts, ſes nombreuſes armées, leurs braves officiers & leurs habiles généraux, de conquérir tout à la fois l'immenſe pays qui ſe trouve entre Huningue & Zwol, il faut néceſſairement que l'Angleterre ait recours à la Pruſſe pour dégager les Provinces Bataves. Elle ne doit point être arrêtée par la crainte de donner un ſubſide d'un demi-million de livres Sterling, et plus s'il le faut à S. M. Pruſſienne, parceque ce ſubſide et les opérations qui en ſeront le prix pourront ſeules aſſurer le ſuccès de la campagne prochaine et éviter d'en faire une ſuivante. Ainſi non ſeulement cette meſure ſeroit politique, militairement utile, mais encore économique. C'eſt une dépenſe qui en éviteroit bien d'autres. L'heureuſe ſituation des affaires de l'Angleterre, les avantages que ſon commerce a retirés de cette guerre, et ceux que ſa politique en recueillera encore en la terminant, doivent lui faire trouver légère cette nouvelle charge qu'elle aura à s'impoſer. C'eſt le cas de dépenſer plus pour dépenſer moins, ce qui n'eſt point un paradoxe en

économie politique. C'eſt d'ailleurs un axiome de l'art de gouverner que lorsque l'on veut le but il faut vouloir les moyens, quand le but eſt néceſſaire et que les moyens ſont légitimes. Or aujourd'hui la guerre eſt indiſpenſable; pour ne pas s'expoſer à la faire malheureuſe il eſt de la plus impérieuſe néceſſité de dégager les Provinces-unies, et pour y parvenir il faut abſolument faire agir la Pruſſe et lui donner des ſubſides. Voudroit-on risquer de perdre en un jour le fruit de plus de cent cinquante millions de livres Sterling de dépenſe faite par les alliés pour économiſer un demi-million?

L'intérêt de l'Angleterre eſt évident, ſes moyens infinis, ſa volonté ne peut donc pas être douteuſe.

Il n'y a pas d'alliance ſentimentale entre les Souverains, par conſéquent il ne doit y avoir entre eux ni reproches, ni aigreur, ni fauſſe délicateſſe; et comme c'eſt toujours à la puiſſance qui donne les ſubſides qu'il appartient d'en faire les propoſitions et d'entamer les négociations néceſſaires, on ne doit pas douter que l'Angleterre ſi noble dans ſes procédés et ſi attentive ſur ſes intérêts, ne faſſe à ce ſujèt promtement et franchement les ouvertures convenables à la cour de Berlin. Mais il eſt digne de la Pruſſe d'y répondre loyalement et cordialement, et de s'impoſer elle-même les précautions les plus obligatoires, les plus ſtrictes, pour aſſurer imper-

turbablement l'exécution littérale du traité de ſubſide, et pour prévenir tous les ſoupçons de l'injuſtice, et toutes les objections de la malveillance. Un huitième pourroit par exemple être payé à une époque déterminée; un huitième lorsque l'armée Pruſſienne forte du nombre d'hommes convenu auroit paſſé l'Yſſel; un huitième quand Amſterdam ſeroit occupé; un huitième quand la totalité des Provinces-unies ſeroit dégagée et le ſurplus de mois en mois dans le reſte de l'année. A ces conditions, ou avec d'autres qui rempliroient le même but, et avec les ſtipulations acceſſoires dont la nature de cet ouvrage ne comporte pas le détail, le parlement d'Angleterre ſeroit tranquilliſé ſur l'emploi des ſommes qu'il auroit votées, les deux cours n'auroient à craindre aucuns mal-entendus entre elles, et toutes deux unies intimement comme leur intérêt l'exige, avec le concours de l'Empereur et de la Ruſſie, auroient la gloire de purger radicalement la terre de cette révolution peſtilentielle qui menace aujourd'hui la vie de tous les Souverains, la conſtitution de tous les Etats, la propriété de tous les individus, et le bonheur de tous les peuples.

C'eſt alors que dans la gloire de la Grande-Bretagne M. Pitt pourra répéter, et que l'Europe répétera avec lui, ce qu'il a déjà dit dans la chambre des communes en répondant, le deux Décembre 1795, à M. Fox. „L'hiſtoire rendra

„témoignage à la poſtérité, qu'en dépit de tous „les revers, malgré les difficultés innombrables „que la nature même de cette guerre a fait naî„tre, ce ſera aux efforts de l'Angleterre, efforts „vraîment incroyables, efforts proportionnés à „l'énergie de ſes habitans et à L'EXIGENCE DES „CIRCONSTANCES, que l'Europe, ſi elle eſt ſau„vée, devra d'être délivrée des plus grands maux „QUI AIENT JAMAIS MENACÉ L'UNIVERS.„

CINQUIÈME OBJECTION.

PRÉTENDUE NÉCESSITÉ DE DONNER UNE CONSTITUTION À LA FRANCE.

Tous les efforts de la coalition des puiſſances belligérantes, même en y réuniſſant ceux de la Pruſſe, ne ſuffiroient point encore pour triompher de la révolution. On ne peut pas faire violence à une nation entière, et pour ſoumettre les François il faut ſe plier à ce qu'ils exigent abſolument.

La France n'a pas de conſtitution.

La Loi Salique n'exiſte même pas.

La Nation ne veut plus de Roi-législateur, c'eſt-à-dire que le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ſoient réunis.

Elle ne veut plus de lettres de cachet, c'eſt-à-dire que le Roi puiſſe donner des ordres pour faire arrêter qui que ce ſoit.

Elle ne veut plus que le Roi ait le droit d'impoſer ſes ſujèts à ſa volonté, ou plûtôt au gré de ſes miniſtres.

Elle demande la ſuppreſſion des trois ordres de l'Etat,

— du Clergé,

— de la Nobleſſe,

— des Parlemens,

— des privilèges,

— de l'ancien régime en un mot:

après avoir conquis ſa liberté elle doit au moins conſerver quelque choſe pour prix de ſes efforts.

Il faut donc une conſtitution nouvelle à la France, ne fut-ce qu'un moyen de retourner à la Monarchie comme dans la tempête on gagne la rade pour rentrer dans le port.

Malheureuſement le Roi en montant ſur le trône a déclaré ſolemnellement que la conſtitution de la Monarchie étoit pour lui l'arche ſainte. Comment faire pour concilier ſes droits à la couronne et le vœu national?

Cependant les puiſſances qui veulent un Roi en France et la paix en Europe ne prolongeront pas la guerre pour que le Monarque ſoit abſolu au lieu d'être conſtitutionnel.

Tels ſont les raiſonnemens & les aſſertions d'un petit nombre d'individus égarés par un faux zèle, par des intentions pures mal dirigées, ou guidés en ſecrèt par des intérêts perſonnels encore plus mal entendus.

Ils préſentent & retournent ces idées dans des écrits ſéduiſans, ils les reproduiſent dans les converſations, ils les employent avec art pour faire illuſion aux Souverains les plus éclairés, aux miniſtres les plus habiles, qui ne connoiſſent pas & qui ne peuvent pas connoître dans toutes ſes ramifications le droit public de France, & le véritable état des choſes dans l'intérieur de ce Royaume.

Ces partiſans de la conſtitution, ou d'une conſtitution, car on ne ſait le quel des deux il faut dire, recueillent au hazard le rapport de quelques voyageurs, des émigrés récens qui ont à juſtifier leur ſéjour prolongé ſi tard en France au milieu des ſcénes d'horreur qui devoient les en éloigner depuis long-tems; et créant avec facilité des hypothèſes pour leurs beſoins, ils donnent leur eſprit pour l'eſprit public, et leurs opinions perſonnelles, ou leurs apperçus, pour l'opinion générale.

Je n'ai point affoibli leurs objections & je n'aurai point d'efforts à faire pour y répondre. Je ſais qu'un médecin qui combat un empirique impatiente ſouvent le malade, toujours preſſé de guérir, & ceux qui l'entourent, toujours preſſés

de le ſoulager. La paix eſt un ſi grand beſoin pour les hommes ſenſibles de toutes les claſſes qu'il eſt tout ſimple qu'ils s'attachent avidement à ce qui paroit y conduire, ſans s'appercevoir que ce qui la promet n'eſt pas toujours ce qui la donne. Mais dans une criſe ſi cruelle, qui intéreſſe toutes les nations & tous les ſiècles, tous les rangs qui compoſent la ſociété & toutes les propriétés qui en ſont la baſe, en un mot qui compromet le bonheur de l'humanité entière, c'eſt un devoir rigoureux d'examiner ſans prévention, de ne ſe décider qu'en connoiſſance de cauſe & de ne prononcer ſur-tout qu' après avoir entendu & peſé tous les avis. Je ſupplie donc que l'on daigne m'écouter, & avec l'indulgence, pour la forme, que méritent mes intentions & avec l'impartialité, pour le fond, que preſcrit l'importance du ſujèt. C'eſt le bonheur du genre humain que je déſire, c'eſt la paix que j'implore, c'eſt la vraie liberté que je veux ſervir.

Hélas! peut-être cette affreuſe diverſité d'opinions qui diviſe les François, & qui peut prolonger leurs malheurs, prend-elle ſa ſource dans un jeu cruel de mots, dans une application différente des mêmes termes, & parconſéquent dans le défaut de s'entendre. Il eſt permis du moins d'en concevoir l'eſpérance. Définiſſons donc, éclairciſſons, raiſonnons ſans perſonnalités & ſans préventions, ferrons dans quelques pages une diſcuſſion qui exigeroit des volumes

pour l'approfondir, et à travers tant d'intérêts qui ſe croiſent et qui ſe heurtent, tant de préjugés qui obſcurciſſent la vérité, démêlons et ſaiſiſſons s'il eſt poſſible, cette juſtice éternelle que tous les partis réclament, que chacun veut faire prévaloir et au nom de la quelle tous s'égorgent aujourd'hui. Que la clarté, que la ſimplicité, que la vérité ſoient notre ſeul art, comme le bien de l'humanité eſt notre ſeul but. Nous aurons également ſervi la Pruſſe, tous les Souverains, et tous les peuples en diſculpant la Souveraineté en France des reproches injuſtes qu'on lui fait; car dans la ſituation actuelle des choſes, c'eſt l'attaquer par-tout que la calomnier dans un point.

Reprenons les unes après les autres les aſſertions des conſtitutionnels, et ſur-tout n'éludons aucune difficulté.

Pour ceux qui ſont de mauvaiſe foi reproduire leurs ſophismes, c'eſt les détruire; montrer les armes qu'il emploient, c'eſt les briſer.

Pour ceux dont les intentions ſont pures, et c'eſt ſans doute le plus grand nombre, s'expliquer c'eſt s'entendre, c'eſt convenir des mêmes faits, des mêmes principes, en tirer les mêmes conſéquences et ſe trouver d'accord. Peut-être ſerons-nous aſſez heureux pour que tous les partis apperçoivent dans les vérités que nous allons établir, un point de réunion et qu'ils reconnoiſſent enfin qu'en tenant jusqu'à ce jour un

langage différent, ils disoient cependant tous au fond les mêmes choses.

I. LA FRANCE N'A POINT DE CONSTITUTION.

Si cette assertion n'avoit pas été avancée par des hommes de beaucoup d'esprit, dont les talens et les anciens rapports sont faits pour donner de l'autorité à leurs opinions dans les pays étrangers, par des hommes dont il est impossible de suspecter les intentions et la droiture, on diroit que c'est un blasphême politique, une folie, un aveuglement complet et l'on dédaigneroit d'y répondre; mais dans ces tems de trouble et d'orage, où la malveillance met tout à profit il ne faut rien laisser sans réponse, et particulièrement les erreurs des gens d'esprit les plus estimables parcequ'elles seroient les plus dangereuses.

D'abord il est impossible de n'être pas frappé de la contradiction qui regne dans les raisonnemens des constitutionnels, et qui les détruit les uns par les autres. Si la France ne veut plus, comme on le suppose si gratuitement, de Roi-législateur, si elle veut que l'on sépare le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, si elle désire que le Roi n'ait plus le droit de mettre des impositions et de faire arrêter personne, si elle demande l'anéantissement sans retour du clergé, de

la nobleſſe, des parlemens, des magiſtrats, la France avoit donc une conſtitution, car un Roi-législateur, un pouvoir législatif et exécutif, une autorité qui agit ſur les choſes et ſur les perſonnes, la diſtinction des trois ordres, des cours qui rendent la juſtice; tout cela réuni forme la conſtitution d'une Monarchie, ou aucun pays, aucun peuple dans le monde n'en a jamais eu.

Qu'eſt-ce en effet que la conſtitution d'un Etat? c'eſt ſa manière politique d'exiſter, comme parmi les hommes le tempéramment eſt la manière d'être de chaque individu. Dès qu'une ſociété politique eſt formée, dès qu'elle a ſubſiſté régulièrement elle a ſa conſtitution, ou tacite, ou écrite. Les devoirs principaux du Souverain et des ſujèts ſont déterminés, la propriété eſt établie, l'Etat eſt créé. Il n'y a pas de milieu entre les ſauvages errans, vagabonds, individuellement iſolés, ſans chefs, ſans loix et ſans propriétés, et les hommes réunis en ſociété civiliſée. Le *tien* et le *mien* ſont-ils connus, y a-t-il des loix protectrices de la propriété, une force exécutrice des loix, un Souverain et des ſujèts, il y a une conſtitution. Elle peut-être bonne ou mauvaiſe, défectueuſe ou parfaite, régulière ou anarchique, heureuſe ou inſupportable, mais quelle qu'elle ſoit on ne peut nier ſon exiſtence. Le deſpotisme lui-même eſt un genre de conſtitution, comme l'exemple du Danemarck le démontre inconteſtablement. S'il eſt des choſes

que le Grand-Seigneur tout abſolu qu'il ſoit, n'ait pas le droit de faire à Conſtantinople, s'il y a une propriété reſpectée, l'Empire Turc a auſſi ſa conſtitution. On peut donc dire que la conſtitution de tel peuple, de tel Etat, a tel inconvénient ou tel avantage, qu'elle eſt favorable à la liberté naturelle, ou qu'elle la détruit plus ou moins, mais il eſt impoſſible de dire d'une grande nation qu'elle n'a pas de conſtitution lorsque la propriété y eſt établie et protégée, qu'il y a un législateur, des loix, des délits prévus, des magiſtrats pour les juger et des peines pour les punir; ſi non, le mot de conſtitution ne ſignifieroit pas la même choſe pour tout le monde, il exprimeroit pour chacun des idées différentes, et alors perſonne n'auroit tort, car perſonne ne parleroit du même objet.

Inutilement on prétendroit que la conſtitution de la Monarchie n'exiſte pas parcequ'elle n'eſt pas écrite.

On répondroit premièrement qu'il n'eſt de l'eſſence d'aucunes loix ni conſtitutives, ni civiles d'être écrites, car les peuples qui ne ſavoient pas écrire en ont eu comme les autres, plus ſimples, par ce motif, moins compliquées, et peut-être en cela plus raiſonnables, Athènes et Rome ont eu auſſi leurs conſtitutions. Xénophon qui a décrit comme hiſtorien la conſtitution de ſon pays et qui l'affectionnoit, même en la blâmant, ne rapporte point le texte littéral

de cette conſtitution puisque les Atheniens ne l'avoient pas rédigée dans un code. Les Romains, toujours cités et jamais imités par les révolutionnaires, nous ont laiſſé des loix civiles admirables qui ont prolongé leur empire long-tems après qu'il n'exiſtoit plus, mais ces loix raſſemblées dans le code Théodoſien et dans le code de Juſtinien publiés dans le quatrième et le cinquième ſiècle avoient été plus de mille ans ſans avoir été réunies et rédigées en un corps; et leurs loix conſtitutives ne l'ont jamais été. Les circonſtances les avoient faites: la tradition et leur exécution habituelle les avoient conſervées *. Il en eſt de même de la plûpart des peuples modernes: leur tranquillité et leur bonheur repoſent ſur des uſages devenus avec le tems des loix inattaquables.

On répondroit enſuite que la conſtitution Françoiſe eſt écrite, et en caractères inéffaçables, non ſeulement dans le cœur de tous les vrais

* „N'eſt-il pas étonnant, dit le Préſident Hénault en parlant dn regne de Clovis, que l'Empire de Rome qui embraſſoit l'Univers, que ce peuple ſi renommé et qui eut de ſi grands orateurs, eût ſubſiſté depuis Romulus jusqu'à Théodoſe II., c'eſt-à-dire, plus de mille ans, ſans avoir eu un corps de loix? Telle étoit l'indifférence des Romains à cet égard qu'il s'étoit écoulé trois cens ans depuis Romulus jusqu'à la loi des XII tables, et qu'il s'écoula près de huit-cens ans depuis la loi des douze tables jusqu'à Théodoſe II.„

François * et dans le recueil des ordonnances du Royaume, monument qui n'eſt inconnu de perſonne; mais encore dans un livre qui ne peut jamais périr et dont l'univers entier eſt dépoſitaire, dans l'hiſtoire. C'eſt-là que les maiſons illuſtres, et à plus forte raiſon les grandes nations, placent leurs archives indeſtructibles: c'eſt le dépôt des titres publics de la France, c'eſt le ſanctuaire de ſes loix conſtitutives, et c'eſt en la montrant qu'il eſt facile de refuter ceux qui accuſent la Monarchie Françoiſe d'être ſans conſtitution, comme ce fut en marchant qu'on répondit autrefois à ce philoſophe inſenſé qui nioit le mouvement.

Qu'on ouvre l'hiſtoire et voici ce qu'on y lira ſur la conſtitution de la Monarchie Françoiſe.

La couronne de France eſt héréditaire dans la maiſon regnante. Elle eſt dévolue de droit aux ainés mâles, l'ordre de primogéniture obſervé: *le mort ſaiſit le vif*. Les filles en ſont exclues, ainſi que leurs deſcendans, pour toujours et dans tous les cas, non qu'on juge les femmes incapables de regner, puisque la régence eſt déférée aux Reines-mères jusqu'à la Majorité des

* La coutume qui régle la ſucceſſion à la couronne dit le ſavant Jérôme Bignon *eſt plus forte que la loi même, cette loi ayant été gravée, non dans le marbre ou ſur le cuivre, mais dans le coeur des Francois.*

Hiſt. du P. -- Hénault.

Rois fixée à quatorze ans, mais parceque le trône ne peut jamais appartenir au fils d'un étranger. A défaut de Princes de la maiſon regnante un François ſeul pourroit y monter, et il ſeroit élu comme Hugues-Capet le fut autrefois.

La puiſſance législative appartient au Roi ſans partage et non pas ſans reſtriction, car les loix ne ſont obligatoires que lorsqu'elles ont été *vérifiées*, *enrégiſtrées et publiées* dans les cours du parlement; publiées, pour qu'elles ſoient connues; enrégiſtrées, pour qu'elles ne puiſſent s'égarer, s'oublier, ou s'altérer; et vérifiées, pour s'aſſurer qu'elles n'ayent pas de diſpoſitions rétroactives, qu'elles ne contiennent rien de contraire aux loix fondamentales de la Monarchie, et pour conſtater qu'elles ſont la volonté réfléchie, éclairée et permanente du législateur, et non ſa volonté ſurpriſe, égarée, et par cette raiſon néceſſairement paſſagére. En conſéquence les ordonnances des Rois ont toujours défendu aux cours de juſtice d'enrégiſtrer des édits contraires aux loix conſtitutives de la Monarchie.

Le Roi eſt obligé de veiller à la ſûreté extérieure et intérieure de l'Etat et ce devoir lui donne le droit de paix et de guerre, celui de faire rendre la juſtice en ſon nom à ſes ſujets, d'adminiſtrer les revenus publics et de diſpoſer des forces de l'Etat; enfin il conſtitue le Monarque la ſource de toutes les graces et de tous les honneurs; car l'obligation de maintenir l'ordre pu-

blic, qui entraîne néceſſairement le pouvoir de faire punir, donne auſſi le droit de récompenſer et d'accorder des graces: c'eſt la conſolation de la Royauté.

Le droit de propriété eſt inviolable et ſacré; il comprend la liberté civile, la fortune, l'honneur et la vie. On ne peut en diſpoſer que par des jugemens de tribunaux légalement établis et en vertu de loix pré-éxiſtantes.

La Religion catholique, apoſtolique et Romaine eſt celle de l'Etat, & la prudence du législateur peut ſtatuer ſur la tolérance civile des autres cultes.

Le Clergé, la Nobleſſe, le tiers-Etat ſont les trois ordres du Royaume: chacun eſt indépendant des deux autres et ne peut être obligé par eux. Leur réunion compoſe les Etats-généraux qui délibèrent par ordre, & qui ſont convoqués ou diſſous à la volonté du Roi. Leurs fonctions ſont d'éclairer le Monarque par des REPRESENTATIONS et des DOLEANCES ſur les beſoins des provinces & ſur les abus de l'adminiſtration publique, & de voter les nouveaux ſubſides que le Roi ne ſeroit pas ſuffiſamment autoriſé à lever ſur les propriétés de ſes ſujèts.

Voilà la partie principale de la conſtitution monarchique telle qu'elle eſt gravée dans tous les monumens de l'hiſtoire de France, ſur tout ſous la troiſième race, ce qui forme le dernier état des choſes & le code des loix fondamentales de la Monarchie.

Louis XV a dit dans une ſéance mémorable du parlement de Paris qu'il étoit dans l'heureuſe impuiſſance d'y porter atteinte. Heureuſement pour eux les ſujèts n'ont pas un droit plus étendu à cet égard que celui du Monarque, & l'éxécrable révolution a écrit en lettres de ſang ſur les ruines de la France ce qu'il lui en a coûté pour s'en être écartée.

D'après ces vérités inconteſtables, dont chacune ſeroit au beſoin appuyée de mille preuves authentiques, il eſt impoſſible de dire que la France n'avoit pas de conſtitution. Mais ſa conſtitution étoit-elle bonne, étoit-elle mauvaiſe, faut-il la perfectionner, ou lui en ſubſtituer une autre? C'eſt aux faits & à l'hiſtoire à parler, & à l'Europe à prononcer. Si en France, on m'avoit propoſé cette queſtion il y a dix ans j'aurois répondu en imitant la ſublime épitaphe de l'architecte de St. Paul de Londres, et en montrant l'opulence, la magnificence, la population & la tranquillité de la ville de Paris: ſi vous cherchez des monumens de la ſageſſe de la conſtitution Françoiſe regardez autour de vous *. Mais ſi ces preuves matérielles ſont détruites depuis ſix ans, leur deſtruction même ajoûte à leur force, car il eſt évident aujourd'hui que la proſpérité de la France étoit l'effet de ſa conſtitution puisque l'une s'eſt évanouie lorsque l'autre a été

* *Si monumentum queris, circumſpice.*

renverſée. Mais d'autres preuves morales & non moins inconteſtables réſultent encore des loix de la nature & de la ſimple raiſon.

Quel eſt l'objet de toutes les conſtitutions, quelque ſoit la forme des Gouvernemens? C'eſt d'aſſurer le bonheur & de prolonger la durée de la ſociété politique. L'homme le mieux conſtitué eſt celui qui conſerve le plus long-tems l'exercice de toutes ſes facultés phiſiques & intellectuelles. Il y auroit de la folie à dire qu' Anacréon, Neſtor, Numa & Newton, tous connus par leur belle vieilleſſe, avoient une mauvaiſe conſtitution; il ſeroit abſurde de vouloir perſuader qu'ils n'en avoient aucune. Il y auroit de même de la déraiſon à prétendre que la Monarchie Françoiſe, qui a ſubſiſté plus long-tems qu' aucun empire, qu' aucune république, qu' aucune ſociété connue depuis la création du monde, étoit mal conſtituée, ou qu'elle ne l'étoit pas du tout. Beaucoup de nations ſans doute ſurpaſſoient les François, les unes dans une choſe, les autres dans une autre; mais il ſeroit peut-être impoſſible de trouver ſur le globe entier une ſurface égale à celle de la France auſſi peuplée, auſſi riche, auſſi célébre par ſes arts, ſes loix, & où les hommes fuſſent généralement plus heureux. Et l'on voudroit que la France fut redevable de quatorze ſiècles de gloire, de bonheur & de proſpérité à une mauvaiſe conſtitution! & qu'une des prémières Monarchies de l'Europe eut reſté

plus de mille ans dans l'anarchie ou plûtôt dans un état ſauvage, car tout pays ſans aucune conſtitution eſt un Etat plus qu' anarchique? quelle erreur, quel délire, ou quelle perfidie! n'eſt-il pas démontré dans la nature, & particuliérement par toutes les inſtitutions humaines, que par un bienfait de la Providence il n'y a de durable que ce qui eſt juſte & bien ordonné, que les monſtres ſeuls ne ſe perpétuent pas, et que ce qui tend le plus à la perfection ſe rapproche le plus auſſi de l'éternité.

C'eſt au ſurplus aux étrangers de bonne foi qu'il appartient de juger ce grand procès; qu'ils daignent prononcer. Quel eſt celui d'entre eux qui n'auroit pas déſiré habiter la France s'il eut été forcé de renoncer au prémier de tous les biens, le ſéjour de ſa patrie, & quel eſt celui d'entre eux qui lui auroit accordé cette préférence ſi les droits & les devoirs du Monarque & de la nation euſſent été ſi peu limités, & tellement méconnus, qu' aucune loi fondamentale n'eut aſſuré l'obéiſſance au Souverain & la ſûreté au ſujet, en plaçant la juſtice entre l'un et l'autre?

On défie ici tous les amis de la révolution, tous ceux qui l'ont faite ou qui veulent s'en rapprocher, ceux qui la défendent par les raiſons les plus ſpécieuſes, comme ceux qui l'attaquent d'une main presque careſſante, de citer un objet fondamental prévu dans les trois conſtitutions dont la révolution a châtié les François, ſur le quel il

n'eut pas été ſtatué autrefois par des loix Monarchiques. Mais il ne faut pas confondre les loix avec leur exécution, ni accuſer la conſtitution Françoiſe des abus qui ſe ſont gliſſés à ſa ſuite, abus que Louis XVI vouloit connoître et détruire, que Louis XVIII proſcrira certainement, et que tout royaliſte, qui en ſouffriroit lui-même eſſentiellement, ne peut avoir ni intérêt, ni intention de protéger.

Diſtinguons la conſtitution qui eſt immuable du régime qui peut changer, et qui doit changer avec les tems, les mœurs et les circonſtances. N'imitons pas le deſpotisme des ſauvages qui coupent l'arbre par le pied pour en cueillir les fruits, comme le dit Montesquieu. Mais ſi nous voulons jamais ſortir de cette révolution déſaſtreuſe, qui épouvante et glace d'horreur l'univers, gardons-nous bien d'imiter auſſi le deſpotisme populaire qui abat également l'arbre pour en élaguer quelques feuilles déſſéchées.

Nous jouiſſons tous de la lumière et de l'ordre admirable que la Providence a établi dans l'univers, ſouvent ſans chercher, et toujours ſans connoître les loix éternelles et invariables par les quelles elle opère tant de merveilles. La plûpart des François jouiſſoient de même du bonheur de leur patrie, de la ſûreté publique et individuelle, ſans connoître les loix antiques et vénérables qui leur aſſuroient l'une et l'autre. Les propriétés les mieux établies ſont celles dont on

examine le moins les titres. Telle étoit la conſtitution Françoiſe. C'eſt pour ne l'avoir pas aſſez connue qu'on l'a détruite injuſtement, qu'on l'a défendue avec molleſſe et qu'aujourd'hui on fait encore des efforts mal-adroits et impolitiques pour l'empêcher d'être rétablie.

La ſolution de la prémière objection pourroit peut-être ſervir de réponſe à toutes les autres: néanmoins ne nous diſpenſons pas de les parcourir rapidement.

II. LA LOI SALIQUE N'EXISTE PAS.

On ne peut que s'affliger profondément de ce que cette fauſſe et inutile aſſertion ſoit ſortie dans les circonſtances actuelles de la plume la plus faite pour la combattre au beſoin, et pour la pulvériſer. O déplorable révolution que tes effets ſont bizarres, lorsqu'ils ne ſont pas horribles!

La Loi Salique eſt la plus ancienne loi conſtitutive de la Monarchie Françoiſe. Elle excluoit les Princeſſes du trône lors-même que la Monarchie étoit diviſible. Elle eſt fondée ſur ce principe du droit public que la couronne de France eſt le patrimoine éventuel de tous les François, puisqu'en cas d'extinction abſolue de tous les

Princes de la maiſon de France *, prochains ou éloignés, préſens ou abſens, les François éliroient entre eux un Roi. Il n'en eſt aucun qui ne défendit au péril de ſa vie cette loi ſacrée conſervatrice du patrimoine commun, déjà ſcellée du ſang des François ſous Charles VII, et les partis les plus diviſés ſur tous les autres points ſe réuniroient certainement ſur celui-là.

* La maiſon de FRANCE, qui tire ſon nom et ſon origine des Ducs de France, eſt quelquefois appelée improprement maiſon de BOURBON. Les puinés de la maiſon regnante portent le nom de leurs apanages; mais quand une branche collatérale devient l'ainée et monte ſur le trône, elle reprend ſon nom de famille et abandonne celui qui la diſtinguoit. C'eſt ce qui eſt arrivé lorsque la branche des Bourbon eſt parvenue à la couronne. De même en Allemagne les cadets des maiſon Souveraines en reprennent le nom quand ils en deviennent les chefs. A cette occaſion il eſt impoſſible de ne pas relever l'erreur d'un ouvrage qui paroît depuis peu de jours, et qui ſans jamais prononcer le nom du ROI et de MONSIEUR les appéle ſans ceſſe les PRINCES-BOURBONS. Cette manière de s'exprimer n'eſt pas Françoiſe, et il eſt eſſentiel d'en avertir les étrangers. En parlant des Princes de la maiſon de Bourbon on ne dit pas plus les Princes-Bourbon, qu'on ne diroit des Princes-Autriche, ou des Princes-Brandebourg pour déſigner des deſcendans de MARIE-THERESE ou des parens du grand FREDERIC. Cette expreſſion d'ailleurs ſent trop le néologisme des révolutionnaires, et on eſt doublement étonné par cette raiſon qu'elle ſoit devenue ſi familière à un royaliſte très-zèlé qui a toujours parlé ſa langue avec goût, avec nobleſſe et avec une rare propriété de termes. Il faut laiſſer à la politique mal entendue de quelques cabinets l'embarras d'éluder de prononcer le nom de ROI, en parlant de Louis XVIII; et ce n'eſt que par inadvertance qu'un François fidéle peut en employer un autre.

Depuis quatorze cens ans la Loi Salique a été obſervée en France d'une manière uniforme, & ſans interruption. Deux ſeules réclamations dans le cours de tant de ſiècles ont donné lieu à deux déciſions célébres des Pairs & des Barons, qui ont démontré l'exiſtence de la loi Salique & qui en ont aſſuré pour toujours l'exécution *.

* Lorsque Philippe-le-long monta ſur le trône en 1316 à l'excluſion de la Princeſſe Jeanne ſa nièce, fille du Roi Louis-Hutin à qui il ſuccédoit, Eude Duc de Bourgogne prétendit que Jeanne, qui étoit auſſi ſa nièce, devoit être Reine de France. „Philippe convoqua, dit „le Préſident Hénault, une grande aſſemblée pour le „jour de la purification, où, en préſence du Cardinal „pierre d'Arablai, il fut conclu que la loi Salique ne „permettoit pas que les femmes héritaſſent de la cou„ronne de Franç.„

Jeanne et le Duc de Bourgogne ſouſcrivirent à cette déciſion ſans ſonger à conteſter l'exiſtence de la loi Salique, quoique plus près de 480 années de ſon origine que ceux qui la révoquent en doute aujourd'hui, et plus intéreſſés à la nier. Le Royaume entier approuva ce jugement et dans la ſuite toutes les Princeſſes ſans exception ſe ſont ſoumiſes à l'excluſion que prononçoit contre elles la loi Salique.

C'eſt ainſi que Jeanne fille de Philippe-le-long, depuis Ducheſſe de Bourgogne, laiſſa le trône à Charles-le-bel ſon oncle, et que Marie, fille de celui-ci, ne mit et ne put mettre aucune oppoſition au couronnement de Philippe de Valois. Il n'en fut pas ainſi d'Edouard III Roi d'Angleterre. Il étoit petit-fils par Iſabelle ſa mère de Philippe-le-bel et par conſéquent plus proche héritier que Philippe de Valois, qui n'étoit que ſon neveu, étant fils de Charles de Valois frère de Philippe-le-bel. Edouard ne conteſtoit pas l'exiſtence de la loi Salique; il prétendoit SEULEMENT, dit le Pré-

Elle eſt rappelée ſans ceſſe, & elle reſpire dans tous les monumens de l'hiſtoire de France, dans toutes les loix anciennes & notamment dans celles des apanages, conſtitués depuis pluſieurs ſiècles en fiefs maſculins, indiviſibles et inaliénables, ſubſtitués à perpétuité à l'ainé mâle des ainés mâles, ſelon la loi et l'uſage de la maiſon de France, diſent les édits d'apanage.

L'Europe entière n'a jamais ceſſé de rendre hommage à cette loi & tous les Souverains étrangers qui ont épouſé des filles de France, ont reconnu ſon exiſtence en ſe ſoumettant littéralement par leurs contrats de mariage à l'excluſion qu'elle prononçoit contre leurs futures épouſes.

C'eſt le cas plus que jamais de dire qu'il n'y a pas d'effet ſans cauſe. Le hazard & les

ſident Hénault, qu'elle n'excluoit que les filles et non leurs enfans mâles. Mais ſa prétention à la couronne, fondée ſur cette diſtinction, fut rejetée en 1328 par les douze Pairs et par les Barons, comme l'avoit été précédemment celle de la fille de Louis-Hutin, et le 6 juin 1329 Edouard, après bien des difficultés, rendit hommage au Roi dans l'égliſe cathédrale d'Amiens, et conſacra ainſi de la manière la plus ſolemnelle l'exiſtence de la loi Salique, en reconnoiſſant qu'elle l'excluoit d'une couronne à la quelle il auroit eu ſans elle un droit inconteſtable.

Cette loi fondamentale n'a pas éprouvé depuis la plus légère oppoſition, même de la part des ligueurs malgré leur haine pour Henri IV et leur extrême déſir de l'écarter du trône.

circonſtances ne peuvent pas ſeules avoir écarté du trône les filles des Rois de France pendant quatorze ſiècles, et ſur-tout en avoir éloigné un Prince auſſi puiſſant qu'Edouard III, ſans qu'une loi ſolemnelle, impérieuſe & fondamentale n'ait prononcé irrévocablement leur excluſion. On a toujours obéi à cette loi dans tous les tems & dans tous les cas poſſibles; tous les hiſtoriens en parlent; toutes les loix modernes la rappélent; donc cette loi exiſtoit, donc elle exiſte encore. *In antiquis enonciativa probant:* c'eſt un axiome du droit François qui ne laiſſe rien à nous répliquer.

La dénomination de LOI-SALIQUE eſt auſſi indifférente que le ſont la plûpart des qualifications & des noms propres. Cependant les hiſtoriens François lui donnent une étimologie très-probable parcequ'elle eſt analogue à ſon objet. La Loi des Saliens, l'une de celles que les Francs adoptèrent après leur établiſſement dans les Gaules, porte que la terre Salique * appartiendra aux mâles à l'excluſion des fémelles. Il eſt aſſez naturel que l'on ait appelé SALIQUE, par cette raiſon, la loi qui régloit à la manière des Saliens la ſucceſſion à la couronne de France.

* *Les terres Saliques*, dit le Préſident Hénault, *étoient celles qui échûrent aux Francs par la conquête des Gaules, et elles étoient héréditaires.*

Mais, dira-t-on, cette loi n'eſt écrite dans aucun code *. Et pour n'être pas écrite, en a-t-elle été moins exécutée & reſpectée, en existe-t-elle moins ?

Beaucoup de nations, comme nous l'avons déjà dit, n'ont conſervé leurs loix que par la tradition. Celles que la ſanction du tems & de l'expérience font paſſer de bouche en bouche, & d'âge en âge, ſont peut-être les plus reſpectables, parceque leur utilité & leur ſageſſe les ont évidemment garanties de l'oubli & de la déſuétude. En France les ſucceſſions des particuliers, les plus grandes terres, les plus riches propriétés, la moitié du Royaume en un mot, ont été pendant plus de ſept cens ans régies & gouvernées par de ſimples loix D'USAGE, par des COUTUMES qui s'étoient perpétuées dans la mémoire des hommes, & qui pour la plûpart n'ont été rédigées par écrit que depuis deux ſiècles. Et cependant juſqu' alors pour n'avoir pas été conſignées dans des codes, pour n'avoir été connues, comme la loi Salique, que par la tradition, ſans l'être comme elle par les monumens les plus reſpectables de l'hiſtoire, elle n'en étoient pas moins obligatoires & perſonne ne s'étoit jamais aviſé

* On voudroit ſavoir où eſt dépoſée la Loi-Salique, faite il y a plus de treize cens ans ; et avant la révolution on ne ſavoit plus en France ce qu' étoit devenu l'original de la célébre ordonnance de Louis XIV de 1667, qui n'a pas ceſſé d'être la loi générale du Royaume.

d'en nier l'exiſtence, ſous prétexte qu'elles n'étoient pas écrites.

Ainſi la Loi Salique exiſte inconteſtablement: cela eſt manifeſte. A la vérité plus ancienne que toutes celles qui régiſſent aujourd'hui l'Europe, portée dans des tems presque perdus pour l'hiſtoire, ſi la trace, l'empreinte et l'autorité de cette loi indeſtructible et fondamentale ſe ſont conſervées de regne en regne jusqu'à nous, ſon origine poſitive eſt encore ignorée *, ſemblable à ce fleuve célébre qui porte par-tout l'abondance et la vie et qui dérobe la connoiſſance de ſa ſource à la contrée qu'il fertiliſe. Mais certainement aucune loi dans aucun pays n'a été plus ſalutaire. Lorsque l'Eſpagne, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre et les nations du Nord ont été ſi long-tems et ſi ſouvent ébranlées et ravagées par des guerres de ſucceſſion, lorsqu'elles ont vu s'écrouler tant de trônes et s'évanouir tant d'Etats, diſputés, déchirés, envahis par des héritiers, tous parens et tous ennemis, la France heureuſe et en paix, aſſiſe ſur la loi Salique, appuyée ſur ſon antique conſtitution, eſt reſtée toute entière, immobile au milieu des orages, des peuples gémiſſans, et des débris de l'univers politique.

* Le Préſident Hénault attribue à Clovis *la rédaction* de la Loi-Salique.

III. La nation ne veut plus de Roi-législateur.

La nation ne veut plus . . . . . la nation n'a jamais proféré ce blasphême: je le démontrerai dans la ſuite; mais je veux auparavant détruire toutes les objections dans la crainte de paroître chercher à en éluder une ſeule.

Les Rois de France étoient législateurs de leur Royaume; quel abus, quel inconvénient, quel malheur en eſt-il réſulté? Quelles ſont les loix odieuſes et tyranniques qu'ils ont publiées, quelle loi injuſte la révolution après la chûte du trône a-t-elle eu à détruire? On défie les détracteurs de la Monarchie pure de répondre à ces interpellations et de citer un ſeul fait qui puiſſe prouver que la nation ait eu à ſouffrir une fois depuis mille ans de ce que le pouvoir législatif ſuprême réſidoit ſans partage, et non ſans contradiction et ſans limite, dans les mains du Roi.

On va plus loin: le pouvoir législatif eſt celle de toutes les prérogatives royales dont un tyran pourroit peut-être le moins abuſer, parcequ'il n'y auroit aucun intérêt. Les loix portent ſur les générations, ſur un peuple entier; la tyrannie dans l'aveuglement de ſes paſſions n'agit que par intervalle et ne frappe que des individus. Louis XI, le ſeul des Rois de la troi-

ſième race dont l'hiſtoire nous parle comme d'un Prince ſanguinaire, n'a peut-être pas promulgué une loi cruelle, injuſte et tyrannique. Charles IX, dans le délire où ſe trouvoit toute la France, a eu la foibleſſe inexcuſable d'approuver une violence horrible et à jamais déplorable, et l'on ne ſe rappéle pas que Charles IX ait rendu une ſeule loi qui puiſſe flétrir ſa mémoire. Henri III, Prince foible et peu célébre dans l'hiſtoire, a cependant publié un grand nombre de loix admirables. Ce n'eſt pas que les Rois de France ne ſe ſoyent jamais trompé, ni ne l'ayent jamais été, puisque c'eſt le ſort commun de tous les hommes, mais parceque leurs erreurs en législation, réparées auſſitôt que reconnues, n'ont jamais eu de ſuites fâcheuſes; tandis qu'au contraire ils ont fait à toutes les époques les loix les plus ſages et les plus ſalutaires. Depuis les capitulaires de Charlemagne et les loix connues ſous le nom d'établiſſemens de St. Louis; depuis les ordonnances de Blois, de Moulins, d'Orléans, les immortelles loix de Louis XIV, celles que le chancelier d'Agueſſeau a conſeillé à Louis XV d'y ajoûter, jusqu'à l'abolition de la corvée, de la main-morte et de la queſtion par l'infortuné Louis XVI, la France n'a eu qu'à bénir ſes Rois-législateurs; la France n'a eu qu'à ſe féliciter de ce que le pouvoir législatif ſuprême appartenoit eſſentiellement à des Souverains élevés au deſſus de la région des

paſſions, des intérêts, des préjugés du commun des hommes, et qui à l'exemple de l'Eternel, ne voyoient point les individus, n'enviſageoient que l'enſemble de leurs ſujèts, la ſuite des générations, le préſent et l'avenir.

Que l'on compare actuellement la ſageſſe de ces auguſtes législateurs, la longue proſpérité dont ils ont fait jouir la France, le petit nombre d'abus que l'imperfection des choſes humaines avoit fait naître ſous leurs régnes, avec cette législation antropophage; avec ces loix barbares, rapaces et ſanguinaires qui en quatre ans, ſous trois aſſemblées délirantes, ont abimé, ruiné, dépeuplé, deshonoré la France et glacé l'univers d'horreur; que l'on compare les perſonnes et les choſes, et que l'Europe juge s'il eſt de l'intérêt de la France de retourner à ſon législateur légitime, ou de continuer à être déchirée par les bourreaux ſoi-diſant législateurs, qui l'oppriment et la preſſurent aujourd'hui. Et que l'on juge ſi les conſtitutionnels en cherchant un mieux, peut-être impoſſible à trouver, ne nous ont pas plongé dans l'abyme où nous ſommes, et s'ils ne nous y replongeroient pas encore, par les mêmes moyens, lorsque nous en ſerons ſortis, ſi on vouloit les prendre de nouveau pour guides; car les mêmes cauſes doivent toujours et néceſſairement produire les mêmes effets.

Il eſt inutile d'invoquer des exemples fameux, et le flambeau de l'hiſtoire à la main de prome-

ner ſes regards dans l'univers pour démontrer que les meilleures loix dans tous les tems ont été l'ouvrage d'un ſeul; de citer Confucius, Solon, Lycurgue, Numa, tous les conſuls Romains qui illuſtroient tour à tour leur conſulat par des loix immortelles, et les Empereurs qui les ont complétées. Pour prononcer ſur l'intérêt de la France, il ne faut, comme on ne ſauroit trop le redire, que la comparer à elle-même, mettre en balance quatorze ſiècles de gloire, de ſageſſe et de bonheur et quatre ans d'abſurdités, de crimes et d'atrocités en législation, dont tous les ſiècles et tous les peuples réunis ne préſenteroient pas l'équivalent, ni même l'apparence.

La France a donc été heureuſe par ſes Rois-législateurs et ſi quelques abus dans l'exécution de leurs belles ordonnances, ſi quelques négligences dans l'ordre judiciaire ont pu en affoiblir l'effet, il ne s'agit que d'en inſtruire le Roi et de l'éclairer; qui plus que lui aura jamais l'intérêt, la volonté et les moyens de les détruire? Une famille d'orphelins peut prendre en commun de mauvais partis, s'aveugler ſur ſa ſituation et ſes affaires, et ſe livrer à des intriguans qui la trompent; mais un père connoit mieux que qui que ce ſoit les vrais intérêts de ſes enfans, leurs beſoins et leurs droits; plus que perſonne il eſt empreſſé d'y ſatisfaire, et c'eſt le ſecrèt de la longue proſpérité dont a joui la Monarchie Françoiſe.

IV. La nation ne veut plus que le Roi puisse faire arreter personne.

Ce grief des novateurs contre la Monarchie n'eſt pas mieux fondé que les autres.

Le caractère eſſentiel de la Monarchie Françoiſe eſt celui de la liberté réelle & abſolue des individus tempérée par l'intérêt général. Les ordonnances des Rois de France ont conſacré ce principe de toutes les manières & elles ont tellement reconnu que le territoire François étoit le ſol de la vraie liberté qu'elles ont ſtatué dans tous les tems qu'en y touchant tout eſclave ceſſoit de l'être.

Mais la liberté que les loix fondamentales de la Monarchie aſſurent à tous les François eſt ſubordonnée à l'intérêt général de la ſociété & par conſéquent ſoumiſe à l'exécution des loix. Dans ce ſens on ne croit pas qu' aucun pays dans le monde ait jamais été plus libre que la France et on en appéle au témoignage de tous ceux qui l'ont habitée. Il y avoit cependant une baſtille & chacun pouvoit être arrêté en vertu d'un ordre du Roi. Cela étoit-il néceſſaire, cela étoit-il abuſif? je réponds oui ſur les deux queſtions, & je me hâte de m'expliquer.

L'obligation impoſée au Roi de maintenir l'ordre public, de procurer la ſûreté générale &

de veiller ſur chacun pour l'intérêt de tous embraſſe néceſſairement le droit de faire arrêter. Cette dangereuſe & indiſpenſable prérogative appartient au Souverain dans tous les pays. Le Roi d'Angleterre l'exerce par ſes miniſtres, avec les juſtes précautions qui en préviennent le danger. Les magiſtrats en ſont revêtus chez toutes les nations. Tous en jouiſſoient en France, les officiers de police des villes & jusqu' aux baillis des villages. Comment la loi fondamentale n'auroit-elle pas attribué le même pouvoir au magiſtrat ſuprême de l'Etat? En politique comme en médecine l'art qui prévient le mal eſt plus ſalutaire pour l'humanité que celui qui le répare. C'eſt aux lettres de cachet que la France étoit redevable de ſa tranquillité intérieure, de l'extinction ſans retour des guerres civiles & des factions qui avoient ſi long-tems déchiré la capitale & les Provinces. Pour l'intérêt des bonnes mœurs, elles ſervoient à réprimer ces crimes horribles dont la punition publique auroit eu l'inconvénient incalculable dans une grande population de familiariſer avec leur idée & d'apprendre qu'ils étoient poſſibles. Accordées à la demande des familles pour contenir des jeunes gens qui montroient des diſpoſitions à la ſcélérateſſe, elles prévenoient bien des crimes & tariſſoient dans leur origine la ſource de beaucoup de déſordres & même de forfaits. Le Roi dans ce cas ne violoit point le cours de la juſtice. Il ne

faiſoit que prêter, en grande connoiſſance de cauſe, l'appui de la force publique à un tribunal de famille, prémier juge naturel de la conduite de ceux qui la compoſent.

Qu'on ne regrète donc pas que la conſtitution ait armé la vigilance paternelle du Roi des moyens de prévenir les crimes en puniſſant les fautes, & de rendre impoſſible les conſpirations des ambitieux & des intriguans contre la ſûreté générale & la tranquillité publique. Mais en même-tems pour le bonheur de l'humanité, par la juſte horreur qu' inſpirent des meſures oppreſſives & deſpotiques, faiſons des vœux pour que le Roi en reprenant l'exercice du pouvoir Souverain reſtreigne l'uſage des lettres de cachet aux cas abſolument néceſſaires, aux circonſtances ſeules où le ſalut de l'Etat l'exige impérieuſement. C'étoit comme tout le monde la ſû la volonté perſonnelle de Louis XVI, et ce ſera certainement, on ne craint pas de l'affirmer, celle du Roi regnant. Rien de plus facile que de prévenir les ſurpriſes, d'aſſurer le châtiment de l'intrigue & de l'impoſture qui tenteroient à l'avenir de tromper & d'égarer le conſeil du Souverain, de garantir à tout homme arrêté la connoiſſance des imputations qu'on lui fait, l'aſſiſtance pour ſa juſtification de ſes parens, de ſes amis & de ſes conſeils, la juſtice la plus promte dans un délai irrévocablement fixé, & s'il eſt innocent la réparation la plus ſolemnelle. L'Europe envie à

l'Angleterre la loi de *l'habeas corpus;* elle exiſtoit en d'autres termes dans les ordonnances des Rois de France. L'adopter textuellement ce ne ſeroit pas attaquer la conſtitution ce ſeroit la ranimer, la raffermir. Le mal n'eſt point dans la loi: il eſt dans l'abus. Il faut conſerver l'une et proscrire l'autre.

Quel eſt l'inſenſé, ennemi de lui-même, de l'humanité, de la raiſon et de ſon pays, qui voudroit conſacrer des abus tyranniques et déſireroit de les voir perpétuer? ſans doute il n'y en a eu que trop autrefois dans ce genre, car le bonheur et la proſpérité d'un ſiècle entier ſont payés trop cher par une ſeule victime, et par le malheur d'un innocent opprimé. Cependant l'équité exige que l'on apprenne aux gens impartiaux de tous les pays, pour les quels ſeuls nous écrivons, que le récit de ces abus a été prodigieuſement exagéré. Il y en a eu très-peu ſous le regne de Louis XVI. En montant ſur le trône, il annonça la réſolution de ne ſigner d'ordres de détention que dans les cas d'une neceſſité abſolue et d'une juſtice démontrée. M. de Malesherbes, dont l'Europe a connu et révéré les vertus, les intentions et ſur-tout les principes oppoſés à l'arbitraire et à la violence, devenu ſécrétaire l'Etat de l'intérieur viſita lui-même la baſtille et les priſons d'Etat; il fit mettre en liberté tous ceux qui lui parurent ſuffiſamment punis, et M. le Baron de Breteuil en ſuccédant dans la ſuite à

ſon miniſtère, moiſſonnant encore après cet homme vertueux, fit ouvrir le donjon de Vincennes et ne laiſſa abſolument à la baſtille que les criminels pour les quels elle étoit un bienfait. Cinq priſonniers ſeulement y exiſtoient lorsqu'elle fut attaquée. Cinq priſonniers d'Etat ſur vingt cinq millions d'hommes! Et l'on a pu crier au despotisme, et le peuple, toujours inſtrument facile et trompé des factieux qui s'en emparent, a démoli la baſtille, qui n'étoit pas faite pour lui, et n'a pas ſongé ſeulement à détruire les priſons de Bicêtre qui avoient ſervi jusques-là à ſa correction, et qui ont ſervi depuis à l'opprimer; preuve évidente que les conjurés n'étoient occupés que de briſer les inſtrumens du châtiment qu'ils avoient à craindre, en conſervant ceux qui pouvoient ſervir la tyrannie qu'ils méditoient d'établir. Auſſi les mêmes hommes qui ont célébré comme un triomphe national la chûte de la baſtille en ont ſur le champ fait élever dix-mille en France; et au lieu de cinq priſonniers qu'ils avoient délivré, on a vu tout à la fois dans le Royaume deux à trois cens mille priſonniers des comités révolutionnaires. Dans l'inſtant même où nous écrivons, lorsque le modérantisme hypocrite veut uſurper en France l'apparence d'un Gouvernement régulier, les ſeules priſons de Paris renferment plus de cinq mille priſonniers. On traque les citoyens dans leurs maiſons, dans l'aſile ſacré de leurs domiciles, comme les chaſ-

ſeurs traquent les bêtes féroces dans les forêts, et ſous prétexte d'arrêter les ETRANGERS, comme ſi c'étoit un auſſi grand crime que c'eſt dans ce moment un grand bonheur de l'être, le directoire et ſes ſuppôts approviſionnent toutes les nuits les baſtilles nouvelles de victimes infortunées de toutes conditions, de tout âge, de tout ſexe, qui y ſont ſi horriblement traitées, que le plus grand ſupplice qu'on puiſſe leur faire endurer eſt de les laiſſer vivre.

Dans cet état eſt-ce de bonne foi et ſérieuſement que les conſtitutionnels voudroient perſuader que la nation Françoiſe répugne au rétabliſſement de la Monarchie dans la crainte que le Roi ne conſerve le droit de faire arrêter les prévenus de crimes d'Etat, en prenant les précautions les plus ſévères et les plus légales pour en réprimer les abus. Tandis qu'au contraire, chargée de fers, montrant comme les eſclaves l'empreinte de ſes chaînes qu'elle a ſecoué ſi ſouvent depuis quatre ans ſans pouvoir les rompre, cette nation infortunée ne peut ſe ſauver de la révolution que dans les bras de la Monarchie, et que la Monarchie ſeule dans ſa pureté peut prévenir le retour des calamités qui déſolent la France, y mettre un terme et les réparer.

V. La France ne doit plus etre imposee arbitrairement.

Avant d'examiner ce que l'on prétend que la nation déſire, il faut conſtater ce qu'elle a intérêt de déſirer, car la nature des choſes ſera plus digne de foi que les aſſertions de quelques individus.

L'impôt eſt l'objet le plus délicat à régler dans tous les Gouvernemens, c'eſt la pierre d'achoppement de toutes les adminiſtrations. Ceux qui payent ſont aiſément mécontens, et le mécontentement eſt toujours exagérateur et plaintif. Ceux qui perçoivent ſont néceſſairement rigoureux, et la rigueur a auſſi de grands inconvéniens. Le législateur placé entre ces deux écueils, entre l'intérêt public et l'intérêt particulier, ſouvent froiſſé par l'un et par l'autre, eſt dans l'impoſſibilité de les concilier tous deux. Si dans un Gouvernement tempéré il ſeroit dangereux de déférer au Souverain le droit ſans borne d'établir l'impôt, il ne le ſeroit pas moins de donner aux ſujèts le droit illimité de le refuſer. Ce qui avoit lieu en France à cet égard eſt ſans doute préférable à tout ce qu'on pourroit y ſubſtituer.

Les loix fondamentales de la Monarchie ne permettant pas aux Rois d'attenter à la propriété, ils n'ont jamais été autoriſés à mettre des im-

positions foncières et territoriales; elles ont été votées dans l'origine par les trois ordres de l'Etat. Aussi lorsque l'on proposa à Louis XIV d'établir le vingtième, il demanda avec un juste étonnement s'il en avoit le droit *. Il est évident que si le Monarque pouvoit imposer à sa volonté la propriété, il seroit dans le fait co-propriétaire, et que s'établissant ensuite l'arbitre du partage rien ne l'empêcheroit d'envahir un jour la presque totalité du patrimoine universel. Il n'en est pas ainsi des impositions qui sont attachées aux jouissances personnelles des riches propriétaires, et qui tiennent à la police générale, ou au haut domaine de la couronne, comme le produit des postes, des messageries, les douanes, le tabac etc. etc. Elles sont réputées volontaires de la part du contribuable qui s'y soumet et qui pourroit à la rigueur s'y soustraire. Elles dépendent absolument des circonstances, des tems et des lieux, et même elles sont trop subordonnées à l'intérêt de la politique de l'Etat et à ses rapports avec ses voisins, pour être l'objet d'un établissement permanent et pour n'être pas à la disposition du Souverain. Depuis long-tems, et par cette raison sans doute, les Rois de France étoient en possession d'établir ces impositions,

* Des circonstances pressantes et le danger de la Monarchie déterminèrent le parlement, pour sauver l'Etat, à enrégistrer le vingtième pour le tems de la durée de la guerre seulement.

vulgairement appelées les droits du Roi, ou de les modifier ſans le concours des Etats-généraux. Cet uſage fondé ſur une loi ancienne, ou devenu loi lui-même à la ſuite des ſiècles, a été conſacré, et ſe trouveroit légitimé s'il en étoit beſoin, par la proſpérité de la Monarchie et l'accroiſſement de ſes richeſſes et de ſon territoire. Les parlemens, que le devoir le plus impérieux, que les ordonnances des Rois obligeoient d'éclairer le Souverain par des remontrances et de lui réſiſter même dans les cas prévus par la loi, atteſtoient à la Monarchie entière, par l'enrégiſtrement des édits, que les droits nouveaux qu'ils créoient n'avoient rien de contraire aux loix fondamentales. La conduite ferme et courageuſe des parlemens dans pluſieurs circonſtances a juſtifié leur condeſcendance dans d'autres, et l'événement de la révolution prouve qu'il a pu être utile quelquefois de prévenir par des ſacrifices paſſagers des ſecouſſes violentes dans l'Etat et de longs malheurs publics.

La propriété ne pouvant donc être impoſée que du conſentement de chacun des ordres de l'Etat, et les impoſitions réputées volontaires étant limitées par leur nature, puisqu'il eſt démontré qu'en multipliant les impôts ſur la conſommation on la détruit, et qu'en impoſant plus on perçoit moins, en ſorte que ces droits portent en eux-mêmes le préſervatif de leur extenſion, quels ſont les abus qu'il eſt de l'intérêt de l'Etat de détruire?

Il n'y en a aucuns qui ſoient inhérens à la conſtitution Monarchique, à la quelle on ne peut toucher ſans les plus grands dangers; tous appartiennent à l'adminiſtration et au régime, qu'il eſt poſſible, juſte & néceſſaire de corriger & de perfectionner. La répartition étoit-elle inégale, il faut la rectifier; les formes attachées à la perception étoient-elles trop ſévères, il faut les tempérer; les frais de recouvrement étoient-ils trop conſidérables, il faut les diminuer; la comptabilité étoit-elle trop arrièrée & trop compliquée, il faut la ſimplifier & l'accélérer; les dépenſes qui s'étoient accrues dans tous les départemens, à la faveur de l'opulence publique, étoient-elles exceſſives, il faut les reſtreindre; & le Roi étant plus intéreſſé que qui ce ſoit à opérer ces réformes ſalutaires, peut être ſollicité & ſupplié de les faire, mais il doit conſerver ſeul le droit de les ordonner.

Tout le monde a vu quelles étoient les intentions de Louis XVI à ce ſujet. On ne pourroit rien déſirer de plus que ce qu'il avoit offert par ſa déclaration du 23 Juin 1789. Il n'eſt pas douteux que Louis XVIII ne ſoit réſolu de ſtatuer également ſur cet objet important tout ce que le bien de l'Etat pourra exiger; & comme il n'y a pas un ſeul Royaliſte qui ne ſoit eſſentiellement intéreſſé à ce que l'ordre le plus ſévère regne dans l'adminiſtration des finances, ce ſeroit calomnier l'évidence elle-même que de prétendre

qu'il y en ait un ſeul qui puiſſe déſirer qu'il n'y ſoit pas établi.

Qui doute que le Roi en rentrant dans le Royaume & en prenant les rênes de l'adminiſtration ne renouvelle & n'étende les loix qui ont toujours exiſté contre les miniſtres prévaricateurs & les adminiſtrateurs infidèles, & que S. M. n'adopte les meſures les plus ſolemnelles, les plus obligatoires pour ſe mettre ainſi que ſes ſucceſſeurs dans l'impuiſſance légale & abſolue de pouvoir jamais établir ſur la propriété de nouveaux impôts ſans le vœu des trois ordres de l'Etat, ni d'abuſer des impoſitions réputées volontaires, que toutes les convenances politiques, comme toutes les loix fondamentales, exigent de laiſſer à ſa diſpoſition.

On ne ſe diſſimule pas cependant que même avec ces précautions il y auroit peut-être encore quelques abus, parceque les inſtitutions les plus parfaites en entraînent toujours à leur ſuite, & que lorsqu'on a à choiſir une forme d'adminiſtration pour les finances on ne peut que préférer la moins défectueuſe; mais ces abus imperceptibles ſeroient cent fois moins dangereux que l'infraction des loix conſtitutives de l'Etat & que l'établiſſement d'une adminiſtration élective qui appeleroit à réformer le mal des gens qui auroient un grand intérêt à le perpétuer, ſous d'autres formes & ſous d'autres dénominations, des gens qui tourmentés du beſoin de faire leur fortune

y ſacrifieroient ſans ceſſe la fortune publique, aſſurés de rentrer bientôt impunément dans la foule, tandis que leurs ſucceſſeurs ſeroient plus occupés de les imiter que de les faire punir.

Pour fixer ſes idées à ce ſujèt il ſuffit de comparer les réſultats de l'adminiſtration Monarchique avec ceux de l'adminiſtration prétendue élective et populaire.

Sous la Monarchie les revenus de l'Etat montoient à environ 550 millions, la dépenſe à 600 millions; il en réſultoit un déficit de 50 millions: Le numéraire en circulation étoit de deux milliards et demi: la dette de l'Etat, ſuite de deux ſiècles de guerre & de proſpérité étoit d'un milliard; les impoſitions ſe payoient régulièrement: la culture & le commerce floriſſoient: l'Etat faiſoit des emprunts, mais ils étoient libres & la confiance y attiroit les capitaux des étrangers. Quelques enrégiſtremens d'Edits burſaux à la vérité avoient été forcés dans des lits de juſtice, mais ces actes abſolus, circonſcrits par les efforts qu'ils coûtoient à l'autorité & presque toujours par le renvoi des miniſtres qui les avoient provoqués, n'avoient point eu de ſuites fâcheuſes. La propriété n'avoit jamais ceſſé d'être reſpectée. Des tribunaux inférieurs, des cours ſouveraines toutes compoſées de magiſtrats inamovibles et par conſéquent à l'abri de l'influence de l'autorité, des menaces et de la corruption, étoient inſtitués pour juger les erreus ou les délits des

percepteurs et les vices des répartitions, et dans tous les cas la juſtice étoit rendue avec une telle équité qu'on plaidoit tous les jours contre le Roi, et que la couronne perdoit ſouvent ſon procès.

Aujourd'hui la France eſt évidemment dépeuplée; ſes campagnes ſont, ou en friche, ou mal cultivées, ſon commerce eſt totalement anéanti, ſes manufactures n'exiſtent plus. Les dépenſes de la nation ſont de dix huit cens millions en numéraire par an, ſes revenus ne montent pas à deux cens millions effectifs; le déficit entre ſa recette et ſa dépenſe eſt de ſeize cens millions. Elle doit pluſieurs milliards en numéraire, fruit d'un déſordre de ſix ans ſeulement, plus de douze milliards d'inſcriptions ſur ſon grand-livre, et plus de quarante cinq milliards en aſſignats dont elle a reçu la valeur en argent au pair, ou avec des diminutions graduelles, et qu'elle a réduit de ſa propre autorité à un demi pour cent, ce qui conſtitue la banqueroute la plus frauduleuſe et la plus effrayante qui ait jamais été faite. Le numéraire en circulation eſt réduit à trois cens millions. Elle a dévoré en deux ans le mobilier immenſe et incalculable de la France, les richeſſes de ſes égliſes, les Joyaux, les diamans et les meubles de la couronne, un tiers des propriétés foncières du Royaume, les contributions démeſurées levées ſur les pays conquis. Elle a établi un emprunt forcé de ſix cens millions en eſpéces, choſe inouie même ſous le regne des

tyrans les plus avides. Elle s'eſt emparée à titre de requiſition des récoltes, et de toutes les propriétés mobilières des particuliers; elle a envahi toutes leurs fortunes par les confiſcations et les ſéqueſtres; ſes agens, ſes proconſuls ont impoſé deſpotiquement les provinces, les villes et les individus, et les réclamations les plus ſimples contre leurs exactions les ont fait doubler, ou ont été punies du dernier ſupplice; et pour réunir tous les crimes dans un ſeul, elle s'eſt fait un revenu immenſe des dépouilles des malheureux de tout âge, de tout état et de tout ſexe qu'elle a fait arbitrairement déporter, ou guillotiner.

Eſt-ce bien dans une pareille ſituation que l'on peut ſuppoſer que les François épuiſés, accablés, frappés de terreur par le nouvel ordre de choſes, ne voudroient pas retourner ſous leur antique conſtitution dans la vaine crainte que le Roi n'eut le droit de les impoſer arbitrairement, c'eſt-à-dire que ruinés par la tyrannie ils n'en ſeroient pas encore dégoûtés, et qu' au lieu de revenir à l'autorité légitime, qui ne peut jamais avoir un intérêt réel à abuſer, à l'autorité éprouvée, qui a fait leur bonheur et leur opulence pendant quatorze ſiècles, ils préféreroient de continuer à être preſſurés par des uſurpateurs, ou d'être victimes des convulſions et des calamités des nouveaux ſyſtêmes et des eſſais malheureux.

Cela eſt impoſſible, cette ſuppoſition eſt abſurde; les François corrigés ſi cruellement de la

manie des nouveautés ſubverſives des propriétés et de l'ordre public, n'aſpirent qu'à ſe réfugier dans la Monarchie pour y retrouver leur Religion, leur fortune et leur liberté, et pour y vivre heureux, ſoumis et tranquilles.

VI. On demande l'abolition des ordres de l'Etat, et de l'ancien regime.

La nation demande, dit-on, l'abolition des trois ordres de l'Etat: elle ne veut plus de clergé, plus de nobleſſe, plus de parlemens, plus de privilèges, plus de l'ancien régime en un mot: on prétend qu'elle a conquis la liberté, et que pour prix de ſes efforts elle veut au moins conſerver quelque choſe.

Il ſeroit difficile d'accumuler en moins de mots un auſſi grand nombre d'aſſertions fauſſes: contentons-nous de prouver dans ce moment combien elles ſont mal fondées.

La diviſion de la nation en trois ordres eſt certainement un des plus grands avantages de la conſtitution de la Monarchie Françoiſe. Si les Etats-généraux ont été inſtitués pour éclairer le Souverain, lorsqu'il a beſoin de les conſulter, et tempérer ſon autorité ſuprême, on ſent que pour le ſalut de l'Etat, il étoit de la plus grande im-

portance qu'ils ne conſiſtaſſent pas dans un ſeul corps délibérant, parceque l'on ne ſait que trop combien une aſſemblée nombreuſe eſt ſuſceptible de ſe paſſionner, de ſe laiſſer entraîner d'emportement, d'enthouſiaſme, ou d'effroi à des partis irréfléchis, extrêmes et toujours dangereux; et qu'une ſeule aſſemblée eſt expoſée dans un moment d'exaltation, ou à déférer l'autorité abſolue illimitée et deſpotique au Souverain, comme on l'a vu en Danemarck, ou à lui réſiſter abſolument, dans un moment d'exagération et de patriotiſme mal entendu, ce qui conſtitue l'anarchie, comme les Etats-généraux de 1789 en ſont un funeſte exemple. Les aſſemblées les plus nombreuſes ſont toujours ſubjuguées par quelques individus. Le plus éloquent, le plus habile, le plus intriguant, ou le plus audacieux, eſt celui qui la domine, et celui qui la domine eſt lui ſeul l'aſſemblée. Sieyez, Danton, Marat et Roberspierre l'ont prouvé tour à tour. Addiſſon, qui n'eſt pas ſuſpect quand il s'agit de la liberté publique, penſe qu'un ſeul corps de législateurs eſt le comble de la tyrannie, que deux ſont nuls, ou anarchiques, et qu'il en faut néceſſairement un troiſième pour les départager *.

* If there be but one body of legislators, it is no better than a tyranny; if there are only two, there will want a caſting voice. Addiſſon, ſpect. No. 287.

Sans être législateurs, les Etats-généraux avoient des objèts de délibération d'une trop grande importance pour qu'il ne fut pas extrêmement dangereux de les concentrer dans une ſeule chambre. La conſtitution Monarchique Françoiſe a prévu cet inconvénient. Dans le principe le clergé et la nobleſſe formoient les aſſemblées de la nation, parceque ces deux ordres poſſédoient presque toutes les propriétés, et que les propriétaires, ſeuls eſſentiellement intéreſſés à la proſpérité & à la conſervation de la ſociété politique, ſont les ſeuls par conſéquent qui ayent droit de délibérer ſur les ſacrifices que ſon ſalut exige. Mais l'affranchiſſement des communes, ayant introduit dans le Royaume une nouvelle claſſe de propriétaires, fit admettre par cette raiſon le tiers-Etat aux Etats-généraux. Le concert ſyſtêmatique des deux prémiers ordres, ou leur diviſion, pouvoient avoir de grands dangers, & pour l'autorité Souveraine, & pour la tranquillité publique. Le troiſième ordre y remédia, & depuis ſon admiſſion les trois ordres, égaux entre eux en droits & en pouvoir, indépendans ſurtout les uns des autres, en ſe balançant mutuellement, avoient ſervi l'Etat ſans le mettre en péril. L'opinion par tête & la confuſion des ordres, qui ont prévalu dans les Etats-généraux de 1789, ont détruit cet équilibre ſalutaire; & l'abus non moins funeſte de délibérer en public ſous les yeux de l'intrigue & ſous les poignards

des conjurés a achevé de détruire la liberté de ces Etats-généraux, & les a rendus non une aſſemblée délibérante, mais une aſſemblée délirante & rébelle. La France, qui en a été la victime, qui a payé cette réunion déſaſtreuſe des trois ordres, de ſon bonheur, de ſa fortune, & de deux millions de ſes habitans, ne peut pas déſirer aujourd'hui qu'on détruiſe les ordres, & qu'en rétabliſſant la Monarchie elle ne ſoit tempérée que par un corps unique; parceque s'il étoit dévoué aveuglement à la cour & abſolument à ſes ordres la nation ne ſeroit plus libre; s'il lui étoit entièrement oppoſé et par ſyſtême, elle ſeroit dans l'anarchie.

Et pourquoi d'ailleurs ne voudroit-elle plus de Clergé. Cet ordre plus ancien que la Monarchie, puisqu'il en a facilité l'établiſſement à Clovis, n'a pas ceſſé de la ſoutenir par ſes tributs, de l'éclairer par ſes lumières, de l'édifier par ſes vertus, de la féconder par ſes travaux & ſes aumônes. Les religieux ont défriché les terres, recueilli & conſervé les ſciences. Les Evêques ont fourni les plus grands hommes d'Etat dont la France ait à s'honorer. Les Boſſuet, les Fénélon, les Fléchier, les Maſſillon, les Fleury & beaucoup d'autres ont enſeigné aux Rois leurs devoirs, leur ont appris à aimer leurs ſujèts & à s'en faire aimer. Des prédicateurs éloquens ont inſtruit les peuples à rendre à Céſar ce qui

des conjurés a achevé de détruire la liberté de ces Etats-généraux, & les a rendus non une aſſemblée délibérante, mais une aſſemblée délirante & rébelle. La France, qui en a été la victime, qui a payé cette réunion déſaſtreuſe des trois ordres, de ſon bonheur, de ſa fortune, & de deux millions de ſes habitans, ne peut pas déſirer aujourd'hui qu'on détruiſe les ordres, & qu'en rétabliſſant la Monarchie elle ne ſoit tempérée que par un corps unique; parceque s'il étoit dévoué aveuglement à la cour & abſolument à ſes ordres la nation ne ſeroit plus libre; s'il lui étoit entièrement oppoſé et par ſyſtême, elle ſeroit dans l'anarchie.

Et pourquoi d'ailleurs ne voudroit-elle plus de Clergé. Cet ordre plus ancien que la Monarchie, puiſqu'il en a facilité l'établiſſement à Clovis, n'a pas ceſſé de la ſoutenir par ſes tributs, de l'éclairer par ſes lumières, de l'édifier par ſes vertus, de la féconder par ſes travaux & ſes aumônes. Les religieux ont défriché les terres, recueilli & conſervé les ſciences. Les Evêques ont fourni les plus grands hommes d'Etat dont la France ait à s'honorer. Les Boſſuet, les Fénélon, les Fléchier, les Maſſillon, les Fleury & beaucoup d'autres ont enſeigné aux Rois leurs devoirs, leur ont appris à aimer leurs ſujèts & à s'en faire aimer. Des prédicateurs éloquens ont inſtruit les peuples à rendre à Céſar ce qui

étoit à Céſar, à reſpecter la propriété & les mœurs & à ne point abuſer de leur force pour troubler l'ordre public. Les curés, ce corps ſi vénérable, cette inſtitution ſublime de l'égliſe dont rien n'a jamais approché dans les législations profânes, les curés portoient dans les claſſes les plus indigentes des villes et des campagnes des ſecours et des conſolations, l'eſpérance et la vie. Jamais un ordre de citoyens ne fut donc plus utile à ſa patrie et n'eut plus de droits à ſon attachement que le clergé François. J'en atteſte toutes les nations hoſpitalières qui ont recueilli, ſecouru et conſolé ce clergé martyr et diſperſé, qui ont connu ſes vertus, ſa réſignation, ſes vœux de tous les inſtans pour la converſion et le pardon de ſes perſécuteurs, et qui depuis ſix ans n'ont pas eu à reprocher à aucun de ſes membres ni une erreur, ni une faute, ni un ſcandale. Certes la nation Françoiſe eſt bien égarée, mais elle n'eſt pas encore diſſolue au point de renoncer pour jamais à ſes prélats, à ſes paſteurs que ſes vœux rappélent ſans ceſſe, et ſur les quels ſes yeux ſont toujours fixés. On ne peut pas condamner vingt cinq millions d'hommes à vivre dans l'athéiſme et l'indifférence religieuſe, et tous les ſupplices, comme toutes les menaces, n'empêcheront pas la très-grande majorité des François de demander qu'on leur rende un culte pur, une Religion conſolatrice et des miniſtres vertueux et bienfaiſans.

Quelle raiſon la France auroit-elle auſſi de repouſſer la Nobleſſe de ſon ſein? la Nobleſſe qui s'eſt dévouée dans tous les tems au ſervice du Roi et de la patrie, qui ſans l'exclure de rien a toujours laiſſé au troiſième ordre les profits et l'opulence pour ne conſerver pour elle que les périls et les fatigues; ce corps antique, né au berceau de la Monarchie pour en être le ſoutien, la force et la gloire, a entretenu conſtamment la ſucceſſion des principes d'honneur, de bravoure, d'héroiſme et de dévouement à l'Etat qui l'avoient créé. La Nobleſſe n'étoit-elle pas le patrimoine du troiſième ordre puisqu'elle étoit ſa récompenſe, et que chaque année le Souverain élevoit à la nobleſſe tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans toutes les profeſſions par le génie, les talens, les vertus et le patriotiſme. Une partie conſidérable du tiers-Etat ne s'eſt-elle pas annoblie elle-même dans ces tems malheureux en reſtant pure et fidèle, en allant au dehors partager les travaux et les malheurs de la nobleſſe émigrée, en ſe joignant dans l'intérieur aux Charette, aux Scepeaux, aux D'autichamp, et à tous les braves gens qui dans toutes les provinces ſans exception combattent ſi glorieuſement et ſi perſévéramment pour le rétabliſſement de la Monarchie. Stofflet, que la trahiſon ſeule a pu livrer à l'ennemi, l'immortel Stofflet, aſſaſſiné et non vaincu, n'aura-t-il pas un jour une ſtatue placée entre celles de Bayard et de du Guesclin?

Le Tiers-Etat, quelque choſe que l'on ait cherché à répandre dans l'Europe, n'étoit exclu d'aucun honneur, ni d'aucune place. Il a donné des Cardinaux et des Evêques à l'Egliſe, des Maréchaux de France et des Généraux à l'armée et au Roi autant de Miniſtres à lui ſeul que les deux autres ordres enſemble.

Le Tiers-Etat poſſédoit les trois-quarts des revenus eccléſiaſtiques; et la nobleſſe, quoique toute entière à la cour et à l'armée, ne recevoit pas en grâces du Roi, en traitemens, en penſions, en ſolde militaire et en appointemens quelconques pour des ſervices continuels et ſouvent périlleux, la moitié de ce que la ſeule claſſe des financiers gagnoit avec le Gouvernement.

Les Parlemens et les Cours Souveraines ſoutenoient et tempéroient la Monarchie tour à tour: garants au Roi de la fidélité des peuples, garants aux peuples de la juſtice du Roi. Quelle raiſon la nation pourroit-elle avoir aujourd'hui de les réprouver? Ne lui faut-il pas des magiſtrats et des tribunaux, et qu' importe leur dénomination quand leurs fonctions ſont néceſſaires et que les choix ſont faits avec ſoin. Or qui doute que le Roi ne ſoit beaucoup plus à portée d'en faire de bons que ces aſſemblées électorales toujours gagnées, intimidées et gouvernées deſpotiquement par les chefs de la faction qui s'en empare. Si la magiſtrature eut été autrefois,

comme depuis la révolution, amovible et élective, livrée sur-tout à des nominations populaires, jamais les noms des Talon, des Malesherbes, des Montesquieu, des Harlay, des Lamoignon, des d'Aligre, des Molé, des Daguesseau, des l'Hopital ne seroient sortis de l'urne fatale des assemblées électorales; tous les grands magistrats qui ont honoré la France & qui l'ont éclairée n'auroient jamais été connus, et on n'auroit eu, comme aujourd'hui, que des Fouquet-thinville, des juges foibles ou corrompus, toujours soumis aux dominateurs du peuple, et ne trouvant personne innocent ou coupable que d'après leurs ordres absolus.

Les privilèges des deux prémiers ordres étoient accablans pour le troisième . . . . . C'est une erreur que les déclamateurs ont répandue en France, propagée dans les pays étrangers et qu'il est tems enfin de démentir publiquement. Le Clergé jouissoit d'après les loix fondamentales du droit d'imposer lui-même ses propriétés, et il payoit certainement plus en proportion que les deux autres ordres. Dans toutes les circonstances les besoins de l'Etat ont réglé l'étendue de ses sacrifices, et aucuns ne lui paroitront immodérés pour sauver l'autel, le trône et la patrie.

La Noblesse jouissoit du privilège de payer sous le nom de capitation ce que le Tiers-Etat payoit sous celui de taille personnelle, et la seule ex-

emption pécuniaire que le Roi eut accordé aux nobles c'étoit de faire valoir par eux-mêmes deux charrues ſans être aſſujétis à la taille réelle. On ſent qu'un très-petit nombre de Gentils-hommes profitoient de cette faveur, et il n'en eſt pas moins inconteſtable que la totalité des biens de la nobleſſe ſupportoit une ſomme d'impoſitions au moins égale à ce qu' auroit payé la même maſſe de biens dans les mains du tiers-Etat.

Au ſurplus les droits des ordres et des individus dérivant des loix fondamentales le Roi ne peut y toucher; mais les privilèges et les exemptions émanant de l'autorité Souveraine le Roi eſt le maître de les modifier, ou de les détruire, au gré de ſa juſtice et de l'intérêt de l'Etat. Les Gentils-hommes François ne réclameront jamais que le droit d'environner le trône et de le ſoutenir, le privilège de marcher les prémiers à la défenſe de l'Etat, et ils ne ſe croiront exempts d'aucunes charges publiques dès que le Roi l'aura prononcé. Voilà leurs principes; et leur vœu conſtant eſt de rentrer chez eux, non pour y exercer des vengeances perſonnelles, comme des calomniateurs, ou des gens bien mal informés de leurs diſpoſitions oſent les en accuſer dans l'intérieur de la France, car les monſtres ne croyent point à la généroſité; mais pour faire chérir leur retour par des vertus, par des bienfaits et par un oubli ſincère et magnanime de tous les maux qu'ils ont ſoufferts.

Enfin car il ne faut rien laiſſer en arrière dans cette pénible diſcuſſion, la nation ne veut plus de l'ancien régime.

Etabliſſons une fois pour toutes la diſtinction que nous avons déjà annoncée entre la conſtitution & le régime. La conſtitution eſt le fondement de la Monarchie qu'on ne peut attaquer ſans en renverſer l'édifice. Le régime eſt ſa diſtribution qu'il eſt poſſible de changer ſans le faire écrouler. De quoi ſe plaint-t-on en effet? Des abus; mais ils ne ſont pas dans la conſtitution comme nous l'avons démontré; ils en ſont au contraire les ennemis. Conſervons-la donc précieuſement & déſirons qu'elle puiſſe armer de toute ſa force l'autorité ſouveraine pour corriger les vices du régime, les erreurs de l'adminiſtration, & tous les abus en un mot que la ſuite des ſiècles a pu introduire dans notre Gouvernement; mais gardons-nous avec ſoin qu'on en détruiſe la baſe. En attaquant les abus de toute autre manière on les multiplieroit; ce ne ſeroit pas régénérer la nation comme le prétendoient les révolutionnaires, ce ſeroit de nouveau la bouleverſer, & la diſſoudre *.

* C'eſt une choſe digne de remarque, et qui peut-être n'a pas été aſſez ſentie, que les révolutionnaires qui avoient un ſi grand intérêt à décrier l'ancien régime et qui ont fait périr tant de miniſtres et de gens en place, pour de prétendues conſpirations, n'ont pas pu trouver

D'après cela objecteroit-on encore que la France qui a conquis ſa liberté doit au moins conſerver quelque choſe pour prix de ſes efforts?

Quoi! vous penſez que la France a conquis ſa liberté lorsqu'elle gémit ſous le joug odieux de la tyrannie la plus inſupportable, la plus barbare qui ait jamais exiſté! Vous attribuez à la nation les efforts des Marat, des Roberspierre & de tous les ſcélérats qui l'ont ruinée, deshonorée & enchaînée! Vous profeſſez que la France pour rentrer dans tous ſes biens ne veut pas renoncer à tous ſes maux! Et que pourroit-elle donc conſerver de la révolution? Seroit-ce le droit d'avoir des législateurs de ſon choix? Mais trois fois de ſuite les législateurs qu'elle s'eſt donnés ont fait des loix auſſi atroces qu'abſurdes: ils ont imaginé la loi du maximum pour violer les propriétés; les requiſitions & les confiſcations pour les envahir, & les levées en maſſe pour établir une ſervitude réelle, un eſclavage perſonnel dont les Néron, les Africains, les peuples les plus féroces n'avoient jamais donné l'exemple. — Seroit-ce le droit de choiſir ſes repréſentans? Mais tous ceux qu'elle a nommés l'ont opprimée & tyranniſée comme jamais aucun peuple ne l'a

dans leurs papiers, dans leur adminiſtration et dans les délations de toute eſpéce qu'ils ont provoquées et payées, des prétextes pour en condamner AUCUNS pour cauſe de prévarication, d'infidélité, ou d'abus de pouvoir.

été, et ils ont fini par ſe ré-élire eux-mêmes & par ſe maintenir les repréſentans de la nation malgré elle — De choiſir la conſtitution ſous la quelle elle veut vivre? Mais en quatre ans elle a adopté ſans examen trois conſtitutions différentes, inſoutenables & contradictoires qu'il faut abandonner aujourd'hui? — De nommer ſes magiſtrats? Mais l'intrigue, la violence, le deſpotiſme des factions ont préſidé à toutes ſes élections, ſes magiſtrats ne l'ont pas défendue ou l'ont trahie: s'ils ont été fidèles & purs le directoire les a révoqués & remplacés par d'autres — D'adminiſtrer ſes finances avec économie? Mais ſes adminiſtrateurs ont dévoré, ou dilapidé ſa fortune; ils ont mangé deux fois plus que la valeur entière de la ſuperficie de la France; en ſix ans ils ont conſommé & englouti beaucoup au delà de ce que les deux regnes entiers de Louis XIV & de Louis XV avoient coûté à la France dans un eſpace de plus de cent vingt ans, pour l'enrichir, l'étendre, l'environner de forteresſes formidables & de ports nombreux, la remplir de magnifiques établiſſemens publics en tous genres, pour multiplier ſes canaux & ſes grandes routes, créer ſes arts, ſes manufactures, ſon commerce, ſa marine, ſon armée, fonder de riches colonies et enfin la porter au dégré de gloire, de puiſſance et de proſpérité qui l'a enivrée et perdue, et qu'il faut déſormais oublier pour toujours — Seroit-ce pour aſſurer ſes ſub-

ſiſtances? Mais jamais on n'éprouva de famines dans aucunes parties de l'univers ni auſſi longues, ni auſſi rigoureuſes que celle qui ronge depuis trois ans la France; jamais on ne vit, ſous un Gouvernement plus imprévoyant et plus inſenſible, tant de mères tuer leurs enfans qu'elles ne pouvoient plus nourrir, ni tant d'individus périr dans les rues d'inanition. — Seroit-ce enfin pour aſſurer la liberté individuelle et la vie des citoyens? Mais cinquante mille priſons d'Etat, ſans exagération, ont été élevées en France, et les quatre parties du monde réunies ne préſentent pas dans le cours d'un ſiècle entier un auſſi grand nombre de priſonniers criminels qu'on a vu la France en renfermer d'innocens depuis la révolution; et la guillotine, qui en trois minutes tranchoit la tête à cinquante perſonnes, étant encore un inſtrument trop lent pour l'impatience meurtrière des législateurs et des magiſtrats que le peuple s'étoit donné, ils ont fait noyer des milliers de victimes dans des bateaux à ſoupape; ils ont brulé des bourgs et des villages entiers, comme Bourgoin, ſans en laiſſer ſortir les infortunés habitans; ils en ont raſſemblé plus de dix-mille à Lyon, célébre dans l'univers par ſes manufactures, et ils les ont fait périr à coups de canon à mitraille; à Arras un législateur, un député de la convention fatigué d'aſſaſſiner en détail, a ordonné de guillotiner tout ce qui habitoit des rues toutes entières; et la même convention qui l'a fait

mourir depuis, applaudiſſoit alors à ſes excès. Mais tout cède à Roberſpierre en ſcélérateſſe et en cruauté, parceque du ſein de la débauche et de l'antre des jacobins il donne ſeul et à tous le ſignal continuel d'égorger, de bruler et de ravager la France. Deux femmes célébres * par leur beauté croyent devoir acheter leur ſûreté en ſe liant avec lui. Se lier avec Roberſpierre! quel ſupplice! et quels malheurs plus grands vouloient-elles donc éviter? Il ſe dit bientôt leur ami intime; mais en ſoupant chez elles, il lui échappe de parler des aſſaſſinats qu'il projète pour les jours ſuivants; chacun friſſonne d'horreur, les figures ſe rembruniſſent, il ſe le rappéle le lendemain, et les deux infortunées et tous leurs convives, au nombre de quinze, ſont ſur le champ arrêtés, jugés, condamnés par un tribunal! ! ! ! et guillotinés dans les vingt-quatre heures pour apprendre aux Pariſiens à ſourire aux forfaits de leur tyran.

Voilà les fruits de la révolution: je n'en connois pas d'autres. Novateurs imprudens qui vous faites les organes d'un peuple qui vous déſavoue, oſez nous déſigner maintenant dans cette liſte d'atrocités qui révoltent la nature celles des prétendues conquêtes de la nation qu'elle voudroit conſerver, en ſe ſoumettant à la Monarchie. Qu'eſt-ce qu'il pourroit lui reſter de la

* Mad. de Ste Amarante et ſa fille Mad. de Sartine.

révolution ſi ce n'eſt des crimes ou des remords, des calamités ou un deuil éternel?

VII. Consequences tirees des assertions precedentes.

De toutes les aſſertions que nous venons de détruire les conſtitutionnaires (10) concluent que la nation veut une nouvelle conſtitution, et qu'il eſt néceſſaire d'employer ce moyen pour retourner à l'ancienne Monarchie, comme dans la tempête on gagne la rade pour rentrer dans le port.

Nous nous flattons d'avoir démontré dans les paragraphes précédens que ſur aucun point la France ne peut avoir intérêt de changer ſon antique conſtitution pour une autre. Nous pouvons affirmer maintenant qu'elle n'en a pas la volonté. Quelques individus épars chez l'étranger, chaſſés de la France par cette conſtitution qu'ils ont faite et qu'ils invoquent, pénétrés au fond de l'ame de la néceſſité du rétabliſſement de la Monarchie, mais manquant d'une noble confiance pour s'élancer au milieu des Royaliſtes et au pied du trône, y avouer leurs erreurs et les faire oublier, ce qui leur ſeroit à la fois ſi facile et ſi honorable, voudroient attirer les Royaliſtes à eux et s'excuſer du mouvement qu'ils ont

imprimé à la révolution par les ſacrifices indiſpenſables qu'elle exigeroit aujourd'hui.

D'autres en petit nombre, déſirant une conſtitution au profit de leur amour-propre et de leur fortune, voudroient aſſocier à la Monarchie où l'on diſtribue des honneurs et des graces, un tel ordre de choſes démocratique que chacun put ſe porter rapidement lui-même où il voudroit parvenir.

Le ſurplus, et c'eſt la presque totalité des prétendus conſtitutionnaires, ſont des Royaliſtes purs dans leurs principes et dans leurs intentions, mais fatigués de leurs longs malheurs, ſuccombant ſous le poids de pluſieurs années d'émigration, aigris par des beſoins impérieux, découragés par la foibleſſe des efforts qu'on a faits pour ſauver la France, et qui ne voyant pas les puiſſances diſpoſées à prendre à l'avenir pour leur propre intérêt, et même pour le ſalut de leurs Etats, des meſures plus énergiques et plus efficaces, conſentiroient enfin pour épuiſer tous les remèdes de compoſer avec le malheur et les circonſtances, et d'eſſayer ſi cette conſtitution qui a produit tant de maux ne pourroit pas du moins en réparer quelques uns. Ce n'eſt pas un hâvre fortuné où ils déſireroient mouiller avant d'entrer au port; c'eſt une planche, plus que fragile de leur propre aveu, dont ils voudroient ſe ſaiſir pour tenter de ſe ſauver du naufrage.

C'eſt encore eux qui pour pallier à leurs propres yeux, le danger d'un parti ſi déſeſpéré voudroient ſe perſuader que la conſtitution ſeroit une tranſition néceſſaire pour faire revivre l'ancienne Monarchie, ſans faire attention qu'il ſeroit auſſi contraire à la loyauté d'un grand Roi d'accepter un pacte qu'il auroit intention d'enfreindre, que funeſte au ſalut de la France d'y établir par cette idée ſeule une lutte continuelle, une action et une réaction d'attaque et de réſiſtance entre le Gouvernement et les ſujèts, et de jeter dans les eſprits une inquiétude et une défiance que rien ne pourroit jamais diſſiper. Le Cardinal d'Oſſat, diſoit à la vérité en parlant du traité d'Arras de 1433, conclu au milieu des orages, dicté par une néceſſité rigoureuſe, et qui fut, ſuivant les hiſtoriens, plus profitable qu' honorable à Charles VII, „qu'il mépriſoit les négociateurs qui „ne ſavoient pas ſelon les tems ſacrifier la forme „pour ſauver le fonds.„ Mais cette régle n'a point d'application dans les circonſtances actuelles, où l'on voudroit ſacrifier le fond pour ſauver la forme, ſans s'appercevoir que le fond détruit, la forme s'évanouiroit bientôt.

Objectera-t-on encore l'opinion du peuple. . . Mais elle n'influe point ſur ſes actions, et comme le grand FREDERIC l'a obſervé *, jamais le peuple n'a d'opinons politiques, il n'a que

* Tome X. page 10.

des paſſions. Livré à lui-même, il eſt bon, il eſt juſte, il eſt compatiſſant; mais facile à égarer, il devient aiſément furieux et barbare. Il a les vertus de ſes chefs quand il eſt ſoumis, et la férocité de ſes moteurs ſecrèts lorsqu'il eſt en révolte. Faut-il examiner ſes opinions et s'y arrêter quand on l'a vu inſulter brutalement Charles V, encore Dauphin, maſſacrer ſes amis à côté de lui, et enſuite révérer ce Prince avec raiſon comme un ſage; vouloir ſe donner aux Anglois ſous Charles VII, et les haïr après mortellement: ſe défendre contre Henri IV, manger des oſſemens de morts pour lui réſiſter plus longtems, nourri par lui le maudire encore, puis revenu de ſes préventions, aimer, chérir, idolâtrer ce grand Monarque? Le peuple n'a-t-il pas fait des reliques du corps de Jacques Clément & voulu déterrer celui de Colbert, le plus grand des miniſtres qui ayent travaillé pour ſon bonheur? N'a-t-il pas tour à tour proſcrit ignominieuſement & porté en triomphe Mazarin? N'avoit-il pas couvert de bénédictions Louis XVI lorsqu'il n'avoit encore rien fait pour lui, & ne l'a-t-il pas laiſſé immoler lorsqu'il en avoit reçu tant de bienfaits & qu'il connoiſſoit toutes ſes vertus. Fidèle au repentir qui ſuit toujours l'égarement, & au remords qui eſt la punition du crime, ce même peuple qui a paru applaudir à la chûte du trône, à la proſcription de nos Princes tombera un jour aux pieds du Roi, accablé

de douleurs; & ſa ſituation, ſon déſeſpoir, ſon amour feront couler des yeux de ſon auguſte & généreux maître des larmes de compaſſion, d'intérêt & de bonté. Voilà l'opinion du peuple: la nature & l'hiſtoire en ſont les garants; & j'en crois plus ces témoins incorruptibles, que des écrivains trompés, que des novateurs ſyſtématiqués.

C'eſt en diſant à Louis XVI d'accepter la conſtitution & qu'il trouveroit enſuite moyen de regner, que des ſerviteurs mal-adroits & coupables l'ont conduit à l'echafaud. Ce ſeroit en décidant Louis XVIII à détruire la conſtitution Monarchique dans l'eſpoir de la rétablir peu après que l'on perdroit également & le Monarque et la Monarchie. Dans la criſe actuelle tout palliatif ſeroit funeſte à tous les partis: il ne faut rien de proviſoire. Cherchons, trouvons le bien & attachons-nous y avec perſévérance; voilà le ſeul moyen de ſalut univerſel.

Mais au ſurplus tous les conſtitutionnaires s'efforcent inutilement de paroître un parti. Il n'y en a que deux en France: ceux qui combattent & qui luttent enſemble, les Royaliſtes & les républicains. Les conſtitutionnaires amphibies n'y ſont pas connus. On n'apperçoit ni leurs chefs, ni leurs bataillons. Si on vouloit traiter avec eux, s'y réunir on ne ſauroit où les trouver. Le ſang qu'ils ont fait répandre, involontairement ſans doute, depuis le meurtre juridique

de Favras jusqu'au martyre de Louis XVI, n'a été verſé que par des aſſaſſins; et les feux allumés en leur nom n'ont incendié que les châteaux, les titres précieux des dépots publics et les chartriers de tout le Royaume. En Normandie, en Alſace, en Franche-Comté, dans tout le Midi, dans toute la France on voit le Royaliſme comprimé, ſe ſoulever, s'armer & ſe précipiter au combat en invoquant ſa Religion & ſon Roi: les Vendéens & les Chouans ſur-tout, qui étonnent et intéreſſent l'Europe par le miracle de leur exiſtence et les prodiges de leur patience, de leur fidélité, et de leur valeur, qui ne parlent, qui n'agiſſent, qui ne combattent qu'au nom du Roi, et en recevant les ordres de ſon auguſte frère, n'ont ils ſcellé du ſang de tant de héros qu'ils ont perdu, et de plus de trois-cent mille régicides qu'ils ont vaincus, le rétabliſſement de la Monarchie que pour la proſtituer à une conſtitution nouvelle qui l'a déjà détruite et qui la détruiroit encore? Ni parmi eux, ni dans tout le Royaume il ne s'eſt élevé un ſeul cri, ni un ſeul vœu pour la conſtitution. Ce mot n'étoit échappé qu'à la ville de Toulon lorsqu'en ouvrant ſes portes aux alliés elle croyoit ſe ſoumettre à ſon Roi. Devenue libre, rendue à elle-même, le preſtige de la révolution et de la conſtitution ſe diſſipa, et ſans qu'on eut permis à M. l'Evêque de Toulon, ni à aucuns émigrés de rentrer dans cette ville, ſans que le Roi alors Régent, y eut en-

voyé perſonne, les habitans de Toulon, par le ſeul inſtinct de la juſtice, de la convenance et de l'utilité publique, par le ſentiment de leurs devoirs et de leurs intérêts, rétablirent dans leurs murs la Monarchie pure. Les huit ſections entre les quelles la ville étoit partagée s'aſſemblèrent ſéparément le même jour 13 Novembre 1793. Jamais elles n'avoient été auſſi nombreuſes, et au milieu des plus vifs applaudiſſemens, c'eſt l'expreſſion de leurs procès-verbaux, elles ſe ſoumirent unanimement à l'ancienne Monarchie, ſans qu'il y eut un ſeul ſuffrage pour la conſtitution, „prêtèrent ſerment de fidélité à Louis XVII, „reconnurent MONSIEUR pour Régent du Royau„me, chargèrent leur comité général de le ſup„plier, ainſi que M. le Comte d'Artois, de daig„ner ſe rendre à Toulon, exprimèrent par les „plus vives acclamations que leur joie ſeroit „complète lorsqu'ils poſſéderoient dans leur cité „les auguſtes petits-fils d'Henri IV, et conclu„rent par enjoindre à leur comité d'inſtruire les „généraux des puiſſances coaliſées des délibéra„tions des ſections, et de les prier de joindre „aux nombreux bienfaits dont ils avoient com„blé la ville celui d'en FAVORISER L'EXECUTION.“

Voilà la preuve la plus authentique des véritables diſpoſitions des François, et tous les raiſonnemens, toutes les conjectures plus ou moins ſpécieuſes des conſtitutionnaires, viennent ſe briſer contre ce monument de la fidélité Françoiſe

et de l'amour de la Monarchie. Comment ne ſuffiroit-il pas pour éclairer les puiſſances ſur ce qu'elles auroient à faire?

Ce qui s'eſt paſſé à Toulon eſt le garant de ce qui auroit eu lieu à Valenciennes, au Queſnoy, en Alſace et bientôt dans toute la France ſi les alliés du Roi, en combattant pour lui, avoient permis à ſes ſujèts de le reconnoître, et ſur-tout s'ils leur en avoient donné l'exemple.

La nation veut . . . . La nation déſire . . . . . répéte-t-on faſtidieuſement ſans ceſſe, et depuis le commencement de la révolution la nation n'a pas été libre un ſeul inſtant, ni pour accepter la conſtitution, ni pour choiſir ſes repréſentans dont les deux tiers ſe ſont élus eux-mêmes, ni pour nommer ſes magiſtrats. Le dernier moment de liberté dont la nation a joui étoit dans les aſſemblées des baillages, au commencement de 1789. Qu'on en examine attentivement tous les cahiers. Malgré les efforts des factieux qui y intriguoient déjà ſourdement, et l'influence qu'ils eurent dans quelques aſſemblées, on y trouvera un vœu unanime pour la conſervation de la Monarchie pure, des trois ordres de l'Etat, des propriétés, et en un mot de toutes les baſes de notre ancien Gouvernement que la révolution a pulvériſées depuis. La nation de 1788 eſt encore la même; elle a les mêmes penſées, les mêmes intérêts, elle forme

les mêmes vœux, mais elle n'a pas la même liberté de les exprimer.

Au ſurplus, que demandent les conſtitutionnaires? qu'ils s'expliquent enfin cathégoriquement ſur la conſtitution qu'ils déſirent. Mécontens de l'état actuel de la France et du despotiſme abſolu qui la gouverne ſous le nom de république, ils ne réclament pas ſûrement la conſtitution de 1793, quoiqu'elle ſoit indirectement leur ouvrage puisque la leur y a conduit inévitablement ; cette monſtrueuſe conſtitution, dont le député Iſnard qui en a été victime, après avoir contribué à la faire, a publié un tableau ſi vrai et ſi terrible *, ne pourroit jamais être rétablie en France.

* Le député Iſnard, membre de la prétendue convention, en rendant compte des détails de ſa proſcription, s'exprime ainſi.

„La guerre civile allumée, Roberspierre éléve un „trône dictatorial; la convention mutilée, impuiſſante, „ſubjuguée; le regne de la terreur établi; le procon„ſulat introduit; tous les ſentimens de la nature étouf„fés; la liberté des actions, des paroles, de la preſſe „enchaînée; la probité, la vertu, la philoſophie pros„crites; le commerce, les ſciences et les arts anéantis; „le vandaliſme et le brigandage couronnés; la calom„nie et la délation récompenſées; le maratiſme déifié; „la fortune publique dilapidée; le ſyſtême agraire pro„feſſé; la morale humaine corrompue; la foi nationale

Seroit-ce la conſtitution de 1791 ? Elle a fait égorger, ou exiler ceux qui l'avoient faite, ſous le nom de Monarchie elle a fondé la république; elle a fabriqué les armes dont Robespierre s'eſt ſervi depuis; en ſuppoſant la ſouveraineté du peuple, elle a déclaré la guerre à tous

„violée; les propriétés envahies; de nombreux tribu-
„naux de ſang inſtitués; le droit de vie et de mort dé-
„légué aux êtres les plus féroces; des milliers d'écha-
„fauds dreſſés; cinquante mille baſtilles encombrées de
„priſonniers d'état; la peſte ravageant les priſons de
„l'Oueſt; la Vendée entretenue; cent mille victimes
„ſuppliciées, foudroyées, ſubmergées; trois cent mille
„défenſeurs de l'unité conventionnelle mis *hors de la*
„*loi* d'un trait de plume; ſix cent mille vrais républi-
„cains forcés d'émigrer; des milliers de familles, de
„veuves, d'orphelins noyés dans les pleurs; des dé-
„partemens entiers paſſés au tranchant de l'épée et con-
„ſumés par les flammes; de vaſtes contrées n'offrant
„pour moiſſons que des oſſemens et des ronces . . . .
„. . . . la vieilleſſe maſſacrée et brulée ſur ſon lit de
„douleur; l'enfant égorgé dans le ventre de ſa mère;
„la virginité violée jusques dans les bras de la mort;
„les monſtres de l'Océan engraiſſés de chair humaine;
„la Loire roulant plus de cadavres que de cailloux, le
„Rhône et la Saône changés en fleuves de ſang, Vau-
„cluſe en fontaine de larmes, Nantes en tombeau; Pa-
„ris, Arras, Bordeaux, Strasbourg en boucheries;
„Lyon en ruines; le Midi en déſerts et la France en-
„tière en un vaſte théâtre d'horreurs, de pillages et
„de meurtres.„

les Rois; elle a excité leurs propres ſujèts à s'armer contre eux en déclarant que l'inſurrection étoit le plus ſaint des devoirs; elle a donné l'exemple de l'envahiſſement des propriétés, par conſéquent elle a ſappé les fondemens de toutes les ſociétés politiques; elle a conſtitué une aſſemblée législative dont l'injuſtice étoit ſans bornes, parceque ſon pouvoir étoit ſans limites; elle a conduit Louis XVI à l'échafaud en donnant aux conjurés tous les moyens de l'attaquer impunément, en lui refuſant à lui-même ceux de défendre ſon inviolabilité, mais ſur-tout en détruiſant l'amour et le reſpect qui avoient toujours environné ſon trône et qui en faiſoient la ſûreté et la gloire; enfin elle eſt en horreur à tous les partis, et la France entière l'a abjurée comme la ſource de tous ſes malheurs.

Dira-t-on qu'il eſt poſſible de la corriger? Je le nierai affirmativement et toute l'Europe le niera auſſi, parceque le danger, l'inconvénient de cette conſtitution eſt dans ſon eſprit et dans ſon enſemble et non dans une de ſes parties. Quand on y feroit des ſuppreſſions, elle n'en ſeroit pas meilleure: un monſtre mutilé n'eſt ni moins difforme, ni moins dangereux.

D'ailleurs qui pourroit la corriger? Ceux qui l'avoient faite avoient violé les mandats de leurs commettans, trahi leur confiance et les ſermens qu'on avoit exigé d'eux? Ceux qui ſeroient appelés (et par qui pourroient-ils l'être)

pour réparer le mal ne ſeroient-ils pas les maîtres de l'aggraver? Quel ſeroit leur frein dans la criſe actuelle, lorsque dans un tems calme leurs prédéceſſeurs n'en ont pas eu? Quel ſeroit leur juge quand toutes les loix ſont détruites, que les factieux ſeuls ſont armés & que rien ne leur réſiſte?

L'aſſemblée prétendue nationale, épouvantée elle-même de ſon propre ouvrage, après en avoir profité, avoit conçu le projèt, de le rectifier avant de ceſſer d'être; mais elle ne l'a ni pu, ni oſé; & la ſeule propoſition de cette réforme a coûté la vie dans la ſuite à Thouret, à Rabaud, à Barnave, à Chapelier & à tous les membres du comité de réviſion, qui cependant avoient tout approuvé.

Les circonſtances ſont-elles aujourd'hui plus favorables, les paſſions ſont-elles moins déchaînées, le crime eſt-il moins audacieux, l'honnêteté eſt-elle moins timide & moins iſolée, Neptune armé de ſon trident a-t-il paru ſur cette mer orageuſe pour calmer les flots & impoſer ſilence aux vents? Non; les mêmes cauſes ſubſiſtent, & l'on ſe flatteroit en vain d'en obtenir des effets différens.

Où eſt donc maintenant cette conſtitution idéale & fantaſtique que l'on oppoſe ſans ceſſe à la réalité d'une Monarchie bienfaiſante & éprouvée.

S'il en faut une nouvelle, deſcendra-t-elle des cieux toute faite, ſera-t-elle adoptée par inſpiration le même jour & dans toute la France, ou faudra-t-il déléguer à une nouvelle aſſemblée le pouvoir de la décréter? Quoi vous voulez nous plonger ſans ceſſe de calamités en calamités, de conſtitutions en conſtitutions, d'abymes en abymes, ſans laiſſer reſpirer un moment la France & l'humanité! Mais avant de recourir encore à des aſſemblées, voyons ſi elles ſont poſſibles, examinons ſi elles ſont néceſſaires.

Il n'exiſte point d'autorité pour les convoquer; le Roi n'étant pas reconnu ne ſeroit pas obéi, & il ſeroit abſurde & contradictoire d'eſpérer que les tyrans qui gouvernent aujourd'hui la France, dont les deux tiers ſe ſont maintenus en place malgré les efforts de la nation, dépoſeroient volontairement leur autorité pour plaire aux conſtitutionnaires, & pour appeler les aſſemblées qui auroient à les remplacer & à les punir.

La forme de la convocation ne ſeroit pas moins embarraſſante. Ou l'on ſuivroit celle qui a été preſcrite par la conſtitution de 1791, & alors elle produiroit néceſſairement une aſſemblée auſſi horriblement compoſée que celle qu'elle a donnée en 1792, on changeroit de tyrans ſans détruire la tyrannie; ou l'on auroit recours à une forme nouvelle; mais dans ce cas qui pourroit la propoſer, qui pourroit l'ordonner, qui pourroit ſur-tout garantir qu'elle ne ſeroit pas auſſi

vicieuſe que celle que l'on a éprouvée, & qu'il n'en réſulteroit pas des ſuites auſſi fâcheuſes.

Toutes ces difficultés ſont ſans doute inſurmontables, & toute convocation d'aſſemblée pour donner une conſtitution à la France eſt évidemment & phiſiquement impraticable. Mais pour un moment je la ſuppoſe faite: en ſeroit-on plus heureux? Le ſol ſur le quel on marche, ſi longtems & ſi continuellement ébranlé par des ſecouſſes volcaniques, eſt-il aſſez ferme, les têtes ſont-elles aſſez remiſes & les paſſions aſſez calmées pour n'avoir pas à craindre des aſſemblées auſſi convulſives que toutes celles qui ont précédé. Les honnêtes gens qui ont toujours été écartés des aſſemblées primaires par la violence & par l'intrigue auroient-ils les moyens d'y revenir, y ſeroient-ils les plus nombreux, pourroient-ils s'y faire entendre? Il ne faut que jeter les yeux ſur la France pour juger que tout cela eſt impoſſible.

Néanmoins, pour ſuivre les conſtitutionnaires dans leur dernier retranchement, ſuppoſons l'aſſemblée formée, ſuppoſons même qu'elle ne ſoit pas compoſée de Marats & de Robespierres nouveaux, eſt-il ſi facile de faire une conſtitution ſur-tout quand on veut y allier des choſes inconciliables, la Monarchie & la démocratie? Combien ne faudroit-il pas de tems pour être d'accord, en ſuppoſant qu'on put jamais y parvenir? Et en attendant que deviendroient

les conſtitutionnaires, la Monarchie & la république, & dans le ſilence des loix, dans l'interregne de toutes les autorités, & au milieu de toutes les factions et de tous les conjurés, qui pourroit commander et qui voudroit obéir?

Il ne faut pas ſe le diſſimuler, chacun veut une conſtitution pour ſoi, pour ſes intérêts, pour ſes préventions: par conſéquent toute aſſemblée conſtitutionnelle, même la mieux compoſée, mettroit aux priſes tous les intérêts particuliers, les paſſions de tous les individus, et ce ſeroit un miracle ſi le réſultat de la réunion de tant d'élémens efferveſcents pouvoit être un ordre de choſes ſupportable. Le délire de l'eſprit de parti eſt trop général en France pour qu'on puiſſe eſpérer d'y obtenir de long-tems des aſſemblées nombreuſes et calmes. Ce n'eſt pas au milieu des rochers où le vaiſſeau de la Monarchie a été briſé et au plus fort de la tempête, qu'il faut riſquer le canot royal ſur le quel l'oriflamme eſt arboré.

Mais ce qui achève de démontrer combien le projèt de donner une conſtitution, ou une nouvelle conſtitution à la France eſt illuſoire et impoſſible à réaliſer, c'eſt qu'il y auroit de la folie à pretendre l'exécuter par des aſſemblées et des procédés lents et ſucceſſifs, lorsqu'une aſſemblée tyrannique, mais puiſſante, tient la nation enchaînée, l'armée aſſervie à ſes intérêts et à ſes deſſeins, et qu'elle employe avec une activité

prodigieuſe et une immoralité que rien n'arrête tous les moyens de coaction et d'oppreſſion qu'elle a ſu créer pour prolonger ſon uſurpation et ſon deſpotisme.

Une tyrannie auſſi formidable ne peut être abattue que d'un ſeul coup. Deux leviers ſeuls peuvent produire cet effet: celui de la force au dehors et celui de l'indignation pouſſée à bout dans l'intérieur. Nous verrons bientôt ce que les puiſſances auroient à faire à l'extérieur, mais au dedans la nation placée entre la tyrannie et la Monarchie n'a qu'un parti à prendre pour ſe ſouſtraire à l'une, c'eſt de ſe réfugier dans le ſein de l'autre, et dans un moment d'exaltation et de courage de détruire la république d'un mot en proclamant le rétabliſſement de la Monarchie. Toute idée de conſtitution qui viendroit s'y mêler, qui exigeroit des formes, des lenteurs, un grand concert, des délibérations préalables feroit échouer ce projèt. Ce ſeroit donc éterniſer le regne du crime que de lui oppoſer l'idée d'une conſtitution nouvelle.

Dans une criſe moins grande les Romains ne durent leur ſalut qu'à un trait de génie; ils établirent un dictateur. Ils apprirent dès-lors à tous les peuples que dans la tourmente il faut un pilote unique, et qu'un Monarque peut ſeul ſauver un grand Etat quand il eſt en danger. Suivons leur conſeil, imitons leur exemple et celui de nos ayeux. Que l'amour des nouveautés

ne nous égare plus. Après trois eſſais déſastreux qui nous ont perdus, n'en risquons pas un quatrième. Il eſt cent fois plus raiſonnable, plus humain, plus juſte ſur-tout de revenir à l'antique conſtitution qui a fait ſi long-tems le bonheur et la gloire de la Monarchie, qui eſt éprouvée, qui eſt connue, qui ſeroit rétablie d'un mot et en un ſeul inſtant, ſans interregne, ſans anarchie et ſans inconvéniens, que de pourſuivre une chimère, que de s'attacher à une conſtitution qui n'exiſte pas, qui ne peut pas exister, dangereuſe à faire, et encore plus à exécuter.

Exhumons donc la Monarchie Françoiſe; le ſalut de la France en dépend, le ſalut de l'Europe l'exige; mais que ce ne ſoit pas pour la détruire encore, car l'Europe et la France ſeroient perdues ſans retour.

VIII. Le Roi veut maintenir l'antique conſtitution de la Monarchie.

Malheureuſement, dit-on, le Roi en montant ſur le trône a déclaré ſolemnellement que la conſtitution de la Monarchie étoit pour lui l'Archefainte. Comment faire pour concilier ſes droits à la couronne et le vœu national?

Dites plûtôt comment faire pour concilier le vœu national avec vos intérêts ſecrèts?

Etrange & déplorable condition des Rois! heureux, on les flatte; malheureux, on les calomnie. Dans la proſpérité, ils n'ont jamais tort; dans l'infortune, ils n'ont jamais raiſon. Sans examiner leur poſition, ſans connoître leurs motifs, ſans pénétrer dans leurs cabinets, on interroge leurs penſées, on diſſéque leurs paroles, on obſerve leurs démarches les plus indifférentes & les hommes qui ne peuvent s'accorder ſur rien entre eux, voudroient que les Rois puſſent d'un mot les ſatisfaire ſur tout.

En montant ſur un trône renverſé par le plus terrible orage, lorsque la révolution a détruit toutes les loix, briſé tous les reſſorts du Gouvernement, épouvanté tous les François, que les uns craignent que le Roi n'ait qu'une autorité foible & impuiſſante qui prolongeroit le déſordre au lieu d'y mettre un frein, & que les autres redoutent un regne vigoureux & arbitraire qui feroit ſuccéder le deſpotiſme à l'anarchie, qu'eſt-ce qu'un Roi ſage, bien intentionné, père de ſes ſujèts, ami de l'ordre & de la juſtice, pouvoit faire de mieux pour inſpirer confiance aux uns, raſſurer les autres et travailler au bonheur de tous, que de déclarer ſolemnellement qu'il vouloit regner par les loix, et que les loix fondamentales ſeroient pour lui l'Arche-ſainte? Cette déclaration paroit à quelques uns mettre

obſtacle au rétabliſſement de la Monarchie; et ſi Louis XVIII n'avoit pas eu la ſageſſe de la publier combien de gens ſe ſeroient plaint de ſon ſilence, ou s'il eut annoncé la poſſibilité de quelque transaction, combien plus de perſonnes encore en auroient été effrayées dans la crainte que l'autorité royale ne ſe détruiſit par ſes propres ſacrifices, ou qu'elle ne s'accrut à la faveur des circonſtances; car lorsque l'on peut céder on peut acquérir, et celui qui donne peut reprendre. En un mot tous les eſprits juſtes n'auroient vu dans des diſpoſitions prétendues conciliatoires qu'un germe éternel de diſſenſſions intérieures, d'inquiétude et peut-être de guerres civiles.

Graces ſoient donc rendues au Roi d'avoir pris, en ſe renſermant rigoureuſement dans ſes devoirs, un milieu ſage, propre à remédier à tous les maux et à n'en produire aucun. En parvenant à la couronne pouvoit-il en effet ſe diſpenſer de rendre hommage aux loix fondamentales qui la lui ont déférée? Ces loix ſalutaires garantiſſent comme nous l'avons déjà vu la propriété, c'eſt-à-dire la vie, l'honneur, la liberté et la fortune de tous les François: elles garantiſſent auſſi par conſéquent leur ſoumiſſion et leur fidélité au Roi. Loin de favoriſer les abus elles les proſcrivent; mais elles donnent au Roi ſeul le droit de les réprimer: c'eſt une barrière ſalutaire que quatorze ſiècles ont fait effort pour éle-

ver entre le Roi et les ſujèts. Un ſeul moment a ſuffi pour la détruire et la France a été perdue; un ſeul moment ſuffira pour la rétablir et la France ſera ſauvée. Ni le Roi, ni le peuple ne ſauroient renverſer impunément ce rempart que la juſtice eſt toujours prête à oppoſer au Souverain s'il abuſe, et aux ſujèts s'il ceſſent d'être ſoumis. Quelle eſt grande, quelle eſt ſublime, mais quelle eſt obligatoire pour le Roi lui-même cette comparaiſon que S. M. a faite de l'Arche d'alliance que Dieu établit entre lui et ſon peuple, avec l'antique conſtitution de la Monarchie Françoiſe. Quels devoirs le Roi ne s'eſt-il pas impoſé par ce mot ſeul, et quels engagemens plus ſacrés tous les François pourroient-ils déſirer qu'il prit avec eux, pour aſſurer leur bonheur et le regne de la juſtice, de la bonté et des loix. Si jamais un miniſtre, un magiſtrat, un homme en place vouloit au mépris de la conſtitution abuſer de ſon pouvoir pour offenſer un François dans ſon honneur, le premier de ſes biens, dans ſa liberté, dans ſa propriété, ne ſeroit-il pas fondé à lui dire: arrêtez: l'Arche du ſeigneur eſt entre vous et moi; c'eſt le Roi qui l'a dit, c'eſt lui qui vous punira ſi vous oſez y toucher. Par cette ſeule aſſurance, il n'y a pas de bien que le Roi ne ſe ſoit engagé à faire, il n'y a pas de mal qu'il ne ſe ſoit interdit, car telle eſt l'antique conſtitution de la Monarchie que le Roi eſt tout-puiſſant pour faire le bien, et ſans pouvoir pour faire le mal. Ainſi,

non ſeulement il pourra opérer dans le Gouvernement, dans l'adminiſtration, dans le régime tous les changemens que de nouvelles circonſtances, de nouvelles mœurs et d'autres tems pourront rendre néceſſaires, en s'appuyant ſur cette antique conſtitution parce qu'elle met dans ſes mains le levier de la juſtice et celui de la force; non ſeulement il pourra conſulter, ſi le bien de l'Etat lui paroît l'exiger, les Etats-généraux de ſon Royaume ſur les beſoins de ſes peuples, ſur les moyens d'y pourvoir, car dans cet Océan de calamités qui a ſubmergé la France beaucoup d'inconvéniens locaux, beaucoup de malheurs partiels pourroient échapper à l'activité de ſes regards; mais encore il pourra écouter les avis ſalutaires des puiſſances amies qui auront contribué à lui rendre ſon trône et le bonheur à la France, et qui ſeront auſſi intéreſſées que lui-même à ce que ce volcan qui menace aujourd'hui l'Europe d'un embrâſement général ſoit refermé pour jamais. Mais avant tout il faut s'établir ſur le trône pour regner, et pour gouverner la France, pour cicatriſer ſes plaies, pour opérer tout le bien que ſon ſalut exige, pour le voir et en juger, il faut que le Roi ſoit rentré dans le Royaume.

Que chacun s'empreſſe donc de concourir à ce retour ſalutaire. Ceux qui voudront le favoriſer ſeront des François fidèles, de vrais royaliſtes; ceux qui voudront s'y oppoſer ſeront des républicains, et je comprends dans ce nombre

tous ceux qui voudroient un Roi aujourd'hui pour le détrôner demain.

Ainſi dans la réalité deux ſeuls partis diviſent la France, les Royaliſtes et les républicains.

Royaliſtes, ſerrez-vous autour du trône pour le défendre, pour le ſoutenir; renoncez à des diſcuſſions inutiles qui ne feroient que gêner et embaraſſer l'action du Gouvernement et mettre obſtacle au rétabliſſement de l'ordre et au bonheur de la Patrie. Agiſſez et ne délibérez pas. Si jamais des circonſtances funeſtes commandèrent aux ſujèts une confiance abſolue dans la ſageſſe de leur Roi, ce ſont certainement celles dans les quelles vous vous trouvez, et ſi jamais un Monarque mérita la confiance ſans bornes de ſes ſujèts, c'eſt certainement auſſi le Roi que le ciel vous a donné. Elevé ſur les marches du trône dont il paroiſſoit ſéparé par deux générations, il a obſervé avec ſoin les fautes et les erreurs des deux regnes dont il a été témoin, et il a appris et médité le grand art de regner, avant qu'il lui fut néceſſaire. Ses connoiſſances profondes de l'hiſtoire ſeront une bouſſole qui ne lui permettra pas de s'égarer. Sa ſagacité, ſes lumières qui ne lui feront pas craindre d'être heurté par des conſeils ſages et courageux, le porteront à les chercher, à les demander, et à les ſuivre. Ferme ſans opiniâtreté, concilant ſans foibleſſe, juſte ſans rigueur, religieux ſans ſuperſtition, il s'inſtruit depuis ſix ans, à l'école

du malheur, à imiter charles V et Henri IV, et il travaillera toute ſa vie à les faire oublier. Combien d'années n'a-t-il pas vêcu, quelle longue expérience n'a-t-il pas acquiſe dans les ſolitudes où il s'eſt enſéveli depuis 1792 avec un courage, avec une réſignation, avec une grandeur d'ame et une fermeté de caractère trop peu connues, trop peu ſenties, mais dont la poſtérité ne parlera qu' avec le plus touchant intérêt.

Pour le bonheur de la France le Roi ſe trouve réunir la maturité d'une longue et douloureuſe exiſtence avec la vigueur de l'âge qui permet de concevoir de grands projèts de réforme, de législation et d'adminiſtration, parcequ'il promet tout le tems néceſſaire pour les exécuter avec tranquillité. Enfin ſon propre intérêt, le dernier des liens pour lui, mais le garant le plus ſûr aux yeux du ſiècle de l'égoisme, ſon intérêt ne ſera-t-il pas de conſoler la patrie et l'humanité des maux horribles qu'elles ont ſoufferts, d'en tarir la ſource, d'entretenir la paix et d'affermir ſon regne par les deux plus ſolides appuis de tous les Empires, la juſtice et la bonté.

Combien il ſera ſecondé dans ſes deſſeins généreux par ſon auguſte frère, qui le prémier a donné à l'Europe le ſignal de ſauver la France et de ſe ſauver elle-même, qui s'afflige profondément de l'inaction, affreuſe pour lui, à laquelle il a été jusqu'à-préſent condamné, et qui n'aſpire qu'à ſe montrer auſſi généreux, auſſi

magnanime que les ennemis du peuple François ſe ſont efforcé de le peindre cruel et vindicatif.

Et vous républicains, qui, placés continuellement entre les remords et les ſupplices, voyez tous les jours approcher la fin de votre empire uſurpé, hâtez-vous d'en prévenir la chûte en l'abdiquant volontairement; preſſez-vous de vous ſauver de vous-mêmes. Déjà les erreurs ſont pardonnées. Vous qui avez été trompés, ou qui vous êtes égarés, députés, adminiſtrateurs, magiſtrats, François de toutes les claſſes, malheureux qui avez eu la foibleſſe de chercher une ſauve-garde dans la prétendue acquiſition d'un bien qui ne doit jamais être à vous, et que la révolution elle-même finiroit par vous enlever ſi elle pouvoit ſe ſoutenir, venez avec confiance au devant d'un Roi plein de clémence qui ne veut que votre bonheur et votre repos, qui ne permettra jamais qu'on vous reproche le paſſé et qui vous fournira les occaſions de le réparer et de ſervir l'Etat utilement pour lui et pour vous. En un mot précipitez-vous dans les bras des royaliſtes qui vous attendent et qui vous cherchent; vous êtes royaliſtes vous-mêmes ſi vos cœurs ſont repentans et fidèles.

Quant aux députés régicides, le ciel a déjà fait juſtice des plus coupables. Le plus grand nombre de ceux qui reſtent, qu'une lâcheté inexcuſable a rendu complices des forfaits dont ils avoient peut-être horreur eux-mêmes, ceux qui

auroient du mourir vertueux et qui n'ont été criminels que pour ne pas ceſſer de vivre, dont la conduite a été l'ouvrage de la terreur et de la violence, ſeront-ils ſans eſpoir de miſéricorde? Qui oſeroit le prononcer; qui oſeroit preſcrire au Roi où doit s'arrêter ſa clémence, où doit commencer ſa juſtice; qui oſeroit aſſurer qu' aucune circonſtance ne pourra la désarmer, et que S. M. ſera toujours inexorable quand DIEU lui-même ne l'eſt jamais pour nous?

Que ces députés cruels fuyent promtement la terre qu'ils ont ſi horriblement enſanglantée; qu'ils aillent dans des régions éloignées chercher un aſile qui ne ſera troublé que par leur conſcience et par la ſeule juſtice divine; ou qu' enflammés par le courage du repentir, ils ſe jetent dans le ſentier du devoir, pour expier de grands forfaits par de grands ſervices; qu'ils s'empreſſent de purifier leurs mains, ſi elles peuvent l'être, en fermant les plaies de la patrie; qu'ils portent Louis XVIII ſur le trône pour faire oublier la déplorable foibleſſe qu'ils ont eue de contribuer à en faire deſcendre Louis XVI; au lieu du Monarque qui n'eſt plus qu'ils faſſent regner le Monarque qui nous reſte; pénétrés de remords qu'ils tombent à ſes pieds en lui apportant ſa couronne et ſon ſceptre; couverts du teſtament de l'infortuné Louis XVI, qu'ils ſe repentent, qu'ils ſe dévouent et qu'ils eſpèrent: ſous cette enveloppe ſacrée, le glaive de la juſtice,

qu'ils auroient remis eux-mêmes dans les mains du Roi, pourroit-il jamais les atteindre?

IX. Interet pretendu de l'Europe de donner une constitution a la France

Après avoir épuiſé en faveur de la conſtitution tous les ſophiſmes ainſi que les objections les plus ſpécieuſes, et comme on l'a vu les plus mal fondées, on ſe réduit à prétendre que les puiſſances, qui veulent un Roi en France et la paix en Europe, ne prolongeront pas la guerre pour que le Monarque ſoit abſolu au lieu d'être conſtitutionnel. Quelques réflexions ſuffiront pour anéantir ce dernier argument.

Tant que la Monarchie Françoiſe a exiſté, pendant quatorze ſiècles, l'Europe n'a jamais été obligée de s'armer pour rétablir l'ordre en France, et pour empêcher les convulſions intérieures de ce Royaume de s'étendre à tous les Etats voiſins et de les bouleverſer. Pendant un auſſi grand nombre de ſiècles la forme du Gouvernement de la France a été ſouvent utile et jamais nuiſible aux autres Gouvernemens monarchiques, ariſtocratiques ou démocratiques.

Mais la conſtitution de 1792 fut à peine née de la révolution que ſes principes et ſes ar-

mes ont menacé toute l'Europe, et que le Roi Louis XVI réduit par cette conſtitution à être le ſanctionateur forcé du délire de l'aſſemblée prétendue nationale et des fureurs d'un parti de factieux bien connu, fut contraint par ſon conſeil de déclarer la guerre à l'Empereur et de la faire à toute l'Europe. Il y fut forcé ſous la peine dont il étoit ſans ceſſe menacé par ſes propres miniſtres d'une inſurrection qui mettroit dans le plus grand danger, et ſa vie qu'il comptoit pour rien, et l'Etat qui étoit tout pour lui.

C'eſt donc la conſtitution et non la Monarchie qui a fait le malheur de l'Europe qui l'a obligée de s'armer pour prévenir ſa ruine totale, et c'eſt par conſéquent la deſtruction de la conſtitution et le rétabliſſement de l'ancienne Monarchie que le ſalut de l'Europe exige abſolument.

Reſſuſciter la conſtitution, c'eſt prolonger la révolution, c'eſt perpétuer les dangers des puiſſances, c'eſt les tenir dans l'état d'anxiété où elles étoient en 1791 lorsque chaque motion qui ſe faiſoit dans les clubs et à la tribune les menaçoit d'une guerre ſubite et d'un embrâſement général. En un mot ce ſeroit renoncer à la juſte confiance qu' inſpireroit un Monarque puiſſant, dont les lumières, l'honneur et l'intérêt garantiroient toujours la conduite à ſes alliés et à ſes voiſins, pour faire dépendre l'équilibre et la tranquillité de l'Europe de l'inquiétude, du caprice et des luttes continuelles des différens

partis qui agiteroient néceſſairement la France ſous le regne des conſtitutionnaires.

Reſſuſciter la conſtitution c'eſt également conſacrer les principes de la révolution; c'eſt ſanctionner les droits de l'homme qu'elle a imaginés, c'eſt reconnoître la Souveraineté du peuple qu'elle a ſuppoſée, c'eſt armer les furieux de toutes les nations de la hache la plus redoutable pour renverſer tous les autels & tous les trônes; c'eſt dire aux peuples de tous les pays: révoltez-vous, & on vous ſoutiendra; révoltez-vous, & vous y gagnerez quelque choſe.

Donner une conſtitution à la France ſous prétexte qu'elle n'en avoit pas, c'eſt encourager enfin les mécontens à examiner chez tous les peuples, s'ils en ont une; & comme il n'y a point d'Etats en Europe qui ayent une conſtitution ſi on juge que la France n'en avoit pas, c'eſt presque s'engager à ne pas en refuſer une aux nations qui voudroient en demander; c'eſt en un mot miner les trônes à la fois & compromettre le ſalut des peuples.

Loin donc que les puiſſances alliées ayent intérêt de faire un Roi conſtitutionnel en France dans l'eſpérance d'accélérer la paix, elles ont au contraire un intérêt très-preſſant & très-impérieux de rétablir l'ancienne Monarchie, & pour éloigner les occaſions de guerre, et pour préſerver leurs Etats de la contagion révolutionnaire, & pour conſacrer ce grand principe de la juſtice,

qui eſt également le gardien des trônes & le garant des propriétés, que le crime ne doit jamais profiter au criminel.

Ne diſſimulons pas en terminant cette démonſtration la vérité la plus importante pour tous les Etats, et peut-être, malheureuſement pour l'humanité entière, la moins ſentie dans les cabinets. La France placée au centre de l'Europe imprime par ſon extrême activité un mouvement irréſiſtible à tout ce qui l'environne. Sa langue eſt devenue univerſelle. Ses modes ont toujours conquis ſes voiſins; les goûts, & on oſe le dire, les caprices de Louis XIV avoient gagné les Princes mêmes qui le combattoient & qui ne l'aimoient pas. Aujourd'hui la manie révolutionnaire s'étend de toutes parts & le ſort de la France ſera celui de tous ſes voiſins. La Monarchie ſera-t-elle rétablie ſur ſes antiques fondemens, tous les Etats conſerveront leur Gouvernement actuel: le bonheur & la paix reparoîtront en Europe. Fera-t-on quelques innovations en France, & par-tout on voudra innover. Donnera-t-on une conſtitution nouvelle à cette ancienne Monarchie, & on ſouflera chez toutes les nations, le déſir, le beſoin, la fureur des conſtitutions.

En un mot détruiſez jusques dans ſa racine la révolution Françoiſe et vous en préſervez l'univers; maintenez-la en France en totalité,

ou en partie, & le monde entier deviendra ſa proie.

Je ſais bien que des courtiſans légers, des miniſtres ſuperficiels, des gens qui mettent leur eſprit au ton du jour, ſouriront dédaigneuſement à mes noirs preſſentimens, & joignant l'injuſtice à l'aveuglement m'accuſeront de ne voir l'intérêt général de l'Europe qu'à travers les crêpes funèbres dont les malheurs de la France m'ont enveloppé; mais je ſais apprécier les dédains de l'amour propre qui s'égare. J'ai vu à Paris dans leur gloire, dans leur puiſſance & dans leur faveur des miniſtres étrangers à qui l'on avoit annoncé ſans les en perſuader que la guerre les en éloigneroit bientôt, & que l'Europe payeroit de ſon bonheur le délire du mouvement qui ſe préparoit & qu'ils contemploient peut-être avec une joie ſecrète; & je les ai vus depuis fugitifs, pourſuivis ſans ceſſe par les ombres de tous les miniſtres de Louis XVI qui avoient été punis par la révolution de tout ce qu'ils avoient fait pour elle; je les ai vus, dis-je, mettant de grands fleuves entre eux & l'ennemi, criant que tout étoit perdu, et avouant qu'ils s'étoient trompés, quand leur tardive converſion étoit auſſi inutile à leurs maîtres qu'à eux-mêmes.

Un jour viendra que les plus inſoucians aujourd'hui ſur les progrès de l'incendie ſonneront le tocſin à leur tour lorsqu'ils ſeront dévorés par les flammes, & que les ſecours ſeront impoſ-

ſibles, ou inſuffiſans. Heureuſement il y a encore dans tous les cabinets des têtes fortes, des hommes d'Etat vertueux, incapables de ſacrifier les intérêts de leurs maîtres aux illuſions trompeuſes de la nouveauté, à la laſſitude qu'ils doivent éprouver au milieu de leurs grands travaux & à l'impatience de faire jouir leur pays d'une paix précipitée qui finiroit par en occaſionner la ruine. Heureuſement auſſi tous les Souverains à qui la Providence a confié le Gouvernement de l'Europe, éclairés, modérés, vertueux, uniquement occupés de faire le bonheur de leurs peuples, tous ſans exception amis de l'humanité, de la juſtice & de la paix, offrent à leurs ſujèts ce qui peut et doit faire chérir la Souveraineté, s'ils veulent faire uſage des moyens qu'ils ont également de la faire reſpecter. JUSTICE et FERMETE, vertus gardiennes de tous les trônes, protectrices de tous les peuples, détournez des Souverains l'image trop douloureuſe, quoique ſi inſtructive, de Charles I & de Louis XVI, mais répétez-leur ſans ceſſe que ce ſeroit pour eux un crime égal aux yeux de la poſtérité, ou d'envahir les droits de leurs ſujèts, ou de ſe priver eux-mêmes par des ſacrifices inexcuſables des moyens de les rendre heureux, ou de favoriſer par leur déſunion et leurs rivalités les progrès du plus grand fléau qui ait jamais menacé & dévoré l'eſpèce humaine.

Mais les Souverains & leurs miniſtres connoiſſent leurs devoirs & leurs intérêts, & le rétabliſſement de l'antique Monarchie Françoiſe, le plus heureux préſent qu'ils puiſſent faire à leurs propres ſujèts, ſera certainement l'ouvrage de leur ſageſſe, de leur politique et de leur puiſſance.

Les François ſeuls voudroient-ils s'y oppoſer? des royaliſtes pourroient-ils retarder par leur diſſenſſions ce bienfait des puiſſances? eſpérons qu'un ſi grand malheur ne mettra pas le comble à tous ceux dont nous gémiſſons.

Inſtruits par le paſſé, accablés par le préſent, ne cherchons point à prolonger, ou à faire recommencer à l'avenir nos calamités actuelles en reproduiſant avec imprudence et ſans précautions les circonſtances qui les ont fait naître. Gardons-nous ſur-tout de rebâtir trop précipitamment la maiſon de nos pères ſur le volcan qui l'a renverſée, lorsque le cratère fume encore. Eſpoir du mieux, cruelle et chimérique illuſion qui nous avez fait perdre la réalité du bien et du bonheur, ne venez plus nous égarer. Et vous conſtitutionnaires prétendus, royaliſtes au fond du cœur parceque vous êtes honnêtes, mais entraînés par votre imagination parcequ'elle eſt ardente, ou laſſés par vos malheurs parcequ'ils deviennent inſupportables, revenez à la vérité ſimple, à l'expérience de tous les tems, au bon

ſens de nos ayeux et au ſeul remède que nous puiſſions employer. Proſcrivons les abus, dénonçons-les au Roi, mais pour éviter ceux dont l'humanité ne ſauroit s'affranchir ne tombons pas dans les abus plus grands et mille fois plus funeſtes des eſſais malheureux, des épreuves nouvelles et des ſubverſions. Deux routes ſe préſentent devant nous: l'une ouverte par les plus grands génies, par les hommes les plus vertueux dont la nature ait à s'honorer, l'autre par les plus grands criminels, par les plus grands ſcélérats qui ayent jamais ſouillé la terre; celle de la Monarchie qui a fait pendant quatorze ſiècles le bonheur et la gloire de la France, et celle des nouveautés, des corps délibérans, des orateurs, des aſſemblées, de la conſtitution, de la liberté enivrée, qui en ſix ans a rendu la France l'objèt de la pitié, du mépris, et de l'horreur de l'univers entier: la quelle des deux voulez-vous ſuivre? Je vous le demande au nom de la patrie déchirée et gémiſſante, couverte des cendres de vos amis, de vos parens que vos principes ont fait égorger, car vos principes ont enfanté toutes nos calamités. Je vous le demande au nom de vos propriétés, de vos femmes, de vos enfans, de tous les intérêts qui vous ſont chers. Les ſacrifierez-vous aux illuſions de votre amour propre, à la vanité des ſyſtêmes et au preſtige des nouveautés? Vos collégues qui ont fait avec vous, ou à votre gré

la conſtitution que vous invoquez, ne ſont plus ; ils ont péri par elle. Leurs tombeaux s'ouvrent, leurs ombres ſe lévent, elles ſe réuniſſent à moi pour vous demander de conſoler la France & l'humanité de leurs funeſtes erreurs, & de ne pas les prolonger. Si vous êtes inſenſibles à leurs prières, ſi vous réſiſtez à nos raiſons, ſi la ſituation de la France ne vous touche point, ſi vous ne craignez pas de rouvrir ſes bleſſures, ſi vous risquez de donner par la contagion de l'exemple à tous les peuples, aux nations aujourd'hui les plus heureuſes et les plus tranquilles, cette ſoif ardente qui paroit vous dévorer d'une conſtitution nouvelle, écrite & délibérée, vous n'êtes pas les ennemis du Roi, des royaliſtes et de votre malheureuſe patrie, mais ceux de l'univers entier.

Quand Monk, le plus grand, le plus fortuné des ſujèts, puisqu'il rendit le trône à ſon maître et le bonheur à ſon pays, appela Charles II en Angleterre, il ne fut point queſtion de perpétuer la révolution ſous une autre forme, de convoquer des aſſemblées, de diſcuter des conſtitutions, de ſe livrer à de nouveaux eſſais ; tous les partis ſe réunirent ; royaliſtes, conſtitutionnaires et républicains, tous devinrent en un inſtant des ſujèts zèlés et ſoumis ; toutes les dénominations injurieuſes ceſſèrent, toutes les haines, toutes les antipathies s'éteignirent, le bonheur et le devoir, toujours inſéparables, rentrè-

rent dans tous les cœurs: et lorsque Charles II, verſant des larmes de joie et d'attendriſſement deſcendit de ſon vaiſſeau, au milieu d'une brave armée qui réparoit ſi glorieuſement tous ſes torts, il vit un peuple immenſe proſterné à genoux, les mains élevées vers le ciel, remerciant Dieu de lui avoir rendu ſon Roi.

François du dehors et de l'intérieur, François de tous les partis, voilà le ſeul exemple que vous ayez à ſuivre, et le ſeul remède à tous vos maux.

SIXIEME ET DERNIERE OBJECTION.

Que faut-il donc faire pour triompher de la revolution Françoise?

En ſuppoſant que la Pruſſe, pénétrée de l'intérêt preſſant qu'elle a de concourir au rétabliſſement de la Monarchie Françoiſe veuille rentrer dans la coalition, et que l'Angleterre ſe détermine, comme elle y eſt ſi eſſentiellement intéreſſée, à lui fournir des ſecours convenables; ſi, comme on l'a démontré en répondant à l'objection précédente, ce n'eſt pas un moyen efficace et utile pour ſoumettre la France que de lui offrir

une conſtitution nouvelle, que reſte-t-il donc à faire aux puiſſances pour en triompher? De S'ENTENDRE, de VOULOIR et D'AGIR, trois choſes qu'elles n'ont pas faites jusqu'à préſent. Elles ne ſe ſont pas entendues, tout l'atteſte et il ſeroit auſſi inutile que dangereux de chercher à le démontrer. Elles n'ont pas VOULU, car elles n'ont jamais annoncé quelle étoit leur volonté ni ſur le but, ni ſur les moyens, et l'on eſt fondé à croire qu'elles n'ont jamais eu de vues fixes et arrêtées ſur ces deux objèts, ni aucun plan politique et militaire formé, comme cela eut été néceſſaire, dès le commencement des hoſtilités: toujours entraînées par les circonſtances, elles n'ont jamais paru s'occuper de les faire naître et de les maîtriſer. Enfin elles n'ont point AGI car elles ne l'ont jamais fait avec A PROPOS, ENSEMBLE, VIGUEUR et PERSEVERANCE, et ſans ces quatre conditions on n'agit pas, on tâtonne; les ſuccès ſont foibles et paſſagers, les revers complets et prolongés, et la guerre eſt indolente et malheureuſe. On perd à la faire avec molleſſe quatre fois plus de monde qu'à la pourſuivre avec vigueur; on ſacrifie ſes Etats, ſes ſujèts, ſes tréſors et l'on ſe ruine par économie.

En 1789 toutes les puiſſances auroient du être alarmées de la proclamation des droits de l'homme et la regarder comme le ſignal de la ré-

volte contre les Souverains dans le monde entier. Elles auroient du s'offenſer des outrages faits au Roi et à la Reine de France dans la nuit exécrable du 5 au 6 Octobre, et de la captivité honteuſe dans la quelle ils tombèrent le lendemain. Il n'y a pas un gentil-homme en Europe qui eut vu tranquillement ſon ami, ſon parent, ſon voiſin, garrotté dans ſon château par des brigands, et qui l'eut laiſſé ſans ſecours pendant trois ans dans le danger continuel de perdre la vie. Les puiſſances à plus forte raiſon, pour l'honneur du diadême qu'il eſt ſi dangereux de laiſſer avilir aux yeux du peuple, auroient du s'empreſſer de tirer Louis XVI et Marie-Antoinette de cette horrible poſition, et rien n'eut été plus facile en faiſant témoigner énergiquement par leurs ambaſſadeurs leur indignation de la conduite des révoltés. Il eſt hors de doute que l'aſſemblée uſurpatrice n'auroit pas pouſſé plus loin l'eſſai de ſes forces, et qu'elle ſeroit rentrée immédiatement dans le devoir. Le Roi fortifié par le ſecours de ſes voiſins auroit déployé plus de volonté et de caractère. Ses miniſtres d'alors ne l'auroient pas abandonné à ſes féroces ennemis, le parti de l'aſſemblée reſté fidèle au Roi ſe ſeroit accru, les honnêtes gens qui pouvoient encore ſe montrer l'auroient fait, ſûrs de n'être pas ſacrifiés. La révolution n'auroit jamais eu lieu, la France ne ſeroit pas perdue et l'Europe ne ſeroit point en danger; mais les cabinets plus occupés de la

jalouſie que leur avoit donné la France autrefois, que de l'intérêt preſſant qu'elles avoient d'arrêter dans ſon principe une révolution qui devoit les menacer bientôt eux-mêmes, ſont restés ſpectateurs des événemens avec une indifférence qui fit alors la honte de l'Europe, et qui fait aujourd'hui ſon malheur.

En 1790 les progrès de la révolution devenant plus effrayans et l'aſſemblée uſurpatrice acquérant tous les jours plus de force, les menaces des puiſſances n'auroient pas ſuffi pour la faire rentrer dans le devoir, mais les moindres diſpoſitions hoſtiles dans les Pays-bas, en Eſpagne & dans les ports d'Angleterre auroient ſuffi pour la ſoumettre & pour rendre au Roi ſa force et ſa liberté.

En 1791 le Roi fut arrêté à Varenne, déchu un moment de la couronne, & bientôt, en lui rendant le titre de Roi, on le força d'accepter une conſtitution qui lui en ôtoit toute l'autorité. Si à cette époque les puiſſances, au lieu de jouir de la chûte du trône de cet infortuné Monarque, avoient apperçu le danger qui en réſultoit pour elles-mêmes, & qu'elles euſſent voulu mettre à l'écart leurs anciennes animoſités, leurs intérêts ſecrèts mal-entendus, pour ne s'occuper que du ſalut de la France & de l'Europe, et de la garantie univerſelle de la forme

de tous les Gouvernemens, il n'y a pas un Etat en Europe, depuis le Grand-ſeigneur jusqu'à la république de St. Marin, de Pétersbourg jusqu'à Lisbonne, qui ne ſe fut ligué contre la révolution Françoiſe, et toutes les puiſſances ainſi réunies en ſe levant à la fois contre la France l'auroient forcée à redevenir fidèle & heureuſe ſans verſer une goutte de ſang & ſans dépenſer un ducat. Mais les vues mal diſſimulées de partage & d'agrandiſſement ont averti beaucoup d'Etats de ne pas travailler à accroître la puiſſance de leurs voiſins et de leurs rivaux, et dès ce moment l'ambition cachée et mal entendue de quelques cabinets a fondé la république Françoiſe, en lui donnant des appuis inapperçus mais redoutables.

En 1792 deux grandes puiſſances s'allièrent pour venir ſur les frontières de la France envahir pluſieurs provinces de la Pologne. La ſoumiſſion de la France qui n'auroit coûté en 1789 que des menaces, en 1790 que quelques apprêts militaires et en 1791 que la peine de faire parler toute l'Europe à la fois, devenoit plus difficile à obtenir en 1792. Cependant tout promettoit la victoire à une belle armée animée par l'exemple de ſon valeureux Monarque, et combattant ſous les ordres d'un des plus grands généraux de ce ſiècle; mais les intérêts privés des deux cours, leur rivalité, leur politique intérieure ſervirent trop bien la France. La cam-

pagne commencée trop tard, ſans préparatifs, ſans les magazins néceſſaires, ſans forces ſuffiſantes, finit par être malheureuſe. La Pruſſe ne voulant pas favoriſer les conquêtes, que dans ſes préventions elle ſoupçonnoit l'Autriche de vouloir s'approprier, choſe peu probable alors et qu'il lui étoit en tout cas très-facile de prévenir ſans attirer ſur elle-même et ſur l'Europe un mal infiniment plus grand et plus réel, Sédan, Montmédy et Thionville ne furent pas priſes, et tandis que la politique ſuſpendoit les progrès de l'armée, les mauvais tems, des pluies continuelles, et des maladies presque épidémiques et très-meurtrières la forcèrent bientôt de ſe replier. Il n'y eut, comme tout le monde l'a vu, entre les alliés ni concert, ni à propos et par conſéquent point de ſuccès. Malheureuſement le manifeſte que les puiſſances avoient fait rédiger demeura presqu' inconnu parcequ'il contenoit la déduction raiſonnée des cauſes de la guerre, et la déclaration qu'elles jugèrent convenable de donner ſous le nom de leur généraliſſime parcequ'elle renfermoit les ordres, les injonctions et les menaces qu'elles croyoient néceſſaires, fut répandue à Coblenz le 24 juillet par les miniſtres, quoiqu'ils euſſent promis expreſſément à Mayence qu'elle ne ſeroit connue et publiée qu'aux portes de Paris, lorsque l'on auroit franchi la ligne de fortereſſes et que l'on pourroit ſe flatter que cette déclaration, pré-

cédée par la victoire, feroit une grande impreſſion ſur les Pariſiens, et mettroit en ſûreté les jours du Roi et de la Reine. Mais cette publication anticipée produiſit un effet contraire: elle rendit ridicule une menace impuiſſante restée ſans exécution; les factieux conſternés dans le prémier moment s'en irritèrent enſuite, et cette imprudence inexplicable eut les ſuites les plus fâcheuſes. Si on n'avoit voulu que ſervir Louis XVI et le ſauver, ſans mêlange d'intérêt particulier, ſans jalouſie, ſans vues de conquêtes et d'agrandiſſement, il eſt évident qu'il exiſteroit encore, et que les deux cours alliées auroient gagné à être généreuſes et déſintéreſſées plus de 200,000 de leurs ſujèts qu'elles ont perdus dans cette guerre, plus de quatre cens millions qu'elles y ont dépenſé, et qu'elles auroient prévenu les dévaſtations incalculables commiſes, dans leurs Etats, les malheurs qui ont accablé l'Empire, et la perte de la Hollande. Quelles conquêtes pouvoient compenſer aux yeux des cabinets alliés la perſpective de tant de calamités?

En 1793 un début de campagne très-brillant auroit eu des ſuites très-heureuſes ſi on avoit voulu reconnoître le Régent et entrer en France au nom du Roi; mais lorsque la défection du général Dumouriez mit ſon armée et les fortereſſes les plus importantes à la merci de l'ar-

mée Autrichienne, (ſi on eut voulu et ſû profiter de l'occaſion) on perdit tout le fruit de la victoire et des circonſtances pour careſſer le fantôme du parti des conſtitutionnaires; et ce qui eut été glorieux et facile en parlant au nom du Roi, en agiſſant pour la Monarchie, devint impoſſible en parlant comme le fit M. le Prince de Cobourg au nom du général Dumouriez et en faveur de la conſtitution. Bientôt après les alliés toujours diviſés de plan, de vues et d'intérêt, aulieu d'emporter Cambray et St. Quentin, ce qui leur étoit très-facile, ſe ſéparèrent: les Anglois ſe jetèrent ſur Dunkerque et le manquèrent parceque rien ne fut concerté et préparé pour le prendre; et les Autrichiens qui s'approchèrent de Maubeuge ne voulurent point pour s'en emparer risquer d'attaquer le camp retranché qui la couvroit. Cependant il n'étoit pas défendu par un nombre de troupes proportionné à ſon étendue, la terreur y étoit déjà et il n'avoit beſoin que d'être ſommé au nom du Roi pour ſe rendre. On fit plus, on ſe crut battu ſur la Sambre et en prenant des quartiers de très-bonne heure, on donna le tems à l'ennemi d'envoyer des forces en Alſace et d'y accabler M. de Wurmſer. Ainſi finit ſans gloire une campagne dont le commencement avoit été ſi heureux et qui pouvoit aiſément terminer la guerre.

En 1794 une ſuperbe manœuvre et une brillante victoire précédèrent la priſe de Landrecy.

Le Prince héréditaire d'Orange emporta en quatre heures d'une manière digne de ſes ayeux le camp retranché en avant de cette ville. Mais on avoit été averti qu'il falloit défendre le poſte de Beaumont et les bords de la Lys, on l'oublia totalement; ces deux points furent abandonnés et occupés par l'ennemi; l'armée Autrichienne prolongée par ſon flanc droit et ſon flanc gauche ſe replia, et les Pays-bas furent évacués.

En 1795 Louis XVII fut empoiſonné, Louis XVIII parvint à la couronne: c'étoit une circonſtance dont on pouvoit tirer le plus grand parti. Mais en héſitant de le reconnoître les puiſſances donnèrent aux factieux l'eſpoir qu'il ne ſeroit point ſecouru efficacement par ſes alliés. C'étoit leur dire en d'autres termes de perſévérer dans leur uſurpation. Cependant on laiſſe conquérir la Hollande et prendre Luxembourg. On termine la campagne par où on auroit du la commencer, en dégageant Mayence. Duſſeldorff reſte aux François et l'Empire eſt toujours menacé. Jamais une victoire plus éclatante, plus glorieuſe pour le général et pour les troupes n'eut de ſuites plus foibles que celle de Montback. En général la pendule des cabinets a toujours retardé d'un an dans cette guerre-ci, et chaque année les puiſſances ont fait ſans aucun ſuccès des efforts qui auroient été déciſifs un an plûtôt.

En 1796 que fera-t-on pour réparer les erreurs des années précédentes? Le contraire de tout ce que l'on a fait jusqu'à préſent. Pour ne propoſer à ce ſujet que des idées fondées ſur des baſes réelles il faut examiner l'état de la France et de l'armée. Et pour éviter de prendre des apparences pour des réalités, nous croyons devoir inſérer ici une pièce authentique qui fut remiſe à M. le Comte de Merci-Argentau le jour de ſa date, adreſſée le lendemain aux miniſtres de S. M. l'Empereur et de S. M. Britannique, et dont les aſſertions ont été juſtifiées avec une exactitude mathématique par tous les événemens qui lui ſont poſtérieurs.

RAPPORT AUTHENTIQUE

D'UN DESERTEUR FRANCOIS TRES-DIGNE DE FOI,

FAIT A COLOGNE LE 17 JUILLET 1794.

DEMANDE. Vous êtes déſerteur?

RÉPONSE. Oui, Monsieur, si on peut appeler ainsi un homme qui servoit malgré lui un parti qu'il avoit en horreur, et qui s'est sauvé.

D.... D'où êtes-vous?

R.... De la ville de ... chef-lieu de ce qu'on appele le département de ...

D.... Qu'elle étoit la profession de votre père?

R.... Notaire.

D.... Que fait-il actuellement?

R.... Hélas! Monsieur, je n'en sais rien; il y a plus de six mois qu'il est renfermé comme suspect. Il pleuroit tous les jours le Roi et la Reine, il respectoit la Religion, la Noblesse, les propriétés, on l'a traité comme noble.

D.... C'est que rien n'est plus noble qu'une pareille conduite. Et vous à quoi vous occupiez-vous avant de servir?

R.... Mon père me destinoit à être *avocat*.

D.... Depuis quand serviez-vous?

R.... Il y a environ un an que l'on m'a forcé de marcher avec la masse; on m'a conduit à Landrecy et ensuite à Maubeuge, où on m'a incorporé dans un régiment d'hussards, et j'y ai attendu l'occasion de déserter.

D.... Comment avec cette intention n'avez-vous pas déserté plutôt?

R.... Parceque j'étois suspect et très-surveillé. Je n'étois d'aucunes patrouilles, et on ne me faisoit servir qu'avec mon escadron, ou avec de gros détachemens.

D.... Où avez-vous déserté?

R.... Auprès de Mons. J'ai profité de l'espéce de trouble occasionné par la prise de cette ville.

D.... Les Carmagnols sont donc bien joyeux de leurs succès?

R.... Non; ils ont plus d'étonnement que de joie; ils ne comprennent pas tout ce qui se passe, et la facilité avec la quelle on paroit leur céder le pays: ils craignent que ce ne soit un piège.

D.... Cela est pourtant facile à expliquer par la supériorité de leurs forces.

R.... Je doute que leur armée soit plus considérable que celle du Prince de Cobourg. On s'efforçoit de nous persuader qu'il y avoit 400,000 hommes depuis Béfort en Alsace jusqu'à Dunkerque, mais on mettoit trop d'affectation à nous le répéter, et tout me fait croire que ce nombre étoit très-exagéré. On peut en juger par la nécessité où nous étions pour faire face aux alliés de porter sans cesse et à grands frais des troupes de la Sambre à la Lys, de Lille à Landau et de Landau à Lille. Auroit-on eu besoin de cette manoeuvre si on avoit eu tant de monde?

D.... Cependant dans toutes les affaires on a vu des troupes fraîches se relever successivement, et continuellement.

R.... C'est une erreur; ce sont toujours les mêmes troupes qui reviennent à la charge; mais comme les alliés occupent ordinairement une

ligne très-étendue, les François rassemblent toutes leurs forces pour attaquer un seul point. Je le sais par moi-même. Nous nous battions toute une journée dans un endroit, nous nous reposions un peu, et l'on nous faisoit faire des marches forcées, quelquefois l'infanterie sur des charriots, pour aller nous battre ailleurs. Les troupes sont dans un mouvement continuel. Tout l'art des généraux consiste dans une grande activité, et à éviter des batailles générales, pour attaquer des corps particuliers avec toutes leurs forces. Cela leur réussit, car s'ils sont repoussés au moins ils ont toujours éprouvé que l'armée entière des alliés ne se réunit jamais pour fondre sur eux, et que le foible corps qu'ils ont attaqué ne les poursuit pas. Le combat du 22 Mai près de Tournay en est la preuve. Nous y avons vu deux fortes colonnes de l'armée des alliés rester sous les armes spectatrices immobiles des efforts que nous avons faits, avec toutes nos forces, pendant 14 heures, pour écraser la colonne que nous attaquions. Sa résistance nous a coûté tant de monde et a mis un si grand découragement dans notre armée, et un si grand désordre dans la ville de Lille, que les alliés s'en seroient facilement emparé, s'ils l'avoient voulu, le lendemain.

D.... Mais avec un pareil mouvement les troupes doivent être harassées et fatiguées.

R.... Pour harassées elles le sont infiniment, mais on les ranime par l'espoir du butin, du pillage, des récompenses et pres-

que à chaque affaire on leur promet que ce sera la dernière, et qu'ensuite les succès ne leur coûteront plus de peine. Par exemple lorsque Charleroi a été pris les généraux et les commissaires de la convention avoient juré à l'armée que si cette fois on étoit repoussé et que Charleroi ne fut pas pris, on renonceroit à s'en emparer et qu'on ne passeroit plus la Sambre.

D.... Votre armée a donc été bien aise de la prise de Charleroi ?

R.... Oh ! dans la plus grande joie; parcequ'on lui a assuré que c'étoit la fin de ses travaux, et elle a été encore plus aise que les alliés n'ayent pas voulu le reprendre le lendemain 26 juin.

D.... Est-ce que cela leur eut été possible ?

R.... Rien n'étoit plus facile, je n'en peux pas douter car j'y étois, et je croyois bien que c'étoit le dernier jour de ma vie. Nous étions une colonne de 25,000 hommes, l'élite de l'armée surtout pour la cavalerie; on nous avoit culbuté dans un fond, dans des chemins creux, entre des hayes; chaque coup d'obusier nous tuoit 12 à 15 hommes. Notre cavalerie avoit renversé notre infanterie; il n'y avoit aucun moyen de se tirer de-là; les alliés pouvoient sans aucun risque hacher ces 25,000 hommes, sans qu'il put en échapper un seul, et entrer ensuite à Charleroi où tout étoit en désordre, où tous les postes n'étoient pas encore placés, où il regnoit une confusion

inexprimable; lorsque soudain nous vîmes les alliés faire retraite: nous crûmes d'abord que c'étoit un piége, et nous fumes plus de trois heures avant d'oser monter sur la hauteur d'où ils nous avoient foudroyé. L'armée Françoise devoit être battue ce jour-là à ne jamais s'en relever; jugez de sa surprise et de sa joie d'avoir gagné le champ de bataille et conservé Charleroi.

D.... Elle a bien fait des progrès depuis.

R.... Aussi a-t-elle toujours été étonnée de ses succès, et la retraite de l'armée Autrichienne lui a paru une énigme.

D.... Que vouliez-vous qu'elle fit?

R.... Comme on avoit laissé en face de la grande armée et du Cateau un seul corps de 6,000 hommes pour envoyer tout le reste de l'armée Françoise à droite sur la Sambre, et à gauche à Courtray et à Menin; on craignoit que les alliés ne se jetassent sur Cambray et sur St. Quentin, où ils seroient entrés sans aucune résistance, qu'ils ne brulassent en 24 heures tous nos magazins sur nos derrières, et qu'ils nous forçassent par cette manoeuvre à passer la Somme. Déjà même on crioit à la trahison contre nos généraux; mais par hazard ils ont eu raison; les alliés ont ignoré nos mouvemens et lorsqu'ils les ont appris, ils ont préféré de se replier, au lieu de nous forcer par une seule marche en avant à nous replier nous-mêmes.

D.... Avez-vous eu occasion de dire cela à d'autres qu'à moi?

R.... Oui; lorsque j'ai déserté on m'a conduit à deux généraux; je leur ai dit tout cela et l'un d'eux m'a répondu au sujet de l'étonnement des François de la retraite des alliés: oh! *ils en verront bien d'autres, car on les laissera aller bien au delà de Bruxelles.*

D.... Où étiez-vous alors?

R.... Auprès de Mons qu'on avoit pris la veille.

D.... Qu'est-ce que les François pensent des alliés?

R.... Que ce sont d'excellentes troupes qui ont de très-bons généraux, mais qu'il est très-heureux pour la république que la méthode de ces généraux soit toujours de se laisser attaquer, ou quand ils veulent attaquer de s'y préparer si LONG-TEMS d'avance que l'on en est instruit et qu'excepté le 17 Avril, on a toujours eu le tems de les éviter, ou de les prévenir; car nous sommes certains d'être battus quand on nous attaque, et c'étoit la seule chose que nous redoutions.

D.... Cependant quoiqu'attaquans vous avez été battus souvent.

R.... Cela est vrai; mais encore heureusement pour la république les alliés n'ont jamais poursuivi UNE SEULE FOIS leur victoire, et souvent habiles comme ils le sont, avec une nombreuse et superbe cavalerie, ils nous auroient taillé en pièces dans la

retraite, sans nous laisser un seul canon ni un charriot de bagage.

D.... Est-ce votre opinion personnelle, ou celle de votre armée?

R.... C'est celle de toute l'armée. Les chefs nous le faisoient remarquer sans cesse pour nous prouver que nous ne serions jamais défaits ENTIÈREMENT, comme on le craignoit, et qu'en persévérant nous finirions par vaincre.

D.... C'est donc delà que vient l'acharnement avec le quel vous vous battez?

R.... On se bat ainsi par différentes raisons; pour n'être pas tué soi-même, pour n'être pas *fait prisonnier*, car on nous assure que tous les prisonniers François périssent de misère dans des pays éloignés et mal sains; et pour ne *pas fuir*, car tout soldat qui fuit peut être tué par ses camarades, ou s'il est dénoncé on le fusille le lendemain.

D.... L'armée doit donc bien murmurer?

R.... Non, car pour le moindre murmure on est fusillé.

D.... Mais dans ce cas pourquoi ne pas déserter?

R.... Comment voulez-vous qu'on déserte, même ceux qui le désirent le plus? Pour mourir de faim en pays étranger et pour faire guillotiner en France ses parens. Moi-même qui avois bien envie de me sauver je n'aurois

pas voulu déserter évidemment quand cela m'auroit été possible dans la crainte de compromettre mon père et ma mère. J'ai attendu une affaire dans la quelle on put me croire tué.

D.... Alors le mécontentement devroit faire retourner chacun chez soi.

R.... Pourquoi faire? pour être traité de lâche, renvoyé honteusement à l'armée, ou pour mourir de faim, car dans la disette que l'on éprouve en France on ne nourrit absolument que les armées, et c'est aujourd'hui le besoin de vivre qui les recrute.

D.... On dit en effet qu'elles manquent de tout.

R.... De tout, excepté de vivres parcequ'on sacrifie tout pour leur en procurer.

D.... N'est-il pas vrai qu'on vous enivre pour vous faire battre à outrance.

R.... C'est une erreur. On nous donne habituellement un verre d'eau-de-vie tous les matins, et deux les jours de combat: si nous en buvons davantage nous le payons aux vivandiers et bien chèrement, car ils vendent le verre d'eau-de-vie 15 sols, il est vrai que c'est en assignats.

D.... Mais pourquoi les corps entiers ne désertent-ils pas pour se réunir aux alliés et délivrer leur patrie.

R.... Ce parti se prendroit aisément dans une grande circonstance par inspiration

générale, et rien dans ce moment ne peut la faire naître. D'ailleurs les officiers et les généraux se gardent bien de sortir parceque lorsqu'ils seroient en pays étranger on les traiteroit de régicides, on les verroit avec horreur, ON NE LES EMPLOYEROIT PAS, et puis ils périroient de misère n'ayant plus d'appointemens et n'ayant point d'argent à emporter. Et mourir pour mourir, ils aiment encore mieux risquer de périr dans le combat que d'être certains de mourir chez les étrangers dans l'opprob·e et dans la mendicité.

D.... Ils devroient compter sur la générosité des puissances étrangères, et voir ce qu'elles ont fait pour les troupes qui ont sorti avec Dumouriez.

R.... Cela est vrai. Nous savons qu'il y en a quelques unes à l'armée Autrichienne et nous les avons vu se battre comme des déterminés. Mais on nous juroit à l'armée que même les prémiers émigrés étoient rebutés partout et réduits à demander l'aumône, et que les derniers émigrés étoient maltraités. D'ailleurs les clubs, les chefs, les commissaires de la convention nous répétoient continuellement que les puissances ne vouloient que démembrer la France, s'approprier quelques îles et quelques Provinces et qu'elles laisseroient subsister la république *. Les généraux et les représentans soi disant du peuple, qui veulent persuader tout cela aux soldats en buvant avec

* Ceci a été confirmé récemment à la tribune par Dubois de Crancé dans son discours sur la guerre.

eux, leur donnent pour preuve que les alliés prennent les villes en leur nom, que Toulon la seule ville prise au nom de Louis XVII. a été abandonnée, qu'ils ne reconnoissent ni le Roi, ni le Régent, et qu'ils traitent tous les jours HONORABLEMENT avec les commissaires de la convention et les généraux de la république. On nous vantoit sans cesse leur entrée triomphante à Mayence etc. etc. D'après cela, Monsieur, le François est toujours François, et si la république doit subsister, tout le monde dit qu'il vaut encore mieux se battre pour elle avec la certitude *d'obtenir des grades, des récompenses, et de faire fortune, et l'espoir de rétablir un jour la Monarchie*, que d'aller mendier chez les étrangers, ou de les aider à déchirer son pays. Voilà l'opinion du gros de l'armée; ce n'est pas la mienne, puisque je suis ici.

D.... Il est pourtant évident que vous vous battez pour Roberspierre et pour Barrère.

R.... C'est encore une grande erreur. Je n'ai entendu beaucoup parler d'eux que depuis ma sortie de France. *Leurs noms étoient à peine prononcés dans l'armée.* Chaque fois que l'on a fait périr des membres de la Convention l'armée en a été bien aise. Quand Roberspierre et Barrère auront leur tour *on sera bien aise aussi.* * On regarde la Convention comme un amas de scélérats. Si elle étoit remplacée par un autre parti qui *payat*, *qui recompensat* et

* Ceci a été pleinement confirmé par la joie, ou du moins l'indifférence avec la quelle l'armée apprit dans la suite la mort de Roberspierre.

qui fit *guillotiner*, c'est ce parti-là qu'on serviroit. Je vous le répète, l'armée n'a point d'affection, ni de système politique; elle est excédée, fatiguée, elle voudroit que tout cela finisse; mais le plus grand nombre veut vivre et n'être pas fusillé; d'autres veulent conserver leur grade et leur paye, et tous appréhendent de se livrer aux puissances dans la crainte qu'elles ne veuillent profiter de la révolution sans la détruire; et par le danger qu'il y auroit de se déclarer royalistes si la république finissoit par être reconnue. L'exemple de Toulon, de Marseille, de Lyon, de Verdun de la Vendée qui n'est jamais secourue qu'à demi *épouvante tout le monde.*

D.... On connoit bien mal les intentions des puissances.

R.... Si on les connoit mal pourquoi les puissances ne les annoncent-elles pas clairement dans un manifeste, comme je viens de lire dans les gazettes que la Russie et la Prusse en entrant en Pologne ont manifesté leur volonté de rétablir l'ancien régime que la révolution avoit détruit. Chacun sauroit au moins sur quoi compter; mais depuis que j'ai déserté j'ai entendu par-tout que les officiers des troupes alliées se plaignoient de ce qu'on avoit à combattre toute la nation Françoise, et on n'a rien fait pour la diviser. On se plaint avec raison de ce que la *république* Françoise veut bouleverser le monde, le corrompre, ou le conquérir, et on ne lui oppose pas la *Monarchie;* on se plaint des fureurs de l'anarchie, et on nourrit, on excite l'anarchie en refusant

de reconnoître Louis XVII, et le Régent, qui suivant nos loix doit seul gouverner pendant sa minorité. D'après cela les jacobins en concluent que les puissances au fond du coeur veulent la république, et que les Royalistes seront abandonnés.

D.... Est-ce que l'on faisoit ces raisonnemens dans votre armée?

R.... Oui, et beaucoup d'autres qui m'échappent.

D.... Quoi! de bonne foi on est persuadé que les puissances ne veulent pas rétablir la Monarchie.

R.... Oui, Monsieur, de bonne foi on en est persuadé; on croit de bonne foi qu'en cédant aux alliés quelques villes et quelques Provinces, ils reconnoîtront la république et que c'est pour cela seul qu'ils défendent eux-mêmes chez eux la cocarde blanche, qu'ils ne parlent ni du Roi, ni du Régent et qu'ils n'arment pas tous les émigrés. Sans cela qu'est-ce qu'il en coûteroit aux Souverains de dire formellement qu'ils veulent rétablir la Monarchie puisque cette assurance *seule* (*donnée au Cateau après la prise de Landrecy*) auroit entraîné les trois quarts de la nation, et peut-être la totalité de l'armée.

D.... Mais puisque l'on pense en France que l'on feroit reconnoître la république en faisant des cessions pourquoi n'en a-t-on pas proposé?

R.... Parcequ'on ne veut pas en faire, parceque l'on ne rêve que conquêtes, parceque

l'on est bien persuadé que l'on reprendra à Amsterdam les îles de l'Amérique, * parce-qu'en un mot on fait consister la sûreté de la république dans son indivisibilité et dans l'insurrection des peuples voisins contre leurs légitimes Souverains, et que la convention qui ne se soutient que par la guerre voudra l'éterniser.

D.... Qu'est-ce donc que l'on voudroit que les puissances fissent pour ne laisser aucun doute sur leur but et sur la franchise de leurs intentions?

R.... Monsieur, je l'ai entendu dire mille fois dans l'armée, sur-tout au camp de Maubeuge l'année dernière, et au camp de Guise cette année, pendant qu'on assiègeoit Landrecy; si le Régent, disoit-on, étoit là devant nous et que de concert avec l'Empereur il accordat une amnestie à toute l'armée, qu'il promit que ce seroit l'armée du Roi, qu'il ne permettroit à qui que ce soit de faire des reproches sur le passé, qu'il se reservat seulement de faire punir tous ceux qui seroient les auteurs de la mort du Roi et de la Reine, et qu'il conservat officiers ceux qui le sont déjà, quand ils devroient baisser de grade, nous passerions tous de son côté et nous irions tout de suite avec les Autrichiens délivrer le Roi à Paris. Voilà ce qu'on disoit, et moi j'ajoûte que si l'on vouloit sous main faire des largesses aux principaux chefs et sur-tout leur promettre des

* Tout ce qui s'est dit et fait relativement à la Hollande a pleinement confirmé cette assertion.

honneurs, s'ils rendoient de grands services, tout cela finiroit et M. le Régent s'arrangeroit avec les puissances comme elles le voudroient: il n'y auroit pas la plus petite opposition. Croyez-moi, Monsieur, dans cette grande crise chacun pense à soi, chacun est revenu de l'amour des nouveautés, chacun est las et excédé, et chacun se mocque au fond du coeur de la république. Que les Puissances et les Princes soient d'accord, qu'on annonce le rétablissement du Gouvernement Monarchique, *des graces*, *des pardons*, et la révolution est finie: je jurerois qu'à ces conditions il n'y a pas 50 individus dans toute l'armée qui n'en ayent le desir au fond du coeur. Mais si les Puissances continuent à se taire, si on ne sait pas ce qu'on deviendra; les uns (et c'est le plus grand nombre) craindront une contre-révolution *sans amnestie préalable;* d'autres redouteront le retour et la vengeance des émigrés, d'autres auront une *répugnance invincible* à passer sous un joug étranger; tous les partis se réuniront par des motifs différens; la résistance sera générale et on rendra la convention invincible dans ses armées et excessive dans ses projets d'agrandissement et de vengeance. *

D.... Mon ami, soyez tranquille, on y pourvoira.

R.... Monsieur, Dieu le veuille pour le salut de l'Europe.

Fait à Cologne le 17 juillet 1794.

* Tout cela s'est réalisé à la lettre.

La pièce que l'on vient de lire eſt, comme nous ne ſaurions trop le répéter, digne de la plus grande confiance. Tout ce qui s'eſt paſſé depuis ce rapport le confirme & le fortifie. Le mécontentement de l'intérieur eſt devenu plus général qu'on ne peut ſe l'imaginer. La nation Françoiſe eſt excédée de la révolution, & l'armée l'est encore davantage de la guerre.

Dans cet état les puiſſances alliées ont à prendre des meſures militaires & des meſures politiques. Les meſures militaires, dont le développement eſt étranger à la nature de cet ouvrage, ne doivent que ſeconder & appuyer celles de la politique; car il ne s'agit pas de conquérir la France, mais de la ſoumettre, & c'eſt d'elle principalement, de ſon intérieur & de la diſpoſition des eſprits que l'on doit attendre le rétabliſſement de la Monarchie. Mais, comme le dit Montagne, il faut faire accoucher les événemens. On ne peut pas ſe flatter que la France entière par inſpiration tombe aux pieds du Roi dans le même inſtant, & diſe aux puiſſances: nous ne ſommes plus en guerre. Ce retour à l'ordre ancien ne peut être que ſucceſſif. Il faut qu'il commence, qu'il s'étende & qu'il ſe propage avant de devenir univerſel. Et comme le prémier pas dépend des puiſſances, c'eſt à elles à examiner avant tout ce qu'elles prétendent. Leur incertitude à ce ſujèt ſeroit funeſte à elles-mêmes; leur dignité, leur intérêt, la gra-

vité des circonſtances, tout les oblige de ſe prononcer cathégoriquement : font-elles la guerre à la France, font-elles la guerre à la révolution?

Si elles ne font que la guerre à la France, qu'elles le déclarent, & dès ce moment elles affoibliront peut-être, ce qui n'eſt pas probable, le fanatiſme du parti républicain ; mais auſſi elles n'en auront aucun en leur faveur, & ſi elles obtiennent des victoires, elles leur ſeront inutiles & la France ne ſera certainement pas domtée. Il n'eſt plus tems de ſe faire illuſion ſur les moyens de vaincre plus de vingt millions d'hommes unis, qui n'auront plus qu'un ſeul intérêt celui de défendre leur territoire, lorsqu'ils ſauront que les alliés ne veulent pas les affranchir mais les aſſervir, & qu'ils ne ſe refuſent à reconnoître le Roi que pour détruire la Monarchie.

Si au contraire les puiſſances font uniquement la guerre à la révolution, qu'elles l'annoncent ſolemnellement, parceque tout ce qui ne ſera pas républicain ſe réunira à elles. Au commencement de la guerre civile, Céſar fit publier qu'il regarderoit comme ſes amis tous ceux qui ne ſeroient point armés contre lui & cette déclaration lui valut l'Empire.

La même choſe peut avoir lieu en France avec le même ſuccès. Que les puiſſances bornent leurs efforts militaires à s'emparer de deux places l'une ſur les frontières et l'autre ſur les côtes, qu' après avoir reconnu le Roi avec ſolem-

nité, elles l'établiſſent dans l'une et qu'elles conduiſent MONSIEUR dans l'autre, qu'elles donnent à S. M. 20,000 hommes auxiliaires et 10,000 à MONSIEUR, moins pour marcher en avant que pour faire reſpecter le territoire qu'ils occnperont, que des ſubſides convenables mettent ces Princes non ſeulement en état de raſſembler tous les émigrés autour d'eux, mais de ſolder & d'armer ce qui s'y réunira de François fidèles de l'intérieur & de l'armée républicaine, que la voix des puiſſances ſe joigne à celle du Roi pour tranquilliſer les eſprits ſur ces prétendues vengeances dont ils ſe croyent mal à propos menacés, qu'elles garantiſſent ſur-tout aux villes qui ſe ſoumettront au Monarque qu'on ne les abandonnera plus; que le Roi ſoit mis à portée de recréer ſon armée & d'y placer utilement & convenablement les habiles généraux, les braves officiers que la fatalité des circonſtances à égaré dans le parti démocrate, & l'on verra bientôt l'armée républicaine déſerter la cauſe qu'elle ſert à regrèt, pour ſe ranger ſous les drapeaux de ſon Roi & de l'honneur. Les mécontens, les gens timides & circonſpects, tous ceux qui ſe ſont trompés dans le commencement de la révolution, parcequ'ils ſe ſont mépris aux motifs de bien public qui lui ſervoient de prétextes, en voyant le Royaume de Louis XVIII ſorti en parti de ſes ruines, ſeront en état de comparer l'adminiſtration qu'il y établira, les loix qu'il y publiera, le

bien qu'il y fera, & le bonheur dont y jouiront ſes ſujèts, avec les calamités et les crimes de la révolution et du gouvernement anarchique qui déſole la France ; et ce contraſte, cette comparaiſon plus puiſſante que des armées, gagneront plus de cœurs au Roi, et lui ſoumettront plus de François que toute l'Europe réunie ne pourroit en vaincre et en faire périr. Tant que le Roi ſera éloigné de la France, qu'il n'y aura pas un point d'appui, on calomniera ſes intentions et celles de ſes alliés, ni l'armée républicaine, ni aucunes villes n'auront aſſez de confiance dans les événemens, et même dans la droiture des puiſſances, car il ne faut rien diſſimuler, pour risquer de ſe déclarer en faveur d'un Monarque qui ne ſeroit pas à portée de les recevoir et en état de les défendre. Si la Reine Eliſabeth en ſecourant Henri IV ne l'eut pas reconnu et fait reconnoître par ſes alliés, ſi elle l'eut retenu en Angleterre, ou en Allemagne, jamais peut-être Henri IV n'auroit regné ſur la France. Jamais auſſi les alliés ne triompheront dans la guerre actuelle des François qu'en les diviſant, en oppoſant les royaliſtes aux républicains, les propriétaires aux ſans-culottes, les honêtes gens aux ſcélérats, et le Roi à la révolution. Un moment peut ſuffire pour rétablir l'ordre en France, mais pour cet effet il faut que le Roi et ſon auguſte frère ſoient à portée de l'occaſion, pour la ſaiſir.

En un mot les puiſſances en iſolant le Roi, en ſe ſéparant de lui, en mettant toute leur confiance dans leurs propres forces, ont fait triompher jusqu'à préſent la république. Il ne reſte plus, pour eſſayer de la vaincre, qu'à lui oppoſer l'intérêt de la Monarchie, les droits du Monarque et ſur-tout ſa préſence, toujours ſi puiſſante ſur les François, et rien ne peut empêcher les cabinets de faire cette ſalutaire tentative. C'eſt le ſeul moyen de terminer la guerre, de rendre la paix au monde entier, d'arrêter l'effuſion du ſang, et la perte des tréſors que coûteroit néceſſairement une guerre foible dans ſes moyens, incertaine dans ſon but, et injuſte par les motifs qui la feroient prolonger *.

RESUMONS-NOUS:

La Pruſſe, iſolée de tous ſes voiſins, ſéparée de ſes intérêts les plus évidens par la paix que la force des circonſtances l'a obligée de ſouſcrire avec les révolutionnaires François, environnée d'une triple alliance formidable, qui s'eſt donnée par le dernier partage de la Pologne des voiſins

* On ſent que le développement des moyens de ſuccès de l'alliance des puiſſances avec le Roi de France ne pourroit ſans inconvénient ſe trouver dans un ouvrage mis ſous les yeux du public.

menaçans, ne peut trouver ſon ſalut qu'en s'uniſſant intimement avec les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Londres pour concourir au rétabliſſement de la Monarchie Françoiſe. Cette Monarchie eſt ſon alliée naturelle. Elle aura plus que jamais intérêt de maintenir la tranquillité de l'Europe, ſi eſſentielle à la conſervation de la Monarchie Pruſſienne elle-même. La république Françoiſe en ſeroit au contraire la plus dangereuſe ennemie, puisqu'elle menaceroit continuellement par ſes armes et par ſes principes le repos de tous ſes voiſins, et qu'également propagandiſte et ambitieuſe, elle ſoufleroit par-tout le feu de la révolte, tandis que ſes armées pourroient envahir, ou du moins ravager la Weſtphalie, la baſſe-Saxe et toute l'Allemagne.

La Pruſſe ſans perdre ſa conſidération et ſans les plus grands inconvéniens pour ſon exiſtence future ne peut ſe ſéparer du corps Germanique, laiſſer à l'Empereur ſeul le ſoin et la gloire de le défendre, et s'expoſer à reſter étrangère à la paix générale qui finira par être conclue entre les parties belligérantes, et qui donnera probablement un nouvel équilibre à l'Europe; tandis qu'en reprenant les armes, comme des traités bien plus obligatoires et plus inviolables que celui de Bâle l'y obligent impérieuſement, elle acquéreroit la plus grande influence ſur cette paix future, preſcriroit ſon déſintéreſſement à ſes alliés, ou profiteroit de leurs ſuccès et de

leur ambition. Médiateur puiſſant entre le Roi de France et ſes ſujèts, S. M. Pruſſienne de concert avec ſes alliés procureroit le repos à la France, le trône à Louis XVIII, une amniſtie générale aux François égarés, le moyen de s'évader aux coupables, et la paix à l'Europe. Et pour étendre ſes bienfaits aux générations à venir et à l'humanité entière, elle provoqueroit entre tous les Souverains une ligue ſacrée contre les novateurs, les perturbateurs de la tranquillité des peuples, pour garantir à perpétuité la forme actuelle de tous les Gouvernemens.

L'Europe, qui ne préſente dans ce moment à la Pruſſe que des amis impuiſſans, ou des rivaux formidables, ne ſeroit pas moins intéreſſée au rétabliſſement de la Monarchie Françoiſe puiſque la révolution, qui a juré une haîne éternelle à tous les Rois et la deſtruction de tous les Etats qui ne ſeroient pas eſſentiellement démagogiques, met dans un danger ſi imminent ſa police générale, ſes mœurs, ſa Religion, ſon commerce, ſes finances, ſa population, et qu'en parcourant toutes les claſſes de la ſociété il n'eſt pas un ſeul individu qui ne fut expoſé à payer de toutes ſes jouiſſances perſonnelles, de ſa fortune, de ſa liberté, et peut-être de ſa vie, les progrès de l'eſprit révolutionnaire. Les propriétaires ſur-tout en ſeroient les victimes dans tous les pays, car la révolution a pour objet et pour moyens le déplacement de toutes les propriétés, et la ſubſtitution de la force à la juſtice.

Les grandes puiſſances, qui ſeront plus particulièrement l'objet des efforts et des attaques de la révolution Françoiſe, auroient intérêt de ſeconder la Pruſſe. L'Angleterre ſur-tout qui hérite dans ce moment du commerce de l'univers, mais qui le perdroit néceſſairement, ainſi que ſa ſuprématie maritime, ſes riches & fécondes colonies, et l'Empire qu'elle a fondé dans les Indes-Orientales, ſi la république Françoiſe pouvoit ſubſiſter; l'Angleterre n'héſiteroit pas d'accorder à la Pruſſe tous les ſubſides néceſſaires. Elle la mettroit en état de dégager la Hollande & les Pays-bas, dont l'indépendance de la France eſt auſſi indiſpenſable pour ſa proſpérité que pour la liberté de l'Europe; l'Angleterre y auroit intérêt, elle en auroit les moyens, donc elle en auroit la volonté.

La ſoumiſſon de la France ne ſeroit plus incertaine: ſes reſſources ſont épuiſées, les eſprits ſont revenus de leurs erreurs, la nation eſt excèdée du régime révolutionnaire, et l'armée eſt peut-être au moment de tourner ſes armes contre les tyrans qui l'ont fait ſervir jusqu'à ce jour à opprimer leur patrie. Mais il ne faudroit pas ſe flatter de rétablir l'ordre en France ſi on vouloit changer ſa conſtitution. Il ſeroit impoſſible de le tenter ſans la plonger dans de nouvelles convulſions, et l'Europe dans de nouveaux embarras, car les mêmes cauſes reproduiront toujours les mêmes effets. Ce ſeroit d'ailleurs exciter tous les peuples de la terre à de-

mander auſſi des conſtitutions à leurs Souverains, & la France en particulier en a d'autant moins beſoin que ſa conſtitution Monarchique, qui détermine les droits & les devoirs du Monarque & des ſujèts, eſt évidemment celle qui convient le mieux au caractère, aux mœurs et à la ſituation topographique de la nation, puisqu'elle a fait ſon bonheur & ſa gloire pendant quatorze ſiècles conſécutifs. Le Roi en montant ſur le trône a eu la ſageſſe et la juſtice de promettre de reſpecter ces loix fondamentales, ce qui doit tranquilliſer les eſprits ſur l'extenſion ſi redoutée de l'autorité royale. L'antique conſtitution Françoiſe eſt d'autant plus ſage que loin de favoriſer les abus, elles les proſcrit, & qu'elle donne au Roi les moyens de les détruire en l'autoriſant à corriger, ſuivant l'exigeance des circonſtances, le régime & l'adminiſtration qui ſont toujours ſusceptibles de modifications & de changement. Louis XVIII, qui connoit les abus dont on ſe plaint avec raiſon, a pris l'engagement ſolemnel de les réformer, et rien n'empêchera les puiſſances qui concourreront à le rétablir ſur le trône de lui donner à ce ſujèt les conſeils ſalutaires qui ſeront les plus propres à tranquilliſer les opinions et à éteindre en France ce volcan prêt à bouleverſer l'Europe. Mais en s'uniſſant contre la république Françoiſe, la cour de Berlin et les autres alliés ſe flatteroient en vain de la ſoumettre par la force, ſi elles prolongeoient les doutes qui ont ex-

iſté jusqu'à préſent ſur leur but et ſur leurs intentions, ſi elles ne paroiſſoient s'occuper que d'envahiſſement à leur profit perſonnel, ſi elles n'oppoſoient pas les victimes de la révolution à ceux qui la ſoutiennent, les Royaliſtes aux démagogues, et la Monarchie à la république, ſi en un mot l'indemnité qu'ils réclameront étoit le but de leur ambition et non le prix de leurs efforts. Pour cet effet il eſt de leur intérêt le plus preſſant, autant que de leur honneur et de leur délicateſſe, de reconnoître le Roi, d'agir en ſon nom, de marcher avec lui, de l'établir dans une des places fortes de ſes frontières, et MONSIEUR, dans un des ports du Royaume, pour mettre S. M. en état de réunir ſes ſujèts fidèles, de pardonner aux égarés, de rétablir ſon armée et de montrer aux François les plus incrédules et les plus trompés, par le ſpectacle du bien qu'il fera et du Gouvernement qu'il établira, combien ils ſont intéreſſés à ſe ſouſtraire au joug de la plus odieuſe tyrannie pour rentrer ſous l'obéiſſance de l'autorité paternelle. Alors les factieux de tous les pays renonceront au projèt de ſoulever les peuples et de troubler tous les Etats. Alors le Roi de Pruſſe et les alliés auront véritablement donné la paix à l'univers, bienfait qui les rapprochera le plus de la divinité. Alors on pourra eſpérer que le martyre de Louis XVI, le meurtre ou la proſcription de tous ſes miniſtres, et tous les excès de la révolution Françoiſe ſeront

les dernières calamités de ce genre que l'humanité aura à déplorer. Alors, enfin la France n'aura plus qu'à bénir, à chérir, à ſervir dans tous les tems les Puiſſances tutélaires qui l'auront délivrée de ſes tyrans, et les Nations généreuſes et hoſpitalières qui auront accueilli et ſecouru les infortunés émigrés.

Mais ſans un accord parfait des intérêts des cours, ſans l'abjuration ſincère de leurs anciens préjugés, ſans l'alliance intime des cabinets de Vienne, de Pétersbourg, de Berlin, de Londres et du Midi, ſans des efforts énergiques des alliés et la plus grande célérité dans leurs opérations, ſans ſecours puiſſans pour les royaliſtes de l'intérieur, ſans un Roi ſolemnellement reconnu par tous les Etats, et établi ſur la frontière de la France, on ne doit plus ſe diſſimuler que tout ſeroit perdu en Europe: on ne peut penſer qu'avec effroi, qu'avec une douleur profonde à tous les trônes qui s'écrouleroient avant dix-ans, et à toutes les horreurs qui ſouilleroient encore l'humanité et qui acheveroient de ravager le monde. Ces malheurs ſeroient ſi affreux que l'eſprit s'en épouvante et que la plume ſe refuſe à les décrire.

Voilà la vérité; puiſſe-t-elle être entendue dans tous les cabinets pour le ſalut de tous les Rois, la ſûreté de tous les Miniſtres, et le bonheur de tous les Peuples.

NOTES.

1 (Page 20. ligne 24.) Leibnitz, Locke, et Descartes, ſont, à ce que l'on croit, les prémiers philoſophes modernes qui ayent ſenti combien l'abus des mots, en confondant les idées, influoit ſur la plûpart des disputes religieuſes, politiques et ſcientifiques, et qui ayent inſiſté ſur la néceſſité des définitions exactes pour s'entendre dans les discuſſions. On a trop négligé cette méthode depuis le commencement des troubles de la France. On auroit pu remédier dans le principe à beaucoup de mal en conſultant le dictionnaire des ſynonimes. Peut-être ſeroit-il encore utile de déterminer le ſens dans lequel on doit employer et entendre les termes principaux qui ſont devenus les plus familiers dans le langage de la révolution et dont il eſt le plus facile d'abuſer. Nous ne pouvons réſiſter, par cette raiſon, au déſir d'examiner quelle eſt l'idée que l'on doit attacher au mot *peuple*, parceque c'eſt la fauſſe application qu'on en a fait qui a ſeule aſſuré le ſuccès de la révolution, autoriſé tous ſes crimes, fourni et recruté une armée pour l'exécuter, et qui a fait ſacrifier tontes les proprietés publiques et particulières pour en payer les frais. La plûpart des bons François n'ont pas fait eux-mêmes aſſez d'attention à la véritable ſignification de ce terme: il ne faut pas que les Allemands, qui daillenrs parlent ſi généralement et ſi correctement le *françois*, puiſſent tomber dans le même inconvénient.

Le mot *peuple* a deux acceptions dans la langue Françoiſe: l'une, noble et générique, exprime un grand nombre d'hommes réunis en ſociété, une *nation* entière policée, un *Etat*, ce qui comprend ſous une dénomination collective, le ſouverain, le clergé, la nobleſſe, les magiſtrats, l'armée et tous les citoyens quelconques. L'autre acception, familière et reſtreinte, déſigne les dernières claſſes de la ſociété civile, et plus particulièrement des habitans des villes; tous les individus ſans propriétés, ſans talens, ſans une induſtrie diſtinguée, qui travaillent au jour le jour pour tous ceux qui peuvent les payer, qui ne tiennent par aucuns autres liens à la patrie que par le hazard de leur naiſſance, et qui

parconſéquent, étrangers aux grands intérêts de leur pays, n'en ſont pas des habitans eſſentiels. Voici des exemples de l'une et l'autre acception.

L'on dit, en liſant l'hiſtoire des *peuples* les plus célèbres, que le plus grand de tous eſt le *peuple* Romain, et certainement l'on comprend ſous ce nom Numa, Titus, Céſar, Auguſte, les Scipions, Régulus, Caton, Mécène, Tacite, Virgile, Horace etc. etc. et parconſéquent les législateurs, les Empereurs, les Conſuls, les Augures, l'ordre équeſtre et l'ordre plébéïen. On ſe plait à le comparer aux *peuples* modernes. Le *peuple françois* eſt le plus ancien; et depuis les aſſemblées du champ de mars ſous Charlemagne jusqu'aux funeſtes Etats-Généraux convoqués ſous Louis XVI, le *peuple* françois a toujours préſenté l'idée de la réunion du Monarque et des trois ordres de la Monarchie. On peut dire encore que ce ſiècle-ci ſera célèbre pour avoir vu s'élever et disparoître des *peuples* entiers. La Tauride a été reſſuscitée. Le *peuple* Polonois a ceſſé d'être. Le *peuple* Allemand eſt bon, brave, franc, généreux et hoſpitalier, mais il eſt diviſé en pluſieurs ſouverainetés. Le *peuple* Pruſſien a été formé par le grand Electeur des débris de pluſieurs *peuples* différens. Il s'eſt placé ſous Frédéric I, au rang des prémiers *peuples* de l'univers. Sous Frédéric II, il en a été le plus belliqueux. Il intéreſſa à ſa gloire jusqu'aux *peuples* ennemis avec les quels il étoit en guerre. Il ſera très-heureux ſous *Frédéric-Guillaume*; ſous le regne de ce monarque *son peuple*, ſera grand par ſa nobleſſe et ſon armée, éclairé et illuſtré par de nombreux gens de lettres, et riche par ſon commerce, ſes arts et ſon agriculture.

Voilà dans quelle acception l'hiſtoire employe les mots *peuple*, le *peuple* et *les peuples*. Mais le langage familier les prend dans un ſens plus reſtreint, et totalement oppoſé.

Par exemple, on dit d'un voyageur qui veut connoitre un *grand peuple*, une nation, qu'il ne l'étudie pas ſeulement à la cour de ſes Rois, dans les aſſemblées de la nobleſſe, dans les académies des ſavans, à

la bourſe où ſe raſſemblent les négocians, mais qu'il veut connoître les bourgeois, les artiſtes, les artiſans diſtingués, et même le *peuple*. On dit encore dans ce ſens: employer un homme du peuple, queſtionner une femme du peuple, étudier les moeurs et le langage du peuple dans les rues, à la halle, et dans ſes amuſemens lorsque le dimanche le *peuple*, libre de ſoins, mange le fruit de ſon travail de la ſemaine, ſans ſonger au lendemain.

Quand le *peuple* eſt laborieux, patient, docile, religieux, ſoumis aux loix, qu'il révère les magiſtrats, qu'il reſpecte les propriétés, il eſt lui-même très-reſpectable. Il eſt digne des bienfaits du ſouverain, et de tous les encouragemens poſſibles. C'eſt le cas de tout faire pour lui, mais il ne faut rien faire par lui. Il eſt trop dangereux de le mettre en mouvement. Ses paſſions qui ſont très-vives n'étant pas réprimées par ſes lumières, il n'eſt pas en état, lorsqu'il s'y abandonne, de connoître ſes véritables intérêts, ni ſes vrais amis. Il ſe trompe, ou on le trompe; c'eſt un cercle dont il ne peut jamais ſortir. Quand le *peuple* ceſſe d'être obéiſſant, ſoumis aux loix et ami de l'ordre, pour peu ſurtout qu'il ſe raſſemble, il n'eſt plus alors qu'une *populace* menaçante qu'il faut ſurveiller pour empêcher les factieux de la diriger. Les nobles, les bourgeois, les négocians, tous les propriètaires ſans exception ont intérêt dans ce cas de ſe réunir pour contenir le *peuple*.

D'après cette diſtinction entre un *peuple*, une nation, *populus*, et le *peuple* d'une ville, c'eſt-à-dire la dernière claſſe des plébéïens, *plebs*, il eſt facile de ſentir l'abſurdité, mais en même-tems le danger extrême de la maxime révolutionnaire que *le peuple est la source de la souveraineté*.

Si par le nom collectif de *peuple* on entend la nation entière, *populus*, ce qui renferme le Roi, la famille royale, tous les ordres de l'état et toutes les claſſes de citoyens et d'habitans, la ſouveraineté du peuple eſt une expreſſion vide de ſens. Que ſignifie en effet un ſouverain de lui-même, une nation ſource de ſa propre autorité? N'eſt-il pas évident que ſans loix et ſans Gou-

vernement il n'y a que des individus ſauvages et iſolés, quoique pêle-mêle, et qu'il n'exiſte point dans cet état de choſes, de *peuple*, de nation, *populus*. Parconſéquent, puisque c'eſt la législation et le Gouvernement qui donnent aux individus réunis le nom, le caractère et la conſiſtance de *peuple*, de ſociété politique, *d'Etat*, la ſouveraineté produit la ſociété politique; elle conſtitue le peuple, et elle n'en dérive pas. Le prémier homme lors de la création, les patriarches dans la ſuite, les voyageurs, les navigateurs qui ont fondé des colonies ou des Empires, les naufragés n'ont-ils pas été les ſouverains de leur famille, * ont-ils tenu leur autorité de la conceſſion de leurs enfans, et les Gouvernemens ſont-ils autre choſe que le pouvoir paternel étendu à une grande famille? Ce pouvoir eſt donc pré-exiſtant à la ſociété politique, et les familles qui ſe ſont réunies à une plus grande, pour s'y incorporer, ſe ſont ſoumiſes à la ſouveraineté ſans la déférer: la loi de la nature l'avoit établie la première. Que dans le cours des tems ce pouvoir ſe ſoit concentré dans la main de l'aîné des aînés, comme dans les monarchies, ou dans certaines familles, comme à Veniſe et dans les Etats ariſtocratiques, ou parmi des députés de toutes les familles, comme dans les démocraties, peu importe: dans aucun cas, ni dans l'origine, ni dans la ſuite, ni dans le droit, ni dans le fait, le *peuple* n'eſt ſouverain. Sa prétendue ſouveraineté n'exiſte pas même dans la république la plus démocratique, car dès-qu'il y a des législateurs, des gouvernans et des gouvernés, une partie du peuple eſt le ſouverain, l'autre partie eſt le ſujèt. Le corps politique reſſemble abſolument au corps humain. La tête eſt le ſouverain; les membres ſont les différens ordres de l'Etat. Les

* A cette époque, dit le célèbre Pope, chaque père de famille, couronné par la nature, devenoit Roi, prêtre et père de ſon Etat naiſſant; ſes ſujets mettoient tout leur eſpoir en lui, comme dans une ſeconde providence; ſon regard étoit leur loi, ſa langue, leur oracle.

'Till then, by nature crown'd, each Patriarch ſate,
King, prieſt, and parent of his growing ſtate;
On him, their ſecond Providence they hung,
Their law his eye, their oracle his tongue.

Eſſay on man, Epis. III.

loix en ſont les nerfs, et la richeſſe en eſt le ſang. Le corps entier, l'enſemble, c'eſt le *peuple* pris collectivement, *populus*. Si la tête ordonne, * ſi les bras travaillent, ſi les pieds, ainſi que le peuple des villes et des campagnes, ainſi que le gros de la nation, ſemblent porter le poids du corps, n'eſt-ce pas à leur profit commun? et l'exiſtence de chaque partie n'eſt-elle pas intéreſſée à la conſervation du tout, et réciproquement?

Dans cette hiérarchie naturelle et politique, il ſeroit abſurde de dire que la tête eſt l'ouvrage du corps, et la ſouveraineté celui du peuple, car dans l'ordre de la nature et dans l'ordre politique, la tête et les membres, le ſouverain et les ſujèts, ſont faits également les uns pour les autres, ſans être faits les uns par les autres. L'apologue, propoſé autrefois au *peuple de la ville* de Rome qui s'étoit ſoulevé contre le Sénat, ſuffit alors pour le faire rentrer dans ſon devoir. Il ſeroit à déſirer qu'on put le reproduire à Paris pour détromper le *peuple* de cette capitale, et rendre au *peuple* françois ſon enſemble, ſa raiſon et ſon bonheur.

Si, au contraire, par le mot *peuple* les législateurs de l'anarchie entendent le *peuple* des villes, les dernières claſſes de ces citoyens que les Romains appelloient plébéïens, *plebs*, en un mot *le tiers-état du tiers-état*, on ſent combien il ſeroit ridicule de lui attribuer la ſource de la ſouveraineté, et de faire dépendre la fortune publique et les propriétés particulières de la volonté et du caprice de ceux qui n'en ont aucune, ou qui n'étant que ſalariés, n'ont aucun droit de diſpoſer des biens des ſalarians et de leur faire la loi; comme les ouvriers et les domeſtiques d'une maiſon de commerce n'ont au-

* „Que ſeroit-ce, s'écrioit Pope, ſi le pied, fait pour fouler la „pouſſière, ou la main deſtinée au travail, aſpiroient à devenir la tête; „Que ſeroit-ce, ſi la tête, l'oreille ou l'oeil, s'affligeoient de n'être „que la méchanique de l'eſprit, qui gouverne le corps?

What if the foot ordained the duſt to tread,
Or hand to toil, aſpir'd to be the head;
What if the head, the eye, or ear-repin'd,
To ſerve mere engines to the ruling mind?

Eſſay on man, Epis. I.

cun droit de délibérer et de prononcer ſur les propriétés et les intérêts des négocians aſſociés dont ils dépendent, en ce qu'ils ſubſiſtent par eux.

C'eſt cependant en abuſant étrangement de ces deux acceptions du mot *peuple*, en perſuadant au *peuple de la ville de Paris* qu'il étoit *le peuple François*, et à la *populace* qu'elle étoit le *peuple de Paris* qu'on eſt parvenu à faire arrêter l'infortuné Louis XVI, à Verſailles, à Varennes et définitivement, le 10 Août, à Paris, et que les factieux l'ont conduit à l'échafaud.

C'eſt auſſi en voulant regner par la populace que les trois aſſemblées législatives qui ſe ſont ſuccédées ont été forcées de lui obéir dans toutes les occaſions et de lui ſacrifier, les uns après les autres, non ſeulement tous ceux de leurs membres dont les intriguans leur faiſoient demander la tête, mais encore des milliers de citoyens de tous les rangs, et de la caſte même de leurs bourreaux.

En concluant de ce qui s'eſt paſſé en France, ce qui peut arriver dans d'autres Etats, on doit convenir que dans toutes les villes, dans tous les pays le petit peuple ſera toujours le *peuple*, c'eſt-à dire populace. Par-conſéquent il ſaiſira partout avec avidité l'idée de ſa prétendue ſouveraineté, qui lui ſeroit ſi funeſte à lui-même; partout auſſi, dès qu'il ſera mis en mouvement comme il l'eſt à Cagliari, dans le Brabant, en Hollande, comme il l'a été un inſtant à Varſovie, prenant l'apparence pour la réalité, il ne pourra jamais concevoir que ce que des ſouverains auroient trouvé juſte et légitime à Paris fut un crime à Ispahan, à Pekin et au Japon. Et comme la populace eſt étrangère aux plus ſimples notions de la politique et de la métaphiſique, elle ne comprendra jamais également pourquoi un ſouverain reconnoîtroit par un traité *d'alliance et d'amitié* la ſouveraineté du peuple dans un pays, ſans la reconnoître dans le ſien. Il ſeroit affreux pour le bonheur du genre humain et pour la tranquillité de l'Europe qu'on laiſſat le peuple d'aucune ville et d'aucun pays en proie à cette déplorable erreur. Il eſt parcon-

ſéquent de la ſageſſe et du devoir de tous les Gouvernemens d'apprendre à leurs ſujèts que toute ſouveraineté vient de *Dieu* ſeul, que tous les ſouverains ſe réuniront toujours pour défendre ce principe ſacré qui intéreſſe encore plus leurs peuples qu'eux-mêmes, et que le *peuple* des villes et des campagnes, qui doit obéir pour ſon propre bonheur, eſt criminel quand il commande, en délire dès qu'il veut gouverner, et que les ſeuls fruits qu'il puiſſe recueillir de la révolte ſont la miſére, la famine et tous les genres poſſibles de malheur, d'opprobre et de dépravation, comme la France le démontre aujourd'hui.

2 (Page 33 ligne 9) On pourroit citer des milliers d'exemples, plus terribles et plus concluans les uns que les autres, pour démontrer que la révolution Françoiſe entraînera néceſſairement, ſi elle ſubſiſte, la ſubverſion des colonies: on ſe contentera des détails ſuivans, non qu'ils ſoient les plus atroces, mais parcequ'ils ſont les plus récens, qu'ils ſont poſtérieurs au regne de ce qu'on appéle le *modérantisme*, et qu'étant conſignés dans le papier public françois intitulé *courier maritime du Havre*, du 17 Février 1796, et *signés*, ils ne ſeront ſuſpects de partialité et d'exagération à qui que ce ſoit.

Extrait d'une lettre écrite de New-York:

„Par les dernières nouvelles de Cayenne, données „par un capitaine arrivé ici il y a huit jours et que „j'ai vu, tout eſt dans cette colonie dans un état de „déſeſpoir. Les noirs ne veulent point travailler; ſur „14,000 qu'il y en a dans cette colonie, 10,000 ſont dans „la ville où ils ſont à la ration de riz. Il eſt bon de te „dire que ne voulant pas travailler, et déſolant tout ſur „les habitations, leurs anciens maîtres leur ont dit de „prendre leur parti. Ils ont été ſe plaindre au gouver„neur et autres autorités conſtituées, qui leur ont don„né la permiſſion de prendre tout ce qu'ils pourroient „emporter pendant huit jours. Tout a été dévaſté; et, ſans „une priſe de trois navires Portuguais chargés de riz, ils „ſeroient déjà morts de faim. Il reſte environ 400 „blancs déſignés tous les jours aux noirs par le gouverneur „comme leurs ennemis les plus dangereux. Ils s'atten-

„dent à mourir, ſi on ne vient à leur ſecours et s'ils „ne ſuccombent ſous le fer de leurs anciens eſclaves, „dirigés par le gouverneur."

ſigné, J. B. Moulin.

3 (Page 40 ligne 2) Pour ſe faire une idée des vexations et des exactions de tous genres que les républicains François ont commiſes dans les pays qu'ils ont envahis, il ſuffit d'examiner qu'elle a été leur conduite en entrant dans les pays-bas, lorsqu'ils s'y annonçoient comme des libérateurs et qu'ils avoient le plus grand intérêt de gagner la confiance des Belges, et de leur faire ſupporter leur domination.

Une députation de la ville de Gand fut porter à la convention les plaintes des Belges ſur les contributions dont ils étoient accablés; elle fut admiſe dans la ſéance du 18 Février 1795 (Voyez la Gazette des Deux-Ponts) L'orateur s'exprima ainſi:

„Nous dirons ſeulement qu'à peine les armées inté„rieures de la république prirent poſſeſſion de la ville „de Gand, qu'on nous fit entendre que les repréſen„tans du peuple impoſeroient ſur ſes habitans une con„tribution militaire qui égaleroit au moins deux fois „les revenus de toutes les contributions perçues par „l'ancien gouvernement: mais nous étions bien éloig„nés de penſer qu'il ſeroit ordonné que la ſeule ville „de Gand et ſon arrondiſſement paieroient ſept mil„lions en numéraire. Une telle impoſition, ſans exem„ple dans les annalles de ce pays, frappa tout le mon„de. On n'en vit pas de pareille ſous Philippe II, „quand le Duc d'Albe perdit par ſes exactions le fruit „de ſes victoires. Les contributions que leva l'am„bitieux Louis XIV, étoient très-modérées; et le „vainqueur Louis XV, quoique roi, n'en impoſa point. „Les tems barbares ſeroient-ils revenus? Le droit de „conquête ſeroit-il le droit de deſtruction?

„La contribution impoſée ſur notre commune ſur„paſſe dix années de ſubſides ordinaires. Toute re„montrance a été inutile; il falloit obéir dans les „ſept jours. D'après le mode de répartition, ordon„né par le repréſentant Briez, la contribution devoit „être aſſiſe au lieu du domicile. A peine avions nous

„ achevé cette tâche bien dure, que le mode de répar-
„ tition fut changé: on arrêta que l'on ſeroit auſſi im-
„ poſé à raiſon des biens et propriétés dans le lieu de
„ la ſituation. De cette manière, la contribution de
„ 7 millions eſt doublée.

„ On appréciera la difficulté de perception, lors-
„ qu'on ſaura que dans des tems tranquilles, quand les
„ riches capitaliſtes n'étoient point abſens, et que les com-
„ merçans pouvoient retirer leurs fonds des pays étran-
„ gers, on évalua la circulation, dans la Belgique, de 30 à 40
„ millions de florins; et le total de la contribution im-
„ poſée monte à-peu-près à 70 millions de livres, et
„ cela, ſur un pays depuis huit ans en proie aux trou-
„ bles et aux agitations des partis."

Depuis ces repréſentations des députés de Gand, qui ſont une grande leçon pour tous les peuples, les requiſitions, de toute eſpéce, les contributions, l'enlevement forcé des chevaux et du bétail, et l'emprunt forcé ont achevé de preſſurer et de ruiner pour jamais les riches provinces des Pays-bas, et le pays d'entre le Rhin et la Meuse.

4 (Page 82 ligne 4) Par des motifs inexplicables et inconnus au public, Valenciennes qui avoit coûté deux mois de ſiége, beaucoup d'hommes et d'argent, et dont les Autrichiens avoient conſidérablement augmenté les fortifications, n'a pas tenu huit jours quoique approviſionnée à grands frais, pour huit mois de munitions de guerre et de munitions de bouche. Condé qui n'avoit ouvert ſes portes qu'après un blocus de quatre mois et par le défaut abſolu de vivres avoit été rendu presque imprenable par les travaux que les Autrichiens y avoient ajoûté. Il étoit bien approviſionné, ſa garniſon étoit ſuffiſante et cette place qui pouvoit occuper l'ennemi toute une campagne n'a pas attendu à être inveſtie pour envoyer demander à capituler. Luxembourg ſeule a réſiſté parceque l'intrépide Maréchal de Beuder y commandoit et qu'à l'âge de quatre vingts ans, pendant l'hyver le plus rigoureux, il s'eſt défendu huit mois avec une gloire immortelle en faiſant ſubſiſter ſa garniſon des fourages qu'il faiſoit en dehors de la place et en harcelant ſans ceſſe l'ennemi par des ſor-

ties vigoureuſes. La conduite de ce valeureux vieillard juſtement admirée de toute l'Europe, apprend aux Souverains tout ce qu'ils ont à eſpérer des bons ſerviteurs quand ils ſont aſſez heureux pour les diſcerner et aſſez juſtes pour les mettre à leurs places.

5. (page 121 ligne 5.) La conſtitution angloiſe eſt certainement la meilleure qu'il ſoit poſſible de donner à l'Angleterre, c'eſt-à-dire à une nation inſulaire qui eſt ſéparée du reſte du monde, et qui a acquis l'Empire des mers qui l'environnent. Mais ſans la ſupériorité de ſa marine, qui lui a procuré cet Empire, et ſans la mer qui la ſépare du continent, obligée pour ſe défendre de ſes voiſins d'entretenir une armée de terre nombreuſe, d'hériſſer ſes frontières de places fortes, elle ſeroit obligée de déférer au Roi un pouvoir militaire plus étendu et la conſtitution actuelle ſeroit certainement défectueuſe et en danger. Elle a donc le plus grand intérêt de conſerver ſa ſuprématie maritime; mais il ne faut qu'un moment et un hazard pour la lui faire perdre. Une de ſes flottes battues, une tempête qui la détruiroit, comme le fut la fameuſe flotte Eſpagnole; un accident, ou une heureuſe témérité qui favoriſeroit la deſcente des François, et l'Angleterre ſeroit perdue.

Athènes qui avoit auſſi acquis l'Empire des mers, et qui dominoit la Grèce, fut ſubjuguée par les Lacédémoniens auſſitôt que ſa flotte eut été défaite à Egospotamos, et l'on ſe rappéle combien l'Angleterre a été ſouvent et facilement conquiſe avant d'être devenue une puiſſance navale auſſi formidable.

Que n'auroit elle pas à craindre de la France ſi la république pouvoit ſe maintenir, et qu'en exaltant les eſprits, comme elle l'a fait juſqu'à préſent, en abandonnant les affaires du continent pour ſe livrer entièrement à une guerre maritime, elle parvenoit par une imprudence, qu'aucune conſidération ne l'empêcheroit de riſquer, à exécuter une deſcente dans la Grande-Bretagne et à y porter les droits de l'homme et cinquante mille révolutionnaires. Pour prévenir ce malheur l'Angleterre n'a que deux meſures à prendre, maintenir ſa

marine et rétablir la Monarchie Françoiſe. Voilà les deux plus puiſſans appuis de ſa conſtitution.

6. (pag. 190, lig. 17.) On ne peut trop obſerver et trop déplorer la cruelle fatalité qui a voulu que tant de cabinets et de généraux frappés du même aveuglement, donnassent les mains, ſans le vouloir et ſans s'en appercevoir, à leur ennemi commun pour le retirer de l'abyme, toutes les fois qu'il y étoit précipité, et paruſſent pour ainſi dire plus conſtamment occupés de faire renaître l'hydre ſi ſouvent bleſſé à mort, que d'en abattre les têtes. Dans le moment où l'on écrit ces triſtes réflexions, le bruit ſe répand que Mr. de Clerfayt, voilant d'un nuage qui ſe diſſipera ſans doute bientôt, mais qui eſt jusqu'à préſent impénétrable aux yeux du public, les lauriers qu'il venoit de cueillir, a conclu une trève avec le général Jourdan et qu'il lui a permis d'exiſter encore ſur la rive droite de la Moselle, lorsqu'on eſpéroit le voir bientôt culbuté de l'autre côté de la Meuse. On s'attendoit d'autant moins à cet armiſtice que toutes les lettres particulières et les rapports les plus dignes de foi s'accordoient à annoncer que l'armée de Jourdan étoit aux abois, qu'elle manquoit de tout dans la rigueur de l'expression, mais ſurtout de ſouliers, d'habits, d'effets de campement et de ſubſiſtances, et que la diſette des vivres étoit ſi grande, les chevaux et les voitures ſi rares et la difficulté des transports et des charrois ſi inſurmontable, que les François avoient mis en requiſition quinze cens payſans pour porter ſur leurs dos dans leurs cantonnemens le peu de vivres qu'ils tiroient de la Meuse et des Pays-bas. D'un autre côté les journaux de Paris les plus ardens républicains et les plus initiés dans les ſecrèts du Gouvernement (tels ſur-tout que le journal des hommes libres du 12 Décembre rapporté dans celui de Francfort du 22) aſſuroient que *Venloo, Mastreicht et Luxembourg ne pouvoient pas réſiſter à un blocus de 12 jours par le défaut de ſubſiſtances, de munitions*, et préſentoient *l'évacuation des Pays-bas comme également inévitable et prochaine.* Elle l'auroit été ſans doute, ſi Mr. de Clerfayt avoit pu faire encore quelques efforts, mais ou une impoſſibilité phiſique que l'on ne connoit pas encore, et des cauſes impérieuſes s'y ſont oppoſées, ou le génie mal-faiſant de la politique des François a

triomphé dans cette occasion de la valeur à toute épreuve de l'armée autrichienne et de l'habileté du général.

Il faut que la même choſe, ou à-peu-près, ſoit arrivée en Italie, mais avec des circonſtances plus fâcheuſes, et que ce ſoit encore la politique qui ait vaincu l'armée Auſtro-Sarde dans la rivière de Gênes. L'ouverture de la campagne y avoit été brillante et heureuſe; Savone, Vado et Finale avoient été occupés rapidement par les Autrichiens. L'ennemi foible et déconcerté avoit fui de toutes parts en criant à la trahiſon, signal ordinaire de ſa défaite. Il ne falloit plus qu'un effort et quelques marches en avant pour dégager Nice, rejeter les François dans la Provence, y répandre la terreur et leur ôter ſans retour les moyens de repaſſer le Var. Tout à coup l'armée victorieuſe, ſans que l'Europe étonnée ait pu en deviner la raiſon, héſite, s'arrête, s'endort, reſte plus de deux mois ſans rien entreprendre d'essentiel et de déciſif. Les républicains profitent de ce répit pour ſe rallier, revenir de leurs terreurs, appeler de loin des renforts conſidérables et ſe fortifier par-tout d'une manière formidable. Dès-que cela eſt fait, et lorsqu'ils ont gagné et employé utilement pour eux tout le tems que les alliés avoient perdu, on va les attaquer, mais il eſt trop tard et on eſt repoussé; bientôt après les républicains viennent à leur tour, attaquent les alliés et ceux-ci ſont défaits pour prix du repos qu'ils avoient donné à l'ennemi.

7. (page 197 ligne 3.) *Le rédacteur*, no. 3 du 10 Décembre 1795. relaté dans le journal de Francfort du 29 du même mois, s'exprime ainſi: „On écrit de Lon„dres que le Roi, forcé par le voeu du peuple, a dé„claré au Parlement qu'il étoit prêt à faire la paix avec „ la république Françoiſe. Si le miniſtre Anglois ne „trompe pas le peuple, s'il veut ſincèrement la paix, „elle ſera facile à conclure. *L'on eſt certain* que notre „gouvernement touché des témoignages d'affection du „*peuple Anglois* pour le peuple François, ſe *contenteroit* „pour toute réparation de la reſtitution reſpective des „poſſeſſions de la France et de la Hollande qui ſont „au pouvoir des Anglois, et *n'exigeroit du miniſtère* que „de ne plus ſe mêler du gouvernement intérieur de la

„France et de la Hollande ; non plus que de la guerre „avec leurs voiſins ; le gouvernement François en mon„trant des diſpoſitions auſſi *amicales* ne fait que céder „au déſir pluſieurs fois manifeſté de la part de la na„tion, de vivre en paix et *fraternité avec le peuple An„glois* et l'eſpoir que l'union des deux peuples pourra „amener enfin la tranquillité et le bonheur de l'Europe.

8. (page 198 ligne 1.) La deſcente fut effectuée dans la baye de Quiberon le 26 juin 1795. L'armée n'étoit forte que de 2400 hommes en état d'agir, qui furent renforcés dans la ſuite par la diviſion du jeune et brave Sombreuil. Elle fut reçue avec les plus vives acclamations de joie, d'allégreſſe et aux cris de *vive le Roi*, par tous les habitans du pays. Les Chouans y accoururent en foule. Toutes les armes furent diſtribuées à tous ceux qui ſe préſentoient, amis ou ennemis, ſans précaution et ſans examen. Un désordre inexplicable dans l'adminiſtration fit manquer de proviſions de bouche et de munitions de guerre. Les chefs ſans plan, ſans inſtructions préciſes, au lieu d'agir rapidement, d'aller chercher l'ennemi dès le premier moment de la deſcente, de l'étonner, de le diſperſer avant qu'il put ſe raſſembler, de le vaincre en détail, perdirent pluſieurs jours, tâtonnèrent leurs premières démarches, ſe preſſèrent enſuite d'agir quand il falloit temporiſer, fatiguèrent leurs troupes par des attaques devenues inutiles; ſurveillans quand ils n'avoient rien à craindre, et négligens au delà de toute expreſſion dans les momens les plus critiques, ils réſolurent dans un conſeil de guerre d'attendre les renforts qu'on leur promettoit, et en ſortant du conſeil, *pour en finir*, ce fut l'expreſſion de l'un des deux, ils ſe décidèrent inopinément à une attaque générale qui étoit ſans objet. On fut repouſſé, le ſoldat ſe découragea, il commença à craindre des revers, il vouloit prévenir le ſort qui l'attendoit s'il eut été pris les armes à la main, il déſerta, il entretint des intelligences avec l'ennemi, il ourdit la plus lâche des trahiſons pour livrer le fort Penthièvre, et le 21 juillet Hoche qui avoit eu le tems de raſſembler 4 à 5,000 hommes au plus, parvint à ſurprendre l'armée royale la nuit, et à l'exterminer preſque en totalité: il a fallu le concours d'une multitude infinie de fautes et de négligences pour empêcher le ſuccès de

cette mémorable expédition. Si dans l'intervalle du 26 juin au 21 juillet on avoit envoyé à Quiberon, comme on le pouvoit ſans aucun danger, ſans rien hazarder, 10,000 hommes de troupes raſſemblées à Southampton ſous les ordres du Comte de Moyra, et qu'on y eut joint, en les faiſant venir d'avance comme tout l'exigeoit, 6 à 7,000 hommes des régimens émigrés à la ſolde Britannique reſtés ſi long-tems, ſi diſpendieuſement et ſi inutilement ſur les bords de l'Elbe et du Weſer, cette armée eut été plus que ſuffiſante pour obtenir des avantages déciſifs pour le ſort de la guerre. Une colonne d'un côté pouvoit aller au devant de Hoche, l'empêcher de ſe former et de paſſer la rivière de Vannes, tandis qu'une autre colonne ſe ſeroit portée ſur *l'Orient* et s'en ſeroit emparée facilement puisqu'on ſavoit qu'alors le petit nombre des gardes nationales qui s'y trouvoient et les habitans y étoient réduits à quatre onces de pain par jour, et qu'il y exiſtoit un fort parti de Royaliſtes. On y auroit pris 10 à 12 vaiſſeaux de ligne, des Frégates, des magazins de marine immenſe, et on s'aſſuroit un port, une place forte qui ſeroit devenue inexpugnable et autour de la quelle il eſt démontré qu'un grand nombre de milliers de Chouans ſe ſeroient bientôt raſſemblés. On auroit eu le tems de les enrégimenter, de leur donner des officiers, de les diſcipliner, et que ſait-on ſi cette entrepriſe ſecondée dans la Vendée par l'armée de l'immortel Charrette, dans toute la France par les Royaliſtes et les mécontens, et à Paris par les ſections n'auroit pas ſuffi pour opérer la contre-révolution, terminer la guerre et pour éviter à l'Angleterre les dépenſes de la campagne prochaine, ſans lui faire rien perdre des dédommagemens qu'elle eſt dans le cas de prétendre et que perſonne n'a le projet de lui conteſter. La fatalité des circonſtances a tout empêché et Quiberon a englouti tout le corps d'officiers de la marine Françoiſe et en tout plus de 4,000 braves émigrés. Mais les cauſes de ce revers prouvent combien il ſeroit facile de le réparer, et on en conviendra ſi on eſt aſſez juſte pour ne pas attribuer aux choſes les torts nombreux des perſonnes.

9. (pag. 199, lig. 21.) Ce ſeroit un problême politique et hiſtorique très-intéreſſant à réſoudre que de

déterminer par quels motifs les Autrichiens n'ont jamais voulu recueillir tout le fruit de leurs victoires les plus mémorables dans cette guerre-ci; pourquoi ils ont toujours mis de ſi longs intervalles entre leurs opérations même les plus heureuſes, et comment les batailles célébres de Nerwinde, de Famars, du camp de Céſar, le ſiège de Valenciennes et la belle manoeuvre qui a favoriſé l'inveſtiſſement de Landrecy n'ont pas eu rapidement toutes les ſuites qu'elles devoient avoir contre un ennemi qui ſait tirer avec tant de célérité un ſi grand parti des moindres ſuccès, et qu'il eſt cependant ſi facile de vaincre et de décourager comme on l'a toujours éprouvé en l'attaquant avec un peu de perſévérance et en le pourſuivant avec activité. C'eſt la manière du célébre Baron de Beaulieu, et il eſt probable qu'elle fera changer de face aux affaires d'Italie, ſur-tout ſi ſon génie militaire peut s'y développer ſans entraves et ſans contradiction.

10. (page 262 ligne 6) C'eſt par une grande mépriſe qu'on a appelé conſtitutionnels tous les auteurs, fauteurs et prôneurs de la conſtitution de 1792 qui a renverſé la Monarchie Françoiſe, et qui a été détruite a ſon tour par la conſtitution démocratique de 1793, qu'elle avoit engendrée. Le même mot ne pouvant pas exprimer deux idées diamétralement oppoſées, conſerver et détruire, il faudroit appeler les vrais royaliſtes François des *constitutionnels* parcequ'ils le ſont dans leurs principes, dans leurs raiſonnemens et dans leur conduite, et qu'ils défendent et reſpectent l'ancienne conſtitution de leur pays; et on doit qualifier de *constitutionnaires* ceux qui veulent détruire les loix conſtitutives de la Monarchie pour y ſubſtituer une nouvelle conſtitution qu'ils ont faite, ou qu'ils voudroient que l'on fit. Pour ne pas confondre les idées, nous appelerons donc *constitutionnaires*, tous les ennemis de l'antique Monarchie Françoiſe, qui ont fait ou approuvé la conſtitution de 1792, ou qui voudroient, depuis qu'elle a été reconnue pour abſurde et inadmiſſible, lui en ſubſtituer une autre de leur imagination, ou de celle de leurs amis. Et ſi dans le cours de cet ouvrage nous n'avons pas appelé les royaliſtes des conſtitutionnels, c'eſt uniquement pour empêcher nos lecteurs de les confondre par inadvertance avec ceux qui ont uſurpé ce nom.

TRAITE DE PAIX,

CONCLU

A BASLE LE 5 AVRIL 1795.

S. M. le Roi de Pruſſe et la République françoiſe également animés du déſir de mettre fin à la guerre qui les diviſe, par une paix ſolide entre les deux nations, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, ſavoir le Roi: ſon Miniſtre d'Etat, de guerre et du cabinet, Charle Auguſte Baron de Hardenberg, Chevalier de l'ordre de l'Aigle rouge, de l'Aigle blanc, de Stanislas etc.; et la République Françoiſe le citoyen François Barthelemy, ſon Ambaſſadeur en Suiſſe etc. Les quels après avoir échangé leurs pleins pouvoirs ont arrêté les articles ſuivans:

Art. I. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, tant conſidéré comme tel qu'en ſa qualité d'Electeur de Brandebourg et de co-état de l'Empire Germanique et la République Françoiſe.

II. En conſéquence toutes hoſtilités entre les deux puiſſances contractantes ceſſeront à compter de la ratification du préſent traité; et aucune d'elles ne pourra, à compter de la même époque, fournir contre l'autre, en quelque qualité et à quelque titre que ce ſoit, aucun ſecours ni contingent, ſoit en hommes, en chevaux, vivres, argent, munitions de guerre ou autrement.

III. L'une des puiſſances contractantes ne pourra accorder paſſage ſur ſon territoire à des troupes ennemies de l'autre.

IV. Les troupes de la République Françoiſe évacueront, dans les quinze jours qui ſuivront la ratification du préſent traité, les parties des états pruſſiens qu'elles pourroient occuper ſur la rive droite du Rhin. Les contributions, livraiſons, fournitures et preſtations de guerre ceſſeront entièrement à compter de quinze jours après la ſignature de ce traité. Tous les arréra-

ges dus à cette époque, de même que les billets et promeſſes, données ou faites à cet égard, ſeront de nul effet. Ce qui aura été pris ou perçu après l'époque ſusdite, ſera d'abord rendu gratuitement ou payé en argent comptant.

V. Les troupes de la République Françoiſe continueront d'occuper la partie des états du Roi, ſituée ſur la rive gauche du Rhin. Tout arrangement définitif à l'égard de ces provinces ſera renvoyé jusqu'à la pacification générale entre l'Empire Germanique et la France.

VI. En attendant qu'il ait été fait un traité de commerce entre les deux puiſſances contractantes, toutes les communications et relations commerciales ſont rétablies entre les Etats pruſſiens et la France ſur le pied où elles étoient avant la guerre actuelle.

VII. Les diſpoſitions de l'article VI. ne pouvant avoir leur plein effet qu'en tant que la liberté du commerce ſera rétablie pour tout le Nord de l'Allemagne, les deux puiſſances contractantes prendront des meſures pour en éloigner le théatre de la guerre.

VIII. Il ſera accordé reſpectivement aux individus des deux nations la main-levée des effets, revenus, ou biens de quelque genre qu'ils ſoient, détenus, ſaiſis ou confiſqués à cauſe de la guerre qui a eu lieu entre la Pruſſe et la France, de même qu'une prompte juſtice à l'égard des créances quelconques que ces individus pourroient avoir dans les états des deux puiſſances contractantes.

IX. Tous les priſonniers faits reſpectivement depuis le commencement de la guerre, ſans égard à la difference du nombre et du grade, y compris les marins et matelots pruſſiens pris ſur des vaiſſeaux, ſoit pruſſiens, ſoit d'autres nations, ainſi qu'en général tous ceux détenus de part et d'autre pour cauſe de la guerre, ſeront rendus dans l'eſpace de deux mois au plus tard, après l'échange des ratifications du préſent traité, ſans répétition quelconque; en payant toutefois les dettes particulières qu'ils pourroient avoir contractées pendant leur captivité. L'on en uſera de même à l'égard des malades

et bleſſés d'abord après leur guériſon. Il ſera inceſſamment nommé des commiſſaires de part et d'autre pour procéder à l'exécution du préſent article.

X. Les priſonniers des corps Saxons, Mayençois, Palatins, et Heſſois, tant de Heſſe-Caſſel que de Darmſtadt, qui ont ſervi avec l'armée du Roi ſeront également compris dans l'échange ſusmentionné.

XI. La république françoiſe accueillera les bons offices de S. M. le Roi de Pruſſe en faveur des Princes et états de l'Empire germanique, qui déſireroient entrer directement en négociation avec elle, et qui pour cet effet ont déjà réclamé ou réclameront encore l'intervention du Roi. La République Françoiſe pour donner à S. M. le Roi de Pruſſe une première preuve de ſon déſir de concourir au rétabliſſement des anciens liens d'amitié qui ont ſubſiſté entre les deux nations, conſent à ne pas traiter comme pays ennemis, pendant l'espace de trois mois après la ratification du préſent traité, ceux des Princes et états du dit Empire, qui ſont ſitués ſur la rive droite du Rhin, en faveur des quels le Roi s'intéreſſera.

XII. Le préſent traité n'aura ſon effet qu'après avoir été ratifié par les parties contractantes; et les ratifications ſeront échangées en cette ville de Bâle dans le terme d'un mois ou plutôt, s'il eſt poſſible, à compter de ce jour.

En foi de quoi nous ſouſſignés plénipotentiaires de S. M. le Roi de Pruſſe et de la République Françoiſe en vertu de nos pleins pouvoirs, avons ſigné le préſent traité de paix et d'amitié et y avons fait appoſer nos ſceaux reſpectifs.

Fait à Bâle le cinq d'Avril l'an mil-ſept-cent-quatre-vingt-quinze.

(L. S.) *Signé* CHARLES AUGUSTE Baron DE HARDENBERG.

(L. S.) *Signé*, FRANÇOIS BARTHELEMY.